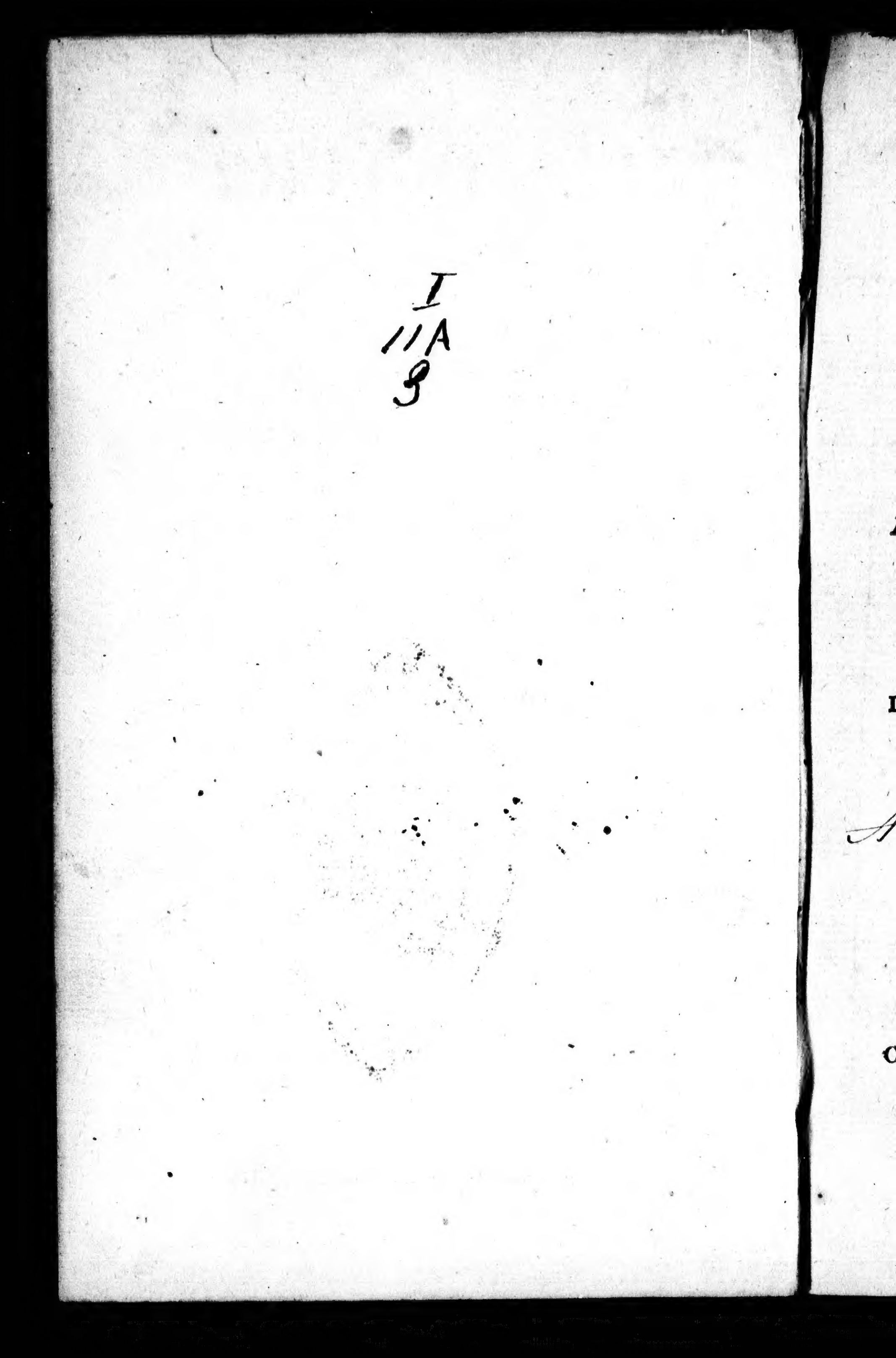

I
11A
3

HISTOIRE
DE
L'ÉGLISE,

DÉDIÉE AU ROI,

Par M. l'Abbé ***DE BERAULT-BERCASTEL,***
Chanoine de l'Eglise de Noyon.

TOME III,

DEPUIS la décadence de l'empire d'Occident en 423, jusqu'à la fin de saint Grégoire le Grand en 604.

Andre Joseph Lagarde Ptre

A TOULOUSE,

Chez J.n - M.eu DOULADOURE, Imprimeur-Libraire, Acquéreur du Fonds de J.n - B.te BROULHIET, rue Saint-Rome, n.° 41.

DE L'IMPRIMERIE DE BROULHIET, 1809.



SOMMAIRES

DU TROISIÈME VOLUME,

EN FORME DE TABLE.

LIVRE QUATORZIÈME.

LIVRE QUINZIÈME.

LIVRE SEIZIÈME.

rait au concile 214. Il assure l'exécution du jugement 216. Théodoret obligé de dire anathème à Nestorius 217. Affaire d'Ibas 218. Jugement interlocutoire d'Athanase de Perre. Prérogative du siége de Constantinople 220. Lettre du concile au pape 222. S. Léon confirme le concile 223. Canons de Calcédoine 224. Fin de Dioscore. Protère élu en sa place. Troubles en Egypte 226. Théodose fait évêque de Jérusalem par les hérétiques. Concile de Calcédoine reçu en Occident 228. Irruption des Huns. Sainte Geneviève persécutée 229. S. Loup de Troyes calme la fureur d'Attila 230. Les Huns sont défaits par Aëtius 231. S. Léon va en ambassade vers Attila. Anatolius rend sa foi suspecte 232. Schismatiques de Palestine punis 233. Mort de Pulquérie 234. Maxime ôte la vie et l'empire à Valentinien 235. Aëtius assassiné. Punition de Maxime 236. Rome pillée par les Vandales. Conversion de l'impératrice Eudocie 237. Charité de Deogratias, évêque de Carthage, envers les captifs 238. Mort de l'empereur Marcien 239. Timothée-Elure usurpe le siége d'Alexandrie. Martyre du patriarche Protère 240. Autres violences en Egypte 241. S. Léon s'oppose fortement à un nouvel examen de la foi 242. S. Jacques le Syrien et S. Baradat, solitaires 243. Autorité de l'église dispersée 244. Timothée-Elure chassé d'Alexandrie. Timothée-Solofaciole élu patriarche 245. Fin de S. Léon. Ses œuvres 246. Décrétales remarquables 247.

LIVRE DIX-SEPTIÈME.

Persécution d'Huneric 294. *Multitude d'orthodoxes faits captifs et cruellement maltraités* 295. *Evêques opprimés et mis à mort* 298. *Bannissement de S. Eugène et de son clergé* 300. *Constance héroïque d'enfans orthodoxes* 301. *Vigile de Tapse. Martyrs illustres* 302. *Confesseurs de Typase* 305. *Martyrs de Capse* 306. *Fin malheureuse d'Huneric. Concile romain pour les affaires de l'Afrique* 307. *Mort d'Acace. Euphémius patriarche de Constantinople. Affaires d'Alexandrie et d'Antioche. Anastase empereur* 309. *Les saints Sabas et Théodose* 310. *Gélase succède au pape Félix. Théodoric roi d'Italie* 313. *Lettre du pape Gélase aux ambassadeurs envoyés à Constantinople* 314. *Le patriarche Euphémius exilé; Macédonius mis en sa place* 316. *Lettre de Gélase aux évêques de Dardanie* 317. *Son traité de l'Anathème* 319. *Distinction des deux puissances* 320. *Décrétale adressée aux évêques de Sicile, de Lucanie et du pays des Brutiens* 321. *Sacramentaire de Gélase* 322. *Primauté de Pierre. Catalogue des livres saints* 323. *Mort du pape Gélase. Ses vertus. S. Epiphane de Pavie* 325. *Le pape Anastase* 326. *Etablissement fixe de la nation française. Conversion des Bourguignons* 327. *Mariage de Clovis* 328. *Zèle de sainte Clotilde* 330. *Bataille de Tolbiac* 331. *S. Vaast et S. Remi. Baptême de Clovis* 332.

LIVRE DIX-HUITIÈME.

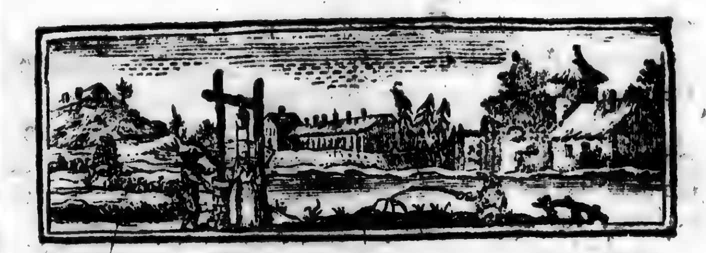
Lettre *du pape Anastase au roi Clovis* 335. *A l'empereur Anastase* 336. *Symmaque et Laurent, élus papes le même jour. Le jugement entre ces deux compétiteurs est déféré au roi Théodoric. Obstination de l'antipape Laurent* 337. *Concile de Palme* 338. *Lettre des évêques de Gaule à ce sujet* 340. *S. Avit archevêque de Vienne* 341. *Concile de Rome. Apologie d'Ennodius pour le pape Sym-*

LIVRE DIX-NEUVIÈME.

Evroul et Vigor 432. Antiquité de la persuasion des peuples, touchant le don qu'ont les rois de France de guérir les écrouelles 433. S. Fridolin 434. Les SS. Pourçain et Calais. S. Jean de Réomaüs 435. Saintes religieuses 436. Prédiction de S. Avit de Mici. Mort du saint roi Sigismond 437. Les rois Clotaire et Childebert font périr les fils de Clodomir 438. Retraite de Ste. Clotilde. S. Cloud 439. Troisième concile d'Orléans 440. Commencemens de S. Médard 441. Il est fait évêque de Noyon et de Tournai 442. La reine Ste. Radegonde 443. Elle prend le voile de religion 444. Le poëte Fortunat 445. Les rois Childebert et Théodebert se réconcilient avec Clotaire 446. Justinien reprend l'Afrique aux Vandales 447. Triomphe de Bélisaire 448. Concile général de l'Afrique 450. La reine Amalazonte emprisonnée par Théodat 451. Le pape Agapit envoyé en ambassade à Constantinople 452. Mennas substitué à Anthime, patriarche hérétique de Constantinople 453. Autres prélats hérétiques déposés. Mort du pape Agapit. Concile de Constantinople 454. Lois publiées par Justinien pour la religion 455. Concours des deux juridictions dans les causes ecclésiastiques 456. Naples prise d'assaut par Bélisaire 457. Rome remise sous la domination des empereurs. Election du pape Silvère 458. Caractère de l'impératrice Théodore. Election criminelle de Vigile 459. Silvère persécuté et chassé 461. Son retour. Nouvelles persécutions contre Silvère. Sa mort 462. Lettre de Vigile aux patriarches d'Orient 463. Revers de Bélisaire. Totila, roi des Goths 464. Justinien entreprend la condamnation des origénistes. Division parmi les moines 465. Erreurs des origénistes 466. On convoque un concile contre eux à Constantinople. Guerre entre les moines de Palestine 467. Intrépidité du moine Théodule 469. Intrigues de Théodore de Césarée 470. Jugement dogmatique publié par l'empereur Justinien 471. Il attire le pape Vigile à

LIVRE VINGTIÈME.

d'Espagne 514. *L'empereur Justinien donne dans l'erreur des incorruptibles* 515. *S. Anastase patriarche d'Antioche* 516. *Mort de Justinien. Défauts et bonnes qualités de cet empereur* 517. *Cassiodore et ses écrits* 518. *Vices de Justin II* 520. *Invasion des Lombards* 521. *Anarchie en Lombardie. Saint Sanctule prêtre* 522. *Miracles de S. Hospice* 523. *S. Grégoire de Tours* 524. *S. Venant. Les saints Léobard et Senoch, reclus* 526. *Saints évêques de Bretagne* 528. *S. Malo* 529. *Etat hiérarchique de la Bretagne. Second concile de Tours* 530. *Caractère des reines Brunehaut et Frédégonde. Assassinat du roi Sigebert* 533. *Mort de S. Germain de Paris* 534. *Mariage du prince Mérouée avec Brunehaut* 535. *Malheurs de Mérouée. Concile assemblé à Paris contre Prétextat de Rouen* 536. *Grégoire de Tours est absous au concile de Braine* 539. *Assassinat de Chilpéric. Le roi Gontran protège Frédégonde et son fils Clotaire. Conduite inégale de Gontran* 541. *Second concile de Mâcon* 542. *Synode d'Auxerre. Prétextat rentre dans son siége. Il est assassiné et honoré comme martyr* 543. *Interdits locaux* 544. *Election du pape Pélage II. Persécution des Lombards* 545. *Persécution de Lévigilde, roi d'Espagne* 546. *Martyre de S. Herménigilde* 547. *Suèves pervertis. Conversion du roi Récarède et des Goths d'Espagne* 548. *Concile national des Goths à Tolède* 549. *Concile pour la même nation, dans la Gaule* 550. *S. Léandre de Tolède. Commencemens de S. Grégoire le Grand* 551. *Il est fait archidiacre de l'église romaine et légat à Constantinople. Rétablissement du saint patriarche Eutychius* 553. *S. Grégoire tire Eutychius de l'erreur où il était touchant la résurrection de nos corps* 554. *Bonnes qualités de l'empereur Maurice. S. Théodore de Sicéon* 555. *Morales de S. Grégoire* 557. *Jean le Jeûneur prend le titre d'évêque universel* 558. *Lettre de Pélage II aux évêques d'Istrie. Zèle de S. Grégoire pour*



HISTOIRE

DE L'ÉGLISE.

TOME TROISIÈME,

Depuis la décadence de l'empire d'Occident en 423, jusqu'à la fin de saint Grégoire le Grand en 604.

LIVRE QUATORZIÈME.

Depuis la décadence de l'empire d'Occident en 423, jusqu'à la fin de saint Augustin en 430.

Il est des révolutions et des affaires politiques qui ont tant de liaison avec les intérêts de l'église, que nous ne pouvons nous dispenser de jeter au moins un coup d'œil rapide sur celles qui, dans les desseins de Dieu, ont une liaison plus marquée avec les objets d'un ordre supérieur. Telle est en particulier la chute de l'idolâtre et superbe Rome. Le plus sublime des écrivains évangéliques avait tracé des images terribles de cette nouvelle Babylone, abandonnée à la fureur des nations, pour s'être enivrée du sang des saints : l'arrêt du ciel fut exécuté par le moyen des causes secondes, et les premières

secousses du colosse énorme de l'empire prirent leurs principes dans son propre sein.

Comme les rênes du gouvernement s'y étaient prodigieusement relâchées, en passant de la main du grand Théodose entre les mains faibles de deux enfans, les ministres et les généraux remplirent l'état de troubles, par leur ambition, leur rivalité et leurs vengeances. La patrie faisait des pertes continuelles dans la multitude des vaillans guerriers et des habiles capitaines immolés à la jalousie des adulateurs, et même par la mort des ambitieux qui, pouvant servir utilement leur prince, et s'en voulant faire les tyrans, en devenaient enfin les victimes : pertes ruineuses et toujours mal réparées, puisqu'il s'élevait aussitôt de nouveaux factieux, en qui l'intérêt particulier ne manquait pas de prévaloir sur la chose publique, comme l'appas du souverain pouvoir sur le péril de l'usurper.

Peu contens d'épuiser les provinces, et sur-tout l'Italie, qui était, pour ainsi dire, la partie noble du corps de l'état; peu contens de causer par leur brigandage et leurs violences des émigrations innombrables, aussi funestes à l'Occident qu'on abandonnait, qu'onéreuses à l'Orient où l'on cherchait un asile, ils attiraient, à la place des Romains naturels, les ennemis jurés du nom et de la grandeur de Rome. Depuis long-temps on avait vu ces nations barbares et sauvages faire quelque irruption sur les frontières, soit pour subvenir à leur indigence par le pillage, soit pour étendre les limites des contrées stériles où on les tenait resserrées. Mais quand les Romains eux-mêmes leur eurent ôté le respect du nom romain, quand ils eurent une fois perdu cette crainte révérentielle et presque religieuse; tels alors qu'un torrent qui a rompu ses digues, et franchissant sans retour les barrières qu'on les avait enhardis à forcer, ils portèrent le ravage et la désolation dans les plus florissans apanages et jusqu'au sein de l'empire. Les Allemands, peuple particulier de la Germanie, éternisèrent dans toutes ses con-

trées leur nom et leur puissance. Les Francs et les Bourguignons inondèrent les Gaules ; les Pictes se jetèrent dans la Grande-Bretagne; les Goths Occidentaux, les Suèves, les Vandales, après avoir fait gémir les Gaules, subjuguèrent les différentes contrées de l'Espagne; les Hérules et les Ostrogoths pénétrèrent en Italie, et se rendirent successivement les maîtres de Rome. Il n'y eut pas jusqu'aux Lombards, qui, avec d'autres hordes également obscures, ne voulussent à leur tour insulter à l'aigle expirante des Césars.

Valentinien III, qui n'avait que six ans quand il succéda à son oncle Honorius, n'apportait pas les qualités propres à soutenir, en des conjonctures si difficiles, l'empire chancelant. Il était fils de la princesse Placidie, sœur du dernier empereur, et de Constance honoré de la pourpre, qu'il avait méritée en défaisant le tyran Constantin, et que la mort lui avait enlevée au bout de six mois. Comme Placidie, peu avant la mort d'Honorius, avait été obligée de se réfugier à Constantinople avec son fils, à cause de ses intelligences en Occident avec les ennemis de l'empire, le primicier des notaires, c'est-à-dire, le premier secrétaire d'état, profita de cet éloignement pour s'arroger la souveraine puissance. Il se fit proclamer empereur à Ravenne, où il se soutint un an et demi. Jean, c'était le nom de cet ambitieux secrétaire, soutenu en Italie par Castin, maître de la milice, voulut aussi se faire couronner en Afrique. Le comte Boniface y commandait (1). Il était alors grand ami du saint évêque d'Hippone; il se signalait par une piété digne de cette liaison, et conséquemment par une grande fidélité à son prince et à tous ses devoirs. Il avait d'ailleurs en aversion l'arrogante fierté de Castin, et des sujets particuliers de mécontentement contre lui. Il se déclara courageusement pour Placidie, et fit reconnaître Valentinien. Théodose soutint le

(1) Philost. *lib.* IX, *c.* 13.

parti du jeune empereur son cousin germain, et envoya une armée à son secours.

L'usurpateur avait appelé ces troupes innombrables de barbares qui de tous côtés menaçaient l'empire, et il ne paraissait pas naturellement possible de résister à tant d'ennemis. Mais le bras du Tout-puissant protégeait les fidèles, qui triomphèrent par le concours d'une multitude d'incidens, trop singuliers et survenus trop à propos, pour n'être pas les effets marqués d'une providence particulière. Jean fut défait, surpris et massacré dans Ravenne. Pour grossir son parti, il avait favorisé tous les ennemis de la religion : mais sitôt que Valentinien vainqueur fut en possession du pouvoir suprême, ou plutôt Placidie sous son nom, on bannit des villes tous les hérétiques et les schismatiques, et l'on confirma les priviléges de l'église, spécialement celui qu'avaient les clercs, de n'être pas poursuivis, sans distinction de cause, devant les tribunaux séculiers.

Quand le calme fut rétabli en Occident, on vit porter d'Afrique à Rome une cause, encore célèbre aujourd'hui par ses suites, ou par la diversité de sentimens et de réflexions auxquels elle a donné lieu. C'est l'appel d'Antoine, évêque de Fussale, au saint siége (1). Fussale était une petite ville à l'extrémité du diocèse d'Hippone, toute peuplée autrefois de schismatiques, ainsi que son territoire; mais que saint Augustin, à force de périls, de travaux et de prières, avait réussi à ramener au sein de l'unité. Comme elle était à plus de treize lieues de distance d'Hippone, grande étendue en ces temps anciens pour un diocèse, et qu'elle avait besoin d'une vigilance et d'une application toute particulière, il y fit ordonner, par le patriarche de Numidie, Antoine dont nous venons de parler, et qu'il jugeait capable de bien remplir ce siége important. Il l'avait élevé dès l'enfance dans son

(1) Aug. *Epist.* 209, *al.* 261.

monastère. Mais les plus grands saints et les plus grands génies ne sont pas à l'abri des méprises, dont un bon cœur est la source. Antoine encore trop jeune, et passant du degré de simple lecteur à celui d'évêque, fit bientôt voir qu'il manquait de cette solidité de vertu long-temps éprouvée, qui est requise pour l'épiscopat. Il se conduisit si mal, exerça une domination si insupportable, se rendit coupable de tant d'injustices, de violences, d'exactions même, qu'il fut dénoncé par son peuple aux évêques de la province; et loin d'être soutenu par saint Augustin, cet ancien patron se montra le plus zélé d'entr'eux pour la réparation d'un mal que la délicatesse de sa conscience lui reprochait. Le jeune évêque fut déposé; mais avec ménagement, et à condition qu'on ne lui ôterait que l'administration de son église qui ne pouvait plus le souffrir, et non le rang ni le titre d'évêque.

Antoine se soumit, ou feignit de se soumettre; mais ayant trouvé moyen de gagner son primat, et d'en obtenir des lettres de recommandation pour le pape Boniface qui vivait encore, il appela au saint siége. Le souverain pontife le renvoya en Afrique, avec des lettres pour le faire rétablir, supposé néanmoins, et la clause en était expresse, supposé qu'il eût fidèlement exposé les faits. Les choses en étaient là, à la mort de Boniface. Célestin lui ayant succédé, saint Augustin le pria de surseoir à la poursuite de cette affaire. Pour montrer que les lettres apostoliques de Boniface avaient été surprises contre la vérité des faits, il envoya tous les actes de la procédure.

Aux preuves des moyens, il joignit une justification directe de la sentence des Africains, que le coupable représentait comme absurde et contradictoire. J'ai dû, disait Antoine, ou conserver mon siége, ou être absolument déposé de l'épiscopat; et la sentence rendue contre moi se contredit elle-même : sur quoi saint Augustin fait sentir que le jugement qui punit un évêque, peut être équi-

table et sage, sans aller jusqu'à la déposition. Ses paroles sont remarquables, et prouvent clairement que l'usage de recourir à Rome n'était pas nouveau pour le cas dont il s'agissait. J'aurais à citer, dit-il, une infinité de sentences, ou rendues, ou confirmées par le siége apostolique; mais pour ne pas rappeler ce qui est trop éloigné de notre âge, je me bornerai aux exemples récens. Outre Priscus et Victor, évêques dans la province Césarienne, déchus, sans perdre leurs églises, du droit d'obtenir la primatie à leur tour suivant l'usage, Laurent de la même province, se trouve précisément dans le cas d'Antoine, ayant été privé de son siége sans être déposé de l'épiscopat; et ces sentences, ajoutait-il, ont été confirmées par le siége apostolique.

En parlant ailleurs de l'affaire de Cécilien de Carthage avec les donatistes, il dit que cet évêque aurait pu mépriser la conspiration de cette multitude d'ennemis, étant en communion avec l'église romaine où il était prêt à plaider sa cause, si ses ennemis eussent tenté de le faire priver de cette communion. Mais la conduite du saint évêque d'Hippone, dans la seule affaire d'Antoine de Fussale, prouve clairement sa déférence et son respect à l'égard du siége apostolique, même en cas d'appel, au moins pour la déposition des évêques, puisqu'il suivit lui-même celui d'Antoine. Il ne combattait point le droit d'appeler à Rome, pris en soi; mais il se plaignait de l'étendue extraordinaire et dangereuse qu'on paraissait lui donner, et il s'opposait principalement aux abus qui se commettaient quelquefois dans l'exécution.

C'est ce qui paraît par sa lettre au pape Célestin. Je vous conjure, lui dit-il, par la mémoire de saint Pierre, qui avertit les prélats de ne pas user d'une domination violente à l'égard de leurs frères; je vous conjure par le sang de Jesus-Christ d'empêcher qu'un pasteur coupable et légitimement déposé, ne soit rétabli dans son siége, et sur-tout qu'il ne le soit de la manière qu'il en menace le pauvre

peuple de Fussale, c'est-à-dire, à main armée et par le bras séculier. Délivrez les infortunés Fussaliens de la frayeur où ils gémissent, et qu'il ne soit pas dit, qu'étant rentrés dans le sein de l'unité, ils sont plus maltraités par un évêque, catholique comme eux, qu'ils ne l'ont été autrefois dans leur schisme, par la rigueur des lois impériales. Ayez pitié de moi-même et de ma vieillesse; car je m'en déclare à votre sainteté, dans l'amertume de mon ame: je me propose de quitter l'épiscopat, et de ne plus m'occuper qu'à pleurer ma faute, si je vois périr à la fois et les brebis et le pasteur que mon imprudence leur a donné.

Nous n'avons pas la réponse de saint Célestin; mais on tient pour indubitable qu'il épargna ce chagrin à celui des évêques qu'il honora le plus. C'est ce pontife qui a donné aux écrits d'Augustin ce haut point d'autorité et de considération où ils sont dans l'église. Il est sûr que cet illustre docteur ne continua pas seulement à gouverner son église d'Hippone, mais qu'il régissait encore, sur la fin de sa vie, celle de Fussale, où par conséquent Antoine n'était pas rentré.

L'affaire du prêtre Apiarius, ou plutôt à son occasion, celle des appellations en général, se renouvela sous le même pontificat de Célestin (1). Ce méchant prêtre se pourvut encore à Rome, et usa de tant d'artifices, qu'il se fit renvoyer en Afrique, avec le légat Faustin, qui l'avait déjà été de Zozime et de Boniface. Les Africains s'assemblèrent au nombre de quinze évêques, les primats d'Afrique et de Numidie à leur tête; ils firent la révision de l'affaire, et confirmèrent la condamnation d'Apiarius. Faustin s'opposa seul à tous ces prélats avec une hauteur et une partialité révoltantes, se comportant moins en juge qu'en fauteur du désordre. Mais la conscience du coupable, au moment qu'on avait moins lieu de s'y attendre,

(1) *Epist. Conc. Afr. tom. 2, Conc. p. 476.*

tira les juges de tout embarras, en la manière du monde la plus inespérée. Comme les pères souhaitaient sincèrement qu'il pût se justifier, et commençaient à espérer qu'il y réussirait, ainsi qu'ils s'en expriment dans leur lettre à Célestin, Apiarius ne pouvant plus résister aux remords de sa conscience et à la crainte de la divine justice, fit la confession publique d'une multitude de crimes énormes, et se soumit au jugement qui le privait pour toujours du ministère ecclésiastique.

Mais l'abus que le légat avait fait de son autorité, et le danger où il venait d'exposer la discipline dans les églises d'Afrique, leur firent adresser des remontrances au saint siége. Elles demandèrent entr'autres choses, et avec les plus grandes instances, que les souverains pontifes reçussent désormais les plaintes des particuliers avec plus de circonspection, ou qu'ils prissent moins de confiance en des mécontens suspects, et ne s'exposassent plus à infirmer des jugemens sagement portés. Voici leurs expressions : «Après vous avoir rendu nos très-justes hommages, nous vous prions instamment, de ne pas écouter avec trop de facilité les Africains qui recourront à vous, et de ne plus admettre à votre communion ceux que nous aurons excommuniés. Votre sainteté remarquera sans peine, que telle est la définition du concile de Nicée, que si l'on y prend cette précaution à l'égard des clercs et des laïques, à plus forte raison le saint concile veut-il qu'elle soit observée pour les évêques; et qu'étant suspendus de la communion dans leur province, vous ne les y rétablissiez pas précipitamment ou mal à propos.

Ainsi s'exprimaient les primats d'Afrique, après avoir consulté les exemplaires authentiques et incontestables d'un concile si révéré de part et d'autre. Ils ne demandaient pas la suppression des appels en général, et ils ne rejetaient pas tous les jugemens de Rome; mais ils requéraient avec force qu'on y eût plus de ménagement pour la juridiction immédiate, et qu'on ne les étendît point aux

affaires sans nombre des simples prêtres, à des cas nuisibles à la discipline et à la probité même; tels par exemple que les appels des sentences rendues par des juges qu'auraient choisis les accusés : demande qui fait une nouvelle preuve de leur soumission quand au fond du droit. Ce qu'ils ajoutent, que les affaires doivent se juger où elles ont commencé, à cause de la difficulté de les suivre au delà des mers, et la répugnance qu'ils témoignent à recevoir ces exécuteurs qui ressentaient la domination séculière, confirment la même chose. Le principal différent roulait enfin sur la manière de procéder, et non sur l'autorité du saint siége qui était consignée dans les canons, et qu'ils ne cessèrent jamais de révérer.

Nous n'avons pas la réponse du pape Célestin aux plaintes des évêques d'Afrique; mais on voit par les événemens postérieurs, que les appels ne furent ni abolis, ni interrompus, même quant à la méthode d'envoyer des juges sur les lieux. On remédia à l'abus, c'est-à-dire, à la dureté tyrannique des clercs exécuteurs, qui autorisés par les puissances temporelles à faire exécuter les jugemens ecclésiastiques, affectaient quelquefois la hauteur d'une domination séculière. Pour ce qui est des canons cités comme de Nicée, et qui étaient de Sardique, loin de les rejeter comme apocryphes ou dépourvus d'autorité, les Africains, bientôt mieux instruits, les mirent au rang des lois canoniques; puisqu'on les trouve sous leur véritable nom, dans la célèbre concordance ou collection des canons de Ferrand, diacre de Carthage, qui jouissait de la plus haute estime dans toute l'Afrique, sur la fin du même siècle. Leurs principes mêmes choquaient si peu les Africains, que le compilateur ne craignit pas d'intituler ainsi cette partie de son recueil: *Du concile provincial à recommencer par les légats du pape, s'il le juge à propos.*

Jamais la communion entre l'église romaine et celle d'Afrique ne fut interrompue par ces discus-

sions. Les hérétiques qui avancent le contraire, n'allèguent que des pièces fausses et convaincues évidemment de faux par de grossiers anachronismes. Comment, par exemple, ces Africains, qui assez peu de temps après furent immolés à la fureur hérétique des Vandales, auraient-ils été honorés par l'église romaine comme de saints martyrs, s'ils avaient été dans le schisme? Rien ne prouve mieux à quel point l'esprit d'erreur peut aveugler les ennemis de l'église et de la chaire apostolique, que de les entendre triompher sur ce fait d'Apiarius, comme sur l'écueil où s'est brisée sans ressource la primauté romaine et le dogme de son unité. Pour sentir combien en cela ils s'écartent des règles du raisonnement et du bon sens même, il suffit d'observer qu'il n'était question que de la condamnation des personnes et de toute autre matière que celle de la foi. Si le clergé d'Afrique a statué ensuite, que quiconque s'y croit lésé, peut appeler au concile de la province, ou même au concile universel; outre qu'il ne s'agissait plus de jugemens apostoliques, et moins encore de jugemens dogmatiques, on sait d'ailleurs que le nom de concile universel ou plénier, dans le style de ces pères qui n'a pas échappé au P. Alexandre, ne signifiait que le concile national de l'Afrique.

Nous ne lisons rien dans saint Augustin, l'oracle de son siècle et particulièrement de l'Afrique, qui n'annonce la plus religieuse et la plus inaltérable harmonie entre cette partie du monde chrétien et le siége apostolique. Par-tout il parle de l'église romaine avec le respect et la tendresse d'un fils pour sa mère, et telle était la base des éminentes vertus dont il fournissait des exemples dans tous les genres. Tout occupé qu'il était des travaux de la composition et de l'instruction publique, de toutes les œuvres qui concernaient l'édification du corps mystique de Jesus-Christ, il trouvait encore du temps pour les exercices particuliers de la charité, de la bienfaisance, de l'hospitalité, des arbitrages et de la

conciliation entre les fidèles de tout état et les personnes même de toute religion.

La réputation de sa sainteté, autant que celle de ses lumières, avait pénétré dans tous les coins du monde. Deux personnes de Césarée en Cappadoce, Paul et Palladie, frère et sœur, virent en songe un vieillard vénérable, et furent avertis que c'était l'évêque d'Hippone en Afrique, où ils devaient chercher la guérison d'une maladie aussi affligeante que le principe en était singulier (1). Depuis quelques années, ils éprouvaient dans tous leurs membres un affreux tremblement, que les remèdes les plus dispendieux et de longs voyages n'avaient pu calmer. Par-tout ils étalèrent leur malheur; mais sans trouver de soulagement. Ils arrivèrent à Hippone, aux approches de Pâque, et commencèrent à fréquenter l'église où l'on avait apporté l'année précédente les reliques si fameuses du martyr saint Etienne. Ils s'y rendaient chaque jour, et la singularité de leur état qui fut bientôt connu de tout le monde, attirait à leur suite une infinité de personnes.

La matinée de Pâque, le concours étant beaucoup plus grand encore qu'à l'ordinaire, Paul, après avoir prié devant les reliques, se jeta tout à coup par terre, et y demeura comme endormi; mais tranquille et sans trembler, quoique son tremblement ne le quittât jamais, même durant le sommeil. On ne savait que craindre ou qu'espérer de cette espèce de léthargie, quand il se releva sans nulle agitation, et guéri parfaitement. On le conduisit au lieu où le vénérable prélat assis attendait le moment de célébrer les saints mystères. Paul se jeta aux genoux du saint qui le releva et l'embrassa, toute l'église retentissant de cris de joie et de louanges du Seigneur. Quand on eut fait silence, le service divin commença; et le moment du sermon étant venu, l'éloquent évêque prenant occasion des circonstances: « Souvent, dit-il, on nous

(1) *De Civitate Dei*, *l.* XXII, *c.* 9.

lit le récit des miracles du glorieux martyr saint Etienne ; mais la vue de ce jeune homme est la meilleure de toutes les lectures. Il ne faut point d'autre livre que son visage qui vous est parfaitement connu, depuis le temps que vous compatissez à une affliction, dont la guérison soudaine nous ravit de joie. Je vous laisse à vos réflexions et aux doux sentimens que produit dans vos ames l'éloquence muette du Tout-puissant, qui s'explique assez par ce prodige. Vous me le pardonnerez d'autant plus aisément, que vous savez mon âge et connaissez ma faiblesse. » Saint Augustin avait soixante-dix ans, et n'avait pas mangé la veille de toute la journée, selon l'usage observé le samedi-saint, quoique le baptême solennel et tant d'autres cérémonies rendissent l'office extraordinairement pénible.

Après le service, il emmena Paul dîner avec lui, et lui fit raconter son histoire. « Je suis né, dit Paul, d'une famille nombreuse, mais encore plus malheureuse pour n'avoir pas fait assez de cas du précepte, auquel la félicité de la vie était attachée dans l'ancienne loi. De dix enfans que nous étions, sept garçons et trois filles, je suis le sixième, et ma sœur Palladie me suit immédiatement. Comme nous étions encore dans la maison paternelle, notre frère aîné manqua sacrilégement à notre mère, et porta l'impiété jusqu'à la frapper. Quoique nous fussions tous présens, nous le souffrîmes, sans dire un seul mot pour le désapprouver. Outrée de douleur et d'indignation, cette mère au désespoir court au temple du Seigneur, où, prosternée devant les fonts baptismaux, sur lesquels elle tenait la main étendue : Dieu terrible, s'écria-t-elle, les cheveux épars et le sein découvert, Dieu vengeur de la nature outragée, frappe toi-même les enfans dénaturés que ce sein a conçus ; et qu'errans par le monde, ils éprouvent un châtiment qui porte par-tout l'épouvante et l'horreur.

» A l'instant, notre aîné fut saisi d'un tremble-

ment semblable au mien : dans le cours de l'année tous mes frères et sœurs furent atteints du même mal, suivant l'ordre de leur naissance. Aucun n'échappa à la malédiction trop efficace d'une mère désespérée, qui ne pouvant soutenir les reproches de tout le monde, encore moins ceux de sa conscience, tourna sa vengeance contre elle-même, et se pendit de ses propres mains. Nous tous, race maudite et chargée de l'exécration publique, nous abandonnâmes notre patrie, et nous nous dispersâmes de toute part, pour cacher, s'il était possible, notre crime et notre opprobre. Le second de nos frères a recouvré la santé à Ravenne, auprès des reliques du martyr saint Laurent. Pour moi, après avoir erré en mille endroits divers, un personnage vénérable par sa douceur grave, son air auguste, ses cheveux blancs, et tel absolument que je vous vois ici, pontife du Seigneur, m'apparut et me dit que je serais guéri dans trois mois. Votre sainteté apparut de même à ma sœur; et ces apparitions nous furent souvent réitérées depuis, dans les différens endroits de notre route. Nous sommes donc arrivés pleins de la confiance dont je viens de retirer le fruit. »

Le saint évêque fit dresser un procès verbal de ce récit et de tout l'ordre du miracle, qu'on promit de lire au peuple deux jours après. Ainsi le mardi de Pâque, pour rendre la cérémonie plus intéressante, on fit monter sur les degrés de la chaire à prêcher, Paul parfaitement guéri, et Palladie sa sœur, toujours agitée de son tremblement. L'évêque était déjà dans la chaire, d'où il faisait lire l'histoire de la guérison de Paul. La lecture finie, le frère et la sœur allèrent prier auprès des reliques, et l'évêque prêcha, d'abord sur le respect que les enfans doivent à leurs parens, et sur la modération des parens envers leurs enfans ; ensuite il s'étendit sur les miracles de S. Etienne. Tout à coup il s'éleva de grandes acclamations du lieu où reposaient les reliques : grâces à Dieu,

louanges à Jesus-Christ s'écriait-on avec tant de force, que le saint orateur ne pouvait plus se faire entendre. C'était Palladie qui venait d'être guérie en la même manière que son frère, et qu'on amena aussitôt vers saint Augustin qui rapporte ce miracle, comme en ayant été témoin oculaire. Il cite une multitude étonnante d'autres prodiges arrivés à Hippone dans le cours de deux ans.

Cependant ses forces déclinaient avec les années; et son zèle, quoique toujours le même, ne pouvait plus suffire à tout. Il avait d'ailleurs un dessein qui demandait beaucoup de loisir et de liberté d'esprit, et conséquemment beaucoup moins d'occupations et de sollicitudes, que les fonctions de l'épiscopat, conçues à sa manière, ne lui en laissaient. Depuis plusieurs années, il se proposait de réviser et censurer lui-même ses écrits, et de montrer ainsi à l'univers, qu'il ne faisait point d'acception de sa propre personne, comme il s'en exprime en écrivant au tribun Marcellin. Mais pressentant qu'il ne pourrait exécuter un projet si utile, tandis qu'il porterait tout le faix de l'épiscopat, il voulait se donner un coadjuteur. Tout récemment il venait d'en voir un exemple dans l'église de Milève, où on l'avait appelé à la mort de l'évêque Sévère de pieuse mémoire, qui pour prévenir les brigues et les troubles, avait désigné son successeur avant de mourir. Mais Sévère avait manqué de faire agréer son choix au peuple, dont il avait cru l'approbation inutile, après celle du clergé : ce qui occasionna des difficultés que saint Augustin réussit à faire lever, mais qu'il voulut prévenir, pour la coadjutorerie d'Hippone.

Ayant donc rassemblé tout à la fois son peuple et son clergé : « Nous sommes tous mortels, mes frères, leur dit-il (1); mais si dans la jeunesse on peut mourir bientôt, dans la vieillesse on ne saurait long-temps vivre. L'espérance même dont se repais-

(1) *Epist.* 213, *al.* 10.

sent les différens âges de la vie, toute incertaine qu'elle est, nous manque à l'âge où nous sommes. Que je suis différent de ce que j'étais en arrivant dans cette ville, qui m'est trop chère pour n'en point écarter les trames et les divisions, si fréquentes à la mort des évêques! Afin donc que personne n'ait le moindre sujet de plainte, je déclare en présence de vous tous ma volonté, qui est conforme, au moins me le persuadé-je, à celle de Dieu, et je vous demande Héraclius pour mon successeur. » Toute l'assemblée applaudit, en s'écriant : Dieu soit glorifié! Vive Augustin! Nous approuvons le choix de notre pasteur et de notre père. Quand on eut fait silence, saint Augustin reprit la parole, et dit : « Je ne m'étendrai pas sur les louanges d'Héraclius; j'estime son mérite, et j'épargne sa modestie. Il suffit que vous le révériez, et que nous soyons d'accord. Les notaires de l'église, comme vous le voyez, prennent acte de mes propositions et de votre consentement; parce que nous voulons donner à cette affaire toute la stabilité qu'elle peut avoir devant les hommes. Que le Tout-puissant confime l'œuvre qu'il nous a fait commencer! » Les acclamations recommencèrent plus vivement que la première fois, et l'on donna les marques les moins équivoques d'une approbation unanime. Après quoi néanmoins le saint évêque dit qu'il ne voulait pas qu'Héraclius fût coadjuteur d'Augustin, en la manière qu'Augustin l'avait été de Valère.

« Les anciens, poursuivit-il, savent qu'on me conféra le caractère épiscopal du vivant de l'évêque Valère, et que nous fûmes deux évêques à la fois sur le même siége; ce que ni lui ni moi ne savions pas avoir été défendu par le concile de Nicée. Je ne veux pas qu'on reprenne dans mon fils ce qui était répréhensible en moi. Il se contentera du caractère sacerdotal, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de me retirer du monde, et de le faire ordonner évêque. Mais vous savez le peu de loisir

qui me reste, après les charges que m'ont imposées deux conciles. Trouvez bon que je me décharge du poids de mes occupations ordinaires sur le prêtre Héraclius qui est dans la vigueur de l'âge. Qu'on s'adresse à lui, au lieu de venir à moi; quand il aura besoin de mes conseils, je ne les lui refuserai pas. Expliquez-vous spécialement sur cet article; et si vous y donnez votre consentement, témoignez-le au moins par acclamation. » On cria qu'on s'en rapportait à sa sagesse et à sa bonté paternelle, et on le bénit mille fois. Pour attirer aussi les bénédictions du ciel, on termina la cérémonie par le saint sacrifice. Malgré toutes ces sages dispositions, le saint docteur ne put s'occuper sans interruption de la révision de ses ouvrages, et ses rétractations furent encore deux ans à paraître.

Cet oracle du monde chrétien était obligé de répondre sans fin à toutes sortes de consultations. Deux moines africains du monastère d'Adrumet étant venus à Uzale (1), y trouvèrent sa lettre à Sixte, et en tirèrent une copie qu'ils reportèrent à leur monastère. A la première lecture qu'en firent leurs confrères, cinq ou six d'entr'eux, prenant mal le sens de l'auteur, prétendirent qu'il détruisait le libre arbitre. Quelques autres tentèrent vainement de leur faire entendre raison : les esprits s'échauffèrent, le trouble se mit dans la communauté; deux des plus ardens résolurent d'aller trouver Augustin pour le faire expliquer lui-même, et l'abbé fut contraint d'y consentir, de peur d'un plus grand trouble. Ils vinrent en effet, et parlèrent avec assez de chaleur; mais le saint docteur ne voyant dans leur enthousiasme et leur erreur qu'une crainte excessive de l'erreur même, il eut pitié de leur simplicité et de leur faiblesse, les traita avec beaucoup de douceur et d'honnêteté, les retint long-temps auprès de lui, et leur expliqua à fond la doctrine catholique

(1) *Epist.* 214, *al.* 46.

touchant

touchant la liberté de l'homme et la grâce intérieur de Jesus-Christ. Il leur donna même une lettre sur les mêmes objets pour Valentin leur abbé et tout son monastère, afin d'étouffer dans leur principe les moindres germes de l'erreur. Il connaissait les stratagèmes du père du mensonge, et l'inclination artificieuse de ses émissaires à s'insinuer dans les communautés les plus ferventes.

Ce ne fut point encore assez pour son zèle : il composa exprès un nouvel ouvrage, intitulé : *de la grâce et du libre arbitre*, qu'il adressa à Valentin et à ses moines. Comme le but de cet ouvrage était de dissiper les préventions de ceux qui ne peuvent accorder la grâce avec la liberté, il rassembla les meilleures preuves de ces deux points de foi. D'abord, par les saintes écritures qui sont pleines de préceptes et de promesses, il établit le libre arbitre ; c'est-à-dire, un pouvoir véritable, exempt non-seulement de contrainte, mais encore de nécessité, capable de se déterminer par un choix qui lui est propre, et non pas une faculté passive, uniquement propre à être entraînée par le poids d'une force étrangère. Il n'est ici question que de l'état présent de la nature : la chose est visible par tout ce que suppose l'auteur, principalement l'ignorance et la concupiscence qui ne conviennent qu'à la nature corrompue. En un mot, les preuves du libre arbitre sont si frappantes, poursuit le saint docteur, qu'il est à craindre, en les voyant, qu'on ne mette sa confiance en soi-même, comme font les pélagiens. C'est pourquoi il faut joindre à cette considération celle d'une grâce purement gratuite, sans laquelle on ne peut rien faire de bon pour le salut, et qui est la source de tout notre mérite.

Il cite à ce sujet le passage où saint Paul dit, que ce n'était pas lui qui faisait le bien, mais la grâce de Dieu avec lui ; et il le cite selon ce qu'on lit encore dans la vulgate, *la grâce de Dieu avec moi*, et non *la grâce qui est en moi*, suivant une leçon altérée, qui n'est appuyée de presqu'aucun

exemplaire, et qui était restée dans l'obscurité qu'elle mérite jusqu'au temps des dernières erreurs. Le docteur de la grâce prouve ensuite par le même apôtre, que dans l'affaire du salut, tout est l'effet de cette grâce, les bonnes pensées, les pieuses affections, la force pour combattre et les victoires qu'on remporte, la persévérance, la foi même qu'on ne peut mériter par les œuvres. La gloire céleste, ajoute-t-il, est elle-même une grâce, parce qu'elle est la récompense des œuvres produites par la vertu de la grâce. C'est en ce sens que le saint docteur entend ce que dit l'évangile, qu'on accorde une grâce pour une grâce. Il explique comment Dieu donne ce qu'il commande; c'est-à-dire, en donnant son secours à celui à qui il commande l'action. Il opère en nous, dit-il encore, afin que nous voulions; mais lorsque nous voulons, et que nous voulons de telle sorte que nous agissions, alors il coopère avec nous. Pour le mal, ce n'est pas en nous inclinant au péché qu'il agit sur nos cœurs, mais précisément en nous laissant pécher; de manière qu'il n'endurcit l'homme, qu'en permettant qu'on le séduise ou qu'il s'endurcisse.

Les pélagiens attribuant le nom de grâce à la loi, l'exaltaient extraordinairement, et la représentaient comme un secours suffisant pour la pratique de la vertu. C'est pourquoi saint Augustin la réduisant à sa juste valeur, dit non-seulement qu'elle n'est point la grâce, mais que la loi sans la grâce est la lettre qui tue. On userait d'une étrange dialectique, en inférant de là que le saint docteur donnait l'ancienne loi pour mauvaise. Il raisonne en ce point, touchant l'enseignement de la loi nouvelle, comme sur l'ancienne loi, ainsi qu'il le fallait pour procéder d'une manière conséquente, et anéantir la prétention des hérétiques; et c'est aux deux lois indifféremment qu'il applique le passage, *la lettre tue*. Ce qu'il dit encore de la charité et de la crainte, n'a besoin que d'être rendu

fidellement, pour faire tomber les interprétations dangereuses. Il n'y parle pas seulement de la charité proprement dite ; mais il comprend sous ce nom toute espèce de bonne volonté que Dieu nous inspire pour notre salut, toute affection du cœur pour les vrais biens, et jusqu'à la crainte des châtimens éternels qui nous détourne du péché : crainte bien différente, selon le saint docteur, de la crainte du monde, à laquelle il attribue la chute de saint Pierre, mais qui est plutôt un don de la grâce, pour repousser les attraits de la séduction et les assauts de la concupiscence.

Saint Augustin fit partir son livre avec une seconde lettre pour l'abbé d'Adrumet, et Valentin lui renvoya ses témoignages de reconnaissance par le même religieux qui avait apporté en premier lieu la lettre adressée à Sixte. Le saint apprit avec joie le rétablissement de la paix dans le monastère; mais il sut en même temps que quelques-uns tiraient de ses bons principes des conséquences pernicieuses tout opposées aux premières. Si la grâce est nécessaire pour observer les commandemens, disait-on, nos supérieurs doivent se contenter de nous instruire et de prier pour nous, sans nous corriger, quand nous nous écartons du devoir. A ces nouvelles difficultés, le saint répondit par un nouvel ouvrage, qu'il intitula : *de la Correction et de la Grâce*, et qu'il adressa de nouveau à l'abbé et aux moines d'Adrumet (1).

Sans accuser personne, il ne put s'empêcher de ressentir de l'émotion à la vue de quelques ignorans, peu satisfaits des attentions et des raisonnemens qui auraient gagné les savans du premier ordre. Il ne lui échappa cependant aucune personnalité, aucune expression dure et mortifiante ; mais il les accabla de raisons fortes, et il usa de termes qui rendissent toute l'énergie des pensées. Sur la fin de ce dernier ouvrage, il renvoie ses

(1) II *Retract. c. ult.*

lecteurs au traité de la grâce et du libre arbitre, qui doit en être regardé comme la clef ou l'introduction dans plusieurs articles.

La justice de la correction que soutient ici le défenseur de la saine doctrine, pourrait seule établir la suffisance des grâces accordées pour éviter le mal et pratiquer la vertu. On ne corrige pas, dit-il, les seuls prédestinés; et il est évident qu'on ne corrige aucune personne, pour les cas où elle a été munie de grâces suivies de l'effet. On peut donc éviter le péché, sans ces sortes de grâces. Il ajoute que la grâce qui nous rend le bien tellement posible, que nous soyons dignes de correction en l'omettant, ne nous le rend pas pour cela nécessaire. Un des principaux avantages que saint Augustin trouve dans la correction, c'est qu'elle fait recourir à la prière, par laquelle on obtient la grâce de l'action : d'où il conclut que les supérieurs ont toujours droit de reprendre ceux qui se conduisent mal, ou qui s'étant bien conduits, manquent de persévérance; puisque c'est par leur propre volonté qu'ils n'ont pas persévéré. Ils l'auraient fait s'ils l'eussent voulu, ajoute le saint docteur en termes exprès, marquant ainsi dans le pécheur un pouvoir véritable de vouloir ou de ne vouloir pas. Il ne s'exprime pas en d'autres termes, touchant le principe de la chute des anges et de notre premier père dans l'état d'innocence. Ainsi le docteur de la grâce reconnaît-il dans cet état et dans celui où nous sommes, une même espèce de pouvoir, quant au fond et à l'essence, quoique notre faiblesse ait besoin de bien plus puissans secours. Un auteur justement renommé pour son exactitude, remarque à ce sujet, que la distinction entre la grâce de la nature innocente et celle de la nature corrompue, a excité de grandes disputes parmi les théologiens; mais loin de prétendre par-là mettre de niveau les docteurs des écoles catholiques avec les défenseurs des nouveautés proscrites, il sape au même endroit tous les principes des dernières erreurs.

Saint Augustin dit encore que Dieu nous fait persévérer invinciblement, ou d'une manière insurmontable : expression qui, prise à la lettre, détruirait l'activité de l'ame et anéantirait le libre arbitre. Mais il s'explique lui-même en mille endroits différens, et il ne prétend exprimer ici qu'une grâce qui opère infailliblement notre persévérance, et qui, par notre fidélité à y répondre, nous rend insurmontables à toutes les attaques des ennemis du salut. Quelque usage qu'on fasse de la grâce, ajoute-t-il, la volonté du Seigneur n'est jamais vaincue; parce que, si les pécheurs ne font pas ce qu'il veut, il dispose comme il le veut de leur sort, en glorifiant sa justice sur ceux qui ont refusé de glorifier sa miséricorde.

Après ces ouvrages que le besoin présent demandait, saint Augustin reprit avec une nouvelle ardeur celui des Rétractations, qui ne tarda plus à paraître en deux livres. Le premier contient la révision des écrits composés depuis sa conversion jusqu'à son épiscopat, et le second s'étend à tout ce qu'il écrivit depuis le commencement de son épiscopat jusqu'au temps où il fit cette revue : c'est-à-dire, qu'il suivit l'ordre des temps, en commençant par ses trois livres contre les académiciens, et en finissant à celui de la Correction et de la Grâce. Il compte quatre-vingt-treize ouvrages différens, en deux cent trente-deux livres, dans lesquels il marque jusqu'aux expressions qui lui semblaient répréhensibles ; il justifie aussi ce qu'on y avait censuré mal à propos. Il restait ses lettres et ses sermons, et il entreprit tout de suite la révision des lettres, qu'il n'eut pas le temps de finir.

On ne cessait de le consulter de toute part (1). Deux laïques fort instruits et fort pieux, nommés Hilaire et Prosper, lui communiquèrent les objections que faisaient les demi-pélagiens contre

(1) *Epist.* 225 *et* 226.

ses principes. Hilaire, différent du saint évêque d'Arles du même nom et du même temps, était très-versé dans la connaissance des affaires de la Gaule, et de la Provence en particulier, et il avait avec le grand évêque d'Hippone des relations qui font l'éloge de sa piété et de sa capacité. Prosper, honoré comme saint par l'église, vivait alors à Riez; et quoique simple laïque, littérateur et poëte élégant, il n'en était pas moins habile dans les sciences ecclésiastiques, et n'avait pas moins de zèle pour la saine doctrine.

Ils écrivirent l'un et l'autre de concert à saint Augustin, et lui proposèrent les difficultés des demi-pélagiens, pour l'engager à extirper jusqu'aux derniers restes des erreurs courantes. Ils lui apprenaient qu'à Marseille et en d'autres endroits des Gaules, plusieurs personnes, et même de grands serviteurs de Dieu, attribuaient au libre arbitre, tant la foi, que les premiers efforts de l'homme relatifs au salut; qu'ils établissaient la cause de notre prédestination sur la prévision de nos bonnes oeuvres futures; que par rapport aux enfans, ils prétendaient que si les uns parvenaient au baptême, et les autres mouraient sans l'avoir reçu, c'était à cause des œuvres bonnes ou mauvaises qu'ils auraient faites s'ils avaient vécu, et que Dieu connaissait de toute éternité par sa prescience. L'erreur fondamentale de ces pélagiens mitigés consistait dans la fausse persuasion, que le commencement du salut vient de l'homme; c'est-à-dire, qu'on peut par les seules forces du libre arbitre croire et désirer les biens éternels, et que par les premiers efforts de la volonté, on obtient les grâces intérieures. La grâce proposée à tout le monde, disaient-ils formellement, comme le marquent les lettres de Prosper et d'Hilaire, doit, ainsi que la vocation gratuite, s'entendre du baptême et de l'invitation générale faite par l'évangile.

Saint Augustin répondit aux objections proposées, par deux livres intitulés aujourd'hui sé-

parément : *de la Prédestination des Saints*, et *du Don de la Persévérance ;* mais qui ne font qu'un seul et même ouvrage, dont tout le contenu ne portait autrefois que le premier de ces deux titres. Le dessein de la première partie est de montrer, que non-seulement l'accroissement, mais encore le commencement de la foi est un don de Dieu ; qu'ainsi la prédestination ne peut être fondée sur nos mérites, et ne vient de nous en aucune manière. Il est, dit-il, au choix de la volonté humaine, de croire ou de ne pas croire ; mais c'est Dieu qui prépare la volonté. Les plus grandes grâces pourraient n'avoir pas leur effet ; mais elles l'ont toujours infailliblement : sans elles, et avec des grâces communes, il est impossible de surmonter toutes les difficultés, et on ne les surmonte pas en effet ; mais on peut toujours prier, et par la prière obtenir des secours plus abondans qui animent et soutiennent notre faiblesse. Dieu tourne nos volontés comme il veut et où il veut, parce qu'il donne, selon qu'il lui plaît, les grâces dont l'effet est infaillible. Le livre de la Prédestination des Saints prouve que Dieu ne nous a pas choisis pour avoir prévu que nous serions saints, ou que nous croirions ; mais afin que nous crussions et que nous fussions saints : c'est-à-dire, que les mérites naturels prévus ne sont pas la raison pour laquelle Dieu destine sa grâce ; mais qu'il destine sa grâce, comme la cause des mérites surnaturels. Pour anéantir en même temps la prédestination des demi-pélagiens et celle des pélagiens rigoureux, il fait voir que le commencement même de la foi vient de Dieu.

Dans le livre du Don de la Persévérance, le but de l'auteur est de montrer que la persévérance dans le bien jusqu'à la fin de la vie, est un don de Dieu. Les semi-pélagiens faisaient dire au docteur de la grâce, que ceux qui n'avaient pas reçu la persévérance ne pouvaient pas persévérer ; comme si la persévérance finale fût quelque chose qu'on

reçût dès le commencement, et qui par la suite fît nécessairement persévérer. C'est pourquoi le saint leur dit, que le don de persévérance n'a pas été reçu, jusqu'à ce qu'on ait achevé de persévérer. Il ajoute pour la même raison, qu'on demande la persévérance qu'on n'a pas encore, et qu'on la peut mériter en suppliant, comme on peut s'en priver en s'endurcissant par le péché; c'est-à-dire, que dans l'état présent de la nature corrompue, il est impossible de persévérer sans des secours extraordinaires, sans une providence spéciale; mais qu'on peut obtenir l'un et l'autre par ses prières, comme on s'en rend indigne par sa faute. Quoique ceux qui ne persévèrent point, poursuit-il, puissent persévérer, et que ceux qui persévèrent puissent ne persévérer pas, il y a une connexion infaillible entre la prédestination et la persévérance; parce que la prédestination n'est autre chose que la prescience et la préparation des bienfaits de Dieu, par lesquels tous ceux qui sont sauvés, le sont très-surement. Les jugemens du Seigneur n'en sont pas moins impénétrables, en ce que de deux hommes de bien, par exemple, le Tout-puissant donne la persévérance à l'un, et ne la donne point à l'autre; de deux infidèles, il appelle l'un de telle sorte qu'il embrasse la foi, et n'appelle point l'autre, ou ne l'appelle pas de manière qu'il se rende docile. On voit que dans la supposition de saint Augustin, il y a des infidèles qui ne sont pas appelés, au moins immédiatement à la foi; mais il n'avance rien d'où l'on puisse conclure qu'ils sont privés de toutes les autres grâces.

Au reste, le saint docteur a soin de déclarer, qu'en tout ce qu'il vient de dire sur la nécessité de la grâce, il s'agit principalement de l'ordre surnaturel. Il ajoute avec une modestie admirable, qu'on ne doit pas suivre toutes ses opinions indistinctement et sans examen; que ses rétractations montrant qu'il ne se croit rien moins qu'infaillible dans ses premiers écrits, il pourrait de même

d'être trompé dans les derniers, sur quelques articles qui ne concernent que la manière d'expliquer le dogme dont la foi n'est pas moins assurée. Qu'il était donc éloigné de la manière de penser de ceux qui aiment mieux croire toute l'église enseignante dans l'erreur, que d'imaginer, non que saint Augustin se soit trompé en effet, l'église ne rend pas moins de justice qu'eux à l'exactitude du docteur de la grâce; mais que d'imaginer qu'ils se trompent eux-mêmes dans la manière dont ils l'interprètent!

Entre les solitaires de la Gaule prévenus contre le saint évêque d'Hippone, l'abbé Jean Cassien était le plus célèbre. Il avait été élevé dans un monastère de Bethléem, où il se rendit recommandable par ses talens et son attachement pour saint Jean Chrysostome qui l'ordonna diacre. Il fut député pendant l'exil de ce saint patriarche, par le clergé de Constantinople, vers le pape Innocent qui le fit prêtre. Il étudia et pratiqua même durant quelque temps les exercices de la vie parfaite, parmi les plus fervens solitaires de l'Egypte et de la Thébaïde; mais il fut imbu en Orient de maximes erronées, apparemment dans le commerce qu'il eut avec quelques personnes pieuses séduites par Célestius et Pélage. Car il faut rendre justice à la multitude des Orientaux, fort opposés, comme on l'a vu, à cette hérésie; quoiqu'en ait imaginé la prévention téméraire qui dut son origine aux sectaires des derniers siècles, et qui aboutirait à faire passer l'église d'Orient pour semi-pélagienne. Cassien erra sans obstination, et sans cesser d'être attaché de cœur à l'enseignement de l'église; ces restes spécieux de la plus subtile des hérésies n'étant pas encore expressément condamnés lorsqu'il les soutint.

Soit qu'il fût Gaulois, comme les critiques modernes le pensent, soit qu'il fût de Thrace ou de Scythie, ce cénobite savant et vraiment pieux choisit sa retraite dans les Gaules, après ses voyages. Il

fixa sa demeure à Marseille, où il fonda deux monastères, l'un d'hommes, en l'honneur de saint Pierre et de saint Victor, et l'autre de filles, en l'honneur de la sainte Vierge. Il y établit la discipline des cénobites de l'Orient, autant qu'elle y était praticable ; et néanmoins avec tant de succès, qu'il eut, dit-on, sous sa conduite jusqu'à cinq mille moines. Il est honoré comme un saint dans plusieurs églises de Provence, spécialement dans son monastère de saint Victor de Marseille, où sa fête se célèbre avec octave le 23 Juillet.

Il rendit à la religion un service inestimable, en composant son ouvrage fameux des Institutions Monastiques. Il le divise en douze livres, dont les quatre premiers contiennent les pratiques des laures de l'Egypte, de la Palestine et de la Mésopotamie ; mais il accommode sagement ces observances extraordinaires au climat et au tempérament des Occidentaux. Il se fit même une règle de ne pas rapporter les traits de vertu qui tiennent du prodige et qu'on ne peut qu'admirer, parce qu'il n'avait pour but que de faire imiter ses modèles. Il veut que l'habit de ses moines soit simple, sans être mal-propre ni singulier par la forme ou la couleur : d'où l'on présume généralement que les vêtemens des premiers religieux ne différaient guère de ceux du peuple. A l'exemple des solitaires de l'Egypte et de la Thébaïde, où l'office divin et les pieux usages étaient toujours de cette noble simplicité conforme à la règle qu'ils tenaient d'un ange, ceux de Marseille n'avaient en commun que l'office du soir et celui de la nuit, c'est-à-dire, vêpres et matines, excepté le samedi et le dimanche, qu'ils s'assemblaient à l'heure de tierce pour la communion. A vêpres, on chantait douze pseaumes, et autant à matines, où l'on ajoutait deux leçons, l'une de l'ancien et l'autre du nouveau Testament. Les pseaumes ne se disaient pas à deux chœurs ; un seul frère chantait, et tous les autres écoutaient en silence. Après chaque pseaume, tous faisaient une prière ; et à la fin de

tout l'office, le prêtre recueillant, dit Cassien, la prière d'un chacun, faisait au nom de tous une oraison, que nous nommons encore collecte. Les moines de la Palestine avaient, de plus qu'en Egypte, les offices de tierce, de sexte et de none. L'heure de prime était particulière aux Occidentaux, qui l'avaient instituée depuis peu de temps, pour faire lever les frères plus matin, et les empêcher de rester dans l'inaction jusqu'à tierce. Du reste, après les offices, on s'exerçait beaucoup au travail; en quoi les moines des Gaules, selon Cassien, n'égalaient pas les Orientaux. C'est là, dit-il, la cause principale de ce que les monastères n'y sont pas aussi nombreux qu'en Orient. Cassien nous apprend encore, que la coutume de lire pendant le repas était venue de Cappadoce, sans doute des moines de saint Basile.

Dans les huit derniers livres des Institutions, il traite des vices capitaux, au nombre desquels il compte la tristesse : défaut en effet des plus funestes dans la carrière du salut, sur-tout dans la retraite et les sentiers de la perfection. A l'occasion de la paresse, on traite amplement de la nécessité du travail des mains. Le douzième livre, après s'être exprimé plusieurs fois sur la grâce d'une manière très-orthodoxe, ne laisse pas de montrer des sentimens tout-à-fait pélagiens : ce qui porte à croire que ce livre fut composé avant que la condamnation de Pélage ait été connue de l'auteur dans sa juste teneur et son entier développement. A ces taches près, les Institutions de Cassien sont un excellent ouvrage, qui a contribué infiniment à faire refleurir la régularité dans les anciens monastères, et qui dans tous les âges a fourni à la vie cénobitique ses meilleures observances.

Saint Castor, évêque d'Apt, qui avait engagé Cassien à les composer, fut si content de la piété qu'elles respirent presque par-tout, qu'il le pria de mettre encore par écrit ses pieux entretiens avec les solitaires de l'Egypte. Ce saint prélat, natif de

Nîmes, venait de fonder dans sa patrie une communauté de fervens religieux, auxquels il savait combien ces sortes de lectures étaient profitables. Cassien commença donc aussitôt ses conférences; mais quelque diligence qu'il fît, il n'acheva les dix premières qu'après la mort du saint évêque d'Apt; ce qui les lui fit dédier à saint Léonce, évêque de Fréjus, frère de saint Castor, et à un abbé Hellade, qui devint aussi évêque. Saint Honorat, abbé de Lérins, et saint Eucher qui était venu se ranger sous la conduite de Cassien, après avoir renoncé à tous les avantages qu'il pouvait attendre de son illustre naissance, et plus encore de son mérite, le pressèrent par les plus puissans motifs de ne pas s'en tenir là. Il fit, à leur prière, sept conférences nouvelles, qu'il leur dédia, et dans la suite il y en ajouta encore sept. Ainsi l'ouvrage entier en comprend vingt-quatre, qui toutes unissent sagement l'agréable à l'utile; mais qui demandent quelque précaution pour être lues sans danger.

La treizième, qui traite de la protection divine, est infectée de plusieurs erreurs semi-pélagiennes que saint Prosper fit remarquer et réfuta fortement peu après leur publication. Il ne fit pas seulement sentir leur opposition à la doctrine de l'église; mais il convainquit l'auteur de contradiction avec lui-même. En effet, cette conférence pose pour principe, que les bonnes pensées viennent de Dieu qui inspire le commencement de la bonne volonté; après quoi, elle ajoute et répète en plusieurs endroits, qu'il ne faut pas toujours attribuer à la grâce la bonne volonté, puisqu'elle vient quelquefois des forces de la nature. Dans la dix-septième, on trouve encore des propositions erronées, mais sur d'autres matières : l'auteur y avance et s'efforce d'y prouver par l'écriture, que le mensonge est permis en certaines rencontres. Il le compare à l'ellébore, qui est salutaire quand on en use dans un grand danger, et qui est très-nuisible si le péril n'est pas réel, ou s'il n'est que médiocre.

Saint Honorat, à qui une partie des conférences fut dédiée, gouvernait depuis long-temps avec la plus grande édification le monastère qu'il avait fondé dans l'île de Lérins, à l'extrémité de la Provence (1). Né dans le pays de Toul, au sein des grandeurs et de l'opulence, son père avait établi sur lui les espérances les plus vastes et les plus flatteuses. Mais Honorat renonça à toutes les vanités du siècle; et pour garder plus surement sa résolution, il quitta sa patrie même, et voyagea d'abord dans la Grèce, afin de s'instruire par l'exemple dans les pratiques de la vie parfaite. Son frère Venant, qui l'avait suivi, étant mort à Méthone dans le Péloponèse, il s'embarqua pour l'Italie, refusa les places distinguées que plusieurs grands évêques lui offrirent, et s'établit enfin en Provence, dans le territoire de Fréjus, par une estime particulière qu'il conçut pour le saint évêque Léonce.

La petite île, ou pour mieux dire, le rocher de Lérins lui parut très-propre à se séparer entièrement du monde. En vain lui représenta-t-on que ce n'était là qu'un repaire de serpens d'une espèce très-venimeuse; sa foi s'éleva au-dessus de toutes craintes, et ne fut pas confondue. Ces horribles reptiles perdirent d'abord leur venin pour lui et pour ses disciples, disparurent ensuite, et après fort peu de temps, on vit dans un pays abhorré et jusque-là réputé inhabitable, un des plus célèbres monastères du monde chrétien. La multitude et les qualités éminentes de ces grands serviteurs de Dieu en firent long-temps la ressource et l'ornement principal de l'église de France. L'on n'a plus la règle de Lérins; mais on sait que les moines y habitaient des cellules séparées, et qu'ils alliaient la vie érémitique avec celle des cénobites.

Le caractère du saint abbé de Lérins, qui lui attirait des disciples de toutes les parties de l'Occident, était une charité douce et affectueuse, si

(1) *Serm. S. Hilar. ap. S. Leon.*

prévenante, si affable, que saint Eucher et saint Hilaire, deux de ces disciples, répétaient souvent, que si la charité voulait se faire peindre, elle emprunterait les traits d'Honorat. Ce furent ces vertus qui le firent demander avec tant d'instance pour évêque par la ville d'Arles, après la mort de Patrocle; mais il ne le fut que deux ans. Il gouverna son diocèse comme une famille, ainsi qu'il avait déjà fait son monastère : il s'appliqua sur-tout à en bannir l'esprit de parti et de division. Dans le peu de temps qu'il fut dans cette place, il distribua sans réserve d'immenses trésors amassés depuis long-temps dans son église. Il crut l'obligation d'instruire si indispensable pour un évêque, qu'il voulut s'en acquitter jusqu'au lit de la mort, et ne cessa de la remplir qu'en cessant de vivre. Il était encore monté en chaire le jour de l'Epiphanie, environ huit jours avant sa mort, qui arriva l'an 429. On croit que c'est à son zèle pour la discipline et à ses plaintes sur divers abus qui se glissaient dans la Gaule Narbonnaise, que nous devons la décrétale du pape saint Célestin, adressée aux évêques des provinces de Vienne et de Narbonne.

Le pape s'y élève avec force contre le refus de la pénitence qui se faisait encore à quelques mourans (1). Voici les expressions mêmes de ce saint pontife, qu'il est bon d'opposer aux principes d'un rigorisme outré qui ne peut inspirer que le désespoir.

« Nous avons appris, dit-il, qu'on refusait la pénitence à des mourans, et qu'on ne secondait pas les vœux des pécheurs qui, aux approches de la mort, demandent ce remède pour le soulagement de leur ame. Oui, je m'en déclare hautement, je ne regarde qu'avec horreur une impiété assez cruelle pour désespérer de la bonté divine, comme si elle ne pouvait secourir celui qui recourt

(1) Celest. *Ep.* 2, *tom.* 2 *Conc.*

à elle en quelque temps que ce soit, ni soustraire l'homme en péril au poids des péchés sous lesquels il désire ne pas gémir plus long-temps. Qu'est cela, je vous prie, sinon ajouter une seconde mort à la première, et par le comble de la cruauté tuer à jamais une ame, en refusant de lui rendre la vie ?» N'est-il pas clair, par une pareille manière de s'exprimer, que ce saint pontife ne regarda pas ce règlement comme une pratique arbitraire et peu importante, bien moins encore la rigueur contraire comme l'usage commun de l'église; et par conséquent que c'est un abus très-blâmable, en quelque cas que l'on puisse imaginer, de laisser mourir sans les secours de l'église ceux qui les demandent avec les dispositions convenables ? Il est visible qu'il faut expliquer par un témoignage aussi expressif que celui-ci, ce qu'il y a d'obscur ailleurs sur le même sujet; en observant néanmoins que les semences du novatianisme qui se répandaient dans les Gaules, peuvent avoir contribué à la chaleur que prend ici le zèle de saint Célestin.

Il condamna aussi l'innovation que quelques prêtres étrangers introduisaient dans la manière de se vêtir parmi les ecclésiastiques des Gaules. Ces étrangers étaient apparemment des moines orientaux ou formés en Orient, tels que Cassien, et qui conservaient dans le clergé l'habit monastique, c'est-à-dire le manteau fort court avec la ceinture. A quoi bon, dit ce pape, un nouvel habillement dans les églises de la Gaule, et pourquoi vouloir enchérir sur tant de saints évêques ? On doit se distinguer du grand nombre par les mœurs et la capacité, non par la forme des vêtemens. Quelques auteurs ont inféré de ce passage, que les ecclésiastiques ne portaient point encore d'habits distingués de ceux des laïques, au moins quant à la forme; mais cette conséquence paraît mal tirée. Le sens des paroles du saint pontife est précisément que les clercs doivent se distinguer des laïques, plus par les solides qualités de l'ame que par l'appa-

rence extérieure des vêtemens; mais non que les vêtemens des uns et des autres ne dussent différer en aucune manière. Il donne ensuite pour les ordinations plusieurs règles très-sages, dont la plupart sont encore en vigueur; comme de ne point consacrer d'évêques qui n'eussent passé par les degrés ordinaires de la cléricature; de ne pas ordonner un laïque, un bigame, ou l'époux d'une veuve.

Enfin la décrétale de Célestin, en fournissant un nouvel exemple du recours à Rome, déclare qu'un certain Daniel, accusé par des religieuses qu'il avait gouvernées en Orient, et devenu évêque en Gaule dans le temps même que le pape écrivait à l'évêque d'Arles de le lui envoyer pour être jugé sur cette accusation; Célestin déclare que ce Daniel est séparé du corps épiscopal, jusqu'à ce qu'il vienne assister au tribunal apostolique, si sa conscience lui en laisse l'assurance. En même temps il renvoie au jugement des évêques de la province Viennoise et de la Narbonnaise, la cause de l'évêque de Marseille qui, en accueillant favorablement le meurtrier d'un autre évêque, paraissait applaudir au meurtre même. Cette décrétale est du 25 Juillet 428.

Saint Honorat se sentant près de sa fin, crut ne pouvoir mieux faire que de désigner pour son successeur son disciple Hilaire qu'il fit venir du monastère de Lérins, sans lui en apprendre la cause. Celui-ci n'avait qu'environ vingt-huit ans; mais il s'était donné à Dieu avec une grandeur de courage qui décide ordinairement de la persévérance ainsi que de l'éminence de la vertu. C'était Honorat qui, après avoir fait cette conquête à Jesus-Christ, en avait toujours pris par lui-même le plus grand soin. Le disciple était du même pays que le maître, c'est-à-dire de Toul, et d'une naissance pareillement distinguée; mais il était encore plus entêté des vanités du monde, lorsqu'il fit connaissance avec Honorat. A force d'exhortations et de prières,

le

le saint l'arracha au siècle; et les fruits de ce premier sacrifice allèrent toujours depuis en se perfectionnant. Hilaire parut digne de l'épiscopat, par la crainte même qu'il en témoignait.

Il n'eut pas plutôt pénétré les vues qu'on avait sur lui, qu'il retourna promptement se cacher parmi ses frères, dont il implora le secours, comme dans les périls extrêmes ; mais on envoya une troupe de gens de guerre et de citoyens pour l'enlever (1). Il ne pouvait encore se résoudre à donner son consentement, qu'il eût peut-être constamment refusé, si Dieu n'eût déclaré son choix par un prodige, en faisant paraître sur sa tête une colombe qu'on prit pour le symbole de l'Esprit-Saint. Au sortir d'un monastère qui alliait l'étude des sciences à celle des vertus, et qui formait comme un séminaire d'évêques pour toutes les Gaules, Hilaire plein de talens et de pénétration prit part aux disputes qui s'élevèrent, dès le commencement de son épiscopat, sur certains écrits de saint Augustin. Quelques auteurs ont prétendu qu'il avait donné dans les erreurs des semi-pélagiens, toutefois avant que la condamnation lui en eût été connue. D'autres soutiennent, qu'en contredisant saint Augustin sur la prédestination à la gloire, et en la disant conséquente à la prévision des mérites, il n'imaginait point pour cela que la prévision des œuvres futures fût pour Dieu un motif d'accorder la grâce, ou qu'on pût faire en aucune manière par les forces naturelles, les premières démarches vers le Seigneur. Mais ce que nulle personne instruite ne révoque en doute, c'est que saint Hilaire étant au lit de la mort, confessa en termes formels la grâce prévenante qui précède nos efforts et tous nos désirs.

Entre les évêques qui par leur sainteté illustrèrent l'église de Gaule en même temps que saint Hilaire, on remarque saint Loup de Troyes son

(1) *Vit. Hilar. c.* 1 *et seq.*

beau-frère, et saint Germain d'Auxerre, qui tous deux furent chargés, à cause de leur zèle et de leur capacité extraordinaires, d'aller combattre l'hérésie des pélagiens au lieu même de son origine, c'est-à-dire dans la Grande-Bretagne. Les évêques de cette île avaient envoyé des députés à Rome et dans les Gaules, pour demander du secours contre les hérétiques leurs faux-frères. A ce sujet, on tint dans les Gaules un concile nombreux : tous les pères fixèrent unanimement leur choix sur Loup et Germain. Mais saint Prosper dit formellement (1) que ce fut le pape Célestin qui, à la persuasion du diacre Pallade, envoya Germain dans la Bretagne ; c'est-à-dire que le successeur de Pierre chargé de confirmer ses frères dans la foi, et de veiller au bien général de l'église, tira cet homme apostolique du champ ordinaire de son zèle, afin qu'il portât du secours à un peuple qui se trouvait dans un besoin plus pressant. Il ne s'agit ici, ni de mission pontificale, ni de celle d'un concile étranger à la Bretagne, encore moins du concours inintelligible de l'un et de l'autre : discussions qui ont exercé quelques critiques fort inutilement ; puisque la juridiction ordinaire des évêques bretons qui invoquaient le secours de leurs voisins, était suffisante.

Saint Germain, par ses talens supérieurs et sa haute sainteté, faisait alors l'admiration, non-seulement de son église d'Auxerre, mais de tout l'Occident (2). Né dans les Gaules d'une illustre famille, après s'être distingué dans les écoles de sa patrie, il était allé se perfectionner à Rome dans la jurisprudence. Il fit un mariage honorable, et parvint aux plus grandes charges sous l'empire d'Honorius qui le fit duc d'Auxerre, c'est-à-dire commandant des troupes qui étaient dans ces provinces. Malgré l'avantage d'une éducation fort chrétienne, il s'oublia dans la suite au point de devenir le fléau de

(1) *Chron. ad ann.* 429. (2) *Tom.* 1, *Bib. Lab. p.* 114.

son saint évêque Amateur. Il s'emporta même un jour jusqu'à le menacer de la mort, outré de dépit de ce que le zélé prélat avait fait abattre au milieu de la ville un arbre où Germain suspendait les têtes des animaux qu'il tuait à la chasse, au grand scandale du peuple témoin de ce reste des superstitions païennes. Non, je ne périrai pas de votre main, lui dit Amateur avec une tranquillité causée dès-lors par le pressentiment de ce qu'il connut peu après d'une manière plus distincte. Il eut révélation que sa fin était proche, et que Germain remplirait après lui le siége épiscopal : lumière si prophétique et si assurée, que quoiqu'il tint la chose fort secrète, il alla trouver à Autun le préfet des Gaules, et en obtint l'agrément nécessaire pour faire le duc Germain évêque d'Auxerre.

De retour à son église, il assembla les principaux citoyens, à la tête desquels Germain se trouva; il leur déclara qu'il n'avait plus que peu de temps à vivre, et que c'était leur duc que le ciel avait choisi pour lui succéder en qualité d'évêque. Au même instant, il l'investit avec son clergé, l'exhorte à se rendre digne de sa destination, et lui coupe les cheveux. Amateur mourut très-peu de temps après, et Germain élu d'un consentement unanime, fut contraint, malgré sa résistance, d'accepter l'épiscopat. Il le conserva trente ans, durant lesquels il ne cessa d'accroître cette haute réputation de doctrine et de vertu qui a rendu si célèbre le nom de saint Germain l'Auxerrois, sixième évêque de ce siége.

Il ne fut pas plutôt revêtu de cette dignité sainte, qu'on reconnut visiblement la vocation divine, par le changement total de sa conduite. Ce seigneur, si altier et si délicat peu auparavant, se revêtit aussitôt d'une étoffe grossière, s'interdit l'usage du vin, de la viande, de tout mets assaisonné, et même de pain de froment, se réduisant au pain d'orge pour toute nourriture. Encore ne la prenait-il que le soir, et souvent après plusieurs jours consécutifs d'une

entière privation de tout aliment. Ses biens devinrent à perpétuité ceux de l'église et des pauvres ; il ne regarda plus sa femme que comme sa sœur ; quelques planches sur lesquelles il étendait un cilice, formaient son lit, et il avait tant d'indifférence ou de dureté pour son corps, que la diversité des saisons ne lui fit jamais rien changer à son vêtement. C'était le goût de la piété du temps, et des Gaules en particulier, de fonder des monastères, où la ferveur en effet fleurit peut-être plus alors qu'en aucun autre temps dans toutes nos provinces. Les plus grands prélats se ménageaient ainsi de pieux asiles, soit pour y conserver l'esprit de recueillement, soit pour y ranimer leur ferveur, après les distractions attachées à leurs travaux, soit pour y former leurs dignes coopérateurs et leurs successeurs. C'est dans ces vues que dès le commencement de son épiscopat, Germain fit bâtir près d'Auxerre, au delà de la rivière d'Yonne, le monastère des saints Cosme et Damien.

Personne n'était plus digne que saint Loup d'être associé à saint Germain pour la mission des îles Britanniques (1). Il avait dans sa jeunesse épousé Piméniole, sœur de saint Hilaire d'Arles. Mais les deux époux ayant d'un consentement mutuel résolu de garder la virginité, Loup s'était retiré au monastère de Lérins. Quelque temps après ce premier sacrifice, il retourna dans sa patrie pour le consommer en se dépouillant de ses biens, persuadé que le monde n'a plus guère d'attraits pour nous quand l'anéantissement de notre fortune fait que nous n'en avons plus pour lui. Mais le Seigneur avait encore un autre dessein que son humble serviteur. Comme il repassait par Mâcon, et y achevait de distribuer le prix de ses biens aux pauvres, il fut enlevé et mis sur le siége de Troyes, qui vaquait par la mort de saint Ours. Après deux ans seulement d'épiscopat, il fut choisi pour aller avec l'évêque d'Auxerre com-

(1) Sur. *ad* 29 *Jul.*

battre les hérétiques de Bretagne ; distinction extrêmement honorable dans un temps et en des provinces où abondaient les prélats consommés dans les sciences comme dans la vertu.

Une si grande renommée devançait tellement les deux missionnaires, qu'on venait en foule au-devant d'eux par-tout où ils passaient. A Nanterre, petite bourgade près de Paris, Germain fit un discours à ce bon peuple, dont le respect religieux leur semblait surpasser encore tout ce qu'ils avaient remarqué dans les autres lieux de leur passage. Mais ce qui frappa sur-tout le saint évêque, ce fut une jeune fille, en qui l'on apercevait en effet quelque chose d'angélique et de céleste (1). Il la fit approcher, marqua beaucoup d'amitié à cet enfant de huit à neuf ans, demanda son nom et celui de ses parens. Le père et la mère de Géneviève, c'est ainsi qu'elle s'appelait, se présentèrent à l'homme de Dieu qui les félicita d'avoir mis au monde et de faire croître sous leurs yeux une plante si précieuse. Il leur prédit en même temps qu'elle serait la gloire aussi-bien que l'exemple de sa patrie. Ensuite il demanda à la jeune personne, dont la physionomie et le maintien annonçaient une raison fort supérieure à son âge, si elle voulait devenir l'épouse de Jesus-Christ. Elle déclara que c'était son dessein de se consacrer à Dieu, et pria l'évêque de lui donner sur le champ la bénédiction solennelle des vierges. Il y avait déjà plusieurs monastères de filles dans les Gaules ; mais on y voyait encore plus de vierges vivre dans la retraite chez leurs parens, porter le voile et des vêtemens modestes, et prendre toutes les précautions convenables pour se garantir de la contagion du siècle. Afin de consacrer Géneviève avec toute la solennité qu'elle méritait, saint Germain la conduisit à l'église, au milieu d'un grand concours de peuple. On y chanta des pseaumes et d'autres prières, durant lesquelles l'évêque tenait la main droite sur la tête

(1) Const. *Vit.* 8, *Germani*, *cap.* 20.

de la jeune vierge; après la cérémonie, il la fit manger avec lui.

Le lendemain il lui demanda si elle avait présente la promesse qu'elle avait faite. Saint père, lui répondit-elle, j'espère ne l'oublier jamais, et l'observer fidèlement avec le secours de la grâce. A ce moment, saint Germain vit à terre une médaille marquée du signe de la croix. Il la ramassa, et la donna à Géneviève, en lui disant : Recevez ce gage d'amitié de votre père spirituel; et en mémoire de moi et de votre engagement, portez-le toujours pendu à votre cou. Que ce soit là tout votre ornement, et laissez aux filles du siècle l'éclat de l'or et des pierreries : paroles qui jointes au nom romain de Sévère que portait le père de Géneviève, font présumer que la sainte était de famille romaine, et d'une naissance plus distinguée qu'on ne la croit communément. Le saint recommanda très-instamment au père et à la mère de la regarder moins comme un bien dont ils fussent les maîtres, que comme un dépôt confié à leurs soins, et destiné à devenir un instrument de salut pour des peuples entiers. La mère, peu de jours après, eut des preuves bien sensibles de la vérité de ces prédictions. Quoiqu'elle révérât saint Germain et qu'elle eût pris confiance en ses discours, à peine avait-il disparu, qu'elle gêna la piété de sa fille en voulant l'empêcher d'aller à l'église un jour même de fête, et elle s'emporta jusqu'à lui donner un soufflet. Aussitôt elle perdit la vue, et elle demeura aveugle pendant deux ans (1). Elle eut le loisir de réfléchir sur les paroles prophétiques du saint évêque, que les vertus de Géneviève rendaient plus croyables de jour en jour. Enfin elle dit à sa fille de lui apporter de l'eau d'un puits qui subsiste encore, et qui est en vénération dans tout le pays depuis cet événement. La fille obéit; et avec la même simplicité, elle fit le signe de la croix sur l'eau, et en lava les yeux de sa mère qui le lui avait com-

(1) Sur. *ad* 3 *Jan.*

mandé, et qui recouvra miraculeusement la vue.

Géneviève n'en fut que plus humble et plus fervente. Elle allia à l'innocence une pénitence rigoureuse. Dès l'âge de quinze ans, elle ne mangea que deux fois la semaine, et sa nourriture n'était que du pain d'orge ou quelques légumes grossiers. Jamais elle n'usa ni de vin, ni d'autre boisson capable d'enivrer. Elle ne laissa pas d'atteindre la plus grande vieillesse, fut constamment respectée des petits et des grands, et fournit un exemple éclatant de la considération et du crédit que donnent les vertus d'un certain ordre aux personnes les moins puissantes selon le monde. Elle vint à bout de bâtir une église en l'honneur de saint Denys; et dans un temps de famine, elle trouva moyen de procurer des vivres aux Parisiens dépourvus de toute ressource. Mais long-temps auparavant, et aussitôt après sa consécration, les deux missionnaires, Loup et Germain s'embarquèrent pour la Bretagne. Ils essuyèrent dans le trajet une violente tempête; mais saint Germain calma les flots en y jetant quelques gouttes d'une huile bénite et en invoquant le nom de l'adorable Trinité. La réputation des deux évêques avait préparé leurs succès : on vint de toute part pour les entendre, avec un tel empressement et un tel concours, qu'ils étaient obligés de prêcher sur les places publiques et dans les campagnes. Toutefois, pour perpétuer les fruits de leur zèle et pour prendre de justes mesures contre les artifices toujours renaissans de l'hérésie, ils assemblèrent un concile à Vérulan, aujourd'hui saint Albans, ainsi appelé du nom d'un des plus illustres martyrs de l'Angleterre. Les hérétiques crurent que le plus mauvais parti pour eux serait de ne pas comparaître. Ils vinrent bien accompagnés, dans le dessein de l'emporter, au défaut de la raison, par l'appareil du faste et de l'arrogance. Mais les saints missionnaires établirent d'une manière aussi simple que solide les principes de la foi divine qui opère, ajoutèrent-ils, les prodiges;

et se sentant tout à coup inspirés d'en-haut, ils proposèrent aux pélagiens de faire l'essai de la leur sur une jeune aveugle dont le père, qui était tribun, venait demander la guérison.

Ils confessèrent leur impuissance. Les deux saints se mirent en prières, et demeurèrent immobiles durant quelque temps. Après quoi Germain invoquant, selon sa coutume, le nom de la sainte Trinité, et prenant un reliquaire qu'il portait toujours sur lui, l'appliqua, en présence de tout le monde, sur les yeux de la fille qui recouvra la vue à l'instant (1). De vives acclamations s'élevèrent par toute l'assemblée, en l'honneur de Germain et de la doctrine qu'il soutenait. Mais ce qui consola le plus son zèle, c'est que ses contradicteurs applaudirent comme les autres, anathématisèrent leurs erreurs, et se soumirent humblement au joug de la foi. Les deux évêques allèrent rendre leurs actions de grâces au Seigneur sur le tombeau de saint Albans, et Germain l'ayant fait ouvrir, pour marquer à quel point on devait honorer ces précieux restes des amis de Dieu, il y déposa les reliques qu'il avait coutume de porter, et prit en leur place de la terre du tombeau de ce martyr, encore teinte de son sang.

Les deux prélats de Gaule rendirent un autre service aux Bretons. Ceux-ci étaient en guerre avec les Pictes qui habitaient la partie septentrionale de l'île, et qu'on nommait ainsi, parce qu'ils se peignaient tout le corps d'une manière aussi bizarre qu'effrayante. Ils étaient si barbares, qu'ils mangeaient la chair humaine, et se plaisaient sur-tout à dévorer les mamelles toutes fumantes des femmes qui tombaient entre leurs mains. Ils s'étaient joints aux Saxons, autres barbares qu'ils avaient appelés de Germanie; et tous ensemble s'avançaient contre les Bretons qui, incapables de résister à de pareilles forces, et dépourvus de tout secours hu-

(1) Const. *cap.* 22.

main, imploraient celui des deux saints évêques. Germain n'ignorait pas les règles de l'art militaire qu'il avait autrefois exercé avec gloire : il apprit aux troupes bretonnes à faire usage de ces ressources pour leur juste défense, et il parut même à leur tête pour les rassurer. Mais comptant beaucoup plus sur le secours d'en-haut que sur les moyens naturels, il invoqua et fit invoquer le Dieu des armées. Un esprit de terreur et de vertige se répandit tout à coup dans les troupes ennemies, sur qui les fidèles remportèrent une victoire complète, et d'autant plus satisfaisante, qu'elle ne leur coûta pas une seule goutte de sang. Les deux saints repartirent aussitôt pour leurs diocèses. Mais plus indomptables que les barbares, l'hérésie recommença quelques années après à troubler les îles Britanniques, et saint Germain y fut appelé pour la seconde fois.

Alors il se fit accompagner de saint Sévère, évêque de Trèves et disciple de saint Loup de Troyes. Au second voyage, passant encore par Paris, il trouva la calomnie déchaînée avec la plus grande violence contre Géneviève, malgré l'accroissement continuel de sa vertu depuis sa consécration. Il lui rendit visite dans son humble retraite, la salua avec des témoignages de vénération qui étonnèrent tout le monde, et convainquit le public de l'innocence ainsi que du haut mérite de la sainte. Cette seconde expédition de Germain en Bretagne ne fut ni moins heureuse, ni moins éclatante, et eut des succès plus durables que la première. Par les mêmes voies, c'est-à-dire par la prière, par la vertu de sa divine éloquence, par des miracles encore plus fréquens que dans sa première mission, il fit abjurer l'hérésie de toute part; et pour qu'elle ne renaquît plus de ses cendres quand il serait éloigné, on bannit bien loin de l'île tous les sectaires qui ne donnèrent point de preuves d'une sincère conversion. La Bretagne ne fut pas le seul théâtre du crédit miraculeux de saint Germain auprès du

Tout-puissant : il opéra depuis une multitude étonnante de prodiges, et ressuscita plusieurs morts.

Ces merveilles eurent même pour témoin la cour de Ravenne où résidait le jeune empereur Valentinien, comme avait fait son prédécesseur Honorius (1). Le saint évêque y était venu solliciter la grâce des peuples de l'Armorique, coupables de rébellion, et ce fut là qu'il termina sa carrière dans un âge avancé, et dans l'exercice héroïque de la charité et de la bienfaisance. S'il n'eut pas la consolation de mourir au milieu de son peuple, le Seigneur n'en disposa de la sorte que pour donner plus d'éclat à la gloire de son serviteur. Son corps fut reporté processionnellement, avec une pompe et un concours incroyable, de Ravenne jusqu'à son église d'Auxerre, où on l'enterra dans un oratoire qu'il avait fondé en l'honneur de saint Maurice, et qui est aujourd'hui la célèbre abbaye de Saint-Germain.

Les fréquens soulèvemens des peuples agitaient l'empire d'une manière encore plus funeste que les irruptions des barbares, qui le plus souvent n'étaient mis en action que par la perfidie des Romains. Dans les commencemens du règne de Valentinien III, ou plutôt de sa mère Placidie, le brave et fier Aëtius ne voyait au-dessus de lui que le comte Boniface : c'était encore trop pour son ambition. Il entreprit d'inspirer la défiance de son rival à l'impératrice, et il ne le chargea pas d'un moindre attentat que de se vouloir rendre indépendant en Afrique (2). Pour preuve de ce que j'avance, lui dit-il, outre ce que vous savez de son mariage avec une princesse de la race royale des Vandales, je sais que si vous lui donnez ordre de venir en Italie, il refusera d'obéir. En même temps il feignit, en écrivant à Boniface, de prendre le plus vif intérêt à son sort, lui marqua que

(1) *Ibid. c.* 15, 16 *et* 17. (2) Proc. 1 *Bell. Vand. c.* 3.

l'impératrice avait dessein de le perdre, et que si elle le mandait, il se gardât bien de venir.

Boniface avait de la probité, de la religion, de la piété même; tellement que, voulant renoncer au monde pour embrasser la vie monastique, saint Augustin et saint Alypius l'en avaient détourné, dans la persuasion qu'il contribuerait davantage au service de Dieu, en conservant ses dignités. Mais autant il est grand, en vivant au milieu du siècle, de servir aux autres de rempart contre sa contagion, autant cette glorieuse destinée est-elle périlleuse. Le comte Boniface ne sut pas se préserver de ce danger : il céda aux attraits de la sensualité, et se démentit d'abord au point de se remarier, contre le vœu qu'il avait fait d'observer la chasteté parfaite depuis la mort de sa première femme. Comme sa vertu se trouvait déjà si chancelante, il reçut la lettre perfide d'Aëtius, et il ne manqua point de donner dans ce nouveau piége. Loin d'obéir à l'ordre qui l'appelait à la cour, il se mit en devoir de résister à force ouverte, attendit de pied ferme les troupes que l'empereur fit marcher contre lui, et battit ses généraux en plusieurs rencontres. Craignant, après ces premiers succès, qu'on ne l'accablât enfin, il traita avec les Vandales, pour les attirer en Afrique. Ces barbares qui avaient peine à se faire un établissement en Espagne où les Visigoths étaient beaucoup plus puissans qu'eux, écoutèrent avec joie les propositions de Boniface, et passèrent aussitôt le détroit.

Cependant saint Augustin ne cessait d'écrire à l'inconstant Boniface pour le rappeler de ses écarts, et lui faire sentir la vanité des biens d'ici-bas. C'est dans l'une de ces lettres qu'on trouve le passage suivant (1) : « Priez le Seigneur qui peut vous tirer des nécessités les plus embarrassantes, afin que vous puissiez un jour ce que vous ne pouvez point à

(1) *Epist.* 220, *al.* 70.

présent. » Pour empêcher toute ame droite d'abuser de ces paroles, il suffit de lui rappeler à quelle occasion elles ont été proférées. Le comte Boniface s'étant remarié après avoir fait vœu de continence, et n'étant pas maître de garder son vœu depuis son engagement avec une femme qui l'avait cru libre en l'épousant, saint Augustin lui dit de porter son épouse à la pratique de cette éminente vertu, sans cependant l'y forcer; de prier le Seigneur de lui en inspirer la résolution, afin qu'il puisse lui-même pratiquer alors ce qu'il a promis, et que le devoir du mariage l'empêchait d'observer à son gré. Il n'est rien là, sans doute, d'où l'on puisse conclure, qu'en des circonstances, même où les préceptes nous obligent, ils nous sont absolument impossibles.

Les exhortations du saint évêque, et plus encore peut-être la découverte que fit Boniface de la supercherie d'Aëtius, le fit repentir des coupables engagemens qu'il avait pris avec les ennemis de l'empire. D'un autre côté, Placidie qui n'avait pas oublié les premiers services du comte, lui fit offrir un plein pardon, pourvu qu'il chassât d'Afrique les barbares qu'il y avait appelés. Mais autant il avait été facile de les faire venir, autant il était impossible de les renvoyer. Ils avaient déjà pris goût à leurs nouvelles demeures, et leur roi Genseric, jeune, ardent, plein de bravoure et de pénétration, rendait la proposition du retour extrêmement délicate, de quelque manière qu'on la fit. Boniface offrit d'abord de l'argent en compensation de ses promesses. C'est un trône, répondit fièrement Genseric, que je suis venu chercher au delà des mers, et je ne les repasserai point comme on me propose. Il refusa tout ce qu'on lui offrit, et le comte fut obligé de recourir à la force : elle ne réussit pas mieux que les négociations. Les Vandales étaient passés dans l'Afrique en bien plus grand nombre qu'on ne s'y était attendu; ils avaient amené avec eux, outre les gens de leur nation, des

Goths, des Alains, des barbares et des brigands de toute espèce. Tout le monde cependant, et saint Augustin le premier, fut étonné de la victoire qu'ils remportèrent sur Boniface qui avait toujours été la terreur de ces peuples indisciplinés, et qui peu auparavant en avait dissipé des essaims innombrables avec une poignée de combattans.

Après cette défaite inopinée, il fut poursuivi si vivement, qu'il put à peine se jeter dans Hippone où on l'assiégea. Il trouva pourtant moyen de s'échapper de cette place qui fut emportée après quatorze mois de siége. En vain tenta-t-il encore par la suite, avec les forces réunies des empires d'Orient et d'Occident, de délivrer l'Afrique : il mourut enfin à Rome des blessures qu'il avait reçues ; mais il remporta sur lui-même la plus glorieuse des victoires, en faisant hommage, non-seulement à son souverain, mais aux qualités brillantes d'Aëtius, qu'il conseilla à sa propre femme d'épouser, comme le plus grand homme de guerre de l'empire.

Aussitôt après leur première victoire, les Vandales se répandirent sans obstacle par tout le pays, dans les villes comme dans les villages, tout se soumettant ou fuyant devant eux (1). Il n'y eut que Cirthe et Carthage avec Hippone, qui leur donnèrent la peine de former des siéges. Par-tout on ne voyait que villes ruinées, édifices en feu, citoyens errans ou égorgés sur les chemins. On réduisit à la plus dure servitude ceux qui avaient occupé les premières places ; les femmes de la plus haute qualité, qui avaient eu des troupes d'esclaves à leurs ordres, se voyaient contraintes de rendre à de féroces et grossiers dominateurs les services les plus abjects et les plus pénibles : encore celles qui gémissaient sous le poids des fers, parurent-elles les plus heureuses. On en égorgea une infinité d'autres, on les éventra indignement, on arracha leurs

(1) Proc. *Bell. Vand.*

enfans de leur sein ou des bras de leurs nourrices ; on jeta ces malheureux sur la route, comme un poids inutile, et l'on empêcha les mères, soit de les emporter vivans, soit de leur donner la sépulture après la mort. Il en périt une multitude, sans avoir reçu le baptême.

Les Vandales étaient chrétiens, mais ariens furieux et non moins animés contre les catholiques, ni d'une impiété moins féroce que quand ils étaient idolâtres (1). Le culte public fut absolument et long-temps interrompu, les choses saintes profanées, les temples brûlés de toute part. Pour le chant des pseaumes, le saint sacrifice, les sacremens, tous les exercices de la religion, on ne trouvait ni fidèle pour y participer, ni ministre pour y présider. Après les gens de guerre et les grands propres à défendre la république, aucun Romain n'était plus en butte à l'animosité des ennemis, que les personnes consacrées à Dieu. D'abord il s'en était retiré plusieurs dans les châteaux et les forts qui se trouvaient au voisinage ; mais y ayant bientôt été forcés et mis à mort, les autres s'enfonçaient dans le sein des forêts et dans les cavernes les plus sauvages, d'où la faim les chassait ensuite, et les forçait à revenir chercher leur subsistance dans une honteuse mendicité, ou plutôt une mort prompte dans le ressentiment brutal du vainqueur.

Cette image, tracée par des écrivains du pays, particulièrement par Possidius, évêque de Calame, dans la vie de saint Augustin son contemporain et son ami, pourrait sembler une exagération, si l'on ne savait à quel excès et par quels principes les Vandales étaient irrités contre les Africains. Non-seulement ils les poursuivaient comme sujets de l'empire ; mais ils avaient en exécration l'affreuse corruption de leurs mœurs. Comme ils étaient naturellement aussi chastes qu'impitoyables et cruels, ils se faisaient une gloire et un mérite de purger la

(1) Vict. *Vic. lib.* 1.

terre de ces monstres d'impudicité. Pour y parvenir, après avoir immolé tout ce qui leur tomba sous la main, ils s'efforçaient d'affamer tout le reste, en coupant les arbres dans les campagnes, en perdant les fruits, en détruisant généralement tout ce qui pouvait offrir quelque subsistance aux misérables ensevelis le jour dans les antres, et revenant la nuit chercher quelque sorte d'aliment près des lieux habités ou cultivés.

Salvien, qui vivait alors, décrit avec la plus énergique éloquence, et les débordemens odieux de l'Afrique, et l'excès des calamités qu'ils entraînèrent après eux (1). C'est dans un ouvrage adressé à Salonius, évêque de Vienne et fils de saint Eucher, que cet illustre citoyen de Marseille, prêtre seulement, mais nommé pour sa capacité le maître des évêques, entreprend par-là de justifier la providence, et de lever le scandale que donnaient aux faibles, dans la chute de l'empire, tant les infortunes des Romains chrétiens et catholiques, que la prospérité des barbares, soit hérétiques, soit païens. En comparant les Africains, sujets de l'empire, avec les différentes nations qui le dévastaient, il avance que l'assemblage des vices dont un seul suffisait pour rendre chacune de ces nations odieuse, se trouvait concentré dans l'Afrique où ils venaient se précipiter comme dans un égoût infect, après avoir souillé dans leur cours les autres parties de l'univers. Si, dit-il, les peuples qu'on appelle barbares, et que l'on compare aux bêtes féroces, ont chacun leur vice, au moins n'ont-ils pas tous les vices ensemble. Les Goths sont traîtres, mais chastes ; les Alains plus licencieux, mais éloignés de toute fourberie ; les Francs légers, mais bienfaisans et sociables ; les Saxons au contraire fort cruels, mais en revanche ils ont de l'impureté un éloignement qui excite notre admiration. Les Vandales, vainqueurs de l'Afrique, ne

(1) *De Gubern. l. 7 et 8.*

sont pas moins recommandables par l'amour de cette vertu ; et s'ils sont fastueux, méprisans et superbes, ce qu'ils méprisent davantage dans leurs vaincus, ce sont les outrages faits à la pudeur par les femmes aussi-bien que par les hommes ; c'est l'effronterie d'un sexe que déshonore le seul éloignement de la retraite ; c'est l'infamie comme triomphante dans les assemblées publiques. Si tous ces peuples sont marqués de quelque tache, ils se distinguent aussi par quelque bonne qualité. Pour les Africains, inhumanité, perfidie, avarice et rapacité, ivrognerie, blasphème et parjure ; je ne sais quelle est celle de ces taches dont ils ne sont pas souillés. Nous ne parlons pas de l'impudicité : autant ils surpassent tous les étrangers par les autres vices que nous venons de marquer, autant ils se surpassent eux-mêmes par leur fureur pour les sales voluptés. Qui a jamais regardé l'Afrique comme une terre ordinaire, destinée à l'habitation des animaux raisonnables en qui la chair doit être soumise à l'esprit, et non pas plutôt comme le repaire de l'obscénité, ou comme un immense foyer des passions d'ignominie qui l'ont embrasée de tout temps !

Cet orateur véhément, et ici peut-être un peu déclamateur, rend néanmoins gloire au pouvoir de la religion sur les mœurs des Africains mêmes, que leur conversion à la foi et la vertu miraculeuse de la grâce n'avaient pas laissé de changer dans plusieurs d'entr'eux d'une manière frappante. Mais, à l'exception de ces serviteurs sincères du vrai Dieu, reprend-il, qu'est-ce que tout le reste ? Quel phénomène qu'un Africain chaste ! C'est un prodige aussi étonnant qu'une vipère sans venin, qu'un tigre sans férocité ; c'est un Africain qui n'est plus Africain. On doit moins attribuer à la sévérité du Seigneur, qu'à l'énormité des crimes de l'Afrique, les excès de cruauté commis sur elle par ses barbares vainqueurs. Si les Vandales l'ont dévastée, ils l'ont purifiée ; ils ont fait ce que n'ont pu les

lois

lois romaines : ils ont réprimé les passions honteuses, non comme les Romains qui se rendent coupables du vol et de l'adultère, tandis qu'ils le proscrivent ; mais en imposant aux esclaves la nécessité d'imiter leurs tyrans, et en immolant à leur cruauté ceux qui ne se conformaient point à leur exemple. Les Vandales réussirent en effet à supprimer en Afrique les lieux de débauche et les femmes publiques; ils les contraignirent toutes à se marier, et punirent de mort celles qui ne se contentèrent pas d'un époux. Mais ce ne fut qu'après la prise de la capitale, que, las de massacrer, et craignant de ne plus régner que dans des déserts, leur farouche vertu usa enfin de ces tempéramens.

En attendant, ils poussèrent vivement le siége d'Hippone (1). Un grand nombre d'évêques, les uns parce qu'ils n'avaient plus de troupeau, les ouailles se trouvant toutes égorgées ou misérablement dispersées; les autres pour empêcher l'extinction totale de l'épiscopat en Afrique, plutôt que pour la conservation de leur propre personne; tous se voyant recherchés avec une rigueur et un acharnement opiniâtre, s'étaient réfugiés dans les places que l'on croyait les plus sûres. Possidius, ami du saint évêque d'Hippone, et plusieurs autres prélats du voisinage, avaient choisi ce dernier asile, assez avantageux, mais resserré de toute part et rempli d'étrangers qui en augmentaient les besoins de jour en jour. Le généreux Augustin s'efforçait de secourir tout le monde, et il n'y pouvait suffire, en se retranchant à lui-même les choses les plus nécessaires. Il y suppléa par l'effusion de ses sentimens et l'onction de son éloquence, consolant au moins les malheureux dont il ne pouvait soulager la misère. Il montrait sur son visage un air de résignation et de sérénité qui se communiquait à la multitude dont il était environné nuit et jour; tandis qu'il éprouvait avec la plus douloureuse sensibilité

(1) Possid. c. 29.

la peine encore plus cruelle de l'étouffer au fond de son cœur. S'il pouvait se dérober à tant de malheureux et gênans témoins, il fondait en larmes devant le Seigneur, et le conjurait d'accepter le dévouement qu'il faisait de sa personne pour son peuple; ou s'il ne daignait pas l'agréer, de le retirer du monde avant la prise de la ville, et de ne pas le rendre spectateur de cette effroyable catastrophe.

Cependant les barbares désolant l'église de tous côtés, le Seigneur faisait éclater en toute manière les effets de sa grace qui, toujours admirable dans ses saints, se reproduit dans leurs œuvres sous mille formes différentes. Tandis qu'Augustin s'élevait à la plus haute sainteté par la simplicité de la foi et des vertus communes en apparence, Alexandre, auteur de l'institut des acémètes, c'est-à-dire, gens qui ne dorment point, allait au même terme par les routes les plus extraordinaires (1). Ce grand saint, issu d'une race illustre, avait d'abord occupé à la cour de Constantinople des postes dignes de sa naissance.

Il abandonna les grandeurs du siècle, distribua ses richesses aux pauvres, et se retira dans un monastère renommé en Syrie. Faisant toujours de nouveaux progrès dans la perfection et le mépris du monde, il s'enfonça dans le désert, d'où, après sept ans, son humilité se vit encore obligée de s'enfuir. Il avait converti plusieurs habitans païens d'une ville voisine, avec leur gouverneur nommé Rabula, que la réputation du saint avait attirés vers lui. Tous voulurent avoir pour évêque celui qu'ils reconnaissaient pour apôtre: ils l'engagèrent, sous quelque prétexte de zèle, à venir dans leur ville dont ils gardaient soigneusement les portes, bien résolus à ne point le laisser retourner dans sa solitude. Il arriva sans nulle défiance; mais ayant reconnu le piége qu'il croyait tendu à son incapacité et à sa faiblesse, il se fit descendre pendant

(1) Boll. 15 *Jan.*

la nuit dans une corbeille, par-dessus les murs de la ville, comme s'il eût été question de se soustraire au plus imminent péril. Marchant ensuite deux jours entiers à travers les déserts, il ne s'arrêta qu'à un endroit assez éloigné et assez sauvage, pour s'y croire à l'ab i de toutes les recherches.

Cet asile ignoré servait aussi de retraite à une troupe nombreuse de voleurs : il les convertit par la vertu de ses exhortations et de ses prières. Le chef de ces malfaiteurs donna l'exemple, et reçut aussi le premier la récompense de sa docilité, ayant fait une sainte mort huit jours après son baptême. Les autres transformèrent leur caverne en un monastère ; et sous la conduite d'un supérieur qu'établit Alexandre, ils firent l'édification d'une contrée dont leur brigandage avait jusque-là fait la terreur et la désolation.

Quant à Rabula, gouverneur de la ville convertie, qui voulut le prendre lui-même pour évêque au défaut d'Alexandre, il renonça pareillement à toutes les distinctions de ce monde, et se fit anachorète. Mais on l'arracha depuis à sa solitude, pour l'élever sur le siége d'Edesse, métropole de la Mésopotamie. Sa femme bâtit une maison religieuse, où elle se consacra au Seigneur avec ses filles et ses domestiques.

Saint Alexandre, de son côté, alla aux bords de l'Euphrate faire le premier établissement de la psalmodie perpétuelle. La communauté qu'il y institua, monta en peu de temps au nombre de quatre cents moines, Syriens, Grecs, Egyptiens et Latins. Ils se partageaient en plusieurs chœurs, et se succédaient les uns aux autres, sans qu'il y eût un moment ni le jour ni la nuit, où cette habitation céleste cessât de retentir des louanges divines. Imitant en tout la vie angélique, ils vivaient dans un aussi grand détachement que s'ils n'eussent point eu de corps. Chacun d'eux n'usait jamais que d'une seule tunique, et n'avait de nourriture que pour la journée. Le soir, on donnait aux pauvres tout ce

qui restait, sans rien garder pour le lendemain. Mais afin de rendre son établissement encore plus utile à la religion, Alexandre fit joindre à la prière la vie active de l'apostolat, et forma soixante-dix de ses disciples à prêcher la foi aux Gentils.

Tant de bonnes œuvres n'empêchèrent pas qu'ils ne fussent persécutés. Leurs courses évangéliques et leur prière continuelle les faisaient confondre avec les massaliens, qu'on appelait aussi enchites, du mot grec qui signifie *prians* : hérétiques, ou pour parler plus proprement, fanatiques enthousiastes, sortis de la Mésopotamie aussi-bien qu'Alexandre, et qui, prenant à la lettre le précepte de la prière continuelle, réduisaient toute la religion à la prière, ôtaient toute vertu au baptême et aux autres sacremens : d'ailleurs gens oisifs et vagabonds qui couraient le monde, et débitaient leurs rêveries comme autant de révélations et d'articles de foi, les seuls à peu près qu'ils admissent.

Comme ces sectaires étaient extrêmement dissimulés, se parjurant sans façon, et quand il importait à leur tranquillité, anathématisant, sans les abandonner, toutes leurs erreurs, on était en grande défiance à leur égard. Ainsi Alexandre que l'on confondit avec eux, eut infiniment à souffrir. Etant venu à Antioche, où il n'avait point paru depuis vingt ans, le patriarche Théodose envoya un ecclésiastique nommé Malc, pour le chasser ; et celui-ci lui donna publiquement un soufflet. Alexandre, sans s'émouvoir, dit en faisant allusion au valet mentionné dans l'évangile, et qui souffleta le Sauveur : Or le nom du serviteur était Malc. Le peuple qui rendait à Alexandre plus de justice que le clergé, prit sa défense, et Malc fut contraint de se retirer avec honte.

Alexandre quitta cependant Antioche, se déguisa même en mendiant pour aller en liberté ; et passsant par un monastère nommé Crithen, il fut étonné d'y trouver la psalmodie perpétuelle. Mais il reconnut que cette maison avait été fondée par un

de ses élèves. Enfin il se rendit à Constantinople avec ses disciples, et il y commença un nouvel établissement de son institut, où l'on compta dans peu trois cents moines. Ils étaient distribués en chœurs de cinquante, qui se succédaient sans interruption les uns aux autres. Là ils furent encore persécutés et soupçonnés, comme en Asie, de massalianisme. On emprisonna le maître, et l'on dispersa les disciples qui toutefois le rejoignirent, le jour même qu'il recouvra sa liberté. Alors ils allèrent tous ensemble vers l'embouchure du Pont-Euxin établir un nouveau monastère d'acémètes, où saint Alexandre mourut vers l'an 430.

Ce fut dans les commencemens de cettte même année, que saint Augustin connut d'une manière certaine que le Seigneur avait exaucé la prière qu'il lui avait faite, de ne pas le rendre témoin du dernier malheur de son peuple (1). Etant tombé malade dans le troisième mois du siége d'Hippone, il se prépara aussitôt à la mort, comme un homme assuré qu'il ne releverait pas de sa maladie. Il marqua autant de crainte des jugemens de Dieu, que s'il n'eût encore fait aucune pénitence. Les services innombrables et pénibles rendus à l'église, tant d'écrits contre les hérétiques, tant de schismatiques gagnés par ses conférences, tant de pécheurs convertis et de saints formés par ses soins, tant de clercs et de vierges parvenus à la perfection, tant de rigueurs exercées contre lui-même, enfin tant de vertus aussi pures qu'éclatantes, lui inspiraient moins d'assurance, que les péchés de sa vie passée ne lui causaient de regret et de confusion.

Si les ames les plus innocentes, disait-il souvent aux amis qui l'entouraient, ne doivent point sortir de ce monde sans faire pénitence, quelle doit être la disposition de celles qui ont commencé si tard à connaître et à servir le Seigneur ? Toujours conforme à ses maximes et à sa méthode, les œuvres

(1) Possid. *c.* 29.

de satisfaction le plus de son goût étaient les moins remarquables, les moins susceptibles d'ostentation; telles que la souffrance de ses maux, les remèdes même acceptés avec résignation et avec foi, comme des peines du péché. Il fit tracer sur quelques cartons les pseaumes de la pénitence, qui sont en petit nombre, dit l'auteur de sa vie; apparemment les mêmes que nous nommons encore de la sorte. Il les suspendit sous ses yeux, afin d'entretenir jusqu'au dernier soupir toute la vivacité de sa componction. Pour n'être pas distrait de ces pieuses pensées durant les dix derniers jours de sa vie, il pria qu'on n'entrât dans sa chambre qu'avec le médecin, ou quand on lui apporterait à manger. Sa maladie ne laissa pas d'être fort longue : elle commença sur la fin du carême, et il ne mourut que le 28 d'Août, jour auquel l'église célèbre encore sa fête. C'était la 430.e année de l'ère chrétienne, de son âge la 76.e, et la quarantième depuis son entrée dans le clergé. On observe comme une chose remarquable dans un saint même, que depuis le premier moment qu'il se donna au Seigneur jusqu'à sa mort, non-seulement il ne regarda jamais en arrière, mais qu'il avança toujours avec un redoublement de ferveur dans la carrière de la perfection, sans jamais se détourner de son but, sans donner dans aucun de ces écarts, même passagers, qu'on trouve jusque dans la vie d'un très-grand nombre de saints.

Il ne fit point de testament, parce qu'il n'avait rien à léguer; mais il avait formé, et il recommanda avant d'expirer, une belle bibliothèque qu'il laissa à son église : souci digne du premier des saints docteurs, et que la Providence parut justifier. L'incendie qui, après la prise d'Hippone, réduisit presque tout en cendres, respecta néanmoins cette riche collection, où sans doute il n'y avait rien de plus précieux que les œuvres d'Augustin même. En l'enterrant, on offrit le saint sacrifice de l'autel, dit en termes exprès l'évêque Possidius qui était présent, et qui nous a transmis ce témoignage

si formel et si précis, en faveur du nom et de la réalité du sacrifice de la messe. Cet historien ajoute qu'avant la mort d'Augustin, Dieu fit connaître sa sainteté, par la guérison miraculeuse d'un malade qui vint la lui demander dans son lit. Le saint lui dit d'abord, avec des sentimens d'humilité d'autant plus sincères qu'ils semblaient plus naturels, que s'il avait quelque pouvoir sur les maladies, il s'en servirait pour lui-même. Mais le malade suppliant ayant répliqué qu'on lui avait commandé en songe d'aller trouver l'évêque Augustin, avec assurance de guérison, le saint pasteur faisant céder la modestie à la charité, imposa les mains à l'infirme, et le guérit sur le champ. Il avait opéré plusieurs autres merveilles, sur-tout pour la délivrance des énergumènes, pendant le cours de son épiscopat. Mais ce n'est point par la multitude des miracles que se distingua ce grand saint, ni par aucune des faveurs ni des pratiques extraordinaires qu'on lit dans la vie de tant d'autres.

Une conduite égale, uniforme, constante, éloignée de toutes les extrémités; tel fut toujours le caractère de sa vertu. Modeste dans ses meubles comme dans ses vêtemens, il évitait avec le même soin la mal-propreté et la magnificence. Il portait du linge et des souliers, suivant l'usage devenu le plus commun, sans blâmer cependant ceux qui allaient nu-pieds, les avertissant seulement de se tenir en garde contre la vanité. Sa table était frugale, et l'on n'y servait d'ordinaire que des légumes. Quand il s'y trouvait, ou des personnes d'une santé faible, ou des hôtes, car il était fort hospitalier et fort affable, on servait des viandes. Pour le vin, il y en avait toujours; l'usage du gras étant réputé beaucoup moins nécessaire que le vin, dans le régime de cet âge.

Excepté les cuillers, il n'avait aucune argenterie; non par indigence, mais par amour de la pauvreté. Ses clercs vivaient toujours avec lui, vêtus et

nourris à frais communs. On lisait pendant le repas, et pour donner la réfection à l'esprit aussi-bien qu'au corps, et pour être moins exposé à oublier les lois de la tempérance. Par la même crainte de passer les bornes de la sobriété qu'il s'était prescrites, à ce qu'il dit lui-même, jamais il ne mangeait hors de chez lui, quelque invitation qu'on lui en pût faire. On ne voyait point de femme manger à sa table, loger dans sa maison, ou la fréquenter en aucune manière, pas même sa sœur ni ses nièces : non que de si proches parentes ne fussent à l'abri de tout soupçon, mais parce qu'elles attirent ordinairement d'autres femmes dont le commerce est moins indifférent. Quand les personnes du sexe voulaient lui parler, il les recevait en présence de quelques clercs, et jamais il ne lui arriva, depuis sa conversion, de s'entretenir seul à seul avec elles.

On ne se lasse point des détails d'une vie si cléricale et si digne de servir de modèle à tout prélat comme à tout clerc vraiment religieux ; mais on peut dire qu'ici le docteur l'emporte encore sur le pasteur, tant par la profondeur incomparable de sa doctrine, que par l'intérêt tout particulier qu'a toujours pris l'église à saint Augustin considéré sous ce point de vue. Quoique nous ayons plus parlé de ses ouvrages que de ceux des autres pères, nous n'en avons touché que la très-petite partie, et précisément autant qu'il était nécessaire pour avoir une idée juste de sa doctrine sur les points capitaux. Possidius nous a laissé un catalogue des œuvres du saint docteur, qu'il fait monter jusqu'au nombre de mille et trente, y compris les livres, les sermons, les lettres, dont plusieurs sont des traités complets, et quelques écrits qui ne sont point parvenus jusqu'à nous : encore ajoute-t-il qu'il n'a pu tout compter. Dans cette multitude incroyable de productions, ce qu'on remarque principalement, après la pureté du dogme et de la morale, la profondeur de la science et de l'éru-

dition, la grandeur des vues, la force du raisonnement, la sagacité infinie de l'esprit, la beauté de l'élocution, excessive peut-être et dégénérant quelquefois en subtilité, selon le goût déjà corrompu du temps; ce qu'on remarque, dis-je, avec le plus d'édification, c'est la modestie de l'auteur, qui n'a rien d'égal que le mérite qu'elle décore. Il faudrait copier des livres entiers d'Augustin, pour faire voir tous les sentimens humbles qu'il avait de lui-même; mais ils y sont exprimés avec une candeur et une simplicité qui ne laissent point douter qu'il ne sentît au fond du cœur tout ce que sa plume retracait.

Dans sa dispute avec saint Jérôme, on ne fut pas moins attendri qu'édifié de sa modération et de toutes ses déférences, tandis qu'il avait l'avantage de la vérité pour lui. Si l'on allègue le respect dû à un docteur consommé, et qui avait si bien mérité de l'église, on retrouve la même modestie et presque les mêmes ménagemens pour le jeune évêque d'Eclane, Julien, le plus arrogant défenseur du pélagianisme, et que la seule présomption avait pu engager à se mesurer avec un docteur de cette prééminence. Mais le plus digne monument de son humilité est sans contredit le livre de ses Confessions. Qu'il lui fallut être vivement pénétré de la grandeur de Dieu et de sa propre bassesse, absorbé dans les sentimens de sa componction et de son abjection, pour publier à la face du monde entier ses plus humiliantes faiblesses, pour charger ce tableau des plus fortes couleurs, et pour le transmettre à tous les siècles à venir!

Toutefois ce grand saint, cet illustre docteur fut en butte à la calomnie et à la plus flétrissante imposture. Depuis sa mort sur-tout, ses ennemis devenus plus audacieux, mirent tout en œuvre pour ternir sa mémoire. A ce dessein, ils firent courir sous son nom les quinze articles qu'on appela les objections des Gaulois, et qui dès-lors, selon quelques auteurs, et environ trente ans après, suivant

l'opinion commune, donnèrent lieu à l'hérésie des prédestinatiens.

Les plus durs de ces articles sont ceux qui suivent: I. Par une triste nécessité qui est l'effet de la prédestination, les hommes sont contraints au péché et condamnés à la mort, II et III. La grâce du baptême n'efface pas le péché originel dans ceux qui ne sont pas prédestinés à la vie, et il ne leur sert de rien de tenir une conduite juste et sainte. VI et XV. Le libre arbitre ne fait rien dans les hommes; c'est la prédestination qui agit en eux, soit pour le bien, soit pour le mal. VIII et IX. Le Sauveur n'a pas été crucifié pour la rédemption de tout le monde, et Dieu ne veut pas le salut de tous les hommes; mais seulement de quelques-uns qui sont prédestinés. VII et XII. Dieu ôte la grâce de l'obéissance à des justes qu'il a appelés, et leur refuse la persévérance, précisément parce qu'ils n'ont pas été séparés de la masse de perdition dans la prédestination et la divine prescience. Tels sont les points capitaux et précis de la doctrine qu'on donnait pour celle de saint Augustin, afin de le décrier et de persuader qu'il s'était écarté de la foi catholique dans ses derniers ouvrages.

Prosper, son illustre et zélé disciple, n'épargna rien pour venger l'honneur de son maître. Il ne faut qu'ouvrir sa réponse aux objections des Gaulois, pour se convaincre qu'il y a une distance infinie de la doctrine du maître et du disciple à celle de tous les prédestinatiens. Cependant l'apologiste, en confondant la calomnie, s'attira personnellement à dos les calomniateurs. Un nommé Vincent, que certains critiques ont trouvé expédient de donner pour Vincent de Lérins, compté parmi les saints dans le martyrologe, publia contre Prosper des imputations semblables à celles dont on noircissait la mémoire du docteur de la grâce. Prosper répondit avec une justesse et une précision admirables, sans jamais donner dans un excès, en évitant l'excès opposé. En prouvant contre les semi-pélagiens la

gratuité ainsi que la nécessité de la grâce, par-tout il a soin de montrer en Dieu la volonté sincère de sauver tous les hommes. Aussi telle fut la persuasion publique touchant sa manière de penser à cet égard, qu'on lui a long-temps attribué l'ouvrage d'un auteur inconnu, intitulé *de la vocation des Gentils*, et qui exprime clairement la plus saine doctrine.

Prosper eut encore le courage d'attaquer les conférences de Cassien, malgré la haute réputation de l'auteur. Il employa contre lui l'autorité des conciles d'Afrique et d'Orient, ainsi que les constitutions des papes Innocent et Zozime. C'est ce que son génie poétique exprime en ces termes figurés : « Voyez-vous que d'invincibles constitutions du siége apostolique mettent vos raisonnemens en poudre, et que vos retranchemens sont ruinés, comme les murs de Jéricho, par le concert des trompettes sacerdotales ? »

Enfin Prosper porta le zèle jusqu'à entreprendre le voyage de Rome, afin de mieux faire connaître au chef de l'église le péril où se trouvait la foi en plusieurs endroits des Gaules. La principale cause du mal était la liberté que s'arrogeaient de simples prêtres, d'enseigner sans consulter les évêques, et de s'ériger, au préjudice de l'épiscopat, en juges de la doctrine. On voit en effet dans une lettre pontificale, adressée vers le même temps aux évêques de Gaule en général, et nommément à ceux de Marseille et du voisinage, que le saint pape Célestin les reprend vivement de leur négligence à réprimer l'orgueil de leurs prêtres, et à les tenir dans la soumission qu'ils leur devaient, dit-il formellement, à raison de leur dignité (1). Venant ensuite aux mauvais effets de cette indépendance et de la témérité qui en était le principe, il fait en ces termes l'apologie de saint Augustin contre les calomnies des prêtres de Gaule : « Augustin de sainte mémoire

(1) Cel. *Epist. ad Ep. Gall. de Grat.*

a toujours été dans notre communion, et jamais le moindre nuage n'a terni ni sa foi ni ses mœurs. On a toujours eu de lui l'idée la plus avantageuse, et il n'était pas moins chéri que révéré de tout le monde. Pour sa science, elle fut telle, que mes prédéceseurs mêmes, je m'en souviens, le comptaient au nombre des meilleurs maîtres. »

A cette lettre sont joints neuf points de dogme touchant la grâce et le libre arbitre, que l'on voit cités peu de temps après, comme faisant partie de la même lettre, et dont il paraît néanmoins que saint Célestin n'est pas lui-même l'auteur. Mais on a lieu de croire qu'il avait chargé saint Prosper ou saint Léon, alors diacre, de réduire ainsi à certains chefs la doctrine de l'église sur le péché originel, sur la nécessité de la grâce, tant pour la foi et le commencement de la bonne volonté, que pour les œuvres du salut, enfin sur les tentations et les mérites des saints. Rien n'était plus propre à justifier la doctrine de saint Augustin, que de lui donner pour base les décisions des conciles confirmés par les souverains pontifes. En effet, ces neuf articles ne sont que le recueil des autorités des conciles d'Afrique et des papes Innocent et Zozime, touchant les matières décidées comme de foi.

Quant aux assertions ultérieures des savans qui en combattant les hérétiques, ont pénétré plus avant dans les difficultés de ces questions, on déclare qu'en se gardant bien de les mépriser, on ne juge pourtant pas nécessaire de les confirmer (1). On se contente de déclarer, qu'on ne doit point absolument regarder comme orthodoxe, ce qui paraîtra contredire les règles qu'on vient de voir établir sur les sentences du siége apostolique touchant les effets et la dignité de la grâce. Il est donc constant qu'en prenant la défense, soit des docteurs catholiques en général, soit du docteur de la grâce en particulier, l'auteur ou le rédacteur des articles n'a pas

(1) *Ibid.* c. 13.

prétendu que l'église eût apposé le sceau de son autorité à tout ce qu'ils ont écrit. Il lui suffisait d'établir qu'ils n'avaient rien enseigné de contraire à la foi, touchant les matières de la grâce et de la liberté. Concluons par une réflexion qui trouve ici place d'une manière bien naturelle : Si la doctrine de saint Augustin tire tant d'autorité de sa conformité aux décisions de la multitude des évêques, confirmées par les souverains pontifes, est-il bien conséquent de vouloir ériger en dogmes des opinions contraires à des décisions toutes pareilles, parce qu'on imagine voir dans saint Augustin ce que ni pape ni concile n'y ont jamais vu ?

Pour laisser enfin une idée nette de la doctrine du défenseur de la grâce contre les pélagiens et les semi-pélagiens, nous allons réduire brièvement tout ce que nous en avons dit jusqu'ici, à quelques points capitaux qui feront voir d'un coup d'œil, si l'on peut s'exprimer ainsi, tout le système de saint Augustin. Qu'on se rappelle d'abord que Pélage, Célestius et tous les pélagiens rigoureux nièrent constamment la nécessité absolue du secours de la grâce intérieure de Jesus-Christ pour vouloir et faire le bien dans l'ordre du salut. Je n'ai pu trouver nulle part, dit expressément saint Augustin, même après que le pélagianisme eut été condamné par le pape Zozime, je n'ai trouvé nulle part que Pélage ait confessé la nécessité absolue du secours intérieur et prévenant de la grâce de J. C. pour la volonté et pour l'action. S'il reconnaissait, poursuit-il (1), que Dieu nous aide ainsi, tant pour vouloir que pour agir, et de telle manière que sans ces secours nous ne voulons et nous ne faisons rien de bien, et que telle est la grâce de Dieu par Jesus-Christ, il ne resterait plus entre nous, à ce qu'il me paraît, aucun sujet de dispute. Dans le dernier ouvrage de ce docteur, appelé ouvrage imparfait, parce que la mort l'empêcha de le finir, il fait encore consister

---

(1) *De Grat. Chr.* c. 47.

le poison de l'hérésie des pélagiens dans leur obstination à nier que la volonté de l'homme ait besoin d'une grâce qui soit un secours intérieur et gratuit pour l'opération du bien.

Pour les disciples mitigés de Pélage, et nommés communément semi-pélagiens, ils ne s'élevaient pas directement contre les décisions des conciles d'Afrique confirmés par les papes et le consentement du reste de l'église. Nous avons même vu que les prêtres de Marseille, imbus des nouvelles opinions, marquaient beaucoup de respect et de soumission pour les constitutions apostoliques, dans lesquelles Rome ne s'était pas encore formellement expliquée sur les subtilités artificieuses, qu'il n'était pas naturel de soupçonner (1). Ceux-ci ne faisaient aucune difficulté de reconnaître avec tous les semi-pélagiens, la nécessité de la grâce, pourvu qu'on reconnût aussi dans l'homme une bonne volonté qui précédât ce secours, et qui cherchât ce remède à ses blessures. Tels sont le témoignage et les expressions d'Hilaire, cet autre disciple, qui pour la défense de saint Augustin, seconda si bien le zèle de saint Prosper. Saint Augustin nous apprend lui-même quelle fut l'erreur des semi-pélagiens lorsqu'il nous dit qu'elle ne différait en rien du préjugé où il avait été autrefois, que la foi n'était pas un don de Dieu; qu'au moins pour ses commencemens, la grâce n'était pas nécessaire. On peut remarquer en passant, combien cette hérésie était différente des tableaux imaginaires qu'en ont tracés dans les derniers siècles des novateurs intéressés à noter injurieusement les orthodoxes les plus zélés à les contredire.

En conséquence des principes que le docteur de la grâce a principalement et constamment établis contre les pélagiens et les semi-pélagiens, il est clair, et c'est le troisième chef de sa doctrine, que dans l'état présent de la nature dégradée, l'homme

(1) *Ep. ad Aug.*

a un besoin absolu de la grâce intérieure de Jesus-Christ. On ne peut, sans une erreur formelle, soustraire à son influence la moindre action surnaturelle, les commencemens mêmes de la foi, rien de ce qui dispose au salut. Saint Augustin dit encore que les hommes peuvent accomplir les préceptes, s'ils le veulent; mais que c'est au Seigneur à préparer leur volonté. Par-tout il enseigne, comme un point incontestable de la doctrine catholique, que cette grâce, ou celle qui peut l'obtenir, ne manque jamais aux justes. La grâce qui prépare ainsi les cœurs, loin de détruire le libre arbitre, l'établit, au contraire, puisqu'elle seule lui rend le salut possible, puisqu'elle seule peut lui faire pratiquer les œuvres qui le méritent. Toutefois en donnant ainsi le pouvoir de faire le bien, dit expressément le saint docteur, elle n'en impose pas la nécessité; mais il dépend de la volonté de consentir ou de ne pas consentir.

Par une autre conséquence des principes de saint Augustin, la grâce n'est pas toujours suivie du consentement de la volonté, qui peut lui résister, et qui ne lui résiste en effet que trop souvent. Or, quand elle lui résiste, dit le saint docteur, ceux qui refusent de suivre la voix qui les appelle, n'en doivent imputer la faute qu'à eux-mêmes, parce qu'ils sont appelés de manière à pouvoir suivre librement; et ceux qui suivent ne doivent pas s'en attribuer la gloire puisqu'ils n'ont suivi que parce qu'ils étaient appelés de manière à ne pas refuser leur consentement. La grâce de la persévérance finale et de la prédestination n'en est pas moins certaine; la prédestination des saints, selon le saint docteur, consistant dans la sage distribution des divins bienfaits, par lesquels ceux qui sont sauvés le sont très-surement. La prédestination est tout-à-fait gratuite : c'est la seule miséricorde du Seigneur qui l'engage à appeler ceux qui sont élus, de manière à ce qu'ils ne méprisent pas la voix qui les appelle, et tous ne sont pas

appelés de la sorte. Quelle en est la cause? Nulle intelligence créée ne peut l'assigner ; elle est impénétrable, mais elle n'est pas injuste. Le docteur de la grâce, ainsi que l'apôtre, n'a que ces deux mots à répondre à cette grande question : O profondeur ! Peut-on soupçonner d'iniquité le Dieu de toute justice?

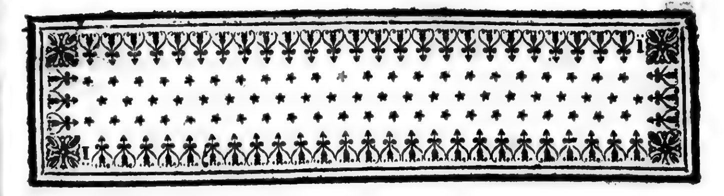
Enfin, comme il y a deux sortes de préceptes, l'un d'observer la justice, l'autre de la porter à sa perfection; il y a de même deux sortes de péchés. Autre chose, dit le saint docteur, est l'accomplissement de ce précepte : *Tu ne convoiteras point;* autre, l'observation de celui-ci : *Ne suis pas tes convoitises.* Nous n'entrerons pas dans l'explication de ce dernier article ; elle demanderait un développement et une étendue qui nous feraient sortir des bornes que nous nous sommes prescrites. Mais il suffit d'en rappeler l'objet, pour faire comprendre en quel sens le docteur de la grâce dit qu'il y a des péchés nécessaires, et que la liberté a péri par le péché d'Adam. Si l'on a inféré de quelques expressions générales, que la grâce d'éviter le péché est refusée même aux justes ; ces péchés nécessaires sont ceux qui consistent, non pas à suivre ses convoitises, mais à n'en pas ressentir les premiers mouvemens : fautes improprement dites, et qui nous rendent malheureux, sans nous rendre coupables. De là, par une conséquence évidente, et selon les termes exprès du docteur de la grâce, la liberté qui a péri, est celle qu'on avait dans le paradis terrestre, d'obtenir avec l'immortalité la perfection de la justice. De là aussi, la grâce refusée aux justes est celle dont manquait l'apôtre, quand il s'écriait : *J'ai la volonté de faire le bien, mais je ne trouve pas à le faire parfaitement.* Car quelle est cette perfection du bien, reprend le saint docteur, sinon l'exclusion absolue du mal, ou l'accomplissement de cette loi : *Tu ne convoiteras point?*

Tels sont les points les plus importans de la doctrine de saint Augustin, sur qui nous avons cru pouvoir

pouvoir nous étendre, plus que nous ne l'avons fait sur aucun autre des écrivains ecclésiastiques. Il tient parmi eux un rang si distingué, ses œuvres ont une autorité si particulière, il a combattu des hérésies si différentes et si attentives dans tous les temps à se prévaloir l'une contre l'autre de leur défaite respective, qu'il nous a paru nécessaire d'insister davantage sur une partie si importante et si délicate de la tradition. Mais quels que soient les écueils entre lesquels il a marché, sa doctrine toujours pure et lumineuse aux yeux de quiconque saura l'approfondir, n'en paraîtra pas moins éloignée de tous les précipices et de tous les écarts. Tels furent de son temps les témoignages de quatre ou cinq papes, d'un bien plus grand nombre de conciles qui tirèrent même de ses écrits la plupart de leurs décrets, de tous les plus saints et les plus célèbres docteurs de l'Orient aussi-bien que de l'Occident. C'est ce que saint Prosper rend à sa manière, par ces expressions aussi justes que poétiques : Dans les guerres opiniâtres des Pélagiens contre l'église, l'armée catholique n'a combattu et n'a triomphé que par les mains d'Augustin : non-seulement l'église de Rome et celle d'Afrique, mais les enfans de la promesse, dans toute l'étendue de l'univers, ont été constamment d'accord avec lui sur les dogmes de la grâce, et sur tous les autres articles de la foi.

Concluons : Si la doctrine de ce père était de son temps celle de l'église, puisque la croyance catholique ne varie jamais, cette conformité est encore la même aujourd'hui ; et pour croire comme Augustin, il faut entendre ses écrits dans un sens conforme à l'enseignement de l'église. Selon les seuls principes de la raison et de la saine critique, il faut au moins les prendre dans leur suite, dans leur connexion et leurs différens rapports, dans tout leur ensemble, sans esprit de contention ni de système, en y cherchant la confirmation des dogmes reçus, et non pas la doctrine singulière dont on s'est laissé prévenir.

Pour ce qui est du style, cet illustre père a sans doute ses défauts, comme le plus brillant des astres ne laisse pas d'avoir ses taches : mais tout homme digne de le lire et capable de le goûter; tout amateur de ce genre de beauté qui résulte de la grandeur des choses et de la justesse des proportions, sera si frappé, en l'étudiant, de l'abondance des pensées, de leur finesse tout ensemble et de leur noblesse, de leur enchaînement, de leur rapidité, en un mot de tous les grands traits de l'auteur, qu'à peine fera-t-il attention au coloris de l'écrivain.



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUINZIÈME.

Depuis la fin de saint Augustin en 430, jusqu'au pontificat de saint Léon en 440.

Après tous les triomphes de saint Augustin sur les ennemis de la grâce, l'église semblait devoir jouir long-temps des douceurs de la paix et de la concorde. Mais à peine la flétrissure de l'hérésie fut-elle imprimée au pélagianisme, que de nouveaux sectaires, plus terribles ou plus audacieux que les premiers, rentrèrent dans la lice. Ils n'avaient pas simplement pour chef un moine timide et dissimulé ; mais le fier Nestorius, patriarche de Constantinople, tout plein de l'audace que lui inspirait son rang éminent, réputé le second de l'église, et plus encore la faveur de toute la puissance de l'empire. Les deux sectes se prêtèrent la main mutuellement, non pas simplement par l'intérêt général qu'ont tous les ennemis de la foi à se liguer contre leurs antagonistes et ses défenseurs communs, mais par la liaison intime et fondamentale qu'elles ont entr'elles, toutes différentes qu'elles semblent au premier aspect. Pélage, en niant le péché originel, la dégradation de notre nature et la nécessité de la grâce, tendait à établir l'inutilité

de la rédemption ; et tel était la quintessence de son système, en quoi il se trouvait entièrement d'accord avec Nestorius, qui partageant le Rédempteur en deux personnes, réduisait le prix de la mort et des satisfactions de la personne humaine à leur valeur naturelle, et par conséquent insuffisante pour expier des attentats commis contre une majesté infinie. Ainsi anéantissait-il, aussi-bien que Pélage, tout le mystère de la rédemption.

Personne n'eût été plus propre qu'Augustin à faire sentir le rapport de ces deux hérésies, et à écraser la seconde sous les ruines de la première. Aussi, sans nulle autre recommandation que celle de son mérite, par une distinction méditée entre l'empereur et ses plus grands évêques, et qu'aucun autre prélat, ni en Orient, ni en Occident, n'a jamais reçue, il fut nommément invité au concile œcuménique d'Ephèse, pour lequel on avait expédié de son vivant les ordres nécessaires et les lettres même de convocation. Mais la lettre honorable que l'empereur lui écrivit à ce sujet, ne parvint en Afrique qu'après son trépas. Le Seigneur était content de tant de travaux et de combats soutenus par son serviteur, dont la destinée se trouvait remplie par la défaite des ennemis de la grâce.

L'illustre évêque de Nole, saint Paulin, n'eut pas lieu non plus de signaler son zèle et ses lumières, dans l'assemblée des premiers pasteurs convoqués à Ephèse, contre les nouveaux ennemis de l'église (1). Il mourut âgé de 78 ans, l'année même où l'on tint ce concile. Sa maladie ne fut pas longue. Une pleurésie violente le mit en quelques jours à l'extrémité, malgré le secours de tous les remèdes et des soins proportionnés au degré d'attachement qu'on avait pour un pasteur aussi tendre que vénérable, aussi prévenant que généreux, en un mot de cette vertu noble et si engageante dans les grands qui se donnent à Dieu sans réserve. Trois jours

(1) Pomer. *de Vitâ Contempl.* 11, *c.* 9.

avant sa mort, deux évêques du voisinage vinrent lui rendre visite. Il profita de leur arrivée, pour offrir le saint sacrifice avec toute la solennité que put permettre l'état où il se trouvait. Suivant la douceur de son caractère, il réconcilia tout ce qu'il avait été contraint de réprimer par les censures ecclésiastiques. Après la célébration des saints mystères, on lui entendit dire : Où sont mes frères ? Un des assistans montrant les deux évêques, lui répondit : Les voici. Je parle de mes frères Janvier et Martin, reprit-il ; ils m'ont promis de revenir bientôt. C'était saint Martin de Tours qui lui avait apparu avec saint Janvier martyr, évêque de Capoue, dont le culte était dès-lors célèbre à Naples.

Quelques momens après, le prêtre Posthumien l'avertit qu'il était dû quarante sous pour des vêtemens fournis aux pauvres. Telle était la respectable indigence où s'était réduit pour Jesus-Christ un homme autrefois si riche et si puissant. N'ayez point d'inquiétude, mon frère, répondit le saint ; il se trouvera quelqu'un qui payera la dette. Peu de momens après, arriva un prêtre de Lucanie, chargé précisément d'une aumône de quarante sous, de la part d'un évêque qui savait en général à quelle extrémité l'amour des pauvres réduisait souvent son saint collègue.

Touché de ces soins paternels de la Providence, le saint s'endormit, et reposa assez tranquillement jusque vers le milieu de la nuit. Après quoi ses douleurs devinrent si aiguës, qu'il pouvait à peine respirer. Toutefois dès qu'il vit le jour, il éveilla tout son monde, selon sa coutume, et dit les matines, ou plutôt les laudes qu'alors on appelait matines. Toute cette journée, la dernière de sa vie, où sa ferveur lui tint lieu de force, fut partagée entre la prière et des exhortations animées à ses prêtres et à ses diacres qui ne quittaient plus son lit. L'heure de l'office des lampes, c'est-à-dire des vêpres, étant venue, on l'entendit encore chan-

ter, quoique d'une voix languissante, ces paroles du pseaume : *J'ai préparé ma lampe pour recevoir mon Christ.* Ensuite il parut absorbé dans une profonde contemplation. Sur les dix heures du soir, sa chambre fut ébranlée d'un si grand tremblement, que tous les assistans saisis d'épouvante se prosternèrent pour demander miséricorde, sans que ceux qui étaient au dehors, s'aperçussent de rien. Ce fut le moment où il rendit l'ame, le 22 Juillet, jour auquel l'église fait sa fête. Toutes ces circonstances ont été écrites par le prêtre Uranius, témoin oculaire. Il ajoute que le deuil fut universel, que les juifs et les païens même portèrent la douleur jusqu'à déchirer leurs vêtemens.

Il nous reste de saint Paulin cinquante lettres, un discours sur l'aumône, l'histoire du martyr saint Genès d'Arles, et trente-deux poëmes, dont quatorze à la louange de saint Félix. Sa poésie est agréable, pleine de pensées, noble et bien soutenue. L'onction dont ses lettres sont remplies, fait qu'on ne se lasse point de les lire. Comme elles n'étaient que l'expression des sentimens du cœur, il y a moins d'art que dans ses autres ouvrages. Le discours sur l'aumône est écrit avec beaucoup de pureté et d'élégance. Saint Jérôme parle d'un panégyrique de l'empereur Théodose, par le même auteur, en des termes qui en font beaucoup regretter la perte. En général l'aménité et la douceur font le caractère du style de Paulin, où l'on retrouve en même temps celui de sa vertu, avec la preuve du contentement qu'il ressentait d'avoir tout quitté pour Jesus-Christ.

Le concile d'Ephèse se tint dans l'année même où mourut ce saint évêque, 431. Le novateur qu'il s'agissait de condamner, s'était acquis une si grande réputation, qu'on l'avait tiré de l'église d'Antioche comme un nouveau Chrysostome, pour le porter sur le siége patriarcal de Constantinople. Après la mort du patriarche Sisinnius, homme simple et beaucoup plus propre à la vie solitaire qu'à main-

tenir la subordination dans le clergé de la capitale, on vit tant de brigues pour élire son successeur, qu'on se résolut à le choisir en Syrie. On ne réussit pas mieux pour avoir été chercher si loin Nestorius, prêtre d'Antioche, où il avait été élevé et même baptisé, quoiqu'il fût natif de Germanicie. Ses mœurs graves, ou plutôt sombres et sauvages, la simplicité affectée et la mal-propreté de ses vêtemens, son visage pâle et décharné, une teinture superficielle des arts et des sciences, une grande et belle voix qui prenait facilement le ton de la componction et du pathétisme, une éloquence éblouissante, moins occupée de l'édification des ames solidement chrétiennes, qu'avide des applaudissemens d'un peuple volage et précipité, l'amertume de son zèle et ses déclamations perpétuelles contre les hérétiques, son respect enfin pour saint Chrysostome qui était plus révéré de jour en jour par le peuple de Constantinople, avaient répandu les préventions les plus avantageuses en faveur de cet hérésiarque. Il amena avec lui un prêtre de confiance, nommé Anastase, et ils passèrent par Mopsueste où l'évêque Théodore voyant en eux toutes les dispositions propres à ses vues, leur communiqua, à ce qu'on prétend, le germe des impiétés qu'ils firent éclore avec tant de scandale.

Dès le premier sermon que prêcha Nestorius en arrivant à Constantinople, il s'éleva contre les hérétiques en des termes qui ne furent jamais oubliés. Seigneur, dit-il en adressant la parole à l'empereur, exterminez avec moi les sectes, et avec vous j'exterminerai les Perses; et après la destruction des ennemis de l'empire, je vous ferai encore triompher de ceux de votre salut (1). Ce début charma le peuple, furieux alors contre le seul nom d'hérésie; mais les personnes modérées et judicieuses augurèrent mal de ce trait de présomption ou d'enthousiasme. Nestorius ne s'en tint pas aux propos : il agit avec

(1) Nest. *Serm. edit. Garner.*

tant de violence, qu'on poussa les hérétiques au désespoir ; ce qui occasionna des séditions en plusieurs endroits. Peu de semaines après son ordination, et par ses sollicitations apparemment, l'empereur porta de nouvelles lois, et renouvela les anciennes contre les différens sectaires. Les manichéens, comme les plus pernicieux à la société, furent les plus rigoureusement proscrits, chassés des villes, et condamnés au dernier supplice; mais aucune des sectes qui troublaient l'empire, n'échappa à l'animadversion publique, excepté celle des pélagiens fondés sur les mêmes principes que Nestorius et Théodore de Mopsueste, qui ne les avaient condamnés que par respect humain. Le nouvel hérésiarque aurait pu s'appuyer également des sectateurs de Photin et de Paul de Samosathes, ainsi que de la plupart des ariens ; mais ces hérétiques étaient par-tout regardés comme tels, et devenus odieux depuis trop long-temps. C'est avec les novateurs qui ont encore leurs apologistes, leurs fauteurs et leur cabale parmi les orthodoxes, que les novateurs plus récens aiment à faire cause commune.

La nouvelle impiété fut d'abord prêchée par le prêtre Anastase que Nestorius avait amené d'Antioche. Il osa proférer en pleine chaire ces paroles scandaleuses et jusque-là inouïes : *Que personne n'appelle Marie mère de Dieu ; c'était une femme, et une femme ne saurait être la mère d'un Dieu.* Quelque temps après, le patriarche fit prêcher la même doctrine par un évêque qui se trouvait à Constantinople, homme affiché par son étourderie et son inconduite, qui l'avaient fait déposer, à ce qu'on croit, du siége de Marcianople. Celui-ci eut encore moins de ménagement qu'Anastase : il porta la témérité jusqu'à dire anathème à quiconque appellerait Marie, mère de Dieu. Cette impiété excita une soudaine et générale horreur. Tout le peuple jeta de grands cris, et l'on s'enfuit par troupes de l'église. Le patriarche approuvait néanmoins

ces blasphèmes; et profitant de la prévention de l'empereur qui le regardait comme un saint, il publia souvent lui-même de vive voix cette affreuse doctrine, et l'inséra dans des écrits qui se répandirent de tous côtés. L'esprit d'erreur et de présomption l'avait aveuglé : il comptait, ou que personne n'oserait s'opposer à des nouveautés proférées avec tant d'audace, ou que son autorité le ferait triompher de toutes les réclamations et de tous les obstacles.

Un jour de grande solennité, où il y avait un concours extraordinaire de fidèles pour l'entendre, après qu'il eut cité ce texte de saint Paul : *La mort par un homme, et par un homme la résurrection* : « C'est une question, dit-il, qui nous partage et qui agite beaucoup les esprits, de savoir s'il faut nommer Marie, mère de Dieu, ou mère du fils de l'homme et du Christ. Que ceux-là m'écoutent qui sont dans cette multitude; je les interroge à mon tour : Dieu a-t-il une mère ? S'ils me répondent affirmativement, je leur dirai que les païens sont excusables d'en donner à leurs dieux, et que Paul est un imposteur, quand il dit la divinité de Jesus-Christ sans père, sans mère, sans génération. Non, Marie n'a point enfanté un Dieu. La créature n'a point donné la naissance au Créateur, mais à un homme, instrument de la divinité, à l'oint du Seigneur, au Christ que j'adore. Car j'adore celui qui frappe mes regards, à cause du Dieu invisible qui en est inséparable, et qui réside dans l'homme, comme dans le temple qu'il s'est consacré à jamais. »

On ne pouvait s'expliquer plus nettement; on ne pouvait présenter d'une manière plus révoltante le venin de la nouvelle impiété. Tout frémit dans l'assemblée des fidèles, un murmure confus se répandit de toute part, le scandale et le tumulte augmentent de moment en moment, chacun regarde son voisin avec effroi, tous attendent dans l'incertitude le dénouement de cette étrange scène. Alors un simple laïque qui fut par la suite évêque de

Dorylée, l'avocat Eusèbe, homme vertueux et très instruit des matières de religion, se lève avec assurance, et dit, ou plutôt s'écrie avec force (1) : Nous faisons tous ici profession de croire, et telle est la foi constante de l'église, que le Verbe éternel est vraiment né de Marie. La multitude applaudit et donna de grandes louanges à Eusèbe; mais quelques personnes prévenues blâmèrent sa hardiesse : ce qui suffit à l'hérésiarque pour remonter en chaire quelques jours après. Il y déclama beauconp contre Eusèbe, et soutint avec opiniâtreté, qu'on ne devait pas dire que le Verbe ou le fils de Dieu fût mort, ni qu'il fût né, mais seulement l'homme en qui était le Verbe. Ainsi marquait-il deux personnes différentes en Jesus-Christ. Eusèbe crut alors devoir publier une protestation en forme, toutefois avec la déférence convenable à l'égard du clergé et des évêques auxquels il veut qu'elle soit d'abord communiquée. Il s'y attacha principalement à montrer que Nestorius était dans les sentimens de Paul de Samosathes; qu'il soutenait, aussi-bien que cet ancien sectaire, qu'autre est le Verbe, autre Jesus-Christ, et qu'il ne faisait pas de l'un et de l'autre un seul individu, selon l'enseignement constant de l'église, dont il prouva la tradition par les pères et les symboles des conciles. Après cet éclat, on commença à traiter Nestorius d'hérétique, et plusieurs se séparèrent de sa communion.

Proclus, évêque titulaire de Cyzique, et qui faisait les fonctions de prêtre à Constantinople, dont il mérita de remplir par la suite le siége patriarcal, montra le même zèle, en prêchant que le fils de Marie n'est pas un pur homme, mais Dieu par nature; que la sainte Vierge est nommée très-proprement mère de Dieu, et qu'il est exactement vrai de dire, que Dieu est né et qu'il est mort (2). Le prédicateur ne nomma point Nestorius qui était présent, et se contenta de réfuter ses erreurs;

(1) 1 *part. Conc. Eph. c.* 13. (2) *Conc. Eph. c.* 1.

mais l'hérésiarque n'en conçut pas moins de dépit; d'autant mieux que Proclus fut extrêmement applaudi, tant pour l'élégance de son élocution, que pour la profondeur de sa doctrine. C'était encore l'usage, qu'après qu'un prêtre avait prêché en présence de l'évêque, celui-ci, comme chargé directement du ministère de la parole, ajoutât quelques mots d'édification. Le patriarche, en se conformant à cette coutume, essaya d'affaiblir ce qu'il venait d'entendre, et soutint de [illegible] qu'on ne devait pas dire simplement que [illegible] né de Marie, mais qu'au Verbe de Dieu [illegible] celui qui est né de Marie. Il fit par la suite trois autres sermons contre celui de Proclus, qui paraît lui avoir tenu fort au cœur.

Ces différentes pièces de Nestorius furent rassemblées dans un même volume, avec la méthode et tout l'artifice que les sectaires savent si bien employer pour la propagation de leur doctrine (1). En peu de temps ils la répandirent en tout lieu, et jusque dans Rome. Mais avant toute chose ils s'étudièrent à en infecter les monastères de l'Egypte, et de préférence, ceux qui étaient les plus renommés pour leur austérité et leur ferveur. Ils savaient que la nouveauté une fois établie dans ces retraites, y tient beaucoup plus qu'ailleurs; qu'elle y prend un nouveau crédit et de nouvelles facilités pour en imposer au commun des fidèles. En effet, ce mauvais levain ne tarda point à y fermenter dans toutes les imaginations exaltées et vides de la piété sincère. Bientôt la foi d'une multitude de reclus inconsidérés flotta au hasard, suivant toutes les impressions qu'on entreprit de leur donner; bientôt portant l'impiété plus loin que son premier auteur, quelques-uns ne purent plus souffrir que Jesus-Christ fût appelé Dieu; et les plus audacieux blasphémateurs ne manquèrent pas d'être vantés comme les solitaires les plus vertueux et les plus

(1) Cyril. *in Nest.* 1; *ad Mon. Ep.* 1.

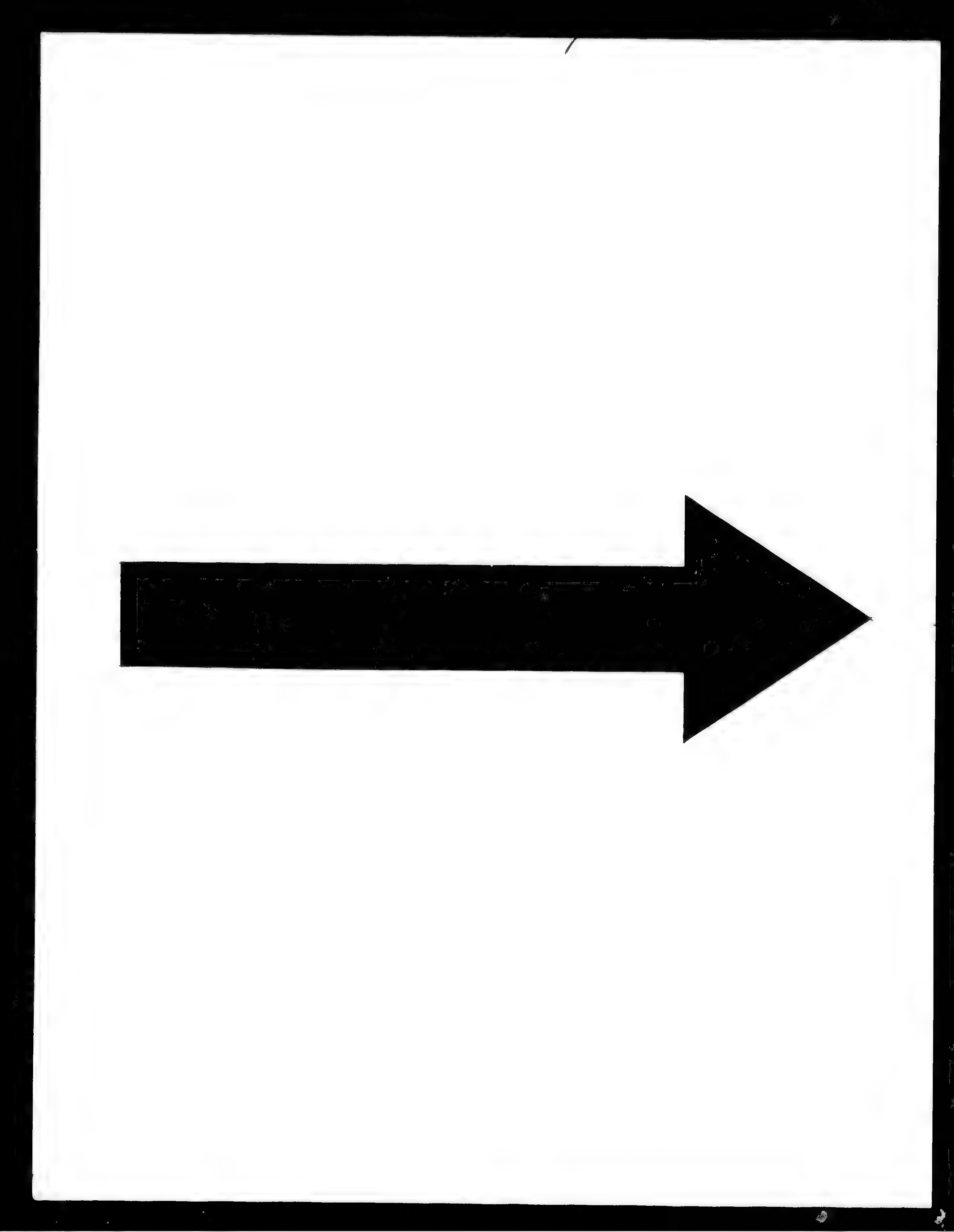
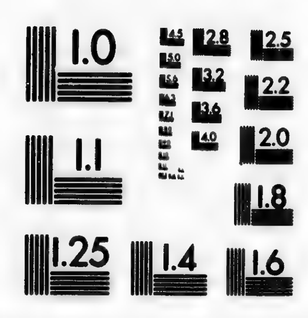
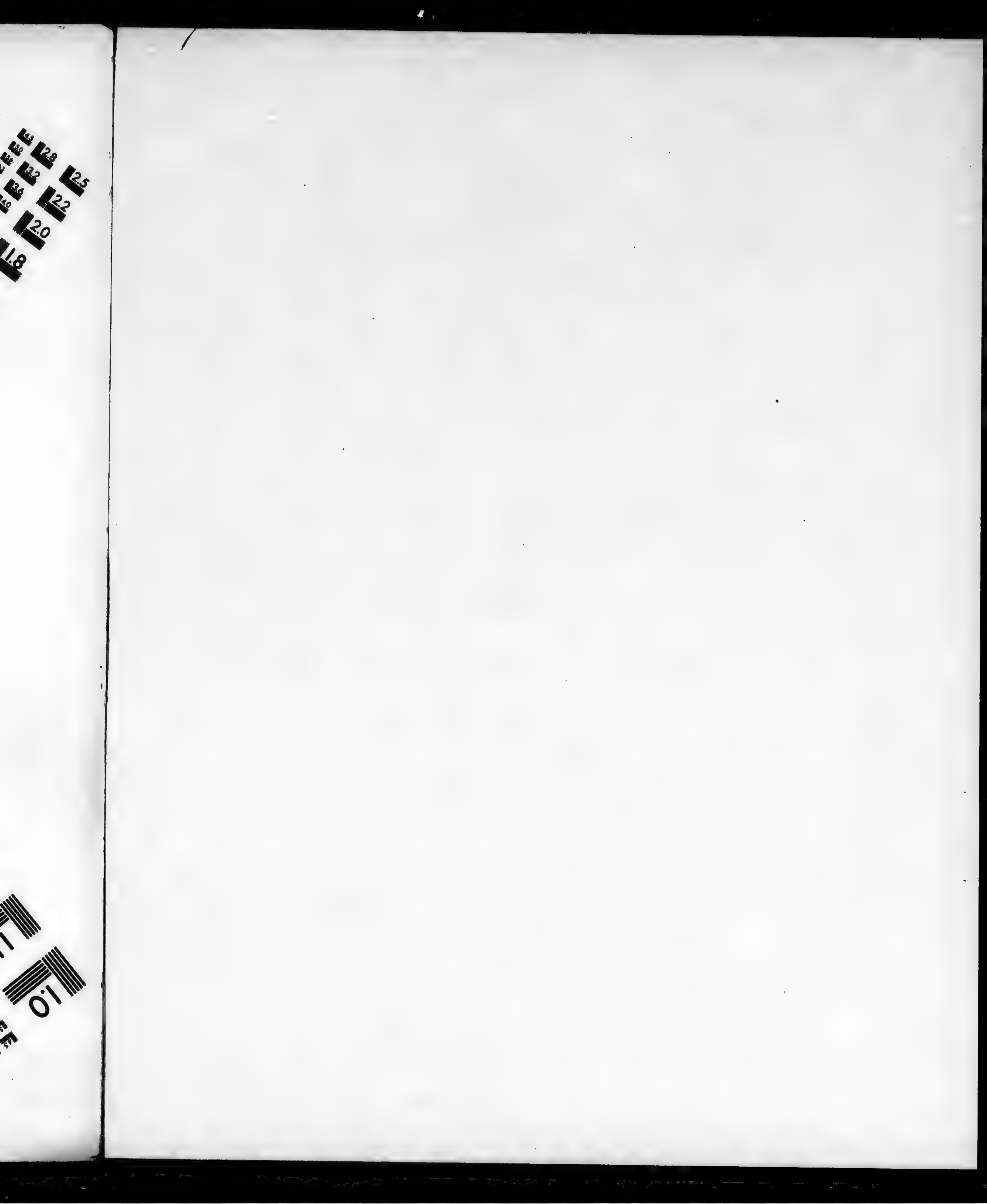


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"



spirituels. Mais le trouble et l'esprit de contention étant entrés dans ces communautés avec l'erreur ; les supérieurs ordinaires reconnurent l'arbre à ses fruits : et la contagion pénétrant jusqu'en Egypte, le patriarche d'Alexandrie fut informé du désordre.

C'était saint Cyrille, neveu de Théophile et son successeur immédiat, qui occupait alors ce grand siége. Plein de génie et d'érudition, doué d'une habileté et d'une vigilance telles que le requérait l'importance de son ministère, fort expérimenté dans les affaires et dans l'art de connaître les hommes, instruit à percer sous les dehors les plus imposans, dans tous les détours dont l'imposture peut les rendre capables, naturellement courageux, et de ce genre de courage que ni les obstacles, ni les périls ne peuvent étonner, aussi simple dans la foi que grand dans la représentation et tous les desseins, aussi droit et aussi pieux que zélé ; tel était l'antagoniste que la Providence avait préparé contre un hérésiarque également dangereux par sa souplesse et sa présomption, par la dignité qu'il occupait, et par l'estime d'une cour d'autant mieux prévenue en faveur de l'hypocrite, qu'elle avait plus de religion.

Le premier soin de Cyrille fut de prémunir la précieuse partie des fidèles commis à ses soins, dans les monastères innombrables de son diocèse (1). Il eût bien souhaité que des questions poussées jusqu'à la subtilité, et dont le moindre inconvénient est de refroidir la piété et d'altérer la charité fraternelle, n'eussent jamais pénétré chez des solitaires plus propres sans doute à leurs travaux et aux exercices d'une vie pénitente, qu'aux sciences et à l'étude. Mais si ce principe est excellent, avant que le mal ait commencé, pour l'écarter avec la discrétion la plus circonspecte ; ce ne serait plus qu'une économie ruineuse dans le pasteur, de laisser le troupeau tranquille, quand une fois

(1) *Ep. ad Mon. Conc. Eph. c. 2.*

la contagion l'a gagné et menace d'y tout corrompre. Aussi le sage prélat, sans entrer en des spéculations capables d'augmenter le feu de la dispute, rappela simplement ces bons religieux aux premiers principes de la foi chrétienne.

Comment, leur écrivit-il, peut-on mettre en doute si Marie doit être appelée mère de Dieu? Si notre Seigneur Jesus-Christ est Dieu, comme il l'est véritablement et par nature, selon le saint concile de Nicée, comment la sainte Vierge ne serait-elle pas mère de Dieu? Quoique les apôtres n'aient pas usé de cette facon de parler, elle n'en exprime pas moins la foi qu'ils ont enseignée. Telle était pareillement la foi de nos pères, entr'autres de l'illustre Athanase; et il leur cite les paroles de ce père. Mais la Vierge est-elle mère de la divinité, dira-t-on par une subtilité digne des blasphémateurs qui l'employent? Mais dans l'ordre de la nature, bien que les mères n'aient aucune part à la création de l'ame, dit-on qu'elles sont mères du corps de l'homme, non de l'homme entier? Il prouve ensuite d'une manière également simple et sensible, l'unité de personne en Jesus-Christ. Il dit, entr'autres choses, que sans cette unité, les juifs et les gentils auraient droit de nous reprocher que nous sommes les adorateurs idolâtres d'un pur homme.

Cyrille instruit en même temps de la haute opinion qu'on avait de Nestorius à la cour de Théodose, composa deux traités qu'il adressa à cet empereur et aux princesses sa femme et ses sœurs, pour préserver leur foi d'un péril qu'ils craignaient trop peu. Quoique les gens de cet ordre ne soient guère versés dans les sciences ecclésiastiques, ces traités sont beaucoup plus profonds que la lettre aux solitaires, parce que le prélat prévoyait qu'ils seraient aussi plus examinés, et passeraient sous les yeux de beaucoup plus de personnes. Cependant la lettre aux solitaires fut extrêmement répandue, et parvint même en assez peu de temps à Constanti-

nople. Ces différens écrits produisirent le meilleur effet. Les gens de bien de toute condition en furent au comble de la joie, et plusieurs magistrats en écrivirent des lettres de remercîment à l'auteur. Mais autant le contre-poison de l'hérésie opérait dans les cœurs fidèles, autant l'hérésiarque augmentait de haine contre un contradicteur réservé qui ne donnait point de prise, et qui n'avait d'autre tort auprès de lui que de l'empêcher d'aggraver le châtiment de ses propres crimes. Jusque-là, en écrivant contre les nouvelles erreurs, Cyrille avait extrêmement ménagé la personne de Nestorius, et ne l'avait encore nommé dans aucun de ses ouvrages. Il crut devoir lui écrire directement; et comme le patriarche de C. P. voulait animer le gouvernement contre tous les défenseurs de la foi, en criant le premier au trouble et au scandale; ce scandale et ce trouble n'ont pas commencé par mes écrits, mais par ceux que je combats, soit qu'ils soient de vous ou non, dit saint Cyrille qui voulait encore en ignorer l'auteur. Vous n'avez nulle raison de vous plaindre, ni de vous élever contre moi qui n'ai d'autre part au trouble que de travailler à y remédier. Mais i[illegible]t aisé de faire cesser le scandale. Appelez mèr[illegible] Dieu la sainte Vierge : c'est le moyen sûr de dissiper nos soupçons, et de mettre l'église aussi-bien que l'empire à l'abri de toute suite fâcheuse.

Ce n'était pas là ce qui pouvait calmer le sectaire. Piqué à l'endroit sensible, et dissimulant néanmoins, quoiqu'assez mal, il répondit avec une honnêteté étudiée et en des termes si visiblement compassés par la mauvaise foi, qu'on n'espéra plus fléchir son obstination. Tandis même qu'il se déguisait encore, il déchirait par les plus atroces calomnies le médecin charitable qui voulait le guérir, et ne laissait échapper aucune occasion de le chagriner. Il indisposa étrangement la cour contre le

(1) *Epist.* 1, *ad Nest.*

patriarche d'Alexandrie, et il inspira au jeune empereur des préventions funestes dont il eut beaucoup de peine à revenir. Le peuple même, si catholique à Constantinople, et celui de toutes les contrées voisines, il les émut de tout son pouvoir contre ce premier prélat de l'Orient, dont il prévit dès-lors tout ce qu'il avait à craindre. « C'est, leur disait-il, le neveu de cet inique et violent Théophile, l'héritier de la fortune et des vices du persécuteur, ou plutôt de l'assassin de votre saint père Chrysostome. Ce dernier tyran le persécute encore après sa mort, et s'obstine à canoniser le crime de l'ancien, plutôt que de s'unir à l'église, pour révérer un saint dont les vertus et la divine éloquence font l'admiration de l'univers. Race perverse et gangrénée dans toutes ses parties, plus elle avance, plus elle se montre ennemie de toute piété. » On ne pouvait peindre de couleurs plus noires le neveu de Théophile qui, par une prévention trop grande en faveur de son oncle, fut en effet un des derniers à mettre le nom de saint Jean Chrysostome dans les dyptiques de son église.

Cyrille ne se laissa point émouvoir par toutes ces injures. Mais comme elles ne lui inspirèrent point de timidité, elles ne lui occasionnèrent ni vivacité ni ressentiment. N'ayant aucun lieu de douter de la défection de Nestorius, ni de son opiniâtreté, il était sans doute autorisé à le retrancher de sa communion, au moins d'une manière conditionnelle, et supposé qu'il refusât de lever le scandale. Il arrivait même journellement de toutes les églises orientales, des personnes qui murmuraient des progrès de la nouvelle hérésie, et les attribuaient à l'inaction des pasteurs. Par tout Constantinople on disait hautement qu'on n'avait plus d'évêque. Cependant saint Cyrille, comme nous le voyons dans la lettre qu'il en écrivit au souverain pontife (1), ne faisait point encore d'éclat. Après avoir dit qu'il s'était

(1) *Conc. Eph. part.* 1, *c.* 14.

efforcé sans succès de rappeler Nestorius de ses écarts : « Il est temps, ajoute-t-il, d'avertir votre sainteté, comme le devoir et l'ancienne coutume nous y obligent, de ce que la malice infernale entreprend dans nos églises, non en des questions de peu d'importance, mais dans un point capital où l'honneur même de Jesus-Christ se trouve attaqué. Daignez guider nos démarches, et nous faire savoir si votre sentiment est qu'on doive communiquer avec Nestorius, ou se séparer de sa communion sans ménagement, afin que la conduite des orthodoxes soit uniforme dans nos provinces. Il est nécessaire que vous dirigiez de même par vos lettres les évêques de Macédoine et tous ceux de l'Orient; aussi n'ai-je encore rien mandé à aucun d'eux touchant l'état de l'église de Constantinople. Je commence par vous faire savoir que déjà le peuple ne s'y assemble plus avec l'évêque, à l'exception de ses criminels adulateurs et d'un très-petit nombre de personnes de la foi la plus faible : presque tous les monastères avec leurs abbés, et la plupart des magistrats se sont retirés; tous les Orientaux ont la même horreur que nous de la nouvelle doctrine. Pour la faire bien connaître à votre sainteté, je lui envoie les livres qui la contiennent, en y joignant les passages des pères qui la combattent, et les lettres que j'ai déjà écrites à ce sujet. » Le diacre Possidius fut le porteur de ces dépêches, auxquelles saint Cyrille ajouta un précis de la doctine de Nestorius.

Rien ne pouvait arriver plus à propos. Les écrits du novateur étaient tombés entre les mains du souverain pontife; mais il ne pouvait se persuader qu'ils fussent d'un évêque qu'une cour orthodoxe et pieuse lui donnait pour un saint. Sa conviction fut parfaite, quand il reçut des lettres de Nestorius même, qui voyant tous les mouvemens qu'occasionnait la nouvelle doctrine, crut de son intérêt de prévenir le pape; soit qu'il eût quelque espérance de surprendre la religion et la sainte modération de Célestin; soit plutôt qu'il ne se proposât que de gagner

gagner des délais, si avantageux au terme où se trouvait la secte nouvelle.

Dans cette lettre artificieuse (1), Nestorius parla d'abord de Julien d'Eclane et de quelques autres évêques pélagiens que ce patriarche hérétique avait reçus à Constantinople, et qui se plaignaient que, professant la foi orthodoxe, on les traitât comme des hérétiques. Il pria le pontife de lui faire savoir comment la cause de ces prélats avait été traitée, et si on devait les regarder comme jugés définitivement. Ce procédé était d'une mauvaise foi affectée, un évêque de Constantinople ne pouvant ignorer que les pélagiens avaient été condamnés huit ou dix ans auparavant dans cette église. Mais il faut se rappeler que ces deux hérésies avaient le même intérêt, et qu'il voulait faire servir la première à mieux défendre la seconde. C'est pourquoi, après quelques lieux communs sur le zèle que doivent avoir de bons pasteurs contre les nouveautés, et après avoir donné pour une altération de l'ancienne foi à Constantinople, les sentimens qu'il y avait trouvés sur l'incarnation, il professe clairement sa doctrine impie. Il dit, en propres termes, qu'on doit nommer Marie mère du Christ, et non pas mère de Dieu, puisque les écritures, poursuit-il, ne lui donnent nulle part ce titre, qu'on peut tout au plus le souffrir dans un sens impropre, en tant que le corps du Christ, tiré de Marie, est le temple du Verbe, et qu'il en est inséparable. Mais la Vierge, reprend-il, n'est pas la mère du Verbe, puisqu'elle n'a pu enfanter celui qui est plus ancien qu'elle. Avec cette lettre, Nestorius envoyait, dans ses écrits sur l'incarnation, signés de sa main, des preuves encore plus complètes contre lui.

Avant que de répondre, le pape fit tout traduire en latin, et procéda avec la plus sage maturité, dans une affaire qui annonçait des suites d'une telle conséquence. Tout Rome crut ne pouvoir trop prendre

(1) *Conc. Eph. part. 1, c. 16.*

de précautions, et devoir seconder les grandes vues du pontife. Léon, qui par la suite ne signala pas moins sa sagesse dans le gouvernement de l'église romaine (1), dont il n'était alors qu'archidiacre, engagea Jean Cassien, renommé pour ses conférences, à opposer un bon traité de l'incarnation à la nouvelle hérésie. On le croyait plus propre qu'un autre à remplir cette tâche épineuse, non-seulement à raison de son habileté dans la science de la religion, mais encore parce qu'il savait parfaitement la langue, les usages, les mœurs des Grecs, et qu'il avait puisé bien des connaissances locales et personnelles non moins utiles à cette entreprise, durant son long séjour à Constantinople. Peut-être aussi que l'archidiacre, si habile à tirer parti des dispositions des hommes, voyant Cassien un peu enclin au semi-pélagianisme, prétendait le mettre dans une sorte d'impossibilité de s'y engager plus avant, en le commettant avec des adversaires également ennemis de la grâce et de la rédemption.

Aussi le savant abbé, répondant dès son premier livre aux espérances qu'on avait conçues de lui, s'y élève avec force contre l'hérésie pélagienne, qu'il dit étroitement liée avec celle de Nestorius, et pour cela protégée secrètement des nouveaux sectaires. Dans les six autres, il entremêle avec beaucoup d'art et d'intérêt, les mouvemens pathétiques et les sentimens aux argumens tirés de la raison, de l'écriture, des pères, et même à la réfutation des plus vaines subtilités d'une multitude d'hérétiques. Rien de plus pressant que les reproches qu'il adresse à Nestorius dans le sixième livre, où il le confond par le symbole même qui était en usage à Antioche, et que le novateur avait professé à son baptême. Il n'est pas moins touchant dans l'exhortation qu'il fait, sur la fin de l'ouvrage, à l'église de Constantinople, à qui il rappelle les leçons qu'elle

(1) *Conc. Eph. part.* 1, *c.* 18.

avait reçues constamment du grand Chrysostome, que l'imposteur démentait ainsi que tous les autres pères, malgré son respect affecté pour celui-ci. Ce témoignage avait une grâce particulière dans la bouche de Cassien, qui avait été l'un des disciples les plus zélés de ce saint patriarche de Constantinople, au plus fort de ses disgraces.

Le pape Célestin voulut encore que les évêques qui formaient son conseil ordinaire, se réunissent pour traiter de cette affaire capitale; car tel fut dans l'antiquité la plus reculée l'usage de Rome et de tous les grands siéges, de ne rien faire d'important, sans former comme un concile des évêques de leur dépendance, qui tînt lieu de sénat au pontife. On ne peut entendre autrement ces fréquens conciles que nous trouvons quelquefois rassemblés en si peu de temps. Le conseil de Célestin ayant commencé l'examen des écrits de Nestorius, une doctrine si étrange révolta toute l'assemblée à la première vue. On la confronta avec celle des pères, et l'on en rapprocha les diverses parties les unes des autres, pour voir si ce qui avait d'abord paru si dur, ne serait pas expliqué et adouci par la suite. C'était par-tout la même empreinte de la nouveauté et de l'impiété; par-tout des erreurs inexcusables, dans tous les sens que les expressions de l'auteur présentaient naturellement. L'impiété nestorienne fut donc proscrite d'une voix unanime avec les écrits qui l'énonçaient, et la déposition de Nestorius arrêtée, si dans dix jours après la signification de ce jugement il n'abjurait ses erreurs.

Pour l'y engager efficacement, ou plutôt pour ne rien omettre des devoirs qu'imposait la charge de père et de pasteur, Célestin, qui paraît n'avoir plus guère espéré que le sectaire vînt à résipiscence, ne laissa pas de faire une réponse circonstanciée aux divers objets des lettres qu'il en avait reçues (1). D'abord il lui fit sentir qu'on n'apercevait que de

(1) *Epist ad Nest., part. 1 Conc. Eph. c. 18.*

la mauvaise foi dans les questions qu'il faisait par rapport aux pélagiens; qu'il ne pouvait ignorer le jugement rendu contre eux par Atticus, en cela digne successeur du grand Chrysostome; que sous un pareil pontificat, ils n'avaient eu garde de se fixer à Constantinople; qu'au reste, on ne s'étonnait pas qu'ils eussent enfin trouvé leur asile dans un lieu où s'établissait une erreur en comparaison de laquelle la leur pouvait paraître peu de chose; qu'il avait pourtant lieu d'être surpris de la faveur qu'il accordait à des gens condamnés pour avoir nié le péché originel, lui qui le confessait formellement dans ses écrits; que deux partis si contraires ne pouvaient se liguer de la sorte, sans se faire soupçonner d'une conspiration criminelle; qu'il devrait bien plutôt pourvoir à sa propre sureté par une prompte et généreuse rétractation, que d'augmenter ses torts et ses périls en s'engageant dans une cabale décriée depuis long-temps, et que c'était bien à lui qu'on pouvait dire : *Médecin, guérissez-vous vous-même.* Enfin, lui dit-il avec autorité, sachez que telle est notre décision et notre sentence, que si vous n'enseignez touchant le Christ notre Dieu, ce que tiennent les églises de Rome et d'Alexandrie avec toute l'église catholique, et ce qu'a tenu jusqu'à vous l'église de Constantinople; si dans dix jours, à compter depuis cette troisième monition, vous ne rétractez clairement et authentiquement par écrit la nouveauté que vous avez avancée en divisant ce qu'unit l'écriture, vous serez séparé de la communion de l'église catholique. Tel est notre jugement que nous envoyons par notre cher fils le diacre Possidonius, à notre collègue dans l'épiscopat, l'évêque d'Alexandrie, qui a eu le zèle de nous instruire de tout ce qui se passait, et que nous avons commis pour agir en notre nom, et vous communiquer, ainsi qu'à tous nos frères les évêques, ce que nous ordonnons. On peut remarquer dans ces rapports mutuels du pape et des évêques, que Célestin ne les nomme que frères ou

collègues dans l'épiscopat; tandis que les prélats des plus grands siéges l'appellent leur père, avec toutes les marques de leur dépendance pour les causes qui ont trait au gouvernement général de l'église.

Le souverain pontife écrivait en même temps à saint Cyrille, au patriarche d'Antioche et à quelques autres évêques des principales églises de l'Orient, et c'était le patriarche d'Alexandrie, à qui Célestin remettait son autorité pour cette affaire, qu'on chargeait de départir toutes ces lettres (1). Il y en avait une aussi pour le peuple et le clergé de Constantinople, qui avaient besoin, sinon d'exhortation, vu le zèle que toute cette grande ville marquait pour la vraie foi, au moins de consolation, attendu les violences que l'hérésiarque, toujours puissant à la cour, faisait éprouver aux personnes les plus zélées. Il y avait une lettre en particulier pour les moines de Constantinople, dont le zèle et la constance dans la foi, la patience dans les persécutions que le patriarche hérétique leur avait fait éprouver plus durement qu'à personne, méritaient cette attention particulière.

Le pape ordonna par l'autorité de son siége, qu'on ne tînt pour excommunié ou déposé aucun évêque ou clerc qui aurait été frappé de ces censures par Nestorius ou ses partisans, depuis qu'il avait commencé à prêcher ses erreurs : ce qui ne signifie pas cependant que Nestorius fût déchu de toute juridiction depuis qu'il avait trahi son ministère; mais que les injustes censures qu'il avait portées pour soutenir son hérésie, étaient annullées en vertu du jugement pontifical. Le pontife ajoutait qu'une affaire de ce poids aurait demandé sa présence; mais qu'à cause de la distance des lieux, il a donné son pouvoir à l'évêque d'Alexandrie, de peur que le retardement n'augmentât la grandeur du mal. Il répète à saint Cyrille, et le charge de notifier que

(1) *Conc. Eph. part.* 1, c. 19 *et* 20.

tous ceux que Nestorius a séparés de sa communion, demeurent dans celle du chef de l'église ; que le sectaire ne peut lui-même désormais avoir part à la communion du siége apostolique, s'il continue d'en combattre la doctrine. C'est pourquoi, ajoute-t-il, après avoir tenté tous les moyens de le ramener au bon chemin, s'il résiste, vous le condamnerez, et vous mettrez la sentence à exécution par l'autorité de notre siége, comme agissant en notre place et en vertu de notre pouvoir ; en sorte que si dans l'espace de dix jours, depuis qu'il aura été averti, il n'anathématise en termes formels les impiétés de ses écrits, et ne promet de professer à l'avenir touchant l'incarnation la foi qu'enseigne l'église romaine avec votre église et toute l'église catholique, vous pourvoirez sans plus de délai au siége de Constantinople, et vous signifierez à Nestorius qu'il sera retranché absolument de notre corps.

En conséquence de cette commission, Cyrille convoqua tous les évêques de sa dépendance pour un concile qui se tiendrait, et qui se tint en effet sans délai dans la ville d'Alexandrie (1). Il y fut résolu que pour troisième et dernière monition, on écrirait à Nestorius une lettre synodale qui lui déclarerait que, si dans le terme des dix jours fixés par le pape, et que l'on compterait depuis la réception des lettres qu'on envoyait, il n'abjurait ses erreurs, on ne le tiendrait plus pour évêque. On exigeait une abjuration directe et formelle, sans se contenter qu'il confessât en général la foi de Nicée : car vous savez, lui dit-on, en interpréter le symbole à votre manière. Il faut donc confesser par écrit et avec serment, que vous anathématisez vos dogmes impies. C'est pourquoi le concile inséra dans sa lettre douze formules qui condamnaient autant de faux dogmes, ou plutôt autant de manières de déguiser la même hérésie ; et l'on obligeait Nestorius de souscrire à ces formules. C'est ce

(1) *Conc. Eph. p. 1, c. 26.*

qu'on nomme les douze anathèmes de saint Cyrille, que nous allons rapporter, tant parce qu'ils devinrent extraordinairement fameux, que parce que rien n'est plus propre à faire connaître le génie de l'hérésie, et son adresse inépuisable à reproduire la même impiété sous des faces différentes, afin de donner le change. Mais autant Nestorius était habile à sa travestir, autant la sagacité de Cyrille se trouvait propre à le démasquer et à le confondre, comme on en peut juger par les articles suivans.

1. Si quelqu'un ne confesse pas que l'Emmanuel est véritablement Dieu, et que par conséquent la Vierge est mère de Dieu, puisqu'elle a engendré selon la chair le Verbe de Dieu incarné ; qu'il soit anathème.

2. S'il en est quelques-uns qui ne confessent pas que le Verbe de Dieu le Père est uni à la chair, selon l'hypostase, et qu'avec sa chair il ne fait qu'un seul Christ, qui est Dieu et homme tout ensemble ; qu'ils soient anathèmes.

3. Si quelqu'un, après l'union, divise les hypostases dans le Christ, ou ne les joint que par une connexion de dignité, d'autorité, ou de puissance, et non par une union naturelle ; qu'il soit anathème.

4. Si quelqu'un attribue à deux personnes ou à deux hypostases les choses qu'on trouve dans les évangiles ou dans les écrits apostoliques, dites de Jesus-Christ par les saints ou par lui-même, et qu'il applique les unes à l'homme considéré séparément du Verbe de Dieu, et les autres, comme propres de la divine majesté, au seul Verbe qui procède de Dieu le père ; qu'il soit anathème.

5. Si quelqu'un ose dire que Jesus-Christ est un homme qui porte Dieu, au lieu de dire qu'il est Dieu en vérité, comme fils unique et par nature, en tant que le Verbe a été fait chair, et qu'il a participé comme nous à la chair et au sang ; qu'il soit anathème.

6. Si quelqu'un dit que le Verbe de Dieu le Père

est le Dieu ou le Seigneur de Jesus-Christ, et s'il ne confesse pas que depuis que le Verbe s'est incarné selon les écritures, le même est tout ensemble Dieu et homme; qu'il soit anathème.

7. Si quelqu'un dit que le Verbe divin a opéré dans Jesus-Christ comme dans un pur homme, et que la gloire du Fils unique a été communiquée à cet homme, comme à quelque autre que le Verbe; qu'il soit anathème.

8. Si quelqu'un ose dire que l'homme que s'est uni le Verbe, doit être adoré avec lui, glorifié avec lui, appelé Dieu avec lui, comme l'un étant dans l'autre (car l'addition perpétuelle et affectée de ce mot *avec*, donne cette pensée), et s'il n'honore pas plutôt l'Emmanuel par une seule adoration, et ne lui rend pas une seule glorification, en tant que le Verbe a été fait chair; qu'il soit anathème.

9. Si quelqu'un dit que notre Seigneur Jesus-Christ a été glorifié par le Saint-Esprit, comme par une vertu qui lui était étrangère, et qu'il en avait reçu le pouvoir par lequel il chassait les esprits immondes et opérait des miracles divins parmi les hommes; et s'il ne dit pas que l'esprit par lequel il les a opérés, est son esprit propre et naturel; qu'il soit anathème.

10. L'écriture nommant Jesus-Christ le pontife et l'apôtre de notre foi, et disant qu'il s'est offert pour nous à Dieu le Père, en odeur de suavité; si quelqu'un dit en conséquence, que notre pontife et notre apôtre n'est pas le Verbe même de Dieu, depuis qu'il s'est fait chair et homme comme nous; mais que c'est cet homme qui est né de la femme, comme si c'était quelqu'autre que le Verbe; ou si quelqu'un dit que le Christ n'a pas seulement offert son sacrifice pour nous, mais encore pour lui-même (car celui qui ne connaissait point le péché, n'avait pas besoin de sacrifice); qu'il soit anathème.

11. Si quelqu'un nie que la chair vivifiante du Seigneur soit la propre chair du Verbe qui procède

de Dieu le Père, et s'il dit que c'est la chair de quelque autre uni au Verbe quant à la dignité, et en qui la divinité habite simplement; et s'il ne confesse pas qu'elle est vivifiante, parce qu'elle est la propre chair du Verbe qui vivifie toutes choses; qu'il soit anathème.

On ne sera pas fâché de voir rapprocher de cet article un autre endroit de la lettre synodale, dans lequel les pères du concile d'Alexandrie, en confirmant que la chair de Jesus-Christ est véritablement la chair du Verbe, nous ont laissé une preuve du plus grand poids en faveur de la présence réelle de l'Homme-Dieu dans l'eucharistie. Après avoir posé pour principe, qu'on annonce la mort et la résurrection de Jesus-Christ en célébrant dans nos temples son sacrifice non sanglant : Nous sommes sanctifiés, ajoutent-ils, en participant à la chair sacrée et au précieux sang de Jesus-Christ. Car nous ne recevons pas cette nourriture comme une chair commune, à Dieu ne plaise! ni comme la chair d'un homme sanctifié et uni au Verbe quant à la dignité seulement, ou en qui seulement la divinité ait habité; mais comme une chair vraiment vivifiante, et par conséquent comme la chair propre du Verbe, sans qui elle ne serait pas vivifiante.

Enfin le douzième anathème est contre quiconque ose nier que le Verbe de Dieu ait souffert ou ait été crucifié selon la chair, et qu'il ait été le premier né d'entre les morts, en tant qu'il est vie et source de la vie comme Dieu. Tels sont les douze fameux anathèmes de saint Cyrille, ou plutôt de son concile. L'énoncé de quelques propositions y paraîtra singulier; mais on voulait un désaveu formel de toutes les propositions captieuses et bien plus singulières de Nestorius.

Cyrille, chargé de faire parvenir les différentes lettres du pape à leur destination, députa quatre évêques d'Egypte à Constantinople, pour les remettre, tant aux zélés catholiques de cette ville, qu'à leur indigne pasteur. Celle que Célestin adres-

sait à Jean, patriarche d'Antioche, lui était parvenue auparavant; en sorte que Jean avait eu le temps d'avertir Nestorius. Mais s'il l'avait mal connu tandis qu'il était à Antioche, l'inobservation de ces derniers conseils aurait bien dû le démasquer dès-lors à ses yeux. Il lui avait mandé (1) de se tenir en garde contre l'esprit de contention et d'obstination, dans un genre d'affaire où le démon de l'orgueil s'étudie, dès l'entrée de la carrière, à nous faire avancer si loin que nous rougissions ensuite de reculer sur nos pas; il ajoutait qu'encore que le terme de dix jours, fixé par la lettre du très-saint père et seigneur Célestin, pût paraître court, on pouvait au fond faire ce qu'il prescrivait en un seul jour, et même en peu d'heures; qu'il ne s'agissait, en parlant de l'incarnation de notre Seigneur, que d'user d'une expression sûre et facile à employer, consacrée par un grand nombre de saints pères, et la plus convenable en effet pour exprimer sa naissance de la Vierge, aussi réelle que salutaire pour nous; qu'il ne doit ni la rejeter comme dangereuse, ni avoir honte de commencer à s'en servir, comme si par-là il commençait à changer de doctrine. Car si vous pensez, ajoutait-il en terminant sa lettre du style le plus tendre et le plus engageant, si, comme me l'assurent nos amis communs, vous pensez ce que pensent les pères et les docteurs de l'église, quelle peine avez-vous à énoncer la piété de vos sentimens par une expression si propre à les rendre? Que si l'on refusait de croire ce que signifie le nom de mère de Dieu, dans quelle erreur affreuse ne tomberait-on pas? Ne serait-ce pas là détruire toute l'économie du mystère ineffable de l'incarnation, de la divinité de Jesus-Christ, de l'anéantissement du fils de Dieu, qui ne s'est réduit à la forme d'esclave que par son incompréhensible charité pour les hommes? Remettez-vous sous les yeux, je vous en conjure, mon très-cher fils, cette pers-

(1) *Conc. Eph. 1 part. c. 25.*

tive effrayante, aussi-bien que les orages qui se sont déjà élevés à votre occasion; et apprenez que de toute part ils agitent horriblement l'église. Il finit par lui nommer plusieurs évêques, ses anciens amis, entr'autres Théodoret, comme ayant eu part à la minute de cette lettre, et prenant le plus vif intérêt à la cessation du scandale.

Théodoret n'était pas moins vanté pour ses vertus que pour sa doctrine (1). On lui donna le nom de Théodoret, qui signifie *don de Dieu*, parce que sa mère, dame encore plus distinguée par sa piété que par le haut rang qu'elle tenait à Antioche, obtint cet enfant après treize ans de stérilité, par les prières d'un saint anachorète. Elle rendit au ciel ce qu'elle en avait reçu, en le consacrant au Seigneur dans un monastère près d'Apamée. Il y devint si célèbre par son érudition et son éloquence, qu'on l'en tira malgré lui, vers l'âge de trente-six ans, pour le faire évêque de Cyr. C'était une ville assez médiocre de Syrie, fondée, disait-on, par les juifs au retour de leur captivité de Babylone, et nommée du nom de Cyrus leur libérateur : mais ce diocèse était de huit cents paroisses, étendue immense pour un pays et pour un temps où les siéges épiscopaux étaient si multipliés.

Théodoret ne changea point de vie en changeant d'état. L'épiscopat ne fut pour lui qu'un accroissement de travaux, qui ne lui fit rien relâcher des pratiques de la vie solitaire. Il distribua tous ses biens aux pauvres, dès qu'il en fut en possession par la mort de ses parens, ne s'en réserva pas une maison, pas un meuble, et n'eut jamais en propre que le vêtement grossier dont il était couvert; mais sous cette simplicité extérieure, il n'eut les vues et les idées, ni moins grandes, ni moins nobles. On remarque l'élévation de son ame et son goût tourné au grand, jusque dans le choix de ses bonnes

(1) Theod. *Philoth.* c. 3 et seq.

œuvres. Il fit construire deux superbes ponts, bâtit des galeries publiques, répara les bains, fit un aqueduc pour procurer à la ville des eaux saines et abondantes, remit en culture les terres abandonnées. Ses travaux évangéliques sont innombrables. On ne peut que dire d'une manière abrégée et générale, qu'il convertit par milliers des hérétiques de toutes les sectes, et jusqu'à dix mille de la seule hérésie des marcionites; qu'il n'en laissa d'aucune sorte dans son diocèse, qui en était tout rempli à son avénement. Malgré cela, il prêchait souvent à Antioche où il paraît qu'il passa des temps considérables, tout évêque qu'il était: chose assez singulière pour ces beaux temps. On jugeait sans doute que le séjour d'un homme de ce mérite dans une ville telle qu'Antioche, était de la plus grande conséquence pour le bien de l'église.

Nous aurons souvent occasion de parler des écrits de Théodoret, où l'on remarque autant d'élégance, de justesse, de profondeur, que de variété et d'érudition; mais nous devons sur-tout avertir que la solidité d'esprit qui s'y fait par-tout sentir, et le jugement exquis de l'auteur, ne permettent pas de douter de la vérité des actions merveilleuses de plusieurs solitaires qu'il y rapporte, quelqu'incroyables d'ailleurs qu'elles paraissent.

Comme il avait fait connaissance à Antioche avec Nestorius, et qu'il s'était même lié d'une étroite amitié avec lui, le patriarche Jean employa son nom en écrivant au novateur, afin de le ramener plus facilement. Il ne fut pas question dans cette lettre des anathèmes de saint Cyrille, dont ni Jean, ni Théodoret n'avaient alors connaissance, et que tous deux blâmèrent par la suite avec tant de scandale. Mais pour le fond de l'hérésie de Nestorius, il paraît qu'ils en eurent toujours horreur: Au moins dans cette première exhortation à l'hérésiarque, ils s'employèrent avec les vues les plus droites à le faire penser et parler comme le reste de l'église.

Tout fut inutile : exhortations amicales, monitions des conciles, rien ne fléchit un orgueil qui ne voyait point d'extrémité plus affreuse que de convenir de ses torts. Les quatre évêques députés d'Alexandrie, lui rendirent dans son église, en présence du clergé et du peuple, la lettre synodale du concile d'Egypte avec la lettre du pape (1). Il dit froidement qu'on vint le trouver le lendemain. Les députés se présentèrent en effet ; mais on leur refusa la porte, et on ne leur fit faire aucune réponse. Nestorius monta peu après en chaire, prêcha sa doctrine accoutumée, avec un peu plus de dissimulation néanmoins ; mais il s'emporta avec aigreur contre saint Cyrille qu'il ne nomma point, mais qu'il n'en désigna qu'avec plus de mépris, sous le nom de l'Égyptien. Ayant lu les douze anathêmes, il crut y trouver prise, et il accusa l'auteur d'y renouveler les erreurs d'Apollinaire. Ce fut avec cette qualification qu'il en fit passer une copie à Jean d'Antioche, qui, ne consultant que sa prédilection pour le novateur qu'au fond il désapprouvait, trouva aussi l'apollinarisme dans la doctrine de Cyrille. En vain celui-ci expliqua-t-il les douze articles, de manière à effacer jusqu'à la moindre trace les indignes couleurs dont on les noircissait. L'amitié, plus persuasive que l'équité, surprit Théodoret même. Cet ami de Nestorius, avec toutes ses lumières et ses vertus, se laissa préoccuper par le désir de le justifier, jusqu'à charger son antagoniste d'une manière très-injurieuse. Il l'attaqua de concert avec l'évêque d'Antioche, publia des écrits pleins de fiel et d'amertume contre les anathèmes, et Jean leur en opposa douze autres qui firent concevoir de sa propre croyance les soupçons les plus désavantageux et les plus difficiles à effacer par la suite.

C'était prévenir assez adroitement les esprits contre tout ce que Cyrille pourrait faire, que de

(1) *Conc. Eph. act.* 1, *p.* 503.

l'accuser lui-même d'hérésie et d'une espèce d'idolâtrie qui rendait à la seule humanité de Jesus-Christ l'adoration due à la personne du Verbe. Mais si la plupart des prélats se tinrent sur leurs gardes, on réussit à le décrier auprès de l'empereur, prévenu de longue main et dès l'origine de cette malheureuse affaire. Il reste une lettre fort dure de Théodose à saint Cyrille, qu'il accuse de calomnier ses confrères, et d'exciter l'animosité et la discorde. C'est à cet esprit de zizanie qu'il attribue les lettres particulières que le saint avait écrites à l'impératrice Eudoxe, et sur-tout à la princesse Pulquérie : lettre où la matière était en effet plus approfondie que dans les autres, à cause de la supériorité d'esprit de cette princesse, reconnue dans tout l'empire.

Le mal étant à ce point, il ne restait de remède que le concile général; non pour proscrire l'erreur qui l'était suffisamment, mais pour confirmer de plus en plus la foi de l'église, et pour donner à la proscription tout l'éclat et toute l'authenticité convenables contre les dangers de la séduction. Les évêques et le peuple catholique, mais sur-tout le clergé de Constantinople avec les moines et leurs archimandrites, prièrent instamment l'empereur de procurer ce secours à l'église, dans le péril extrême où elle se trouvait. Instruits des intentions du pape et de Cyrille son représentant', auxquels ils étaient tout dévoués (1), ils présentèrent à Théodose un mémoire circonstancié, où ils retracèrent les impiétés scandaleuses de Nestorius, avec les violences qu'il avait déjà exercées contre plusieurs d'entr'eux; ils conjurèrent le prince de faire assembler un concile œcuménique, pour empêcher que le venin de l'hérésie ne s'étendît davantage, s'exprimant dans les termes les plus énergiques, citant l'empereur au tribunal du Monarque suprême, et protestant de leur inno-

(1) 1 *part. Conc. Eph. c.* 30.

lence après ces poursuites, si elles demeuraient sans effet (1). Théodose aimait sincèrement la religion : il comprit à ces alarmes de tous les gens de bien, qu'elle se trouvait en danger, donna les mains à la célébration d'un concile universel, et lui-même en indiqua l'assemblée selon le vœu du pape et des évêques.

La nouvelle de cette convocation fit un plaisir inexprimable à tous les prélats orthodoxes (2). Sitôt que le temps marqué pour s'assembler approcha, ils se mirent en route avec une célérité qui alarma l'hérésiarque et tous ses fauteurs. Ephèse fut choisie pour le lieu du concile, comme une ville de facile abord par terre et par mer, située d'ailleurs dans un pays sain et pourvu abondamment de toutes les choses nécessaires à la vie. On choisit de même pour le temps de la célébration, la saison la plus douce et la plus commode; l'ouverture ayant été fixée par les lettres de convocation à la fête de la Pentecôte, qui, cette année 431, tombait le septième jour de Juin. Ainsi les solennités de Pâques ne furent pas plutôt passées, que les prélats bien intentionnés se mirent en chemin. Saint Cyrille, accompagné de cinquante évêques qui faisaient à peu près la moitié de ceux d'Egypte, arriva à Ephèse quatre ou cinq jours avant la Pentecôte, quoique la navigation eût été fort difficile. Juvénal de Jérusalem arriva peu après avec ceux de la Palestine, entre lesquels était Aspébète, nommé Pierre à son baptême, ce prince des Sarrasins converti autrefois par saint Euthymius, et devenu leur évêque. On l'appelait communément l'évêque des camps, parce que ces Sarrasins ou Arabes du désert étaient perpétuellement campés. Flavien de Thessalonique, avec les évêques de Macédoine, comme ceux de la plupart des autres provinces, arrivèrent tous à temps. Il n'y eut point d'évêques africains, à cause du dé-

(1) Evagr. I *Hist.* c. 7. (2) Socr. VII, 34.

plorable état où se trouvaient ces provinces par la guerre des Vandales. Tout ce qu'elles purent faire, ce fut d'envoyer le diacre Bessula, pour rendre témoignage de la croyance de ces églises.

Nestorius, de son côté, partit de fort bonne heure avec dix évêques de son parti, tant pour marquer sa confiance, que dans l'espoir d'augmenter le nombre de ses partisans, à mesure que les pères arriveraient. Il était accompagné des comtes Candidien et Irénée; celui-ci sans autre caractère que son amitié pour son évêque, l'autre avec le commandement des troupes qu'il conduisait pour empêcher le tumulte, et en cas de besoin, pour prêter main-forte au concile (1). Mais le patriarche d'Antioche, toujours protecteur de Nestorius, et les évêques syriens traînèrent tant qu'ils purent en longueur. On ajouta quinze jours au terme qu'avait marqué l'empereur; et au lieu du septième de Juin, fête de la Pentecôte, où devait se faire l'ouverture du concile, on la remit au vingt-deuxième. Les Syriens n'arrivèrent point encore. La mauvaise foi commençait à se manifester : on conçut des soupçons fâcheux de leur lenteur et de toute leur conduite. Cependant Jean d'Antioche n'étant plus qu'à cinq ou six journées de chemin, de trente qu'il en avait eues à faire, écrivit à saint Cyrille une lettre pleine de témoignages d'amitié et d'empressement pour le joindre. Il fit même prendre les devants à deux prélats nommés Alexandre, l'un d'Apamée, et l'autre d'Hiéraples, tous deux métropolitains, avec charge de dire qu'on ne différât pas le concile à cause de lui, et qu'on commençât, sans l'attendre, à faire ce qui convenait.

Il y avait déjà plus de deux cents évêques à Ephèse, dont plusieurs peu riches et arrivés depuis longtemps, se trouvaient fort incommodés; d'autres étaient tombés malades, et quelques-uns déjà morts. On murmurait hautement contre le patriarche

(1) Evagr. 1, 3.

d'Antioche

d'Antioche qui craignait, disait-on, de se trouver au concile, pour y entendre condamner un hérétique tiré de son église. On ajoutait que depuis long-temps il serait à Ephèse, s'il l'avait voulu, puisqu'il était arrivé des évêques de plus loin; qu'en tout cas, s'il procédait avec droiture, il n'aurait garde de trouver mauvais qu'on eût commencé sans lui le concile, après y avoir été exhorté par les évêques, à qui il avait fait prendre les devants. L'ouverture fut donc résolue pour le vingt-deux, et l'on s'assembla ce jour-là dans la grande église qui était dédiée à la sainte Vierge. La veille, quatre évêques avaient juridiquement averti Nestorius, et en même temps cinq ou six prélats qui se trouvaient avec lui. Le parti fit une protestation en forme contre l'ouverture du concile avant l'arrivée de Jean d'Antioche, et elle fut souscrite par un nombre assez considérable d'évêques de l'Asie, de la Thrace et de la Syrie, parmi lesquels signèrent les deux métropolitains d'Hiéraples et d'Apamée, avec Théodoret, arrivé aussi avant le patriarche d'Antioche.

Le comte Candidien fit de son côté tous les efforts possibles pour retarder la célébration, alléguant la volonté de l'empereur qu'il faisait parler à sa fantaisie. Les pères rassemblés suivant leur premier arrêté, demandèrent à voir la commission, et on le leur refusa. Mais ils parlèrent si haut, et interprétèrent si désavantageusement le mystère qu'on leur faisait d'un ordre adressé à eux-mêmes, que le comte se vit forcé à le produire. Rien n'était plus religieux que ce que Théodose y marquait. Il enjoignait à Candidien d'assister au concile, précisément pour le favoriser et pour y empêcher le tumulte, avec défense très-expresse de s'immiscer en aucune façon dans les délibérations des pères; cela n'étant pas permis, disait l'empereur, à un homme qui n'est pas du nombre des évêques. Du reste, il ne parlait point de délai, et ne dérogeait nulle part aux lettres de convocation qui fixaient le jour de

l'ouverture. On vit dès-lors à quoi il fallait s'attendre de la part de Candidien. Mais les prélats s'armèrent d'une magnanimité vraiment épiscopale, et n'en furent que plus ardens à proscrire les nouveautés impies.

Le comte s'étant retiré mécontent, les évêques commencèrent la célébration du saint concile. Sur un trône érigé au milieu de l'église, à l'endroit où était le siége ordinaire de l'évêque, on plaça l'évangile, pour représenter l'assistance de Jesus-Christ qui a promis de se trouver au milieu des pasteurs assemblés en son nom : spectacle saint et imposant, dont le concile d'Ephèse a donné le modèle à tous les conciles postérieurs. Les évêques étaient assis aux deux cotés, suivant la dignité de leur rang. Il paraît qu'à cette première session où fut condamné Nestorius, le nombre des pères montait à près de deux cents, puisque cent quatre-vingt-dix-huit souscrivirent sa déposition, comme présens. Après la session, il en arriva quelques-uns qui souscrivirent encore. Saint Cyrille occupait la première place, comme présidant au concile de la part du souverain pontife. C'est au moins la raison qu'en rendent les actes, quoique ce premier rang convînt d'ailleurs à la dignité du siége d'Alexandrie; puisque ce patriarche avait le pas sur les autres, et que les légats du saint siége n'étaient pas encore arrivés. Après saint Cyrille, étaient placés Juvénal de Jérusalem et Théodote d'Ancyre, orateurs ou avocats du concile; ensuite les autres pères, selon la dignité de leurs siéges.

Quand tous furent assis, Pierre, prêtre d'Alexandrie et premier des notaires, proposa l'accusation de l'hérésiarque en ces termes (1) : Nestorius, peu après son élection, a troublé la paix de l'église par des dogmes erronés; sur quoi le très-pieux évêque d'Alexandrie lui a écrit plusieurs fois pour le rappeler de ses écarts. Le très-saint pontife de l'église

(1) *Tom.* 3 *Conc. p.* 421 *et seq.*

romaine, Célestin, lui a écrit pour la même fin, après l'examen des ouvrages impies qu'il en avait reçus. Voici les pièces justificatives dont la simple lecture mettra le tout dans une parfaite évidence. Avant cette lecture, reprit Théodote d'Ancyre, autre orateur du concile, il faut s'assurer qu'on a mis en œuvre les moyens de droit pour faire comparaître l'évêque Nestorius. Aussitôt les quatre évêques qu'on lui avait députés la veille, attestèrent qu'ils s'étaient acquittés de leur commission. On procéda sur le champ à une seconde monition où l'on ferait mention de la première, et l'on chargea d'autres évêques d'aller la signifier par écrit à l'accusé. Ils trouvèrent la maison où il était logé environnée de gens de guerre qui avaient des bâtons en main. La porte leur fut insolemment refusée, sous prétexte qu'il reposait. Cependant le tribun qui commandait la troupe ayant paru, et ses procédés pouvant être d'une toute autre conséquence à la cour que ceux des simples soldats, il dit aux députés que lui-même n'avait pu voir Nestorius, mais que ce patriarche lui avait fait dire de répondre qu'il ne se trouverait point au concile avant que tous les évêques y fussent arrivés; ce que les députés rapportèrent mot pour mot. Sans perdre un moment, la troisième citation fut résolue et mise par écrit dans la forme suivante : Le saint synode, en se conformant aux canons et en usant de douceur, vous cite pour la troisième fois. Ne refusez pas de vous présenter enfin, pour répondre à l'accusation d'hérésie intentée contre vous. Soyez certain que, si vous persévérez dans l'obstination, le saint concile, quoiqu'avec douleur et par nécessité, ne manquera pas de prononcer contre vous, selon les décrets des pères. Les députés chargés de ce nouvel avertissement, ne furent pas mieux accueillis que ceux qui les avaient précédés. Ils trouvèrent pareillement le logis de Nestorius entouré de soldats, qui même les repoussèrent brutalement du portique, sans souffrir qu'ils s'y missent

à l'abri d'une chaleur brûlante. Nous sommes évêques, dirent-ils sans perdre patience, et nous ne venons pas pour faire injure au patriarche, mais pour l'inviter, suivant les lois, à venir prendre séance au concile. Et nous, repartirent les soldats, nous sommes ici de la part du très-pieux Nestorius, pour ne laisser entrer qui que ce soit de votre concile. Vous n'aurez point d'autre réponse, quand vous demeureriez jusqu'à la nuit.

Les évêques voyant qu'ils attendaient à pure perte, revinrent à l'église, et firent le rapport de la réception qu'on leur avait faite. Tous les pères témoignèrent une vive indignation. Cependant la vue des égaremens de notre frère, reprit Juvénal de Jérusalem, doit nous inspirer encore plus de pitié que de sévérité : quoique les canons ne prescrivent que trois citations, nous en ferions volontiers une quatrième, et mille autres démarches pour son salut; mais puisqu'il fait garder sa porte par des gens de guerre, c'est une triste preuve qu'ayant fermé l'oreille à la voix de sa conscience, il est beaucoup moins disposé à l'ouvrir à nos avertissemens charitables. Il faut donc passer outre : puisque nous ne pouvons sauver notre frère, mettons en sureté le dépôt de notre foi.

On commença par lire le symbole de Nicée, afin de partir d'un point fixe pour approuver ou condamner ce qui lui serait conforme ou contraire. Ensuite le prêtre Pierre d'Alexandrie proposa de lire la lettre de saint Cyrille, tant pour en comparer la doctrine avec celle de Nicée, que pour s'assurer des conseils qu'il avait donnés à Nestorius. Après cette lecture, Juvénal de Jérusalem dit le premier que rien n'était plus conforme à la doctrine de Nicée. Firmin de Césarée en Cappadoce, Memnon d'Éphèse, Théodote d'Ancyre, Flavien de Philippes, tant en son nom qu'en celui de tous les évêques de l'Illyrie, Acace de Mélitine, c'est-à-dire les prélats les plus considérables, et grand nombre d'autres opinèrent chacun en par-

ticulier, jusqu'au nombre de cent six, exaltant à l'envi la profondeur et la pureté de la doctrine de Cyrille; et le reste du concile témoigna tout ensemble qu'il pensait de même.

On voulut comparer cette doctrine avec quelques écrits de Nestorius, et l'on choisit sa seconde lettre à saint Cyrille, où il expliquait le plus clairement ses erreurs. Elle est en tout contraire à la foi de Nicée, s'écria Juvénal de Jérusalem. Anathème à ces erreurs impies! Anathème à quiconque tient cette doctrine! Ce n'est pas sans sujet, reprit l'évêque de Mélitine, homme de poids et d'un rare mérite, ce n'est pas sans sujet que Nestorius craint de comparaître, et fait environner sa maison de gens armés; sa conscience est son premier accusateur: c'est en étouffant ses remords, qu'il s'éloigne, tant des saintes écritures que de la tradition des pères. Puis motivant son avis selon le contenu de la lettre même qu'il condamnait: la présomption, poursuit-il, avec laquelle il ose se vanter d'avoir ôté les ténèbres de nos mystères, le condamne suffisamment, puisqu'elle le fait convenir d'avoir employé des principes et un langage nouveau. J'anathématise donc ses impiétés, et tous ceux qui les adoptent. Les autres pères prononcèrent le même anathème. On lut enfin la lettre du pape Célestin à Nestorius, l'épître synodale du concile d'Alexandrie; et les évêques égyptiens qui en avaient été les porteurs, rendirent compte du mépris qu'il en avait fait.

Acace de Mélitine et Théodote d'Ancyre avaient des liaisons particulières avec Nestorius qui, les regardant comme amis, et comptant les séduire à leur arrivée à Ephèse, leur avait parlé à cœur ouvert et sans rien déguiser. Ces tentatives avaient fait du bruit. Fidus de Joppé prenant ces deux prélats à témoin: le novateur, dit-il, soutient les mêmes impiétés qu'autrefois; j'en atteste Acace et Théodote. Au nom du Dieu de toute vérité, par les saints évangiles ici présens, et dont l'intégrité

doit nous être plus chère que toutes les amitiés humaines; qu'ils nous disent ce qu'ils ont entendu de la bouche de Nestorius, même depuis trois jours. L'un de ces deux évêques avait été sur le point de donner dans le piége; mais il était bien revenu de sa prévention : tous deux ne cherchaient qu'à signaler leur attachement à la foi qu'on avait voulu leur ravir. Tout le concile applaudit à la proposition de Fidus; et les deux évêques, prenant ces vœux unanimes pour un commandement : si je suis attaché à mon ami, dit d'abord Théodote, l'intérêt de l'église m'est encore plus cher. Quoi qu'il en coûte à mon amitié, je rendrai un témoignage fidèle à la vérité. Que l'on m'écoute avec assurance : Ce que Nestorius avait dit plusieurs fois, ce qu'il avait prêché publiquement et consigné dans ses écrits, il l'a répété et soutenu depuis notre arrivée. Nous lui avons ouï dire il y a peu de jours, et plusieurs autres personnes l'ont entendu avec nous, qu'il était messéant d'annoncer un Dieu né d'une vierge et nourri de son lait, un Dieu de deux ou trois mois.

A cette déposition de Théodote, Acace ajouta, qu'arrivé à Ephèse, son premier soin avait été de travailler à faire changer Nestorius qu'il y avait trouvé en d'étranges sentimens, et que sur ses remontrances le patriarche s'était rétracté de bouche. Mais dans une autre conversation, poursuivit-il, lui et un évêque de sa suite ont proféré devant moi des blasphèmes à faire horreur, et qui m'ont banni entièrement de leur compagnie. Entr'autres choses, Nestorius a osé dire qu'autre était le Fils qui a été crucifié, autre le Verbe divin, et que le crime des bourreaux du Christ n'était qu'un simple homicide, n'ayant été commis que sur un homme, et non sur un Dieu.

On lut après cela plusieurs passages des pères les plus révérés, au nombre de dix à douze, tels que saint Cyprien, saint Athanase, les saints papes Jule et Félix, saint Ambroise, saint Basile, les saints

Grégoires de Nysse et de Nazianze. On les mit en opposition avec les propositions écrites et verbales de Nestorius. Puis tous les pères du concile se récriant sur la témérité et l'impiété du novateur, on lui dit anathème. La sentence de condamnation fut conçue en ces termes : Nestorius ayant refusé, non-seulement d'obéir à la citation qu'on lui a faite de notre part, mais même de recevoir les vénérables évêques nos députés, nous n'avons pu nous dispenser d'examiner ses sentimens impies. Comme nous avons été convaincus de sa manière de parler et d'enseigner, tant par la lecture publique de ses lettres et de ses autres écrits que par les discours qu'il a tenus depuis peu en cette ville, et qui nous ont été rapportés par des témoignages légitimes; forcés, comme nous le sommes, par les canons et par la lettre de notre très-saint père Célestin, évêque de l'église romaine, nous avons rendu et nous prononçons, les larmes aux yeux, le jugement qui suit : Notre Seigneur Jesus-Christ outragé par les blasphèmes de Nestorius, a défini par ce saint concile, que ledit Nestorius est privé de la dignité épiscopale, retranché de toute société et de toute assemblée ecclésiastique. La signification de la sentence se fit en ces termes encore plus énergiques que les précédens : A Nestorius, nouveau Juda, de la part du saint concile assemblé par la grâce de Dieu à Ephèse, suivant les ordres de notre religieux empereur : Sachez que pour vos enseignemens impies et votre résistance indomptable à l'autorité des canons, vous avez été déposé par le saint concile, suivant les lois de l'église, et que vous êtes déchu de tout grade ecclésiastique, le vingt-deuxième jour du présent mois de Juin.

Telle fut la première session qui occupa les pères depuis le matin jusqu'à la nuit fermée, quoiqu'on fût dans les plus longs jours. Tout le peuple d'Ephèse, plein de zèle pour la gloire de la mère de Dieu, attendit à la porte pendant tout ce temps. Quand il eut appris le triomphe de la Vierge-mère,

et la déposition de son ennemi, il fit de grands cris de joie, et combla de bénédictions les pères du concile. Les citoyens les plus distingués reconduisirent les évêques à leurs logis, avec des flambeaux allumés ; les femmes brûlèrent des parfums devant eux; on fit des illuminations par toute la ville, chaque rue retentissant du nom et des éloges de Marie mère de Dieu ; toute l'Asie, tout le monde chrétien s'empressèrent à l'honorer avec un redoublement de zèle et de ferveur. Dès le lendemain de la condamnation, la sentence en fut affichée dans toutes les places de la ville, et publiée dans toutes les rues par les crieurs publics. Saint Cyrille écrivit sans délai à ceux de ses ecclésiastiques qu'il avait laissés à Constantinople, pour veiller de leur côté au bien de la religion, et il adressa une lettre particulière à saint Dalmace.

Personne ne méritait mieux cette distinction, que cet illustre abbé, le plus renommé de tous ceux de la ville impériale, tant pour sa sainteté que pour mille autres avantages (1). Il avait servi sous Théodose le grand, dans la troupe de ses gardes, et dès-lors il se distingua par sa piété ; mais aspirant à une vie plus parfaite, il quitta de concert sa femme et ses enfans, excepté un de ses fils, nommé Fauste, avec lequel il alla se mettre sous la conduite de l'abbé Isaac. Il ne pensait qu'à se sanctifier dans la plus profonde obscurité, lorsqu'Isaac se voyant près de sa fin, et ne trouvant personne aussi digne que Dalmace de lui succéder, l'établit hégumène, c'est-à-dire supérieur du monastère sous l'évêque. C'était en effet un prodige d'abstinence et de détachement des choses d'ici-bas, que le nouvel abbé. Mais moins il aimait le monde et son faux éclat, plus les grands de l'empire, les sénateurs et l'empereur même qui le visitait souvent, lui donnaient des marques éclatantes de confiance et de vénération. On attribua à sa

(1) *Menol.* 3 *Aug.*

personne, et en sa considération à ses successeurs, le titre d'archimandrite, ou chef de tous les monastères de Constantinople. Tel était le saint ami qu'à raison de son zèle extrême contre les nouveautés impies, Cyrille jugea digne d'être le premier instruit de leur condamnation.

Le concile écrivit de plus au clergé et au peuple de Constantinople, fort éloignés des impiétés de leur évêque; et sitôt que les actes de la déposition eurent été mis au net, on les envoya à l'empereur, avec une lettre synodale touchant la conduite des pères, l'obstination du patriarche déposé, et les raisons qu'on avait eues de le juger sans attendre les Orientaux au delà du terme prescrit. Les évêques du concile, pour écarter les préventions de l'empereur; ne manquèrent pas de lui dire que le pape avait déjà condamné les erreurs de Nestorius, et porté contre lui sa sentence. Ils supplièrent aussi Théodose de prêter son secours pour extirper de toutes les églises la nouvelle hérésie, de faire brûler les écrits de l'hérésiarque par-tout où ils se trouveraient, et de charger de son indignation quiconque mépriserait ce qui avait été statué. Tel est l'ordre des puissances, consacré par l'usage de la plus vénérable antiquité: l'église prononce sur la doctrine, indique et censure les écrits pernicieux qui la contiennent; les protecteurs temporels soutiennent les décrets de leur pouvoir, et les font mettre à exécution.

Cependant le comte Candidien fit garder tous les passages par terre et par mer, pour empêcher que les lettres du concile ne parvinssent à la cour (1). Dès le lendemain de la session, il protesta contre ce qui y avait été fait. De concert avec Nestorius, il envoya à l'empereur une fausse relation, où noircissant les prélats en général, et particulièrement saint Cyrille, on osait avancer que toutes leurs opérations et leur conduite n'avaient été que pré-

(1) Baluz. *Synod. c.* 11.

cipitation, cabale, tumulte et violence; qu'une multitude d'évêques arrivés à Ephèse n'avaient pas été admis au concile, et qu'il y avait eu beaucoup de division parmi ceux-mêmes qui s'y trouvaient; que les zélateurs avaient cherché à exciter une sédition, en répandant dans la ville des soldats de leur parti, pour courir autour des maisons de ceux qu'ils présumaient ne penser pas comme eux, et pour leur faire des menaces effrayantes; que l'évêque d'Ephèse, chef de la sédition, avait fermé les églises, afin que ceux qui seraient poursuivis, n'eussent pas où se réfugier. C'est ainsi qu'ils empoisonnaient la sage conduite de Memnon et des Ephésiens, qui ne voulant donner ni facilité ni ressource au schisme, avaient refusé une église à part pour l'assemblée des Nestoriens.

Pour revêtir leur requête des apparences de la franchise et de la vérité, les ennemis du concile disaient à l'empereur, en finissant leur lettre: Nous vous conjurons, seigneur, puisque nous sommes venus ici par vos ordres, de pourvoir à notre sureté; car il y va de notre vie; et de faire ensorte que nous puissions au moins retourner chez nous sans péril. Que si vous voulez absolument que le concile se célèbre, ordonnez, très-religieux empereur, qu'il se tienne dans l'exactitude des règles; que ni prêtre ni évêque n'y paraisse sans être invité nommément; qu'il n'y entre que deux évêques de chaque province avec le métropolitain, et que ceux-ci même soient au fait des questions que l'on doit traiter.

Cette dernière clause était pleine d'artifice: on excluait par-là le très-grand nombre des évêques d'Egypte, où il y avait peu de métropolitains; et ceux par conséquent qui étaient les plus redoutables à l'hérésiarque, à cause de leurs rapports avec Cyrille leur patriarche. Sous prétexte de n'admettre que des évêques qui fussent au fait des questions agitées, on se ménageait encore une ressource contre le choix et le jugement des prélats, quels qu'ils

pussent être. Cette lettre fut souscrite par onze évêques, dont Fritilas d'Héraclée, Hellade de Tharse, Hymenius de Nicomédie, et les deux Alexandres d'Apamée et d'Hiéraples, étaient les plus distingués.

Tandis que les hérétiques se plaignaient ainsi à la cour des prétendues violences commises par les orthodoxes, Candidien leur fauteur, qui avait la force en main, exerçait lui-même une véritable persécution contre les pères du concile. Il les faisait insulter publiquement par ses soldats et par les nombreux satellites que Nestorius entretenait autour de lui; il les privait des commodités de la vie, empêchait même qu'on ne leur apportât les choses nécessaires. Ce fut bien pis, quand cinq jours après la première session, c'est-à-dire le 27 de Juin, Jean, patriarche d'Antioche, arriva à Éphèse avec les évêques de sa suite. Les catholiques n'avaient pas imaginé qu'il pût ne point applaudir à leur jugement, ou les blâmer d'autre chose que d'avoir encore trop différé à le rendre. Ils envoyèrent au-devant de lui une députation nombreuse de clercs et d'évêques, tant pour faire honneur à son rang, que pour l'avertir de ne plus communiquer avec Nestorius déjà condamné. Mais on s'abusait étrangement. Jean fit écarter avec hauteur les députés qui le suivirent néanmoins jusqu'à son logis, où après les avoir fait attendre long-temps à la porte, on les introduisit enfin, et l'on écouta ce qu'ils avaient à dire de la part du concile.

Jean les entendit avec une froideur affectée, les congédia avec le même dédain, sans leur rien répondre, et les abandonna à la fougue orientale de ses évêques et de ses clercs qui, par un procédé inconcevable dans nos mœurs, les battirent au point de mettre leur vie en péril (1). Ils vinrent en faire le rapport aux pères, et leur montrèrent leurs blessures, dont on dressa des actes qui ne se

(1) *Ep. Memm. t.* 3 *Conc. p.* 761.

trouvent plus néanmoins parmi ceux du concile, quelqu'indubitable que soit ce fait. Mais ce n'est pas ici la seule preuve qu'on a perdu quelque partie des premiers monumens du concile d'Ephèse.

Aussitôt après ce début scandaleux, l'évêque d'Antioche, en habit de campagne et tout poudreux encore, comme il était descendu de sa voiture, tint dans la maison où il était logé un conciliabule composé d'un assez grand nombre d'évêques rassemblés tumultuairement, sans aucun choix, sans nul égard à la bienséance, tout étant trouvé bon, jusqu'à ceux qui avaient été autrefois déposés pour crime, ou qui faisaient une profession ouverte de pélagianisme (1). Il est difficile d'accorder un tel attentat avec la religion de Jean d'Antioche, et avec son attachement pour la saine foi, qu'on lui verra marquer dans la suite par des démarches héroïques. Mais il était prévenu par les évêques nestoriens, par le comte Candidien qui, en allant à sa rencontre, avait devancé les députés du concile : prélat d'ailleurs d'un esprit borné, plus ardent qu'éclairé, plus pieux que versé dans les affaires ou dans la connaissance des hommes, aussi facile à conduire que difficile à faire revenir sur le compte de ceux qui s'étaient une fois emparés de sa confiance. Tel est au moins le jugement qu'a fait porter l'inconséquence de sa conduite. Mais quelque génie qu'on ait, qu'il est dangereux, en matière de religion sur-tout, d'avoir fait d'abord une fausse démarche ! Les sectaires dont il était obsédé lui firent peur du fantôme de l'apollinarisme qu'ils ne cessaient de reprocher aux orthodoxes, et qu'ils lui faisaient voir principalement dans les anathèmes de saint Cyrille.

Il déposa dans son conciliabule l'évêque d'Alexandrie et Memnon d'Ephèse, un de ses plus zélés coopérateurs ; il sépara de sa communion les autres pères, jusqu'à ce qu'ils eussent condamné la doc-

(1) *Apol. Cyril. p.* 405.

trine des douze articles ou des douze anathèmes (1). Pour comble de prévention et d'égarement, au moins est-il bien difficile de le disculper sur cet article consigné dans les écrits de la plupart des historiens. Il rétablit les évêques déposés pour cause de pélagianisme, et fit une décision expresse contre la vérité du péché originel. Les hérétiques eurent ensuite l'adresse de la glisser dans les copies des vrais décrets d'Ephèse, comme S. Grégoire le grand le découvrit long-temps après (2). Le concile nestorien fut souscrit par quarante-trois évêques, dont aucun n'étonna davantage que le pieux et savant Théodoret. Toutefois ils ne publièrent point leur sentence à Ephèse, où la publicité de l'imposture n'aurait servi qu'à les confondre; mais ils l'envoyèrent à Constantinople, avec des lettres adressées aux princes, au sénat, au peuple et au clergé. On imagine bien que le mensonge et les imputations n'y étaient pas épargnées; mais comme l'empereur n'avait pas encore vu les actes du vrai concile, que Candidien empêchait toujours de passer à Constantinople, il s'indisposa étrangement contre saint Cyrille et les autres prélats orthodoxes.

Les choses en étaient là, quand les légats du pape arrivèrent à Ephèse (3). Ils n'avaient pu venir à temps pour l'ouverture du concile, à cause des tempêtes qu'ils avaient essuyées en route. Le jour même de leur arrivée, qui était le dixième de Juillet, le concile célébra sa seconde session dans la maison épiscopale d'Ephèse. Il paraît que saint Cyrille tint toujours le premier rang, comme président constitué pour toute cette affaire; après lui, était assis l'évêque Arcade, l'un des légats, puis les orateurs du concile, Juvénal et Théodote, et tout de suite, les deux autres légats, Project, aussi évêque, et Philippe, prêtre de l'église romaine. Celui-ci parla le premier; et présentant les lettres pon-

(1) *Act. Conciliab. p.* 198.

(2) *Epist. l.* v, *ep.* 14; *l.* vi, *ep.* 31; *l.* vii, *ep.* 47.

(3) *Conc. Eph. p.* 610 *et seq.*

tificales dont il était le porteur, il requit, avec ses deux collègues, qu'elles fussent lues et insérées dans les actes du concile. On rendit aussitôt en grec ce qu'ils venaient de dire en langue romaine ou latine. La lettre du souverain pontife fut de même lue en latin; puis on en lut une traduction grecque qu'on avait eu soin de tenir toute prête pour ceux des pères qui ne savaient pas la langue latine.

Elle commence par un témoignage éclatant en faveur de l'infaillibilité que l'église a crue de tout temps annexée au corps épiscopal. L'assemblée des évêques, y lit-on, est assurée de la présence du Saint-Esprit, comme représentant l'assemblée des apôtres; jamais leur maître ne les abandonna dans le ministère de la parole; c'était lui-même qui enseignait par leur organe, et ce ministère de l'enseignement est passé à tous les évêques. Nous sommes tous entrés dans ce droit héréditaire de l'apostolat, nous qui avons succédé aux apôtres dans les fonctions qu'on leur avait confiées en ces mots: *Allez, instruisez toutes les nations*. De là le pontife infère l'obligation où sont les pères de concourir tous ensemble à conserver le dépôt de la doctrine apostolique. C'est ainsi que saint Célestin reconnaissait les évêques pour juges de la doctrine, et comme établis par Jesus-Christ pour docteurs de son église dans la personne des apôtres. Dans la suite de la lettre, il donne son aveu aux trois légats, qui assisteront, dit-il, à ce qui se fait, et exécuteront ce que nous avons ordonné. La lecture finissait à peine, que tous les Orientaux s'écrièrent: C'est la voix de la sagesse, c'est l'équité même qui a prononcé. Grâces soient rendues à Célestin nouveau Paul, et à Cyrille qui ne fait qu'un avec lui! Vive Célestin conservateur de la foi, de concert avec le concile! Un Célestin, un Cyrille, un concile unanime, une seule foi par toute la terre! Aussitôt on apprit aux légats, que conformément aux lettres adressées par le souverain pontife à Cyrille, à Nestorius et aux siéges principaux, on avait

condamné d'une voix unanime l'hérétique obstiné.

Le prêtre Philippe reprenant la parole, remercia le concile de ses acclamations honorables pour le pape, et de l'attachement respectueux des membres saints à leur saint chef; puis il ajouta : Vous n'ignorez pas que Pierre est le chef du corps apostolique, et de toute la saine religion; c'est pourquoi, n'ayant pu nous trouver à ce qui s'est fait jusqu'ici, nous vous prions de nous le communiquer par ordre et en détail, afin que, suivant le sentiment de notre très-saint pape et de cette religieuse assemblée, nous puissions le confirmer. Tout le monde applaudit à cette proposition. Théodote d'Ancyre répondit, au nom du concile, que les lettres du souverain pontife et la déclaration de ses légats étant d'un accord parfait avec le jugement des pères, il était aisé de satisfaire les envoyés du saint siége; que par la lecture des actes, ils connaîtraient clairement, et la justice de la condamnation de Nestorius, et la foi pure des évêques réunis. C'est tout ce qu'on fit dans cette session qui apparemment avait commencé tard, les légats ayant débarqué ce jour-là même.

Le lendemain on s'assembla dans l'église, et l'on pria les légats à qui les actes avaient été communiqués de dire leur sentiment. Philippe prit encore la parole, et dit que c'était une chose connue de tous les siècles et dont personne ne doutait, qu'à Pierre, prince et chef des apôtres, colonne de la foi et fondement de l'église catholique, Jesus-Christ avait donné les clefs de son royaume, avec le pouvoir de lier et de délier; que cet apôtre respirait et jugeait encore par ses successeurs; qu'en vertu de cette succession, le pape Célestin l'avait envoyé, lui Philippe, avec ses collègues de légation, Arcade et Project, pour suppléer à son absence; que Nestorius si souvent averti et si constamment réfractaire, avait été justement condamné. Ainsi donc, conclut-il, la sentence qui le condamne ayant été rendue suivant le jugement de toutes les

églises, puisque les évêques d'Orient et d'Occident ont assisté au concile par eux ou par leurs députés, qu'elle demeure irrévocable.

Les deux autres légats parlèrent et conclurent de même; après quoi les actes du concile ayant été présentés, ils signèrent tous trois en cet ordre, Philippe, Arcade, Project. Quoique la souscription du prêtre Philippe précède ici celle des deux évêques, on n'en peut rien conclure de décisif en faveur de son rang, puisque cet ordre sur lequel il paraît qu'on n'avait point alors toute notre délicatesse, n'est pas invariablement le même dans toutes les souscriptions. On y voit seulement que les prêtres de l'église romaine, malgré la prééminence incontestable de l'épiscopat sur le sacerdoce, ont été honorés quelquefois, dans les temps les plus reculés, des premiers ministères et des premières distinctions. Ainsi leurs prérogatives passées aujourd'hui en coutume, ne sont pas si contraires aux usages anciens que certains censeurs voudraient le persuader. On dressa dans le concile une relation de l'assistance des légats et de leur adhésion à la condamnation de Nestorius, puis on l'envoya à l'empereur. On le suppliait de consentir au départ des évêques, puisque les affaires pour lesquelles ils s'étaient assemblés se trouvaient finies, et de mettre les ouailles avec les pasteurs à l'abri des troubles et des persécutions que des gouverneurs mal-intentionnés pour le concile faisaient déjà éprouver en certaines provinces. On adressa la même relation au clergé de Constantinople, et les deux pièces furent signées des légats.

Cinq jours après la troisième session, c'est-à-dire le seize de Juillet, on en tint une quatrième dans l'église de la Vierge, lieu ordinaire des assemblées. Cyrille y est nommé le premier, présidant toujours, comme on le croit, de la part du pape, malgré la présence des légats qui sont nommés immédiatement après lui; d'abord les deux évêques, puis celui qui n'était que prêtre, ensuite Juvénal, Memnon et

et les autres pères. Cyrille et Memnon se plaignirent d'abord dans cette session, de l'audace de Jean d'Antioche et de son conciliabule, qui venaient de prononcer contre eux une sentence de déposition ; sur quoi il fut ordonné que Jean serait cité par trois prélats qu'on lui envoya sur le champ. Ils furent reçus de l'évêque d'Antioche, à peu près comme ils l'avaient été de Nestorius : ce qui n'empêcha point de lui faire une seconde citation le même jour, et la troisième le lendemain où se tint la cinquième session. Ces formalités juridiques ayant été observées, malgré tous les désagrémens et les périls qu'elles entraînèrent, le concile cassa la sentence d'excommunication et de déposition rendue par les schismatiques, les excommunia tous à leur tour jusqu'à ce qu'ils reconnussent leur faute, et les menaça, s'ils ne marquaient bientôt leur repentir, de prononcer leur dernière condamnation, c'est-à-dire apparemment leur déposition.

Les pères écrivirent à l'empereur pour justifier cette conduite, et pour le tenir en garde contre les artifices des schismatiques, dont ils représentaient tout ce qu'ils avaient à craindre. Ils mandèrent aussi au souverain pontife tout ce qui s'était passé depuis le commencement de la procédure contre Nestorius ; ce qu'avait osé Jean d'Antioche, et sa condamnation en présence des légats. La lettre commençait ainsi (1) : Vous avez coutume, vous qui êtes si grand, de vous distinguer en toutes choses, et d'employer tous vos soins et vos travaux au soutien de l'église. Comme nous devons vous informer de tout ce qui s'est passé, c'est une nécessité que nous vous écrivions. Ils confirment ensuite ce qu'ils avaient déjà dit en condamnant Nestorius, que leur sentence était conforme à celle du pape. A l'égard des impiétés pélagiennes, ajoutent-ils, nous avons aussi jugé que ce que votre sainteté a décerné, doit demeurer dans sa force. Nous apprenons par ce dernier article, que le con-

(1) *Conc. Eph. act.* 5, *p.* 660.

cile d'Ephèse condamna expressément les pélagiens, ordonna que la sentence pontificale rendue antérieurement contre eux aurait par-tout son effet, et qu'ils seraient déposés sans exception. Ce fut apparemment l'attentat de Jean d'Antioche, dont ils avaient été les promoteurs et les complices, qui attira l'attention et la juste sévérité de l'église.

Mais inutilement les prélats catholiques procédaient-ils avec la plus régulière circonspection ; les novateurs s'employaient avec beaucoup plus de succès à faire échouer les desseins les mieux concertés. On ne saurait exprimer toutes les manœuvres et les fourberies dont ils usèrent pour éteindre ou amortir le nouvel éclat qu'on donnait à la vérité, pour noircir ses défenseurs, sur-tout l'évêque d'Alexandrie, et pour empêcher les lettres du concile de pénétrer à la cour : dépositaire de l'autorité impériale, Candidien les faisait intercepter sur toutes les routes. Les hérétiques cependant inondaient toutes les provinces de leurs libelles et de leurs calomnies; ils écrivaient aux églises les plus orthodoxes, s'efforçaient de débaucher les personnages les plus pieux et les plus savans, faisaient des inventions si malignes, donnaient un tour si adroit à de frivoles indices, qu'ils réussirent au moins à jeter dans l'incertitude ceux qu'ils ne persuadèrent pas tout-à-fait. C'est ainsi qu'on fit entendre à saint Isidore de Peluse, que Cyrille avait montré toute la violence et la présomption de son oncle, et qu'il avait, sinon pour le fond des choses, au moins quant à la manière de procéder contre Nestorius, tous les torts que Théophile avait eus contre le très-saint et très-illustre Jean, surnommé Bouche-d'Or (1).

L'empereur Théodose, de son côté, ayant reçu des lettres de Jean d'Antioche et de ses partisans, et n'en recevant aucune des pères du vrai concile d'Ephèse, prit ce silence apparent pour un aveu

(1) Isid. *l.* 11, *ep.* 137.

de leurs torts. En vain, pour calmer ses appréhensions, envoya-t-il différens seigneurs de la cour au lieu du concile ; ceux-ci se laissèrent corrompre par la politique de Candidien et par les intrigues des sectaires, et ils ne rapportèrent rien qui ne favorisât la secte. D'autre part, le comte Irénée étant revenu à la capitale, et se concertant avec quelques-uns des plus puissans seigneurs très-attachés à Nestorius, il n'était point de ressorts qu'on ne fît jouer, pour tenir au moins dans l'état du doute la vérité des faits les plus incontestables. Tous les évêques orthodoxes étaient comme emprisonnés à Ephèse, non-seulement sans pouvoir retourner à leurs églises ; mais sans relations avec elles, ayant consumé tout ce qu'ils avaient apporté, obérés de dettes, plusieurs manquant de ressource et de crédit, tombant journellement malades, périssant de besoin ou de chagrin et des incommodités sans nombre qu'ils avaient à souffrir (1). La violence fut poussée jusqu'à arrêter saint Cyrille et Memnon d'Ephèse, qu'on jeta dans une espèce de cachot. Il est vrai qu'on arrêta aussi Nestorius, pour montrer de l'égalité dans le traitement de ceux qu'on voulait faire croire également coupables, et qu'on traduisait à la cour, comme déposés indistinctement par le concile ; mais les partisans de Nestorius, entre les mains desquels il était, savaient bien le dédommager de cet affront apparent, tandis qu'on faisait tout souffrir aux deux autres, qu'on les privait du nécessaire, et qu'on écartait avec barbarie tous ceux qui les voulaient assister.

Mais avant ces derniers excès, le concile tint ses deux dernières sessions. Dans la sixième, tenue à la maison épiscopale le vingt-deux Juillet, on convint d'un symbole de foi, ou pour mieux dire on décerna qu'à la formule ordinaire que des fourbes, en l'admettant à la lettre, expliquaient à leur fantaisie, on ajouterait une sorte d'explication prise

(1) *Conc. Eph. p. 759, 772, etc.*

des passages et des sentimens des pères orthodoxes. Ensuite on défendit rigoureusement de proposer ou d'écrire tout autre confession de foi. On condamna spécialement, sur la dénonciation de Charisius prêtre de Philadelphie en Lydie, un symbole infecté des dogmes de Nestorius, mais dressé avec tant d'artifice, et tellement accrédité en quelques contrées de l'Asie, que c'est tout ce qu'on y faisait signer aux anciens hérétiques qui revenaient au giron de l'église (1). Ce qui paraît aussi fort étonnant, c'est que dans un âge si cultivé et si lumineux, cette confession avait été souscrite par procureur pour plusieurs personnes, et même pour un prêtre qui déclara ne savoir pas écrire.

C'était l'ouvrage du fameux Théodore de Mopsueste, le maître de Nestorius et de tant d'autres impies distingués, qu'il avait eu le secret de fasciner et de s'attacher à un point inconcevable : premier inventeur du nestorianisme et du pélagianisme tout ensemble, dont lui seul peut-être voyait alors la connexion dans les principes qu'ont développés les sociniens long-temps après lui, et qui lui faisaient référer tous nos mystères au tribunal de la raison : homme sauvage et rusé, ou, pour employer la touche énergique de ses contemporains, monstre farouche et perfide, qui du fond ténébreux de sa retraite dans la seconde Cilicie, où il eut le bonheur de vieillir et de mourir en paix, corrompit de son souffle empoisonné la foi des églises circonvoisines, jusqu'à ce que ses affreuses productions fissent après sa mort le scandale et l'horreur de l'église universelle (2).

La septième session, qui est la dernière dont on reconnaisse les actes, se tint le 31 Juillet. On y régla d'abord quelques affaires particulières. Les évêques de Chypre, celui de Salamine ou Constance à la tête, se plaignirent que Jean d'Antioche entreprenant sur leur ancienne liberté, voulait s'attribuer

---

(1) *Conc. Eph. act.* 6. (2) Mar. Merc. *edit. Garn. p.* 250.

les ordinations de leur île. Le patriarche d'Antioche n'étant pas présent pour défendre les droits de son église, le saint concile, malgré ses mécontentemens, ne rendit qu'une sentence conditionnelle. Il se contenta de maintenir les évêques de Chypre dans la possession de faire les ordinations de leur province, supposé que l'ancien usage, comme ils l'avaient déclaré de vive voix et par écrit, fût en effet pour eux et non pour l'évêque d'Antioche. On statua de même pour toutes les autres provinces, en confirmation des ordonnances de Nicée, que nul évêque n'entreprendrait sur un district qui ne lui aurait pas été soumis de tout temps. Pour le siége d'Antioche, il avait en effet juridiction sur l'île de Chypre, quant aux ordinations épiscopales, et l'exercice n'en avait été interrompu que par les troubles de l'arianisme.

Eustache, métropolitain de Side en Pamphilie, chagriné par de mauvaises affaires qu'on lui avait suscitées quoiqu'injustement, avait eu la pusillanimité d'abdiquer l'épiscopat, et de faire sa renonciation par écrit, sur quoi le concile de la province lui avait donné un successeur. Or, il n'était pas permis à un pasteur d'abandonner ainsi son église, et la faute d'Eustache l'avait fait priver de la communion. Il vint se présenter au concile d'Ephèse, qui touché des larmes de ce vieillard, lui rendit la communion et lui accorda le nom et le rang d'évêque; mais à la charge de n'en faire de fonction que sous le bon plaisir de son successeur Théodore. Après cela, deux évêques de Thrace représentèrent au concile que c'était une ancienne coutume chez eux, qu'un évêque eût deux et même trois évêchés, quand ces siéges n'étaient pas dans une ancienne possession d'avoir chacun son prélat particulier. Ils craignaient que Fritilas d'Héraclée, leur métropolitain, qui suivait le parti de Nestorius, ne voulût ordonner des évêques dans ces villes pour chagriner ses suffragans orthodoxes et pour fortifier le parti de l'hérésie. Le concile

ordonna qu'il ne serait rien entrepris à ce sujet contre les canons, les lois civiles et l'ancienne coutume qui a force de loi. Juvénal de Jérusalem prétendait encore s'attribuer la primatie de la Palestine, contre le droit et la possession du siége métropolitain de Césarée. Le concile s'y opposa, et saint Cyrille, pour ce sujet, écrivit encore au pape : ce qui en effet n'eut pas lieu. On ne trouve aucune trace de cette prétention de Juvénal dans les actes du concile : preuve nouvelle que nous ne les avons pas entiers. C'est de cette dernière session qu'il en manque davantage. L'on n'a même que la traduction latine de la plupart de ces actes concernant les affaires particulières.

On fit aussi quelques canons avant de terminer le concile ; mais ils ne sont qu'un résumé de ce qu'on a pu remarquer dans ses différentes sessions. Tout ce qui mérite encore attention, c'est la différence des traitemens que fait le concile aux métropolitains schismatiques et aux simples évêques. Ceux-ci sont déposés et privés du rang sacerdotal, soit qu'ils aient d'abord embrassé le schisme, soit qu'ils viennent à se dédire après avoir anathématisé Nestorius. Les métropolitains, sans doute par égard pour Jean d'Antioche, ne sont pas déposés, mais excommuniés et interdits. On leur ôtait ainsi le pouvoir de rien faire contre les évêques de leur province ; on les soumit même à ces évêques et aux métropolitains leurs voisins.

Tandis que les prélats catholiques, avec Cyrille encore libre, travaillaient ainsi pour le bien général et particulier de l'église, Jean, comte des largesses, fut envoyé à Ephèse par l'empereur qui ne pouvait calmer ses justes inquiétudes. Mais le comte fut à peine arrivé, qu'il se laissa corrompre, comme tous les autres officiers de la cour (1). C'est alors qu'on emprisonna tant Cyrille que Memnon, et que Nestorius fut arrêté pour la forme. Ce n'est

(1) *Epist. Cyril. ad C. P. in Conc. Eph.*

pas que le comte Jean épousât les opinions de l'hérésiarque : assez indifférent pour tous les démêlés en fait de religion, suivant le génie des gens de cour, qui attachant l'importance à de tout autres objets, donnent souvent le zèle le plus chrétien pour un entêtement puéril et méprisable, il voulait étouffer ou assoupir tous les partis indistinctement, et se rem-ntrer au prince avec la gloire d'avoir tout pacifié. Il mit au même niveau, tant les chefs des orthodoxes Cyrille et Memnon, que l'hérésiarque Nestorius, et les peignit tous des mêmes traits au jeune empereur. La duplicité se mêla, comme il n'est que trop ordinaire, à la politique, et l'on fit entendre à Théodose qu'ils avaient été condamnés tous les trois par le même concile; car on lui cachait soigneusement l'entreprise révoltante de Jean d'Antioche et de son conciliabule, séparés de l'assemblée générale des pères, avec un scandale qui n'était susceptible d'aucun palliatif.

Cependant on prit plus de soin que jamais d'intercepter les lettres des pères, et de leur couper toute communication avec la cour. Ils ne pouvaient méconnaître son mécontentement à la manière dont on les traitait; mais la cause en était pour eux un mystère impénétrable. Comme ils ne doutaient point de la religion de Théodose, encore moins de la piété éclairée de la princesse Pulquérie, ils soupçonnèrent enfin que leurs lettres étaient interceptées. C'est pourquoi ils prirent à leur tour le parti d'user d'industrie pour les faire parvenir surement, soit à l'empereur, soit à des personnes qui fussent en état de servir l'église auprès de lui. Ils choisirent un messager d'une discrétion et d'une fidélité à toute épreuve, le travestirent en mendiant, et mirent leurs lettres dans le creux d'une canne qui lui tenait lieu de bâton (2). L'expédient eut tout son succès.

(1) *Conc. Eph. p.* 752.

Le clergé, le peuple, les moines, toute la capitale fut transportée d'indignation à la première nouvelle de la longue supercherie des hérétiques. Aussitôt le clergé dressa une requête, par laquelle il conjurait l'empereur, avec autant de fermeté que de respect, de ne pas souffrir que l'église qui l'avait nourri comme une bonne mère, et qui lui avait obtenu de si glorieuses victoires sur ses ennemis, fût opprimée sous son règne, et qu'on rappelât les siècles des martyrs sous un empereur si chrétien. Nous tous, prêtres et clercs de l'église infortunée de Constantinople, ajoutèrent-ils sur la fin de leur requête, tristes enfans d'une mère inconsolable du crime de son époux, nous ne sommes pas moins disposés que les pères du concile à venger cet affront : si l'on donne les mains aux attentats du schisme et de l'hérésie, à la déposition de Cyrille et de Memnon, nous sommes prêts à courir les mêmes périls qu'eux, et à tout souffrir avec ces généreux confesseurs.

Depuis quarante-huit ans le saint abbé Dalmace n'avait pas mis le pied hors de son monastère, pas même pour les processions qui s'étaient faites après d'affreux tremblemens de terre, et auxquelles l'empereur l'avait prié d'assister. Mais quand il vit la foi dans ce péril, il consulta le Seigneur, et une voix céleste lui commanda de quitter sa retraite (1). Il se mit à la tête de tous les abbés dont il était le chef, et qui avaient à leur suite les moines de tous les monastères, tous ensemble marchant en ordre de procession vers le palais impérial, chantant à deux chœurs, et un peuple infini les suivant (2). Nulle sorte de médiation ne pouvait faire plus d'effet sur l'esprit de Théodose : il fit entrer les abbés, tandis que les moines et le peuple attendaient à la porte en continuant leurs chants religieux ; il les assura de ses dispositions favorables pour l'église, et les renvoya contens. Ils s'en retournèrent proces-

(1) *Conc. Eph. p.* 751. (2) *Gang. C. P. l.* IV, *n.* 65.

sionnellement, comme ils étaient venus, jusqu'à l'église du saint martyr Mocius, qui était à l'extrémité de la ville; là, ils rendirent grâce au Seigneur, et saint Dalmace étant monté à la tribune, lut au peuple la lettre du concile qui annonçait la condamnation de Nestorius. La multitude, d'une voix unanime et avec tous les signes de l'indignation, dit anathème à l'hérésiarque trop long-temps honoré comme pasteur.

Le premier fruit de ces sollicitations fut un ordre aux évêques des deux partis, c'est-à-dire de Cyrille ou des catholiques, et de Jean d'Antioche, d'envoyer chacun d'Ephèse ceux d'entr'eux qu'ils jugeraient les plus capables de défendre leur cause: en attendant que la cour se fut expliquée, les prélats arrêtés de part et d'autre devaient garder leur prison. Le concile députa aussitôt sept évêques, parmi lesquels était Arcade, un des légats du saint siége, et le prêtre Philippe, aussi légat, et chargé de représenter à Constantinople ainsi qu'à Ephèse. Le saint concile leur donna une ample instruction, où l'on retrouve avec admiration l'esprit de l'église et la noble fermeté que doivent avoir les dépositaires d'un pouvoir divin qui, pour son objet, ne reconnaît ni supérieur ni égal. Elle portait que, chargés des intérêts de la vérité au nom de l'auteur et du consommateur de notre foi, ils ne devaient avoir nulle communion avec Jean d'Antioche, ni avec son schismatique synode; que si l'empereur leur proposait de communiquer avec eux pour le bien de la paix, il ne leur était permis de le faire qu'à la charge que Jean et son parti souscriraient la déposition de Nestorius, diraient anathème à sa doctrine, et rompraient avec ceux qui la soutenaient; bien plus, qu'ils demanderaient pardon au concile de leur attentat contre son président, lequel, avec Memnon, serait mis en liberté; que sans toutes ces conditions, on leur défendait de rien promettre; et que, s'ils en agissaient autrement, non-seulement on ne ratifierait point ce

qu'ils auraient fait, mais qu'ils seraient privés eux-mêmes de la communion ecclésiastique.

La députation des Orientaux schismatiques était composée de huit évêques, Jean d'Antioche à la tête, qui ne manqua point d'amener avec lui l'éloquent Théodoret. Autant les deux causes étaient différentes, autant différaient les bornes prescrites au pouvoir des procureurs respectifs. Comme les sectes se croient plutôt maîtresses absolues que dépositaires du trésor de la religion, on défendait précisément aux agens schismatiques d'admettre les douze articles de Cyrille, contre qui l'animosité était à son comble. Du reste, ils avaient pleine liberté de faire tout ce qu'ils jugeraient à propos, soit devant l'empereur ou le sénat, soit dans un concile ou des conférences, et l'on s'engageait à ratifier tout ce qu'ils feraient. Mais les députés catholiques ne voulurent jamais disputer sur la doctrine, qui ne pouvait plus être censée douteuse; et partant de la décision du concile comme d'un point fixe et immuable, ils se bornèrent invariablement à en soutenir les actes, et à montrer ainsi que la déposition de Nestorius était aussi juste que celles de Cyrille et de Memnon étaient criminelles.

Tous les gens de bien cependant priaient et travaillaient pour ouvrir les yeux à l'empereur. Mais il était obsédé par des amis puissans que Nestorius avait à la cour. Il se laissa engager, sur-tout contre Cyrille et Memnon, en plusieurs démarches capables de ruiner l'église, et que la sphère étroite de ses lumières peut seule excuser. La sage Pulquérie savait heureusement manier l'esprit de ce prince. Elle s'opposa constamment à la cabale hérétique; et comme elle avait été bien instruite sur les questions dont il s'agissait, par la savante épître que lui avait d'abord écrite Cyrille, elle soutint toujours ce prélat, prit ses momens et ses mesures pour désabuser insensiblement l'empereur, et lui fit enfin ratifier la condamnation absolue de l'hérésiarque.

On autorisa le retour des pères d'Ephèse vers leurs églises ; Memnon fut maintenu dans son siége, et Cyrille rentra triomphant dans Alexandrie. Nestorius au contraire eut, pour toute grâce, la liberté de se retirer à son monastère d'Antioche pour y faire pénitence. Théodose se plaignit cependant de la fermeté des prélats orthodoxes à refuser de conférer sur les matières décidées, mais avec le temps il fut mieux instruit, prit hautement le concile sous sa protection, et voulut que tous les décrets en fussent exécutés ponctuellement. Piqué que ses propres officiers l'eussent trompé, il chassa honteusement le comte Candidien, et disgracia tous ses complices.

Théodose fit deux lois formelles pour appuyer ces religieuses dispositions. La première ordonne que toute assemblée soit interdite aux nestoriens, que leurs biens soient confisqués, avec défense de transcrire, lire ou garder les livres de Nestorius, et injonction d'en faire une rigoureuse recherche. Par la seconde, donnée quelques années après, il condamna au feu tous les ouvrages composés contre le concile d'Ephèse, contre la doctrine du saint concile de Nicée, et contre celle de saint Cyrille, comme les écrits de Porphyre contre la religion chrétienne : le tout sous peine de mort pour quiconque les lirait ou les garderait. Il ordonna expressément qu'Irénée, ce comte qui avait si bien servi les derniers hérétiques et qu'ils avaient institué, quoique bigame, évêque de Tyr, en dédommagement de sa disgrace, serait chassé de cette église, et demeurerait dans son pays, privé de l'habit et du nom d'évêque. On peut à ce sujet remarquer en passant que l'opinion de ceux qui prétendent qu'alors les évêques n'avaient point encore d'habits particuliers, n'est rien moins qu'assurée. Dans cette loi faite en vue de servir la religion, on ne laisse pas de trouver cette expression

(1) *Collect. Baluz. p.* 656.

bien singulière dans la bouche d'un empereur chrétien : *Notre divinité décerne ;* reste aussi bizarre que révoltant de la superstition païenne.

Avant de pourvoir aux provinces, on jugea qu'il était encore plus pressant de remplir le siége de la capitale. Les députés du concile s'y employèrent avec le plus grand soin, et firent élire à la place de l'hérésiarque, quelques mois après sa déposition, le moine Maximien qui était prêtre et en grande réputation de piété. Ce choix fut d'autant plus agréable aux légats, que Maximien avait été élevé dans l'église romaine. Aussitôt après l'élection, les évêques notifièrent au souverain pontife tout ce qu'ils venaient de régler pour lui en demander l'approbation. L'empereur et le nouveau patriarche lui écrivirent en même temps, et le pape comblé de consolation répondit par trois lettres différentes, auxquelles il en ajouta une quatrième pour le peuple et le clergé de Constantinople. Dans la lettre aux évêques, il approuve et confirme tout ce qu'on a fait, spécialement la déposition de Nestorius et l'ordination de Maximien. Il dit aux prélats, qu'ils ont été avec lui les acteurs de cette heureuse révolution et les défenseurs de la foi. Nous sommes éloignés, poursuit-il ; mais notre sollicitude pontificale nous rend tout présent. Rien ne doit échapper aux regards de Pierre : nous n'aurions point d'excuse auprès de l'éternel Pasteur qui nous a confié tout son bercail, si nous négligions de remédier aux besoins dont nous pouvons prendre connaissance. Les canons dressés contre les nestoriens et les pélagiens furent de même approuvés par le saint pape, que sa modestie et son humilité n'empêchèrent pas d'user, avec les Grecs, de ces termes d'autorité : *Nous vous avertissons, nous statuons, nous voulons.* On croit qu'alors, pour faire amende honorable à la Vierge-mère des blasphèmes de Nestorius, l'église ajouta ces paroles à la salutation angélique ; *Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour nous qui sommes pécheurs.*

Le pape Célestin survécut peu à la consommation de cette grande œuvre : il mourut le 6 Avril de l'année suivante, après un pontificat de près de dix ans. Le 26 du même mois, on lui donna pour successeur Sixte III, natif de Rome et prêtre de l'église romaine, le même à qui saint Augustin avait adressé sa fameuse lettre sur la grâce. On rapporte au pape Célestin la coutume de chanter les pseaumes avant le sacrifice, c'est-à-dire l'institution de l'introït de la messe, comme saint Augustin nous apprend qu'on avait commencé de son temps à chanter à Carthage des pseaumes à l'offertoire et à la communion.

C'est encore à ce zélé pontife que l'Irlande a la première obligation de la foi qu'elle a conservée avec tant de constance depuis cette époque reculée. Saint Patrice, Ecossais de naissance, avait évangélisé une première fois dans l'Hybernie, mais sans succès. Il entreprit le voyage de Rome : Célestin l'ordonna évêque et le renvoya à cette île. La mission apostolique et l'obéissance du missionnaire attirèrent sur ses travaux une bénédiction toute nouvelle. Son zèle, soutenu du don des miracles, produisit des fruits si abondans, qu'il a toujours été reconnu depuis pour l'apôtre de l'Irlande, où il fonda le monastère de Sabal et l'église d'Armach, métropolitaine de l'île.

Le premier soin de Sixte aussitôt après son exaltation, fut de rétablir la paix dans les églises orientales (1). Il mit la main à cette bonne œuvre dans la lettre même où il notifia son élection aux évêques qui revenaient du concile d'Ephèse. Il y ménagea Jean d'Antioche, de peur qu'un procédé plus rigide n'entraînât dans le schisme tous les évêques de la Syrie. Toutefois la lettre du pape déclare que si Jean veut être reconnu pour prélat orthodoxe, il faut qu'il condamne tout ce que l'église a condamné. Pour remédier aux mêmes divisions, l'empereur se concerta avec le nouveau patriarche

(1) *Collect. Baluz.* p. 658.

Maximien et plusieurs évêques demeurés à Constantinople depuis son ordination. On conçut aussi à Constantinople, qu'il fallait commencer par mettre la foi en assurance; qu'on devait néanmoins exiger de Jean d'Antioche qu'il anathématisât la doctrine de Nestorius, et approuvât sa déposition; que Cyrille, de son côté, oubliât tout ce qu'il avait souffert à Ephèse. Il y eut à cet effet beaucoup de négociations, de pourparlers, de lettres écrites de part et d'autre, et qui n'entrent pas dans notre plan.

Il suffira de savoir que Cyrille, moins sensible à ses mécontentemens personnels qu'à l'intérêt général de l'église, eut la magnanimité de faire les premiers pas vers ses ennemis et les vrais coupables : il écrivit à ceux qu'il présuma les mieux disposés (1), et leur protesta qu'en tout ce qu'il avait fait, il ne s'était proposé que la sureté de la foi et le plus grand bien de la religion; que quand il aurait tort en quelque chose, il ne fallait pas que l'église en souffrît; que c'était une nécessité indispensable et aussi conforme à la volonté de Dieu qu'à celle de l'empereur, d'approuver la condamnation de Nestorius et d'anathématiser ses blasphèmes; qu'il ne tenait qu'à cela que la paix des églises ne fût rétablie : quant aux outrages qu'il avait reçus en défendant la foi à la tête du sacré concile, que non-seulement il les oubliait volontiers, pour l'amour de Dieu et l'utilité de l'église; mais que son clergé, plus sensible que lui-même aux affronts faits à leur chef, se conformerait néanmoins à ses vœux, ainsi que tous les évêques de l'Egypte, et qu'ils ne croiraient pas acheter la paix trop cher, s'ils l'obtenaient à ce prix. Il alla jusqu'à se justifier sérieusement sur le soupçon de l'appollinarisme et des autres hérésies qu'on affectait de lui imputer, dit formellement anathème à Apollinaire, et confessa expressément qu'encore que le fils unique de Dieu soit le même qui a souffert dans sa chair, il ne s'est point fait en lui de confu-

(1) *Synodic. Baluz.* c. 55 et 56.

sion, mais qu'il est immuable et impassible, selon sa nature éternelle. Au sujet des douze articles ou anathèmes, il promettait de contenter tout le monde aussitôt qu'on pourrait traiter avec une franchise et une cordialité fraternelles.

Ces déclarations produisirent un effet merveilleux sur le patriarche d'Antioche et sur plusieurs de ses partisans qui ne résistaient que par prévention : ils s'abouchèrent entr'eux, et prièrent en conséquence Paul, évêque d'Emèse, de se transporter en Egypte pour y conférer avec Cyrille. Le médiateur, en partant, fut muni d'un écrit où les Orientaux confessaient la foi catholique dans toute sa pureté. A son arrivée en Egypte, Cyrille lui donna, de son côté, une ample explication de sa doctrine sur l'incarnation, et tous les soupçons, toutes les vaines terreurs s'évanouirent avec l'animosité et les préventions. Paul approuva l'explication de Cyrille, anathématisa les erreurs de Nestorius, déclara qu'il le tenait pour bien et dûment déposé, et Maximien pour évêque légitime de Constantinople.

Après qu'on eut rédigé l'acte de cette déclaration, Paul fut admis à la communion, et prit place à l'église entre les membres du clergé : on le pria même de faire au peuple l'instruction accoutumée (1). Comme il se trouvait à Alexandrie aux fêtes de Noël, il exposa le mystère du jour, appela nettement Marie mère de Dieu, ajouta qu'elle avait enfanté le vrai Emmanuel, le Saint des saints, digne de nos adorations, Dieu et homme tout ensemble. Le peuple, qui prêtait une extrême attention, s'écria avec transport : Voilà ce que nous voulions entendre ; c'est la foi, c'est la vérité ; que quiconque ne professe pas cette croyance, soit anathème. Anathème, reprit Paul, à qui ne dit et ne pense pas ainsi ; car il est de foi que le concours de deux natures parfaites, c'est-à-dire de la divinité et de l'humanité, a formé un seul fils, un seul Christ,

(1) *Conc. Eph. part.* 3, *c.* 31.

un seul Seigneur, A ces mots, le peuple cria encore plus fort : Soyez le bienvenu, évêque orthodoxe, digne collègue de Cyrille ! Soyez béni du Seigneur au nom de qui vous êtes venu ! Paul finit en peu de mots, pour laisser à l'évêque diocésain le temps de continuer l'instruction suivant l'usage.

L'évêque d'Emèse n'avait jamais eu d'autres sentimens ; mais il prétendit que la déclaration qu'il donna par écrit, devait suffire pour Jean d'Antioche et les autres Orientaux qui le déléguaient. Cyrille soutint au contraire que ces sortes d'engagemens devaient être personnels, et il voulut absolument avoir une confession par écrit de Jean lui-même. Il alla jusqu'à la dicter, de concert néanmoins avec Paul, qui enfin céda, et eut soin de minuter l'approbation qu'on ferait de la déposition de Nestorius avec la condamnation de sa doctrine. Cependant le saint docteur faisait agir en cour, et les agens qu'il entretenait à Constantinople, et tout ce qu'il y comptait de puissans amis, afin que l'empereur accélérât la conclusion de la paix entre les églises. On employait toujours la princesse Pulquérie, comme la ressource la plus sûre dans tous les besoins de la religion. On la supplia d'avoir elle-même la condescendance d'écrire, pour une si bonne fin, à l'évêque d'Antioche.

Jean se rendit enfin à tant de poursuites. Quel qu'eût été jusque-là le mobile de sa conduite, il parut toujours depuis procéder de très-bonne foi. Il répondit à la lettre de Cyrille, écrite de concert avec Paul d'Emèse, qu'il avouait l'exposition de foi présentée par Paul ; qu'il y adhérait de cœur et d'esprit, sans en excepter aucun article : et professant en particulier le point capital, il confessa nettement deux natures et une seule personne en Jesus-Christ. Il ajouta que pour mettre fin aux divisions et aux scandales, il tenait pour légitimement déposé Nestorius, ci-devant évêque de Constantinople. Enfin, pour montrer que l'église d'Antioche n'était pas moins jalouse de la pureté de la foi que

l'église d'Alexandrie, il déclara qu'il anathématisait les assertions profanes du novateur ; qu'il approuvait l'ordination de Maximien, et qu'il se tenait dans sa communion, comme dans celle de tous les évêques orthodoxes.

La paix fut conclue à ces conditions, et le patriarche Jean fit aussitôt part de cette heureuse nouvelle à tous les Orientaux. La plupart applaudirent à un accord qui écartait les suites funestes qu'ils commençaient enfin à envisager, et auxquelles ils craignirent d'exposer plus long-temps l'église entière, par un faux point d'honneur, ou par une aveugle prévention en faveur d'un seul homme, dont le langage pour le moins n'était nullement celui des anciens docteurs de l'église. Quelques-uns cependant demeurèrent attachés à ce séducteur, et parurent se scandaliser de ce que le patriarche Jean l'abandonnait. Les plus renommés d'entr'eux furent Théodoret de Cyr, et son métropolitain Alexandre d'Hiéraples.

Théodoret n'élevait point de difficultés, quant à la doctrine ; soit qu'il eût changé de sentiment, soit qu'il n'en eût jamais eu de formellement hérétique, et que ce qu'il avait écrit d'erroné ne lui fût échappé que dans la chaleur de la dispute. Car il est impossible de justifier ses écrits contre saint Cyrille : productions flétries par l'église, et manifestement dignes de leur censure, non-seulement en ce qu'elles s'attaquaient à un docteur dont l'enseignement était celui de l'église, mais plus directement, au sujet du douzième anathème, où elles distinguent le Christ et l'homme, comme faisant deux personnes. Mais Théodoret était sur-tout attaché à la personne de Nestorius, qu'il prétendait avoir été condamné injustement, et sans que sa doctrine eût jamais été bien entendue. C'est ainsi qu'il lui en écrivit, alors même, à ce que prétendent différens auteurs, que tous les catholiques ne proféraient plus qu'avec horreur le nom de cet hérésiarque. Cependant il fut menacé par le vicaire d'Orient, d'être chassé

de son siége, s'il n'accédait à la réunion. Il ne fit que rire de la menace. Les pieux solitaires de la Syrie qui avaient toute sa confiance et son affection, des prophètes et des hommes à miracles lui firent les plus vives instances, et d'abord avec aussi peu de succès.

Peu après néanmoins, il écrivit en ces termes aux coryphées du parti (1) : Il est à craindre que Dieu ne nous punisse de notre roideur inflexible, et de notre aveuglement à chercher notre intérêt plus que celui du peuple. Notre opiniâtreté, à ce que je vois, ne produira rien que de funeste. Nous sommes déjà la fable du public : nos troupeaux deviendront bientôt la proie des loups, et nous répandrons le trouble et le désordre dans toutes les églises. Il eut ensuite une conférence avec son patriarche, entre Cyr et Antioche. Là, il rentra dans la communion de Jean, en se soumettant à la décision des points de foi, sans approuver encore la condamnation de Nestorius. Il n'en travailla pas moins efficacement au rétablissement de la paix, et l'on dut à ses soins aussi-bien qu'à la célébrité de son nom, la réunion de la plupart des évêques de la Cilicie.

Mais avant qu'ils se rendissent à la vérité, une partie des Cappadociens, ainsi que des Ciliciens, tentèrent un moyen de se soutenir, qui montre à quel point l'enthousiasme leur avait troublé le jugement, et avec quelle bizarrerie, en s'abandonnant au schisme, on conservait aux extrémités de l'Orient le plus grand respect pour la chaire apostolique. Les métropolitains de Tarse et de Thyane, Hellade et Eutherius, au nom de plusieurs autres schismatiques, s'avisèrent d'écrire au pape Sixte, pour implorer son secours contre les entreprises de Cyrille et de Jean d'Antioche. Nous nous prosternons à vos pieds, lui disaient-ils (2), en vous conjurant de nous tendre une main secourable ; de

(1) *Collat. Lup. c.* 151. (2) *Synod. Baluz. c.* 117.

rappeler les pasteurs chassés injustement, et de rassembler les ouailles dispersées qui sont dans le plus grand danger de leur salut. Nous qui habitons de vastes provinces, la plupart très-éloignées de vous, comme la Bithynie, la Cilicie, la Cappadoce et le pays de l'Euphrate, sans parler de la Thessalie et de la Misie, nous serions allés en personne vous attendrir par nos gémissemens, et faire couler vos larmes avec les nôtres, si la crainte des loups ne nous retenait auprès de nos troupeaux. Nous envoyons à notre place des clercs et des moines, et nous espérons de la grandeur, tant de nos maux que de votre charité, que la voix de ces saintes ouailles ne sera pas moins efficace que celle des pasteurs, pour nous obtenir à tous vos puissans secours. C'est ainsi que ces Orientaux tout schismatiques qu'ils étaient, portaient leurs plaintes au souverain pontife, pour faire cesser les vexations prétendues de leurs supérieurs immédiats. On imagine bien qu'une pareille supplique, aussi injurieuse à l'autorité générale de l'église qu'aux prélats qui en avaient le mieux mérité au concile d'Ephèse, ne servit qu'à faire déplorer à Rome l'aveuglement des supplians. La fermeté du pontife, de concert avec les chefs de la hiérarchie orientale, leur fit ouvrir l'oreille aux conseils de Théodoret, et ils rentrèrent presque tous dans le bon chemin.

Entre ceux qui persévérèrent dans le schisme, on remarqua Mélèce de Mopsueste, plus encore Alexandre d'Hiéraples (1). Rien de si effrayant que l'obstination et l'endurcissement de ce vieillard sage et modéré d'ailleurs, assez éclairé, d'une piété qu'on louait de toute part, d'une admirable pureté de vie, d'une charité, d'une vigilance, d'une application à tous les devoirs de l'épiscopat, qui le firent également chérir et révérer de son peuple. Il se figura que la doctrine du concile d'Ephèse faisait Dieu passible. Loin de se laisser détromper par

(1) *Synod. c. 100 et seq.*

Théodoret, ou par Jean d'Antioche, en qui il avait eu une entière confiance durant leur égarement commun; dès qu'il les vit unis de communion avec saint Cyrille, il rompit à jamais avec eux, et n'en voulut plus ni lire, ni recevoir les lettres. Vous pouvez croire, écrivit-il pour la dernière fois à Théodoret, que vous n'avez rien omis pour le salut de mon ame; et votre conscience à cet égard doit être satisfaite. Tenez-vous donc en repos, ou cessez au moins de m'importuner et de me fatiguer. Je ne m'ingère pas ainsi dans ce que font les autres; mais quand tous les docteurs qui ont paru depuis le commencement du monde, canoniseraient l'abomination d'Egypte, c'est ainsi qu'il traitait la doctrine de saint Cyrille, je ne les croirais pas, au préjudice des lumières que Dieu m'a données. Je suis affligé, dit-il encore, des mouvemens inutiles que les saints solitaires se donnent pour moi : quand ils seraient encore plus saints, que leurs miracles seraient en plus grand nombre et plus éclatans, quand ils ressusciteraient tout ce qu'il y a eu de morts depuis le premier homme, ils ne me persuaderaient pas. S'ils me condamnent, que le souverain juge leur pardonne : que Dieu soit loué de tout. Nos adversaires ont pour eux les conciles, les évêques, les magistrats, les empereurs, le concours de toutes les puissances; et nous avons de notre côté Dieu et la pureté de la foi. Après cette déclaration, il ne voulut plus ni écrire, ni parler sur cette matière à aucun de ses amis, pas même voir les personnes dont la présence lui pouvait rappeler le souvenir de ces différens.

Théodoret fut touché de pitié, et pria le patriarche Jean d'user de condescendance avec Alexandre. Il lui écrivit que ce vieillard ne demandait que de mourir en repos; que s'il ne soumettait pas son jugement, il s'abstenait au moins de dogmatiser, gardait un respectueux silence, et ne voulait ni ne pouvait exciter aucun trouble. Les officiers de l'empereur, chargés de l'exécution de ses ordres en

Orient, écrivirent encore à Alexandre, qu'ils ne pourraient s'empêcher de le chasser de son siége, s'il ne se soumettait au concile d'Ephèse, et ne communiquait avec Jean d'Antioche. Tout fut inutile : Alexandre sacrifia son état à son obstination, et quitta son évêché sans témoigner le moindre chagrin.

Mais tout son diocèse fut dans la plus grande émotion : ce n'était que gémissemens et que larmes dans toute la ville; il semblait que chaque maison eût perdu son père de famille; on exaltait de tout côté ses vertus, sa bienfaisance, toutes ses grandes qualités. De la tristesse on passa aux emportemens; et si le gouverneur Libien ne se fût sagement prêté aux circonstances, on aurait vu infailliblement une violente sédition. Attendri lui-même des sentimens de ce peuple, il se chargea de leur requête pour le patriarche, l'appuya autant qu'il le put, et y joignit la relation de tout ce qui venait de le fléchir lui-même. Jean répondit qu'il avait épuisé toutes les voies de la douceur, qu'Alexandre ne pouvait attribuer sa disgrace qu'à son opiniâtreté et à sa présomption : mais je veux bien encore remettre son sort entre ses mains, poursuit-il; s'il veut se réunir à l'église, je le rétablirai volontiers dans son siége. Alexandre fut inflexible, et demeura déposé, nonobstant son silence et sa réserve extérieure. On le relégua en Egypte, où il continua de joindre à l'hérésie toutes les apparences de la vertu : exemple terrible, renouvelé dans toutes les sectes, et presque toujours également dangereux. Tant il est nécessaire de prémunir sans cesse les fidèles contre cette tentation délicate, et de leur inculquer uniquement, au regard de la foi, cette règle évangélique : Quiconque n'écoute pas l'église, parût-il un ange du ciel, sa doctrine ne doit pas être écoutée plus que celle d'un païen ou d'un publicain.

L'année suivante 436, Nestorius fut chassé de son monastère d'Antioche, où depuis quatre ans qu'on l'y laissait tranquille, il ne cherchait qu'à

répandre ses impiétés au lieu d'en faire pénitence. On le relégua dans la ville d'Oasis en Egypte : le rescrit de ce bannissement emportait la confiscation des biens de l'hérésiarque au profit de son église. Le triste état où il fut réduit ne le porta jamais à la rétractation de ses blasphèmes. Les Blemmiens, peuples vagabonds de l'Éthiopie, ayant pillé la ville et le pays d'Oasis, il erra quelque temps dans les déserts avec des incommodités extrêmes, et il crut enfin avoir trouvé un asile à Panople; mais c'était un objet fatal de malédiction que toutes les contrées redoutaient : le gouverneur l'obligea de s'éloigner, et le fit même traîner de force en des réduits reculés. Enfin son impiété augmentant avec ses maux, et marqué, pour ainsi dire, dès ce monde du sceau de la réprobation, on dit que son corps se pourrit tout vivant, et que sa langue, organe de tant de blasphèmes, fut rongée de vers. Contraint de fuir encore dans cet horrible état, il se tua en tombant de cheval (1).

Les autres prélats hérétiques furent traités avec une rigueur proportionnée au degré de leur faute. Outre Nestorius et Alexandre, on compta quatorze évêques qui firent paraître dans la défense de l'hérésiarque une fermeté inébranlable, et une sorte de générosité, qui sans doute contribua beaucoup à rendre cette secte si nombreuse. D'ailleurs on reprochait à Cyrille leur adversaire, une fierté de caractère et des procédés impérieux qui laisseraient en effet une tache à sa mémoire, si ces reproches n'avaient eu ses ennemis pour auteurs, et s'il n'eût si bien confondu l'imposture, tant par les démarches que son humble charité lui fit faire pour les ramener, que par les autres vertus éminentes qui l'ont fait mettre au nombre des saints. Tous les évêques réfractaires furent déposés, soit pour cause d'hérésie, soit pour l'opiniâtreté schismatique avec laquelle quelques-uns, sans embrasser les erreurs de Nestorius,

(1) Evagr. *Hist.* 1, c. 7.

refusèrent de communiquer avec les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche. Inutilement y en eut-il jusqu'à six de bannis : cette sévérité trop tardive fut sans effet. L'erreur avait jeté de profondes racines dans la Cilicie, où elle avait été enfantée sourdement, et où le temps et le secret l'avaient fortifiée. Mélèce de Mopsueste, tandis que ses conprovinciaux rentraient en foule dans le sein de l'unité, rejeta constamment l'union.

Théodore son prédécesseur, séducteur de Nestorius et séduit par Diodore de Tarse, avait comme ce dernier consigné l'impiété dans des ouvrages d'autant moins suspects, que les auteurs en mourant dans la communion de l'église avaient laissé après eux, dans tout l'Orient, une grande réputation de vertu aussi-bien que de doctrine. C'est pourquoi les nestoriens voyant les écrits et le nom de leur chef absolument diffamés, ils s'attachèrent à répandre ceux de Théodore et de Diodore, qui n'avaient encore essuyé aucune flétrissure. Ils étaient en fort grand nombre, quoiqu'on n'en ait plus que des fragmens cités par leurs accusateurs ou leurs apologistes. Pour donner plus de cours à ces ouvrages de ténèbres, on les traduisit en syriaque, en arménien, et même en persan : funestes multiplications qui n'eurent que trop de succès, malgré tous les mouvemens que se donnèrent Cyrille, Acace de Mélitine, et Rabbula d'Edesse. Acace et Rabbula virent de leur vivant la contagion infecter leurs provinces, et de là menacer tout l'Orient. Cette erreur impie se répandit jusqu'au fond des Indes, et prit tant de consistance dans le pays du Tigre et de l'Euphrate, qu'on y fit un patriarche nestorien, avec une multude d'évêques et d'archevêques qui se sont perpétués jusqu'à nos jours.

Mais c'était sur-tout dans la capitale de l'empire que les novateurs désiraient d'établir leur doctrine et leur ministère. Le patriarche Maximien étant mort deux ans après son élection, et alors Nestorius étant encore en vie, ses sectateurs osèrent tenter de

le faire remonter sur son siége. Ils étaient en grand nombre à Constantinople, quoique les catholiques y dominassent. Ils s'attroupèrent en plusieurs endroits de la ville, demandèrent le rétablissement du séducteur avec des clameurs et des menaces si insolentes, que l'empereur craignit lui-même les suites de leur emportement. Mais ayant pris conseil, il les déconcerta en faisant élire et installer sur le champ Proclus, avant la cérémonie même des funérailles de Maximien, qui fut faite par le nouveau patriarche.

On ne pouvait mieux choisir pour réunir tous les cœurs. Il avait un caractère de douceur et d'affabilité qui gagnait tout le monde, une éloquence comparable à celle du grand Chrysostome dont il révérait tout particulièrement la mémoire (1). Tant pour cette raison que pour ses talens et sa piété, il était déjà cher à tout ce qu'il y avait d'orthodoxes dans la ville. Néanmoins comme il avait été autrefois ordonné pour le siége de Cyzique, dont le peuple, bien différemment disposé de celui de la capitale, avait refusé de le recevoir, quelques-uns voulurent confondre son élévation au patriarcat avec ces translations ambitieuses auxquelles l'église s'était toujours montrée si contraire. Mais les lettres du pape, qui avaient décidé dès le temps de la déposition de Nestorius qu'on pourrait mettre en sa place un évêque transféré d'une autre église, firent disparaître cette difficulté. A cette occasion, Socrate scolastique, c'est-à-dire jurisconsulte ou avocat, non moins versé dans les matières de droit que dans les faits ecclésiastiques qu'il a retracés depuis Constantin jusque bien avant dans le règne de Théodose le jeune, cite quatorze exemples de translations d'évêques, faites sans doute également pour le bien de l'église, sans quoi il eût été peu conséquent (2). Car s'il n'est pas raisonnable que les lois

(1) *Coll. Lup. ad Synod. Baluz. c.* 150. (2) Socr. VII, 36.

générales fassent manquer un avantage considérable qu'on ne peut obtenir qu'en y dérogeant par une sage exception, aussi ces exceptions ne sont légitimes que quand elles procurent le plus grand bien.

Une illustre conversion signala le commencement de l'épiscopat de Proclus ; mais le ciel ne voulut pas qu'elle fût le seul ouvrage des prélats ni des docteurs. La gloire principale en était réservée à une femme, qui avait préféré l'humilité de la crèche du Rédempteur à toutes les grandeurs des anciens Romains. De sa retraite de Bethléem, Mélanie la jeune vint à Constantinople, à la prière de son oncle Volusien, préfet de Rome et ambassadeur de Valentinien auprès de Théodose. Saint Augustin avait autrefois exhorté Volusien par plusieurs lettres fort pressantes, et toujours sans fruit, à embrasser la foi chrétienne (1). Quand le moment de la grâce fut arrivé, Mélanie se rendit à la cour avec une facilité qui ne put être que l'effet du pressentiment qu'elle avait de la fidélité de son oncle à y correspondre. Dans toutes les contrées qu'elle traversa, les évêques, tout le clergé, les moines et les vierges s'efforcèrent à l'envi de lui faire sentir, par les honneurs qu'ils lui rendaient, que le sacrifice des grandeurs terrestres fait à Jesus-Christ est beaucoup plus honorable que ces grandeurs mêmes. Arrivée à Calcédoine, et n'y ayant plus que le bosphore qui la séparât des vanités humaines, toujours si redoutables à la timide innocence, elle se retira dans l'église de l'illustre martyre sainte Euphémie, pour prier l'auteur et le rémunérateur du triomphe de la sainte, de lui donner pareillement, et la force de se soutenir elle-même, et celle de triompher de l'infidélité. Aussitôt après sa prière, elle entra pleine de confiance et de joie dans la ville impériale. Mais Volusien était tombé dangereusement malade. Quand il vit sa nièce si exténuée de jeûnes, et si

(1) Sur. *ad* 31 *Jan. Vit. S. Melan.*

pauvrement habillée : Quel changement, ô ma chère Mélanie, s'écria-t-il, et que je vous revois différente de ce que je vous ai quittée ! Mélanie répondit : Je n'aurais pas ce mépris de mon corps, comme de toutes les pompes du monde, si je n'étais assurée de recevoir, après la courte durée de cette vie, un ample dédommagement de tout ce que j'ai abandonné. A chaque occasion favorable, elle lui réitérait des discours pareils, se rendait d'une assiduité extrême auprès de lui, et toujours se montrait convaincue et vivement pénétrée des maximes du christianisme.

Elle faisait venir aussi, mais sans affectation et comme par rencontre, des ecclésiastiques savans et zélés, sur-tout l'éloquent patriarche, pour la seconder. Volusien céda enfin à tant de vœux et d'efforts réunis ; et renonçant aux vices aussi-bien qu'aux superstitions de l'idolâtrie, il reçut le baptême avec l'édification de tout l'empire. Sa conversion fut si pure, qu'apprenant, avant de l'avoir déclaré, que sa nièce voulait encore y employer l'empereur, loin de s'en faire un mérite auprès de ce prince et de lui en déférer la gloire, il publia sa résolution auparavant, de peur qu'on ne l'attribuât autant à l'amour de la faveur qu'à la connaissance de la vérité.

Mélanie eut plusieurs entretiens avec l'empereur et l'impératrice pour le bien de la religion, et surtout pour la défense de la foi contre les nouvelles hérésies. Dès qu'elle vit ses pieux desseins remplis heureusement, comme elle n'avait point d'autre intérêt à la cour, elle revola vers l'humble solitude que la charité seule lui avait fait quitter.

Proclus exécuta une autre entreprise qui lui concilia à un point extraordinaire l'estime et l'affection de son peuple, à qui la mémoire de saint Chrysostome devenait plus vénérable de jour en jour. Comme le patriarche faisait en chaire l'éloge de son illustre prédécesseur, tout l'auditoire battant des mains et faisant mille acclamations, rede-

manda son père Jean à l'orateur qui en appréciait si bien le mérite. Proclus saisit ce moyen de réunir à l'église un parti nombreux, qui, par attachement au saint, continuait depuis sa mort de tenir ses assemblées à part. Dans les circonstances où l'on se trouvait environné de sectaires artificieux et remplis en apparence d'un respect semblable pour le même saint, le patriarche craignit avec raison que la conformité des sentimens en ce point ne s'étendît à tous les autres. Il communiqua ses réflexions à l'empereur, et lui proposa de faire rapporter le corps de saint Chrysostome, de Comane dans le Pont où il avait été enterré, vers des ouailles qui marquaient tant de désir et qui avaient de si justes motifs de l'honorer. Théodose y consentit d'un grand cœur, et la translation fut exécutée avec autant d'éclat que de promptitude.

Quand on sut que des reliques si chères approchaient, toute la ville alla au-devant d'elles. Le bosphore en un moment disparut sous la multitude infinie des barques et des vaisseaux qui le couvrirent : ce n'était plus une mer, mais une longue suite de rues et de places illuminées avec ordre, et semblables aux quartiers les mieux habités de la ville. Quand le saint revint vivant et si glorieux de son premier exil, l'appareil n'approchait pas de ce second triomphe. Les reliques furent portées avec cette religieuse magnificence dans toutes les principales rues de Constantinople, et déposées enfin dans la basilique des saints apôtres : l'empereur baisa humblement la châsse du saint patriarche, comme pour lui faire amende honorable, au nom de son père et sur-tout de sa mère Eudoxe qui l'avait offensé sans assez le connaître. Ce qu'avait prévu Proclus arriva : cette cérémonie frappante réunit à l'église toutes les personnes anciennement séparées, et y en retint beaucoup d'autres. Elle se fit l'an 438, le 27 de Janvier, jour où les Latins honorent la mémoire de saint Jean Chrysostome.

On fit aussi, sous le pontificat de Proclus, la translation des célèbres martyrs connus sous le nom des Quarante Couronnés, que le tyran Licinius avait immolés tous emsemble, à Sébaste en Arménie. La princesse Pulquérie, après avoir eu révélation de l'endroit où leurs restes précieux reposaient, y fit fouiller. On trouva une espèce de cercueil couvert d'une table de marbre, dans lequel il y avait deux urnes d'argent qui contenaient leurs cendres, et qui étaient environnées de quantité de parfums. On ne sait comment elles s'étaient perdues, après avoir été publiquement exposées à la vénération des fidèles, qu'attestait encore une petite ouverture qui se trouvait dans le cercueil, tout près des reliques, et qui avait servi à leur faire toucher des linges, suivant l'usage. La princesse les fit placer à l'endroit le plus honorable de l'église, dans une châsse très-richement ornée : cette cérémonie se fit encore avec un magnifique appareil (1).

De son côté, l'impératrice Eudocie, femme de Théodose, partit pour la Terre-Sainte (2). On ne publia point d'autre raison de ce voyage, que le vœu qu'elle avait fait de visiter le saints lieux, si elle avait la satisfaction de voir sa fille mariée. Or cette princesse, nommée Eudocie comme sa mère, venait d'épouser le jeune empereur Valentinien, qui n'avait que dix-huit ans, et qui vint lui-même à Constantinople pour ce mariage. Mais on attribuait sourdement une tout autre cause au pélerinage de l'impératrice. Elle était en liaison de talens et de littérature avec un courtisan nommé Paulin, dont elle avait discerné et distinguait en toute occasion le mérite. Un jour, dit-on, elle lui envoya quelques fruits d'une beauté singulière, que l'empereur lui avait envoyés à elle-même. Paulin, sans connaître le premier auteur du présent, le trouva assez beau pour le juger digne de son sou-

(1) Soz. IX, 2. (2) Socr. 7, 47.

verain, et le lui présenta. Il n'en fallut pas davantage, dit-on, à l'esprit faible de Théodose, pour lui inspirer de la jalousie. Soit accident fortuit, soit exécution secrète, Paulin mourut le lendemain, et peu après l'impératrice partit pour Jérusalem. Elle eut même beaucoup à souffrir depuis; mais elle soutint avec courage toutes ces épreuves, et par sa constance modeste, sa piété et sa réserve, elle regagna insensiblement toute la confiance de son époux. Elle fit des présens dignes d'elle, non-seulement aux églises de Jérusalem, mais dans toutes les villes où elle passa, tant en allant qu'en revenant. En Palestine, elle bâtit plusieurs monastères pour les cénobites, et beaucoup plus de laures pour les anachorètes, rétablit les murailles de la ville sainte, et rapporta des reliques insignes de saint Etienne, qui continuaient d'être dans la plus grande vénération.

L'empereur, de son côté, se servit du frein des lois pour réprimer l'enthousiasme et la présomption des juifs (1). Ils venaient de donner dans l'île de Crète un exemple presqu'incroyable des écarts où peut se porter un peuple abusé par la séduction. Un vieillard d'un air auguste, et qui se disait Moyse, persuada à la multitude très-considérable des juifs de cette île, d'abandonner les établissemens qu'ils y possédaient, pour le suivre dans la terre promise, à l'imitation de leurs ancêtres. Il leur promettait de réitérer en leur faveur tous ses anciens prodiges, particulièrement de faire retirer la mer devant eux, et de la leur faire passer à pied sec. Il fut un an à parcourir le pays et à grossir son parti. Quand le jour donné pour le départ fut arrivé, il les rassembla, hommes, femmes et enfans, en une multitude innombrable, sur un promontoire élevé. Alors prenant l'air et le ton du prophète, il leur commanda de se jeter sans rien craindre au milieu des flots. Les plus avancés obéirent : mais ceux qui

(1) Theod. Lect. *in fin.*

suivaient, les voyant engloutis dans les ondes, sans qu'il en reparût aucun, ils reconnurent qu'ils étaient trompés, et changeant leur confiance en un ressentiment furieux, ils cherchèrent l'imposteur de tous côtés, sans jamais pouvoir le découvrir. Plusieurs s'imaginèrent que c'était un démon.

L'empereur, pour contenir au moins les juifs dans les anciennes bornes, fit une loi contr'eux et contre les samaritains : il leur défendit de bâtir aucune nouvelle synagogue, de pervertir aucun fidèle, et les exclut de toute espèce de charge publique. La même loi interdit aux païens, sous peine de la vie, l'usage des sacrifices : elle renouvela toutes les peines portées contre les anciens hérétiques, spécialement contre les manichéens, toujours les plus odieux comme les plus corrompus et les plus impies.

Mais la crainte des châtimens les plus rigoureux ne put extirper totalement les superstitions païennes. Le mal prenait sa source en de vieilles préventions profondément enracinées; et tandis que par complaisance pour les princes on se conformait au culte extérieur, souvent l'occasion ramenait ces faux chrétiens aux pratiques les plus sacriléges de l'idolâtrie, dont ils n'avaient jamais bien senti l'impiété ni l'absurdité. Certains gentils osaient se vanter qu'on n'avait pas encore répondu aux écrits de Julien l'apostat. Pour leur ôter ce vain prétexte, saint Cyrille qui se trouvait à la tête de toutes les grandes affaires de la religion, y répondit d'une manière digne de sa renommée, en dix livres qu'il adressa à l'empereur Théodose.

Théodoret publia, pour le même dessein, son ouvrage en douze livres, de la Guérison des maladies spirituelles des gentils, où il se sert habilement de la philosophie même des païens pour établir les vérités évangéliques. Il reprend et met en poudre les objections ordinaires des infidèles; savoir que les chrétiens étaient des gens simples et crédules; qu'ils ne faisaient nul usage de la raison,

et croyaient des extravagances, sur la seule parole de leurs docteurs : visionnaires méprisables, disaient-ils, à commencer depuis les apôtres qui n'étaient eux-mêmes que d'ignorans barbares. Après avoir confondu ce reproche d'ignorance, il déploie la plus vaste et la plus exacte érudition ; et maniant avec autant de dextérité que de profondeur les témoignages de plus de cent auteurs de l'antiquité, il fait toucher au doigt la fausseté et l'absurdité des opinions philosophiques sur le culte de Dieu, sur l'ordre de la providence, sur la création du monde, sur la nature de l'homme, et sur les principes des êtres. Comparant ensuite les législateurs profanes avec les apôtres, les oracles des faux dieux avec nos prophètes, et la vertu des héros infidèles avec celle des serviteurs de Jesus-Christ, il fait sentir l'admirable supériorité de ceux-ci sur tous les autres, avec une force, une justesse et une richesse d'élocution, que la plus belle antiquité ne surpassa jamais.

Dans l'Occident, l'idolâtrie et la superstition faisaient les mêmes efforts pour se relever et se perpétuer. Nous apprenons par les homélies de saint Pierre Chrysologue, que l'abus allait jusqu'à honorer publiquement les faux dieux en certaines cérémonies profanes, comme en se masquant le premier jour de Janvier, et en courant les rues avec un tumulte insensé et une licence toute païenne. Le désordre était monté à un tel point, que ces impiétés se commettaient impunément sous les yeux de la cour, dans la ville impériale de Ravenne, malgré les réclamations de l'éloquent et pieux Chrysologue. Le pape saint Sixte l'avait placé comme par inspiration sur ce grand siége, en le préférant, quoique diacre d'une autre église, et par conséquent contre l'usage ordinaire, au sujet qu'on lui présentait pour être confirmé. Pierre ne trompa point l'attente du pontife. Avec toutes les qualités éminentes de l'épiscopat, il se distingua par une éloquence qui lui fit donner un surnom

aussi honorable qu'à saint Chrysostome : honneurs néanmoins aussi diversement mérités, que le goût des peuples qui les décernèrent était différent. En plus de cent soixante homélies qui nous restent de saint Pierre Chrysologue, infiniment respectables sans doute pour le fond des choses, et pour l'érudition même, rien n'est plus frappant, pour ce qui est du style, que la profusion de ses pointes d'esprit et de ses jeux de mots. Mais cette manière était assortie au goût dégradé des latins, dont il n'en combattit pas les vices avec moins de succès.

A Carthage, on adorait la déesse Céleste avec Jesus-Christ. Plusieurs citoyens, au sortir des sacrifices idolâtres, allaient à l'église participer aux saints mystères de l'autel; et pour comble de scandale, c'étaient les plus grands et les plus riches d'entr'eux qui le donnaient. Le peuple en général n'avait que de l'éloignement des pratiques du christianisme qui gênaient ses passions, et marquait une indifférence qui allait jusqu'à l'aversion sur certains articles. La vue des solitaires, autrefois si révérés, n'excitait plus que les dérisions, quelquefois les emportemens de l'insolence et de la fureur. Les armées romaines marchaient sous la conduite de généraux païens, et connaissaient à peine leurs faibles empereurs, à qui on laissait le vain pouvoir de promulguer des lois dont les grands savaient se dispenser.

Littorius, le second homme de l'état après Aëtius, au moins dans les Gaules, était si infatué des rêveries du paganisme, des visions de ses augures et de ses aruspices, que sur la promesse qu'ils lui firent des faveurs constantes de la victoire; contre toutes les règles de la politique et de la prudence la plus vulgaire, il refusa de recevoir à composition, sous les conditions les plus avantageuses, la nation des Goths qu'il venait de battre. Les ayant poussés au désespoir par une seconde attaque, il fut lui-même entièrement défait avec les troupes auxiliaires des Huns, idolâtres comme lui, et les principaux auteurs

auteurs de son profane espoir. Le roi des Goths au contraire n'avait mis sa confiance que dans le vrai Dieu qu'il adorait. Il se couvrit d'un cilice, passa en prières la nuit d'avant le combat, et ne quitta l'oraison que pour entrer dans le champ de bataille, où il mérita le plus glorieux triomphe (1).

Cyrus qui commandait en Afrique, était aussi idolâtre, et parvenu, sans autre talent que celui de tourner assez bien un vers, aux dignités de consul, de patrice et de préfet du prétoire (2). Il éprouva dans la suite une disgrace qui lui fut infiniment plus avantageuse que ces illustrations passagères, par les puissans motifs qu'elle lui fournit de reconnaître la vanité de toutes les grandeurs du siècle. Il abjura le paganisme avec elles, embrassa sincèrement le christianisme, et devint évêque : genre d'élévation paisible et sans alarmes, mieux assorti à son naturel que le tumulte et les périls militaires.

Ce fut durant son commandement que les Vandales enlevèrent Carthage à Théodose, et bientôt après le reste de l'Afrique. Tout hérétiques qu'étaient ces barbares, ils servirent la religion bien plus efficacement que les Romains. En peu de temps ils ruinèrent les temples des idoles et tous les vestiges de l'idolâtrie qui restaient dans cette province. Mais quand Genseric, leur roi, crut sa domination affermie, il se mit en tête d'établir aussi sa religion qui était l'arianisme, et de détruire la foi catholique dans toutes les terres de son obéissance. Il pilla d'abord les riches églises de la capitale, en appliqua la plupart à des usages profanes, et réserva la cathédrale pour les exercices de la religion arienne. Il fit embarquer l'évêque, nommé *Quodvult-Deus*, avec la plupart de ses clercs, en de méchantes barques qui faisaient eau de toute part. Ils ne laissèrent pas d'arriver à Naples, où ils furent reçus comme des confesseurs. Ce qui restait de donatistes en Afrique se ranima en voyant leurs

(1) Prosp. *Chron.* (2) Evagr. 1, 6.

anciens ennemis à la merci des barbares; et ils se joignirent aux ariens pour les persécuter. Tandis qu'ils faisaient scrupule de communiquer avec les catholiques pour quelques relâchemens prétendus dans la discipline, ils contractèrent les liaisons les plus étroites et les plus odieuses avec des hérétiques, dont ils détestaient les impiétés. Les évêques Novat, Sévérien et Possidius, l'ami célèbre de saint Augustin, se signalèrent entre tous les autres dans cette persécution. On les chassa de leurs églises, ensuite de toutes les villes, sans pouvoir jamais ébranler leur constance.

Arcade, Probus, Paschase et Eutychien, tous quatre espagnols, de ceux sans doute qui s'étaient attachés à la fortune de Genseric quand il passa d'Espagne en Afrique, tous quatre pleins de capacité et de fidélité, étaient en grande faveur auprès du prince barbare. Dans la persuasion de leur attachement pour lui, et que ses bienfaits le mettaient en droit d'en tout exiger, il leur commanda de se faire ariens. Ils le refusèrent avec intrépidité. Genseric furieux les condamna sur le champ à perdre la vie; puis il commua la peine de mort en exil. Et changeant de rechef, selon les caprices de sa fureur, il les fit tous quatre expirer dans les plus cruels tourmens; mais chacun d'une manière différente. Les martyrs avaient encore un jeune frère d'une figure extrêmement intéressante et d'une vivacité d'esprit qui avait souvent amusé le roi. Il voulut corrompre la foi de ce jeune homme, et n'y put réussir : il le condamna de dépit au plus humiliant esclavage, après l'avoir fait bâtonner avec une cruauté que put seule arrêter la crainte de le voir expirer sous les coups, ou de paraître moins maître de soi qu'un enfant (1).

Quelque redoutable que le cruel Vandale se rendît dans toute l'étendue de l'Afrique, il y eut cependant de saints évêques en Mauritanie qui écri-

(1) Prosp. *Chron. Sal. lib.* 7.

virent avec force contre l'arianisme. Antonin de Constantine fit tenir une belle lettre au martyr Arcade dont nous venons de parler, pour soutenir son courage pendant son exil. Victor de Carthagène, aussi en Mauritanie, eut la hardiesse de faire présenter au roi même un ouvrage considérable qu'il venait de publier contre les ariens. Céréalis et Voconius évêques, l'un de Castelle, l'autre de Castellane, dans cette même province, écrivirent avec le même zèle contre les ariens. On trouve plusieurs autres écrits, qu'on sait avoir été publiés contre cette hérésie dans les mêmes conjonctures, quoiqu'on en ignore les auteurs.

Mais la plus persuasive éloquence, la patience admirable des catholiques, les prodiges même que le ciel opéra pour la justifier, loin d'adoucir l'esprit de Genseric, ne servirent qu'à le rendre plus impitoyable envers les sincères adorateurs du Dieu fait chair (1). Après la prise de Carthage, le prince arien se voyant maître de toute l'Afrique, à l'exception de quelques contrées écartées, mieux défendues par leur stérilité et leur indigence que par les armes de Valentinien; il s'attribua les propriétés de la province Byzacène de l'Abaritaine, de la Gétulie, d'une partie de la Numidie, et distribua à son armée les terres de la Zeugitane et de la province Proconsulaire. Dans ses domaines immédiats, Genseric obligea, sous peine de la vie, les prêtres et les évêques de lui livrer les vases et les ornemens, ainsi que les livres ecclésiastiques; mais la faiblesse des ministres prévaricateurs ne l'empêchait pas de les chasser ensuite de leurs églises. Il exigea de ses vassaux de chasser de même les pasteurs catholiques après qu'ils les auraient dépouillés, et s'ils refusaient de céder leurs églises, de les réduire en esclavage : ce qui s'exécuta non-seulement sur le clergé, mais sur plusieurs laïques du premier rang.

Valérien, évêque d'Abbenze dans la Zeugitane,

(1) Vict. Vitens. *lib.* 1.

à l'âge de plus de quatre-vingts ans, fut mis hors de la ville, sans une seule personne pour prendre soin de lui, avec défense au contraire à toute personne de lui procurer le moindre soulagement, de lui donner même le couvert, soit dans les villes, soit dans les campagnes. On veilla si bien à l'exécution ponctuelle de toutes ces clauses inhumaines, qu'il demeura nuit et jour en plein air, privé de tout et presque nu, aussi long-temps qu'un homme peut vivre dans cette affreuse privation, qui ne finit en effet que par sa mort.

Dans la même province, un officier du tyran, nommé Proclus, ayant enlevé de force les vases et les ornemens que le clergé refusait de lui livrer, il porta la profanation jusqu'à faire servir le linge de l'autel aux plus vils usages. Mais il fut tout à coup atteint de frénésie, se coupa la langue par morceaux avec les dents, et mourut dans cette espèce de rage. Entre les esclaves catholiques, il échut à un Vandale quatre frères, dont l'aîné s'appelait Martinien, avec une jeune personne d'une autre famille et d'une rare beauté, nommée Maxime. Toute jeune qu'elle était, sa prudence et sa maturité lui firent bientôt confier par son maître le gouvernement de toute la maison. Pour se l'attacher davantage, ainsi que Martinien qu'il affectionnait aussi, le barbare voulut les marier ensemble. Mais Maxime avait consacré à Dieu sa virginité. Quand on l'eut laissée seule avec Martinien, elle lui fit confidence de son vœu, persuada sans peine à ce digne confesseur de la foi, de respecter les droits du divin époux à qui elle s'était engagée, et de chercher à leur innocence un asile plus sûr que cet hospice hérétique. Martinien alla se concerter avec ses frères; et tous cinq ensemble, ils s'évadèrent, et se retirèrent à Tabraque; les quatre frères dans un monastère d'hommes, et Maxime dans une communauté de vierges, qui n'en était pas éloignée (1).

(1) Vict. Vit. *l.* 1, *c.* 8.

Le Vandale chercha tant, qu'il les trouva, les mit aux fers, et voulut contraindre non-seulement Martinien et Maxime d'habiter ensemble, mais encore d'embrasser l'arianisme avec les trois autres, et de se faire rebaptiser. Cet événement parvint à la connaissance de Genseric, qui autorisa le maître de ces pieux captifs à leur faire endurer les plus cruelles tortures, jusqu'à ce qu'ils se conformassent à ses désirs. On les battit avec des bâtons dentelés en forme de scie, et on les déchira si cruellement à plusieurs reprises, qu'on leur voyait les os et les entrailles. Mais dès le lendemain, ils se trouvaient guéris. On les mit dans des entraves, qui se rompirent aussi miraculeusement en présence d'un grand nombre de personnes. Ce maître, également impie et tyrannique, fut frappé de la main de Dieu, lui et toute sa maison : il mourut subitement ; ses enfans le suivirent d'abord ; peu après ses esclaves, puis ses troupeaux ; et sa veuve, pour dernière ressource dans son indigence, vendit les confesseurs à un seigneur parent du roi. Il ne les eut pas plutôt reçus, que ses enfans et ses domestiques furent tourmentés d'une manière également effrayante.

On envoya ce présent funeste, par le conseil de Genseric, à un roi maure, nommé Capsur, qui était païen. Pour Maxime, elle recouvra dès-lors sa liberté, et vécut encore long-temps après dans une communauté de vierges ferventes dont elle devint supérieure. Les quatre confesseurs devinrent autant d'apôtres parmi les Maures idolâtres. Dieu donna tant de vertu à leurs exemples et à leurs paroles, qu'ils fondèrent en peu de temps une église florissante, où ils attirèrent, des lieux encore habités par les Romains, des prêtres capables de cultiver ce champ si heureusement défriché. Genseric furieux de ces nouvelles, poursuivit les confesseurs jusque dans ce désert, et se servit de l'ascendant qu'il avait sur Capsur, pour les faire périr de la mort la plus cruelle. On les attacha à des chariots attelés de chevaux fougueux, qui les traînèrent par des lieux

embarrassés de roches et de broussailles, jusqu'à ce que leurs corps déchirés tombassent en lambeaux. Les Maures se lamentaient à ce spectacle, et se montraient inconsolables d'une pareille inhumanité ; mais il se fit de grands miracles, qui changèrent leur deuil en actions de grâces et en un culte solidement religieux.

Un catholique éclairé, nommé Satur, disputait souvent avec liberté et avec un grand avantage contre des ariens, qui las et honteux de se voir toujours vaincus par la force de ses raisons, le dénoncèrent enfin (1). On le pressa, de premier abord, d'embrasser l'arianisme ; et sans autre argument, on le menaça, s'il n'obéissait, de lui ôter sa maison, ses biens, ses esclaves et ses propres enfans : il sacrifia tout. On ajouta qu'on allait faire épouser sa femme qu'il aimait tendrement à un conducteur de chameaux, et qu'on la livrerait en sa présence à ce misérable.

Le bruit d'une pareille menace parvint bien vîte aux oreilles de son épouse ; elle accourt, et se présente à Satur, comme il priait à l'écart : elle avait les yeux égarés, les cheveux épars, les vêtemens en désordre et tout déchirés de désespoir. Ses enfans se lamentaient en courant sur ses pas, et la suivaient de plus ou moins loin, selon la force de leur âge; elle tenait entre ses bras le dernier d'entr'eux, qui tetait encore. Elle se jeta aux pieds de son mari, lui embrassa ses genoux qu'elle inonda de ses larmes, le conjura d'une voix mal articulée qu'étouffaient ses sanglots, d'avoir pitié de leurs enfans communs, de se souvenir de la noblesse de leur race, et de ne pas livrer une épouse fidelle à l'infamie dont la seule idée faisait déjà son supplice. Une soudaine rougeur lui couvre le visage à ces dernières paroles; puis elle pâlit et tombe à la renverse, sans connaissance et sans mouvement. Satur éprouvait la plus cruelle perplexité ; mais il se rappela

(1) *Ibid.* c. 12.

aussitôt ce que dit le fils de Dieu, que quiconque ne l'aime pas plus que sa femme, ses enfans ou ses biens, ne peut être son disciple, et il fut inébranlable. Ce qu'il y eut de plus héroïque dans sa constance, c'est qu'on ne le fit pas mourir, et que réellement privé de sa femme et de tout ce qu'il possédait au monde, réduit à la plus étrange misère, sans avoir la liberté de chercher à y subvenir, sans pouvoir quitter la retraite qu'on lui assigna pour que rien ne put faire diversion à son chagrin, il vécut encore long-temps, et jamais sa vertu ne se démentit. L'église honore ce grand saint le vingt-neuvième jour de Mars.

Le fier Genseric ne rougissait pas de s'abaisser à toutes sortes de souplesses et d'artifices pour faire un apostat. Il tenta lui-même un certain Archinime par les plus basses flatteries, par toutes sortes de promesses, et il eut la honte de ne rien obtenir. Il le condamna, dans son emportement avoir la tête tranchée; mais lui enviant encore plus vîte la gloire du martyre, il commanda secrètement, que si au moment de l'exécution le confesseur manquait de courage, on lui ôtât la vie, et qu'on la lui conservât si sa fermeté se soutenait. Archinime marqua la plus ferme constance, et on ne le fit point mourir : tel était le zèle infernal du restaurateur de l'arianisme.

Il n'y avait qu'un homme endurci par l'usage du sacrilége qui pût renchérir sur ces horreurs, et ce fut Joconde, prêtre arien, qui donna ce comble du scandale. Entre les gens de la maison du prince Théodoric, fils du roi, on avait trouvé un catholique nommé Armogaste. La profession de la vraie foi dans un courtisan, passa pour une audace digne des derniers supplices. On le tourmenta longtemps avec des cordes de boyaux, dont on lui serrait tous les membres : Armogaste fit le signe de la croix, et les cordes se rompirent. On en reprit de beaucoup plus fortes, qui ne résistèrent pas mieux à la vertu toute-puissante du nom de Jesus-Christ.

On le suspendit par un pied, la tête en bas; et par la même puissance de ce nom adorable, loin de souffrir dans cette cruelle posture, on l'y vit dormir aussi tranquillement que sur le lit le plus commode. Alors le prince son maître lui voulut faire trancher la tête; mais le prêtre Joconde dit qu'il y avait encore des supplices auxquels Armogaste pourrait céder; au lieu que si on terminait tout d'un coup sa vie par le fer, les Africains ne manqueraient pas de l'honorer comme un martyr. Il paraît néanmoins que ce conseil ne fut pas suivi, et que le prêtre tentateur se couvrit d'un opprobre aussi infructueux que déshonorant.

La cruauté le cédait encore parmi les Vandales à la soif des richesses, et au désir de découvrir les trésors qu'ils imaginaient avoir été cachés par les sujets de la république déjà dépouillés de leurs terres. On employa toute sorte de tortures pour parvenir à ces découvertes. De temps en temps ces avides ravisseurs armaient des navires, et allaient chercher sur les mers ce que l'Afrique épuisée ne pouvait plus fournir à leur avidité insatiable. Genseric lui-même (1) fit métier de ces pirateries, quand il se fut fortifié par le secours des Maures. Chaque année au printemps, il faisait des descentes tantôt en Sicile, tantôt en Sardaigne, dans toute la partie méridionale de l'Espagne et de l'Italie, en Grèce même et dans les provinces de l'empire d'Orient, prenant tout, emmenant des troupes d'esclaves; mais ruinant et ravageant sur-tout les habitations les plus catholiques. Il avait commencé ces indignes expéditions par la Sicile, où il commit des désordres épouvantables; et l'île était perdue sans ressource, s'il n'eût été rappelé en Afrique par la nouvelle que le comte Sébastien, gendre du fameux comte Boniface, venait d'y aborder. Mais Sébastien, maltraité comme son oncle, cherchait lui-même un asile, et il se lia d'intérêt avec Genseric, qui toutefois s'en défia ou s'en lassa

(1) Procop. 1 *Vandal.* c. 5.

bientôt. Il résolut même de s'en défaire ; mais il en voulait avoir une raison plausible, et il la chercha dans la religion.

Un jour il lui proposa, en présence de ses évêques et de ses officiers, de n'avoir tous deux qu'une foi et qu'un seul culte, comme ils n'avaient qu'un même intérêt (1). Soit que Sébastien s'attendît à cette proposition insidieuse, depuis qu'il voyait décliner sa faveur ; soit inspiration subite de la grâce qui lui fit prendre la résolution d'expier sa révolte par une confession éclatante de sa foi, il demanda qu'on apportât un pain de la table du roi. Pour donner, dit-il, à ce pain sa saveur et sa blancheur, on a séparé le son de la farine, et la pâte a passé par l'eau et par le feu. C'est ainsi qu'en me tirant de la masse corrompue, on m'a purifié dans l'eau du baptême, et confirmé par le feu du Saint-Esprit. Prince, ajouta-t-il, faites rompre ce pain ; qu'on le trempe dans l'eau, qu'on le repétrisse, et qu'on le cuise une seconde fois : s'il en est meilleur, je ferai ce que vous souhaitez. Genseric n'entendit que trop le sens de l'apologue, et ne sut qu'y répondre. Il trouva de nouveaux prétextes, et fit quelque temps après mourir Sébastien. Cet art d'enlever aux martyrs la gloire de leur triomphe, a du moins réussi à obscurcir celle du comte Sébastien. Ce n'est que dans quelques martyrologes, dont on doit la découverte aux savans auteurs des actes des saints, qu'on le trouve compté au nombre des martyrs (2).

La persécution de Genseric avait été violente, dès le commencement de sa conquête, sous le pontificat de saint Sixte ; mais elle le fut encore davantage et dura beaucoup plus long-temps sous celui de son successeur ; car Sixte III mourut le 28 de Mars de l'an 440, c'est-à-dire l'année d'après la prise de Carthage par les Vandales. Il avait occupé près de huit ans la chaire de saint Pierre, qu'il fit respecter par sa fermeté et par ses vertus. Pour con-

(1) Vict. Vit. 1, 6. (2) Boll. *ad* 27 *Mart.*

server sa juridiction sur l'Illyrie, il usa d'une sage vigueur contre les entreprises des évêques de Constantinople, dont les prétentions s'étendaient de jour en jour, depuis le fameux canon qui leur attribuait le second rang dans l'église.

Sixte III écrivit plusieurs fois aux évêques d'Illyrie, de ne pas se croire obligés à ce que le concile d'Orient, c'est-à-dire le second concile général, outre ce qu'il avait jugé sur la foi du consentement du siége apostolique, avait voulu ordonner de plus sans ce consentement; de se croire encore moins soumis aux lois civiles publiées autrefois touchant le même objet, mais révoquées depuis quelques années, sur les remontrances du pape Boniface à Théodose actuellement régnant. Le nouveau pape établit Anastase de Thessalonique vicaire du saint siége, comme l'avaient été ses prédécesseurs, et lui donna, comme à eux, le pouvoir d'examiner les sujets proposés pour l'épiscopat, et que les métropolitains pourraient ordonner, mais jamais sans la participation de l'évêque de Thessalonique. Les causes majeures, ajoute-t-il, seront de même rapportées à ce prélat, avec le droit de choisir les évêques qui le jugeront avec lui ou sans lui. Ce sera lui aussi qui assemblera les conciles, quand il les croira nécessaires; et sur son rapport, le siége apostolique confirmera ce qui aura été fait. Sixte écrivit en même temps à Proclus de Constantinople, de maintenir les droits de l'évêque de Thessalonique; et pour lui en fournir un nouveau motif, il lui apprit qu'il venait de confirmer son jugement touchant Idduas. On croit que c'était l'évêque de Smyrne, qui, jugé par Proclus, en avait appelé au souverain pontife.

Ce saint pape eut un zèle extraordinaire pour la majesté du culte et l'honneur de la maison de Dieu. On est étonné des dons prodigieux dont il enrichit, en moins de huit ans de pontificat, la plupart des grandes églises de Rome. Il eut le mérite d'engager l'empereur Valentinien, autant par ses exemples

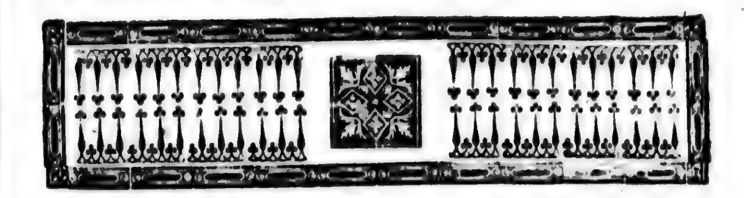
que par ses exhortations, à signaler, pour le même objet, sa libéralité et sa magnificence. Julien d'Eclane, si décrié parmi les orthodoxes, et le soutien principal du pélagianisme depuis fort long-temps, osa faire encore des tentatives pour rentrer dans son siége. Il avait compté surprendre le pape Sixte, naturellement indulgent et peu défiant; et pour paraître converti, il s'était surpassé lui-même dans l'art de feindre, et dans la pratique des manœuvres familières à la plus artificieuse peut-être de toutes les sectes qui aient jamais existé. Il fallait que ce piége fût bien adroitement tendu, et qu'il eût causé bien des alarmes à la piété des fidèles, puisque sa découverte et la honte qu'elle attira à Julien, causèrent autant de joie aux catholiques, ce sont les expressions de saint Prosper, que si l'église romaine n'eût commencé qu'alors à confondre la perfidie pélagienne. Le pape, en cette rencontre, se servit utilement des conseils de Léon son archidiacre, dont le mérite éminent se développait de jour en jour, et qu'on mit enfin dans l'occasion de se déployer tout entier.

Le pape Sixte étant mort après huit ans et dix-huit jours de pontificat, selon saint Prosper, c'est-à-dire le 18 Août de l'an 440, Léon fut élu pour lui succéder, encore qu'absent. Il était allé dans les Gaules, pour réconcilier Aëtius avec Albin, les deux premiers capitaines de l'Occident, dont les divisions n'étaient pas moins pernicieuses à l'église qu'à l'empire. Il fallut attendre environ quarante jours: ce qui était un témoignage de considération jusque-là inconnu, auquel on joignit celui d'une députation publique. Léon était originaire de Toscane; mais on croit qu'il avait pris naissance dans la ville de Rome, qu'il nomme toujours sa patrie.

Dès l'avénement de Sixte ou Xiste III à la chaire apostolique, l'épouse de Jesus-Christ, déjà victorieuse des hérésies de Pélage et de Nestorius, était encore déchirée par la division des Orientaux. Ce sage et saint pontife travailla beaucoup, et réussit

à faire cesser cette espèce de schisme, en réconciliant saint Cyrille avec Jean d'Antioche. Mais il était du bien de l'église que dans son âge de vigueur elle eût presque toujours des ennemis à combattre; que tous les articles capitaux de sa croyance fussent attaqués successivement, et que la vérité venant à s'éclaircir par les moyens mêmes qui semblaient devoir l'étouffer, il en réjaillît une abondance de lumière capable d'éclairer à jamais les siècles futurs. Déjà presque tous les mystères fondamentaux de la foi chrétienne avaient été attaqués par Arius, Macédonius et Nestorius, appuyés d'une multitude de sectaires subalternes. Déjà la foi de la divinité de chacune de trois personnes qui font un seul et même Dieu, de l'union personnelle de la nature divine avec la nature humaine, et de la plénitude de notre rédemption, avait triomphé de toute la subtilité hérétique, aux conciles de Nicée, de Constantinople et d'Éphèse.

Mais il fallait encore prononcer expressément, que la nature divine, en s'unissant hypostatiquement à la nature humaine, ne s'était pas confondue avec elle, et que l'Etre infini en tout genre de perfection, que l'Etre immuable était toujours le même, après les anéantissemens de l'incarnation. C'est ce qui restait à faire au quatrième concile œcuménique, qui devait en même temps nous fournir un préservatif tout particulier contre l'artifice des sectes intéressées à reproduire la même erreur sous des formes différentes. Le faux zèle qui précipita Eutychès dans l'hérésie contraire à celle qu'on venait de condamner, obligea presqu'aussitôt l'église à convoquer à Calcédoine ce quatrième concile. Cependant les pasteurs et les docteurs que la Providence avait suscités contre Nestorius, ayant rempli heureusement leur destination, et se trouvant presque tous au terme de leur carrière, elle leur donna des successeurs non moins propres à faire triompher la vérité, tant sur le trône pontifical que dans la plupart des grands siéges.



HISTOIRE

DE L'ÉGLISE.

LIVRE SEIZIÈME.

Depuis le commencement du pontificat de saint Léon en 440 , *jusqu'à sa mort en* 461.

A LA veille des combats nouveaux que l'église avait à soutenir, la providence prépara de généreux athlètes dans les siéges de l'Orient, où la religion devait être attaquée avec le plus de violence. Jean d'Antioche mourut l'année même où le saint et docte Léon fut élevé sur la chaire de Pierre. Ce patriarche eut pour successeur son neveu Domnus, formé à la pureté de la foi et des mœurs, dans les monastères et de la main de saint Euthymius. L'ardeur de son zèle l'avait porté à aller trouver son oncle, sitôt qu'il avait appris son aveugle et périlleux attachement pour Nestorius, afin de le ramener plus vîte au chemin sûr tracé par le chef et le corps de l'épiscopat. Alors, pour retenir le zèle prématuré de Domnus, son saint abbé lui prédit (1), mais inutilement, que Dieu qui voyait la droiture du patriarche Jean ne permettrait point que son égarement fût sans retour. Il lui ajouta, que s'il

(1) *Analect. Gr. p.* 31.

quittait sa solitude, on l'élèverait aux dignités ecclésiastiques que sa tendre piété craignait; qu'il y avait même des raisons toutes particulières pour lui de les craindre; qu'après avoir été placé sur la chaire d'Antioche, il en serait chassé avec beaucoup de trouble et de péril. On verra dans la suite les événemens vérifier à la lettre toutes les circonstances de cette prédiction.

Saint Cyrille survécut environ quatre ans à Jean d'Antioche. Dans cet intervalle, il écrivit à Domnus, successeur de Jean, en faveur de deux évêques orientaux, Athanase et Pierre, deux lettres devenues très-fameuses; la première pour avoir été lue avec de grands témoignages de respect, après la mort de l'auteur, au concile œcuménique de Calcédoine; la seconde pour les maximes mêmes qu'elle contient, et qu'on regarde encore aujourd'hui comme très-importantes par rapport au droit canonique (1). L'évêque Pierre avait demandé la recommandation du savant patriarche d'Alexandrie, dans la plainte qu'il faisait de ce que, sur la simple accusation d'avoir abusé des revenus de son église, il avait été condamné sans être entendu. Saint Cyrille, dans sa réponse, soutint qu'un évêque ne devait point de compte de ses revenus, et que tous les évêques du monde s'élèveraient contre l'assertion contraire, parce que bien qu'ils doivent conserver à l'église ses immeubles et ses meubles précieux, on laissait à leur prudence la libre administration de tout le reste.

Quelques personnes éclairées ayant visité les moines du mont Célamon, rapportèrent au saint patriarche que plusieurs contemplatifs égarés dans les chimères d'une imagination échauffée, donnaient des corps aux objets les plus intellectuels, et attribuaient une forme humaine à la divinité; qu'ils avaient imaginé pareillement que la sainte eucharistie perdait sa vertu quand elle était gardée d'un

(1) *Lib.* XI, *cap.* 2.

jour à l'autre, et qu'elle ne servait pour la sanctification qu'autant qu'on en faisait usage sans retardement. Le saint docteur tâcha de dissiper leurs illusions dans un livre qu'il fit contre ces antropomorphites, et où il les traita plutôt en visionnaires qu'en sectaires obstinés.

Cet ouvrage n'est pas moins propre à confondre les sacramentaires, que Cyrille combat plus fortement encore dans son homélie sur la science mystique, où il n'avait toutefois en vue que les nestoriens. Quelle est, leur demandait-il (1), la pâture des troupeaux de l'église, et quel est leur breuvage? Si c'est le corps d'un Dieu, Jesus-Christ est donc vrai Dieu et non pas un pur homme. Si c'est le sang d'un Dieu, le fils de Dieu n'est donc pas seulement Dieu, mais Verbe incarné. Que si cette nourriture et ce breuvage sont la chair et le sang de celui qui n'est que fils de Marie, et par conséquent un pur homme, comment enseigne-t-on que cet aliment confère la vie éternelle? Comment est-il distribué en cent lieux divers, sans être moins abondant nulle part? Reprenant la même doctrine dans son commentaire sur saint Jean, il dit que par la réception de la sainte eucharistie, la chair de Jesus-Christ et la nôtre sont unies comme des morceaux de cire fondus ensemble, afin que par-là nous soyons unis à sa personne divine qui a pris chair, et que la personne du Verbe nous unisse au Père auquel il est consubstantiel. C'est ainsi que ce docteur profond et solidement théologien faisait apercevoir l'étroite connexion de nos principaux mystères entr'eux.

Outre les ouvrages dont nous venons de parler, nous avons encore de saint Cyrille différens dialogues sur des points de religion, des commentaires sur le Pentateuque, sur Isaïe, sur les douze petits prophètes, sur saint Jean, et beaucoup d'épîtres et d'homélies; sans compter les instructions pascales

---

(1) *Tom. 5 Conc. part. 2, p. 378.*

que les évêques d'Alexandrie faisaient, à titre d'office, depuis qu'ils avaient été chargés par le concile de Nicée d'annoncer aux autres églises le jour où la Pâque se devait célébrer. Par-tout on trouve une doctrine pure, un éloignement infini de toute nouveauté, beaucoup de solidité et de profondeur, une sagacité et une habileté infinie pour démasquer et confondre les hérétiques. L'orateur paraît même en plusieurs endroits, sur-tout dans les homélies qui eurent, dit-on, tant de vogue, que les évêques de la Grèce les apprenaient par cœur pour les prêcher dans leurs églises : paradoxe assez difficile à concilier, pour ce qui est de la partie littéraire, avec la culture et le goût de cette nation ; puisqu'on ne saurait se dispenser de convenir que le style de saint Cyrille est souvent sans élégance, sans facilité, quelquefois entortillé et fort obscur.

Après la mort de ce père, on lui donna pour successeur Dioscore son archidiacre, disciple bien différent d'un tel maître, mais assez habile pour avoir constamment trompé des regards si pénétrans et pour s'être fait la réputation d'un saint, avec les sourdes manœuvres et toutes les inclinations d'un scélérat.

Proclus de Constantinople mourut deux ans après saint Cyrille, et fut remplacé par Flavien, prêtre et trésorier de la même église : homme d'une doctrine et d'une vertu éprouvée, que nous verrons bientôt défendre la foi jusqu'à l'exil et au martyre.

Quelques années auparavant, Proclus avait donné un pasteur à l'église métropolitaine de Césarée, d'une façon bien extraordinaire, et qu'une inspiration divine put seule justifier (1). Firmus étant mort sur ce siége, les citoyens vinrent demander un évêque au patriarche de Constantinople. Comme il examinait dans l'église sur qui il pourrait sagement faire tomber son choix, il vit entrer, au

(1) *Analect. Gr. c. ult.*

milieu

milieu de plusieurs autres personnes, le sénateur Thalassius qui avait une grande réputation de probité et de piété. Décidé sur le champ, Proclus mit la main sur lui, et le déclara évêque de Césarée, malgré toutes ses résistances. Comme Thalassius avait été préfet du prétoire de l'Illyrie, et qu'on le destinait à la préfecture de tout l'Orient, l'empereur trouva d'abord très-mauvais qu'on eût ainsi disposé d'un ministre qui lui était nécessaire. Mais pardonnant bientôt un manquement qui ne provenait que d'une estime autorisée par la sienne, Théodose préféra l'intérêt de l'église à ses premières vues, que tant d'autres courtisans ambitionnaient de remplir, et confirma l'élection de Thalassius. Quoique cet évêque ait fait par la suite, au conciliabule d'Ephèse, une de ces fausses démarches qui sont assez ordinaires à ceux qui passent précipitamment du siècle à l'épiscopat, il édifia constamment son église et se déclara généreusement pour la foi orthodoxe, après quelques traits passagers de faiblesse ou de surprise.

Mais c'était principalement le pape Léon que le Seigneur avait placé comme une colonne de fer sur la pierre fondamentale de son église, pour en être le soutien inébranlable dans le nouvel orage qui la menaçait. A peine fut-il monté sur la chaire de saint Pierre, que tout le monde vit briller en lui les qualités supérieures qui lui ont mérité le surnom de Grand. Avant son élévation, il avait marqué le zèle le plus pur pour les intérêts de l'église, démasquant les hérétiques, tenant les premiers pasteurs en garde contre les artifices de l'hérésie, engageant les écrivains célèbres, jusque dans les provinces éloignées, à se servir contre elle de leurs talens et de la célébrité de leur nom. C'est à ses exhortations qu'on doit, comme on l'a vu, l'ouvrage de l'abbé Cassien contre Nestorius. Ses travaux et sa vigilance furent sans bornes quand il se vit chef de l'église. Dans tous les coins de l'Italie, dans la Campanie, dans la Toscane, dans la Marche d'Ancône, dans la

Sicile et dans l'Afrique, aussi-bien que dans le reste de l'Occident, en Egypte, et jusque dans les déserts de la Mauritanie, par-tout ses lettres et ses décrétales répandirent la lumière en abondance.

L'on vit, par ses doctes instructions et ses exhortations animées, le sacerdoce reprendre tout son lustre et toute sa dignité dans toutes les provinces de l'Italie; les gens de condition servile exclus du saint ministère, et les bigames plus exactement que jamais, ainsi que les personnes engagées en des négoces illicites ou simplement en des affaires incompatibles avec le recueillement et l'assiduité qu'exige le service de l'église. De là cette pureté de discipline s'étendit de toute part. Les troubles qui désolaient les contrées les plus sauvages de la Mauritanie, ne parurent pas à Léon un prétexte suffisant pour en rien relâcher; il veut qu'on la fasse observer aux prêtres et aux diacres, aussi-bien qu'aux évêques(1). Quant à l'article de la bigamie, il exclut des ordres sacrés ceux qui ont épousé une seule veuve, comme ceux qui ont été mariés deux fois. Dans l'invasion des barbares, il y avait eu des religieuses déshonorées : le sage pontife les déclare innocentes de ce qui n'était que l'effet de la contrainte, en mettant néanmoins quelque différence entre celles-ci et celles qui n'ont pas essuyé ces insultes, dont le corps est rarement souillé, dit-il, sans que la pureté de l'ame en reçoive quelque atteinte.

Dans la Gaule Narbonnaise, il y avait de faux évêques qui n'avaient pour eux le choix, ni du peuple, ni du clergé, et dont la consécration, quoique valide, n'était pas licite. La célèbre décrétale donnée en réponse à saint Rustique de Narbonne, déclare que les ordinations faites par ces sortes d'évêques seront réputées nulles, c'est-à-dire de nul effet quant au droit d'en exercer les fonctions; puisqu'il est dit au même endroit, qu'elles seront tenues pour bonnes, dans le cas où elles auront été

(1) *Epist.* 1, *al.* 87.

faites avec l'approbation des supérieurs légitimes, ou, comme on s'exprime aujourd'hui, si elles sont couvertes d'un titre coloré (1). Léon décide encore dans cette décrétale, que la continence parfaite est d'obligation pour tous les ministres de l'autel, y compris les sous-diacres ; que ceux qui ont été mariés avant qu'on les élevât à ces ordres, doivent, non pas pour cela éloigner leurs femmes, mais vivre avec elles comme avec leurs sœurs ; que les filles qui se sont engagées librement à garder la virginité, quoiqu'elles n'ayent pas encore reçu la consécration, ne laissent pas de se rendre coupables en se mariant, mais d'un moindre crime que si elles avaient été consacrées. Nous apprenons ici que les règlemens qui défendaient de donner le voile aux filles avant l'âge de quarante ans, n'empêchaient pas qu'elles ne s'engageassent plus jeunes à garder la virginité, même dans un monastère.

Le savant pontife enseigne encore qu'il ne faut jamais abandonner les pécheurs ; qu'on doit accorder la pénitence à tous ceux qui la demandent avec les dispositions convenables, en quelque temps que ce soit, quand même, après l'avoir une fois demandée, ils l'auraient méprisée. S'il ajoute qu'il faut laisser au jugement de Dieu ceux qui reçoivent la pénitence à l'extrémité, et meurent avant que d'être parvenus à la réconciliation ; c'est précisément par respect pour une pieuse sévérité qui contribuait beaucoup à la conservation des mœurs, et parce qu'il n'est pas convenable, comme porte le texte en termes formels, de communiquer après la mort avec les personnes exclues de la communion pendant leur vie.

Dioscore ne se vit pas plutôt élevé sur la chaire d'Alexandrie, qu'il fit part de son élection au souverain pontife. Léon répondit comme un père qui tempère son autorité par une condescendance et une cordialité fraternelles (2). C'est ainsi qu'il s'exprime

(1) *Epist.* 92. (2) *Epist.* 81.

lui-même dès le commencement de sa lettre. Il ajoute que n'ayant tous deux qu'un cœur et qu'une ame, comme il convient à des frères, ils ne doivent avoir non plus qu'une façon d'agir et de penser; qu'il ne lui paraît pas supportable qu'autres soient les observances du maître, autres celles du disciple. Il s'agissait des ordinations qu'on s'était insensiblement accoutumé à faire dans l'église d'Alexandrie, tous les jours de la semaine sans distinction, et sans s'y préparer par le jeûne. Le pape juge qu'on ne doit les faire que la nuit du dimanche; c'est-à-dire le samedi, après tous les préparatifs requis pour une œuvre aussi importante que de donner des ministres à l'église. Tel étant l'usage de Rome, si respectable par sa conformité avec l'institution apostolique, on ne peut d'ailleurs, poursuit le pontife, présumer qu'ayant été reçu du prince des apôtres, Marc son disciple en ait établi un autre en fondant la chaire d'Alexandrie.

Il veut aussi, qu'aux jours de solennité, le peuple venant à l'église en trop grand nombre pour assister tout à la fois à la célébration des saints mystères, on ne fasse pas difficulté de réitérer le sacrifice : ce qui nous apprend, qu'alors l'usage était encore de ne célébrer qu'en un seul endroit. Mais l'esprit de l'église fut toujours de lever les obstacles qui éloignaient les fidèles de la participation des choses saintes; et quand, avec la paix et le temps, les ministres et les autres moyens se sont multipliés, elle a fait réitérer la célébration du saint sacrifice, de manière à ôter tout prétexte à la négligence qui empêche d'y assister.

C'est fort gratuitement que certains auteurs présentent ces décrétales comme ayant toutes été faites en concile. Il est bien vrai que les papes, pour procéder plus mûrement dans les choses épineuses, convoquaient ordinairement des conciles : mais quand il ne s'agissait que d'avertir quelques prélats, sur l'inobservation de canons déja reçus, on ne voit pas qu'il fût nécessaire de tenir ces assem-

blées, ni que la discipline l'exigeât. C'est une affectation déplacée, d'opposer perpétuellement cette ancienne discipline à celle d'aujourd'hui. Si les papes n'assemblent plus si souvent des conciles, ignore-t-on les difficultés, plus grandes de jour en jour, qui les en empêchent? Ne les voit-on pas s'efforcer d'y suppléer par les congrégations et les consistoires, par tous les moyens propres à en tenir lieu, au moins quant à l'effet d'agir avec conseil et maturité?

Rien n'échappant à la vigilance de Léon dans la multiplicité des devoirs de sa charge, il découvrit à Rome des manichéens qui prenaient le plus grand soin de s'y tenir cachés. Ils étaient venus d'Afrique, la sentine de tous les vices, dit Salvien, ainsi que la retraite de tous les monstres, quand les Vandales se rendirent également redoutables à cette province par leur férocité et par leur horreur de l'impureté. Le zélé pontife voulut convaincre publiquement ces hérétiques des infamies exécrables dont on les accusait, afin d'en imprimer à tout le monde le mépris et l'aversion convenables. On trouva moyen d'en tirer l'aveu de plusieurs points de leurs dogmes sacriléges, et des honteuses cérémonies de leurs mystères. Une jeune fille qui n'avait pas plus de dix ans, deux femmes qui l'avaient instruite au crime, son corrupteur même, et l'évêque manichéen qui avait présidé à l'infamie, confessèrent unanimement, quoique séparément, des choses si détestables, que les assistans frémissaient d'horreur. On usa contre ces pernicieux sectaires d'une vigilance et d'une rigueur proportionnées aux désordres qu'ils introduisaient dans la société.

Les observances même des manichéens servaient à les faire connaître. Ils jeûnaient le dimanche; et par un culte idolâtrique envers le soleil, ils se tournaient vers l'Orient, à son lever, pour faire leur prière. Jusque-là, en bâtissant les églises, on en avait toujours placé le chœur à l'Orient; mais ce nouvel abus fit déroger à l'ancienne coutume; et

depuis ce temps-là, on bâtit indifféremment les églises sous toutes les expositions. On reconnaissait encore ces hérétiques à l'usage de l'eucharistie, qu'ils ne prenaient jamais sous l'espèce du vin : ce qui prouve que dès-lors la communion sous les deux espèces n'était pas regardée comme indispensablement nécessaire, puisque les manichéens ne laissaient pas de passer extérieurement pour catholiques, en ne recevant à la communion que le pain consacré.

Pour porter le dernier coup à l'impiété, après qu'on en eut si bien dévoilé toutes les horreurs, l'empereur Valentinien donna un rescrit qui déclarait ces sectaires infames et incapables de contracter en aucune manière dans la société civile : sévérité salutaire à ceux même qui en furent les objets, et dont plusieurs se convertirent; mais plus utile encore à l'Italie, que les obstinés abandonnèrent et délivrèrent ainsi de tous les périls de la contagion. Toutefois l'Espagne, en quelques-unes de ses provinces les plus septentrionales, se trouva peu après infectée d'une hérésie toute semblable, c'est-à-dire d'un levain de priscillianisme, qu'on avait cru totalement étouffé, et qui, après avoir fermenté dans les ténèbres, se reproduisit hardiment, à la faveur des troubles et de la négligence qu'occasionna l'invasion des barbares. Turibius, évêque d'Astorge en Galice, en écrivit au pape Léon, le priant de tout peser, de tout examiner et de condamner ce qu'il trouverait contraire à la foi, avec ceux de ses frères que son zèle et sa prudence voudrait s'associer. Le pape répondit avec la distinction qui était due aux vertus éminentes d'un évêque compté depuis au nombre des saints. Il rappela d'abord le souvenir des traitemens cruels exercés contre les premiers priscillianistes par l'évêque Ithace, qui les avait poursuivis autrefois jusqu'à l'effusion du sang : ce que l'église désapprouve tellement, dit-il, qu'elle a mis ce sanguinaire prélat au nombre des sectaires. Cependant, ajoute-t-il, elle ne laisse pas

d'être aidée par les lois séculières contre ces ennemis de toute puissance, et la crainte des peines corporelles en a fait recourir plusieurs avec fruit aux remèdes spirituels. Mais depuis que les calamités publiques ont empêché, tant l'exécution des lois que la célébration des conciles, l'erreur cachée et fortifiée dans les ténèbres a corrompu quelques pasteurs après les brebis. Il conclut en ordonnant qu'on tînt un concile, le plus nombreux qu'il se pourrait; mais la Galice obéissant aux Suèves, et les autres provinces aux Goths, il n'y eut pas moyen de rassembler en un même lieu les évêques de ces dominations si différentes et si jalouses.

On s'assembla dans les deux états, et l'on dressa une profession de foi circonstanciée, dont on exigea la souscription. Quelques sectaires signèrent tout ce qu'on voulut; aussitôt même que les lettres du pape étaient arrivées en Espagne, ils s'étaient soumis à ses décisions. Ce respect empressé n'était qu'apparent; il fallut les recherches les plus exactes et la plus constante vigilance, pour arrêter les progrès du mal.

En Illyrie, Anastase, évêque de Thessalonique, voulut être confirmé, comme ses prédécesseurs, dans l'autorité de vicaire du saint siége. Le pontife, en souscrivant à sa demande, lui recommanda instamment le choix des évêques. Qu'aucun d'eux, lui dit-il, ne soit institué sans votre approbation, après laquelle les métropolitains les ordonneront; et vous ordonnerez vous-même les métropolitains, qu'il faut examiner avec encore plus d'attention que les prélats ordinaires, comme étant préposés sur eux, et d'une importance très-grande pour l'église de Dieu. Comme rien n'est si avantageux que les conciles, que personne n'y manque de ceux qui auront été invités. Vous nous renverrez, suivant l'usage, et les appellations, et les causes majeures qui ne pourront se terminer sur les lieux.

Léon se vit bientôt après engagé dans la nécessité de faire de la peine à un saint. On lui manda l'en-

treprise de saint Hilaire d'Arles sur ses collègues. Cet évêque qui ne respirait que la vertu, avait la plus haute idée des prérogatives de son siége. Il est vrai que depuis les concessions faites à Patrocle par le pape Zozime, l'évêque d'Arles était regardé comme le premier métropolitain des provinces circonvoisines, sans le consentement duquel l'ordination d'un autre métropolitain était censée illégitime (1). Soit pour cette cause, soit à raison de la splendeur et des priviléges de la ville d'Arles, qu'on appelait la Rome des Gaules, soit pour l'antiquité de son église, fondée par saint Trophime, Hilaire s'attribuait tous les droits de primatie, au moins celui d'ordonner et de déposer les évêques hors de sa province, sans le consentement de leurs propres métropolitains. Il avait fait le premier essai de cette autorité, dans un concile de Riez, où il présida et déposa Armentaire, évêque d'Embrun, ordonné par deux évêques seulement, tandis que les canons en exigeaient trois. Il paraît cependant que cette église d'Embrun n'était pas encore métropolitaine. Dans un concile d'Arles, tenu peu d'années après, et où se trouva l'évêque de Lyon, il fit reconnaître que les conciles des Gaules ne devaient s'assembler que suivant la volonté de l'évêque d'Arles. La raison qui parut péremptoire, toute faible qu'elle est, c'est que sous le règne de Constantin, les évêques de toutes les parties du monde s'étaient rassemblés pour le grand concile d'Arles, à la voix de Marin, évêque de ce siége.

Il tint, l'an 441, un concile au territoire d'Orange, où nous ne voyons pas qu'il soit allé au delà de ses droits. Nous y remarquons au contraire plusieurs points d'une discipline sage et très-propre à maintenir le bon ordre dans les églises. Entre les trente canons qu'on y fit, le troisième porte, que les pécheurs qui meurent dans l'état de la pé-

(1) *Hilar. Vit. p.* 16 *et* 17

nitence, ne recevront pas l'imposition réconciliatoire des mains, c'est-à-dire la réconciliation solennelle; mais seulement la communion ou l'absolution sacramentelle, qui suffit, dit le concile, pour la consolation des mourans, selon les définitions des pères, par qui cette communion est nommée viatique. On faisait allusion au troisième canon de Nicée, où il est défendu de refuser le viatique aux mourans bien [illegible]és, c'est-à-dire dans le sens de cet ancien concil[illegible] dans le sens moderne, la participation de [illegible]stie. Ainsi paraît-il, qu'avec cette absolu[illegible]cramentelle, on administrait l'eucharistie aux pénitens qui se trouvaient en péril de mort. Le douzième canon d'Orange dit que celui qui perd subitement l'usage de la parole peut recevoir le baptême ou l'absolution, s'il témoigne par quelque signe, ou si l'on atteste qu'il l'a souhaité. On trouve le commencement du droit de patronnage dans le dixième canon, où il est réglé que si un évêque bâtit une église dans le diocèse d'un autre, la dédicace et le gouvernement de cette église regarderont l'évêque du lieu, mais que l'évêque fondateur aura droit de présenter des clercs pour la desservir.

Par rapport aux règlemens des mœurs cléricales, il fut statué qu'on n'ordonnerait plus de diacres mariés, qu'ils n'eussent voué d'une manière expresse la continence, qui toutefois s'observait auparavant, tant par des lois formelles que par l'ancienne coutume; que tous ceux qui depuis leur ordination auraient eu commerce avec leurs femmes, seraient exclus du ministère, et qu'on n'ordonnerait plus de diaconesses. Pour le sous-diaconat, ce n'est point une raison d'exclusion, que la bigamie: ce qui était contraire à la discipline de l'église romaine, ainsi que le quatrième canon qui accordait la pénitence publique aux clercs.

Enfin, l'an 444, l'évêque d'Arles étendant son zèle jusque dans le pays des Séquaniens, et visitant l'église de Besançon, il rassembla les prélats

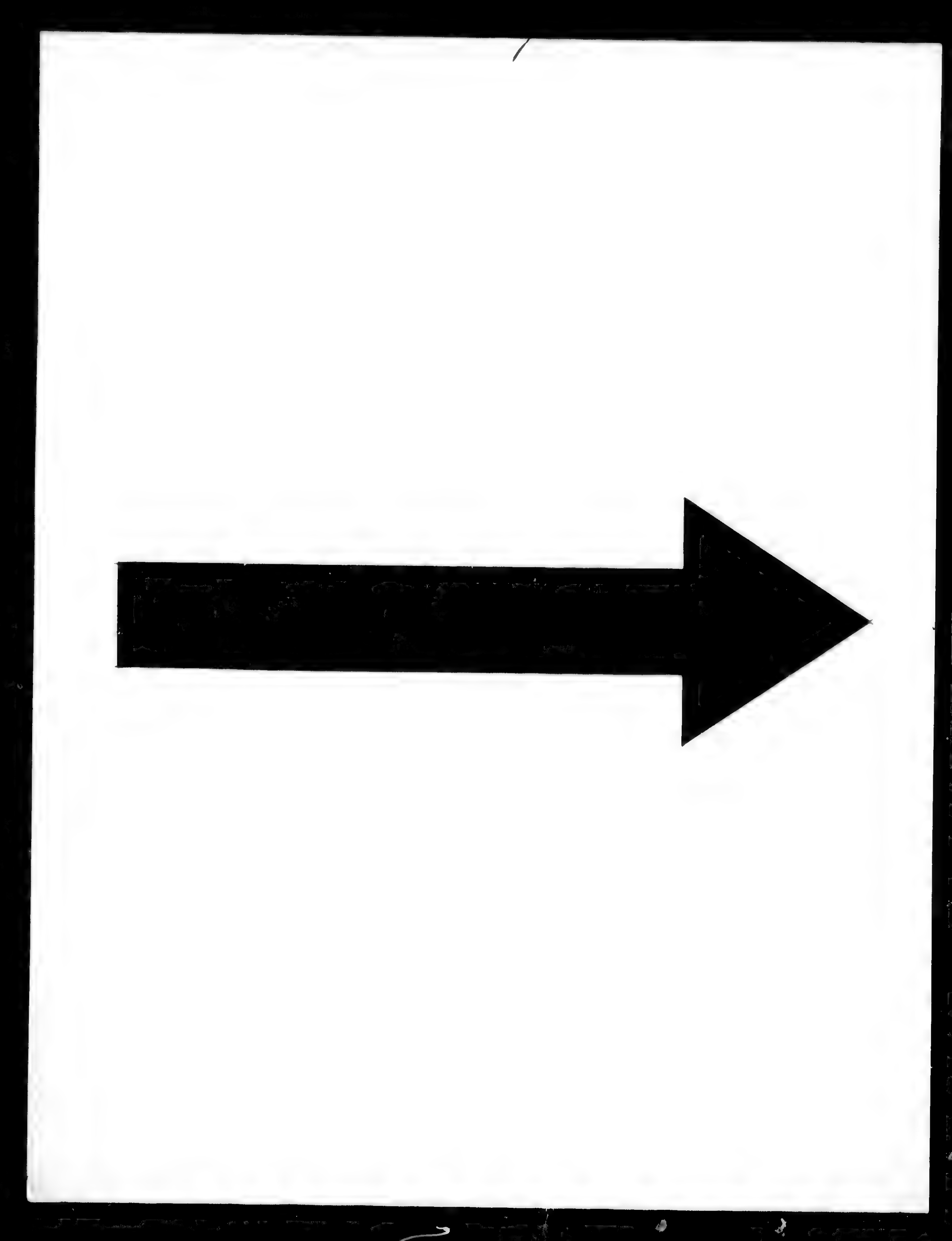
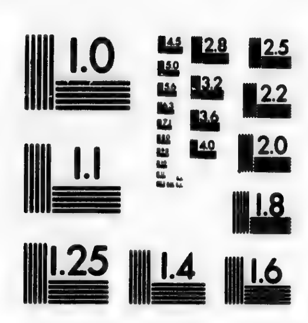


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"

voisins en concile, et déposa l'évêque Célidoine, qu'on accusait de bigamie et de quelques autres irrégularités. Célidoine en appela au saint siége, et se transporta lui-même à Rome pour défendre sa cause. Hilaire l'ayant appris, l'y suivit à pied, quoiqu'au cœur de l'hiver. Là, en présence des parties, la cause fut examinée en concile ; on trouva que le zèle du saint archevêque l'avait porté trop loin : il ne put détruire les témoignages qui justifiaient Célidoine, et la sentence de déposition fut cassée. Hilaire avait trouvé mauvais qu'on soupçonnât seulement sa manière d'agir, et il s'était expliqué avec une sécheresse qu'on avait prise pour hauteur. Dès qu'il vit une sentence contraire à la sienne, il repartit brusquement, sans prendre congé du souverain pontife, n'acquiesça point au jugement pontifical, et en continuant de soutenir ses prétentions, convainquit entièrement les Romains, qu'avec beaucoup de sainteté on pouvait avoir des torts.

On ne saurait en effet s'empêcher de rendre justice à ses vertus éclatantes. Après avoir préféré la retraite et la pauvreté évangélique aux avantages d'une illustre naissance, il avait conservé dans l'épiscopat toute l'austérité et l'abnégation d'un solitaire. Il était toujours nus pieds chez lui, ne faisait pas autrement ses plus longs voyages, portait le même habit en toute saison, pratiquait le travail des mains ; et pour suffire à toute l'étendue de ses devoirs ou de son zèle, on le voyait souvent occupé de plusieurs choses à la fois, dictant une lettre, ou parcourant un livre des yeux, tandis qu'il faisait quelque ouvrage manuel. On lisait toujours à sa table, et il en introduisit la coutume dans le pays. Dès le commencement de son épiscopat, il établit à Arles une communauté de religieux ou de clercs réguliers. Il bâtit plusieurs églises, marqua plus de zèle encore pour les temples vivans du Saint-Esprit ; ne faisant pas difficulté de vendre jusqu'aux vases sacrés, pour le soulagement

des pauvres et la rédemption des captifs. Il avait un don particulier pour annoncer la divine parole. Nous apprenons d'un auteur contemporain, que l'onction de ses discours triomphait sur-tout dans l'administration du sacrement de pénitence, où il peignait en particulier à chacun de ses pénitens, d'un ton extrêmement pathétique, la rigueur des jugemens de Dieu, et l'horreur des plaies que le péché fait à nos ames, jusque dans les replis les plus cachés des consciences. Quoiqu'il ait été suspect de prévention en faveur des erreurs semi-pélagiennes, avant qu'elles eussent essuyé une condamnation authentique, les ennemis de l'église ne sauraient tirer aucun avantage de sa conduite avec le souverain pontife, dans une affaire aussi étrangère au dogme que l'examen des prérogatives d'une église particulière. Les méprises et les vivacités en ce genre, sont de ces fautes où Dieu permet que les saints tombent quelquefois, pour les rendre plus humbles et plus circonspects.

Tel fut l'effet que produisit dans le saint archevêque d'Arles la fermeté, ou si l'on veut, la sévérité dont usa le saint pape Léon, au moins dans la nouvelle occasion qu'on lui en donna. Tandis que l'impression fâcheuse qu'Hilaire avait laissée de lui par l'âpreté de ses manières, était toute récente à Rome, où l'on se piquait de plus de réserve et de politesse, on examina l'affaire de l'evêque Project, dont on ignore le siége. Il se plaignait qu'étant malade, l'archevêque d'Arles avait accouru et ordonné un nouvel évêque, du vivant du premier. L'ordination fut cassée, défense faite à Hilaire d'entreprendre sur les droits d'autrui, lui-même privé de l'autorité dont jouissait son église sur la province Viennoise, retranché de la communion du saint siége, et humilié jusqu'à s'entendre déclarer qu'on lui faisait grâce en ne le déposant pas. Il paraît que l'église d'Arles voulait s'arroger le droit de primatie, même au delà de la Narbonnaise. Le pape proposa d'accorder ce droit à l'évê-

que le plus ancien, comme il était d'usage en Afrique; sans prétendre cependant rien faire là-dessus, que du consentement des évêques, qui ne jugèrent pas à propos d'admettre ce point nouveau de discipline. Mais le siége d'Arles demeura privé de la prérogative que le pape Zozime avait accordée à l'évêque Patrocle.

Les expressions de saint Léon, dans la lettre qu'il écrivit à ce sujet aux évêques de la province de Vienne, ne sont pas moins mortifiantes pour saint Hilaire, que les effets réels de la sévérité pontificale. Vous savez comme nous, leur dit ce grand pape (1), que les évêques de votre province ont référé une infinité d'affaires au siége apostolique, et que ses causes lui étant portées par appel, selon l'ancienne coutume, il confirmait ou annullait les jugemens qui avaient été rendus. Mais Hilaire, troublant l'ordre établi dans les églises et la paix de l'épiscopat, a quitté cette route que nos ancêtres ont toujours tenue, et qu'ils ont si sagement ordonné de tenir; et tandis qu'il prétend vous soumettre à sa puissance, il se soustrait à celle de Pierre. Telle fut néanmoins l'économie de la religion instituée par le fils de Dieu; afin que la vérité du salut parvînt plus facilement à tous les peuples, il l'a fait annoncer par ses différens apôtres: mais en même temps qu'il a voulu que ce ministère appartînt à eux tous, il en a fait le principal dépositaire, Pierre le premier d'entr'eux, pour que les dons du salut se répandissent en quelque sorte de la tête sur le corps entier. C'est ainsi que le pape rappelait aux grands principes de l'union entre les différens successeurs des apôtres. La puissance impériale, de son côté, trouva la conduite de l'évêque d'Arles si extraordinaire, que dans un rescrit donné, à cette occasion, par Valentinien, il est traité d'homme inquiet et séditieux, qui a offensé la majesté de l'empire et la dignité du saint siége;

(1) *Epist.* 89.

en sorte que la seule clémence du pape lui laissait encore la qualité d'évêque. C'est pourquoi, ajoute l'empereur, afin qu'on ne donne aucune atteinte à l'économie de la religion, nous défendons que les évêques, tant des Gaules que des autres provinces, entreprennent rien contre l'ancienne coutume, sans la participation du pape; mais que tout ce que l'autorité du siége apostolique a sagement réglé ou réglera, soit une loi pour eux. Ainsi, que tout évêque, cité à ce tribunal et refusant d'y comparaître, y soit forcé par le gouverneur de la province.

Saint Hilaire n'attendit pas qu'on en vînt à ces extrémités contre lui, et se mit en devoir d'appaiser le souverain pontife. Sans renoncer tout-à-fait à ses droits prétendus, il les défendit avec la modestie et la douceur convenables, envoya ses mémoires à Rome par les évêques de Digne et d'Uzez, et recommanda l'affaire au préfet auxiliaire qui était sur les lieux.

Quelle que fût la vénération de ce seigneur pour les vertus du saint archevêque, il ne put approuver une constance qui avait quelque apparence d'opiniâtreté. Il ne l'attribua point à l'arrogance, parce qu'il connaissait la candeur et la simplicité des mœurs de son saint ami : mais cette sorte de franchise, lui dit-il en lui répondant, n'est pas du goût de tous les hommes; et les oreilles des Romains ont je ne sais quoi de plus délicat encore et de plus susceptible que les autres. Faites-moi le plaisir de vous y prêter un peu davantage; vous y gagnerez beaucoup. Il y a toute apparence qu'Hilaire suivit ce sage conseil, du moins il n'est plus question après cela, dans son histoire, que des fruits d'un zèle paisible et d'autant plus efficace, qu'il se concentra dans le troupeau commis à ses soins. La mort qui l'enleva peu d'années après, dans la quarante-huitième de son âge, excita les regrets les plus vifs, et fut suivie des éloges de tous les écrivains ecclésiastiques.

Les préventions passagères du saint évêque d'Arles ne troublèrent point dans les Gaules la bonne harmonie qui doit régner entre le chef et les membres de l'église. Mais bientôt après, la barque de Pierre fut battue, en Orient, d'un si furieux orage, que toute l'habileté de Léon parut à peine suffisante pour la gouverner. Eutychès, abbé d'un monastère près de Constantinople, et fort avancé en âge, du sein de sa retraite et de son obscurité, mit l'église toute en feu. Son zèle ardent contre l'hérésie de Nestorius lui avait acquis l'amitié de saint Cyrille, comme de tous les plus illustres prélats, et avait porté sa réputation jusqu'à Rome, d'où le pape Léon le regardait comme un des principaux soutiens de la doctrine orthodoxe dans l'Orient (1). Eusèbe de Dorylée en Phrygie, le même qui, n'étant qu'avocat, avait interrompu publiquement Nestorius, quand celui-ci commença à prêcher ses erreurs, et que cet amour de la religion avait fait élever à l'épiscopat, s'était lié avec Eutychès d'une amitié fort étroite, par la conformité des mêmes sentimens contre les nestoriens. Mais il s'aperçut dans ses fréquens entretiens avec lui, que le zèle de l'austère vieillard provenait moins d'un amour ardent pour la vérité, que de l'amertume emportée de son tempérament; qu'en évitant un précipice, il donnait aveuglément dans le précipice opposé; et qu'il renouvelait, avec l'hérésie d'Apollinaire, les impiétés mêmes de Valentin (2). Long-temps il s'efforça de le ramener à la bonne voie. Le trouvant toujours d'une roideur inflexible, non-seulement il rompit avec cet ami dangereux, mais il ne vit plus en lui que l'ennemi de l'église, et se rendit son accusateur. Tout ceci se passait l'an 448. Comme il était survenu dans le même temps quelques différens entre des évêques de Lydie, on tint un concile à Constantinople afin de les terminer. L'évêque de Dorylée profita de la conjoncture pour faire sa dénonciation.

(1) Leon. *Ep.* 6. (2) *Conc. Calc. act.* 1, *p.* 150.

Le saint patriarche Flavien, du caractère le plus pacifique, fut affligé de la demande d'Eusèbe, qu'il accusa de trop de vivacité, et souvent il lui représenta le danger d'agiter de nouveau l'église et d'aliéner un des principaux ennemis de Nestorius, tandis que le feu du nestorianisme couvait encore sous la cendre; que si Eutychès avait des opinions dangereuses, il fallait le désabuser par des conférences privées, sans faire un éclat plus dangereux encore que la dissimulation, et qui ne pouvait manquer de causer un funeste scandale. Dans le fond, le mal était trop grand pour être plus long-temps dissimulé. L'évêque de Dorylée, qui n'avait pas moins de pénétration que d'ardeur, qui d'ailleurs avait procédé par tous les degrés de la correction fraternelle, n'eut point de peine à faire sentir au patriarche tout ce qu'on risquait par des délais et des tentatives inutiles. Eutychès fut donc cité; mais avec tous les ménagemens dus à son grand âge, ainsi qu'à sa réputation de zèle et de vertu. Le superbe vieillard ne montra que du dépit et de l'aigreur; il résista aux trois citations canoniques, sous prétexte qu'en se faisant moine il était entré dans son monastère comme dans son tombeau, pour n'en plus sortir.

Cependant il profita des momens pour grossir et lier sa partie; envoya dans tous les monastères de Constantinople un écrit à signer, contenant ses pernicieuses opinions; ne dissimula point qu'il s'agissait de se liguer contre le patriarche, et d'empêcher qu'après avoir accablé un abbé, il ne tombât sur les autres. Mais ceux-ci, sans avoir la présomption ni la renommée de ce rigoriste séditieux, étaient beaucoup mieux fondés que lui dans les vrais principes de la religion; ils refusèrent de signer, parce qu'il ne leur appartenait pas, déclarèrent-ils, mais aux seuls évêques de juger de la foi.

Du reste, Eutychès se retrancha, devant les députés du concile, sur les lieux communs et les

moyens de défense les plus vagues; qu'il était surprenant qu'on attaquât la foi d'un homme qui avait combattu toute sa vie contre l'erreur; qu'une pareille accusation se détruisait par elle-même et par le nom de son auteur; que c'était manifestement l'ouvrage de la haine et de toute l'animosité qui a coutume de succéder à l'amitié trahie; qu'il était sincèrement attaché aux conciles de Nicée et d'Ephèse, et s'en tenait à ce qu'avaient établi les pères. Ce zélateur mal-adroit eut cependant l'imprudence d'en dire beaucoup plus qu'il ne voulait, ou qu'il ne lui convenait. Trompé par quelque espérance de faire goûter ses sentimens aux députés du concile, il s'expliqua sans trop de mystère, au moins d'une manière indirecte: puis il dit nettement, que quand on lui ferait voir dans les saints docteurs quelque chose de semblable à ce qu'il rejetait, il ne l'adopterait pas pour cela; parce qu'il n'étudiait que les écritures, comme plus sûres que l'exposition des pères même d'Ephèse et de Nicée.

Cet orgueilleux sectaire se sentait prisé et protégé des grands. Outre les apparences de la sainteté, dont quelquefois ceux qui la pratiquent le moins sont le plus facilement la dupe, il avait pour lui l'eunuque Chrysaphe, alors tout-puissant à la cour, et d'autant plus vif sur cette affaire, qu'il servait tout à la fois, et son affection pour Eutychès son parrain, si ce titre en peut inspirer à de pareils fidèles, et son ressentiment contre l'évêque Flavien, monté depuis peu sur la chaire patriarcale. Au moment de son exaltation, l'eunuque lui avait fait demander des eulogies pour l'empereur: et le patriarche avait envoyé de ces pains bénits, qu'on appelait communément eulogies. Ce n'était pas là le compte de cette ame vénale et sordide: il s'expliqua plus clairement, et dit que c'était de l'or qu'il fallait. Flavien ayant répondu qu'il n'avait d'or que celui de l'église, lequel était consacré au culte divin ou aux besoins des pauvres, et s'en tenant

tenant là avec une invariable fermeté, Chrysaphe ne le lui pardonna jamais. D'ailleurs le patriarche était attaché à la princesse Pulquérie qui venait d'essuyer une disgrace, et dont la retraite seule faisait la puissance du nouveau favori. La princesse n'ayant pu, par tous ses reproches, corriger le prince son frère de son inapplication, elle voulut lui donner une leçon capable de faire impression, et n'y réussit que trop bien. Elle dressa, en bonne forme, un acte de vente de l'impératrice Eudoxie, et le présenta à Théodose, qui signa sans lire, selon la coutume. Aussitôt elle fit disparaître l'impératrice, sous quelque prétexte détourné. L'empereur, qui aimait tendrement sa femme et ne pouvait rester long-temps sans la voir, ne tarda point à la demander. Pulquérie fit réponse qu'elle n'était plus à lui, et produisit l'acte de sa vente bien signé. C'était là sans doute pousser un peu loin la plaisanterie. Elle piqua vivement l'empereur, et plus encore l'impératrice, qui se crut méprisée. Théodose, dans le premier emportement, manda le patriarche, et lui dit d'ordonner Pulquérie diaconesse, afin qu'elle ne se mêlât plus du gouvernement. Mais Flavien la fit avertir à propos. Elle se retira dans une maison de campagne, au bord de la mer, où elle resta assez long-temps pour faire connaître le besoin que l'empire avait d'elle. L'évêque et l'église sentirent encore mieux que les autres ordres de l'état, le vide qu'elle faisait à la cour.

Cependant la marche régulière et mesurée du concile déconcertait les protecteurs d'Eutychès. La cour lui fit dire de comparaître, en lui promettant une escorte et tout ce qui conviendrait pour une pleine sureté. C'est pourquoi, à la troisième citation, qui se fit un mercredi dix-sept de Novembre, il prit le parti de demander un délai pour le reste de la semaine, ou jusqu'au lundi suivant. Dès le seize, il avait envoyé quelques-uns de ses moines, pour faire une sorte d'excuse sur l'accablement de son chagrin et sa mauvaise santé, qui lui enlevaient,

dit-on, le sommeil, et l'avaient particulièrement tourmenté la nuit précédente. Flavien, comme président du concile, répondit d'une manière à faire connaître toute la bonté de son ame et la pureté des intentions qui dirigeaient ses procédés.

Nous ne pressons pas, dit-il (1), l'archimandrite au delà de ce que comportent ses forces ou sa faiblesse : nous ne sommes ni cruels ni déraisonnables. C'est à Dieu de donner la santé, et à nous d'attendre que votre abbé se porte mieux. En venant ici, il trouvera dans nous autant de pères et de frères : il ne nous est pas inconnu ; que dis-je ? il est notre ami. S'il est venu autrefois pour confondre Nestorius, avec quel empressement ne doit-il pas venir pour se disculper lui-même ? Nous sommes hommes et sujets à l'erreur. Combien de grands personnages se sont trompés ! Il n'y a point de honte à quitter la voie mauvaise, il n'y en a qu'à y persévérer. Qu'il vienne avec confiance ; nous excusons le passé. Je l'ai connu et chéri, avant même que vous le connussiez. Qu'il nous assure, pour l'avenir, de se conformer aux sentimens des pères et de ne plus les contredire : cette démarche est indispensable. Veux-je sa perte ? Veux-je son avilissement ? Dieu m'en garde ! Mais vous connaissez le zèle de son accusateur, auprès de qui le feu même peut paraître froid. Dieu sait tout ce que j'ai fait pour le modérer ; que pouvais-je davantage ?

On prit en effet le parti d'attendre, et Eutychès enfin celui de comparaître. Ainsi, le lundi 22 Novembre, jour de la septième et dernière session, il vint avec une troupe nombreuse de soldats, de moines, d'officiers du prétoire, sous la conduite et la protection du patrice Florent, qui eut ordre exprès d'assister au concile à titre de défenseur de la foi. Quelque désagréable que cet appareil fût aux pères, on ne laissa pas de faire des acclamations pour l'empereur : ce qui montre qu'elles n'étaient ordi-

(1) *Conc, Calc. act.* 1, *p.* 206.

nairement que de pure cérémonie. Du reste on ne mollit point. On plaça au milieu de l'assemblée l'accusé et l'accusateur, debout l'un et l'autre; et on lut le journal de ce qui s'était passé jusque-là. Quand on en vint aux points importans de la foi d'Eutychès, le patrice lui voulut demander si telle était sa croyance. Mais l'évêque de Dorylée témoigna la crainte où il était, que l'accusé n'en fût quitte pour une profession de foi qui ne regardait que l'avenir, sans qu'il fût question du passé, et que lui-même en conséquence ne passât pour calomniateur; d'autant plus que l'hérétique le menaçait du bannissement, et qu'on nommait déjà le désert d'Oasis, comme le plus affreux où l'on pût être relégué.

Le patriarche dissipa cette alarme. La preuve des assertions précédentes d'Eutychès ayant été faite, Flavien se mit en devoir de les lui faire rétracter, en lui demandant s'il reconnaissait en Jesus-Christ l'union des deux natures. Oui, répondit-il, de deux natures. De deux natures après l'incarnation, reprit aussitôt Eusèbe? Le confessez-vous? et que Jesus-Christ nous est consubstantiel? C'était là le nœud de la difficulté. L'hérétique voulant l'éluder, repartit qu'il n'était pas venu pour disputer, et qu'il ne lui convenait pas de raisonner sur la nature divine. Mais enfin, reprit le patriarche, ne croyez-vous pas que le même Jesus-Christ fils unique de Dieu, est consubstantiel à son Père selon la divinité, et consubstantiel à nous selon l'humanité? Quel péril trouvez-vous à confesser la même foi que nous? Nous n'innovons rien; nous suivons simplement la doctrine de nos pères. Jusqu'ici, répondit Eutychès, je ne l'ai point dit. Comme je crois que le corps de Jesus-Christ est le corps d'un Dieu, je ne soutiens pas que ce soit le corps d'un homme, mais un corps humain, le Seigneur s'étant incarné de la Vierge. Que s'il faut ajouter qu'il nous est consubstantiel, je le répete d'après votre sainteté. C'est donc par nécessité, dit Flavien, et non selon votre pensée que vous confessez la foi? C'est, répondit-il, ma

disposition présente. Avant ceci, comme je sais que le Seigneur est notre Dieu, je craignais de raisonner sur sa nature; mais puisque votre sainteté me le permet et me l'enseigne, je dis comme elle.

Cette étrange modestie piquant jusqu'à ses protecteurs, le patrice lui demanda, s'il croyait, ou non, que notre Seigneur, après l'incarnation, fût de deux natures. Eutychès répondit qu'il reconnaissait deux natures avant l'union, mais qu'après l'union, il n'en confessait qu'une. Alors fatigué du style énigmatique de ce moine artificieux, qu'on n'avait même réduit à s'expliquer de la sorte qu'après de longs pourparlers, le concile lui déclara qu'il fallait anathématiser nettement tout ce qui était contraire à la doctrine qu'on venait de lui proposer. Je vous ai dit, répliqua-t-il, que je ne tenais point ci-devant cette doctrine. A présent que vous l'enseignez, je suis mes pères; mais je n'ai point vu cela clairement dans l'écriture, et les pères même ne l'ont pas tous enseigné. Malheur à moi donc, si je prononçais cet anathème! car j'anathématiserais les saints docteurs. Tous les évêques se levèrent, en s'écriant avec indignation : Qu'il soit lui-même anathème. Flavien dit : Que le saint concile juge cet homme, qui ne veut ni confesser clairement la foi, ni se soumettre aux sentimens de ses juges. Puis revenant à son caractère de bonté et de douceur, il lui représenta qu'il était encore temps, en avouant sa faute, d'en obtenir le pardon. Le patrice venant à l'appui : Pensez-y bien, Eutychès, lui dit-il. Quelle peine vous faites-vous de confesser avec l'église deux natures en Jesus-Christ, et que notre Rédempteur nous est consubstantiel? Le vieillard opiniâtre répondit : J'ai lu dans saint Cyrille et dans saint Athanase, que Jesus-Christ avait deux natures avant l'union, mais après, ils n'en disent plus qu'une. Florent insista : Enfin confessez-vous deux natures après l'union? Eutychès repartit : Faites lire saint Athanase; vous verrez qu'il ne dit rien de semblable. Si vous ne croyez deux natures après

l'union, dit Basile, évêque de Séleucie, vous admettez un mélange et une confusion. Florent ajouta: Qui ne dit pas deux natures n'a pas la vraie foi.

Tout le concile crut ne devoir pas pousser plus loin la longanimité, et se leva en disant : On ne fait point croire par force ; mais la foi triomphe de l'orgueil et de la résistance. Longues années aux empereurs, longues années aux protecteurs de la saine doctrine! L'hérétique ne se rend pas ; cessez de le solliciter et de flatter son arrogance. Aussitôt l'évêque Flavien prononça la sentence d'excommunication et de déposition, qui fut souscrite par trente-deux évêques, et par vingt-trois abbés, prêtres pour la plupart, et dont le plus vénérable était saint Marcel, chef des Acémètes.

Ce saint abbé était né en Syrie, d'une famille puissante : mais ses parens étant morts, et l'ayant laissé maître de leurs grands biens à la fleur de son âge ; après les avoir partagés entre tous les nécessiteux, il était venu se renfermer à Constantinople dans le monastère de l'illustre saint Alexandre, dont il se montrait le parfait imitateur. Ayant été forcé de lui succéder, il conservait tout le recueillement et toute la modestie d'un simple religieux. Il porta le désintéressement au point de distribuer à d'autres monastères les biens d'un nouvel héritage que son frère lui avait laissé (1). Trait des plus admirables dans la vie cénobitique, où l'on se fait quelquefois un mérite de l'esprit même de rivalité et d'intérêt, quand il ne concerne que la communauté. Mais entre toutes les vertus, auxquelles le ciel rendit témoignage par des miracles du premier ordre, en particulier par la résurrection éclatante d'un mort, l'abbé Marcel signalait sur-tout son horreur des nouveautés contraires à l'enseignement de l'église.

Cependant Eutychès écrivit au pape, et se prétendit injustement condamné, tant pour le fond

(1) Sur. *ad* 29 *Decembr.*

des choses, que pour les formes et le procédé (1). Il avait dit tout bas au patrice Florent, comme le concile de Constantinople finissait, qu'il en appelait aux conciles de Rome, d'Alexandrie et de Jérusalem. Ces paroles ambiguës et dites à la dérobée, il les fit valoir comme un appel en règle, et l'on disputa vivement là-dessus, dans des conférences qu'ordonna l'empereur pour faire réviser les actes du concile et en constater la fidélité. Chrysaphe qui gouvernait despotiquement l'emp.re et l'empereur, voulait, à la faveur du trouble et de l'émotion des esprits, tirer Eutychès d'embarras. Mais toute sa trame n'a servi qu'à rendre plus authentique ce monument de respect à l'égard des premiers juges de la foi, selon l'ordre de leurs siéges. Les lettres de Théodose à saint Léon, ménagées par le même favori, ne furent pas plus avantageuses au novateur qu'il protégeait. Il est vrai que le pape, prévenu d'abord par les impostures du sectaire et par une recommandation signée de l'empereur, conçut quelque inquiétude au sujet du concile de Constantinople, et qu'il la témoigna par ses lettres au patriarche Flavien. Mais celui-ci l'eut bientôt dissipée, en lui faisant dans sa réponse le récit net et abrégé de toute la suite de l'affaire.

Eutychès, dit-il (2), veut renouveler les hérésies d'Apollinaire et de Valentin, soutenant qu'avant l'incarnation il y avait deux natures en Jesus-Christ, la divine et l'humaine, mais qu'il n'y en a plus qu'une depuis cette union ; et que le corps du Sauveur, pris de Marie, n'est pas de notre substance, ni même consubstantiel à sa mère, quoiqu'il le dise un corps humain. Il a été condamné, sur les accusations bien prouvées de l'évêque Eusèbe, et sur ses propres réponses dans le concile, où il s'est décelé lui-même, comme vous le verrez dans les actes que nous joignons à cette lettre. Il est

(1) *Lup. Collect. c.* 202. (2) *Conc. Calced.* 1 *part. c.* 4.

temps que vous en soyez instruit, puisqu'Eutychès, après une condamnation aussi juste et aussi régulière, loin de se réconcilier avec Dieu par la pénitence, loin de nous consoler dans la douleur que nous ressentons de sa perte, ne s'occupe qu'à mettre le trouble et la zizanie dans notre église et à soulever les puissances contre elle. Nous voyons par vos lettres, qu'il a fait parvenir ses mensonges jusqu'aux oreilles de votre sainteté, à qui, dit-il avec impudence, il a interjeté appel lors de notre jugement. Que cette nouvelle imposture vous engage, très-saint père, à repousser avec votre vigueur accoutumée, l'injure de l'église et la nôtre. Faites votre propre cause de cette affaire; affermissez la foi de l'empereur, et mettez le sceau de vos décrets à une condamnation très-canoniquement prononcée. On fait courir le bruit d'un plus grand concile: mais qu'est-il besoin d'un concile nouveau, qui dans les conjonctures présentes peut troubler toutes les églises? Cette cause n'a plus besoin que du concours de votre suffrage et de votre autorité. Ce concile dont le bruit courait en Orient, et que Flavien, avec les autres évêques orthodoxes, ne jugeait nullement nécessaire en cette rencontre, était néanmoins un concile œcuménique. Mais on était persuadé que le concile particulier de Constantinople, confirmé par le pape, et reçu des autres églises, avait un droit égal à la soumission du jugement de tous les fidèles. La lettre de Flavien, jointe aux actes de Constantinople, fit échouer l'entreprise de l'hérésiarque du côté de l'église romaine.

Mais il ne se rebuta point. Ce moine hypocrite, qui faisait scrupule de mettre le pied hors du monastère, se tourna de tous les côtés; et prenant, avec l'esprit de l'hérésie celui de la ruse et de l'intrigue, il s'avisa d'écrire à l'évêque de Ravenne, pour l'engager dans son parti. Cette ville était alors le siége de l'ancien empire. En gagnant l'évêque Pierre Chrysologue, outre que son mérite extraordinaire donnait un grand éclat à sa secte, le

novateur se flatta que la cour impériale d'Occident lui deviendrait par-là plus favorable même que celle d'Orient. Mais le saint évêque était encore plus humble et plus ferme dans la foi, que distingué par son rang et ses rares talens. Il répondit à Eutychès, qu'il n'avait pu lire sa lettre sans un amer chagrin; que la loi de la prescription, prévalant dans les choses humaines par le laps de trente ans (1), il était bien étrange qu'on fût en différent après tant de siècles, contre la loi divine, sur la génération de Jesus-Christ; qu'il ne pouvait mieux répondre à sa confiance, qu'en le pressant de se soumettre aux enseignemens du pontife romain, puisque le prince des apôtres qui gouverne le siége apostolique, y donne la vraie foi à ceux qui la cherchent; que lui-même était le premier à faire ce qu'il conseillait, et qu'il ne s'ingérait jamais dans un pareil jugement, sans le consentement de l'évêque de Rome. Ce n'est pas là ce que demandait l'hérésiarque : il réussit mieux auprès de Dioscore.

Une dissimulation de système plus que de caractère, et une suite bien combinée d'artifices avaient porté cet homme dangereux sur la chaire patriarcale d'Alexandrie : hypocrite tout différent d'Eutychès, et qui, sans s'astreindre, comme ce suborneur austère, aux observances extérieures et pénibles de la vertu avec une mondanité et un faste tout séculier, des mœurs plus qu'équivoques, des injustices criantes et de vraies concussions, se donnait pour un saint, extorquait jusqu'aux témoignages de l'estime et de la vénération par la terreur de son despotisme et par les manœuvres d'une foule de tyrans subalternes qu'attachait à son sort le goût des mêmes vices et l'assurance de l'impunité : génie entreprenant, d'une obstination indomptable, d'une audace que n'arrêtait pas la perspective des extrémités les plus funestes : tel enfin qu'il le fallait pour donner de la célébrité aux

(1) *Conc. Calc. part.* 1, *c.* 15.

rêveries d'un enthousiaste obscur, et pour en couvrir le ridicule. Celui-ci ne pouvait mieux choisir son protecteur parmi tous les prélats ; et déjà l'eunuque Chrysaphe connaissait assez l'évêque d'Alexandrie, pour fonder sur lui le succès de ses mauvais desseins contre l'église, ou plutôt contre la princesse Pulquérie : ce qui l'intéressait bien autrement que toutes les affaires ecclésiastiques, et que les idées creuses d'un faux dévot.

Pour empêcher qu'elle ne se réconciliât avec l'empereur, il s'efforça de la brouiller de plus en plus avec l'impératrice : en quoi il ne réussit que trop bien. Il arriva de cette mésintelligence, et plus encore peut-être de la jalousie naturelle dont les femmes même du plus grand mérite ne se préservent pas toujours, que Pulquérie traitant Eutychès en hérétique, Eudocie se déclara ouvertement pour ce novateur. Chrysaphe, qui connaissait Dioscore, ne se donna pas la peine de prendre des détours dans ce qu'il avait à lui proposer (1). Il lui écrivit ingénument qu'il lui promettait de le favoriser en toute occasion, s'il voulait prendre la défense d'Eutychès et se déclarer contre Flavien. En même temps Eutychès référa son affaire à Dioscore, et le pria d'en connaître. Dioscore écrivit aussitôt à l'empereur qu'il fallait assembler un concile universel : ce qu'il obtint facilement, ayant pour lui le favori et l'impératrice.

Le concile fut convoqué pour le premier jour du mois d'Août, et l'ordre signifié à Dioscore de choisir dix métropolitains de sa province, autant d'évêques capables de soutenir la foi, et de se rendre avec eux à Ephèse. On donna des ordres aussi peu canoniques pour les autres provinces ; c'est-à-dire qu'on n'admit pas généralement les prélats, à raison du caractère épiscopal qui seul les constitue juges de la doctrine ; mais sous certaines conditions, et moyennant certaines qua-

(1) Nicephor. *l.* XIV, *c.* 47.

lités dont l'examen donnait lieu d'exclure tous ceux qu'on voudrait. Quant à ceux qu'on craignait particulièrement à cause de leurs lumières et de leur opposition marquée à la nouvelle doctrine, tels que le célèbre Théodoret, on eut la précaution de les exclure nommément, sous le prétexte imposant qu'ils penchaient vers l'hérésie des nestoriens. Sous le même prétexte, et de peur, disait-on, que les fauteurs de Nestorius ne cabalassent pour l'élection d'un président de leur parti, l'empereur nomma Dioscore, par un acte de pleine autorité, aussi irrégulier qu'injurieux au pape, à qui le droit de présider aux conciles généraux n'avait jamais été contesté.

On ne pouvait néanmoins se dissimuler que ce serait un attentat de célébrer un concile œcuménique à l'insçu de l'évêque de Rome, et que dans ces conjonctures il fallait qu'il y donnât son consentement. On lui annonça donc la convocation, en le priant avec une déférence artificieuse de s'y trouver lui-même. La religion de Théodose, dit à ce propos saint Léon dans son épître au concile (1), lui faisant respecter l'institution divine, il a recouru à l'autorité du siége apostolique pour l'exécution de son pieux dessein, comme s'il eût désiré apprendre la vérité de la propre bouche de Pierre. Mais le sage pontife n'eut garde de sortir de Rome dans ces circonstances. Outre l'usage contraire et les raisons générales, son esprit pénétrant et juste lui laissait entrevoir bien d'autres inconvéniens. Il aurait voulu même empêcher ce fatal concile ; et il fit tout son possible, mais inutilement, pour faire changer de résolution à l'empereur, au moins quant au lieu de l'assemblée. Il crut enfin qu'il y aurait encore plus de danger à s'y opposer absolument, et il envoya trois légats, Jule, évêque de Pouzzoles, avec le prêtre René et le diacre Hilarus. Ce fut alors qu'il écrivit à Flavien de Constantinople cette

(1) Leon. *Epist.* xv, *edit. Par.* 1671.

épître admirable (1), que refusa même de lire ce faux concile, et qui fut reçue ensuite du saint concile de Calcédoine comme un oracle émané de la bouche même de Pierre. De bons auteurs citent des prodiges pour l'accréditer davantage, et ils prétendent que le prince des apôtres influa dans sa rédaction, autrement que par la protection spéciale dont il favorise l'église romaine; mais la seule inspection de ce divin monument suffit pour le faire apprécier autant qu'il le mérite.

Le saint pontife commence par faire remarquer l'ignorance et le peu de droiture d'Eutychès. Quelle intelligence des écritures, dit-il, peut-on supposer à cet étrange docteur, qui paraît ignorer les premiers articles du symbole ? Ce qu'on fait confesser à tous ceux qui sont régénérés par le baptême, n'a pas encore été compris par cet imprudent vieillard, qui ne sait, ni concevoir des pensées dignes de nos augustes mystères, ni écouter ceux qui sont plus sages et plus doctes que lui. Ne semble-t-il pas que c'est de cet endurci que le psalmiste disait, qu'il avait refusé d'entendre, pour se dispenser de bien agir ? Et que lui eût-il fallu écouter? Rien autre chose que cette formule ordinaire, par laquelle les fidèles font profession de croire en Dieu le Père tout-puissant, et en Jesus-Christ son fils unique, notre Seigneur, né de la vierge Marie, par l'opération du Saint-Esprit. Confesser que le Tout-puissant est père, c'est dire que son fils lui est consubstantiel, ce fils, ce même fils qui est né de la Vierge, sans aucune lésion de la virginité, par l'opération pure et merveilleuse de l'Esprit-Saint. La génération temporelle n'a rien ajouté, ni rien ôté à la génération éternelle. Mais ce fils engendré de toute éternité, n'en a pas moins pris dans le temps notre nature, qu'il a ainsi rendue la sienne, en se rendant lui-même consubstantiel à nous. Sans quoi la domination de la mort et du péché, ou la

(1) Leon. *Epist.* x.

puissance de Satan, n'aurait pu être détruite; c'est-à-dire que la nature divine et la nature humaine ont été unies dans la personne de Jesus-Christ, afin que le même médiateur pût satisfaire en souffrant et en mourant, et demeurât cependant immortel et impassible. Après ce début, Léon établit sur l'écriture toutes ces vérités capitales qui font la substance et la base du christianisme; il les développe, il les présente sous toutes leurs faces; il les manie avec tant d'aisance, de noblesse et d'exactitude, qu'on imagine plutôt entendre l'apôtre Pierre ou Paul, qu'un docteur encore revêtu d'une chair mortelle.

Notre médiateur, reprend-il ensuite, a véritablement dans sa personne tout ce qui est naturellement en nous, tout ce qu'il y a mis en nous créant, et qu'il voulait réparer en nous rachetant. Mais il n'a point ce que le tentateur y a sur-ajouté. Il a pris la forme de l'esclave ou du pécheur, et non la souillure du péché; il a relevé la bassesse de l'humanité, sans dégrader la divinité. L'anéantissement par lequel le maître et le créateur des immortels a voulu devenir un homme sujet à la mort, est, non pas un défaut de puissance, mais un effort tout-puissant de miséricorde; de sorte qu'en prenant toutes les propriétés de notre nature, il n'en a perdu aucune de la sienne. La nature divine n'est point altérée par la grâce qu'il nous a faite; la nature humaine n'est pas absorbée par la dignité qu'elle a reçue : il est devenu aussi véritablement homme qu'il demeure immuablement Dieu. Il est Dieu, puisqu'avant tout commencement était le Verbe, et que le Verbe était Dieu : il est homme, puisque le Verbe a été fait chair, et qu'il a conversé parmi nous. Il est homme, né d'une femme, et sujet à toutes nos infirmités, à l'exception du péché; mais toutes choses ont été faites par lui, et sans lui rien n'a été fait. Sa naissance temporelle marque la nature humaine; cette naissance, tirée d'une vierge, manifeste la puis-

sance divine. C'est un enfant dans la bassesse du berceau, et c'est l'Eternel célébré au plus haut des cieux. Hérode le cherche pour le mettre à mort; mais les mages viennent du fond de l'Orient pour l'adorer. Il reçoit comme un pécheur le baptême de Jean, et dans le même instant le Dieu trois fois saint le déclare son fils bien-aimé. Comme homme, il est tenté par Satan; comme Dieu, il est servi par les anges. Il est visiblement de l'homme d'éprouver la faim, la soif, la lassitude, le besoin de vêtemens et de sommeil; mais il est incontestablement d'un Dieu, de rassasier cinq mille personnes avec cinq pains, de donner le breuvage qui étanche à jamais la soif, de marcher sur les flots, et de commander aux tempêtes. Il n'est pas d'une même nature, de pleurer la mort d'un ami et de le ressusciter; d'expirer sur un gibet et de mettre toute la nature en deuil, d'obscurcir le soleil, de faire trembler la terre, de briser et les rochers et les cœurs endurcis au crime, et d'ouvrir au scélérat contrit la porte du ciel. Depuis que le fils engendré avant tous les temps a reçu dans le temps une naissance nouvelle, il existe un nouvel ordre de choses. Celui qui est invisible de sa nature, s'est rendu visible à la nôtre; l'incompréhensible s'est mis à la portée de notre conception; le principe de tous les êtres a commencé d'être; le maître des choses qui sont et de celles qui ne sont pas encore, a pris la forme d'un esclave; l'infini s'est renfermé dans le corps d'un enfant; l'impassible s'est revêtu de membres souffrans, et l'auteur de la vie s'est rendu sujet à la mort.

Ainsi les choses opposées se trouvent-elles réunies; et quoiqu'en Jesus-Christ il n'y ait qu'une personne, il y reste constamment et sans nul mélange deux natures distinctes. Autre est celle qui lui fait dire : *Le Père et moi ne sommes qu'une même chose;* et celle qui lui fait dire aussi véritablement : *Le Père est plus grand que moi.* C'est à cause de cette unité de personne, qu'il est marqué,

tant dans les écritures que dans les symboles, que le fils de l'homme est descendu du ciel, et que le fils de Dieu a pris chair de la Vierge, qu'il a été crucifié et enseveli, quoiqu'il ne l'ait été que dans la nature humaine. Quand il conversait sur la terre avec ses disciples, il demanda à ses apôtres ce qu'ils croyaient du fils de l'homme, c'est-à-dire de lui-même, qu'ils voyaient revêtu d'une chair mortelle. Pierre prenant la parole, lui dit qu'il était le Christ, fils du Dieu vivant; le reconnaissant Dieu et homme tout à la fois. Après sa résurrection, il fit remarquer, par les vestiges de ses plaies, que son corps était réel, sensible, palpable; et en même temps il entra, les portes fermées, dans l'endroit où se cachaient ses disciples, leur donna le Saint-Esprit, l'intelligence des écritures, le don des miracles, et il montra ainsi dans sa personne les deux natures unies et distinctes. Sur quoi donc est appuyé celui qui ne veut pas que le fils de Dieu ait véritablement notre nature? Qu'il tremble, le téméraire Eutychès, à ces paroles de saint Jean: *Tout esprit qui confesse que Jesus-Christ est venu dans la chair, est de Dieu; et tout esprit qui divise Jesus-Christ, n'est pas de Dieu, mais un antechrist.* Or qu'est-ce que diviser Jesus-Christ, si ce n'est en retrancher la nature humaine? Cette erreur ruineuse anéantit la passion du Sauveur et la vertu de son sang.

Saint Léon termine enfin son épître, en relevant ce qui avait échappé aux évêques assemblés à Constantinople pour juger Eutychès. Le novateur avait répondu à leurs interrogations, qu'il reconnaissait deux natures en Jesus-Christ avant l'union, et une seule après. Cette seconde impiété avait tellement attiré l'attention des pères, qu'ils n'avaient rien prononcé contre la première. Je m'étonne, leur dit à ce sujet le savant pontife, que vous n'ayez pas condamné un pareil blasphème; puisqu'il n'y a pas moins d'impiété à dire, que le fils de Dieu était de deux natures avant l'incarna-

tion, que de soutenir, qu'après l'incarnation il n'en a plus qu'une. Ne manquez donc pas de lui faire rétracter cette erreur, s'il vient à se convertir: en ce cas néanmoins, usez avec lui de toute sorte d'indulgence. La foi n'est jamais mieux vengée, que quand l'erreur est condamnée par ses propres auteurs. Telle est la doctrine de l'épître à Flavien, assez fameuse et assez éloquente, pour qu'on lise avec plaisir ce que nous en avons rapporté.

Elle était destinée à être lue dans le concile, comme un témoignage de la foi de l'eglise romaine; ce qui n'empêcha point que le pape n'instruisît particulièrement ses légats, ainsi que Julien, évêque de l'île de Cos dans l'Archipel, chargé à Constantinople des affaires de l'église romaine. Il lui en écrivit directement (1), et n'omit rien pour le mettre parfaitement au fait des questions agitées. Ici le savant pontife revint encore à ce qu'Eutychès avait avancé impunément jusque-là, touchant les deux natures du fils de Dieu avant l'incarnation. Il craignait que le sectaire n'imaginât que l'ame du Sauveur avait préexisté dans le ciel, avant d'être unie au Verbe dans le sein de la Vierge; ce qui est contre la foi, dit le pontife, et retombe dans l'opinion condamnée d'Origène, que les ames ont existé et agi avant d'animer les corps. On peut observer en passant, combien la doctrine fut saine de tout temps dans l'église romaine; ou combien la question de la préexistence des ames s'était éclaircie depuis les commencemens de saint Augustin, qui avant son épiscopat l'avait crue soutenable.

La doctrine de saint Léon n'était pas seulement exacte et profonde, il savait encore la rendre sensible et la mettre à la portée de tous les esprits. C'est ainsi qu'il explique, par ce qui se passe dans les hommes, l'union hypostatique qui se fait des natures en Jesus-Christ sans anéantissement d'aucune des substances unies. Après avoir dit à Julien

(1) Leon. *Epist.* XI.

de Cos, que le Verbe ne s'est pas changé en chair par l'incarnation, ni la chair en Verbe, il ajoute: Que le Verbe, avec la chair et l'ame humaine, fasse un seul Jesus-Christ; c'est ce que nous croyons d'autant plus facilement, qu'en chaque homme la chair et l'ame, qui sont de natures dissemblables, font une seule personne.

Le sage pontife écrivit à plusieurs autres personnages relativement au prochain concile; mais il n'en ménagea aucun avec plus de circonspection que le faible Théodose, à qui même il se mit en devoir de faire agréer ses excuses sur ce qu'il ne se rendait pas en personne à Ephèse, et qu'il n'y assistait que par ses légats. Il paraît par cet endroit de la lettre, que le pape ignorait encore la nomination de Dioscore à la présidence du concile, ou qu'il se promettait au moins que, malgré cette nomination illégitime, on ne manquerait pas de déférer cet honneur aux légats apostoliques. Mais tout fut aussi irrégulier dans ce concile, que la manière d'y présider. L'objet pour lequel on l'assemblait, savoir les questions de foi, n'y fut pas traité; on ne prit pas le témoignage des évêques sur la doctrine reçue dans leurs églises; on n'eut pas plus d'égard pour le chef de l'église universelle; on ne daigna pas seulement lire les lettres pontificales, d'un si grand poids dans le concile précédent, et que nous verrons bientôt celui de Calcédoine recevoir avec tant de vénération. Dans la célébration même, tout ne respira que la confusion, l'emportement et la violence; en sorte que ce conciliabule parut une assemblée de brigands plutôt que d'évêques. Aussi n'a-t-on cru pouvoir en donner une idée plus juste, qu'en le nommant le brigandage d'Ephèse.

Il avait été convoqué pour le premier d'Août 449, et il s'assembla le 8 du même mois (1). Cent trente évêques d'Orient s'y trouvèrent, avec Dioscore, président sans autre mission que celle de l'empereur.

---

(1) *Conc. Calc. act.* 1, *p.* 115.

On

On voulut bien toutefois accorder le second rang à celui des légats romains qui était évêque : mais tous trois refusèrent d'y prendre place. On admit ensuite Juvénal de Jérusalem, Domnus d'Antioche, et Flavien de Constantinople, qui n'était ainsi qu'en cinquième lieu ; le rang du patriarche de Constantinople n'étant pas encore bien établi, et la faction eutychienne nullement disposée à le favoriser. Les abbés de Constantinople, contraires aux nouvelles erreurs, ne furent point admis ; mais on fit venir l'archimandrite ou chef des monastères de la Syrie, nommé Barsumas, dévoué aveuglément à Dioscore, et digne client d'un pareil patron. Son caractère naturellement emporté, et l'habitude d'une vie sauvage plutôt que solitaire, avaient dégénéré en cette sorte de férocité que produit la séparation du commerce des hommes, quand elle n'est pas accompagnée d'une vraie piété : il avait avec lui des troupes nombreuses de moines également farouches, gens asservis à ses caprices et prêts à tout oser, sans que la crainte de Dieu leur imprimât plus de retenue que le respect des hommes.

Eutychès vint lui-même à Ephèse. Son grand âge, ses infirmités, et le vœu de stabilité dans son monastère de Constantinople ne furent plus un obstacle pour ce fourbe inconséquent ; parce qu'il se sentait appuyé non-seulement de Dioscore, mais des officiers impériaux, que Chrysaphe avait eu soin de bien choisir et de bien instruire. En effet, on l'accueillit favorablement, on l'écouta autant qu'il voulut, et l'on refusa d'admettre Eusèbe de Dorylée, son accusateur. Le novateur présenta par écrit sa confession de foi, qui n'était autre chose qu'une déclaration, par laquelle il se soumettait aux décrets de Nicée et à ceux du premier concile d'Ephèse, anathématisait vaguement les erreurs de Manès, de Valentin, d'Apollinaire et de Nestorius : après quoi il accusait Eusèbe de calomnie, et le patriarche Flavien d'injustice et d'irrégularité dans son jugement.

Les évêques bien intentionnés, représentèrent qu'on était assemblé pour traiter de la foi : Dioscore soutint que dans le décret de l'empereur il n'était question que du différent entre Flavien et Eutychès; et la plupart des notaires, osant se rendre coupables de faux, écrivirent que les évêques avaient acquiescé à la proposition de Dioscore, de ne point traiter de la foi, dans la crainte de rien innover. On garda si peu de mesures, que ces faussaires se jetèrent sur les notaires de l'évêque d'Éphèse, qui, avec quelques autres, ne s'étaient pas laissé corrompre : ils effacèrent ce que ceux-ci avaient déjà écrit, et leur arrachèrent leurs registres avec une violence brutale. L'avis qu'ouvrirent plusieurs évêques de lire la lettre du pape à Flavien, ne fut pas mieux accueilli : et quoique Dioscore, au commencement du concile, où les choses n'étaient pas encore portées au dernier excès, eût promis avec serment de la faire lire, il trouva toujours le moyen d'éluder cet engagement.

Enfin on déclara Eutychès innocent, on le rétablit dans la communion ecclésiastique et dans la supériorité de son monastère. Dioscore dit anathème à l'évêque de Dorylée, puis au patriarche de Constantinople; et tombant en contradiction avec lui-même, après avoir fait statuer, le moment précédent, qu'on ne traiterait point de la foi, il demanda si c'était une proposition tolérable que d'attribuer deux natures en Jesus-Christ après l'union. Tous les évêques qui lui étaient attachés, s'écrièrent : Que celui qui parlera de la sorte, soit anathème. Onésiphore d'Icône, avec quelques autres, se jetèrent à ses pieds, en le conjurant de bien penser à ce qu'il faisait. Il s'avança sur les degrés de son tribunal, et dit avec emportement, que quand on lui devrait couper la langue, il ne prononcerait jamais rien autre chose. Alors différens évêques se mirent en devoir de faire des protestations.

Aussitôt il proféra ces mots : *Où sont les comtes?*

A ce cri de guerre, on vit entrer et se répandre de toute part une multitude de gens armés; d'autres portaient des fouets, des chaînes et des bâtons. Les moindres menaces étaient celles de la déposition et du bannissement pour quiconque refuserait de souscrire. Plus furieux que les soldats, les moines d'Eutychès et du féroce Barsumas criaient à pleine voix : *Que l'on coupe en deux celui qui divise le Christ en deux natures; qu'on brûle tout vif le faux pasteur, le loup de Dorylée.*

On ferma les portes. Tout le monde frissonnait d'effroi dans l'attente de ce qui devait arriver. La plupart des évêques signèrent lâchement, entr'autres Domnus d'Antioche, qui vérifia ainsi le présage ou plutôt la prophétie de saint Euthymius. Juvénal de Jérusalem, Etienne d'Ephèse, Thalassius de Césarée, donnèrent le même scandale, en abhorrant de même l'impiété dans le fond de leur cœur. Le patriarche Domnus se rétracta aussitôt, et fut déposé. On ne parle plus de lui depuis cet événement; mais on croit qu'il retourna au monastère de Saint-Euthymius, et qu'il y termina peu après sa carrière. On mit en prison Eusèbe et Flavien. Ceux qui leur demeurèrent unis, furent envoyés en exil. Il y en eut quelques autres de déposés; savoir, Ibas d'Edesse en Mésopotamie, son neveu Daniel de Carres, Aquilin de Biblis, Savinien de Perre, et Théodoret, quoiqu'absent.

Au milieu de cette confusion et de la défection presque universelle de ces lâches pasteurs, on ne laissa pas de voir quelques dignes évêques, même parmi les Egyptiens. On entendit quelques-uns d'entr'eux s'écrier : Que craint donc le vrai fidèle? Le martyre a-t-il rien d'horrible pour lui ? Qu'on prépare les feux et les tortures, et l'on verra ce que nous pouvons en celui qui nous fortifie. Les légats refusèrent constamment de souscrire; et le diacre Hilarus, ayant trouvé moyen de s'évader, se rendit en Italie par des chemins détournés. Le patriarche Flavien dit qu'il en appelait à l'évêque

de Rome, et fut envoyé en exil à Hypepe en Lydie; mais auparavant il fut si cruellement battu, principalement par Barsumas et ses moines, et selon quelques auteurs, il reçut de Dioscore même tant de coups de pieds dans l'estomac, qu'il mourut au bout de quelques jours; acquérant ainsi la couronne du martyre, non par la main des idolâtres, mais par celle d'un évêque et d'un abbé qui se donnaient pour les défenseurs de la foi.

Cependant le pape Léon était fort inquiet sur ce qui se passait dans ce malheureux concile, auquel il n'avait consenti que malgré lui. Il fut bientôt confirmé dans ses pressentimens par le retour de son archidiacre Hilarus, qui arriva heureusement à Rome sur la fin de Septembre. Comme on y tenait tous les ans un concile au commencement d'Octobre, on y délibéra sur les moyens d'arrêter les progrès du scandale en Orient. On écrivit de toute part pour ranimer le zèle dans un si grand besoin, et pour consoler les prélats opprimés. L'empereur Théodose continuant à ne voir que par les yeux de son eunuque, et ayant déjà autorisé par édit le conciliabule, l'intrépide Léon lui manda nettement (1), que le mystère de la foi chrétienne venait d'être sacrilégement profané à Ephèse; qu'il le conjurait d'employer tout son pouvoir à réparer un si énorme scandale, au moins de tout laisser en état jusqu'à l'assemblée d'un nouveau concile de tous les évêques du monde. En attendant, il rassembla ce qu'il pût d'évêques à Rome, annulla avec eux tout ce qui s'était fait quant aux objets de religion, et pria le prince de révoquer son édit.

Ces remontrances n'attirèrent qu'une réponse également froide et honnête. Les représentations que l'empereur Valentinien fit de son côté, ne furent guère plus efficaces. Il était venu de Ravenne à Rome, pour la fête de saint Pierre, avec

(1) *Epist.* 25.

les impératrices sa mère et sa femme. Au milieu de la solennité, comme ils étaient à l'église, le pape se présente à eux, en se détachant de l'autel, avec un nombreux cortége d'évêques qui avaient coutume de se rendre Rome pour cette cérémonie. Il peint vivement le crime et le malheur d'Ephèse, conjure les larmes aux yeux ces personnes augustes d'écarter l'orage où l'église se trouve exposée, de faire concevoir un juste effroi de ce péril à l'empereur d'Orient, et de lui faire sentir, vu l'état présent des choses, la nécessité d'assembler un concile général en Italie. Valentinien écrivit aussitôt à Théodose (1), le pria en propres termes de maintenir la dignité de saint Pierre, et l'ancienne primauté de l'évêque de Rome sur toutes les églises, pour juger de la foi et des évêques. C'est, dit-il, en conséquence de cette prérogative, reconnue dans les plus célèbres conciles, que l'évêque de Constantinople vient d'appeler au pontife romain. Je vous prie donc de trouver bon que les évêques de toutes les régions s'assemblent en Italie, et que le pape prenant connaissance de toute la cause de Dioscore et d'Eutychès depuis son origine, il en porte un jugement conforme à l'équité et à la foi. On trouva encore dans cette lettre, tout pieux qu'en est l'objet, un reste indécent de la superstition païenne, dans le titre de divinité accordé à l'empereur d'Orient par celui d'Occident; quoique le sens de cette expression fût déjà bien différent de ce qu'il avait été. Les deux impératrices appuyèrent fortement la lettre de Valentinien, en écrivant chacune de son côté (2).

Toutes ces sollicitations eussent été vraisemblablement sans effet, si la providence, pour le bien de son église, n'eût enfin dépouillé Chrysaphe de la confiance et de la faveur impériale, dont il faisait un si pernicieux usage (3). Il fut recherché sur

(1) *Tom.* I, *Conc. ante C. Calc.*

(2) Marcel. *Chron. an.* 450.

(3) Nicephor. *l.* XIV, *c.* 49.

ses concussions et ses violences, trop publiques pour être plus long-temps dissimulées, et trop criantes pour n'être pas punies ; d'autant mieux que le poids de la fortune, que cet homme né pour un tout autre sort ne pouvait plus porter, devenait aussi fort à charge à celui qui en était l'auteur. Il fut condamné à l'exil, et bientôt après à la mort.

Quand l'empereur fut rendu à lui-même et à son bon naturel, il rendit son amitié à sa sœur Pulquérie, avec les démonstrations les plus touchantes et bien des regrets du passé. Il l'associa tout de nouveau à l'empire, et lui laissa tout pouvoir de remédier aux maux de la religion. Aussitôt ils prirent de concert de sages mesures pour la convocation du concile que le pape souhaitait. Théodose écrivit lui-même au pontife, pour le prier d'approuver l'élection d'Anatolius, quoiqu'ordonné par Dioscore pour le siége de Constantinople : ce que le prudent pontife crut ne pas devoir refuser ; toutefois après s'être assuré des dispositions d'Anatolius, autant qu'il convenait pour le successeur de Flavien, martyr de la foi, et pour le protégé de Dioscore.

Théodose ne reçut point la réponse de sa lettre au pape, étant mort auparavant d'une manière que le public ne manqua point de prendre pour le châtiment de sa funeste indulgence envers deux hérésiarques. Il se promenait tranquillement près de la ville, lorsque son cheval l'emporta tout à coup : il tomba, et fut relevé sur le champ ; mais il avait les vertèbres rompues, et il mourut la nuit suivante.

Il était âgé de quarante-neuf ans, dont il en avait régné quarante-un : terme long pour un prince qui ne sut, ni se conduire, ni choisir ses conducteurs. La pieuse Pulquérie, depuis le renouvellement de sa faveur, ne prit pas moins de soin de la conscience de son frère que de ses états. On observa que si autrefois il avait fait autant de prières et d'au-

mônes, jamais il ne fut si attentif que dans ces derniers temps de sa vie, à la sanctifier par des œuvres dignes d'un prince solidement chrétien. Heureux sur-tout alors d'avoir écouté Pulquérie, et d'avoir ainsi expié, comme il est à présumer, des fautes que la sphère médiocre de son génie peut bien diminuer, mais que son inapplication ne permet pas d'excuser totalement! C'est de Théodose le jeune que le code théodosien prend sa dénomination; non que ce prince ait fait toutes les lois qui y sont contenues, mais parce que ce recueil des constitutions des empereurs chrétiens fut composé par son ordre. Les lois qui regardent la religion sont rapportées dans les derniers livres.

L'impératrice Eudocie, veuve de Théodose, quitta la cour à la mort de son époux, et se retira à Jérusalem (1). Elle y sanctifia ses dernières années par la retraite et l'exercice continuel des vertus, après y avoir recouvré la vraie foi, sans laquelle, selon saint Augustin, il arrive à peine qu'elles en soient autre chose que l'apparence et le fantôme. Ses entretiens avec les plus parfaits solitaires, particulièrement avec saint Siméon Stylite et saint Euthymius, la rapprochèrent insensiblement des principes de l'ancienne croyance, et lui firent abjurer les nouveautés d'Eutychès assez longtemps avant la mort, pour avoir tout le mérite de cette résolution généreuse. Elle s'était sincèrement réconciliée avec l'impératrice sa belle-sœur, à qui elle envoya une image de la Vierge, qui passait pour avoir été peinte par saint Luc.

Pulquérie, demeurant ainsi la seule maîtresse de l'Orient, fit élire Marcien empereur; et pour le revêtir d'une splendeur nécessaire au bien de l'empire, elle l'épousa, mais à condition qu'elle demeurerait vierge (2). Il n'y avait rien en cela qui fût contraire, du moins aux règles de la pru-

---

(1) Marcel. *Chron. an.* 450.

(2) Evagr. I, *c.* 21 *et* 22; Niceph. XIV, 50.

dence chrétienne; la princesse ayant déjà cinquante-un ans, et Marcien étant également vertueux et avancé en âge. On raconte de lui, que se trouvant, dans sa jeunesse, à la malheureuse expédition d'Aspar contre les Vandales, il demeura prisonnier, comme la plupart des officiers distingués; et que le roi Genseric, en les examinant, vit un aigle s'arrêter au-dessus de la tête de ce jeune homme de bonne mine: augure méprisable, dont vraisemblablement le roi fut beaucoup moins frappé, que de la physionomie avantageuse de son captif. Quoi qu'il en soit, il crut voir en lui quelque chose d'extraordinaire, le mit en liberté, et en le congédiant il lui fit promettre de ne point faire la guerre aux Vandales. Marcien fut proclamé empereur le vingt-quatre d'Août de l'an 450. Dès le commencement de son règne, il condamna aux peines ordonnées anciennement contre les hérétiques, les clercs et les moines attachés à l'hérésie d'Eutychès, qu'il confondait avec celle d'Apollinaire. Il se déclara de même contre l'idolâtrie, dont il défendit toutes les observances, sous peine du dernier supplice et de confiscation des biens. Aussitôt après son élection, il écrivit religieusement au souverain pontife, comme au vicaire de Jesus-Christ, et il entra dans ses vues concernant la nécessité d'assembler un concile général.

Le pape Léon envoya, dans ces conjonctures, des légats à Constantinople pour traiter plus surement de l'affaire d'Anatolius, avec l'empereur Théodose qu'il croyait encore en vie. Ils furent accueillis par Marcien et Pulquérie, comme on devait l'attendre de leur religion. Anatolius fit en concile la profession de foi la plus précise, dit anathème à Eutychès comme à Nestorius, et souscrivit avec respect la lettre du pape au patriarche Flavien. L'empereur fit rapporter à Constantinople le corps de ce martyr, que l'on commençait à révérer comme tel, et qu'on déposa honorablement dans la basilique des apôtres. On expédia au plutôt

des ordres, afin de rappeler les autres prélats exilés pour la même cause que Flavien ; et Théodoret fut compris dans ce nombre. Le siége de Dorylée avait déjà été rempli : l'évêque Eusèbe, à qui l'on avait donné un successeur pour prix de son ardeur à défendre la foi, s'était réfugié à Rome, comme en son plus sûr asile ; il n'en sortit que pour venir au concile, qui le rétablit dans son siége.

Il était question de célébrer ce concile avec une solennité capable de remédier au scandale de celui d'Ephèse ; mais il ne s'agissait pas, ainsi que s'en exprima le docte Léon en écrivant à l'empereur Marcien (1), d'examiner de nouveau le mystère du salut, comme si l'on pouvait encore douter de ce qu'on devait croire. Il ne reste plus autre chose à faire, ajoutait-il, que de considérer à qui et comment on doit pardonner, parmi ceux qui reconnaissent leur faute. Le pontife représenta aussi que dans l'agitation où se trouvait l'Occident, plus exposé que jamais à la fureur des Barbares, et principalement des Huns, les plus féroces de tous, il était à souhaiter qu'on pût différer le concile, parce que les évêques d'Occident ne pouvaient s'y rendre, tandis que leur absence pouvait être si dangereuse pour leurs églises menacées d'un pareil fléau.

L'empereur crut qu'on ne pouvait retarder, sans des inconvéniens plus grands encore. Outre les motifs de religion, sa politique éclairée le pressait avant toute chose d'étouffer la fermentation et les troubles, qui ne commencent le plus souvent dans l'église que pour agiter plus violemment ensuite les états. Mais il ne fit rien qu'avec les plus grands égards pour l'autorité sacrée du pontife. Avant même de procéder à la convocation, il écrivit au pape de lui marquer s'il ne pouvait pas venir en personne au concile, afin qu'on indiquât sans délai

(1) *Epist.* 41.

le lieu de l'assemblée aux évêques de l'Orient, de la Thrace et de l'Illyrie, et qu'ainsi réunis ils pussent efficacement pourvoir au bien de la religion et de la foi orthodoxe, selon ce que sa sainteté aurait défini conformément aux règles ecclésiastiques.

Léon, dans sa réponse, exhorta l'empereur à signaler toujours le même zèle pour la conservation de la foi, et à protéger les légats qu'il envoyait pour tenir sa place. Il écrivit en même temps aux pères du concile, quoique le lieu n'en fût pas encore fixé. La lettre était conçue en ces termes (1) : « J'eusse ardemment souhaité, mes très-chers frères, pour l'honneur du sacerdoce, que ses membres divers soutinssent la vraie foi avec une constance uniforme, et que ni la terreur ni la faveur des puissances du siècle n'en détournât aucun du chemin de la vérité. Mais puisque la divine miséricorde est plus grande que nos fautes, et que le Seigneur suspend sa vengeance pour donner lieu à nos repentirs, il nous faut seconder le dessein du religieux empereur qui veut nous rassembler, pour renverser les piéges de Satan et rétablir la paix de l'église, en conservant les prérogatives d'honneur et de puissance du bienheureux apôtre Simon-Pierre. Il m'a invité à venir moi-même au concile ; ce que ne permettrait pas le malheur des temps, quand d'ailleurs tel serait l'usage. Pensez toutefois que, dans la personne de nos frères Paschasin et Lucence évêques, Boniface et Basile prêtres, tous quatre députés du siége apostolique, je préside véritablement à votre concile, et que vous ne pouvez me regarder comme absent, moi qui suis présent dans mes vicaires, et depuis plus long-temps encore par mes lettres et ma persévérance à publier la vérité orthodoxe ; de manière qu'il ne vous est pas possible d'ignorer ce que l'ancienne tradition a transmis à notre église. »

Ici il les rappelle à la confession de foi contenue

(1) *Epist.* 47.

dans son épître à Flavien; suffisante, dit-il, pour confondre, tant l'impiété nestorienne que celle d'Eutychès. Il leur recommande ensuite d'user d'indulgence, et de ne priver, ni de leurs places, ni d'aucun rang d'honneur, ceux qui abandonneront les nouveautés; sauf néanmoins les droits des orthodoxes que les novateurs auraient envahis, et qu'il est bien plus convenable de restituer suivant les règles de l'équité que de céder par un excès de condescendance. Il joignit aux autres légats Julien de Cos, que des critiques, très-estimables d'ailleurs, ont confondu mal à propos avec Jule de Pouzzoles qui avait assisté au conciliabule d'Ephèse (1). Mais nous ne voyons pas qu'il ait eu part à la présidence, soit parce qu'il n'était pas nommé dans la lettre du pape au concile, soit qu'étant soumis, en sa qualité d'évêque de l'Hellespont, au patriarche de Constantinople, celui-ci ait eu peine à le voir siéger avant lui. On ne trouve pas non plus que le prêtre Basile ait réellement présidé, sans qu'on puisse en rendre de raison.

L'empereur avait d'abord marqué pour le lieu du concile la ville de Nicée, si respectable depuis la proscription de l'arianisme sous le grand Constantin; mais il choisit ensuite Calcédoine, parce qu'il voulait y assister, et qu'il craignait de s'éloigner du centre des affaires dans un temps où les Huns menaçaient la Thrace. Calcédoine était comme un faubourg de Constantinople, que le bosphore seulement en séparait. L'abondance y régnait comme dans la capitale; l'air y était fort sain, et l'on y trouvait les agrémens avec les commodités de la vie. Hors de la ville, assez près de la mer, c'est-à-dire à deux cent cinquante pas du détroit, s'élevait la superbe église de Sainte-Euphémie, sur une pente douce, au milieu d'une contrée fertile (2). D'un côté se présentait le rivage couvert de prairies, de moissons et d'arbres fruitiers de toutes les sortes;

(1) Pagi, *ad an.* 451, *num.* 3. (2) Evagr. II, c. 3.

de l'autre, un vaste amphithéatre de collines richement diversifiées et couronnées de forêts ; en face, le spectacle magnifique de la ville impériale. L'église, avec ses dépendances, était d'une immense grandeur. On entrait d'abord dans un vaste péristile, ou dans une très-grande cour entourée d'une belle colonnade ; de là dans la basilique, presque aussi grande que la cour et ornée de colonnes beaucoup plus riches ; enfin dans un dôme, porté ou plutôt suspendu sur peu de piliers d'une délicatesse et d'une hauteur prodigieuse, et qui ne laissaient pas de porter encore, dans tout le circuit intérieur, une galerie toute à jour, d'où l'on pouvait entendre commodément l'office. Sous le dôme, à l'Orient, était le tombeau de l'illustre martyre, sans cesse fréquenté par le concours du peuple et des grands, qu'attirait une infinité de miracles.

Ce fut en ce temple auguste, si convenable pour une assemblée sainte et nombreuse, que le concile de Calcédoine se célébra, et tint sa première session dès le huitième jour d'Octobre de l'an 451. Pour imprimer le respect et maintenir le bon ordre, il s'y trouva dix-neuf des premiers seigneurs de l'empire. Les évêques nommés dans les actes, sont au nombre de trois cent soixante ; d'abord les légats du pape, Paschasin et Lucence, avec le prêtre Boniface ; ensuite Anatolius de Constantinople, Dioscore d'Alexandrie, le successeur de Domnus Maxime d'Antioche, et Juvénal de Jérusalem. Mais voici l'ordre entier de l'assemblée (1). Les seigneurs envoyés par l'empereur étaient au milieu, devant la balustrade de l'autel, près de laquelle il y avait deux siéges préparés, l'un pour l'empereur, et l'autre pour l'impératrice. A la gauche, place d'honneur dans les conciles, étaient les légats du pape, puis le patriarche de Constantinople, celui d'Antioche, les métropolitains et les autres évê-

(1) *Act.* 1, *p.* 94.

ques du Levant, du Pont, de l'Asie mineure et de la Thrace. A la droite, Dioscore d'Alexandrie, Juvénal de Jérusalem, Quintilien d'Héraclée tenant la place d'Anastase de Thessalonique, et les autres évêques d'Illyrie, d'Egypte et de Palestine. Ainsi les partisans d'Eutychès se trouvaient-ils placés au côté le moins honorable. L'évangile était, comme au saint concile d'Ephèse, sur un trône au milieu de l'assemblée.

Le légat Paschasin parla le premier, et requit de la part du pape, qu'il nomme chef de toutes les églises, d'empêcher Dioscore de s'asseoir dans le concile, puisqu'il s'agissait de le juger. Les commissaires de l'empereur demandèrent ce qu'on avait à lui reprocher. Il a usurpé, répondit Lucence, second évêque légat, l'autorité judiciaire dans l'église, et il a osé tenir un concile œcuménique, sans l'autorité du saint siége; ce qui est un attentat et un scandale sans exemple. Le superbe Dioscore fut obligé de quitter sa place, et s'assit au milieu de l'assemblée. Aussitôt Eusèbe, évêque de Dorylée, Athanase, prêtre d'Alexandrie et neveu de saint Cyrille, et quelques autres, produisirent contre Dioscore plusieurs chefs d'accusation, avec les actes du faux concile d'Ephèse. Dioscore paya d'effronterie, n'épargna ni inventions ni mensonges, pas même les plus dépourvus de vraisemblance; et comme il avait affaire à d'habiles antagonistes, qui forçaient l'imposture dans tous ses retranchemens, il fut réduit à prétexter qu'il n'avait rien fait que de l'avis des évêques. A ce propos, mille cris s'élevèrent à la fois du côté des Orientaux, qui lui reprochèrent ses violences et l'indignité de toutes ses manœuvres; l'appelèrent le séducteur de ses frères, le persécuteur des véritables évêques et le bourreau du martyr Flavien. Les Egyptiens, extrêmement dépendans de l'évêque d'Alexandrie à cause de sa puissance presque souveraine dans cette importante province, et les évêques de la Palestine, à la suite de Juvénal de

Jérusalem, qui avait eu la faiblesse de trahir sa foi et sa conscience, tentèrent de justifier Dioscore ainsi que son concile, et les esprits s'échauffèrent de part et d'autre avec un tumulte et des clameurs extraordinaires.

Ce fut bien pis quand on proposa d'admettre Théodoret, dont les Egyptiens ne parlaient qu'avec horreur, comme d'un hérétique perfide et d'un faussaire impie. Les officiers de l'empereur furent obligés de prendre la parole, pour représenter que ces débats indécens conviendraient mieux à une émeute populaire qu'à une assemblée d'évêques. Mais enfin comme Théodoret, à l'exemple de Jean d'Antioche son patriarche, après des écarts véritablement inexcusables, était rentré dans le bon chemin, s'était détaché de Nestorius et reconcilié avec saint Cyrille, et que le pape, convaincu de la sincérité de sa pénitence, l'avait admis à la communion et rétabli dans son siége, il fut résolu qu'il aurait place au concile, mais au milieu, en qualité d'accusateur, aussi-bien qu'Eusèbe de Dorylée. C'en fut assez pour faire sentir aux fauteurs de la nouveauté quel cours prendraient les choses, et que ce n'était plus le règne de la violence et de la confusion, comme à Ephèse. Aussitôt on vit les prélats faibles se détacher par troupes de leurs séducteurs, quitter le côté qu'ils occupaient, et passer, Juvénal à la tête, du côté où étaient les légats. Les accusations furent entendues et pesées murement, les actes du conciliabule d'Ephèse lus avec attention ; chacun rectifiant ou suppléant, comme les supercheries des hérétiques et le besoin le demandaient. Ainsi convainquit-on pleinement Dioscore d'avoir foulé aux pieds tous les canons, pour rétablir Eutychès, opprimer Flavien et Eusèbe de Dorylée.

La seconde session ou action, ainsi que s'expriment les actes de Calcédoine, se tint deux jours après la première, savoir le dixième d'Octobre. On y lut avec admiration la lettre de Léon à Fla-

vien, qui expose avec tant de solidité et de netteté tout ce qui touche le mystère de l'incarnation. Les évêques de l'Illyrie et de la Palestine élevèrent néanmoins quelques difficultés sur les endroits où la distinction des deux natures est plus fortement énoncée. Mais les plus savans des pères firent sentir et comme toucher au doigt l'exacte conformité de cette doctrine avec les symboles des conciles de Nicée et de Constantinople, et avec les passages des anciens docteurs, particulièrement de saint Cyrille, si opposé à la doctrine nestorienne, qu'on paraissait craindre. Après quoi elle fut approuvée d'une voix unanime, et regardée comme une règle infaillible de foi. Nous croyons tous ainsi, s'écria-t-on de toute part; telle est la foi des pères, telle est la foi des apôtres; c'est Pierre lui-même qui a parlé par la bouche de Léon; il faut tenir cette foi pour être orthodoxe : anathème à qui ne croit pas ainsi ! Léon et Cyrille enseignent la même chose; voilà ce que Dioscore a caché : pourquoi n'a-t-on pas lu cette épître divine à Ephèse? Telle fut la seconde action.

Dans la troisième, qui se tint trois jours après, il fut question de juger Dioscore dans toutes les formes canoniques. Les officiers impériaux, selon l'usage sagement établi, n'y assistèrent point. Il y eut en effet bien des chefs d'accusation, que le respect de l'état ecclésiastique ne permettait guère d'approfondir devant des seigneurs séculiers. Il ne s'agissait pas précisément de l'adhésion d'un patriarche aux rêveries impies d'un moine hypocrite, non pas seulement de ses excès contre les orthodoxes, des procédés révoltans qui avaient transformé un concile en un barbare brigandage : on l'accusait encore de vols, d'exactions, de distractions sacriléges sur des legs pieux, détournés en faveur de comédiennes et de femmes de mauvaise vie; de plus, d'être un homicide, un incendiaire, un impudique sans frein et sans nulle crainte du scandale; d'avoir poussé l'audace jusqu'à dérober le blé que l'em-

pereur avait donné pour les églises de Lybie dans une extrême disette, en sorte qu'il s'était passé beaucoup de temps sans que le sacrifice terrible et non sanglant eût été célébré. Ce sont les propres termes de l'accusation, dont l'adresse était conçue en ces mots : *Au très-saint et très-heureux patriarche œcuménique de la grande Rome, Léon, et au saint et œcuménique concile assemblé à Calcédoine.*

Mais l'accusé ayant vu, dès la première session, que les choses prenaient pour lui un très-mauvais cours, il ne paraissait plus au concile. En vain lui fit-on les citations accoutumées : il paya de mauvaises défaites tout à fait inconséquentes et qui se détruisaient les unes les autres. Sitôt qu'on en eut fait le rapport, les légats demandèrent à l'auguste assemblée quel châtiment méritait un pareil évêque. A l'instant on répondit de toute part qu'il était digne de toute la sévérité dont usaient les canons contre les impies qui les foulaient aux pieds. Alors Paschasin, Lucence et Boniface prononcèrent la condamnation contre Dioscore, le déposèrent de la dignité épiscopale et de tout ministère ecclésiastique. Ils la fondèrent sur ce qu'il avait reçu à sa communion Eutychès, condamné comme hérétique par son propre évêque ; sur ce qu'il n'avait pas laissé lire à Ephèse l'épître de Léon à Flavien, ce qui avait causé tout le désordre de ce faux concile ; sur les différens griefs dont il était chargé par des requêtes particulières ; enfin, sur sa contumace à ne plus paraître. Il était encore mention de l'extravagance qui, sur la fin de son concile d'Ephèse, l'avait porté, avec quelques évêques d'Egypte, à exclure de leur communion le souverain pontife.

La sentence portée contre cet audacieux était conçue en ces termes : Le très-saint évêque de Rome, Léon, par nous et par le présent concile, avec le bienheureux apôtre saint Pierre, qui est la base de l'église et le fondement de la foi catholique, a déposé Dioscore de toute dignité, tant épiscopale que

que sacerdotale. Les pères, par leurs différentes expressions, relevèrent comme à l'envi la primauté de Pierre, à qui les hérétiques avaient fait l'outrage d'excommunier son successeur. On trouve jusqu'à quatre-vingt-onze souscriptions variées de la sorte; mais tous généralement souscrivirent après les trois légats. On observe qu'il y a une souscription en langue persienne. On signifia aussitôt la sentence à Dioscore, et aux membres de son clergé qui se trouvaient à Calcédoine; puis on en fit part à l'empereur Valentinien aussi-bien qu'à Marcien et à Pulquérie, afin d'en procurer par-tout l'exécution par l'autorité impériale.

Depuis cette session, tenue le treize d'Octobre, on différa de cinq jours l'examen du dogme, marqué pour l'action suivante, qui se tint conséquemment le dix-sept, selon la manière ancienne de compter les délais judiciaires. A cette quatrième session, les commissaires de l'empereur recommencèrent d'assister aux assemblées, et prièrent les légats de déclarer ce que le concile avait arrêté. Paschasin, prenant la parole, dit que les pères de Calcédoine suivaient ponctuellement la définition des trois conciles œcuméniques de Nicée, de Constantinople sous le grand Théodose, d'Ephèse sous Cyrille, et des écrits envoyés par le pape Léon, comme exprimant la même foi, à laquelle on ne pouvait rien ôter ni rien ajouter. Cette déclaration, faite en latin par le légat, ayant été expliquée en grec, les évêques s'écrièrent avec empressement qu'ils croyaient ainsi, que telle était la foi qu'ils avaient reçue à leur baptême, et qu'elle était invariable. Les commissaires impériaux demandèrent si tous les évêques trouvaient la lettre du pape Léon conforme à la foi des trois cent dix-huit pères de Nicée et des cent cinquante de Constantinople (1). Elle avait été examinée soigneusement par les pères de Calcé-

(1) *Act.* IV, *p.* 4.

doine, suivant le témoignage exprès de saint Léon, qui, dans sa lettre à Théodoret (1), dit que cet examen avait d'autant mieux tourné à la gloire de Dieu, que l'autorité du premier pasteur n'avait diminué en rien la liberté des inférieurs. C'est pourquoi Anatolius de Constantinople, Maxime d'Antioche, et une multitude d'évêques, au nombre d'environ cent soixante, répondirent, chacun à sa manière, qu'ils recevaient la lettre du pape à Flavien, parce qu'ils l'avaient trouvée conforme à la foi des pères et des conciles (2).

Il n'y eut pas jusqu'aux évêques de l'Illyrie et de la Palestine, qui, revenus de leur première prévention, ne rendissent le même témoignage et ne voulussent le mettre par écrit. Après quoi les commissaires prenant la parole, pour abréger apparemment : Si les évêques, dirent-ils, qui n'ont pas encore donné leur suffrage, sont du même avis, qu'ils le témoignent de vive voix. A l'instant ces prélats s'écrièrent tous ensemble : Tel est notre avis; c'est ainsi que nous croyons. Mais les cinq pensent aussi comme nous; leur foi est celle de Léon : rendez-les au concile, puisqu'ils sont catholiques.

Ces cinq évêques étaient Juvénal de Jérusalem, Thalassius de Césarée, Eusèbe d'Ancyre, Basile de Séleucie, et Eustache de Bérite. Ayant présidé au conciliabule d'Ephèse avec Dioscore, ils avaient été menacés de la même condamnation dès la première action de Calcédoine. Les instructions du pape à ses légats recommandaient beaucoup de douceur, et tous les pères du concile y étaient enclins. On fit grâce à ces cinq prélats, et aussitôt on les admit au concile en signe de communion, toute l'église retentissant de cris de joie et d'acclamations en l'honneur de l'empereur et de ses officiers.

Il n'était plus question que des évêques d'Egypte, qui faisaient une profession de foi suffisante, et

(1) *Epist.* 63. (2) *Ibid. act.* IV.

anathématisaient Eutychès. Mais ils craignaient de souscrire l'épître de saint Léon, avant qu'on eût donné un successeur à Dioscore : ils ne croyaient pas leur vie en sureté, s'ils se remontraient en Egypte sous ce même évêque qu'on les accuserait d'avoir trahi et dont personne ne pourrait les défendre, tous les gens en place tenant leur pouvoir de lui. Pour bien concevoir l'appréhension des ces évêques, il faut se souvenir que les patriarches d'Alexandrie avaient une puissance étonnante en Egypte, et que l'impérieux Dioscore l'avait à peu près portée à l'indépendance. Après s'être parfaitement assuré de la foi de ces prélats, on usa de tempérament et de délai pour les tirer d'embarras.

Mais auparavant, et tandis que leur foi semblait encore suspecte, Cécrope de Sébastopolis fit à leur sujet une réflexion digne d'être rapportée. Est-il juste, s'écria-t-il indigné de leur obstination apparente, est-il juste d'écouter dix hérétiques, au préjudice de douze cents évêques ? entendant par-là, non la totalité des évêques du monde, qu'on savait être en plus grand nombre dans le seul empire d'Orient : mais, selon quelques critiques, les pères des quatre premiers conciles, et plus vraisemblablement ceux de Calcédoine, en usant néanmoins d'hyperbole, comme il arrive souvent en pareille conjoncture. Ainsi pouvait-il prendre le nombre défini pour l'indéfini, c'est-à-dire douze cents en grec, comme on dirait six cents en latin, et mille en français, pour signifier une grande multitude. On voit en effet que Cécrope ne prétendait pas s'exprimer avec précision, puisqu'il ne nomme que dix Egyptiens, tandis qu'il y en avait treize; mais il explique lui-même parfaitement sa pensée, en ajoutant que le concile œcuménique est plus digne de foi que toute l'Egypte, et à plus forte raison que quelques évêques de cette province.

Le moine Barsumas, cet abbé syrien qui avait tant contribué au martyre de saint Flavien, eut l'effronterie de se présenter au concile. Mais il ne

fut pas plutôt annoncé, que toute l'assemblée s'écria avec horreur : anathème à Barsumas ! c'est le bourreau de Flavien : bannissez Barsumas ; il est plus digne de l'amphithéatre, que d'avoir entrée au concile. Il fut aussitôt chassé avec mépris. On employa des manières plus douces pour tâcher de ramener une quantité de moines beaucoup moins coupables, et prévenus seulement en faveur d'une doctrine inventée par un homme de leur état. Dans la cinquième action, qui se tint le vingt-deux, on s'occupa à dresser une formule de croyance qui pût satisfaire tous les orthodoxes. Mais il s'éleva des difficultés ; et on les poussa si loin, que les légats commençaient à parler de se retirer et d'obtenir un rescrit pour tenir un concile en Occident.

Toutefois la division paraît n'avoir procédé, au moins dans le grand nombre, que d'un mal-entendu. En effet, les commissaires impériaux ayant demandé à la multitude des évêques, s'ils recevaient la lettre de l'archevêque de Rome, on cria de tout côté : Oui, nous l'avons reçue, nous y avons souscrit : l'archevêque Léon croit comme nous, et il est d'accord avec Cyrille. Mais la crainte extrême qu'on avait de retomber dans le nestorianisme, fit qu'on disputa beaucoup sur le choix entre deux expressions également catholiques. Il s'agissait de prononcer, ou qu'en Jesus-Christ il y a deux natures, ou que Jesus-Christ est de deux natures. Cette dernière façon de parler signifie que Jesus-Christ est un composé de deux natures ; et l'autre, que Jesus-Christ a deux natures actuellement existantes. Or, ces deux significations ne sont nullement contraires. Mais cette expression isolée *de deux natures* était suspecte, à cause de l'usage qu'en faisaient les eutychiens. C'est pourquoi dans la définition, l'on mit *de deux natures, mais sans confusion et sans changement, aussi-bien que sans séparation* : ce qui exclut tout à la fois, et le sens d'Eutychès, et celui de Nestorius.

Pour prévenir les divisions et les difficultés, en

rédigeant cette décision, on imagina une méthode nouvelle dont on se trouva si bien, qu'elle fut pour les conciles suivans l'origine des congrégations distinguées des séances publiques, et employées à minuter ou dresser les décrets. Sans s'exposer au choc des idées et aux lenteurs inévitables entre tant d'arbitres divers, on convint de donner la forme à la définition, par le moyen d'un certain nombre de députés, commis pour une assemblée particulière. Ainsi, dans les diverses provinces ecclésiastiques, à raison de leur étendue, on choisit quelques prélats des plus qualifiés et des plus instruits, formant tous ensemble le nombre de vingt-deux, y compris les légats Paschasin, Lucence, Boniface et même Julien de Cos, quoiqu'il ne présidât point d'ailleurs au concile. Ils se retirèrent dans l'oratoire de Sainte-Euphémie, et ils y dressèrent une confession de foi entièrement conforme à la lettre de saint Léon, ainsi qu'à la doctrine constante et unanime de l'église. Cette formule fut aussitôt lue en pleine session, où elle prit toute sa force par l'acceptation des pères. Rien de plus propre, soit à donner une idée juste et sûre de la croyance orthodoxe, soit à fournir les termes convenables pour l'énoncer dans tous les temps.

Après y avoir rapporté tout au long le symbole de Nicée et de Constantinople, on dit qu'ils suffisent aux ames droites pour la connaissance de la religion; mais que les ennemis de la vérité s'égarant dans leurs inventions contradictoires, et donnant dans des extrémités également erronées de part et d'autre, le saint concile veut opposer à toutes leurs entreprises la digue d'une doctrine constamment inaltérable; qu'en conséquence il a défini que la foi des trois cent dix-huit pères, c'est-à-dire de Nicée, subsiste inviolablement, ainsi que la doctrine des cent cinquante assemblés à Constantinople, touchant le Saint-Esprit, lesquels, sans imaginer qu'il manquât rien à la foi précédente, s'étaient opposés plus directement aux hérétiques survenus

depuis le premier concile. De même, poursuivent les pères dans leur définition, à cause de ceux qui veulent anéantir l'œuvre de notre rédemption, le saint concile de Calcédoine reçoit les écrits de Cyrille, comme propres à réfuter l'hérésie encore postérieure de Nestorius, et à expliquer parfaitement le sens de l'ancien symbole : il y joint avec raison la lettre du très-saint archevêque Léon à Flavien contre l'hérésie d'Eutychès, comme également propre à établir la vérité.

Nous déclarons donc, concluent-ils, que l'on doit confesser un seul et même Jesus-Christ notre Seigneur, le même vraiment Dieu et vraiment homme, parfait dans l'une et l'autre nature ; le même composé d'une ame raisonnable et d'un corps ; consubstantiel au Père selon la divinité, et à nous selon l'humanité ; semblable à nous en toutes choses, à l'exception du péché ; engendré du Père avant les siècles selon la divinité, et dans le temps né de la vierge Marie selon l'humanité, pour nous et pour notre salut ; un seul et même Jesus-Christ fils unique, Seigneur, en deux natures, sans confusion, sans changement, sans division, sans séparation, sans que l'union ôte la différence des natures, les propriétés de chacune subsistant et concourant à former une seule personne ou hypostase : en sorte qu'il n'est pas divisé ou séparé en deux personnes, mais que c'est un seul et même Fils unique, Dieu, Verbe, notre Seigneur Jesus-Christ. Le concile défend à quiconque d'enseigner ou de penser autrement, sous peine de déposition pour les clercs et les évêques, d'anathème pour les moines et les laïques.

Cependant la nouvelle du triomphe parfait de la vérité ayant été portée au palais, l'empereur en vint témoigner lui-même sa vive satisfaction au concile, le vingt-cinq d'Octobre, jour de la fête de sainte Euphémie. Il était accompagné des officiers qui y avaient assisté, et de quelques autres, au nombre de trente-quatre. Il fit un discours qu'il pro-

nonça en langue romaine, c'est-à-dire en latin, pour soutenir la majesté de l'empire, et qui fut sur le champ expliqué en grec, en faveur du grand nombre. Par-tout on y remarque la plus religieuse attention de la part de ce prince, à ne point s'ingérer dans les choses purement ecclésiastiques. Il déclare qu'on ne doit avoir d'autre croyance sur le mystère de l'incarnation, que ce qu'ont enseigné les pères de Nicée, et saint Léon dans sa lettre à Flavien; qu'il apporte au concile les humbles dispositions où fut autrefois le grand Constantin, sachant aussi-bien que ce grand homme, qu'il doit exercer sa puissance, non pour décider les questions de la foi, mais pour appuyer les décisions que les pères en auront faites.

Les évêques eurent peine à contenir jusqu'à la fin du discours les transports de leur joie et de leur reconnaissance. Il ne fut pas fini, qu'ils s'écrièrent en foule : Vive à jamais le nouveau Constantin ! Vive le religieux empereur, et l'impératrice orthodoxe ! Longues années, règne heureux à Marcien amateur du Christ ! Puisse-t-il nous commander à jamais, et abonder en toutes sortes de biens ! Cependant on lui dit qu'on avait dressé une profession de foi qui sapait toutes les nouveautés impies : il souhaita qu'on lui en fît la lecture. Quand on l'eut achevée, il demanda si tous les évêques étaient d'accord sur ce qu'ils venaient d'entendre. Tous crièrent d'une voix unanime : Nous n'avons qu'une foi et qu'une doctrine : telle est la foi des saints docteurs; telle fut la foi des apôtres; telle est la foi qui a sauvé l'univers. Et les acclamations recommencèrent avec plus de transport que jamais. On répéta cent fois les noms de nouveau Constantin, de nouvelle Hélène, et tous les titres les plus capables d'exprimer l'amour et le respect. Ce furent les mêmes applaudissemens et les mêmes transports, quand Marcien dit que la foi catholique étant si clairement énoncée, il

ne restait plus qu'à ôter pour l'avenir tout prétexte de division.

Pour assurer l'exécution du jugement canonique des pasteurs, l'empereur ordonna que quiconque désormais exciterait du trouble par des disputes en matière de foi, serait banni et dégradé de sa charge, si c'était un laïque, et déposé, s'il était clerc. Puis il ajouta qu'il avait médité et fait dresser certains règlemens, qu'il croyait importer beaucoup au bon ordre; mais que, par une juste déférence pour les pères, il avait jugé que la sanction s'en devait faire canoniquement par le concile. Il s'agissait d'empêcher les clercs et les moines de s'engager dans les affaires séculières, telles que les fermages ou les intendances des terres; de rendre les moines plus tranquilles et plus soumis à l'évêque diocésain, les clercs plus stables dans leur diocèse naturel : articles qui furent tous applaudis, devinrent autant de lois stables dans l'église, et formèrent le fondement de la discipline encore en vigueur aujourd'hui par rapport à ces objets.

Jusqu'ici nous avons vu ce qu'on a regardé de tout temps comme la partie essentielle du concile de Calcédoine. Ce n'est pas que tout ce qui s'y est fait en présence et du consentement des légats, ne soit regardé comme revêtu d'une autorité respectable; mais les six premières sessions, seules incontestablement œcuméniques, contiennent ce qu'il y a de plus important, savoir la définition de foi, l'acceptation de la lettre du pape à Flavien, et la déposition de Dioscore. Les autres actions ou sessions, jointes aux premières, forment le nombre de quinze, y compris l'assemblée qui porta en faveur de l'évêque de Constantinople le fameux décret, auquel les légats, et le pape ensuite, s'opposèrent constamment. Mais dans toutes ces dernières sessions, du moins au rapport du pape Pélage II (1), qui attribue presque tous les canons

(1) *Epist. ad Episc. Istr.*

à la sixième, on ne régla que des affaires particulières, dont toutefois quelques-unes méritent encore attention.

On exigea inflexiblement que Théodoret dît anathème à Nestorius. Il ne s'agissait plus de cette hérésie; il s'agissait au contraire de proscrire la doctrine qui donnait dans l'excès diamétralement opposé. Mais dirigée par le Saint-Esprit, l'église a le point fixe de la vérité pour objet, et parut singulièrement attentive ici à s'éloigner des deux extrémités vicieuses. Théodoret avait été très-justement et très-fortement soupçonné de nestorianisme. Rentré depuis en lui-même, il s'était expliqué en parfait catholique; et en satisfaisant à toutes les interrogations du souverain pontife, il l'avait pleinement convaincu de la pureté de sa croyance. Mais les pères de Calcédoine voulurent une réparation du scandale, la plus authentique qu'il était possible, dans les lieux mêmes où il avait été donné. C'est pourquoi ils exigèrent que l'ancien panégyriste de Nestorius et de ses écrits anathématisât purement et simplement cet hérésiarque avec sa doctrine, c'est-à-dire, comme on s'est exprimé depuis, qu'il en condamnât les ouvrages pernicieux dans le sens de leur auteur. A la première proposition qu'en fit le concile à Théodoret, il répondit que, par sa requête à l'empereur, connue par un écrit adressé au pape, la pureté de sa foi était évidente; et il proposa de faire lire ces deux pièces. Il est inutile de rien lire, répliquèrent les évêques d'une voix fort élevée, qui annonçait le mécontentement et la défiance. Faites ce qu'on n'a que trop de raison d'exiger de vous, et dites anathème à Nestorius. Grâce à Dieu, dit Théodoret, j'ai été nourri et instruit dans la sainte doctrine, et l'ai hautement enseignée. Je rejette, non seulement celle de Nestorius et d'Eutychès, mais celle de quiconque a de mauvais sentimens. Encore une fois, s'écrièrent les évêques, dites nettement anathème à Nestorius et à sa doctrine, à Nestorius et

à ses partisans. Il répondit que c'était bien assez confondre la calomnie, que de se présenter à un concile, où il paraissait moins pour son intérêt que pour celui de la charité et de l'édification, et afin de ne laisser aucun doute sur sa catholicité. On l'interrompit, en criant de rechef : Dites nettement anathème à Nestorius et à tout son parti. Je ne le dirai point, répartit-il, que je n'aye expliqué ma croyance. En même temps il ouvrit la bouche pour faire cette explication ; mais il fut interrompu par mille voix qui crièrent toutes ensemble : Il est hérétique, il est nestorien ; qu'on le chasse d'entre nous : de manière qu'il n'eut point d'autre parti à prendre, que de dire sur le champ, sans préambule ni tergiversation, anathème à Nestorius et à sa doctrine. Après quoi, il ajouta qu'il avait souscrit, dans la droiture de son cœur, à la définition de la foi, ainsi qu'à la lettre de saint Léon, et qu'il tenait pour hérétique quiconque ne croyait pas fermement leur doctrine. Alors les cris de joie succédèrent aux menaces, et l'on entendit répéter ces mots de toute part : Théodoret est digne de son siége, qu'on le rende à son église, nous le reconnaissons, nous le recevons pour orthodoxe. Puis on applaudit au jugement déjà porté par le souverain pontife, en réitérant cent fois les acclamations : Vive Léon ! longues années à l'archevêque Léon ! c'est avec Dieu que Léon a jugé !

Ibas, évêque d'Edesse, avait été déposé au faux concile d'Ephèse, ainsi que Théodoret et pour les mêmes causes. Il demanda pareillement à être rétabli, et avec d'autant plus de raison, qu'on l'avait condamné quoiqu'absent. Les pères exigèrent encore qu'il dît anathème à Nestorius aussi-bien qu'à Eutychès : ce qu'il fit sans difficulté. Je l'ai, dit-il, anathématisé par écrit, lui et sa doctrine ; et comme on n'a point de peine à répéter ce qu'on pense véritablement, j'anathématise Nestorius, Eutychès, et quiconque ne croit pas comme ce saint concile. Après une démarche si franche et si peu équivoque,

on ne put douter de la foi d'Ibas, et il fut rétabli dans tous ses dro''s. Les légats ne voulurent point qu'on lût la procédure faite contre lui au faux concile d'Ephèse; cette assemblée ne méritant pas seulement le nom de concile, et n'ayant rien fait à quoi l'on voulût avoir égard, excepté l'ordination de Maxime. Encore toute la raison qu'on allégua pour la maintenir, c'est que le très-saint archevêque de l'ancienne Rome, dit Anatolius de Constantinople, en recevant Maxime à sa communion, a jugé qu'il devait gouverner l'église d'Antioche.

Le légat Paschasin dit pour Ibas, qu'on avait des preuves suffisantes de sa catholicité, dans toutes les pièces qui avaient été lues jusque-là. Quelques critiques ont voulu conclure de ces expressions vagues, que les légats avaient approuvé la fameuse lettre qu'on prétend avoir été écrite par cet évêque Ibas au persan Maris, et que nous verrons condamnée dans la suite par le cinquième concile général. L'approbation prétendue d'Anatolius, sur le même objet, n'est pas mieux fondée. Il n'y eut que l'évêque d'Antioche, qui déclara positivement la lettre d'Ibas orthodoxe; et l'on ne peut nullement présumer qu'il fût en cela l'organe du concile. Il n'était pas question à Calcédoine d'examiner judiciairement cette pièce : il s'agissait uniquement d'en juger l'auteur, sur sa manière actuelle de penser qui n'était plus douteuse depuis qu'il avait si nettement anathématisé Nestorius et sa doctrine.

Quoique Maxime vînt d'être affermi sur le siége d'Antioche, il restait quelque difficulté par rapport à son prédécesseur Domnus, à qui l'on jugea convenable d'assurer au moins une subsistance honnête. On créa donc à son profit une pension sur les revenus de l'église d'Antioche; et c'est peut-être ici le premier exemple d'une pension sur un bénéfice : on en trouve plusieurs autres dans les dernières sessions du même concile.

Il y a quelque chose de plus singulier au sujet de l'évêché de Perre, suffragant d'Hiéraples en Syrie. Athanase et Sabinien se disputaient ce siége, pour lequel Sabinien avait été ordonné par le métropolitain, à la place d'Athanase. Celui-ci était accusé de plusieurs crimes : mais il n'avait été condamné que pour n'avoir point voulu comparaître devant son métropolitain, qu'il disait son ennemi. Cette affaire ne paraissant pas suffisamment éclaircie, le concile en renvoya l'examen au patriarche du ressort, qui était celui d'Antioche, avec obligation de terminer dans l'espace de huit mois. Si Athanase était convaincu d'un seul chef digne de déposition, il devait être traité selon la rigueur des lois; mais si, dans le terme donné, l'on négligeait de le poursuivre, ou si l'on ne réussissait pas à le convaincre, on devait le rétablir dans son siége. Sabinien, dans ce dernier cas, ajoute le concile, conservera la dignité d'évêque et le droit de succéder à son compétiteur, avec une pension que le patriarche proportionnera aux facultés de cette église. Quelques observateurs trouvent l'institution des évêques coadjuteurs dans ce traitement de l'évêque Sabinien.

Dans la quinzième session, qui se tint le dernier jour d'Octobre, le clergé de Constantinople pria les légats de traiter avec lui d'une affaire importante qui concernait son église. Ils répondirent avec autant de sagesse que de fidélité au souverain pontife, qu'ils n'en avaient point reçu de pouvoir à ce sujet, et jamais on ne put les engager à sortir des bornes prescrites à leur commision. Le patriarche Anatolius, qui se trouvait à peine affermi sur son siége, portait loin ses vues. Peu content de la prééminence dont il était en possession parmi les Orientaux, il prétendait à une primauté effective de juridiction sur tous les prélats de l'Orient. Les circonstances ne lui pouvaient être plus favorables : il se trouvait le seul des patriarches qui fût irréprochable et qui fît un personnage digne de son rang. Dioscore, patriarche d'Alexandrie, avait été

déposé dès la troisième session du concile. L'état de Maxime d'Antioche n'était pas assuré, puisqu'il avait été élu à la place de Domnus, déposé au conciliabule d'Ephèse. Pour Juvénal de Jérusalem, il devait être recherché avec d'autres évêques des plus considérables, comme fauteurs de Dioscore. Ainsi, à bien évaluer les choses, aucun de ces premiers pasteurs n'avait à Calcédoine le rang qui convenait à leurs siéges. Le pli des affaires favorisant ainsi les prétentions d'Anatolius, en l'absence des légats, on fit en faveur de Constantinople le fameux canon où il est statué que toute primauté et l'honneur principal devaient être conservés à l'archevêque de l'ancienne Rome; mais qu'après lui l'archevêque de la nouvelle jouirait des mêmes prérogatives d'honneur, et de la même primauté de puissance sur l'Asie, la Thrace et le Pont, dont il ordonnerait les métropolitains. Cent quatre-vingt-quatre pères seulement signèrent cette disposition.

Le lendemain il y eut une assemblée, qui forma une seizième action (1). Les légats s'y présentèrent, et s'y plaignirent très-vivement de ce qui s'était fait la veille, comme contraire aux canons de Nicée touchant le maintien des grandes églises dans leurs droits respectifs, et ils notifièrent les instructions que le pape leur avait données à cet égard. On leur opposa les canons du concile de Constantinople, tenu environ quatre-vingts ans auparavant; mais ils répondirent : Que demandez-vous donc aujourd'hui, si depuis tant d'années vous avez joui de cette prérogative ? et si vous n'en avez pas joui, pourquoi la demandez-vous ? Ils prétendirent encore qu'on n'avait pas donné un consentement libre à ce décret. Sur quoi les commissaires interrogèrent les évêques d'Asie et du Pont. Treize en particulier, et les autres en général, dirent qu'ils avaient souscrit volontairement. Quant aux Egyptiens, qui étaient les plus in-

(1) *Act.* 16, *p.* 796.

téressés à défendre la dignité du siége d'Alexandrie ; le premier incontestablement après Rome, du moins avant ces dispositions nouvelles, on ne leur demanda point leur consentement. Ils n'étaient pas même présens à ces dernières sessions ; parce qu'on n'avait pas encore rempli l'espérance qu'on leur avait donnée de mettre à leur tête, avant qu'on sortît de Calcédoine, un nouveau patriarche, sans lequel il n'était pas d'usage parmi eux de rien souscrire. Ainsi la préséance de l'église de Constantinople fut confirmée par acclamation, sans qu'on en vînt à la collection des voix par ordre et par tête. On ne voit nulle part que le nombre des souscriptions du jour précédent ait augmenté. Les Grecs, qui n'ont pas manqué d'en donner une liste exacte, ne la font, dans tous leurs dénombremens, que de cent quatre-vingt-quatre, quoique les pères de Calcédoine fussent pour le moins au nombre de cinq cent vingt, et suivant quelques auteurs, de six cent trente. Les légats s'opposèrent fortement à cette innovation, présentèrent leur protestation en forme, et la firent insérer dans les actes du concile. Le motif qu'ils y allèguent, n'est autre que l'instruction qu'ils avaient reçu du siége apostolique. Rome n'y était intéressée directement que pour sa juridiction patriarcale sur la Thrace, et non pas pour les droits de sa primauté. Il n'était pas question d'égalité entre le pape et l'évêque de Constantinople ; mais seulement de ressemblance et d'analogie entre les dignités de l'un et de l'autre : c'est-à-dire, que comme le souverain pontife est le premier dans toute l'église, l'évêque de Constantinople le serait après lui en Orient. Tel est évidemment le sens du canon, puisque le concile annexe immédiatement après et d'une manière exclusive, à l'évêque de Rome, la primauté universelle d'honneur et de juridiction, que d'ailleurs on lui voit exercer d'un bout à l'autre du concile de Calcédoine.

Les pères, en conséquence, ne manquèrent pas d'écrire au vicaire de Jesus-Christ, pour lui rendre

compte de tout ce qu'ils venaient de faire, et lui demander l'approbation même du dernier canon. Nous vous supplions, disent-ils (1), d'honorer notre jugement, en le confirmant par votre suffrage : et comme de notre part nous nous sommes accordés, dans l'unité de la foi, avec vous qui êtes notre père et notre chef; que l'éminence de votre autorité mette aussi le dernier sceau au décret qu'ont fait vos enfans pour l'honneur de la ville impériale. En usant de votre sollicitude ordinaire à l'égard de l'église de Constantinople, faites rejaillir sur elle quelque rayon de ce vif amas de lumières et de splendeur qui environne votre chaire apostolique. Tels sont et nos vœux et notre confiance, fondés sur la sage générosité d'un père, qui épanchera volontiers son abondance sur ses enfans. Vos légats, à la vérité, nous ont résisté fortement; mais sans doute pour réserver à votre sainteté l'honneur d'une si belle œuvre, et afin que vous signaliez votre zèle pour l'éclat de la discipline, aussi-bien que pour la sureté de la foi.

Léon ne déféra point à une supplique si engageante. Il confirma, quant à la condamnation de l'hérésie et des hérétiques, le concile de Calcédoine, assemblé, dit-il, par l'ordre des empereurs, avec le consentement du siége apostolique. Mais quant à la prérogative de l'église de Constantinople, il refusa constamment de la confirmer. A Dieu ne plaise, écrivit-il à Anatolius (2), que contre ma conscience je contente vos désirs ambitieux! Sachez que le canon même de Constantinople sur lequel vous les établissez, n'a aucune force, puisqu'il n'a pas été fait de concert avec le saint siége. Il lui reproche ensuite, d'un ton d'autorité assez vif, de s'être arrogé, contre les canons, l'ordination de Maxime d'Antioche.

Dans une lettre à l'empereur Marcien (3), où il prend à dessein le titre d'évêque de l'église romaine

(1) *Conc. Calc. pag.* 828. (2) *Epist.* 53. (3) *Epist.* 54.

et universelle, il dit que c'est bien assez pour Anatolius d'être monté sur le siége de la ville impériale, par la faveur de l'empereur et le consentement du siége apostolique, sans vouloir s'élever aux dépens des autres siéges. Si je ne l'ai pas recherché, ajoute-t-il, sur l'ordination qu'il a osé faire de Maxime, ç'a été uniquement pour le bien de la paix. Il écrivit à Maxime même. Dans cette lettre, il blâme ses légats d'avoir souffert qu'Anatolius eût la préséance au concile de Calcédoine sur cet évêque d'Antioche; puis il lui déclare que tout ce qu'on dit avoir été fait ou toléré par ces légats, outre les définitions de foi, demeurera sans effet et sans force. Par ces différentes lettres, on voit que le pape saint Léon n'était point occupé du soin de la prééminence essentielle de son propre siége, à quoi on ne songeait pas de donner atteinte. Il n'allégua point de motif plus pressant de son opposition aux prétentions du patriarche de Constantinople, que l'injure faite par-là aux autres grands siéges de l'Orient, contre les anciennes dispositions du concile de Nicée.

Il y a plusieurs autres canons du concile de Calcédoine. Les Grecs en marquent trente, en comprenant celui des prérogatives de Constantinople, qui est le vingt-huitième. Les Latins n'en comptent que vingt-sept, qui furent reçus de toute l'église, et dont ceux qui sont effectivement de ce concile avaient été dressés dans les six premières sessions, comme l'indiquent les anciens exemplaires, où on les trouve à la fin de la sixième. Toutefois on ne peut attribuer surement aux sessions œcuméniques de ce saint et célèbre concile, que les trois canons que nous avons rapportés en traitant de cette session, quoique les autres soient aussi très-anciens et très-respectés de toute l'église, qui conserve encore aujourd'hui le fond de la même discipline.

Les excommunications n'y sont cependant que comminatoires; les peines encourues par le seul fait

fait étant fort rares dans l'antiquité, et cette manière abrégée de procéder n'étant devenue nécessaire que par la suite. Le sixième canon défend d'ordonner des clercs qui ne soient pas attachés à quelque église ; et telle fut, dès le concile de Nicée qui fit un règlement semblable, l'origine du titre fixe des bénéfices. Le neuvième fait foi qu'il était encore défendu aux ecclésiastiques de porter leurs affaires aux tribunaux séculiers. Deux clercs en différent devaient s'adresser à l'évêque : si l'on était en contestation avec l'évêque même, c'était au concile de la province qu'on avait recours ; et l'on devait recourir à l'exarque ou au patriarche, contre le métropolitain. Ce canon fut confirmé, quant à sa substance, par une loi impériale de l'an 456, portant que les clercs ne pourraient être appelés en jugement que devant l'évêque, sinon à Constantinople, où il serait libre, pour les affaires temporelles, de les citer devant le préfet du prétoire, sans qu'eux-mêmes, de leur propre mouvement, pussent aller à aucun juge laïque. Le quatorzième canon, en défendant aux lecteurs d'épouser des femmes d'une foi suspecte, dans les provinces où il leur était permis de se marier, nous apprend que cette liberté n'était pas universelle, même pour un ordre mineur : preuve surabondante de l'exactitude de l'église à conserver la continence parfaite dans les ordres supérieurs.

Il faut encore observer qu'à Calcédoine l'ordre des sessions, ou des diverses matières qu'on y traita, n'est pas le même dans tous les exemplaires. Cette diversité, qui ne se rencontre pas seulement dans les actes de ce concile, provenait de ce que les évêques des grands siéges amenaient chacun leurs notaires particuliers aux conciles généraux, et leur faisaient transcrire ou rédiger les actes, selon le besoin qu'ils en avaient. Tous recueillaient avec soin ce qui intéressait universellement l'église, comme les points de dogme, et la discipline générale : mais pour ce qui ne concernait que des affaires

particulières, ceux qui n'y étaient pas intéressés, ou l'omettaient, ou ne le plaçaient dans leur recueil que selon les degrés d'importance qu'ils y attachaient.

L'empereur Marcien soutint de tout son pouvoir les décrets de Calcédoine. Dioscore, l'ame de l'hérésie eutychienne plus qu'Eutychès même, fut exilé en Paphlagonie, où il mourut misérablement. Pour lui ôter d'abord toute espérance d'être jamais rétabli, Théodose, gouverneur d'Egypte, eut ordre de faire assembler le clergé et le peuple d'Alexandrie afin d'élire un nouveau patriarche (1). Protère fut effectivement élu. C'était lui que Dioscore avait établi son vicaire en partant pour le concile; mais il avait d'autres titres en sa faveur. Outre sa prudence et son habileté, qui pouvaient lui avoir attiré la confiance de son patriarche, sa vertu était éminente : ce qui ne lui attira que des chagrins de la part d'un peuple licencieux et fort attaché au dernier patriarche, qui ne gênait personne dans sa manière de vivre. Quand ils virent la scène entièrement changée, et qu'on procédait à l'exécution des décrets canoniques, ils redemandèrent Dioscore avec fureur, et se portèrent aux derniers excès (2). Les moines, déjà infectés en très-grand nombre des nouvelles erreurs, fomentaient les mécontentemens et la révolte, faisaient le coup de main dans l'occasion, et se montraient par-tout les plus emportés. L'empereur crut faire plier Alexandre, par le retranchement de la distribution ordinaire des grains, par l'interdiction des bains et des spectacles. Mais le trouble et la sédition ne faisant qu'augmenter, il parut plus expédient de dissimuler avec un peuple si animé et si nombreux, qui se calma en effet pour un temps. Cependant l'évêque Protère courut des dangers presque continuels, et son pontificat ne fut jamais bien tranquille. Comme la nouvelle hérésie avait les

(1) Libèr. c. 14. (2) Evagr. II, c. 5.

moines pour auteurs et pour défenseurs, dès-lors ces contrées, remplies de cénobites et de solitaires, furent tellement infectées, qu'elles ne reprirent jamais bien la pureté de la foi. Ainsi commença le schisme de ce qu'on appela depuis les cophtes ou jacobites, qui dure encore aujourd'hui.

Le mal ne fut pas si grand en Palestine; mais il ne laissa pas d'y avoir beaucoup de troubles, causés par un moine intrigant et vicieux qu'on appelait Théodose. Il avait été autrefois convaincu de plusieurs crimes par son évêque, et chassé pour cela de son monastère. Passé en Egypte, il s'était emporté contre Dioscore même, alors encore patriarche, avait été condamné à être fouetté publiquement et promené par la ville sur un chameau. La faction du moine Barsumas vint à propos pour relever les espérances de Théodose dans l'infamie dont il était couvert; mais il fallait se vouer à Dioscore, qui était l'auteur de la flétrissure. Tout personnage convient aux ames de cette bassesse. Théodose alla au concile de Calcédoine, retourna aussitôt après en Palestine, cria de toute part avec une impudence et une audace forcenée, que le concile avait trahi la foi, rétabli l'hérésie de Nestorius, et reconnu en Jesus-Christ deux personnes qu'il fallait adorer.

L'impératrice Eudocie, retirée dans cette province depuis son veuvage, n'était pas encore guérie de sa jalousie contre Pulquérie. Elle se prévint aisément contre un concile protégé par sa rivale, et se déclara pour la faction du moine Théodose, qui, par ce moyen, entraîna bientôt la plupart des moines et du peuple. Juvénal de Jérusalem étant revenu de Calcédoine, où il s'était enfin déclaré généreusement pour la bonne doctrine, on entreprit de la lui faire abjurer avec une telle violence et un si effroyable désordre, qu'il fut trop heureux de retourner bien vîte sur ses pas chercher un asile dans Constantinople. On gagea, pour l'assassiner, un scélérat qui manqua son coup; mais qui voulant

de manière ou d'autre mériter son salaire, massacra Sévérien, évêque de Scytopolis.

Alors le champ étant libre, les schismatiques s'assemblèrent à Jérusalem, et choisirent Théodose pour leur évêque. Il en ordonna d'autres pour plusieurs villes de la Palestine, sur-tout à la place de ceux qui n'étaient pas encore revenus de Calcédoine (1). Le gouverneur de la province était éloigné et occupé avec ses troupes contre les Barbares. On mit tout en combustion pendant son absence, et l'on prit des mesures pour ne pas le craindre à son retour. Pour cela, on ne fit pas difficulté d'ouvrir les prisons, de mettre indistinctement tous les criminels en liberté; et avec ces brigands, unis aux gens de Théodose et d'Eudocie, on osa fermer les portes de la ville à celui qui avait toute la puissance de l'empereur dans le pays. On exerça la plus violente persécution contre quiconque n'embrassait pas la communion de Théodose; on osa dire anathème au concile de Calcédoine et au pape Léon; on pilla le bien des uns, on brûla les maisons des autres, on les frappa, on les fouetta avec cruauté, on maltraita indignement les femmes de la première condition, et il y eut une quantité de martyrs. Théodose occupa ainsi, pendant près de deux ans, le siége épiscopal de Jérusalem.

Les provinces occidentales reçurent bien différemment les décisions du saint concile. Saint Léon leur avait déjà envoyé, du moins aux évêques de Gaule, sa lettre à Flavien. Elle en avait été reçue avec respect et action de grâces, comme ils le lui témoignèrent de leurs sept provinces, au nombre de quarante-quatre évêques en une seule fois, sans compter plusieurs autres lettres particulières. Aussitôt que les décisions de Calcédoine avaient été reçues à Rome, le pape les leur avait fait passer avec une copie de la sentence rendue contre Dioscore. Il en usa de la même manière et avec le même

(1) Niceph. xv, c. 9.

succès à l'égard des évêques de la Gaule Cisalpine ou du Milanez, et apparemment avec les prélats de toutes les autres provinces. Dans la réponse des Cisalpins, qui est une lettre synodale aussi-bien que celle des quarante-quatre évêques de la Gaule proprement dite, ceux-là déclarent, qu'ils ont lu dans leur concile la lettre à Flavien; qu'ils l'ont trouvée conforme aux saintes écritures et aux écrits des pères; qu'en conséquence ils condamnent avec elle les nouvelles erreurs qui s'élèvent contre le mystère adorable de l'incarnation.

Pendant ces alternatives de douleur et de consolation, le saint pontife fut replongé tout à coup en d'autres alarmes, par l'irruption des Huns qui, sous la conduite du terrible Attila, menaçaient d'une ruine totale les plus belles provinces de l'Occident. Dès l'année précédente, ces Barbares s'étaient jetés dans les Gaules, et avaient ruiné les villes de Cologne, de Trèves, de Metz, de Reims, de Besançon, et toutes les meilleures places qu'ils avaient rencontrées sur leur passage jusqu'à Orléans, excepté Paris qui fut garanti par sainte Geneviève, et Troyes que sauva saint Loup (1).

Toute la sainteté de Geneviève n'avait point empêché qu'elle ne fût calomniée indignement, du vivant même de saint Germain, qui ne lui en donna que des témoignages plus marqués de sa haute estime (2). Après la mort du saint évêque, et par son ordre, son archidiacre prit également la défense de cette illustre vierge. Le besoin ne fut jamais plus pressant qu'au moment où les Parisiens se virent menacés par le terrible Attila. Troublés jusqu'au délire par l'excès de leur effroi et par la proximité du péril, ils s'en prirent à leur bienfaitrice même. L'archidiacre d'Auxerre arriva à Paris, comme on conspirait contre elle, ou plutôt comme sa perte était déjà résolue, et qu'on ne délibérait plus que sur la manière de la faire périr, soit en la

(1) Greg. Tur. II, *Hist.* c. 6 *et* 7. (2) Boll. *ad* 3 *Jan.*

lapidant, soit en la précipitant dans la rivière. Tout son crime était sa foi et son intrépide confiance en Dieu, qui, tandis que les citoyens se déshonoraient par une lâche crainte, les lui faisait exhorter à tenir ferme dans leur ville que le Seigneur voulait préserver, au lieu de se réfugier, comme ils le méditaient, dans les places voisines qui seraient saccagées.

L'archidiacre fit renaître l'équité et la raison dans le cœur des Parisiens, en relevant leur courage, et en leur parlant ainsi de Geneviève : Gardez-vous bien de rien oser contre cette sainte fille ; à jamais il me souviendra des termes dans lesquels j'ai souvent ouï célébrer ses vertus par le saint évêque Germain. Les Parisiens prirent enfin confiance aux conseils de la sainte, et Paris fut sauvé. Alors toutes les préventions se changèrent en actions de grâces et en une vénération religieuse. Le nom de Geneviève ne fut pas seulement célèbre dans toutes les Gaules, mais aux extrémités de l'Orient; en sorte que l'illustre saint Siméon Stylite se faisait recommander à ses prières par tous les Gaulois qui venaient le visiter. Les rois même parlaient d'elle avec respect. Clovis l'honora tout particulièrement pendant sa vie, qu'elle poussa jusqu'à l'âge de plus de quatre-vingts ans, nonobstant ses austérités, et qui ne finit que vers l'an 500. Après sa mort, il fit bâtir sur son tombeau la basilique de saint Pierre et saint Paul, à laquelle le peuple, enchérissant sur la piété du monarque, donna insensiblement le nom de sainte Geneviève, qu'il prit pour sa patronne et sa protectrice.

La ville de Troyes se vit encore plus près de sa ruine que celle de Paris. Déjà le roi et l'armée innombrable des Huns s'avançaient contre elle, en préludant à sa dernière calamité par le sang et le feu dont ils marquaient toute leur route, quand l'évêque saint Loup entreprit de la sauver. Cet intrépide pasteur alla au-devant du prince farou-

che, dont la seule figure imprimait l'effroi (1). Il était d'une taille médiocre, mais d'une carrure énorme; avait la poitrine large, la tête extrêmement grosse, les yeux petits, mais étincelans, le nez plat, les cheveux négligés, le teint extraordinairement brun; de manière que son aspect, joint à la fierté de sa démarche et aux mouvemens convulsifs dont il était perpétuellement agité, suffisait pour inspirer la terreur, et justifiait le nom de fléau de Dieu, qu'il se plaisait à prendre (2). Loup, supérieur à l'effroi général, l'aborde et lui demande ce qu'il prétend. Ignores-tu qui je suis, repartit le Barbare? Le fléau du Dieu vengeur remplit sa destination. Et moi, répliqua le saint, je suis un loup dépouillé de sa férocité naturelle, et commis à la garde du troupeau du Dieu de miséricorde. Epargnes-en les faibles brebis, et ne frappe que le pasteur. Cette assurance plut au Hun farouche, dont le Seigneur adoucit l'ame, et Troyes fut épargnée

Attila alla assiéger Orléans (3). Cependant tous les peuples étrangers établis dans les Gaules, Goths, Francs, Bourguignons, unis avec les Romains par la crainte d'un ennemi plus formidable, s'approchèrent pour le combattre. Il leva le siége, et se retira en Champagne. Le général romain, qui était Aëtius, le suivit avec ses alliés et le défit: ce qui l'obligea à quitter les terres de l'empire. Mais dès l'année suivante, ayant réparé ses pertes, il revint par la Pannonie, pénétra dans l'Italie, ne se proposant rien de moins que de prendre Rome. L'armée des Huns, composée de trois cent mille combattans, sous la conduite d'un prince qui n'avait pas moins de génie que de valeur, imprimait un tel effroi, et l'on était si peu en état de résister, que l'empereur Valentinien et le brave Aëtius songeaient à quitter le centre de l'empire.

(1) Sur. *ad* 27 *Jul.*
(2) Jornand. *c.* 42, *p.* 471.
(3) Sidon. VIII, *Epist.* 15.

On voulut essayer auparavant la négociation. Saint Léon fut prié de se mettre à la tête de l'ambassade, et réussit au delà de toute espérance (1). On a cru que ce conquérant n'avait pu être arrêté en si beau chemin, que par quelque prodige effrayant; mais la divine puissance, qui tient les cœurs des tyrans dans sa main, et l'éloquence merveilleuse qu'elle inspira au saint pontife, n'étaient pas moins efficaces que les plus terribles visions. Les troupes mêmes d'Attila regardaient Rome comme une ville sainte, dont l'attaque était funeste; et les Huns se disaient les uns aux autres, qu'Alaric, après l'avoir pillée, n'avait pas vécu long-temps. Attila fut ravi de voir saint Léon, sur tout ce que la renommée en publiait, et peut-être aussi ne fut-il pas fâché d'avoir un prétexte honnête d'interrompre une expédition hasardeuse. Il fit cesser les actes d'hostilité, et se retira au delà du Danube, avec promesse de faire la paix.

Julien de Cos, toujours chargé des affaires du pape à Constantinople, lui témoigna par lettre la part qu'il prenait aux maux qu'avait soufferts l'Italie par l'incursion des Barbares. Il l'intéressa en même temps en faveur d'Aëtius, archidiacre de Constantinople, que le patriarche Anatolius, sous prétexte de lui faire honneur, mais au fond pour le dépouiller de l'archidiaconé qui donnait un grand crédit, et pour le tenir dans une sorte d'exil, avait ordonné prêtre titulaire d'une église hors de la ville. Ce qui sonnait encore plus mal, c'est qu'à ce catholique zélé, il avait donné pour successeur un certain André, ami d'Eutychès et ancien accusateur de Flavien : de manière qu'Anatolius se faisait fortement soupçonner de ne s'être pas détaché bien sincèrement des hérétiques. Saint Léon fit ses représentations sur ce sujet à l'empereur et à l'impératrice, qu'il pressa d'obliger Anatolius à changer de conduite (2).

(1) *Chron. Prosp.; Chron. Cassiod. an* 452.

(2) *Epist.* 57 *et* 58.

Il leur recommanda aussi l'évêque Julien, pour qui ces épîtres tenaient lieu de lettres de créance, en qualité de légat chargé à Constantinople de défendre, pour le pape, les intérêts de la foi et de l'église contre les hérésies courantes. C'est le commencement des légats, nommés depuis *apocrisiaires* ou *correspondans*, dans le goût des agens qu'y avaient déjà les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche. Mais ceux de Rome y étaient de plus employés spécialement à ce qui concernait l'intérêt général de l'église; et celui-ci en particulier, à veiller de près l'évêque Anatolius, qui ne donnait que trop de lieu à cette institution, dont on n'avait pas encore si bien senti la nécessité. Saint Leon ne manqua pas de prévenir Julien de tout ce qu'il écrivait à la cour. Il lui demanda de nouvelles certaines de l'église d'Alexandrie, et de plus précises encore des désordres excités par les moines de la Palestine, dont le pape n'avait encore ouï parler que confusément.

Il reçut peu après les connaissances qu'il souhaitait, et tout à la fois l'heureuse nouvelle que la cour avait apporté le remède à un mal si urgent. A la demande de Juvénal de Jérusalem, refugié, comme on l'a vu, dans la ville impériale, l'empereur avait écrit aux moines de la Palestine, pour les ramener par la voie de la douceur et de la persuasion : il s'efforçait de leur faire sentir l'inconséquence de se livrer à Théodose, sectateur d'Eutychès, tandis qu'il anathématisait l'eutychianisme. C'était sans doute l'ignorance et la simplicité de ces solitaires, que Marcien trouvait dignes d'indulgence; mais il ne leur laissa point ignorer que c'était à la prière de l'évêque Juvénal et à l'espoir de leur changement qu'il accordait ces marques de sa clémence et de sa bonté.

Quant au faux évêque Théodose, auteur de tous les désordres, on en usa plus sévèrement. Le gouverneur de la Palestine eut ordre de l'arrêter pour le faire punir; mais le coupable fut instruit

à propos et s'évada. Plusieurs complices de ses violences, même entre les moines, furent condamnés à des peines corporelles (1). Juvénal rentra dans son siége, déposa tous les sujets que Théodose avait ordonnés, et tint un concile pour lever les préventions des esprits faibles contre le concile de Calcédoine, et les rassurer contre les calomnies des schismatiques. La lettre synodale, adressée en conséquence aux abbés et aux moines, fut signée par tous les évêques des trois Palestines.

Les sectaires avaient poussé l'artifice jusqu'à répandre le bruit que le pape Léon n'approuvait pas le concile de Calcédoine. Quoique cette invention, attribuée à Anatolius, fût dépourvue de toute vraisemblance, elle fit cependant une telle impression, que l'empereur engagea le pontife à la démentir formellement. Sans compter la lettre à Flavien, la distinction même que mettait Léon entre le canon des prérogatives de l'église de Constantinople qu'il rejetait, et les décisions de foi qu'il avait approuvées formellement, suffisait pour faire connaître ce qu'il pensait des décisions dogmatiques de Calcédoine. Mais pour contenter l'empereur et ne rien omettre dans une affaire de cette importance, il adressa une nouvelle lettre à tous les évêques qui avaient assisté à ce concile (2), leur déclara de rechef qu'il approuvait tout ce qui avait été statué par rapport à la foi, et que quiconque oserait soutenir, soit l'erreur de Nestorius, soit celle d'Eutychès et de Dioscore, devait être retranché de l'église. L'empereur fut satisfait, et les affaires de la religion commencèrent à prendre un heureux cours.

Mais on goûtait à peine cette satisfaction, que l'empereur et tous les gens de bien eurent la douleur de perdre l'impératrice Pulquérie, qui mourut l'an 453, âgée seulement de cinquante-quatre ans : femme forte, vierge pure, digne de régner

(1) Nicephor. xv, 9. (2) *Epist.* 61.

dans le ciel comme sur la terre, et que l'église honore d'un culte public le dix de Septembre. Si elle transforma la cour en une retraite de vierges ferventes, ce fut un spectacle encore plus merveilleux de voir la femme d'un empereur leur donner l'exemple des vertus de leur état, et si bien allier les devoirs du christianisme avec ceux du trône, que ces deux fonctions, loin de se nuire, tiraient l'une de l'autre un nouvel avantage et un nouveau lustre. Elle bâtit plusieurs églises magnifiques, trois entr'autres en l'honneur de la reine des vierges; elle fonda et dota plusieurs hôpitaux et plusieurs monastères; elle laissa tous ses biens aux pauvres par un testament, que Marcien exécuta avec une fidélité religieuse. Mais ce qui peint d'un seul trait le mérite trascendant de cette princesse, l'énergie et l'élévation de son ame, la solidité de sa vertu et de son esprit, c'est que jamais l'empire ne fut plus heureux ni plus en sureté, que quand son frère Théodose le lui laissa gouverner. Sitôt au contraire que livré aux eunuques ou à la jalousie de sa femme, il ne suivit plus la direction de cet ange tutélaire, il mit l'empire et la religion à deux doigts de leur perte; de manière que l'Orient, en butte aux assauts des sectaires et de tous les hommes remuans, aurait infailliblement succombé, comme l'atteste saint Léon, si cette femme incomparable ne l'eût soutenu.

La mort de l'empereur Valentinien III, qui arriva le 7 Mars de l'an 455, fut bien différente. Ce prince, qui n'avait que trente-six ans lorsqu'il périt, avait bien démenti les idées favorables conçues autrefois de sa vertu. La mollesse et l'incontinence flétrirent tout ce qu'il avait de bonnes qualités, et ce dernier vice fut enfin la cause de sa perte (1). Depuis quelque temps, il se livrait sans réserve à cette honteuse passion. La femme du patrice Maxime, l'un des premiers seigneurs de l'Occident,

(1) *Chron. Prosp. Idaç. Marcel. etc.*

n'était pas moins recommandable par sa vertu que par sa beauté. Valentinien, désespérant de la séduire, la surprit brutalement et se porta aux derniers excès. Aussitôt qu'elle put s'échapper, elle alla, inondée de larmes, apprendre à son époux son déshonneur et son désespoir, se renferma ensuite dans son appartement, la mort déjà dans le sein, et mourut en effet quelques jours après (1).

Maxime, descendu de l'empereur de même nom qui avait régné quelque temps dans les Gaules, conçut une ambition que lui colorait avantageusement le faible droit de sa naissance. Il dissimula cependant en présence de Valentinien, et feignit d'ignorer l'opprobre de sa femme. Il eut même assez de sang-froid pour comprendre que, le trône venant à vaquer, il n'aurait rien à y prétendre tandis qu'Aëtius vivrait; il entreprit de le brouiller avec le prince, et persuada si bien à celui-ci qu'Aëtius, fier de ses victoires, aspirait à l'empire, que ce lâche et barbare empereur poignarda ce grand capitaine de ses propres mains. Après cet assassinat révoltant, comme l'empereur se promenait à Rome, dans le champ de Mars, il fut assailli par deux des gens d'Aëtius qu'avait suscités Maxime, et qui massacrèrent publiquement Valentinien, sans que personne se mît en devoir de le défendre. Ainsi finit le dernier prince de la race du grand Théodose. Maxime fut aussitôt reconnu empereur, et il épousa Eudocie, veuve de Valentinien, dans l'ignorance où elle était encore que ce nouvel époux fût l'assassin du premier.

Mais quand elle eut découvert cette trame détestable, elle ne mit plus de bornes à son dépit; et préférant à ce joug indigne celui des plus féroces barbares, elle invita Genseric à venir s'emparer de Rome. Toujours prêt au pillage, le roi des Vandales ne se fit pas prier. Bientôt il prit terre à Ostie et marcha droit à Rome. Maxime, songeant à s'en-

(1) Evagr. II, c. 7.

fuir et permettant à tout le monde d'en faire autant, se rendit si méprisable, qu'on attenta sans crainte à sa vie : il fut mis en pièces, le 77e jour de son règne, par d'anciens serviteurs de Valentinien, qui jetèrent les membres du parricide dans le Tibre.

Toute la ville s'abandonna à la consternation, et l'on ne pensa pas seulement à sa défense (1). Le seul pontife alla au-devant de Genseric, peu capable de l'effrayer après Attila. Il obtint tout ce qu'on pouvait demander à un pareil vainqueur, et bien au-delà de toutes les espérances; c'est-à-dire que les Vandales se contenteraient du pillage, qu'ils s'abstiendraient du meurtre et des incendies, qu'il y aurait même trois églises, celle de saint Pierre, celle de saint Paul et la basilique Constantinienne qui ne seraient ni pillées ni visitées. On tint parole; mais on pilla durant quatorze jours tout le reste de la ville, d'où l'on emporta des richesses immenses, en particulier les vases sacrés que l'empereur Tite avait autrefois enlevés de Jérusalem. Il y eut des milliers de captifs, parmi lesquels l'impératrice, qui avait appelé les Barbares, fut conduite à Carthage avec ses deux filles Eudocie et Placidie.

Mais ce désastre fut salutaire à la célèbre Eudocie, veuve de l'empereur Théodose et mère à l'impératrice d'Occident. Sa philosophie et toutes ses lumières naturelles étaient pour elle une faible consolation, sans celle de la foi, dont elle s'était privée en s'engageant dans l'hérésie d'Eutychès. Ces coups de la main du Seigneur donnèrent lieu aux plus profondes réflexions, et bientôt elle craignit qu'elle ne se fût engagée dans la mauvaise voie (2). Les hommes de Dieu, puissans en œuvres et en paroles, abondaient encore dans la Terre sainte où elle habitait. Elle consulta les plus célèbres, apprit d'eux que sa mort n'était pas éloignée, et que nulle œuvre de vertu ne devait

(1) Procop. 1, *c.* 5. (2) *Vit. S. Euthym. p.* 64 *et seq.*

la rassurer, à moins qu'elle ne tînt au centre de l'unité, en s'attachant au concile de Calcédoine et à Juvénal son légitime évêque. Elle obéit à cette voix du ciel, abjura publiquement l'hérésie à Jérusalem, et rentra dans la communion de l'église, où elle persévéra sans hésiter jusqu'à la mort. Avant de sortir de ce monde, elle eut la consolation d'apprendre que le prince Hunéric, fils du roi des Vandales, avait épousé l'aînée des deux filles de Valentinien, et qu'on avait renvoyé la cadette avec sa mère à Constantinople.

Il restait en Afrique une multitude d'autres captifs illustres, qui fournirent une ample matière à la charité de l'évêque de Carthage, nommé Deogratias, lequel avait été ordonné en 454, à la prière de l'empereur Valentinien, après une longue vacance de ce siége. Les traitemens inhumains qu'éprouvaient les captifs touchèrent vivement ce prélat (1). Comme les vainqueurs étaient partie Maures, partie Vandales, ils se partageaient les prisonniers, séparaient impitoyablement les enfans de leurs parens et les femmes de leurs maris. Ainsi, dans la misère et les travaux accablans de l'esclavage, ils n'avaient pas même la consolation de porter leurs chaînes de compagnie avec les personnes qui leur étaient chères, ni de confondre leurs sueurs et leurs larmes ensemble. Il y en avait une multitude de malades, tant par les besoins qu'ils souffraient que par les incommodités extraordinaires qu'ils avaient souffertes dans la navigation. Le saint évêque en racheta autant qu'il en put payer, ne craignant pas de vendre pour une si bonne œuvre les vases d'or et d'argent qui servaient aux églises. Il fournissait aux malades tous les secours dont ils avaient besoin, leur faisait distribuer la nourriture convenable, et accompagnait lui-même les médecins qui les visitaient. La nuit, il allait voir s'ils n'étaient pas négligés, demandait à chacun, de lit en lit, comment ils se

(1) Vict. Vit. 1, c. 8.

trouvaient, et cela, nonobstant sa faiblesse et son âge décrépit. Il mourut très-peu de temps après, n'ayant occupé le siége de Carthage que trois ans.

A ce triste événement les captifs crurent revoir le moment où ils tombèrent pour la première fois dans la servitude. Cette mort ne fut pas moins funeste à l'église d'Afrique en général. Le roi Genseric en prit occasion de défendre d'ordonner des évêques dans la province Proconsulaire et dans la Zeugitane, où il y en avait encore soixante-quatre, mais la plupart fort âgés. Ainsi, manquant de jour en jour, ils furent réduits à trois après quelques années. L'église honore la mémoire de saint Deo-gratias le vingt-deuxième jour de Mars. La barbarie de Genseric donna lieu à la sanctification de plusieurs autres Africains, sans compter le nombre infini de martyrs qu'elle produisit.

C'est ce qui anima, autant ou plus que les brigandages du Vandale, le zèle et la valeur de l'empereur Marcien, qui pensa sérieusement à lui faire la guerre. Il s'y prépara en prince chrétien, joignant aux sages précautions suggérées par l'expérience et la politique, tout ce qui pouvait mettre le ciel dans ses intérets; comme les prières publiques et d'abondantes largesses en faveur des pauvres. Mais si ses œuvres de piété ne purent servir à remplir ses vues temporelles, elles ne furent pas perdues pour l'éternité, dans les circonstances de sa mort prochaine, qui arriva peu après, savoir l'an 457, de son âge le 65e. Sa mémoire est en bénédiction, pour ses vertus, pour son application au bien de l'état et de la religion. Il eut pour successeur le tribun Léon, gouverneur de Sélymbrie. Il était natif de Thrace, et fut élu le septième de Février de la même année, par les gens de guerre, avec le consentement du sénat.

Il aimait sincèrement la religion; mais dès le commencement de son règne, il commit une faute de surprise ou de faiblesse, qui, en alarmant saint Léon et toutes les personnes attentives au bien de l'église, leur fit trop tôt sentir que l'Orient n'était

plus sous la conduite des Marcien et des Pulquérie. Les eutychiens, si nombreux en Egypte, reprenant courage au changement de souverain, le moine Timothée, ordonné prêtre du temps de Dioscore, se mit à la tête des séditieux. Depuis long-temps il tramait sourdement la cabale et la révolution qu'il méditait. Il allait de nuit, avec une canne creuse, par les cellules des solitaires; et leur parlant par cette espèce de porte-voix, les appelait l'un après l'autre par leurs noms, dont il avait eu soin de se faire instruire, se donnait pour un ange envoyé du ciel qui venait les avertir de fuir la communion de Protère, et de choisir le moine Timothée pour évêque, se désignant ainsi lui-même (1). C'est à cette supercherie sacrilége, qui le faisait courir de nuit comme les chats sur les gouttières, qu'on rapporte son surnom d'Elure, mot dont les Grecs nomment ces animaux.

Quand il crut sa partie assez bien liée, et qu'il sut la mort de Marcien auteur de son exil, il reparut avec insolence, et déclama hautement contre le concile de Calcédoine. Entre les moines qui lui étaient dévoués, il rassembla d'abord ceux du voisinage d'Alexandrie, avec une troupe de bandits et de séditieux gagnés par argent; et profitant de l'absence du gouverneur, qui était occupé avec ses troupes dans la Haute-Egypte, il remplit la ville d'un si grand tumulte, que les catholiques n'osèrent plus paraître. S'étant emparé de la grande église, qu'on nommait le temple césarien, il se fit ordonner évêque par Eusèbe de Péluse et Pierre de Majume, deux des quatre ou cinq évêques condamnés à l'exil, et réduits, par leur révolte contre l'église et ses premiers prélats, à faire la cour à un moine séditieux. Il restait un obstacle à sa faction, dans la personne de l'évêque Protère, qui chercha inutilement sa sureté dans le baptistère.

Ni la sainteté du lieu, ni celle du jour, qui était le

(1) Niceph. xv, c. 16; Evagr. II, c. 8.

vendredi

vendredi saint, ne le préserva de leur fureur. Sans égard à sa vertu, ni à sa vieillesse vénérable et à ses cheveux blancs, ils le percèrent de plusieurs coups d'épée, comme il était en prière. Leur emportement ne se borna pas même à la mort : son corps fut attaché à une corde, et suspendu publiquement à la vue du peuple, avec des huées et des insultes barbares. Ensuite on le traîna par toute la ville, et on le déchira de mille coups, jusqu'à ce qu'il fût en lambeaux. Quelques-uns poussèrent la rage jusqu'à goûter de son sang. On brûla le reste de ses membres, et l'on en jeta les cendres au vent. Plusieurs catholiques furent martyrisés avec leur saint évêque (1).

Timothée ôta le nom de Protère des sacrés dyptiques, y mit le sien après celui de Dioscore, pilla les biens du martyr et de sa famille. Pour ceux de l'église, il en disposait à sa fantaisie, les prodiguant aux factieux et à ses proches, sans penser seulement aux pauvres. Il anathématisa le concile de Calcédoine et tous les fidèles qui le révéraient, nommément le pape et les évêques des grands siéges. Dans le petit nombre des évêques de sa faction, il choisit les plus emportés, et les envoya dans toutes les villes de la province, pour persécuter les prélats catholiques et leur clergé. On chassa les plus respectables pasteurs, de vénérables vieillards, ordonnés du temps de saint Cyrille et plus anciennement encore, puis on institua des hérétiques en leur place. Les orthodoxes étaient également recherchés dans les monastères, soit d'hommes, soit de filles, où l'on s'étudiait sur-tout à ne laisser que des prêtres hérétiques ; en sorte que les ecclésiastiques soumis aux décisions de la foi, étaient généralement réduits à la fuite ou à se tenir exactement cachés.

Malgré tant d'excès, l'empereur Léon restait dans l'inaction et dans une sorte d'indécision sur ce

(1) Vict. *Chron.* p. 899.

qu'il devait penser de ces factieux. Ils avaient envoyé à Constantinople des requêtes, où ils représentaient que le peuple et les magistrats d'Alexandrie ne voulaient point d'autre évêque que Timothée. Quant à la foi, ils faisaient profession de celle de Nicée et d'Ephèse, ne disaient mot du concile de Constantinople, et blâmaient insolemment celui de Calcédoine, avec le pape Léon qui le révérait et tous les évêques d'Orient qui l'avaient tenu. Après quoi ils ajoutaient, que, sans y avoir égard, il en fallait assembler un autre et examiner la foi tout de nouveau. L'empereur abandonné à ces vaines appréhensions qui engagent souvent un politique faible et borné dans les plus dangereuses démarches, proposa au patriarche de Constantinople d'assembler son clergé, avec tous les évêques qui se trouvaient dans la capitale, pour donner leur avis, tant sur l'ordination de Timothée que sur les décrets de Calcédoine. Il écrivit dans le même goût au souverain pontife, qu'il pressait de venir à Constantinople ; à Basile d'Antioche, successeur de Maxime ; à Juvénal de Jérusalem ; à une multitude de métropolitains et d'évêques des siéges considérables, au nombre d'environ soixante. Il aurait même songé à faire célébrer tout de nouveau un concile œcuménique, si, après les dépenses du dernier et tant d'autres inconvéniens, la chose eût été praticable.

Le pape répondit à l'empereur (1), ainsi que l'avait déjà fait un concile de quarante évêques assemblés à Constantinople, que ce serait un attentat d'examiner de nouveau les décisions d'un concile général, lesquelles, étant dictées par le Saint-Esprit, sont infaillibles et irréformables ; que, loin de remettre en question ce qui était décidé, il ne fallait penser qu'à y soumettre les indociles ; que si l'on renouvelait ainsi les disputes au gré des hérétiques, les troubles de l'église

(1) *Epist.* 75.

n'auraient plus de fin, et que cette coupable condescendance ne pouvait que les augmenter. Il l'exhortait enfin à chasser bien vîte le moine Timothée du siége d'Alexandrie, qu'il avait usurpé si indignement : il le faisait souvenir que tel était le vœu de presque tous les évêques d'Egypte, qui l'avaient certifié par leurs lettres, et plusieurs de vive voix, à Constantinople même, où ils s'étaient réfugiés depuis les violences de l'usurpateur, tandis que les évêques schismatiques n'avaient osé signer leur requête, de peur de laisser apercevoir leur petit nombre.

Cette sage fermeté du pontife fit qu'on ne pensa plus à célébrer un nouveau concile. Mais les eutychiens, en perdant toute espérance de ce côté-là, demandèrent qu'on leur accordât au moins une conférence où ils pussent proposer leurs difficultés. Saint Léon ne fut pas moins inflexible contre cette nouvelle tentative. Ce serait toujours anéantir l'autorité du concile de Calcédoine, répondit-il (1), que d'accéder à cette demande artificieuse d'inquiets sectaires : qu'on n'espère jamais m'amener là. En cherchant à disputer de nouveau sur la foi, ils voudraient faire croire que jusqu'ici il n'y a rien d'arrêté là-dessus : le piége est trop grossier; Léon n'y donnera jamais.

L'empereur consulta ensuite les solitaires les plus révérés de l'Orient, tels que saint Siméon Stylite, saint Jacques le Syrien et saint Baradat. La manière de vivre de ces deux derniers n'est guère moins surprenante que celle de Siméon ; et si ces merveilles n'étaient également attestées par des témoins oculaires et des écrivains d'un aussi grand poids que Théodoret (2), nous aurions peine à les croire nous-mêmes. L'illustre Syrien, nommé Jacques, était connu très-particulièrement de cet évêque de Cyr : il n'habitait qu'à une lieue et demie de cette ville, sur le sommet d'une montagne où il

(1) *Epist.* 78. (2) Theod. *Philoth.* c. 21.

vivait à découvert, exposé nuit et jour à toutes les injures des saisons; n'ayant pas même de clôture pour se préserver des bêtes sauvages, pas un antre pour se soustraire, soit aux ardeurs du soleil, soit aux neiges, qui tombaient quelquefois en telle abondance qu'il y était comme enseveli : il ne vit jamais de feu, n'en usait pas même pour apprêter sa nourriture, qui ne consistait qu'en quelques lentilles trempées dans l'eau : cette manière de vivre ne lui paraissant pas encore assez dure, il portait sous son habit de pesantes chaînes de fer. Saint Baradat, exposé de même à toutes les intempéries des saisons, habitait la pointe d'un rocher; il tenait sans interruption les mains étendues vers le ciel, moins semblable à un être animé qu'à un terme informe, tout couvert d'une peau qui ne lui laissait de libre que le nez et la bouche pour respirer.

De pareilles austérités s'attiraient les plus grands respects de la part même des puissans du siècle, dont l'indifférence en matière de vertu n'est guère touchée que de ce qui est extraordinaire. Mais ces hommes tout célestes avaient encore plus d'humilité que d'ardeur pour la pénitence. Prêts à laisser leur genre de vie singulier au premier ordre des princes de l'église, qui sont les évêques, ils n'avaient point d'autre règle de leur foi que les décisions de ces premiers pasteurs. Ils répondirent à l'empereur, qu'il devait regarder comme un oracle infaillible de l'Esprit-Saint, ce qui avait été prononcé par les six cent trente pères, c'est-à-dire par le concile de Calcédoine, qui paraît ainsi avoir été composé de ce nombre d'évêques; et que cette sainte multitude devait bien dissiper toutes ses appréhensions, après que le Sauveur avait promis de se trouver au milieu d'un bien moindre nombre qui s'assembleraient en son nom.

On conserve un recueil de diverses réponses faites, sur le même objet, à l'empereur Léon, au nombre de trente-six lettres, dont l'ensemble

forma une autorité du plus grand poids (1); non pas précisément à raison de la sainteté de la plupart de leurs auteurs, mais parce que chacune d'elles fut revêtue de la souscription de plusieurs évêques, aussi-bien que la lettre du souverain pontife, qui en cette occasion parla pour tout l'Occident. On vit ainsi, dans la totalité de ces lettres synodales, le sentiment de toute l'église enseignante; et dès-là toutes les difficultés furent censées résolues, la collection de ces réponses particulières faisant le même effet qu'un concile œcuménique. On voit clairement par cet exemple, comme l'observe M. Fleury (2) après le grand évêque de Meaux (3), que la force des décisions de l'église ne consiste pas dans l'assemblée des évêques, mais dans leur consentement unanime, de quelque manière qu'il soit déclaré. Le recueil de ces lettres, nommé en grec *Encyclia*, c'est-à-dire lettres circulaires, a été traduit en latin par Epiphane le scolastique.

L'empereur ainsi rassuré, ne songea plus qu'à faire exécuter les décisions du concile, et commanda au gouverneur d'Alexandrie d'en chasser Timothée dit le Chat, et de faire élire un nouveau patriarche. Cet intrus méprisable fut en effet banni, et conduit sous bonne garde dans la Chersonnèse. Après quoi on élut, du commun consentement du peuple et du clergé, un autre Timothée, surnommé Solophaciole ou le Blanc, qui donna d'abord avis de son élévation au souverain pontife, avec le clergé d'Alexandrie et dix évêques d'Egypte (4). Saint Léon, dans sa réponse, les exhorte au zèle et à la concorde, et il engage le nouveau patriarche à lui écrire souvent pour l'instruire de l'état de son église. Anatolius de Constantinople était mort quelque temps auparavant; prélat très-ambitieux, au jugement de saint Léon,

(1) *Tom.* 4, *Conc. p.* 902 *et seq.*

(2) *Hist. Eccl. l.* 29, *n.* 12.

(3) *Def. Cler. Gall. part.* 2, *l.* 14, *c.* 13.

(4) Liber. *Brev. c.* 15 *et* 16.

et dont la manière même de penser donna de vives inquiétudes à ce saint et habile pontife : tant il est vrai qu'on ne peut guère sortir des bornes de la subordination dans l'ordre hiérarchique, sans quelque péril pour la foi. On éleva sur le siége de Constantinople saint Gennade, patriarche bien différent d'Anatolius, et dont on raconte plusieurs miracles.

Saint Léon ne survécut pas long-temps à ce commencement de calme qu'il venait de procurer à l'église, étant mort en 461, sans qu'on sache bien surement quel jour. Son pontificat fut de 21 ans, durant lesquels la grandeur de son ame et de sa vertu n'a cessé d'éclater. Sa science et son génie n'étaient pas moins distingués. Sa manière d'écrire est noble, son style pur pour le temps où il écrivait, son éloquence digne des plus beaux siècles, extrêmement touchante et pathétique, comme on le voit dans la plupart de ses sermons. Il nous en reste quatre-vingt-seize, sur les principales fêtes de l'année, dont il traite les mystères avec une netteté et une onction qui intéresseront à jamais les esprits justes et les ames pieuses. Nous avons encore de cet illustre pontife cent quarante-une lettres. C'est le premier des papes qui ait laissé un corps d'ouvrages, et à qui l'on ait donné le surnom de Grand : grand en effet et en toute manière; zélé pour la décence et la magnificence du culte divin, pour la fondation et plus encore pour le rétablissement des églises, qu'il ornait avec un goût qui portait l'empreinte de la noblesse de son ame et de l'élévation de son génie. Après les ravages des Vandales, il renouvela l'argenterie dans toutes les églises de Rome. Il fondit pour cela six grands vases, de cent livres chacun, donnés autrefois par le grand Constantin. Aux sépulcres des saints apôtres, il établit des gardiens ou des chapelains, qu'on nommait alors chambriers, comme on le fait encore dans l'église de Paris et dans quel-

ques autres, parce qu'anciennement on nommait chambre ce que nous appelons chapelle.

Entre les lettres de saint Léon, il y a quelques décrétales qui méritent une attention particulière. Ce qu'il écrivit à Dorus, évêque de Bénévent, montre combien ce grand pape avait à cœur l'ordre hiérarchique (1). Cet évêque avait mis un prêtre nouvellement ordonné à la tête de tous les anciens. Léon l'en reprit avec sévérité; et parce que deux prêtres y avaient donné leur consentement, il statua que les autres garderaient le rang de leur ordination, et que les deux adulateurs en seraient privés à jamais, pour l'avoir cédé par une lâche complaisance. Encore prétendit-il leur avoir fait grâce, et qu'ils méritaient la déposition canonique; parce qu'un ecclésiastique, dit-il, maître sans doute d'humilier sa personne, doit toujours honorer sa place.

Dans une lettre adressée à Théodore de Fréjus (2), au sujet de la pénitence, il dit que, tant que la vie dure, nous ne devons point mettre de bornes à la divine miséricorde, mais accorder la réconciliation à tous ceux qui la demandent, même en danger de mort, pourvu que leur conversion soit sincère. Nous ne devons pas être difficiles, ajoute-t-il, dans la dispensation des dons de Dieu, ni mépriser les larmes de ceux qui s'accusent; mais croire au contraire que c'est Dieu qui leur inspire l'esprit de componction. Quand ils auraient perdu la parole, il suffit qu'ils donnent des marques d'une raison libre, ou que des personnes dignes de foi certifient qu'ils ont demandé la pénitence.

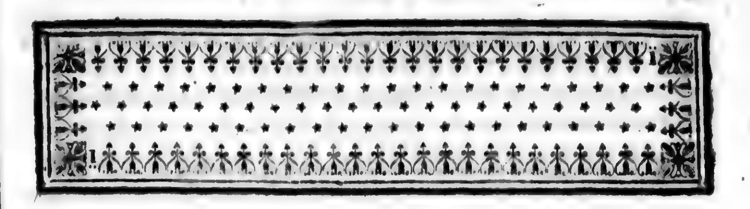
Par une décrétale adressée aux évêques de la Campanie et du voisinage (3), il les reprend de ce qu'ils faisaient réitérer publiquement la confession des pénitens : puis fournissant une preuve bien précise en faveur de la confession auriculaire, il dit en propres termes, qu'il suffit que les péchés

(1) *Epist.* 5. (2) *Epist.* 91. (3) *Epist.* 80.

soient confessés, premièrement à Dieu, ensuite au prêtre par une confession secrète.

Touchant le baptême, il décide, en écrivant à Neonas de Ravenne, quant à ceux qui ont été emmenés en captivité avant l'âge de raison, et qui n'ont aucun souvenir d'avoir été baptisés, qu'on doit rechercher avec une grande diligence s'il n'y a pas quelque preuve de leur baptême; mais que s'il ne s'en trouve point, il les faut baptiser hardiment, sans craindre le péril de rebaptiser. On infère de là, qu'il n'était pas encore d'usage de baptiser sous condition.

C'est ainsi que l'église, qui avait pris sa forme essentielle sous la main même de son divin instituteur et de ses premiers disciples, forma insensiblement sa discipline. Elle développa de même différens points de dogme, à mesure que les occasions s'en présentèrent. A la fin du pontificat de saint Léon, où nous voici parvenus, après la célébration de ces quatre conciles fameux, que le plus grand de ses successeurs comparait aux quatre évangiles, et où la plupart des hérésies à venir ainsi que passées trouvent leur condamnation, on put regarder les principaux articles de la foi chrétienne comme parfaitement éclaircis. Dans tout le cours des siècles suivans, nous allons voir tirer, avec la même infaillibilité et la même précision, les conséquences particulières de ces principes lumineux.



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE DIX-SEPTIÈME.

Depuis la mort du pape saint Léon en 461, jusqu'à la conversion des Francs en 496.

Quoique la religion chrétienne fût déjà la religion universelle, et que l'empire de l'église, infiniment plus étendu que celui de Rome dans son plus beau temps, ne connût d'autres bornes que celles du monde, il manquait encore quelque chose à sa gloire et à son triomphe. Elle avait soumis au joug de l'évangile les deux nations les plus valeureuses et les plus éclairées, les Grecs et les Romains, c'est-à-dire tout le monde policé, qu'on s'était accoutumé à nommer simplement le monde; tant ce qu'on appelait par opposition barbares ou sauvages, semblait peu digne de faire partie de la société civile et du genre humain! Ainsi la loi de grâce avait-elle fait des chrétiens de tout ce qui méritait le nom d'hommes. Il lui fallait encore, de ces barbares, faire d'abord des hommes, pour les rendre ensuite chrétiens, et pour composer à Jesus-Christ ce bercail innombrable et parfait, où entre

le Romain et le Scythe, le Grec et le Barbare, le loup et la brebis, destinés, suivant l'expression d'Isaïe (1), à paître indistinctement et paisiblement tous ensemble, sans autre différence que le mérite d'avoir changé d'inclinations et de naturel par la vertu la plus puissante d'en-haut. C'est ici la grande œuvre déjà exécutée en partie, et que nous allons voir consommer par l'église avec une édification toute nouvelle. Cette heureuse révolution ne pourra s'opérer sans lui causer de rudes secousses; il en résultera bien des bouleversemens et des orages; l'harmonie de cette immense famille que l'homme de douleur a engendrée sur la croix, en sera troublée pour un temps; sa divine épouse en paraîtra même souffrir quelque altération : mais ses traits caractéristiques seront toujours les mêmes, le sceau de l'alliance éclatera sans danger de méprise et sans interruption, tous les nuages se dissiperont enfin; et après tant d'attaques et de rudes travaux, elle reparaîtra sous l'aspect majestueux d'une féconde maturité, et quelquefois avec toutes les fleurs de sa première jeunesse.

De là même elle tire un avantage, éclipsé en quelque sorte dans ses plus heureux jours, sous la faveur des Marcien et des Pulquérie, des Théodose et des Constantin, qui faisaient réfléchir sur elle les plus vifs rayons de leur majesté et de leur puissance. Quand la dignité impériale sera anéantie dans l'Occident; quand en Orient une longue suite d'empereurs, non moins indifférens aux maux de la religion qu'à ceux de l'état, ou plus jaloux des prérogatives du sacerdoce que de ceux de la couronne, brouilleront tout en touchant à tout, dresseront et supprimeront les formules de foi selon leurs caprices, s'arrogeront le droit sacré de l'enseignement et l'interdiront aux évêques; quand les Gaules, les îles Britanniques, l'Espagne, l'Afrique, l'Italie le propre apanage de Pierre, gémiront sous

(1) *Cap.* XI, *v.* 7.

la servitude des Barbares, soit païens, soit ariens, encore plus ennemis de la foi que les idolâtres : alors on verra clairement que la puissance de l'église et l'autorité du siége apostolique en particulier, ne devront pas leur accroissement aux grandeurs du siècle, comme elles ne leur avaient point dû leur établissement sous la tyrannie des Néron et des Domitien. Alors, comme sous les empereurs les plus favorables à la religion, on verra les pontifes romains siéger sur la chaire de Pierre, avec la même majesté que leurs plus heureux prédécesseurs, veiller à l'exécution des canons dans les différentes églises, connaître des causes les plus importantes, prendre soin qu'elles soient jugées suivant les règles de l'équité et de la sagesse, rétablir ceux qu'une injuste violence avait dépossédés, secourir les opprimés, humilier les méchans et les superbes, avertir les empereurs de leurs devoirs religieux, s'opposer comme un mur d'airain aux emportemens sacriléges des dominateurs barbares les plus terribles; et dans le même temps, recevoir des ambassades honorables de toutes les régions, se voir choisir par les différentes puissances pour médiateurs et pour arbitres de leurs différens, et, dans les lieux trop éloignés pour s'y rendre en personne, prononcer par l'organe de leurs vicaires : tel est en substance le grand tableau dont les traits vont se développer dans les faits suivans.

Cinq à six semaines après la mort du saint pape Léon, le douzième jour de Novembre de l'an 461, on ordonna pour son successeur l'archidiacre Hilarus, natif de Sardaigne, le même qui douze ans auparavant, au faux concile d'Ephèse, avait rempli si dignement l'office de légat du saint siége. A l'anniversaire de son ordination, qui, selon la coutume, fut célébré avec éclat, quantité d'évêques s'étant rendus à Rome de diverses provinces, il tint un concile au sujet de l'évêque Hermès, qui se trouvait en possession de l'évêché de Narbonne. Il s'y était mis lui-même d'une manière irrégulière,

les habitans de Beziers, pour qui il avait été d'abord ordonné, ayant refusé de le recevoir. Les parties intéressées portèrent leurs plaintes à Rome, et le pape écrivit à l'archevêque d'Arles, afin de tirer de lui et des autres évêques les connaissances propres à motiver son jugement. On envoya des députés de part et d'autre, et deux évêques de Gaule étant venus à Rome, assistèrent au concile. On régla, pour le bien de la paix et par indulgence, qu'Hermès resterait sur le siége de Narbonne; mais que, sa vie durant, l'ordination des évêques de cette province serait attribuée au plus ancien d'entr'eux, après quoi elle reviendrait au successeur d'Hermès. Pour prévenir de pareils inconvéniens, on recommanda aux Gaulois de tenir chaque année un concile dans celle de leurs provinces où les évêques pourraient se réunir (1), apparemment à cause des guerres et des invasions, qui ne permettaient pas de s'assembler plus régulièrement. Nonobstant ces conciles, il est dit qu'on consultera le saint siége dans les affaires importantes. C'est l'évêque d'Arles qui doit assigner le temps et le lieu de ces assemblées en écrivant aux métropolitains; est c'est à lui que les évêques doivent encore s'adresser, au refus de ces métropolitains, pour obtenir les lettres authentiques, sans lesquelles il leur est défendu de sortir de leur province.

Par un concile de Vannes, tenu à peu près dans le même temps, on voit le soin infini des Occidentaux à maintenir la pureté de mœurs dans le clergé (2). Il y est défendu aux clercs engagés dans les ordres supérieurs, c'est-à-dire aux prêtres, aux diacres et aux sous-diacres, d'assister aux festins de noces, et de se rencontrer en toute autre société où l'on peut voir et entendre ce qui offenserait la pudeur la plus délicate. On défend encore aux

(1) Hilar. *Epist.* 8, *tom.* 4, *Conc.*

(2) Greg. Tur. II, *c.* 6 *et seq.*

clercs, et cela sous peine d'excommunication, de recourir aux tribunaux séculiers sans l'aveu de leur évêque; mais si l'évêque leur est suspect, ou si c'est contre lui-même qu'ils plaident, ils doivent s'adresser aux autres prélats. La défense déjà faite aux clercs de voyager sans des lettres de leur évêque, s'étend ici aux moines, qu'on soumet à des macérations et à des punitions corporelles, si les réprimandes ne suffisent pas.

Dans le jugement d'un concile d'Arles (1), sur quelques démêles de Fauste, abbé de Lérins, avec Théodore, évêque de Fréjus dont Lérins dépendait alors; nous trouvons l'exercice de la juridiction épiscopale sur les monastères, et tout à la fois le commencement des exemptions, au moins pour les communautés composées de laïques qui se choisissaient un supérieur. Les moines et l'abbé de Lérins assistèrent avec treize évêques à ce concile, qui est le troisième d'Arles. Il y fut résolu que l'évêque Théodore ne s'attribuerait sur le monastère que les droits exercés par son prédécesseur Léonce; c'est-à-dire que les ministres de l'autel et les clercs seraient ordonnés par l'évêque diocésain, qu'il donnerait aussi le saint chrême et confirmerait les néophytes, s'il y en avait, et que les clercs étrangers ne seraient pas reçus sans son ordre; mais que le gros du monastère, consistant en laïques, demeurerait sous la conduite de l'abbé, sans que l'évêque s'y attribuât aucun droit, ni qu'il pût de son chef en ordonner aucun pour clerc.

Le métropolitain et les évêques de la province de Tarragone en Espagne écrivirent au pape Hilarus (1), pour savoir ce qu'ils devaient conclure dans leur concile touchant Silvain de Calahorre, l'un d'entr'eux, qui avait ordonné un évêque que le peuple ne demandait pas, et pris un prêtre d'un autre diocèse, pour le faire évêque malgré lui. Ils consultaient ensuite le saint siége sur l'affaire d'Irénée,

---

(1) *Tom.* 4, *Conc. p.* 1023. (2) *Tom.* 4, *Conc. p.* 1033.

que Nundinaire de Barcelone avait demandé en mourant pour son successeur, quoique déjà évêque d'une autre ville. Les évêques de la province avaient consenti à cette translation, par respect pour le défunt, avec l'agrément du peuple et du clergé de Barcelone (1). Ces questions furent examinées dans un concile tenu à Rome par quarante-huit évêques, en comptant le pape et deux Africains. Après le souverain pontife, saint Maxime de Turin, fort ancien dans l'épiscopat, puisqu'il était en réputation dès le règne d'Honorius, est nommé le premier, et l'évêque de Porto, le cinquième seulement; ce qui fait croire qu'on suivit l'ordre de l'ordination, comme en plusieurs autres conciles : usage respectable, qui obvie sagement aux prétentions de la vanité, et qui s'est maintenu avec édification jusqu'à nos jours. Les principaux citoyens et les magistrats de plusieurs villes d'Espagne s'intéressant pour l'évêque Silvain, on lui pardonna le passé, vu la nécessité des temps; mais à charge de mieux observer les canons à l'avenir. On défendit sévèrement les translations. On enjoignit à Irénée, sous peine d'excommunication, de retourner à sa première église; et au métropolitain, nommé Ascagne, de faire élire par le clergé de Barcelone et de consacrer un autre évêque pour ce siége. Comme on lisait, avant le jugement, les informations envoyées d'Espagne à ce sujet, la lecture fut interrompue deux fois par les prélats, qui se récrièrent avec force contre l'abus de transmettre les évêchés comme par testament. Le pape demanda les avis. Saint Maxime prit aussitôt la parole, et tous les évêques protestèrent avec lui, qu'ils ne feraient jamais rien de contraire aux lois ecclésiastiques, et que quiconque s'en écartait, devait en rendre compte au saint siége. On fit en ce concile cinq canons que le souverain pontife publia, et que les autres évêques approuvèrent par acclamation. Le cinquième et le

(1) *Ibid. pag.* 1060.

capital maintient dans toute son étendue le droit des élections, contre la témérité des évêques qui désignent en mourant leurs successeurs.

L'empereur Léon fit de son côté plusieurs lois favorables à l'église. Celle de l'année 466, en date du dernier jour de Février, dut son origine à un événement qu'il est difficile de ne pas regarder comme miraculeux. Un homme qui avait encouru l'indignation du patrice Ardabure, l'un des plus puissans seigneurs de l'empire, se réfugia au monastère des acémètes, alors gouverné par le saint abbé Marcel. Ardabure le fit aussitôt redemander; et sur le refus de l'abbé, il envoya des soldats qui menaçaient des dernières violences. Les moines épouvantés pressèrent le saint de céder, plutôt que de les exposer à périr avec leur monastère; mais il fut inébranlable, et déjà les soldats furieux avaient l'épée à la main. Tout à coup ils aperçurent à l'endroit le plus élevé du monastère, un feu terrible d'où il s'échappait vers eux des rayons semblables à la foudre. Ils se prosternèrent en jetant leurs armes et en priant pour appaiser le Seigneur. Ce prodige fut si frappant, qu'Ardabure pardonna aux réfugiés (1).

La loi faite, comme on le croit, à cette occasion, défend de tirer personne des églises, ni d'inquiéter les évêques ou les économes, pour les dettes de ceux qui s'y réfugiaient. Elle permet cependant de leur notifier la sentence du juge, afin qu'ils constituent procureur pour se défendre. Que s'ils le refusent, on procédera contr'eux par les voies de droit, et l'on vendra leurs meubles ou leurs immeubles, suivant les formes, en exécution du jugement. S'ils cachent leurs meubles dans l'enceinte de l'église ou chez quelqu'un des clercs, ces effets seront représentés, à la diligence de l'économe ou du défenseur, et l'évêque interposera son autorité pour empêcher qu'on ne les recèle.

(1) Sur. *ad* 29 *Decembr.*

Quant aux esclaves et domestiques, sitôt que l'économe ou le défenseur seront avertis par ceux à qui ils appartiennent, ils doivent les renvoyer avec tout ce qu'ils auront apporté, après avoir fait prêter serment aux maîtres de ne point s'écarter, en les châtiant, des lois de l'humanité. En général, les ministres des asiles doivent s'informer sans délai de la qualité des réfugiés, de la nature de leur affaire, en avertir les juges et les personnes intéressées. Dans les différentes dispositions de cette loi, on peut voir l'usage légitime des asiles, avec les mesures qu'on prenait contre les abus (1).

Il y eut plusieurs autres lois, sous le même règne et vers le même temps, en faveur de la religion. Léon confirma les anciennes ordonnances portées contre les païens. Il défendit, sous peine de bannissement perpétuel, à quiconque professait toute autre religion que la catholique, de faire la fonction d'avocat en aucun tribunal. Il accorda aux clercs et aux moines le privilége de n'être point traduits par-devant les tribunaux étrangers, ni obligés, pour se défendre, à quitter leurs églises ou leurs monastères : ce qui fait voir, malgré les murmures de l'envie et de l'ignorance, que les concessions de nos princes, en faveur des ecclésiastiques, trouvent des exemples dans la plus haute antiquité.

Par une autre loi, l'empereur Léon confirma tous les priviléges des hôpitaux et des monastères (2). Il en fit encore une pour l'observation des fêtes, défendant tout acte judiciaire le dimanche, même les citations ou assignations, et tous les spectacles publics, sous peine aux officiers de perte de leurs charges et de confiscation de leurs biens. En exécution du second canon de Calcédoine et de quelques conciles particuliers, il défendit sévèrement la simonie; et nous apprenons que dès-lors tout clerc ou laïque qui trafiquait du saint ministère, devait être déposé ou excommunié.

(1) *Lib. 6, cod.* (2) *Cod. lib. ult.*

L'empereur

L'empereur veut que, suivant les canons, les évêques ne soient choisis que pour leur mérite, et qu'ils fuient positivement l'épiscopat, loin de le briguer. Il déclare en termes formels, que l'évêque est manifestement indigne du sacerdoce, s'il n'est ordonné malgré lui.

Léon ayant donné le gouvernement d'Orient à Zénon son gendre, celui-ci emmena avec lui, à Antioche, un prêtre nommé Pierre, qui occasionna les plus grands troubles en Orient (1). C'était un intrigant hypocrite, qui de moine acémète et de simple foulon, dont le surnom lui resta, parvint, par la protection des grands qu'une apparente piété séduisit, jusqu'à envahir le siége patriarcal d'Antioche. Chassé de son monastère pour son audace à rejeter le concile de Calcédoine, il se retira dans la ville impériale, où il mit en œuvre son génie entreprenant, souple, flatteur, et fit particulièrement sa cour à Zénon. Etant allé en Syrie avec ce prince, il gagna par argent quelques apollinaristes, hérétiques imbus des mêmes principes que les eutychiens. Il se mit ensuite à calomnier Martyrius, patriarche d'Antioche, qu'il accusa de nestorianisme. La cour se laissa prévenir, la division se mit parmi le peuple d'Antioche, et Martyrius n'avait pas une fermeté d'ame capable de faire face à tant d'obstacles et de contradictions. Quand il vit son peuple divisé à un certain point, et que Zénon favorisait ouvertement l'usurpateur; après des faibles tentatives et quelques exhortations fort disertes, il quitta la partie, et crut avoir beaucoup fait en prononçant un dernier discours parsemé d'expressions assez énergiques (2). Il déclara publiquement qu'il abandonnait une église en désordre, un indocile clergé et un peuple rebelle; mais qu'il se réservait la dignité du sacerdoce. Il n'en fallut pas davantage à l'ambitieux foulon, qui s'empara dès-

(1) Liber. *Breviar.* c. 16; Evagr. III, c. 11.

(2) Theod. Lect. *lib.* 1.

lors du siége comme vacant, et se fit reconnaître pour patriarche. Gennade de Constantinople, qui aimait Martyrius, peignit cette usurpation à l'empereur avec les couleurs convenables, et Léon ordonna que Pierre serait exilé dans les déserts tant redoutés de l'Oasis. Mais le coupable fut averti avant qu'on pût l'arrêter, et prévint l'exécution par une prompte fuite. Après quoi Julien fut élu évêque d'Antioche d'un commun consentement.

Gennade vécut peu de temps depuis cette bonne œuvre, et eut pour successeur Acace, directeur de l'hôpital des orphelins de Constantinople. Il paraît que le saint évêque Gennade, plus avide des biens célestes que des prérogatives temporelles, se mit peu en peine de faire ratifier ou exécuter les canons de Calcédoine, touchant la préséance du siége patriarcal de la nouvelle Rome. Ce fut vraisemblablement Acace, qui, sous le pape Simplice renouvela cette prétention; mais Probus, évêque de Canuse et légat du saint siége, s'y opposa en présence même de l'empereur Léon. Simplice avait été élu le vingtième de Septembre 467, à la place d'Hilarus, mort dix jours auparavant. On observe que celui-ci, dans le cours d'un pontificat de moins de six ans, avait distribué à différentes églises, en vases sacrés, quatre-vingt-quatre livres d'or et douze cent cinquante-deux livres d'argent, sans compter bien d'autres effets d'une piété aussi magnifique : ce qui peut donner une idée de l'opulence et de la puissance de l'église romaine en des temps si malheureux.

L'empire d'Occident depuis plusieurs années n'était plus que le vain simulacre de son ancienne grandeur. Peu après le pillage de Rome, que le lâche Maxime n'avait osé défendre contre Genseric, Avitus, préfet du prétoire dans les Gaules, y fut fait empereur. Mais étant venu en Italie et ayant été vaincu par Ricimer, on le fit ordonner évêque de Plaisance. Après lui, Majorien fut déclaré empereur à Ravenne, du consentement de l'em-

pereur Léon, et régna ou sembla régner pendant quatre ans; car c'était Ricimer, maître de la milice, qui jouissait véritablement de ce qui restait de puissance impériale en Occident. Quand il fut las de Majorien, qui soutint cependant au dehors la dignité du nom romain beaucoup mieux qu'on ne devait s'y attendre, il lui fit quitter la pourpre, et la vie peu de temps après. Sévère, qui était consul, lui succéda, et finit bientôt par le poison. Après un assez long interrègne, le sénateur Anthémius, parent de Julien l'apostat, par Procope qui avait lui-même porté la pourpre, fut proclamé l'an 467, au mois d'Août, du consentement de Ricimer, qui trouvait plus de sureté à faire des empereurs qu'à l'être lui-même (1). Il convint à ce souverain précaire de cimenter encore sa propre dépendance, en donnant sa fille en mariage à ce dangereux protecteur. Il périt enfin par l'ordre de son beau-père, le 11 Juillet 472. Son successeur, Anicius-Olibrius, mourut le 23 Octobre de la même année. Glicérius, mis en sa place le 5 Mars de l'année suivante, ne l'occupa qu'environ quinze mois, au bout desquels il fut détrôné par Julius-Nepos, qui le fit ordonner évêque de Salone en Dalmatie. Deux mois après, le patrice Oreste, que Nepos avait fait maître de la milice, fit proclamer son fils Romule ou Momille, autrement nommé Augustule, qui ne régna que dix mois et fut le dernier empereur d'Occident.

Ainsi se précipita la chute du plus puissant des empires, avec plus de rapidité et beaucoup moins d'éclat encore qu'il ne s'était établi. Odoacre, roi des Turcilingues et des Hérules, qui avait été appelé par le parti de Nepos, se rendit maître de Rome le 23 d'Août 476. Il fit mourir Oreste, et se contenta de reléguer le jeune Augustule en Campanie. Pour lui, il ne prit ni le nom ni les ornemens d'empereur; mais le titre de roi d'Italie;

(1) Evagr. II, *c.* 16; Jornand. *p.* 477.

mettant fin à l'empire, et laissant en paix les différens peuples qui en occupaient ou envahissaient les provinces, devenues la proie de tous les Barbares. Il y avait jusqu'à trois nations étrangères dans les Gaules; savoir, les Goths, les Bourguignons et les Francs, qui s'arrachaient ce que les Romains y avaient possédé. Le peu de contrées qui en restaient encore à ceux-ci, ils ne les devaient qu'à la jalousie de leurs vainqueurs, qui aimaient mieux les sentir entre les mains d'un ennemi oisif, que de voir l'un des conquérans prendre l'ascendant sur les autres. Une bonne partie de la Grande-Bretagne se trouvait au pouvoir des Anglais-Saxons, encore idolâtres ainsi que les Francs. Tous les autres professaient l'arianisme. Les Visigoths suivaient la même religion dans les Espagnes, qu'ils avaient subjuguées presque tout entières. Genseric, maître de l'Afrique, était non-seulement arien, mais persécuteur plus obstiné et plus violent que n'avaient été les empereurs idolâtres.

La foi chrétienne n'était pas sur un meilleur pied en Orient, sous l'empire de Zénon, qui succéda, en 474, à Léon son beau-père. Ainsi, dans tout l'univers, il n'y avait pas un seul royaume, pas même une province, qui eût un souverain catholique. Le patrice Ricimer, qui, sans aucun titre de domination, jouit si long-temps d'un pouvoir beaucoup plus absolu que ceux qui en étaient revêtus publiquement, professait la religion de ses pères, c'est-à-dire l'arianisme; car il était goth de naissance. Ainsi les fidèles n'eurent pas alors un moindre besoin du secours d'en-haut, que dans celles des persécutions anciennes qui firent le plus de martyrs. Le Seigneur ne manqua point à son église. Il parut clairement au contraire, qu'il ne permettait ces bouleversemens et ces troubles, que pour la montrer supérieure aux révolutions des temps et aux attaques de la barbarie, autant qu'à tous les autres efforts des puissances infernales. Les loups furieux, qui semblaient n'entrer dans le saint bercail que

pour le dévaster, la main du Tout-puissant les dépouilla de leur férocité naturelle. Odoacre, dont le seul nom avait répandu l'alarme dans toutes les églises de l'Italie, la fit cesser dès qu'il fut maître du pays. Tout attaché qu'il était à l'arianisme, il accorda des grâces insignes à plusieurs saints évêques en faveur de leurs peuples. Il abolit même ou diminua considérablement les tributs excessifs dont les avaient accablés les derniers empereurs, tyrans d'autant plus durs envers les citoyens, qu'ils étaient plus incapables de faire tête aux Barbares.

Cette conduite provint principalement de ses rapports avec un solitaire d'une admirable sainteté, qui habitait les rives du Danube assez près de Vienne (1). Comme Séverin, c'est le nom du solitaire, était dans la plus grande vénération parmi tous les habitans de l'Autriche et de la Bavière, qui le nomment leur apôtre, Odoacre ne put passer dans le voisinage sans être frappé de sa renommée. Avant d'entrer en Italie, il voulut obtenir sa bénédiction : il vint dans l'appareil le plus modeste ; il pénétra jusqu'au fond de la grotte où le saint était comme enseveli, et qui était si basse, que le prince barbare, d'une taille extraordinaire, fut obligé de se tenir courbé pour ne pas toucher à la voûte. Odoacre n'avait rien dans ses vêtemens ni dans tout son extérieur qui pût le faire connaître : toutefois comme il prenait congé, Séverin ne le salua pas seulement comme le chef de la nation, mais il lui prédit toute la suite de ses prochains succès. Vous allez en Italie, lui dit-il, et vous n'êtes vêtu que de pauvres fourrures ; mais vous serez bientôt l'arbitre des plus hautes fortunes. Il lui dit même avec précision, qu'il régnerait treize à quatorze ans. Quand Odoacre se vit en effet roi d'Italie, il se souvint de l'homme de Dieu, et lui écrivit de lui demander tout ce qu'il voudrait, avec assurance de l'obtenir. L'humble Séverin ne voulut

(1) Boll. *ad* 8 *Januar.*

point paraître dédaigner la libéralité du prince ; et demanda le rappel d'un exilé, qu'il obtint aussitôt.

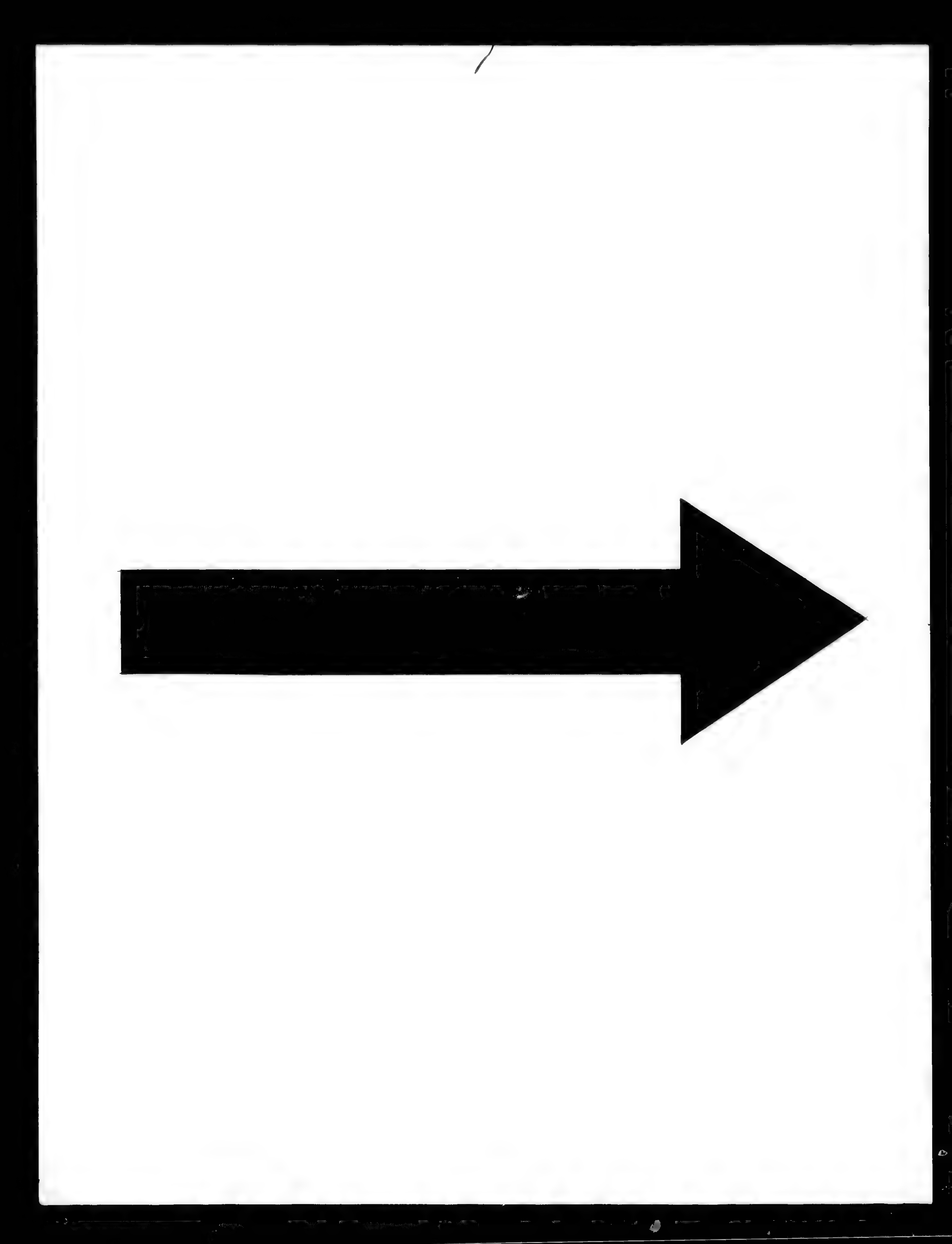
On ignore le lieu de la naissance de cet illustre solitaire, qui prit le plus grand soin de la tenir cachée. Dans une assemblée, où toutes les personnes distinguées par leur piété et par leur rang témoignaient une grande envie d'apprendre quelle terre l'avait vu naître, un prêtre, nommé Parménius, fort considéré du saint, avec qui il vivait dans une sorte de familiarité, lui demanda, au nom de tous les autres, dans le style figuré de ces peuples, sur quel bord s'était levé l'astre qui éclairait enfin la Norique. Mais l'homme de Dieu, détournant la louange sans s'effaroucher, et le prenant sur un ton badin : Parménius, lui dit-il, ne m'aimez-vous pas assez pour payer ma rançon, en cas que je fusse un esclave fugitif ? Croyez-moi, ajouta-t-il, l'existence que nous avons ici-bas est si peu de chose, qu'il ne faut nous connaître que par celle que nous devons avoir dans l'éternité. Epargnons-nous, moyennant une discrétion qui coûte si peu, la tentation de la vanité, qui, pour être ridicule, n'en est pas moins dangereuse. On n'importuna pas le saint davantage; mais on ne douta point qu'il ne fût d'une très-noble extraction, que sa modestie sans cela n'aurait pas cachée si soigneusement. La pureté même avec laquelle il parlait la langue latine, montrait qu'il était né dans quelque bonne ville d'Italie, et très-probablement à Rome, où il y avait une famille sénatoriale et consulaire du nom de Séverin.

Il s'était d'abord retiré dans les solitudes de l'Orient, pour s'y former à la perfection ; puis il était revenu dans la Haute-Pannonie, par une inspiration spéciale de l'esprit de Dieu, qui voulait présenter ce grand objet d'édification aux regards de tant de nations qui allaient changer la face de l'univers. Il convertit beaucoup de Barbares, et leur imprima à tous le respect de la vraie religion.

Dans ces calamités publiques, il était le refuge du peuple fidèle, à qui souvent il apprenait par révélation les desseins des ennemis. Il les avertissait de leurs marches, ou du moins il les exhortait à détourner par la prière et les bonnes œuvres les fléaux qui les menaçaient, et à en faire un salutaire usage. Plusieurs églises le demandèrent pour évêque. Comme il ne voyait dans l'épiscopat qu'un engagement à la peine et aux [illegible]aux, il répondit, qu'il lui était assez pénible [illegible]oir privé de sa première solitude, et con[illegible]rdre du ciel dans des provinces où il ava[illegible]leur de n'apercevoir autour de lui que des malheureux. Il établit différens monastères, dont le plus considérable est près de Vienne, au bord du Danube.

Dans la plupart des régions exposées aux invasions des Barbares, il y avait de même de saints personnages, ménagés par la providence, comme de puissantes ressources en de pareilles extrémités. Saint Mamert, évêque de Vienne dans les Gaules, s'y rendit fort utile, malgré la faute qu'il fit de vouloir étendre sa juridiction sur l'église de Die, qui n'était pas des quatre attribuées par le pape saint Léon à la métropole de Vienne : mais un avertissement de la part du vicaire de Jesus-Christ, en conséquence de la relation d'un concile tenu sur les lieux, suffit pour rétablir les choses dans l'ordre accoutumé. Le saint métropolitain, réduit à des devoirs moins étendus, ne pensa qu'à les remplir avec plus de zèle. Le Seigneur lui en fournit bientôt une ample matière, par le choix qu'il fit de lui pour détourner de nos provinces les fléaux qui les menaçaient, et auxquels préludèrent des présages d'autant plus affreux, que la divine justice voulait engager plus efficacement les peuples à se mettre en état de la désarmer.

Ce n'était de tous côtés qu'incendies soudains dont on ne pouvait deviner la cause, que tremblemens de terre sans interruption, que gémissemens lugubres durant la nuit ; des spectres épouvantables



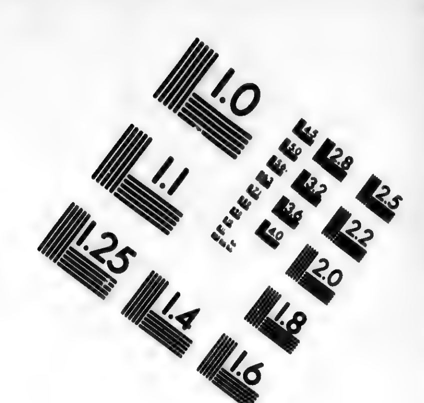
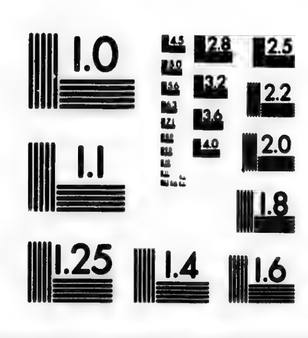


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"


2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
1.8

apparaissaient même en plein jour, et l'on vit jusque dans les places et les rues de la ville les plus fréquentées, des bêtes sauvages se montrer à l'heure de midi. Les alarmes étaient telles à Vienne, que les principaux habitans en sortirent avec précipitation, de peur d'être enveloppés sous ses ruines. La veille de Pâque, le peuple étant rassemblé dans l'église avec le saint évêque, on entendit un fracas plus terrible qu'à l'ordinaire; et l'on vint annoncer que le palais, situé dans le lieu le plus élevé de la ville, était tout en feu et la menaçait d'un embrasement général. Chacun craignant pour sa propre maison, l'on abandonna l'église, et l'évêque demeura seul prosterné devant l'autel, où il se dévoua à la divine justice pour tout son peuple. Le Seigneur l'exauça, et on lui rapporta bientôt la nouvelle que le feu était éteint (1).

Dès-lors il forma la résolution d'instituer des jeûnes et des supplications ou processions solennelles, pour désarmer tout à fait le bras du souverain juge; et l'on choisit pour cela les trois jours qui précèdent l'Ascension. C'est ainsi que les rogations commencèrent dans l'église de Vienne, d'où elles passèrent dans les autres provinces des Gaules, et en assez peu de temps dans toute l'église; puisque saint Avit, qui succéda à Esichius, successeur immédiat de Mamert, disait que cette pratique était déjà répandue par tout l'univers.

Le saint évêque de Vienne avait un frère prêtre de la même église, nommé aussi Mamert et surnommé Claudien. C'est un des auteurs qui font le plus d'honneur à l'église de France, pour ce temps-là (2). Poëte, orateur, théologien, géomètre même et musicien, il eut tous les talens, et les consacra uniquement à la gloire de Dieu et au service de la religion. Il avait été moine dans sa jeunesse, et c'était dans la tranquillité de sa retraite qu'il

(1) S. Avit. *Hom. de Rogat.* Sidon. VII, *Epist.* 1.

(2) Gennad. *de Script.* c. 81; *Bibl. Patr. t.* 4.

avait approfondi tous les bons auteurs grecs et latins, chrétiens et profanes. Ses vertus égalaient sa capacité. Toute son ambition se bornait à soulager son saint frère dans les travaux de l'épiscopat, sans aspirer à nul titre d'honneur. Il nous reste de lui un traité de la Nature de l'Ame, où l'on en trouve la spiritualité et la continuité essentielle de la pensée, établies avec une précision qui ferait honneur aux meilleurs philosophes de nos jours. Il s'est néanmoins trompé touchant les anges, qu'à l'exemple de quelques anciens docteurs il fait de deux substances, la corporelle et la spirituelle. Il passe pour avoir composé l'hymne de la Passion, qui commence par ces mots : *Pange lingua.* On doit encore le regarder comme l'auteur de quelques autres poésies chrétiennes de bon goût, que la ressemblance de nom a fait attribuer mal à propos au poëte Claudien, qui était indubitablement païen.

L'église d'Auvergne, c'est-à-dire de Clermont, fut une des premières à recevoir la solennité des rogations. Elle se trouvait des plus exposées aux calamités qu'on espérait détourner par cette pratique religieuse. Evaric, roi des Visigoths ou Goths d'Espagne, possédait encore les provinces des Gaules de ce côté-là, et s'étendait autant qu'il pouvait dans les autres. Comme il était arien passionné, il ne cherchait qu'à ruiner la religion catholique, sans commettre néanmoins ces violences d'éclat qui auraient trop aliéné les Gaulois. Il sentait au moins l'intérêt qu'il avait à ne pas affectionner ces peuples, solidement chrétiens, aux autres conquérans qui partageaient les Gaules avec lui : ce qui ne l'empêcha pas de faire quelques martyrs, entr'autres les saints évêques Valère d'Antibes, dont le siége a été transféré à Grasse; Gratien de Toulon; Denterius de Nice et un saint Léon de Fréjus. Mais il faisait un mal infiniment plus grand, en empêchant d'ordonner des évêques à la place de ceux qui mouraient. Aussi n'en vit-on point, pendant un temps fort long, à

Comminges, à Auch, à Bazas, à Bordeaux, à Périgueux, à Rodez, à Limoges, à Mende; et faute d'évêques, on y manquait aussi de prêtres et de tous les autres ministres de la religion. Les églises et les fidèles abandonnés se trouvaient dans l'état le plus déplorable. Non-seulement les temples étaient dépouillés, suivant le tableau que nous en fait Sidoine de Clermont, témoin oculaire (1); mais ils tombaient en ruines, les toits étaient enfoncés, les portes n'étaient plus fermées que par les ronces qui les bouchaient et qui croissaient avec l'herbe jusqu'autour des autels, où l'on voyait paître les animaux. Cette désolation s'étendait aux villes comme à la campagne; et par-tout les assemblées et les instructions religieuses devinrent extrêmement difficiles. Mais les grands pasteurs qu'eut alors l'église de Gaule, surmontèrent tous les obstacles.

Sidoine, évêque de la capitale d'Auvergne, était né à Lyon, de la race des Apollinaires, l'une des plus illustres des Gaules. Son aïeul et son père y avaient été préfets du prétoire. Lui-même fut préfet de Rome, patrice, et allié à la maison impériale, puisqu'il épousa Papianille, fille de l'empereur Avitus, et en e[illegible] plusieurs enfans. Ses qualités personnelles répondaient aux avantages de sa fortune. Il passa pour le poëte le plus célèbre de son temps; et à ce titre, on lui éleva à Rome une statue couronnée de laurier. La vertu était comme héréditaire dans cette famille. Avant que Sidoine fût évêque, il lui arriva plusieurs fois de donner aux pauvres des pièces de son argenterie; afin que sa femme, qu'il voulait rendre aussi charitable que lui, leur fît d'abondantes aumônes pour retirer ces meubles (2). Etant venu en Auvergne, où était mort saint Eparque, évêque de cette église, il fut élu malgré lui, quoiqu'encore laïque.

Les Gaules avaient plusieurs autres prélats, qui

(1) *Lib.* VII, *Epist.* 6. (2) Greg. Tur. II, *Hist. c.* 22.

ne se rendirent ni moins illustres ni moins nécessaires à leurs peuples. Saint Patient de Lyon se signala sur-tout par ses libéralités envers les malheureux. Il étendit ses aumônes en plusieurs provinces, et fit conduire une grande quantité de blé pour leur subsistance, à Orange, à Viviers, à Valence, à Avignon, à Arles et jusqu'en Auvergne. C'est ce que nous apprenons d'une lettre de remerciement que lui en écrivit saint Sidoine.

A Tours, saint Perpétue se montra un des plus dignes successeurs de saint Martin, et fut très-zélé pour la gloire de cet illustre thaumaturge. Trouvant son église trop petite pour le concours immense des personnes que les fréquens miracles y attiraient, il en fit construire, à cinq cents pas de la ville, une beaucoup plus grande, qui passa pour un modèle du goût et de la magnificence du cinquième siècle. Elle avait, selon Grégoire de Tours (1), cent soixante pieds de longueur, soixante de largeur, quarante-cinq de hauteur jusqu'à la voûte, trente-deux fenêtres dans le chœur et vingt dans la nef, huit portes dans toute l'église, et six-vingts colonnes. Saint Perpétue en fit la dédicace le 4 Juillet, jour auquel on célébrait déjà l'ordination de saint Martin; il fit en même temps la première translation de ses reliques. Saint Euphrone d'Autun fournit le marbre dont on orna le tombeau.

Saint Apruncule de Langres florissait aussi dans ces temps-là; mais ayant été chassé de son siége, il se retira en Auvergne, et fut choisi par saint Sidoine même pour son successeur. Auspice de Toul, Censurius d'Auxerre, et Prosper d'Orléans, le successeur et l'imitateur de saint Agnan, sont tous honorés comme saints.

Alors aussi éclata une des plus grandes lumières de l'église de Gaule dans la personne de saint Remi de Reims : aurore fortunée de la foi française, qui brilla aussitôt de la plus pure splendeur, et qui

(1) *Lib.* II, *c.* 14.

conserve encore la même pureté après tant de siècles. Remi, né dans le territoire de Laon, d'une très-illustre famille, était fils d'Emilius et de Célinie, aussi-bien que Principe, qui fut évêque de Soissons. Mais Remi fut un enfant de miracles, prédit par un saint solitaire nommé Montan, et conçu contre l'ordre naturel dans le sein stérile de la vieillesse. Par un prodige non moins extraordinaire, sa naissance rendit la vue à son prophète, c'est-à-dire au saint vieillard Montan, qui était aveugle (1). Tout fût également merveilleux dans sa jeunesse : il renchérit sur les vertus héréditaires de sa famille ; et dès l'âge le plus tendre, il se distingua tellement par l'excellence de son esprit et par ses progrès dans les lettres, qu'au jugement de l'éloquent Sidoine, il devint l'homme le plus éloquent de son temps. En un mot, il se rendit si recommandable, que Bénage, évêque de Reims, étant venu à mourir, Remi fut élu d'une voix unanime, et contraint, malgré la plus forte résistance et l'empêchement de son âge qui n'était que de 22 ans, à remplir ce siége, l'un des plus distingués et des plus importans de toutes les Gaules.

Ces régions ne furent pas moins édifiées par l'éclatante piété de leurs solitaires et de leurs cénobites. Des côtes méridionales qui avaient plus de commerce avec l'Orient, où cette vie angélique avait commencé, elle pénétra pied à pied dans toutes nos provinces. Il y avait dès-lors des monastères dans le voisinage de Vienne et de Lyon : celui de l'île Barbe, dans la Saône, renommé dès le commencement du cinquième siècle, passe pour le plus ancien. Saint Martin en avait établi plusieurs dans le pays de Tours, saint Victrice à Rouen et saint Germain à Auxerre, où ils laissèrent quantité de disciples zélés à perpétuer les exemples et les leçons qu'ils avaient reçus. Ainsi, vers le milieu du cinquième siècle, il n'y avait

(1) Flodoard, *Hist.* 1, c. 11; Hincm. *ap. Sur.* 13 *Januar.*

presque point de contrées dans les Gaules, où l'on ne vit de ces communautés plus angéliques que terrestres.

Saint Romain, né dans le pays des Séquaniens ou Franche-Comté, étudia les règles de la vie parfaite dans le monastère d'Aînai, bâti à Lyon au lieu où souffrirent les premiers martyrs de cette ville ancienne (1). A l'âge de trente-cinq ans, il se retira dans les forêts du mont Jura, avec un exemplaire de la vie des pères et des institutions de Cassien, que son abbé Sabin voulut bien lui laisser. Il s'arrêta dans un lieu nommé en celtique Condat ou Condé, à cause du confluent des rivières de Bienne et d'Alière, entre trois montagnes, où il trouva une fontaine, quelques fruits sauvages, et un coin de terre propre à être cultivé. Il avait passé quelques années dans cette solitude, lorsque son frère Lupicin fut averti en songe de l'aller joindre. Quoique frères et saints l'un et l'autre, c'étaient deux caractères tout différens: Romain, doux, indulgent, toujours prêt à excuser les fautes d'autrui; Lupicin, naturellement sévère, et d'une fermeté inflexible à maintenir la règle comme à en punir toutes les infractions. Mais unis par l'esprit de Dieu beaucoup plus que par la nature, et tendant invariablement au même but; de leur différente méthode il résulta un régime mitoyen, qui produisit le plus heureux effet. La réputation de leurs austérités et de leurs vertus leur attira tant de disciples, que le monastère de Condat ne suffisant plus au grand nombre de ceux qui survenaient de jour en jour, ils défrichèrent dans la forêt voisine un lieu nommé Laucone, où ils établirent un second monastère dont Lupicin fut abbé; les deux frères continuant néanmoins à se communiquer leurs vues et leurs conseils réciproques.

Ils avaient une sœur qui voulut imiter leur ma-

(1) Bolland. *ad* 28 *Febr.*

nière de vivre. Ils bâtirent pour elle un troisième monastère sur une montagne voisine, pleine de cavernes : ce qui fit appeler cette maison la Baume, nom qui signifie caverne en langue celtique. On y vit bientôt plus de cent religieuses : elles gardaient une clôture si exacte, que quoique plusieurs d'entr'elles eussent leurs frères ou leurs fils dans le monastère de Laucone, à quelque pas de là, elles ne leur parlaient jamais, et n'avaient pas plus de commerce avec eux que s'ils eussent déjà été morts. Quant à l'enceinte de leur monastère, elles n'en sortaient que pour être portées en terre; la sepulture des religieuses se trouvant, selon l'usage ancien, hors de la clôture.

Romain, suivant son naturel indulgent et facile, recevait tous les sujets qui se présentaient. Un ancien religieux lui en faisant un jour des remontrances : Mon frère, lui répondit le saint abbé, savez-vous ceux qui persévéreront? Combien n'en avez-vous pas vus dans ces monastères qui se sont démentis après les commencemens les plus fervens? d'autres au contraire, après des infidélités et des traits scandaleux d'inconstance, sont rentrés dans la carrière avec un redoublement de ferveur, et ont atteint à une haute perfection. Saint Romain fonda encore, au diocèse de Lausanne, un monastère appelé de son nom Roman-Moutier. Il mourut vingt ans avant son frère Lupicin, qui parvint à une extrême vieillesse, malgré l'austérité de sa vie et son abstinence effrayante. Il ne permettait pas qu'on assaisonnât, soit de lait, soit d'huile, les légumes qui faisaient toute sa nourriture. Il n'avait point bu de vin depuis qu'il était entré dans le monastère. Les huit dernières années de sa vie, il ne but rien du tout; ne se désaltérant, quand il était trop pressé de la soif, qu'en trempant dans l'eau le pain qu'il prenait alors, uniquement pour ne pas mourir de faim.

Le monastère de Condat est la célèbre abbaye de saint Claude, érigée de notre temps en évêché. Les

monastères de Laucone et de la Baume ne subsistent plus; ceux qui portent aujourd'hui ces noms dans la Franche-Comté, n'étant pas de la fondation de saint Romain. Les grands exemples de la perfection évangélique se communiquaient ainsi dans toutes les Gaules, quoique soumises à la domination de princes barbares, tous infectés de l'idolâtrie ou de l'hérésie. Chilpéric, roi des Bourguignons, fut même le bienfaiteur insigne des disciples de Romain, auxquels il assigna un revenu annuel de trois cents boisseaux de blé et de trois cents mesures de vin pour la subsistance, et de cent sous d'or pour le vestiaire.

L'Orient, gouverné en apparence d'une manière plus favorable à la vraie foi, était au fond dans un état beaucoup plus déplorable. Aussitôt que Zénon s'était vu le maître de l'empire, il avait lâché la bride à tous ses mauvais penchans, sans que nul sentiment d'équité ou de pudeur, ni aucun principe de modération ou d'humanité pût le retenir (1). Il semblait persuadé que la gloire des souverains consiste à faire le mal avec éclat, et qu'il n'y a de honte qu'à marquer de la crainte en le commettant. Du reste, absolument insensible aux injures qu'on faisait de toute part à l'empire, tandis qu'il était abymé dans la dissolution et la débauche, les Sarrasins ou Arabes au levant, au couchant les Huns qui avaient passé le Danube sans obstacle, pillaient les frontières et pénétraient bien avant dans les provinces. A peine daignait-on s'opposer à leurs progrès; et peut-être en effet le peuple avait-il moins à craindre des Barbares, que de la dureté et de l'avidité insatiable de son empereur. Un état si violent ne pouvait durer. Dès l'année 475, la seconde du règne de Zénon, qui venait de se brouiller avec l'impératrice Vérine, veuve de Léon, Basilisque, frère de Vérine, se fit proclamer auguste, et réduisit le méprisable empereur à se tenir caché dans l'Isaurie, sa patrie (2).

(1) Evagr. *l.* I, *c.* I. (2) *Id. l.* III, *c.* 3.

C'était sortir d'un précipice, pour retomber dans un plus affreux. Le gouvernement de Basilisque, qui ne dura que deux ans, parut encore plus tyrannique que celui de Zénon. Le tyran se déclara aussitôt pour les eutychiens, et rappela Timothée-Elure, exilé depuis dix-huit ans. Ce faux patriarche d'Alexandrie parut fièrement à Constantinople, où il fut reçu en triomphe par ceux de sa doctrine. Le fanatisme alla si loin, que l'on contrefit de point en point l'entrée triomphante du Sauveur à Jérusalem; Timothée montant un âne, et ses sectateurs s'écriant : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. Mais comme il allait du palais à l'église, il tomba si rudement qu'il se rompit le pied. Il n'en perdit rien de son crédit auprès de Basilisque, à qui il persuada de condamner publiquement le concile de Calcédoine, avec la lettre de saint Léon à Flavien.

La condamnation fut adressée, en forme de lettre circulaire, à tous les évêques. Sous prétexte de procurer l'union de l'église et de conserver les décrets des trois premiers conciles généraux, on proscrivait le quatrième, même quant aux définitions de foi. Il est vrai que la lettre de Basilisque condamne en même temps ceux qui supposent la chair de Jesus-Christ d'une autre nature que la nôtre, ou qu'il ne s'est incarné qu'en apparence. Mais c'était un adoucissement à l'hérésie d'Eutychès, pour lui sauver l'opprobre des anciennes impiétés plus connues et tout à fait décriées; modification qui n'en ruinait pas moins les décrets du concile et la soumission qu'on leur devait. La lettre circulaire ajoute que chaque évêque en souscrivant anathématisera expressément tout ce qui s'est fait à Calcédoine; que ceux qui oseront dans la suite en faire mention, seront punis comme perturbateurs de l'église et de l'état; qu'à ce double titre, les évêques et les clercs seront déposés, les moines et les laïques bannis, avec confiscation de biens. Basilisque autorisa aussi un concile, qui abolit le privilége

privilége attribué au siége de Constantinople sur la fin du concile de Calcédoine : ce qui influa beaucoup dans le zèle d'Acace contre cet empereur.

Timothée-Elure commença par souscrire. Pierre le Foulon, disgracié pour la même cause que lui sous le règne précédent, et qui chassé d'Antioche, s'était tenu caché dans un monastère d'acémètes, reparut alors, et signa après Timothée, en qualité de second patriarche. On dit même qu'Anastase, patriarche de Jérusalem, souscrivit aussi. Dans la Palestine, en effet, les désordres occasionnés alors par les moines schismatiques, renouvelèrent toutes les scènes d'horreur et de scandale données vingt ans auparavant sous l'abbé Théodose. En un mot, la défection fut telle, que l'on compte environ cinq cents évêques qui condamnèrent par écrit, et la lettre de saint Léon, et le concile de Calcédoine. Acace de Constantinople fut le seul des patriarches qui refusa de souscrire : conduite qui lui ferait plus d'honneur, si elle se fût soutenue par la suite, et dès-lors il ne se fût pas abandonné à un enthousiasme qui décèle trop souvent l'affectation, et que l'intérêt propre inspire bien plutôt que l'esprit de Dieu. Il prit des habits de deuil, et couvrit de draps noirs la chaire épiscopale ainsi que l'autel. Il avait pour lui les moines et tout le peuple de Constantinople.

Le pape Simplice s'y prit d'une manière plus paternelle et plus pontificale. Il écrivit à Basilisque une lettre touchante (1), par laquelle il l'exhortait à suivre les exemples religieux des empereurs Marcien et Léon d'illustre mémoire, dont il avait été témoin. Il écrivit aussi au patriarche de Constantinople, qu'il fit même son légat, à l'effet de s'opposer à l'usurpateur du siége d'Alexandrie. Il bornait cependant le légat au personnage de solliciteur auprès de Basilisque, que le pape voulait détourner de penser à un nouveau concile ; parce

(1) *Epist. ult. tom. 4 Conc.*

qu'on n'en a jamais tenu, dit-il, que quand des esprits inquiets répandant de nouveaux nuages sur le dogme, il a fallu les dissiper par les lumières réunies et l'unanimité du suffrage des pasteurs.

Tous les soins du pontife furent inutiles. Mais un homme sans titre, sans bien, avec la seule autorité que donnent la vertu et le mépris du monde, fit une vive impression sur le tyran; et sans réussir à changer le fond de son ame, il empêcha du moins les plus grands excès, par la terreur qu'il lui inspira des jugemens de Dieu. Tel fut le merveilleux ascendant du saint homme Daniel, surnommé le Stylite pour la même raison que saint Siméon, auquel il avait succédé dans sa manière de vivre sur une colonne: plus admirable que Siméon même, en ce qu'il habitait un climat beaucoup plus dur, près l'embouchure du Pont-Euxin, sur une montagne exposée à des vents continuels et à des froids rigoureux. On le regardait comme la sauvegarde de l'empire, dès le temps de l'empereur Léon qui le visitait souvent, et à qui il obtint un fils par ses prières. Les Barbares avaient eux-mêmes tant de respect pour lui, que le roi des Lazes étant venu traiter avec les Romains, et l'empereur l'ayant mené voir Daniel, le saint fut l'arbitre du traité entre les deux princes. Dans le péril où se trouvait l'église, le patriarche de Constantinople manda Daniel, qui d'abord refusa de venir, ne pouvant se résoudre à interrompre sa manière de vivre toute spirituelle et toute céleste, pour rentrer dans la fange de ce monde. Mais Acace lui renvoya plusieurs évêques, avec charge de lui faire les plus fortes instances, et de lui proposer l'exemple du fils de Dieu descendu du ciel même pour notre salut.

Daniel descendit alors de sa colonne, et vint à la capitale, où il fut reçu avec une joie incroyable. Le peuple toujours extrême s'anima tellement contre les fauteurs du schisme, qu'il y aurait eu dès-lors une révolution dans le gouvernement, si le saint n'eût calmé les esprits. Basilisque épouvanté

sortit de la ville, et se retira au château de l'Hebdomon. Mais Daniel le suivit, accompagné d'une multitude de solitaires et d'autres personnes vénérables par leur piété. Sa manière de vivre toujours debout lui avait tellement enflé les pieds, qu'il ne pouvait marcher et qu'il fallut le porter. Un mauvais plaisant dit, en le voyant d'une fenêtre : Voilà une espèce toute nouvelle de consul. Mais ce bon mot lui coûta cher : il tomba mort sur le champ ; le Seigneur, qui pénètre le fond des cœurs jugeant tout autrement que les hommes de certaines légèretés (1). Les gardes craignant pour l'empereur, refusèrent l'entrée à Daniel, qui en se retirant secoua la poussière de ses pieds, selon le conseil de l'évangile. Basilisque, tout autrement disposé que ses gens quand on lui eut fait le récit de ce qui venait d'arriver, fit courir après le saint, pour le supplier de revenir. L'inquiétude redoublant de moment en moment, il lui envoya messager sur messager, qui tous furent inutiles. Le prince accourut lui-même, se jeta aux pieds de l'homme de Dieu, et lui demanda publiquement pardon. Mais cette humilité, ou cette basse et servile crainte, inspira aux spectateurs du mépris pour le tyran, sans faire illusion au prophète. Il dit aux assistans, que ce vain artifice ne ferait pas révoquer les arrêts de la justice divine ; et après avoir prédit la chute prochaine de Basilisque et fait plusieurs miracles, il retourna sur sa colonne.

Timothée-Elure était en route pour aller reprendre le siége d'Alexandrie, quand il apprit ces nouvelles. Il eut peur que les catholiques ne vinssent à bout de faire révoquer la lettre circulaire de l'empereur. Rassemblant donc à la hâte tout ce qu'il put des évêques de son parti, il tint à Ephèse une espèce de concile. De là ils envoyèrent tous ensemble une requête en cour, par laquelle ils se plaignaient qu'on les accusât, contre la vérité, d'avoir

(1) Theod. Lect. *p*. 556.

souscrit par force la lettre circulaire ; et ils mandèrent d'ailleurs tout ce que leur artifice put leur suggérer pour se conserver les bonnes grâces du prince : après quoi Timothée-Elure continua sa route. Timothée-Solofaciole, patriarche catholique d'Alexandrie, apprenant l'arrivée de cet usurpateur, se retira dans les monastères de Canope, dont il avait pratiqué la règle. Sa douceur et sa bonté d'ame le rendaient si cher à tout le monde, même aux schismatiques, que la jalouse animosité d'Elure ne put jamais le découvrir. L'arrivée de celui-ci répandit au contraire la dissention et la zizanie parmi les sectaires de l'Egypte, dont la plupart étaient eutychiens rigoureux ; au lieu que Timothée-Elure, quoique ennemi du concile de Calcédoine, soutenait que le Verbe était consubstantiel au Père selon la divinité, et que sa chair était consubstantielle à la nôtre.

Pierre le Foulon retourna de même, par ordre de Basilisque, dans le siége qu'il avait usurpé, et qu'il trouva vacant à son arrivée dans la ville d'Antioche, le patriarche catholique Julien étant mort de chagrin à la vue des désastres qui bouleversaient son église. Mais les schismatiques ne furent pas mieux d'accord en Orient qu'en Egypte. Pierre attribuant la passion à la nature même de Dieu, et non pas à la seule personne du Verbe incarné, ajoutait au trisagion ces paroles qui devinrent si fameuses : Vous qui avez été crucifié pour nous, ayez pitié de nous. Entêté de son invention, selon la manie de tous les novateurs, tandis que l'ancienne foi lui était si indifférente, il lançait des anathèmes contre quiconque refusait de prier à sa façon, et causait chaque jour un nouveau tumulte. Les ordinations qu'il fit pour se fortifier ne lui réussirent pas mieux. Il fut enfin supplanté par un mauvais prêtre de Constantinople, nommé Jean, qu'il avait ordonné évêque d'Apamée, quoique déposé par un concile, et qui, ayant été rejeté par le peuple, fut obligé de revenir à Antioche, dont il envahit le siége à son tour.

A Constantinople, le clergé, les moines et le peuple témoignaient un grand zèle pour la foi, et nommaient publiquement hérétique l'usurpateur de l'empire. Cependant le bruit se répandit que Zénon, caché jusqu'à ce moment, s'était montré en Isaurie, et avait levé une armée avec laquelle il s'avançait vers la capitale. Le lâche Basilisque accourut à l'église, fit satisfaction publique (1), et annulla sa lettre circulaire par une nouvelle ordonnance, où il déclarait qu'il avait été surpris, et voulait que la foi reçue dans les églises catholiques demeurât invariablement, sans qu'il fût plus question de concile ni d'examen nouveau. Il disait anathème à Nestorius, à Eutychès, à tous les hérétiques, et rendait au patriarche Acace, qu'il craignait particulièrement, la juridiction sur les provinces dont il avait consenti peu auparavant qu'on le dépouillât. Quand Zénon fut en effet de retour, ce qui arriva en 477, vingt mois après sa fuite, le tyran toujours plus lâche vint remettre sa couronne sur l'autel, et se réfugia dans le baptistère, avec son fils Marc et sa femme Zénonide, qui l'avait engagé dans l'hérésie. Zénon promit de ne point verser leur sang; mais il les envoya en Cappadoce, dans un château dont il fit murer les portes, et ils y moururent de faim (2). Aussitôt il publia une loi, pour casser tout ce qui avait été fait pendant la tyrannie, tant contre la foi qu'à l'égard du privilége des églises, principalement de celle de Constantinople, qu'il rétablit dans ses prétentions, en des termes qui semblent avoir été dictés par Acace (3). Il fit, en action de grâces de ses succès, plusieurs bonnes œuvres d'éclat, bâtit au lieu de sa retraite une superbe basilique en l'honneur de sainte Thècle, qu'il prétendait lui avoir apparu et révélé son prochain rétablissement. Mais il ne changea rien dans ses mœurs dépravées; et s'il favorisa d'abord la religion, dont les intérêts étaient

(1) Theod. Lect. I. (2) *Ibid. p.* 557. (3) Evagr. III, c. 8.

liés si étroitement avec les siens propres, il parut peu après que son cœur n'était nullement touché.

Il déféra volontiers aux vœux du souverain pontife, qui lui écrivit pour déposer Pierre le Foulon; parce que ce faux patriarche d'Antioche avait été attaché à Basilisque. Ce fut alors que Jean d'Apamée trouva moyen d'occuper la place de son coupable bienfaiteur, d'où il fut aussi chassé trois mois après. Un ecclésiastique pieux, nommé Etienne, fut aussitôt élu et ordonné canoniquement. Mais à peine eut-il le temps de recevoir les lettres de communion du pape, du patriarche de Constantinople, et de relever l'espoir de la religion affligée, que les hérétiques s'ameutèrent avec fureur, et lui firent endurer la mort la plus cruelle. Au milieu de son église, profanée avec une impiété barbare, ils le percèrent de mille coups de cannes aiguisées comme des lances; après quoi ils traînèrent son corps par les rues, et le jetèrent dans l'Oronte (1). L'église l'honore comme martyr, le 25 d'Avril.

L'empereur le regretta sincèrement, en écrivit au pape, et fit punir les auteurs de la sédition. Peut-être même que toute la ville en eût souffert, si elle n'eût envoyé une députation pour fléchir le prince. Les citoyens se déportèrent pour cette fois du droit d'élection, et demandèrent que, pour prévenir le désordre, on leur consacrât un évêque à Constantinople. Ainsi Acace ordonna pour Antioche un autre Etienne, qu'on nomme *le jeune* pour le distinguer du premier, et qui se rendit pareillement recommandable par sa piété. Comme cette ordination avait quelque chose d'irrégulier, et que le besoin pressant ne permettait pas d'obtenir la dispense préalable, on en écrivit immédiatement après au chef de l'église, qui ratifia ce qui s'était fait, par égard à la nécessité des circonstances, et sans tirer à conséquence pour l'avenir.

---

(1) Evagr. III, *c.* 10.

Calendion, ordonné de la même manière après la mort d'Etienne qui ne siégea pas long-temps, fut encore reconnu par le pape, que les mêmes circonstances engagèrent à porter le même jugement.

La vieillesse décrépite, ou plutôt la mort de Timothée-Elure, empêcha qu'il ne fût chassé d'Alexandrie. On dit qu'il avança sa fin, pour éviter la honte de la déposition, et qu'après s'être empoisonné, il prédit sa mort, pour soutenir sa réputation de prophète; usant, à la fin de sa carrière, de la même hypocrisie qu'il avait employée à jeter les fondemens de sa fortune (1). Il laissa des disciples nommés timothéens, qui, sans être tout-à-fait eutychiens, continuèrent à rejeter le concile de Calcédoine. Les hérétiques lui donnèrent pour successeur Pierre-Monge, c'est-à-dire, le Bègue, qui fut ordonné clandestinement par un seul évêque : ce qui déplut tellement à l'empereur, qu'il donna ordre de le chasser, de punir les auteurs de cette intrusion, et de rétablir le patriarche légitime Timothée-Solofaciole.

La douceur extrême de ce Timothée l'avait engagé dans une démarche qui faisait peine au pape Simplice, comme nous l'apprenons d'une lettre où ce pontife se plaint à Acace de ce que Solofaciole avait souffert qu'on récitât à l'autel le nom de Dioscore. Mais Simplice fut satisfait peu de temps après, par trois députés que lui envoya le patriarche d'Alexandrie, pour lui donner avis de son rétablissement, et pour l'assurer que le nom de Dioscore était effacé des dyptiques. On demanda même pardon au souverain pontife, et on lui présenta l'abjuration des Egyptiens, qui avaient été subornés par Timothée-Elure et par Pierre-Monge. Les évêques d'Asie, séduits en grand nombre par la lettre circulaire de Basilisque, firent aussi leur rétractation, qu'ils adressèrent au patriarche de Constantinople. Pour diminuer la grièveté de leur

(1) *Brev. Liber. c. 16.*

faute, ils protestaient avec serment qu'ils n'avaient souscrit que par contrainte, et n'avaient jamais eu d'autre foi que celle du concile de Calcédoine.

La réunion se fit en Palestine, sous le patriarche Martyrius, successeur d'Anastase, avec des circonstances beaucoup plus frappantes. Martyrius, qu'il ne faut pas confondre avec le patriarche d'Antioche de même nom, était né en Cappadoce; mais sa ferveur l'avait conduit en Egypte et dans les solitudes de Nitrie, où il menait la vie d'anachorète, lorsque Protère, successeur de Dioscore, fut massacré par les schismatiques. Alors tout fut en confusion dans les plus pieuses solitudes, aussi-bien que dans les villes; et le fervent anachorète se vit réduit à prendre la fuite avec un compagnon nommé Elie. La réputation de saint Euthymius les attira en Palestine, où ce saint abbé, par un premier pressentiment de ce qui devait leur arriver, sentit d'abord pour eux une affection toute particulière. Bientôt il eut une révélation précise, que l'un et l'autre seraient élevés successivement sur le siége patriarcal de Jérusalem. Après la mort de saint Euthymius, le patriarche Anastase les fit venir auprès de lui, les ordonna prêtres, et les agrégea au clergé du Saint-Sépulcre.

C'est de là que Martyrius fut tiré, pour occuper le siége patriarcal. Dès qu'il fut ordonné, il envoya le diacre Fidus à Constantinople, pour se ménager de la protection contre l'audace effrénée des hérétiques, qui lui causaient de continuelles alarmes par rapport au salut de son peuple. Fidus s'embarqua à Joppé; mais il fit un naufrage où il ne pouvait manquer de périr, sans l'assistance miraculeuse de saint Euthymius, qui était mort depuis peu et qui lui apparut. Votre voyage, lui dit le saint (1), n'est pas nécessaire: retournez à celui qui vous envoie, et dites-lui de ma part qu'il ne se mette point en peine de ses ouailles séparées: bientôt elles

(1) *Vit. S. Euthym. p.* 87.

rentreront dans le bercail. A ces mots, il enveloppa de son manteau le diacre Fidus, qui se trouva, sans savoir comment, sur le rivage, et peu de momens après à Jérusalem, où il se pressa de raconter au patriarche ce qui venait de lui arriver.

Toutes les apparences étaient contraires à la prédiction; et quelque espace de temps s'étant écoulé depuis ce récit, le patriarche l'avait presque oublié, quand l'abbé Marcien, chef des schismatiques, les rassembla inopinément dans son monastère de Bethléem. Là il leur tint ce discours inattendu (1) : Jusqu'à quand tiendrons-nous l'église divisée, sans autres principes pour nous rassurer que nos propres raisonnemens? Cherchons à connaître la volonté de Dieu par la méthode qu'employèrent les apôtres : jetons le sort entre les moines et les évêques. Si le sort tombe sur les premiers, nous demeurerons comme nous sommes; et s'il tombe sur les pasteurs, nous nous réunirons à eux. Tout le monde applaudit à cette proposition : on jeta le sort; il tomba sur les évêques, et les moines se soumirent, ne doutant point que telle fût la volonté de Dieu. Le patriarche les reçut à bras ouverts, et fit une grande fête à cette occasion. Il n'y eut que deux abbés qui s'obstinèrent dans le schisme, et qui, ayant été chassés, menèrent jusqu'à la mort une vie errante et malheureuse.

C'est ainsi que prospéraient de toute part les intérêts de la foi, quand la superbe délicatesse d'Acace de Constantinople, offensée d'un léger défaut d'attention, renversa toutes ces espérances. Le principe de cette triste révolution vint encore d'Alexandrie. Le patriarche Timothée-Solofaciole, sentant ses forces et sa vie décliner, envoya à Constantinople Jean Talaïa, prêtre économe de son église, pour représenter à l'empereur les périls que la foi allait courir en Egypte, et pour le supplier de ne lui laisser donner pour successeur qu'un sujet d'entre

---

(1) Cotel. *t.* 2, *Monum. p.* 306 *et* 307.

les clercs catholiques. La supplique et le suppliant plurent également à Zénon, qui renvoya le prêtre Jean Talaïa comblé de louanges, et assuré qu'on aurait égard à ce qu'il avait demandé (1). Dès-lors on le regarda comme désigné pour le siége patriarcal. En effet, cette grande place étant venue bientôt à vaquer, les catholiques élurent Jean d'un concert unanime. Il en donna aussitôt avis au pape et aux évêques des grands siéges; mais il chargea Illus, maître des offices et son ami particulier, de remettre au patriarche de Constantinople et à l'empereur les lettres qu'il leur écrivait à ce sujet.

Illus se trouvait malheureusement en Syrie. Tandis que le porteur l'alla chercher, le fier et pointilleux Acace apprit par la voie publique l'ordination de Jean Talaïa, et tint à injure de n'avoir pas reçu ses lettres synodales. Il éclate sur le champ contre lui, se joint aux protecteurs que Pierre-Monge avait encore à la cour; et de concert avec eux, il charge Jean de différens crimes, entr'autres d'avoir brigué le siége où il était parvenu, après avoir juré de n'y pas prétendre. On proposa à l'empereur, pour couper court à toutes les difficultés, de rétablir Pierre, que l'on dit agréable aux Alexandrins et seul propre à réunir les esprits. Zénon persuadé en écrivit au pape, qui avait déjà reçu la lettre synodale de Jean, et qui, mal instruit de ce qui se passait si loin de lui, promit par sa réponse de suspendre la confirmation de ce nouveau patriarche. Il déclara néanmoins, dès ce moment, qu'il ne consentirait jamais au rétablissement de Pierre-Monge, non-seulement le complice, mais le chef des hérétiques; que la profession récente qu'il faisait de la vraie foi pouvait tout au plus le faire rentrer dans la communion de l'église, et non lui conférer une dignité, qui, dans le cas justement présumé d'une abjuration peu sincère, le mettait en liberté d'enseigner l'erreur (2). Tout bien motivé

(1) *Gesta Acac. p.* 1081. (2) Simpl. *Ep.* 17.

qu'était le refus, l'empereur choqué écrivit à ses officiers en Egypte, de chasser Jean d'Alexandrie, et de remettre Pierre en possession de la chaire épiscopale.

Zénon voulut cependant donner quelques couleurs plausibles à cette étrange conduite, en paraissant s'assurer de la foi du prélat suspect qu'il rétablissait; et ce fut alors qu'Acace, de concert avec les protecteurs et les partisans de Pierre-Monge, engagea l'empereur à dresser une formule de foi, que Pierre devait souscrire pour rentrer dans le siége d'Alexandrie. Telle fut la manœuvre qui donna lieu au fameux édit de Zénon, appelé *hénotique*, c'est-à-dire *union*, et qui ne servit qu'à remplir l'église d'Orient de divisions, de troubles et de scandale, en paraissant vouloir les éteindre. C'est de ce prétexte, toujours si abusif entre les mains des sages du siècle, et toujours employé avec une supercherie nouvelle, que cet édit de schisme et de subversion est coloré dès son préambule. Voici comment l'empereur s'y exprime (1):

« Des abbés et d'autres personnes vénérables nous ont présenté requête, pour demander la réunion des églises, et pour faire cesser les funestes effets de leur division, qui a été cause que plusieurs ont été privés du baptême ou de la sainte communion, et qu'il s'est commis une infinité de meurtres. C'est pourquoi nous déclarons qu'il ne faut point recevoir d'autre symbole que celui des 318 pères de Nicée, confirmé par les 150 pères de Constantinople, et suivi par ceux d'Ephèse, qui ont condamné Nestorius et Eutychès. Nous recevons aussi les douze anathèmes du bienheureux Cyrille, et nous confessons que notre Seigneur Jesus-Christ, Dieu, fils unique de Dieu, qui s'est incarné véritablement, consubstantiel au Père selon sa divinité, et à nous selon l'humanité, le même qui est descendu du ciel, s'est incarné du

(1) Evagr. III, 14; Niceph. XVI, 18.

Saint-Esprit et de la vierge Marie mère de Dieu; est un seul fils, et non deux. Nous disons que c'est le même fils de Dieu, qui a fait des miracles, et qui a souffert volontairement en sa chair; et nous ne recevons aucunement ceux qui divisent ou confondent les natures : mais nous anathématisons quiconque croit ou a cru ci-devant autre chose, à Calcédoine, ou en quelque concile que ce soit, principalement Nestorius, Eutychès et leurs sectateurs. Réunissez-vous donc, dans les mêmes sentimens que nous, à l'église notre mère spirituelle. »
Tel est le fameux hénotique de Zénon, qui semble aussi opposé aux erreurs d'Eutychès qu'à celles de Nestorius et de tous les hérétiques. Il faisait néanmoins triompher les eutychiens, parce qu'il ne recevait pas le concile de Calcédoine comme les trois autres, et qu'il paraissait au contraire lui attribuer des erreurs.

Aussi cet édit fut-il bien vîte reçu des envoyés et de tous les partisans de Pierre-Monge, quoique notoirement hérétiques. Après cette formalité perfide de leur part. Acace communiqua sans difficulté avec eux, remit dans ses dyptiques le nom de Pierre-Monge, et le reconnut pour légitime patriarche d'Alexandrie, sur la promesse que firent pour lui des gens dont la foi n'était guère moins suspecte que la sienne. Pergamius, qui venait d'être nommé nouveau duc d'Egypte, y porta conjointement avec les députés les ordres de l'empereur. Le bruit de ces nouvelles avait déjà mis en fuite Jean Talaïa. Ainsi l'intrus, seul maître du siége, ayant reçu l'hénotique en triomphe, se mit en mouvement pour le faire recevoir par toute l'Egypte. Il rétablit dans les tables d'Alexandrie les noms de Dioscore et de Timothée-Elure, après en avoir ôté ceux de Protère et de Timothée-Solofaciole. Il déterra le corps de ce dernier, et le fit jeter honteusement hors de la ville. Passant même les bornes de l'édit, et démentant tout ce qu'on venait de promettre pour lui à l'empereur et au

patriarche de Constantinople, il anathématisa avec la dernière audace le concile de Calcédoine et la lettre de saint Léon (1).

Acace parut fort intrigué, à la nouvelle de ce dernier attentat, qu'il avait peine à se persuader, et il envoya sur les lieux pour s'en éclaircir (2). Mais Pierre, à qui le mensonge ne coûtait rien après tant d'autres excès, paya d'effronterie, nia tout sans pudeur et sans crainte d'être bientôt confondu. Alors il approuva même expressément le concile de Calcédoine, et il en parla très-honorablement dans sa réponse à Acace. Il écrivit pareillement au souverain pontife qu'il admettait avec respect ce concile, et cela au moment même où il le rejetait avec le plus d'éclat devant les Egyptiens. Cette inconstance, ou plutôt cette fourberie et cette impiété, aliéna plusieurs de ses partisans. La division, compagne inséparable de l'erreur et de la mauvaise foi, partagea les schismatiques en une multitude de conventicules sans subordination, sans harmonie, sans chef et sans patriarche.

Pour l'évêque légitime, il appela au siége apostolique, à l'imitation de son illustre prédécesseur le grand Athanase; et comme lui, il se rendit à Rome. Le pape le reçut avec une tendresse paternelle. Il entreprenait sa défense avec chaleur, quand la mort priva l'église de ce digne chef, après un pontificat de quinze ans et cinq mois. Nous avons plusieurs lettres de Simplice, entre lesquelles il en est trois qui méritent une attention particulière. La première est adressée à Zénon, évêque de Séville, qu'elle constitue, à cause de son zèle, vicaire du saint siége en Espagne, pour y veiller à l'observation des canons.

La seconde, écrite à Jean de Ravenne, le reprend sévèrement de ce qu'il avait ordonné un nommé Grégoire malgré lui. C'est pourquoi le pape assigne à ce Grégoire le gouvernement de

(1) Vict. Tun. *Chron.* (2) Evagr. III, 16.

l'église de Modène, à la charge de n'avoir rien à démêler avec Jean, et sous la seule dépendance du saint siége. Il lui attribue même l'usufruit d'une terre de l'église de Ravenne pour le temps de sa vie, la propriété en demeurant à cette église. Il déclare à l'évêque Jean, que s'il retombe jamais dans la même faute, il sera privé de toutes les ordinations de sa province.

Par la troisième de ces lettres, le pape ôte le pouvoir d'ordonner à Gaudence, évêque d'Aufinium, pour avoir fait des ordinations illicites; et il charge un évêque voisin de s'acquitter de cette fonction dans le diocèse. Il fait une disposition bien plus remarquable encore des revenus de cette église. Que Gaudénce, dit-il, n'en ait que la quatrième partie, ainsi que des oblations des fidèles, dont il ne sait pas user. Deux parties seront employées aux réparations des bâtimens, à l'hospitalité et au soulagement des pauvres; la dernière sera distribuée aux clercs, selon leur mérite. Qu'on ait même soin, ajoute-t-il, de faire restituer ces trois parties du revenu, que l'évêque s'est appropriées durant trois ans.

Le saint siége, à la mort de Simplice, ne vaqua que six jours, au bout desquels on élut Félix II, romain de naissance, le 8 de Mars 483. Ce nouveau pontife s'attacha religieusement à suivre les traces de son prédécesseur. Simplice allait condamner l'hénotique de Zénon, lorsqu'il fut prévenu par la mort: Félix, sans le flétrir par une condamnation formelle, pour ne pas aliéner davantage l'esprit de ce prince, l'improuva suffisamment pour empêcher les effets de cet édit suborneur, qui, sous prétexte de réunir le troupeau de Jesus-Christ, en égarait les ouailles et les soustrayait aux pasteurs même des plus grands siéges: monument injurieux d'ailleurs, qui attentait visiblement aux droits les plus sacrés de la puissance spirituelle, lui prescrivait des lois sur les objets où elle était la plus indépendante, s'ingérait à enseigner les docteurs, et

obligeait les premiers prélats de souscrire un nouveau symbole de croyance.

Cependant Talaïa qui avait eu recours au saint siége, demeurait toujours à Rome, et continuait de solliciter son rétablissement. En attendant qu'on pût réussir dans une affaire si épineuse, et qui importait au repos de toute l'église orientale, le pape lui donna l'évêché de Nole, où il mourut avant qu'on eût pu terminer sa cause. Mais il fut assez long-temps auprès du pontife Félix, pour lui faire parfaitement connaître le caractère altier et faux d'Acace de Constantinople, ses vues pernicieuses, son instabilité dans les bons principes, et tout ce qu'on avait à craindre d'un pareil prélat. Pour procéder plus mûrement, le pontife assembla un concile des évêques de l'Italie; et l'on y conclut à envoyer des députés à l'empereur, pour se plaindre des maux causés à l'église, pour demander instamment que Pierre-Monge fût chassé d'Alexandrie, et Acace cité pour répondre aux accusations de Jean Talaïa. En conséquence, le pape écrivit à Zénon et au patriarche Acace.

La lettre à l'empereur, toute remplie qu'elle était de protestations de respect et de déférence bien propres à toucher ce prince, n'en témoignait pas une magnanimité moins apostolique, et montrait dans Félix un digne successeur de Pierre, que nulle considération humaine n'empêcherait de soutenir courageusement la vérité. Il rappelait à Zénon (1) ce qui avait fait tomber le tyran Basilisque, et l'avait rétabli lui-même sur le trône; que ses ennemis s'étaient perdus en attaquant le concile de Calcédoine, et qu'il avait recouvré la souveraine puissance en rejetant leurs erreurs; que la reconnaissance devait l'engager à délivrer l'église de ses perfides ennemis, comme Dieu avait délivré son état d'un rebelle et d'un tyran. Il le conjurait par tout ce qu'il y a de plus touchant et de sacré,

(1) *Epist. 1, tom. 3 Conc.*

de chercher à se rendre le Seigneur propice, en se proposant l'exemple des empereurs Léon et Marcien, dont il était le successeur légitime. Il lui représentait enfin ses propres exemples; comment, en remontant sur le trône, il avait écrit à Rome en faveur du concile de Calcédoine, et s'était déclaré contre l'usurpateur du siége de saint Marc, c'est-à-dire contre Pierre-Monge, contre ses sectateurs et ses fauteurs.

Dans la lettre à Acace (1), le pontife reproche à ce politique irréligieux ses tergiversations et son silence affecté sur des objets où il importait si fort à l'édification de l'église qu'il s'expliquât nettement. Revenant encore ici à l'étrange conduite de l'empereur, si contraire à ce qu'il avait donné lieu d'espérer : Vous deviez, dit-il, représenter à ce prince tout ce qu'il a fait contre Pierre d'Alexandrie et pour Timothée le catholique; car on sait assez le crédit que vous avez auprès de Zénon. Pourquoi ne l'employez-vous pas à détourner l'empereur de rétablir l'hérésie qu'il avait abattue? A quoi vous servira sans cela le zèle que vous avez montré contre le premier fauteur de l'impiété, c'est-à-dire contre le tyran Basilisque? Voulez-vous en perdre l'éternelle récompense? Voulez-vous vous perdre à jamais vous-même, pour avoir livré aux loups dévorans le troupeau du Seigneur, ou du moins pour avoir pris la fuite comme un lâche mercenaire? Vous ne sauriez même vous couvrir du prétexte honteux de la crainte et de la lâcheté, puisqu'on sait très-bien que vous n'avez rien à risquer pour ce monde; mais craignez pour l'éternité : c'est pour vous que je tremble. Je me rassure sur le sort de l'église, qui ne dépend ni de vos efforts ni des miens, après les promesses de Jesus-Christ; mais craignons le sort du coupable pilote, qui abandonne le gouvernail pendant la tempête. Le vaisseau de l'église sera conservé; mais ceux qui l'abandonnent comme

(1) *Ibid. Ep.* 1.

ceux

ceux qui s'en écartent, périront infailliblement; et c'est l'abandonner, que de ne pourvoir point à sa sureté. Acace avait pris son parti : toute l'éloquence pontificale ne fut pas capable de le faire changer.

L'empereur n'était pas mieux disposé. Ainsi, les évêques Vital et Misène, envoyés par le pape à Constantinople, et porteurs de ses lettres, au lieu des honneurs accordés en pareil cas au premier siége, au lieu de voir accourir l'évêque et le clergé pour leur réception, trouvèrent à l'entrée du détroit une troupe de soldats qui les fouillèrent et les mirent en prison, après leur avoir enlevé leurs papiers (1). On craignait sur-tout qu'ils ne remissent des lettres de Rome, capables d'émouvoir les esprits dans Constantinople. On ne trouva rien de semblable; mais on connut par les instructions du pape à ses légats, qu'ils avaient défense de communiquer avec Pierre-Monge, et même avec le patriarche Acace. On employa la menace de mort, les caresses et les présens, pour leur faire promettre le contraire, et l'on réussit. Alors on les tira de la tour d'Abydes, où on les avait emprisonnés. Ils entrèrent dans la ville; on les fit paraître en public et dans le lieu saint avec Acace et les apocrisiaires de Pierre-Monge, qu'ils reconnurent pour évêque légitime d'Alexandrie : scandale énorme qui donna tant d'assurance à l'hérétique faction, que dès-lors on lut tout haut dans les tables sacrées le nom de Pierre-Monge, qu'on se contentait de lire bas avant l'arrivée des Romains.

Tel est l'opprobre dont le saint siége fut couvert par deux de ses légats : car pour le troisième, qui était Félix, défenseur de l'église romaine, il répondit à tout ce que ce titre exigeait de lui. Etant tombé malade en chemin, il ne put arriver à Constantinople qu'après ses collègues, qu'après même qu'ils furent tirés de prison. On l'y remit à leur place, et

(1) Liber. *Brev.* c. 18; Fel. *Ep.* 6, *ad Ac.*

on le traita encore plus mal qu'eux ; mais il fut inébranlable, et se montra constamment digne de l'église qu'il représentait. Plus glorieux dans les fers que ses collègues à la cour, il eut la consolation d'être vivement applaudi du peuple orthodoxe de la ville impériale, qui fit une protestation en forme contre le procédé des deux autres, et trouva moyen dans une assemblée publique, d'en attacher une copie à leurs vêtemens.

Cyrille, abbé des acémètes, et d'autres abbés de Constantinople écrivirent avec zèle au souverain pontife ; et Cyrille fit partir pour Rome un de ses religieux nommé Siméon, afin que ces avis y parvinssent plus surement et y produisissent un plus grand effet. Cet abbé, par différens traits de zèle et de prudence, avait tellement mérité la confiance du pape Félix, qu'il était prescrit aux légats de ne rien faire sans le voir auparavant, et sans avoir concerté toutes leurs opérations avec lui. Siméon arriva heureusement à Rome, et assez tôt pour informer le pape avant le retour des deux légats Misène et Vital, qui revinrent peu de temps après, et se présentèrent tout pleins de confiance, chargés des lettres de l'empereur et du patriarche de Constantinople. Tout y était pallié, tout y était présenté sous une face avantageuse. On y parlait en termes honorables du concile de Calcédoine, qu'on assurait avoir été souscrit par Pierre-Monge ; et l'on prodiguait les éloges à cet intrus, tandis qu'on accusait grièvement Jean Talaïa. Le pape tint un concile : on examina mûrement l'affaire des légats, on lut les lettres des catholiques de Constantinople, on entendit les légats eux-mêmes, et on les confronta avec le moine Siméon, qui n'eut pas de peine à les confondre. Aussitôt après Vital et Misène furent excommuniés et déposés de l'épiscopat.

On confirma les sentences portées par le saint siége contre Pierre-Monge, déjà qualifié d'hérétique. Pour Acace, on se contenta de blâmer sa conduite peu conforme à elle-même, en ce qu'ayant

taxé Pierre d'hérésie dans ses lettres au pape Simplice, loin de le faire connaître pour tel à Zénon, il avait fait voir, par une duplicité et des ménagemens indignes d'un évêque, que la faveur de la cour lui était plus chère que la foi. Le pape voulut encore tenter de le ramener, et lui représenta paternellement qu'il avait péché, mais qu'il était toujours temps d'obtenir le pardon de sa faute par un repentir sincère, en n'y retournant plus, et en s'efforçant de la réparer.

L'obstiné patriarche, qui dans le fond ne pensait pas mieux que Pierre-Monge, ne quitta point la communion de l'hérétique, et même ne lui conseilla pas ouvertement de recevoir le concile de Calcédoine. Bien informé de toute cette conduite, le pape, vu l'importance de l'affaire, rassembla en concile les prélats d'Italie, et prononça la sentence de condamnation contre Acace. Elle contient tous les griefs dont on le chargeait, ses usurpations sur la juridiction de ses confrères, sa communication avec les hérétiques condamnés par le saint siége et autrefois par lui-même, leur promotion au sacerdoce et à l'épiscopat, le mauvais traitement des légats, et plus encore son personnage de suborneur à leur égard. Enfin vous n'avez pas voulu répondre, ajoute-t-on, devant le siége apostolique, où vous étiez cité selon les canons par l'évêque Jean. Que votre partage soit donc avec les scélérats dont les intérêts vous sont si chers, et sachez que par la présente sentence vous êtes privé, tant de l'honneur du sacerdoce, que de la communion catholique. Soixante-sept évêques souscrivirent avec le pape, qui signa, *Cœlius-Félix, évêque de l'église catholique de Rome*.

Il s'agissait après cela de notifier ce jugement à Constantinople : commission fort délicate dans les circonstances. Tutus, ancien clerc de l'église romaine, en fut fait défenseur à cette fin. Il se mit en route, plein de bonne volonté, et il eut l'adresse de se dérober aux gardes qui le guétaient à

l'entrée du bosphore ; mais il ne put parvenir à remettre la lettre du pape au patriarche. Par le conseil du défenseur, quelques moines acémètes eurent le courage de l'attacher au manteau d'Acace, comme il entrait dans l'église. Ils furent surpris, jetés dans les fers et si cruellement traités, qu'il en périt quelques-uns (1). Alors le faible défenseur fit voir qu'il est plus difficile de surmonter le péril que de l'affronter. Il entra en composition, il se laissa suborner, il communiqua avec celui qu'il venait exclure de la communion.

Ce fut un surcroît accablant de douleur, d'humiliation et d'embarras pour le pape, quand il reçut à ce sujet les lettres de quelques abbés zélés. Il avait mandé par Tutus même, au peuple et au clergé de Constantinople, la sévère condamnation des légats Misène et Vital : afin de lever ce premier scandale, il fallut encore plus vîte user de la même rigueur contre Tutus. Dès qu'il fut de retour à Rome, on le convainquit en plein concile, par les lettres écrites contre lui. Il confessa lui-même sa lâcheté : il fut honteusement privé de la charge de défenseur avant le temps où elle devait cesser, car elle était passagère, et outre cela privé de la communion. Le pape eut soin d'en informer les plus religieux cénobites de Constantinople, les chargea de publier cette réparation du dernier scandale, et d'avertir les fidèles que tous ceux qui voudraient être réputés catholiques eussent à se retirer de la communion d'Acace (2).

Bien assuré de la protection de l'empereur, et content de la faveur des puissances du siècle, le patriarche méprisa tous les décrets du chef de l'église, et se porta dès-lors aux plus grands excès. Pour comble d'audace aussi-bien que d'impiété, il ôta le nom du pape des sacrés dyptiques, et par tout l'Orient fit chasser de leurs siéges une multitude d'évêques orthodoxes, leur en substitua d'hé-

(1) Niceph. XVI, 17. (2) *Gest de nom. Acac. in fin.*

rétiques; et ne laissa tranquilles que ceux qui professaient ou favorisaient l'hérésie. Ainsi, les prélats catholiques furent contraints de chercher des asiles dans l'Occident, où l'église était moins tourmentée par les Barbares ariens et idolâtres, que dans l'Orient par le successeur des Constantin et des Théodose. Acace fit traiter avec une rigueur particulière Calendion patriarche d'Antioche, qu'il avait ordonné lui-même, et qui fut relégué dans les affreux déserts de l'Oasis. Il colora cette inconséquence de prétextes spécieux : mais la vraie raison, c'est que ce digne prélat demeurait dans la communion du pape et du patriarche légitime d'Alexandrie Jean Talaïa, et qu'occupant une si grande place, son autorité et son exemple étaient du plus grand poids pour la bonne cause. Il rétablit aussi Pierre le Foulon, qu'il avait tant de fois condamné, n'exigeant autre chose de ce scélérat diffamé que la signature de l'hénotique.

Zénon, de son côté, afin d'appuyer la séduction, se para de tous les dehors du zèle pour le progrès et la pureté de la foi. Il s'intéressa auprès d'Uneric, roi des Vandales, fils et successeur de Genseric, en faveur de l'église de Carthage, qui était sans évêque depuis vingt-quatre ans. Sur les instances redoublées de l'empereur, elle eut permission de se choisir un pasteur, quoiqu'à des conditions dures et onéreuses; ce qui n'empêcha point que le peuple ne conçut une joie extrême quand il vit ordonner Eugène. Il y avait une grande partie des citoyens qui n'avaient jamais vu d'évêque assis dans cette première chaire de l'Afrique. Mais tous se crurent au comble du bonheur, quand ils virent éclater les vertus du nouveau prélat, sa douceur, son humble affabilité, sa charité tendre et agissante, ses aumônes prodigieuses, une bienfaisance à laquelle personne n'échappait, et qui était inépuisable, quoiqu'il ne réservât jamais rien pour le lendemain. Les Barbares s'étaient emparés de tous les fonds de l'église; mais le digne usage que

l'évêque faisait des oblations, engageait une multitude de personnes à lui apporter journellement des sommes considérables, qu'on lui vit toujours distribuer avant la nuit, à moins qu'on ne les lui eût remises trop tard. Ainsi s'attira-t-il indistinctement l'affection et le respect, non seulement des catholiques, mais des Vandales mêmes. Telle fut néanmoins la première cause d'une persécution plus cruelle que n'avait été celle même de Genseric.

Tant d'hommages rendus à la vertu d'Eugène excitèrent une jalousie furieuse dans les évêques ariens, principalement dans le cœur de Cirila, le plus puissant d'entr'eux. Ils exagérèrent au roi les dangers que courait sa communion; et l'on commença par empêcher que personne ne parût dans l'église catholique en habit de barbare. C'est ainsi que les Vandales se nommaient eux-mêmes, pour témoigner leur aversion et leur mépris de la mollesse romaine. Huneric fit mettre à la porte de l'église des gardes, ou plutôt des bourreaux, qui voyant un homme ou une femme entrer avec l'habit de vandale, leur jetaient sur la tête de petits bois dentelés, dont ils leur entortillaient les cheveux; puis les retirant avec force, ils leur arrachaient la chevelure avec la peau de la tête. Quelques personnes en moururent, et un grand nombre en perdit les yeux. On promena des femmes, la tête ainsi écorchée, précédées d'un crieur, pour leur faire honte et pour intimider la multitude. Il y avait à la cour d'Huneric un assez bon nombre de catholiques, dont les talens rares et les vertus éprouvées les avaient jusque-là maintenus dans plusieurs charges de confiance et de distinction. Non-seulement on les chassa du palais; mais on les fit conduire dans les plaines d'Utique, et on les réduisit impitoyablement, malgré la délicatesse de leur complexion et la différence de leurs habitudes, à couper les blés, aux plus grandes ardeurs du soleil. Mais ce ne fut là que le prélude de la persécution d'Huneric : monstre de cruauté, qui

fit périr tous ses proches pour assurer le royaume à ses enfans, et crut sanctifier ses penchans sanguinaires en les tournant contre les ennemis de ses vices et de ses erreurs. Plusieurs saints personnages furent instruits, par des visions effrayantes, de ce que l'église allait souffrir : l'effet ne tarda point à confirmer ce qu'ils avaient annoncé.

Les premières violences tombèrent sur les personnes consacrées à Dieu. Le roi commanda qu'on fît assembler les vierges catholiques, qu'elles fussent honteusement visitées par les matrones, et qu'à force de tourmens on les obligeât de déposer contre les ecclésiastiques. On les suspendit avec de gros poids aux pieds ; on leur appliqua des lames de fer enflammé sur le sein et sur les côtés ; et dans cet état, on les pressait d'accuser les prêtres et les évêques, d'être leurs corrupteurs. Plusieurs périrent dans ces tortures, un plus grand nombre en demeura estropié ; mais pas une seule n'accusa le moindre clerc (1).

Le tyran voyant qu'il ne pouvait déshonorer le clergé par cet indigne stratagème, s'emporta sans prétexte et sans ménagement. En une seule fois, il relégua dans le désert des ministres ecclésiastiques de tous les ordres, avec d'autres fidèles de leur famille ou de leur suite, au nombre de quatre mille neuf cent soixante-seize personnes, parmi lesquelles il se trouvait quantité d'infirmes et de vieillards si décrépits, que plusieurs avaient perdu la vue. Félix d'Abirite, qui comptait quarante-quatre ans d'épiscopat, languissait d'une paralysie qui ne lui laissait pas même l'usage de la langue. Les fidèles ne sachant comment l'emmener, firent prier Huneric de le laisser en quelque réduit près de Carthage, où il ne pouvait plus guère vivre. Le barbare répondit : S'il ne peut se tenir à cheval, qu'on l'attache à des bœufs qui le traîneront où je lui ordonne d'aller (2). Il fallut en effet le lier en travers sur

(1) Vict. Vit. *l.* II. (2) *Ibid. num.* 9.

un mulet, et le transporter comme une masse insensible.

Les confesseurs furent rassemblés dans la ville de Sicque, d'où les Maures les devaient conduire dans le désert. On les enferma dans une prison qui était supportable, et où les fidèles du lieu vinrent les consoler; mais on les priva bientôt de cette satisfaction, parce qu'ils paraissaient plus fermes que jamais. Il n'y avait pas jusqu'aux enfans qui ne signalassent leur constance, en résistant aux efforts de quelques mères aveuglées par leur tendresse, et qui voulaient les rebaptiser pour les soustraire à la persécution. On resserra donc les prisonniers dans un cachot affreux et si étroit, qu'ils étaient entassés les uns sur les autres, sans même avoir d'espace libre pour satisfaire aux besoins naturels : ce qui produisit une infection contagieuse et une horrible multitude de reptiles, qui, engendrés dans cette corruption, les y dévoraient tout vivans. L'historien Victor (1), qui en parle comme témoin oculaire, dit qu'ayant trouvé moyen d'entrer dans ce cachot, en donnant de l'argent aux Maures tandis que les Vandales étaient endormis, il enfonçait jusqu'aux genoux dans l'ordure et les vers.

On les fit enfin partir, sous la conduite des Maures. Ils sortirent de ce cloaque, non-seulement les habits dégoûtans de saletés, mais leurs cheveux mêmes, leur visage et toute leur personne dans un état que la délicatesse des lecteurs ne nous permet pas de peindre au naturel. Ils chantaient cependant des cantiques d'actions de grâces, et s'estimaient heureux de souffrir ces indignités pour la gloire du fils de Dieu. Les peuples accouraient de tout côté pour les voir, portant des cierges allumés, demandant leur bénédiction pour eux et pour leurs enfans qu'ils leur présentaient, et se plaignant avec effusion de larmes de rester, sans pasteurs,

(1) *Lib.* II, n. 10.

en proie aux loups dévorans. Mais on repoussait avec brutalité ces pieux fidèles, ou, après leur avoir laissé exercer leur libéralité envers les confesseurs, on prenait à ceux-ci ce qu'ils leur avaient donné. On remarqua une femme qui avançait avec précipitation, tirant un enfant par la main, et lui disant : Cours, mon petit ami ; vois-tu comment tous ces saints se pressent d'aller recevoir leur couronne ? Ceux qui les accompagnaient, la blâmaient de son imprudence et de sa dureté. Priez pour moi, leur dit-elle, et pour cet enfant qui est mon petit-fils ; je l'emmene, de peur que l'ennemi de nos ames ne le surprenne seul, et ne lui fasse souffrir une mort infiniment plus funeste.

Les confesseurs se montraient plus sensibles aux périls des fidèles qu'à leurs propres maux, quoiqu'on pressât inhumainement leur marche : car plus ils recevaient de témoignages de vénération, moins on leur donnait de relâche. Quand les vieillards ou les enfans n'en pouvaient plus, on les piquait avec des dards, ou on leur jetait des pierres pour les faire avancer. Ceux que l'excès de la fatigue abattait de temps en temps, on commandait aux Maures de leur attacher des cordes aux pieds, et de les traîner comme des bêtes mortes ; en sorte que ces chemins rudes et tout pierreux furent bientôt rougis de leur sang (1). Leurs vêtemens tombaient par lambeaux, ou s'accrochaient aux pierres et aux épines. Ils eurent même le corps tout déchiré ; l'un la tête brisée, l'autre le côté ou le ventre ouvert, presque tous les membres disloqués, et plusieurs consommèrent dès-lors leur martyre. Ceux qui furent assez robustes pour atteindre le désert, n'y trouvèrent pour leur subsistance que de l'orge qu'on leur donnait par mesure, comme à des bêtes de somme : encore les en priva-t-on bientôt, et on les laissa mourir de faim. Les bêtes venimeuses les plus malfaisantes le furent

---

(1) *Num.* 11.

moins que les tyrans ; et l'on observa que dans une contrée qui n'est, pour ainsi dire, qu'un repaire des plus dangereux reptiles, aucun des serviteurs de Dieu ne périt de leurs morsures, auxquelles ils demeuraient exposés sans nulle précaution.

Lorsque tant de saints et savans ministres de la religion furent ainsi éloignés, Huneric fit proposer à l'évêque de Carthage une conférence avec les évêquesariens. Eugène répondit que tout le monde chrétien étant intéressé à des questions où il s'agissait des premiers principes de la foi, il en allait écrire au pape chef de toutes les églises, et convoquer des évêques de tous les pays. Ce n'est pas qu'il n'en restât encore assez en Afrique, pour faire triompher la vérité par leurs lumières; mais comme ils étaient sous le joug des Vandales, ils avaient beaucoup plus à craindre que des étrangers, soit pour eux, soit pour leurs troupeaux. Loin d'avoir égard à la remontrance d'Eugène, Huneric, au contraire, chercha encore à écarter ceux des Africains qui passaient pour savans. Il bannit l'évêque Donatien, après une rude bastonnade, bannit de même Præsidius de Suffétule, et en fit tourmenter plusieurs autres en diverses manières. Un miracle éclatant que fit alors le saint évêque Eugène, ne servit qu'à rendre le tyran plus furieux. Un aveugle très-connu, nommé Félix, recouvra subitement la vue, par le seul attouchement de la main du prélat, en présence d'un concours extraordinaire de fidèles rassemblés pour la solennité de l'Epiphanie. Il n'y avait guère moyen de douter d'un fait qui avait eu tant de spectateurs. Le roi ne laissa point de se faire amener Félix, pour entendre de sa bouche la vérité et tout l'ordre de l'événement. La merveille étant ainsi prouvée jusqu'à la démonstration, on n'osa plus la nier; mais en convenant du prodige, on prit le parti de dire qu'Eugène l'avait opéré par maléfice, et l'on suivit le projet de la conférence (1).

(1) *Num.* 13 *et seq.*

Les évêques du continent de l'Afrique de toutes les îles soumises aux Vandales, se rendirent à Carthage pour le jour marqué, qui était le premier de Février 484. L'on en fit encore mourir tout ce qu'on put, sous différens prétextes ; mais par le seul motif d'ôter à la bonne cause les défenseurs les plus zélés et les plus éclairés. Il en restait encore trop, pour que les évêques ariens osassent entrer en lice. La conférence commença néanmoins ; mais ils suscitèrent mille chicanes pour la rompre. Sur ce que les catholiques demandaient qu'il y eût des arbitres présens, qu'au moins les plus sages du peuple fussent spectateurs, on ordonna de délivrer cent coups de bâton aux laïques homousiens qui oseraient s'y trouver : c'est ainsi qu'on nommait par mépris les orthodoxes. Sur le nom de catholiques, qu'ils ne manquèrent pas de prendre dans leur confession de foi, on éleva de grandes plaintes ; et avec quelque modestie qu'ils se missent en devoir d'y satisfaire, on cria au tumulte et à la sédition, et l'on courut dire au roi que les homousiens troublaient tout, pour éviter la conférence. Il parait que ce jeu avait été concerté entre le prince et ses évêques : car aussitôt il fit porter dans les provinces un décret dressé d'avance, en vertu duquel, tandis même que les évêques orthodoxes étaient à Carthage, on ferma en un seul jour toutes les églises, et l'on attribua aux ariens tous les biens de ces églises et de leurs pasteurs, en appliquant aux catholiques les peines portées contre l'hérésie par les lois impériales. On publia en même temps que c'étaient les homousiens, qui, ne pouvant prouver leur doctrine par l'écriture, avaient rompu la conférence et l'avaient tournée en sédition par le moyen du peuple qu'ils avaient soulevé. Afin de donner quelque couleur à cette imputation, par une apparence de modération et d'humanité, on leur marqua un terme pour mériter leur pardon.

Mais sans aucun retardement, sitôt que l'édit fut envoyé pour saisir leurs églises et tout ce qu'ils

possédaient dans leur pays, Hunéric chassa de Carthage les évêques qui s'y trouvaient rassemblés, après les avoir encore dépouillés du peu qu'ils avaient apporté avec eux, sans leur laisser ni cheval ni esclave, pas même d'habit pour changer. Défense fut faite en même temps, sous peine du feu, soit de les loger, soit de leur fournir des vivres. Ainsi on les vit, au nombre de cinq à six cents, la plupart d'un âge avancé, errer autour des murs de la ville, sans asile, sans abri, exposés nuit et jour à toutes les injures de l'air et manquant de nourriture. Il en mourut en assez peu de temps quatre-vingt-huit. Le roi étant sorti par hasard, tous ceux qui pouvaient se traîner vinrent autour de lui, pour tâcher de l'adoucir; mais sans écouter leur humble demande, à quoi il ne répondit que par des regards foudroyans, il fit courir sur eux des cavaliers de sa garde, qui en foulèrent plusieurs sous les pieds de leurs chevaux. Tous furent enfin relegués dans l'île de Corse, et condamnés à couper du bois pour la construction des navires (1).

L'évêque de Carthage saint Eugène, fut envoyé dans le désert de Tripoli, et mis sous la garde d'un arien furieux nommé Antoine, qui inventait chaque jour de nouvelles manières de le tourmenter. Le saint se regardant comme une victime dévouée pour son église, ajoutait encore des rudes macérations à ses tourmens. En couchant sur la terre, couvert seulement d'un sac, il contracta une paralysie qui lui embarrassa jusqu'à la langue. Son persécuteur lui fit avaler de force un vinaigre violent, dont on crut que le saint vieillard perdrait la vie. Mais il en guérit, fut rappelé d'exil par le roi Gontamond, vécut jusqu'à l'an 503, et ne mourut que sous Trasamond, dans un second bannissement, à Albi dans les Gaules, où sa mémoire est encore plus honorée que dans le reste de l'église.

Après l'évêque, on bannit avec une barbarie

(1) Vict. Vit. *l.* 4, *n.* 3.

proportionnée tout le clergé de Carthage, encore composé de plus de cinq cents personnes : ce qui nous donne une idée de la splendeur de cette église primatiale de l'Afrique dans ses beaux jours. Le diacre Muritta, qui était un vieillard vénérable, se signala par une fermeté extraordinaire. Il avait levé des fonts l'apostat Elpidifore, qui s'était montré le plus ardent des persécuteurs avant le départ des catholiques pour l'exil. Alors Muritta tira tout à coup les linges dont il avait couvert Elpidifore au sortir des fonts, et qu'il tenait cachés sous ses habits. Les ayant déployés aux yeux de tout le monde, il dit à l'apostat qui était assis comme son juge : Voilà la robe nuptiale qui t'accusera au tribunal du juge suprême, et qui te fera précipiter sans ressource dans le puits enflammé de l'abyme. Tu regretteras, malheureux, mais il n'en sera plus temps, ce préservatif sacré dont tu t'es dépouillé toi-même pour revêtir la robe d'ignominie et de malédiction. Elpidifore pâlit sur son tribunal, et n'osa répondre (1).

Mais nul objet d'édification ne fut plus touchant que douze enfans de chœur, distingués entre les autres par la beauté de leur voix, et qui suivaient les confesseurs dans leur bannissement. Leur talent les fit regretter par les ariens, qui coururent sur leurs pas afin de les ramener. Mais ces généreux enfans ne voulaient pas quitter leurs saints maîtres; ils s'attachaient à leurs vêtemens, ils se laissaient frapper à grands coups de bâtons, ils bravaient les épées nues dont les menaçaient des clercs et des évêques ariens : ministres de sang et de terreur, qui marchaient toujours armés, et ressemblaient beaucoup mieux à des soldats ou à des bourreaux qu'aux prêtres du Seigneur. Enfin, on les détacha de force, et on les ramena à Carthage : mais on n'en put jamais séduire un seul, par toutes les caresses et les mauvais traitemens qu'on employa tour

(1) *Id. l.* v, *n.* 9.

à tour. Long-temps après la persécution, ils faisaient encore la consolation et la gloire de l'église d'Afrique, demeurant ensemble à Carthage, mangeant ensemble, chantant ensemble les louanges de Dieu. Toute la province révérait ces douze confesseurs comme autant d'apôtres.

Entre les évêques qui furent bannis dans cette persécution, Vigile de Tapse se rendit célèbre par ses écrits. La crainte d'aigrir les persécuteurs, jointe à l'envie de donner plus de cours à ses ouvrages, lui fit cacher son nom et emprunter ceux des pères les plus renommés, tels que saint Athanase et saint Augustin : ce qu'il pouvait hasarder parmi des barbares aussi ignorans que les Vandales. On lui attribue avec raison le symbole qui porte encore le nom de saint Athanase. Quoiqu'il avertisse lui-même en plusieurs endroits de ses écrits, qu'il fait parler les plus grands personnages pour donner plus de poids à la vérité, cette pieuse fraude n'a pas laissé de produire de pernicieux effets. Outre la confusion qu'elle a jetée dans les œuvres de plusieurs pères, elle paraît avoir autorisé les novateurs à répandre leurs inventions, à la faveur des noms les plus respectables. Vigile alla dans la suite à Constantinople, où se trouvant en liberté, il écrivit sans toutes ces fictions contre l'hérésie d'Eutychès : c'est le seul ouvrage de cet évêque africain, qui porte son nom.

La persécution s'étendit en Afrique, du clergé au peuple. Avant même que les évêques fussent conduits en exil, Hunéric ordonna, dans toute l'étendue de sa domination, de n'épargner aucun de ceux qui résisteraient à ses volontés impies, quels que fussent leur âge, leur sexe ou leur condition. De cette multitude innombrable, envers qui l'on n'observa nulle forme judiciaire, on pendit les uns, on brûla les autres, on en assomma une infinité sous le bâton, on dépouilla honteusement les femmes, et par préférence, celles de qualité, pour les tourmenter de la manière qui leur était la plus

sensible. Ce n'étaient plus ces obscènes et licencieux Africains dont la corruption faisait horreur aux premiers Vandales qui les subjuguèrent : les châtimens célestes en avaient fait des hommes tout nouveaux, de purs et de parfaits chrétiens.

Une dame de haut rang et d'une rare beauté, nommée Denyse, à qui la pudeur était beaucoup plus chère que la vie, dit aux persécuteurs : Faites-moi souffrir tous les tourmens qu'il vous plaira ; la seule grâce que je vous demande, c'est de m'épargner la honte de la nudité. C'en fut assez pour la traiter avec plus d'indignité que les autres : ils l'élevèrent au-dessus d'eux, pour la donner de tous côtés en spectacle. Mais Denyse s'armant de toute la résolution que peut inspirer la bonne conscience : Ministres de l'enfer, leur dit-elle, ce que vous faites pour ma confusion, dès que je l'endure malgré moi, ne peut tourner qu'à ma gloire ; et sans faire attention à l'état où elle se trouvait, ni aux ruisseaux de sang qui jaillissaient de tous ses membres dépouillés, elle exhorta les autres martyrs à mépriser des douleurs auxquelles elle se montrait insensible. Elle avait un fils encore jeune, nommé Majotic, qui lui parut autant épouvanté qu'attendri. Elle l'encouragea si bien par ses discours et par ses exemples, qu'il consomma fidèlement son martyre. Alors sa sainte mère, à qui les persécuteurs laissèrent une vie moins désirable que la mort, rendit grâces à Dieu, en embrassant le corps de son fils avec plus d'affection que s'il eût été vivant, et l'enterra dans sa maison, pour prier continuellement sur son tombeau. Plusieurs autres personnes, tant de sa famille qu'étrangères, souffrirent par ses exhortations une mort accompagnée de cruelles tortures.

On a conservé le souvenir d'une autre héroïne, nommée Dagile, femme d'un échanson du roi, et qui avait déjà confessé la foi à plusieurs reprises sous le règne précédent. Elle n'était pas moins délicate que Denyse : cependant, après avoir enduré

la flagellation et les bastonnades, elle fut exilée dans un lieu aride et désert, où elle ne pouvait recevoir ni secours ni consolation de personne. Mais quittant avec joie, pour une si belle cause, enfans, mari et tout ce qu'elle avait de plus cher, sa foi l'éleva si fort au-dessus de sa faiblesse naturelle, qu'elle refusa jusqu'à l'offre qu'on lui fit de la transférer dans un lieu moins incommode.

Victorien gouverneur de Carthage, l'homme d'Afrique le plus fortuné et qui avait la plus grande part à la confiance du roi, sacrifia tous ces avantages à sa religion. C'est dans l'église catholique, répondit-il à ceux qui le sollicitaient de la part du prince de se faire rebaptiser, c'est dans l'église catholique que j'ai été régénéré pour la vie éternelle: mais quand je ne serais point assuré d'une récompense aussi magnifique que celle que j'attends après cette vie, je ne voudrais pas être ingrat envers le Créateur qui m'a fait connaître tout ce que je dois à sa bonté infinie. Le roi lui fit souffrir de longs et très-rigoureux tourmens, sans qu'on pût jamais lui arracher la moindre partie de sa couronne.

Servant, homme de condition de la ville de Suburbe, après une rude bastonnade, éprouva mille raffinemens d'une cruauté inouie. On l'élevait en l'air avec des poulies, puis on le lâchait tout à coup pour le faire tomber de tout son poids sur le pavé, et l'on réitéra long-temps cette manœuvre, à l'imitation de celle du bélier. Comme il respirait encore, on le traîna par des chemins raboteux, et on le déchira jusqu'au dernier souffle de vie avec des pierres tranchantes; en sorte que la peau lui pendait horriblement des flancs et du ventre.

A Tambaïde, deux frères prièrent les bourreaux de les tourmenter ensemble : on les suspendit durant toute une journée avec de grosses pierres aux pieds. L'un des deux demanda quartier; mais l'autre lui cria : Est-ce donc là, mon frère, ce que tu viens de jurer avec moi à Jesus-Christ? Oui, je serai témoin contre toi-même; et dans quelques momens

momens je te dénoncerai au redoutable tribunal. Ces paroles lui rendirent son premier courage, et on se remit à les tourmenter l'un et l'autre avec un nouvel acharnement. On leur appliqua long-temps les lames ardentes, et l'on déchira chacun de leurs membres avec les ongles de fer. Mais un instant après, on ne voyait sur eux aucune trace des tortures. Enfin les bourreaux rebutés les chassèrent, en disant : A quoi servent nos efforts ? tout le monde, loin de se convertir à notre religion, envie le sort de ceux qui la bravent.

Dans la Mauritanie Césarienne, le zèle de la vraie foi fut si général, que presque tous les habitans de Typase passèrent en Espagne et s'exilèrent eux-mêmes, plutôt que de rester dans une église où les ariens venaient d'établir un de leurs évêques. Le peu qui resta par l'impossibilité de s'embarquer, résista généreusement à toutes les sollicitations. C'est pourquoi le roi envoya un comte, avec ordre de leur couper à tous la langue et la main droite. Mais quoiqu'on leur eût coupé la langue jusqu'à la racine, ils continuèrent à parler : ils rendirent à la vertu du Très-haut un témoignage d'autant plus glorieux, qu'il ne devait rien à la nature. Plusieurs de ces merveilleux confesseurs se retirèrent à Constantinople, où ils reçurent l'accueil qu'ils méritaient ; les autres se répandirent en différentes provinces, portant par-tout cette preuve permanente de la puissance divine de Jesus-Christ, en sorte que jamais prodige ne fut mieux constaté. Si quelqu'un fait difficulté de le croire, disait dans le temps même de l'événement l'historien Victor de Vite (1), qu'il aille à la nouvelle Rome : il y entendra Réparat le sous-diacre parler d'une manière facile et parfaitement articulée, quoiqu'il ait la langue arrachée. Il faut bien plutôt s'étonner, reprend le philosophe Enée de Gaze (2), de ce que Réparat et plusieurs autres que j'ai connus vivent

(1) *Lib.* V, *n.* 6. (2) *Dialog. de Resur.*

encore après cette barbare exécution, que de ce qu'ils continuent à parler. L'historien Procope et le comte Marcellin (1) attestent le même fait, comme témoins oculaires. Justinien, dans une constitution impériale, adressée depuis à l'Afrique (2), témoigne avoir vu les mêmes merveilles dans quelques-uns de ces confesseurs qui vivaient encore de son temps.

Sept moines du territoire de Capse souffrirent d'une manière qui n'est guère moins remarquable. On regardait comme un grand triomphe dans la secte, d'y attirer des moines : c'est pourquoi l'on fit venir ceux-ci à Carthage, et on les tenta par tout ce qu'il y avait de plus éblouissant, jusqu'à les assurer du premier degré de faveur auprès du monarque. Ils se montrèrent inébranlables, et toutes les caresses se changèrent en fureurs. Après leur avoir fait endurer de longues tortures, jusqu'alors inouies, Huneric fit remplir de bois sec un vaisseau où il attacha les martyrs, avec ordre de les conduire en pleine mer et de mettre le feu au navire. Tout fut ponctuellement exécuté; mais le feu s'éteignit aussitôt; et quelqu'effort que l'on fit, on ne put jamais le rallumer. Le roi confus ordonna de leur casser la tête à coups d'avirons, et de jeter leurs corps dans les ondes, qui l'heure même et contre leur cours ordinaire, les portèrent sur le rivage. Le peuple les rapporta respectueusement à la ville, en chantant des cantiques, puis leur décerna une sépulture honorable.

Il est impossible de peindre tous les genres de tourmens, ni de compter tous les martyrs et les confesseurs de la persécution d'Huneric. On trouvait encore les vestiges de sa cruauté long-temps après toutes les exécutions. De toute part on rencontrait des personnes qui avaient les oreilles ou le nez coupé, les yeux arrachés; on en voyait d'autres sans pieds ou sans mains; un plus grand

(1) 1 *Bell. Vand.* c. 8. (2) *Lib.* 1 *cod. de Off. PP. Afric.*

nombre encore qui avaient le corps tout contrefait, les épaules disloquées d'une manière monstrueuse, et plus hautes que la tête : ce qui provenait d'un jeu barbare, qui semble avoir été fort du goût de ces ennemis outrageans de l'humanité. Ils suspendaient les confesseurs à des cordes attachées au faîte des maisons, et ils se divertissaient à les pousser dans les airs, quelquefois contre les murailles, où ils se brisaient la tête et les membres. Romains, Africains, Vandales même, quand ils professaient la vraie foi, personne n'était épargné. Le moindre danger qu'on courût, c'était l'exil, des amendes exorbitantes, avec incapacité de faire ou de recevoir aucune donation ; la privation des charges, pour les officiers même de la maison du roi, et pour les grands de la nation les plus considérables. En vain le pape Félix écrivit à Zénon pour l'intéresser au triste sort des fidèles de l'Afrique ; en vain cet empereur envoya pour cette fin une ambassade honorable au farouche Vandale. Le tyran, pour braver à la fois l'empire et la religion, fit border de bourreaux les rues où l'ambassadeur devait passer. Mais au défaut des princes de la terre, le ciel vengea les injures de ses serviteurs.

Une longue et brûlante sécheresse, suivie de la famine, puis de la peste, désola toutes les contrées de l'Afrique qui obéissaient à Huneric. Enfin l'an 485, après un règne de sept ans et dix mois, il mourut d'une maladie de corruption, son corps fourmillant de vers et tombant par lambeaux (1). Il n'eut pas même la consolation de laisser le trône à sa postérité, lui qui avait répandu à ce dessein tant de sang illustre : ce fut son neveu Gontamond qui lui succéda et qui fit cesser la persécution.

Le chef de l'église universelle voulant guérir les plaies de celles d'Afrique, tint pour cela un concile composé de quarante évêques italiens, de quatre africains, de soixante-seize prêtres que les succes-

(1) Vict. Vit. *l.* v, *n.* 21.

seurs des apôtres, par une concession spéciale, associèrent à leur fonction de juges. Malgré le grand nombre de catholiques qui souffrirent avec tant d'édification et de constance, il y en avait toutefois plusieurs qui s'étaient laissé rebaptiser, même entre les prêtres et les évêques. On leur imposa, pour la réparation de leurs fautes, les règles suivantes (1): Les évêques, les prêtres et les diacres seront pénitens toute leur vie, et recevront seulement à la mort la communion laïque. Les autres fidèles, clercs inférieurs, religieux ou séculiers, feront, suivant les canons de Nicée, douze ans de pénitence : mais si avant ce terme ils se trouvent en danger de mort, ils ne laisseront pas que de recevoir l'absolution. Les impubères seront tenus quelque temps sous l'imposition des mains, c'est-à-dire dans l'humiliation de la pénitence : après quoi on leur rendra la communion, de peur que la fragilité de leur âge ne les fasse tomber en de nouvelles fautes, dans le cours d'une trop longue épreuve. Si cependant ils venaient à recevoir trop tôt l'absolution, à l'occasion, par exemple, d'une maladie dangereuse, en récupérant après cela leur santé, ils ne communiqueront avec les fidèles que dans la prière, jusqu'à ce que le temps prescrit en premier lieu à leur pénitence soit expiré. Les clercs inférieurs ou les laïques rebaptisés par contrainte, ne feront que trois ans de penitence ; mais on n'admettra jamais aucun d'eux au ministère ecclésiastique, ni généralement ceux qui auront été baptisés hors de l'église. Ce qui doit s'entendre des cas où la contrainte n'exclut pas tout degré de volonté, et dans lesquels il y a toujours quelque faute libre. Tels sont les principaux règlemens dressés dans ce concile ; après quoi il ajoute, que pour les cas extraordinaires qu'il n'avait point prévus, on aura soin de consulter le saint siége.

Le pape Félix eut aussi la consolation de voir

(1) *Tom.* IV, *Conc. pag.* 1075.

enfin les affaires de l'église prendre un meilleur cours à Constantinople, par la mort du patriarche, qui, après dix-sept ans d'épiscopat, alla rendre compte à Dieu de son penchant funeste à dominer dans le clergé, à étendre sa juridiction impérieuse au delà des règles et des bornes les plus sacrées, ainsi que son malheureux artifice à faire sa cour par toutes les voies qui pouvaient le mener à son but, sans épargner la foi ni la constitution fondamentale de l'unité ecclésiastique. Le prêtre Flavita, son successeur immédiat, catholique équivoque ou très-chancelant, ne voulut pourtant pas monter sur son siége, sans la participation du souverain pontife. Mais en même temps il envoya ses lettres synodales au faux patriarche d'Alexandrie, Pierre-Monge.

Comme on était à Rome dans la juste inquiétude qu'y donnait un ménagement si scandaleux, le Seigneur délivra son église de ce lâche dissimulateur. Flavita mourut subitement, après quatre mois seulement d'épiscopat; et il eut pour successeur le prêtre Euphemius, catholique non-seulement très-décidé, mais très-éclairé et très-vertueux. Il se sépara aussitôt de la communion du patriarche hérétique d'Alexandrie; et il aurait poussé les choses plus loin, si celui-ci ne fût mort peu après. Cette église infortunée eut le malheur, après Pierre-Monge, d'avoir encore un autre pasteur hérétique, nommé Athanase. Il en était de même du siége d'Antioche, qui ayant vaqué quelque temps auparavant par la mort de Pierre le Foulon, fut rempli par Pallade, hérétique comme le premier.

L'empire eut le même sort en changeant de maître. Zénon fut remplacé par Anastase, qui ne valait pas mieux que lui. Différens auteurs rapportent des circonstances effroyables de la mort de Zénon (1). Avec tous ses autres vices, il était dans l'habitude de s'enivrer. Un jour qu'on le rapporta sans con-

(1) *Chron. Pasc.* Marcel. Victor.

naissance, les uns disent dans un excès d'ivrognerie, les autres dans une attaque d'épilepsie, à quoi il était pareillement sujet, sa femme Ariane qui ne le pouvait souffrir, prétendit qu'il était mort, et le fit enterrer tout vivant. Il se réveilla dans le tombeau, fit des hurlemens affreux, sans qu'on voulût l'entendre, et mourut dans une espèce de rage, après s'être mangé les bras. L'impératrice assembla aussitôt le sénat, et fit proclamer Anastase. Il commandait certains gardes destinés à faire observer le silence dans le palais, et n'était pas même sénateur. C'est ainsi que le silentiaire Anastase parvint, l'an 491, à l'empire, qu'il occupa vingt-sept-ans, quoiqu'il en eût déjà soixante lors de son élévation. Aussitôt après, l'impératrice l'épousa.

Il avait tous les dehors d'une haute piété, il faisait de grandes aumônes, il jeûnait souvent, il se rendait habituellement à l'église avant le jour, et il y restait jusqu'à la fin de l'office. Mais il était d'une race fort suspecte en matière de foi, et déjà il passait personnellement pour penser très-mal. Aussi le patriarche Euphemius s'opposa-t-il fortement à son élection, et ne consentit enfin à le couronner qu'après en avoir exigé par écrit une confession de foi claire et nette, avec promesse de ne rien changer dans la religion. Anastase se piquait lui-même de ne point innover et d'aimer la paix sur toute chose. En effet, il laissa les églises comme il les trouva, du moins au commencement de son règne, qui paraissait assez mal affermi : chaque évêque en usait comme il voulait, à l'égard du concile de Calcédoine ; ceux-ci le recevant, ceux-là lui disant anathème, les autres gardant une sorte de neutralité : ce qui remplit l'église de plus de divisions peut-être que n'en eût causé le gouvernement d'un persécuteur.

Dans ce nouveau genre de péril que courut la foi par-tout l'Orient, ses plus fermes appuis furent deux saints solitaires, nommés Sabas et Théodose, Cappadociens l'un et l'autre. Dès l'âge de huit ans,

Sabas était entré dans un monastère voisin de Césarée, où, prévenu des grâces les plus abondantes, il surpassa bientôt en vertu, mais sur-tout en humilité et en obéissance, les vieillards les plus avancés (1). A dix-huit ans, il fut inspiré de se retirer dans les déserts de la Palestine, et son abbé le lui permit. Saint Euthymius, entre les mains de qui il tomba, voulut encore l'exercer, à cause de sa jeunesse, avant de lui laisser mener la vie d'anachorète. Ce ne fut qu'à trente ans qu'il lui permit de demeurer seul dans une caverne, cinq jours de la semaine, durant lesquels le fervent anachorète ne prenait aucune nourriture. En sortant du monastère le dimanche au soir, pour s'y retrouver le samedi, il n'emportait autre chose que des feuilles de palmier, pour en faire des corbeilles.

Voyant l'observance religieuse se relâcher, après la mort de saint Euthymius, il se retira dans le grand désert d'Orient, d'où il revint quelques années après, par révélation, s'établir dans une caverne, près du torrent de Cédron. C'était pour profiter à plusieurs que le Seigneur ne voulait pas laisser plus long-temps cette lumière sous le boisseau : bientôt il lui vint des disciples de tous côtés; en sorte qu'il se vit en peu de temps à la tête d'une communauté de soixante-dix personnes, dont plusieurs multipliant à leur tour ces fruits de salut, établirent de nouveaux monastères. Il bâtit un oratoire avec un autel, et il engagea des prêtres du voisinage à y venir offrir le sacrifice : car son humilité l'empêchait de recevoir l'ordination. Mais le patriarche de Jérusalem, Salluste, successeur de Martyrius, l'ayant fait venir sous quelque autre prétexte, il le fit consentir à recevoir le sacerdoce; après quoi il se transporta au monastère pour en consacrer l'église, et pour instituer Sabas abbé, avec une solennité qui pût imprimer le respect à ses moines, dont quelques-uns, peu dignes d'un

(1) *Monum. Græc. p. 222, n. 3 et seq.*

tel supérieur, tenaient à déshonneur la simplicité de ses mœurs et de ses manières.

Mais le saint homme savait parfaitement allier à la simplicité de l'évangile les ressources de l'expérience et de la sagesse. Rien n'échappait à sa connaissance de ce qui regardait non-seulement la discipline régulière ; mais la science de la religion et les intérêts de la foi. Des Arméniens qui s'étaient venus ranger sous sa conduite, chantaient le trisagion dans leur langue, avec l'addition de Pierre le Foulon. Sabas les obligea de le chanter en grec, et dans les termes usités par les anciens pères. Il leur permit cependant, parce qu'ils n'entendaient pas la langue grecque, de célébrer séparément dans la leur la première partie de la messe, qui est pour l'instruction ; mais à charge qu'après la lecture de l'évangile, ils se réuniraient aux autres pour le sacrifice. Comme on l'avait soigneusement éprouvé lui-même avant de le laisser vivre à part, il ne permettait aussi de demeurer dans les cellules dispersées de la laure, qu'après de grandes épreuves. Pour les commençans, il avait une petite communauté où il les tenait jusqu'à ce qu'ils fussent bien instruits de la discipline régulière : après quoi il n'admettait pas encore auprès de lui ceux qui étaient d'un âge tendre ; mais il les envoyait à une lieue et demie de là, au monastère de l'abbé Théodose. Ces deux saints personnages n'avaient d'autre prétention que le service de Dieu, sans nul esprit de gloire propre, ni conséquemment de rivalité.

Théodose avait été formé dès la jeunesse, comme Sabas, par les meilleurs maîtres de la vie solitaire (1). Craignant dans la suite d'être établi supérieur, il se retira à deux lieues de Jérusalem, dans une caverne où il vécut trente ans de fruits ou de légumes, sans jamais manger de pain. On sut bien le trouver dans cette humble retraite. Le nombre de

(1) Boll. *ad* 12 *Jan.*

ses disciples croissant à proportion de son humilité, il se vit obligé de bâtir un des plus grands monastères qu'on eût encore vus, et qui ressemblait à une ville, où l'on exerçait tous les arts et les métiers nécessaires à la vie.

Il y avait quatre infirmeries, deux pour les religieux, soit malades, soit trop avancés en âge pour suivre les exercices réguliers; deux pour les séculiers, parce qu'on y voyait un concours étonnant d'hôtes et de malheureux de toute condition, et que la délicate charité de notre saint voulait épargner aux personnes d'un certain état, l'humiliation d'être confondus avec la foule. Il y avait aussi quatre églises, une pour les moines grecs de naissance, du nombre desquels était le supérieur; une pour ceux de Thrace; la troisième pour les Arméniens, et la quatrième pour certains solitaires, malades d'esprit plutôt que de corps, et qui s'étaient engagés dans la vie d'anachorète, sans avoir la tête assez ferme pour soutenir la solitude. Chaque nation faisait son office à part, jusqu'à la fin de l'évangile; après quoi les frères de chaque langue se réunissaient dans la grande église, qui était celle des Grecs, et communiaient tous ensemble. Nous verrons bientôt ces hommes suscités du ciel signaler leur courage pour la défense de la foi, quand Anastase croyant son empire bien affermi, pensera ne devoir plus rien ménager.

Le pape Félix n'eut pas le chagrin de voir ces troubles scandaleux, le Seigneur l'ayant retiré du monde le 25 de Février 492, après un pontificat de près de neuf ans. L'église le compte au nombre des saints. Après cinq jours de vacance, on mit Gélase, africain de naissance, sur le siége apostolique, qu'il occupa quatre ans et huit mois. Le gouvernement temporel de Rome changea vers le même temps, Théodoric, roi des Ostrogoths, ayant ôté à Odoacre le royaume d'Italie avec la vie. Le prince goth avait été donné en otage et élevé dès l'âge de huit ans à Constantinople, où il se fit

tellement aimer, que Zénon l'adopta pour son fils d'armes et le fit consul. Il n'eut pas de peine à obtenir de cet empereur l'agrément de passer avec sa nation, des monts sauvages de l'Illyrie en de plus douces contrées envahies par les Hérules. Après trois batailles gagnées sur Odoacre, il l'obligea de se renfermer dans Ravenne, et de se rendre enfin, après un siége de trois ans. Il lui avait promis la vie; mais il prétendit ensuite avoir quelque trahison à lui reprocher. Théodoric voulut conserver la paix avec Anastase qui avait succédé à Zénon, et qui ne demandait pas mieux que de rester tranquille. Pour cela, il envoya des ambassadeurs à Constantinople. Ceux-ci, sans se borner à l'objet de leur commission, firent savoir au pape Gélase, soit de leur chef, soit par l'instigation des Orientaux, que les Grecs formaient de grandes plaintes contre l'église romaine, au sujet de la condamnation d'Acace; qu'ils disaient la sentence du pape insuffisante pour condamner leur patriarche, et prétendaient que pour un pareil jugement il fallait un concile général.

Le pape Gélase répondit aux ambassadeurs, et confondit en ces termes les murmures des Grecs (1): Quand Acace n'aurait pu être jugé par un seul, ainsi que s'expriment les murmurateurs, n'est-ce pas en vertu du concile de Calcédoine qu'il a été condamné? Mon prédécesseur a-t-il fait autre chose qu'exécuter un ancien décret, sans rien prononcer de nouveau? Tout autre évêque aurait pu le faire comme celui du siége apostolique: mais ne sont-ce pas ceux qui nous opposent les canons, qui les violent eux-mêmes, en refusant d'obéir au premier siége, qui n'exige rien d'eux que de raisonnable et de légitime? C'est par l'autorité des canons que les appellations de toute l'église doivent être portées à notre siége; en sorte qu'il juge de toutes les églises, et qu'il ne soit jugé par aucune. Ils n'ont

(1) *Epist.* 4, *tom.* IV, *Conc.*

jamais ordonné de juger ses jugemens; mais ils ont statué, qu'au lieu d'y donner atteinte, il fallait religieusement s'y soumettre. En cette même affaire, Timothée d'Alexandrie, Pierre son successeur, Pierre d'Antioche, et les autres qui se prétendaient évêques, ont été déposés par la seule autorité du siége apostolique : Acace fut lui-même l'exécuteur de ce jugement : il est donc condamné aussi légitimement que l'ont été les autres, puisque c'est par le même pouvoir et pour s'être attaché à leur communion. En vertu de quels canons ont-ils déposé Jean d'Alexandrie, Calendion d'Antioche et plusieurs autres évêques orthodoxes ? Quoi ! l'on a chassé, avec tant de prélats innocens, ceux du second et du troisième siége; et l'évêque de Constantinople, à qui les anciens et légitimes canons ne donnent aucun rang particulier, n'aura pu être déposé après avoir embrassé la communion des hérétiques ! Où ses partisans prétendraient-ils que s'exerçât le jugement qu'ils proposent ? chez eux peut-être; en sorte qu'ils soient juges, témoins et parties ! Quand il s'agit de la religion, la souveraine autorité de juger n'est due, suivant les canons, qu'au siége apostolique. Les puissances du siècle, en cette matière, ne peuvent se soustraire au jugement des évêques, principalement du successeur de saint Pierre. Personne, quelque puissant qu'il soit, pourvu qu'il soit chrétien, ne s'arroge le pouvoir de juger des choses divines, à moins qu'il ne se fasse persécuteur.

Quelque ardens que fussent les vœux du pontife, ils ne purent amener le patriarche Euphemius, tout orthodoxe qu'il était, à retrancher des dyptiques le nom de son prédécesseur Acace. Il répondit que c'était user de dureté envers lui-même, que de l'obliger à flétrir la mémoire d'un prélat en vénération à Constantinople, où il était à craindre que cette démarche n'occasionnât une sédition. Mais il fut soupçonné de suivre son inclination particulière, de vouloir assurer sa fortune et plaire

à l'empereur : tant il est rare qu'avec de la foi, et même des vertus, un évêque puisse ménager sans inconvénient la faveur d'un prince mal intentionné pour la religion. Mais le patriarche déplut aux deux partis en voulant plaire à l'un et à l'autre. Après avoir encouru le blâme du successeur de Pierre, il perdit les bonnes grâces du successeur de Zénon. Anastase, comme bien des grands sans principes, n'était pas d'humeur à se contenter d'une complaisance limitée. Bientôt le patriarche lui devint odieux, ou plutôt, à la première occasion favorable, on fit éclater la disposition où l'on était depuis long-temps à son égard. On le soupçonna en apparence d'avoir favorisé la révolte des Isaures, qui, par attachement à la mémoire de Zénon leur compatriote, s'étaient soulevés contre Anastase. Celui-ci rassembla les évêques qui se trouvaient à Constantinople, fit excommunier et déposer Euphemius, puis l'envoya en exil. On mit en sa place le prêtre Macédorius, qui avait été élevé dans la piété et la vie ascétique, et que certains auteurs accusent néanmoins d'avoir signé l'hénotique de Zénon.

D'un autre côté, les évêques de Dardanie témoignèrent le plus grand éloignement des nouveautés dangereuses et de tous leurs sectateurs sans exception. A l'avertissement que le pape Gélase leur donna d'éviter la communion des hérétiques, ils répondirent avec une affection et un respect qui s'annoncent dès l'adresse de la lettre. Au maître apostolique, portait-elle, au très-saint père des pères, Gélase évêque de la ville de Rome, les humbles évêques de Dardanie, salut. Ils l'assurent qu'ils ont reçu ses avis salutaires avec la soumission convenable; que leur désir est de lui obéir en toutes choses, de garder inviolablement les ordonnances du siége apostolique, comme leurs pères leur en ont donné constamment l'exemple; qu'ayant fui de leur propre mouvement la communion d'Eutychès, de Pierre, d'Acace et de leurs sectateurs, ils s'en

abstiendront à plus forte raison après l'avertissement du saint siége. A la fin, ils prient le pontife de leur envoyer quelqu'un de ces excellens hommes qui remplissent son clergé, et devant qui ils puissent régler, suivant ses intentions, ce qui concerne la foi catholique.

Le pape ne manqua pas de féliciter ces évêques de leur fermeté dans la communion de l'église romaine et universelle; et pour animer leur zèle, il voulut les instruire à fond de ce qui avait trait à l'affaire d'Acace. Les partisans que cet évêque conservait après sa mort, donnaient sa condamnation pour illégitime, parce que la sentence n'en avait pas été rendue dans un concile tenu exprès, et qu'il s'agissait de l'évêque de la ville impériale. Parcourez, dit le pape (1), ce qui s'est passé depuis les apôtres, et vous verrez que nos pères les évêques catholiques, ayant une fois prononcé contre une hérésie, ont voulu que leur décision fût irréfragable, sans pouvoir jamais être remise en question : autrement il n'y aurait rien de solide dans les jugemens de l'église. Ils ont pensé qu'il suffisait de condamner l'herésie avec l'hérésiarque, en comprenant dans cette condamnation quiconque communiquerait avec lui ou avec ses fauteurs. Ainsi fut condamné Sabellius; ainsi le furent les ariens au concile de Nicée; ainsi Eunomius, Macédonius et Nestorius.

Tout ceci bien considéré, reprend Gélase, nous nous assurons qu'aucune personne solidement chrétienne ne peut ignorer que c'est principalement au premier siége à faire exécuter les décrets des conciles approuvés par le consentement de l'église universelle; puisqu'il est en possession de les confirmer par son autorité, et de tenir la main à leur observation, en vertu de sa primauté. Or, étant averti qu'Acace s'était écarté de la communion catholique, il a employé durant trois ans toutes

---

(1) *Epist.* II, *tom.* IV, *Conc. p.* 1196.

les voies de la douceur pour le ramener au devoir, et lui a notifié, par une citation légale, qu'il eût à venir ou à envoyer pour se défendre contre les accusations graves de Jean d'Alexandrie. Comme il n'y avait pas lieu à tenir un nouveau concile, nul évêque n'était en droit de décliner le jugement du premier siége, auquel s'était adressé l'évêque du second, qui ne reconnaît point d'autre juge que saint Pierre. Acace a donc été condamné dans la même forme que Timothée et Pierre-Monge, qui se donnaient pour évêques d'Alexandrie, c'est-à-dire par l'autorité du siége apostolique, sans un nouveau concile. Tout le monde chrétien sait que le siége de Pierre a droit d'absoudre des jugemens de tout évêque, et de juger de toute l'église, sans qu'il soit permis à aucune personne de juger son jugement, puisque les canons veulent qu'on y recoure de toutes les parties du monde, et qu'il n'y ait plus d'appel de ce tribunal. Or, comme il est constant qu'Acace n'avait aucun pouvoir d'absoudre Pierre d'Alexandrie, sans la participation du saint siége qui l'avait condamné; qu'on dise par quel concile il l'a fait, lui qui n'aurait pas même été en droit de le faire en concile sans le siége apostolique. Qu'il se souvienne de quelle église il est évêque. N'est-ce pas d'un siége dépendant de celui d'Héraclée? Souvent même, sans un concile précédent, on a vu le saint siége absoudre selon les canons, des personnes condamnées injustement par un concile. Il a le même pouvoir, pour condamner sans concile ceux qui le méritent.

Gélase cite ici les exemples de saint Athanase, de saint Jean Chrysostome, de saint Flavien. Comme ce dernier fait concernait directement l'affaire en question, il s'y arrête davantage ainsi qu'au faux concile d'Ephèse, lequel, dit-il, étant contraire à tout ordre, à tous les canons, et ayant été rejeté de toutes les églises, principalement du siége apostolique, a pu et dû être révoqué par un concile légitime approuvé de ce siége et reçu de

l'église universelle. Mais un concile légitime, ajoute-t-il, ne peut être infirmé en aucune manière. Il applique ensuite cette maxime au concile de Calcédoine; puis il fait sentir les contradictions et la mauvaise foi de ceux qu'on appelait acéphales, c'est-à-dire des demi-eutychiens, qui, sans admettre ouvertement la doctrine d'Eutychès, ne recevaient cependant pas le concile qui l'avait condamnée.

Passant de là à ce qui avait servi de motif aux entreprises d'Acace : Nous avons ri, ajoute le pontife, de la prérogative que s'arrogeait cet ambitieux, en sa qualité d'évêque de la ville impériale. Les évêques de Ravenne, de Milan, de Trèves, qui furent long-temps des villes impériales, sont-ils pour cela sortis des bornes que l'antiquité leur avait prescrites ? Mais si l'on veut apprécier sagement la dignité des villes, les évêques du second et du troisième siége ont plus de dignité que l'évêque d'une ville qui n'a pas même le droit de métropole. Autre est la puissance impériale, autre est la juridiction ecclésiastique. La présence de l'empereur ne changea point l'ordre de la religion. Qu'ils écoutent l'empereur Marcien, lequel n'ayant pu rien obtenir pour l'élévation de l'évêque de Constantinople, donna de grandes louanges à Léon mon saint prédécesseur, pour avoir défendu les canons. Qu'ils écoutent l'évêque Anatolius, qui, n'osant avouer la trame de son ambition, l'attribuait à son peuple et à son clergé, en reconnaissant que l'évêque du premier siége était le maître de la décision. L'illustre Léon lui-même, quoiqu'il ait confirmé le concile de Calcédoine, a cassé tout ce qu'on y avait innové contre les canons de Nicée, et au delà du pouvoir confié à ses légats. Depuis la mort de ce grand pontife, Probus, légat de Simplice, soutint en présence de l'empereur Léon, que la prétention de l'évêque de Byzance était mal fondée.

Le pape Gélase revient encore à ces prétentions, dans son traité de l'anathème, qui est une de ces

instructions ultérieures qu'il avait promises à la fin de sa lettre aux évêques de Dardanie, touchant les affaires d'Acace. Comme cet objet est fort important, à raison de l'influence qu'il eut par la suite dans le schisme des Grecs, nous croyons faire plaisir au lecteur de lui en présenter au moins les traits capitaux. Dans cette fermentation des esprits par rapport au concile de Calcédoine, on faisait valoir sur-tout la raison suivante : Si l'on reçoit ce concile, on doit le recevoir tout entier ; et par conséquent ce qui concerne la prérogative du siége de Constantinople. Gélase répond que toute l'église admet sans difficulté et sans exception les décrets de ce concile touchant la foi, pour laquelle le saint siége avait ordonné qu'il fût tenu, et l'avait ensuite confirmé. Mais ce qui a été résolu, reprend Gélase, sans l'autorité et sans l'ordre de Léon, fut sur le champ contredit par ses légats ; et le siége apostolique ne l'a jamais approuvé, quelque instance que fît l'empereur Marcien.

Parlant ensuite de la distinction entre les deux puissances, celle du prince et celle de l'église: Quoiqu'avant Jesus-Christ, dit-il, certains personnages, tels que Melchisédec, aient été figurativement rois et prêtres tout ensemble ; quand on en est venu à ce maître incomparable, qui seul est tout à la fois vrai roi et vrai pontife, les empereurs qui, par la suggestion de l'enfer usurpaient auparavant les titres du pontificat, ont cessé de les prendre, et les pontifes ne se sont plus arrogé la dignité de l'empire. Tous les membres de Jesus-Christ sont nommés par honneur une race royale et sacerdotale : mais au fond, Dieu connaissant le danger d'un pareil assemblage de puissance, pour l'orgueil humain, et voulant sauver ses adorateurs, non par l'éclat du diadème, mais par l'humilité de la croix, il a séparé les fonctions des deux pouvoirs : il a voulu que les empereurs chrétiens eussent besoin des pontifes pour la vie éternelle, et que les pontifes dépendissent des empereurs dans les choses temporelles.

temporelles. Le ministre sacré ne doit pas s'arroger l'administration des affaires séculières ; et celui qui en a le gouvernement, ne peut sans attentat s'ingérer dans les affaires du ciel. Ainsi l'un et l'autre ordre se trouvent appliqués aux emplois qui leur conviennent, et contenus dans la modération qui les sanctifie. On aura trouvé sans doute, dans cette lettre du pape Gélase, bien des expressions et des propositions fort extraordinaires : mais les circonstances où il l'écrivit, ne l'étaient pas moins. C'est de là qu'il faut partir pour tout réduire à sa juste valeur, et pour écarter sur toute chose des idées de systèmes et de contentions, inconnus à la simplicité religieuse de ces temps antiques.

Il est encore plusieurs points dignes de remarque, dans la décrétale de Gélase aux évêques de Sicile, de Lucanie et du pays des Brutiens. Ces provinces, les plus méridionales de l'Italie, étaient si désolées par les calamités publiques, qu'on y manquait de ministres pour les choses saintes. Il fallut se relâcher sur quelques points de la discipline ordinaire concernant l'institution des ecclésiastiques, et il fut permis d'ordonner prêtres en un an les laïques tirés de la vie monastique, et en dix-huit mois ceux de la vie commune. Nonobstant le peu d'importance de ces adoucissemens, qui se terminent à abréger les interstices des ordinations, le zélé pontife témoigne à diverses reprises, qu'il ne cède à la nécessité qu'avec une répugnance extrême ; et redoutant les suites trop ordinaires de ces sortes de condescendances, il recommande instamment qu'on ne se soustraie en rien autre chose aux saintes rigueurs de la discipline primitive. Il ne craint pas de descendre à ce sujet en des détails qui paraîtraient minutieux à notre siècle. Mais pour l'usage des biens ecclésiastiques, réputé de si grande importance dans tous les temps : qu'on ait toujours soin, dit-il, suivant l'ancienne règle, de faire quatre parts des revenus de l'église et des

oblations, dont on attribuera la première à l'évêque, la seconde aux clercs, la troisième aux pauvres, la quatrième aux bâtimens, c'est-à-dire, aux fabriques. Cette lettre est du onzième de Mars 494. Dans une autre, du 15 du mois de Mai suivant, aux évêques de Sicile, le pape marque le même partage des biens ecclésiastiques, si ce n'est qu'il charge la part de l'évêque, du soulagement des captifs et des hôtes.

On attribue au pape Gélase, avec beaucoup de raison, un ancien sacramentaire de l'église romaine, contenant, avec les formules des sacremens, les messes de toute l'année. Les règles des ordinations y sont les mêmes que dans celles de ses décrétales, qui précédèrent la dispense que nous venons de rapporter. Selon ces règles, un sujet inscrit dès sa première jeunesse pour le ministère, demeurait jusqu'à l'âge de vingt ans entre les lecteurs. S'il se donnait à l'église dans un âge plus avancé, mais immédiatement après son baptême, il devait être cinq ans entre les lecteurs ou les exorcistes, puis quatre ans acolyte ou sous-diacre; ensuite, s'il le méritait, diacre pendant cinq ans, puis prêtre, et de là promu à l'épiscopat. Les bigames et les pénitens sont absolument exclus des ordres. Dans les messes, on remarque qu'elles avaient chacune en tout temps deux collectes au commencement, une secrète, une postcommunion, et une oraison sur le peuple. La plupart ont des préfaces propres. Il y a plusieurs bénédictions sur le peuple après la communion; mais le canon est tel que nous le disons encore. Il y a plusieurs messes pour les morts, entr'autres pour ceux qui ont désiré la pénitence et n'ont pu la recevoir. Pendant le carême, on ne disait la messe qu'au soir; mais il y en avait deux le Jeudi-Saint, une le matin, et l'autre le soir. Il est certain que le pape Gélase composa aussi des oraisons pour l'administration des sacremens et pour le saint sacrifice de la messe,

plusieurs préfaces et des hymnes, à l'imitation de saint Ambroise.

Il tint à Rome, l'an 494, un concile de soixante-dix évêques (1), où il est dit que l'église romaine a été préférée à toutes les autres, non par aucune disposition humaine ou ecclésiastique; mais par ces paroles du Sauveur : *Tu es Pierre*, etc. A saint Pierre, dit ce concile, a été associé saint Paul : mais on voit dans le même endroit ce que veut dire cette association, qui n'est nullement pour le pontificat suprême ou la primauté ecclésiastique; mais pour l'honneur du martyre qu'ils ont souffert l'un et l'autre dans la même ville de Rome et dans le même temps. La seconde église est celle d'Alexandrie, établie au nom de Pierre par son disciple Marc. Le siége d'Antioche, occupé par Pierre avant qu'il vînt à Rome, porte aussi son nom, et il a le troisième rang, tant pour cela, que parce que le nom chrétien y a commencé. On voit encore ici le peu d'égard qu'on avait en Occident à la prérogative de l'église de Constantinople.

Nous avons un autre décret fort intéressant de ce concile romain, touchant la distinction des livres authentiques et des apocryphes. Il contient en premier lieu le catalogue des livres saints, tel absolument qu'aujourd'hui, si ce n'est qu'on ne compte qu'un livre des Machabées dans quelques-uns des exemplaires de ce dénombrement, qui ne sont pas tous d'accord. Après les livres canoniques, l'église romaine reçoit les conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse, de Calcédoine; et après ceux-ci, les autres conciles autorisés par les pères; puis les ouvrages de saint Cyprien, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Basile, de saint Athanase, de saint Cyrille d'Alexandrie, de saint Jean de Constantinople, qui est saint Jean Chrysostome; de Théophile d'Alexandrie, de saint Hilaire, de saint

(1) *Tom.* IV, *Conc. p.* 1260.

Ambroise, de saint Augustin, de saint Jérôme, de saint Prosper, et la lettre de saint Léon à Flavien; enfin, les ouvrages de tous les pères qui sont morts dans la communion de l'église romaine, et les décrétales des papes. Quant aux actes des martyrs, la coutume de Rome est de ne pas les lire publiquement, pour ne pas donner la moindre occasion à la censure ou aux risées des mécréans, quoiqu'on y honore avec une sincère dévotion tous les martyrs et leurs exploits héroïques, souvent plus connus de Dieu que des hommes. Il y a toute apparence que ce décret ne regarde que certaine collection particulière et peu authentique, quoique fort répandue. On approuve les poëmes de Sédulius et de Juvencus, l'histoire d'Orose; mais pour celle d'Eusèbe, on ne fait que la permettre, ainsi que les ouvrages de Rufin et d'Origène, et ceux-ci seulement quant à ce qui n'y a pas été censuré par saint Jérôme.

On passe après cela à la censure des livres apocryphes, dont les plus fameux sont l'itinéraire de saint Pierre et ses actes, avec ceux de plusieurs autres apôtres; le livre de l'Enfance du Sauveur; les actes de sainte Thècle; la lettre de J. C. au roi Abgar, et celle d'Abgar à J. C.; le livre du Pasteur, si révéré de l'antiquité, et même les canons apostoliques : mais comme il y a beaucoup de variété dans les anciens exemplaires de ce concile, on craint avec raison qu'il ne se soit glissé dans son dénombrement quelques noms d'auteurs qu'il n'a pas nommés en effet; au moins est-il sûr qu'il ne traite pas de la même manière tous ces écrivains. De même, en reprenant ceux qui se sont écartés de la doctrine de l'église, il met une grande différence entre Lactance, Clément d'Alexandrie, Arnobe, Cassien, qui l'ont fait par inadvertance, et les dogmatiseurs décidés, tels que Tertullien, Fauste le manichéen, et généralement tous les hérétiques de quelque célébrité, dont il rapporte les noms,

depuis Simon le magicien jusqu'à Acace de Constantinople.

Nous avons encore d'autres ouvrages du pape Gélase, entre lesquels on prise particulièrement un traité contre Eutychès et Nestorius, que plusieurs critiques ont attribué à Gélase de Cyzique. Les mœurs de ce pontife honorèrent son savoir et ses talens. Il était d'une rare piété, donnait à la prière, ou à de saints entretiens avec les plus dignes serviteurs de Dieu, tout le temps qui lui restait de ses fonctions sublimes. Elevé à la dignité la plus éminente, il la regardait comme le plus pesant fardeau, et comme une vraie servitude qui le rendait comptable envers tout le monde. Il nourrissait tous les pauvres qu'il pouvait découvrir, vivait lui-même en pauvre et dans la pratique des austérités les plus rigoureuses. Il mourut aussi saintement qu'il avait vécu, le 19 Novembre de l'an 496. C'est le premier pape qui ait fixé les ordinations aux quatre temps.

La même année, saint Epiphane, évêque de Pavie, couronna par une sainte mort cinquante-huit ans d'une vie qui n'avait été qu'un tissu continuel de toutes les vertus, et sur-tout de la plus active charité (1). Dès l'âge de dix-huit ans, son saint prédécesseur Crispin lui trouva assez de maturité pour lui conférer l'ordre sacré du sous-diaconat. A vingt ans, il le fit diacre et lui confia l'administration de tous les biens de son église : occupation qui ne l'empêcha point de lire et de méditer assidument les saintes écritures, d'acquérir une tendre piété et d'être d'une pureté angélique, au milieu des distractions extérieures et des relations qu'elles lui donnaient avec toutes sortes de personnes. Il était beau de visage, bien fait de toute sa personne; mais d'une modestie encore plus grande, qui n'inspirait que le respect

(1) Ennod. p. 360. Bolland. *ad* 21 *Jan.*

et la retenue. Il avait la voix belle, et je ne sais quoi de doux et d'insinuant dans le discours et les manières, qui pénétrait dans les cœurs les plus durs, et gagnait les esprits les plus difficiles. Son évêque, dont il était la consolation et le soutien dans la vieillesse, avait coutume de l'employer à intercéder pour les malheureux, quand il n'avait pu réussir à leur obtenir du soulagement par lui-même. Cet heureux talent de la médiation, qui rendit la personne d'Epiphane précieuse et infiniment chère à tout le monde dès sa jeunesse, en fit l'intercesseur public et comme le patron de toute l'Italie, quand il fut fait évêque, âgé seulement de 28 ans. Tantôt il rétablissait la bonne intelligence, si nécessaire pour le bien du peuple, entre les grands et les faibles empereurs de son temps; tantôt il réconciliait les princes entr'eux; tantôt il obtenait la remise des tributs aux villes épuisées par les exactions; souvent il s'engageait en de longues et périlleuses ambassades, pour redemander des peuples entiers de captifs qu'on avait emmenés des provinces demeurées désertes et incultes. C'est ainsi qu'il obtint sans rançon, du roi Gondebaud, jusqu'à six mille sujets du roi Théodoric, qui avaient été menés esclaves d'Italie en Bourgogne. Il était également cher aux princes les plus ennemis. Quand le roi des Ostrogoths ou Goths orientaux le vit pour la première fois, à son entrée en Italie, il s'écria, comme par inspiration : Voici un homme à qui tout l'Orient n'en a point de semblable. Quelque animosité qu'il y eût entre ce prince et Odoacre, roi des Hérules, le saint évêque eut constamment la confiance de l'un et de l'autre. Il avait l'ame d'une telle bonté, qu'uniquement attentif à faire du bien, sans considérer à qui il en faisait, on lui vit nourrir dans Pavie ceux qui venaient de piller ses terres au dehors.

Cinq jours après la mort du pape saint Gélase, Anastase, comme lui romain de naissance et compté

au nombre des saints, fut élevé sur la chaire de saint Pierre. Il eut la consolation, dans le court espace de son pontificat qui ne fut pas de deux ans, de voir Clovis, roi de France, embrasser la religion chrétienne et la communion catholique. Il y avait plus de deux siècles que ce peuple de Germanie était connu, et se rendait de jour en jour plus fameux par son génie martial. Il avait passé le Bas-Rhin et pénétré dans les Gaules dès les commencemens du cinquième siècle, et il n'avait cessé d'y étendre sa domination, sous le gouvernement successif de trois de ses princes. Clovis, le quatrième, poussa beaucoup plus loin ses conquêtes, s'empara de tout ce qui restait aux Romains dans les Gaules, et généralement de tout ce qui n'y appartenait point aux Bourguignons ou aux Visigoths. Après quoi son génie, bien supérieur à celui des coups de main et des invasions barbares, voulut donner à sa maison et à sa nation une forme constante et fixe. Il porta ses vues, pour une alliance, sur la nièce de Gondebaud, roi de Bourgogne, nommée Clotilde, extrêmement vantée, non-seulement pour sa beauté, mais pour l'élévation de son esprit et toutes les qualités estimables.

Les Bourguignons, sortis de la Germanie comme tant d'autres Barbares, s'étaient d'abord établis, vers l'an 413, dans les provinces voisines du Rhin; mais ceux-ci n'avaient de barbare que le nom (1). Ils étaient bien faits, d'une taille extraordinairement avantageuse, et communément hauts de six pieds; doux, modérés, non de cette humeur féroce et vagabonde de la plupart des peuples du Nord; très-laborieux au contraire, amis des arts et de tous les exercices de l'industrie. Avec un naturel si heureux, ils eurent beaucoup moins de peine à goûter les maximes du christianisme, dès qu'ils les connurent. Désolés par les incursions que les

---

(1) *Chron. Prosp. edit. Pith.*

Huns faisaient souvent sur leurs terres, ils résolurent, après une délibération publique, de se mettre sous la protection du Dieu des Romains, après avoir observé, dit l'historien Socrate, qu'il est le puissant défenseur de tous ceux qui le craignent. Ils allèrent à une ville des Gaules, prier l'évêque de les admettre au nombre des serviteurs de Jesus-Christ. Il les prépara par sept jours de jeûne, pendant lesquels il les instruisit des vérités de la foi ; après quoi il leur donna le baptême et les renvoya chez eux, pleins de consolation et de confiance. Leur espérance ne fut pas trompée : Uptare, roi des Huns, étant mort subitement dans une débauche nocturne, les Bourguignons attaquèrent ces redoutables ennemis avec des forces infiniment moins nombreuses, et les défirent néanmoins entièrement. Leur constance dans la religion et dans les vertus qu'elle enseigne, égala leur première docilité. Il menèrent une vie beaucoup plus innocente qu'auparavant, obéirent aux prêtres qu'on leur envoya, comme à leurs pères, et traitèrent les Gaulois plutôt en frères qu'en vaincus. Mais ce peuple liant et facile eut malheureusement trop de rapport avec les Visigoths qui s'établirent dans son voisinage. Les Bourguignons se laissèrent tellement infecter de l'arianisme dans ce funeste commerce, que presque tous leurs princes professaient cette hérésie, quand Clotilde, qui avait su s'en préserver, fut recherchée par le roi des Francs.

La princesse, qui joignait beaucoup d'esprit à une vraie piété, n'était rien moins qu'attachée à une cour où, avec bien d'autres sujets de douleur, sa foi courait des périls continuels. D'un autre côté, l'époux qu'on lui proposait était encore idolâtre. Une nouvelle difficulté à la conclusion de cette alliance, c'est qu'il s'agissait de tirer Clotilde des mains d'un oncle indigne de sa naissance et de la belle nation qu'il gouvernait : prince dissimulé et

perfide, parent cruel et dénaturé, qui ayant fait mourir le père de la princesse, craignait qu'elle ne fît passer son ressentiment à un époux capable de la venger. On s'assura d'abord des dispositions de Clotilde, par le moyen d'Aurélien, l'un des favoris de Clovis, quoique chrétien et Gaulois. Le confident prit la princesse par sa religion, lui représenta que Clovis traitait favorablement les chrétiens en toute rencontre, témoignait de la vénération pour toutes les personnes pieuses, et beaucoup de respect pour les églises; que son esprit juste et solide commençait sans doute à sentir la vanité de ses dieux de pierre et de métal; que pour elle, il y avait tout lieu de la croire destinée par le ciel à convertir, avec son roi, un peuple renommé entre tous les autres pour sa valeur, et à ménager une protection si puissante à la vraie foi, dans l'extrême besoin qu'elle en avait. Ces grands motifs, joints aux penchans de Clotilde pour se tirer de la contrainte où elle se trouvait auprès de l'assassin de son père, l'engagèrent à donner son consentement : après quoi, Gondebaut n'osa refuser ouvertement le sien à un jeune conquérant, peu d'humeur à essuyer impunément un affront. Le Bourguignon fit partir la princesse, et remit à ses conducteurs des sommes assez considérables pour lui servir de dot, suivant l'usage. Mais ce prince perfide comptait apparemment faire tout manquer en route, par quelqu'une de ces atrocités secrètes où il était exercé. La troupe fut en effet poursuivie dès le lendemain du départ, et l'on ne devait point prévoir de difficulté à l'atteindre, la princesse étant montée sur un char attelé de bœufs. Mais elle connaissait le génie de son oncle : dès le premier jour, se voyant à peine à quatre lieues de Vienne, elle avait proposé à Aurélien de la faire monter à cheval, pour être plutôt hors des terres des Bourguignons. L'argent resté en arrière fut pillé; Clotilde échappa et arriva heureusement à

Soissons, où le mariage se célébra magnifiquement. Il fallut même que Gondebaud, malgré tous les palliatifs dont il entreprit de couvrir ses artifices, restituât la dot, de peur d'une guerre qu'il craignait encore plus qu'il n'aimait l'argent.

Clotilde ne fut pas long-temps sans parler du christianisme au roi son mari, avec le succès qu'on pouvait attendre d'une jeune épouse tendrement chérie et pleine de mérite. Le roi fut d'abord ébranlé, et conçut la plus haute estime de la foi chrétienne : mais il ne parlait pas de changer; ces grands changemens n'étant pas le pur effet de la conviction, et ne s'opérant qu'avec les grâces victorieuses, que le Seigneur donne quand il lui plaît. Clovis permit cependant à la reine de faire baptiser ses enfans. Malheureusement le premier, nommé Ingomer, mourut dans la semaine même de son baptême. Le roi éclata en reproches, et ne manqua pas d'attribuer cette mort à la colère de ses dieux. La sainte reine soutint l'épreuve avec un courage digne de la foi qui l'animait : elle répondit que, loin de regarder cette mort comme un malheur, elle s'estimait heureuse d'avoir enfanté un fils que le Tout-puissant appelait plutôt à son royaume qu'aux misères cachées sous le plus beau diadème. Dès l'année suivante, elle mit au monde et fit encore baptiser un second enfant, qu'elle nomma Clodomer. Il tomba aussitôt malade très-dangereusement, et déjà le roi menaçait de chasser tous les chrétiens de son royaume. Mais le ciel content, pour cette seconde fois, de la préparation du cœur de la vertueuse princesse, rendit la santé à l'enfant, aux prières de la mère. Les préventions du roi se dissipèrent avec son chagrin, et sa confiance pour Clotilde ne souffrit plus d'altération.

Il voulut dès-lors lui assurer un douaire digne d'elle et de lui. Seigneur, lui dit la reine, qui n'avait d'autre ambition que d'étendre le règne de

Jésus-Christ, le bonheur d'une chrétienne est pour la vie future : je ne vous demande d'autre faveur que la liberté de vous entretenir souvent de cette félicité suprême, que je ne désire pas moins pour vous que pour moi. En conséquence, elle ne cessa plus de l'exhorter à quitter les idoles pour adorer le Dieu véritable; le seul, disait-elle, qui d'une parole a tiré la terre et la mer du néant, qui les remplit de créatures vivantes de toute espèce, et qui orne les cieux de cette multitude innombrable d'astres éclatans. Un jour sur-tout qu'il la quittait pour aller faire la guerre aux Allemands, nation redoutable de la Germanie, et dont toutes les autres ont enfin pris le nom : Seigneur, lui dit-elle, si vous voulez vous assurer la victoire, invoquez le dieu des chrétiens : c'est le Dieu des armées; c'est le maître des succès et des revers. N'oubliez pas la parole qu'à ce moment je vous engage en son nom : si vous recourez à lui, rien ne pourra vous résister (1). Clovis s'en souvint un peu tard : ses troupes pliaient de tous côtés, et il se voyait au moment d'une déroute entière, quand il s'écria en gémissant et en se prosternant, à la vue de toute son armée : Dieu de la vertueuse Clotilde, c'est à toi que j'ai recours : fais-moi vaincre, et je n'aurai plus d'autre Dieu que toi. Tout change à ces mots : un courage imprévu et tout divin anime les Francs; les Allemands sont frappés d'une terreur panique; ils lâchent pied de toute part; leur roi tombe entre les morts, et le champ de bataille reste à Clovis. C'était la plaine de Tolbiac, aujourd'hui Zulpich, entre Bonn et Juliers.

Le vainqueur tint parole : dans la route même, en repassant par Toul, il emmena avec lui un saint et savant prêtre, nommé Védaste ou Vaast, depuis évêque d'Arras, afin de se faire instruire.

---

(1) Greg. Tur. *l.* 2, c. 30.

Saint Remi, évêque de Reims, et l'une des plus grandes lumières de son siècle, joignit ses soins à ceux de saint Vaast, et baptisa le roi dans l'église de saint Martin de Reims, le jour de Noël de l'année 496, avec un grand nombre de Francs du premier rang qui avaient prévenu les vœux du prince.

Remi, qui avait les idées grandes, voulut donner à la cérémonie un lustre et un appareil digne de son objet. On avait tapissé les rues, depuis le palais jusqu'à l'église qui était hors des murs de la ville. L'église même et le baptistère étaient ornés beaucoup plus magnifiquement. Il y avait une quantité prodigieuse de cierges, dont la cire mêlée des parfums les plus exquis, embaumait les airs en se consumant, et faisait une impression peu ordinaire sur un peuple naturellement vif et accoutumé à une vie toute militaire. Mais ce qui frappa sur-tout ces barbares idolâtres, beaucoup plus guerriers encore, ou plus négligés dans le culte de leurs dieux que dans tout le reste, ce fut le nombre et la modestie angélique des ministres sacrés, et l'appareil majestueux de nos cérémonies. Le roi, transporté d'admiration et comme hors de lui-même, dit à saint Remi qui le conduisait par la main : Mon père, est-ce là le royaume de Dieu que vous m'avez promis ? Non, prince, répondit l'évêque, ce n'en est que l'ombre ; et en lui montrant les fonts sacrés : voilà, poursuivit-il, la porte qui nous y conduit (1).

Clovis demanda le baptême avec empressement, et le saint archevêque lui dit : Courbez la tête, fier Sicambre, sous le joug du Tout-puissant ; adorez ce que vous avez blasphémé, et foulez aux pieds ce que vous avez adoré jusqu'ici. Lui ayant fait ensuite confesser la foi de la Trinité, il le baptisa. Trois mille Français qui l'accompagnaient,

(1) Hincm. *Vit. S. Remig. ap. Duchesne*, *t.* 1, *p.* 527.

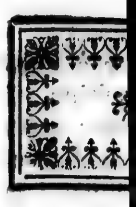
sans compter les femmes ni les enfans, reçurent en même temps le baptême de la main des évêques et des prêtres, que Remi avait invités en grand nombre, pour rendre la cérémonie plus auguste. Clovis avait deux sœurs avec lui, Alboflède et Lenthilde. La première fut baptisée, et l'autre, qui était déjà chrétienne, mais engagée dans l'arianisme, fut réconciliée par l'onction du saint chrême. Une troisième, nommée Audoflède, et mariée depuis quelque temps à Théodoric, roi d'Italie, où elle était demeurée, persista dans l'arianisme, et périt, en communiant, du poison que sa propre fille avait mis dans le calice.

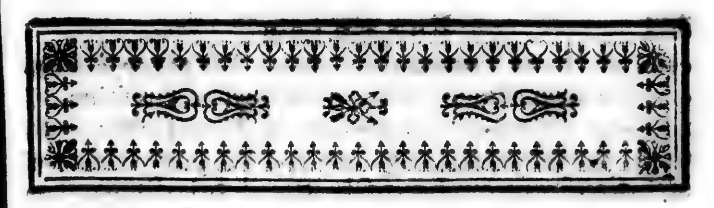
Le roi, voulant que rien ne manquât à la joie de sa conversion, mit en liberté un grand nombre de prisonniers, et fit aux églises des libéralités si prodigieuses, qu'une partie fut suffisante pour établir l'évêché de Laon, jusque-là du diocèse de Reims. Génebaud, qui avait épousé la nièce de saint Remi et s'en était séparé pour une vie plus parfaite, fut le premier évêque de ce nouveau siége.

Après le baptême de Clovis, saint Remi continua d'instruire l'illustre et fervent néophyte, qui entrait avec l'impétuosité de son tempérament tout de feu, dans les pieux sentimens que le saint évêque cherchait à lui inspirer. Un jour qu'il lui faisait la lecture de la passion du Sauveur : Ah ! s'écria le prince, que n'étais-je là avec mes Français (1) ! Il fit publier une déclaration, pour engager tous les peuples de son obéissance à se faire chrétiens : doux objet de consolation pour l'église, qui voyait le chef de la nation la plus belliqueuse et la plus puissante depuis la décadence de l'empire, se déclarer pour la vraie foi ; tandis que tous les souverains qui n'étaient pas idolâtres, ou professaient, ou protégeaient l'hérésie. En Orient, l'empereur Anastase était livré aux eutychiens. Les

(1) Fredeg. *Epit. c.* 21.

rois goths en Espagne et en Italie, le roi des Bourguignons dans les Gaules et celui des Vandales en Afrique, faisaient profession de l'arianisme, pendant que les Anglais-Saxons en Bretagne, et tous les peuples du Nord demeuraient ensevelis dans les ténèbres de l'idolâtrie. Ainsi Clovis, par une exception unique, se trouva dans le monde entier le seul souverain qui professât la religion catholique; et par une exception pareillement unique et plus glorieuse encore, tous ses successeurs, pendant plus de douze cents ans, méritant et soutenant le titre de rois très-chrétiens et de fils aînés de l'église, ont seuls donné le spectacle d'un empire où l'hérésie ne s'est pas fixée sur le trône durant un seul règne, et n'a jamais dominé dans l'état.





HISTOIRE

DE L'ÉGLISE.

LIVRE DIX-HUITIÈME.

Depuis la conversion des Francs en 496, jusqu'à l'empire de Justinien en 527.

Dans le changement entier de l'ordre politique du monde, causé tant par la substitution des nouveaux dominateurs de l'Occident à la puissance romaine, que par l'état de crise où l'empire demeurait en Orient, l'ordre ecclésiastique devait éprouver aussi quelque modification nouvelle. Instruits par l'évangile à joindre la prudence du serpent à la simplicité de la colombe, c'est-à-dire, à ne point tenter le Seigneur, et à s'aider de tous les moyens de la sagesse, en attendant tout de la Providence, l'église et les pontifes chargés de son régime devaient se prêter aux conjonctures, sans rien relâcher de la loi divine, et sans juger de l'ordre temporel, qui n'est pas le leur, adorer les desseins du ciel dans les révolutions une fois consommées, révérer les nouveaux maîtres établis dans les droits des anciens, et se concerter avec eux pour attacher solidement à Dieu les maîtres et les sujets.

Dans ces dispositions, le pape Anastase ne manqua point d'écrire au roi Clovis, dès le commen-

cement de sa conversion. Pour l'engager à s'acquitter du premier devoir d'un prince chrétien, il ne lui présenta pas la nourriture des forts ; mais usant de l'éloge comme d'un lait accommodé à son état d'enfance en Jesus-Christ, il lui dit qu'il se réjouissait avec l'épouse de ce Dieu fait homme, de ce qu'elle venait de lui enfanter un fils sage et valeureux, capable de la défendre lui seul contre tous ses innombrables et furieux ennemis. Il l'exhortait ensuite à prendre pour l'église et le centre de son unité, les sentimens que prit en effet ce prince, et qui ont pareillement distingué ses successeurs.

Il écrivit aussi à l'empereur, nommé Anastase comme le pape, et disposé bien différemment du roi des Francais. Sans fonder sur lui de grandes espérances, il se proposait au moins d'empêcher que le schisme et les troubles ne fussent portés aux dernières extrémités en Orient. Il s'efforçait de rappeler à cet empereur une partie des bons sentimens qu'il avait marqués dans le temps de sa vie privée, et de l'amener à sacrifier au bien de l'église le nom du patriarche Acace, mort dans l'anathème. Toutefois il n'approuva point ceux qui prétendaient que cet évêque n'eut plus le pouvoir de faire aucune fonction, depuis qu'il fut condamné par le pape Félix. Il déclara expressément (1), que l'indignité du ministre n'empêchant pas la vertu des sacremens, il tenait pour valides les baptêmes et les ordinations conférés par Acace. Cette lettre fut portée par deux évêques, qui accompagnèrent le patrice Festus, envoyé de Rome à Constantinople pour d'autres affaires. Mais l'empereur avait des vues bien différentes. Par le moyen de Festus qu'il gagna, il ne prétendit rien moins que d'engager le vicaire de Jesus-Christ à recevoir le funeste Hénotique de Zénon. Cependant le pape Anastase mourut avant le retour du patrice, l'an 498, le 17 Novembre ;

(1) *Epist. 1, tom. 4, Conc. p. 1278.*

et

et le 22, on mit en sa place le diacre Symmaque, natif de Sardaigne.

Le patrice Festus, à son retour de Constantinople, voulant tenir la promesse qu'il y avait faite au sujet de l'Hénotique, fit élire aussitôt l'archiprêtre Laurent du titre de Sainte-Praxède, qu'il présumait apparemment plus facile à séduire que Symmaque. Tous deux furent ordonnés le même jour; Symmaque dans la basilique de Constantin, ayant pour lui le plus grand nombre; Laurent dans la basilique de Sainte-Marie, comptant dans son parti, quoique moins nombreux, quelques suffrages d'un grand poids.

Ainsi le schisme devenant très-sérieux, après qu'il eut duré trois ans, on convint que l'on recourrait de part et d'autre à la médiation du roi Théodoric, quoiqu'arien, et que les deux concurrens iraient pour cela le trouver à Ravenne: ce qui s'exécuta de la manière la plus satisfaisante. Le roi des Goths convoqua un concile d'évêques catholiques, et il fut décidé que celui qui avait été élu le premier, et qui avait pour lui le plus grand nombre, devait conserver le siége (1). Symmaque fut par conséquent reconnu pour possesseur légitime de la chaire apostolique, qu'il occupa plus de quinze ans. Un de ses premiers soins fut d'obvier pour la suite à de pareilles divisions. Dans un second concile, où il se trouva 73 évêques, le pape compris, après de sages règlemens pour prévenir les brigues et les cabales, on ordonna pour toujours que celui-là serait sacré pape, qui aurait le plus grand nombre des suffrages du clergé. Plusieurs prêtres souscrivirent après les évêques, et l'on remarque en tête la souscription de l'archiprêtre Laurent, le même qui avait occasionné le schisme, et qui fut depuis évêque de Nocéra.

Mais on ne perd pas sitôt l'espérance, quand on s'est vu si près de la possession. Peu après le con-

(1) Theod. Lect. *lib.* 2.

cile, Festus, avec plusieurs sénateurs et quelques membres du clergé, suborna des témoins, et pardevant Théodoric, accusa le pape Symmaque de crimes horribles. Il appela en même temps l'antipape, qui ne se fit pas prier, et qui renouvela vivement le schisme. Le roi bien intentionné, mais peu instruit de pareils objets, envoya Pierre, évêque d'Altino, pour faire les informations sur les lieux : ce qui scandalisa beaucoup les fidèles, et fit hautement crier à l'abus. C'était à leurs regards un personnage monstrueux, qu'un évêque visiteur à Rome, et ils se disaient les uns aux autres qu'on n'avait pas encore vu ce renversement entier des canons (1). Les évêques, de leur côté, ne marquèrent pas moins de surprise. Ceux de la Ligurie, de l'Emilie et de la Vénétie, en passant par la ville de Ravenne qui se trouvait sur leur chemin, représentèrent librement à Théodoric, que c'eût été au souverain pontife à les assembler; que ce droit appartenait au siége apostolique, à raison de sa primauté; qu'il avait été constamment reconnu par les plus grands conciles, et qu'on ne trouverait pas facilement de pareils exemples de la soumission d'un pape au jugement de ses inférieurs. Le roi répondit que Symmaque avait demandé lui-même ce concile, qu'il voulait être jugé, et il leur fit voir les lettres du pape à ce sujet. Quand ils furent à Rome, Symmaque leur confirma tout ce que Théodoric avait avancé, témoigna même beaucoup de reconnaissance envers ce prince, et calma toutes les inquiétudes des évêques touchant la convocation.

Quand le pape se rendit au lieu indiqué, il fu suivi d'un grand peuple de l'un et de l'autre sexe, qui marquèrent par leurs larmes leur affection pour leur pasteur, et combien ils étaient édifiés d'un trait d'humilité dont ils ne se rappelaient point d'exemple. Les ennemis du pontife au con-

(1) Ennod. *Apol. p.* 342 *et seq.*

traire frémissaient de rage et d'envie, sur-tout en observant le calme et la sécurité que lui inspirait la pureté de sa conscience. Tout à coup ils s'emportent, font pleuvoir sur lui et sur sa suite une grêle de pierres, blessent plusieurs ecclésiastiques, et la scène eût été beaucoup plus sanglante, sans trois officiers du roi, qui suspendirent le tumulte et reconduisirent le pape chez lui. Après quoi il se commit des meurtres et des violences effroyables : il y eut des prêtres massacrés, des vierges tirées de leurs monastères, traînées nues par la ville, et battues indignement.

Après une preuve si alarmante de ce que les schismatiques avaient dans l'ame, les évêques ne jugèrent pas à propos de rester plus long-temps à Rome : ils écrivirent au roi, pour lui représenter les périls qu'ils couraient parmi ces furieux, et lui demander de retourner à leurs églises. Théodoric leur répondit de terminer cette cause en la manière qu'ils trouveraient la plus convenable, puisqu'il savait parfaitement, quant à lui-même, qu'il ne lui appartenait en aucune façon de décider dans les affaires purement ecclésiastiques.

Après cette réponse, les pères déclarèrent au sénat qu'il devait à plus forte raison s'imposer la même retenue que le roi, et comme lui, laisser la cause de Dieu au jugement de Dieu : ce que fit aussitôt cette auguste compagnie. Ainsi, parfaitement libres de toute gêne du côté de la puissance séculière, ils prononcèrent seuls et définitivement, le 6 Novembre de cette année 502, qu'ils tenaient le pape Symmaque pour déchargé devant les hommes des accusations intentées contre lui, et laissaient le tout au jugement du Seigneur. Ils accordèrent ensuite le pardon aux clercs qui avaient fait schisme, pourvu qu'ils fissent satisfaction au pontife, et statuèrent que quiconque ne se soumettrait pas à l'avenir, serait puni canoniquement comme schismatique. Tout ce qu'on décerna en vertu des ordres du roi, ce fut de

restituer au pape ce qui appartenait à l'église au dedans et au dehors de Rome, c'est-à-dire, les possessions temporelles qui avaient été usurpées. Tels sont en substance les décrets du concile de Palme, ainsi appelé vraisemblablement du lieu particulier où se tint la dernière session.

Nonobstant les égards de ces évêques pour la dignité pontificale, ceux des Gaules, ignorant sans doute que tout s'était fait avec le consentement du pape, furent scandalisés qu'on eût seulement osé procéder à un pareil jugement. Ils chargèrent saint Avit, évêque de Vienne et l'un des plus illustres d'entr'eux, d'en écrire à Rome, au nom de tous les autres. Dans cette lettre, qui est adressée aux premiers du sénat : lorsque nous avons reçu, dit-il(1), le décret porté au sujet du pontife, nous étions dans les plus grandes alarmes, persuadés, comme nous le sommes encore, que tout l'ordre épiscopal est chancelant quand le chef est attaqué. L'on ne conçoit pas facilement comment et en vertu de quelle loi le supérieur a été jugé par ses inférieurs. Si le pape était accusé à un tribunal laïque, il devait trouver dans les évêques plutôt des défenseurs que des juges. Dans les autres prélats, si quelque chose paraît contre l'ordre, on peut le réformer : mais si l'on révoque en doute l'autorité du pontife romain, ce n'est plus un évêque, c'est l'épiscopat même qui périclite. Vous n'ignorez pas parmi quelles tempêtes nous conduisons le vaisseau : si vous craignez avec nous ces périls, il faut que vous travailliez comme nous à la sureté du pilote. Quand les nautonniers se soulèvent contre celui qui tient le gouvernail, est-il de la prudence de céder à leur emportement ? Quelle condescendance inhumaine, que celle qui les expose eux-mêmes à périr ! Celui qui est à la tête du troupeau du Seigneur, rendra compte de la manière dont il le

(1) *Tom. 4, Conc. p.* 1362.

conduit : mais c'est à ce souverain Juge, et non au troupeau, de demander ce compte au pasteur. Cependant saint Avit, en blâmant les évêques de s'être chargés de cette cause, les loue de l'avoir enfin réservée au jugement de Dieu, et d'avoir attesté que, ni eux ni le roi Théodoric n'avaient trouvé aucune preuve des crimes dont le pape était accusé.

Avit, dans cette lettre, joint la qualité de sénateur romain à celle d'évêque, pour faire servir à la cause qu'il croyait ne pouvoir trop bien étayer, un éclat qu'il négligeait par-tout ailleurs. Il était en effet de la première noblesse de Rome, petit-fils de l'empereur Avitus, et non moins distingué par ses qualités personnelles que par la grandeur de ses pères. Le roi Gondebaud, quoique arien, avait pour lui une affection particulière et une grande confiance. Il le consultait souvent sur différens points de religion, comme nous le voyons dans les lettres du saint. C'est encore dans ses lettres que nous apprenons l'origine du mot de messe : il y marque qu'on usait de cette formule, *Ite Missa est*, pour congédier le peuple, non-seulement du lieu saint, mais du palais du prince et des tribunaux judiciaires, quand l'assemblée était finie. En reconnaissance de l'amitié dont son roi l'honorait, il fit tous ses efforts pour le retirer de l'hérésie. Il proposa et obtint une conférence avec les évêques ariens, qui furent confondus et ne répondirent que par des injures aux plus solides raisons. Le roi connut si clairement la vérité, qu'il pria le saint évêque de le réconcilier à l'église catholique, mais en secret, parce qu'il n'osait se déclarer hautement au milieu d'un peuple fort attaché à l'arianisme (1). Avit blâma, avec toute l'éloquence que lui inspira son zèle, cette réserve injurieuse à celui qui a menacé de rougir devant son père, de ceux qui auront rougi de lui devant

(1) Greg. Tur. II. *Hist.* c. 34.

les hommes; mais il ne put jamais faire surmonter au prince ces craintes humaines.

Le pape Symmaque, en plus grand crédit que jamais par l'humiliation de ses calomniateurs et par les témoignages du zèle et de l'attachement des plus illustres prélats à son égard, ne pensa qu'à faire des règlemens utiles à l'église, et sur-tout à prévenir efficacement tout ce qui pouvait encore donner lieu aux scissions et aux schismes. Dans un concile tenu l'an 504 (1), il fut défendu à quiconque, d'aliéner les terres de l'église, et même de les donner à usufruit à d'autres personnes qu'aux clercs, aux captifs et aux hôtes, c'est-à-dire, aux étrangers indigens. Comme les schismatiques voulaient tirer des conséquences contraires d'un décret porté dès le temps du roi Odoacre, sous prétexte de la conservation des biens ecclésiastiques, un évêque en plein concile dit qu'un laïque n'avait pas eu le pouvoir d'ordonner ainsi dans l'église, et que les prélats, en consentant au décret, n'avaient pu porter préjudice au pape, vu surtout que le saint siége était alors vacant. Sous le pontificat de Symmaque, on fit encore en concile un règlement de plus grande importance.

Le pape demanda l'observation des canons faits à son sujet, et suivant lesquels les ouailles ne peuvent accuser leur pasteur que dans le cas où il pécherait contre la foi, ou qu'il leur causerait quelque dommage personnel (2). Le concile confirma ces canons, sous peine de déposition pour les clercs, d'excommunication pour les moines et les laïques, et d'anathème en cas de récidive : ce qui met clairement de la différence entre l'excommunication ou privation de la communion, et l'anathème, qui était une peine beaucoup plus grande. On lut dans le même concile, et l'on combla d'éloges une apologie du pape Symmaque, faite par Ennodius, qui était en grande réputa-

(1) *Tom. 4, Conc. p.* 1333. (2) *Ibid. pag.* 1343.

tion pour son éloquence. La dignité pontificale y est tellement exaltée, que l'auteur semble prétendre, de deux choses l'une, ou que la chaire apostolique rend impeccables ceux qui y parviennent, ou que Dieu n'y laisse parvenir que ceux qu'il veut sanctifier : mais on ne prenait pas au pied de la lettre des exagérations que rendait plausibles en quelque sorte la vie sainte de presque tous les papes. En effet, la sainteté parut comme héréditaire sur le siége de Pierre, non-seulement pendant tout le cours du premier et du plus bel âge de l'église, mais encore dans plusieurs siècles suivans. Le nombre de ses successeurs justement honorés d'un culte public s'y trouve si grand, que nous nous sommes souvent dispensés de leur donner les qualifications qu'ils méritent en ce genre. Il était plus simple et plus facile de marquer les exceptions de la règle, que d'en citer les exemples. Quant à l'apologie d'Ennodius, on y voit que l'objet de la calomnie inventée contre Symmaque, était un adultère ou quelqu'autre péché honteux : ce qui donna lieu sans doute à l'ordonnance que fit ce pape, pour obliger les évêques, les prêtres et les diacres, d'avoir toujours avec eux un témoin sûr de leur conduite, qu'on appelait syncelle. Les ecclésiastiques qui n'étaient pas assez riches pour en avoir, devaient en servir aux autres.

Symmaque fit une apologie pour lui-même, en réponse à un libelle publié par l'empereur Anastase, qui, furieux de voir éventer ses ruses et sa duplicité, alla jusqu'à traiter le pape de manichéen (1). Le pontife s'inquiéta fort peu d'une imputation qui tombait de soi-même, sa propre conduite le justifiant assez, puisqu'ayant découvert à Rome quelques-uns de ces odieux hérétiques, il les avait fait bannir honteusement et condamné leurs livres au feu. Il répondit avec plus d'empressement à la plainte que faisait Anastase, de ce que

(1) *Tom 4, Conc. p.* 1266.

le pape s'était concerté avec le sénat pour l'excommunier. Symmaque fait entendre que cette excommunication n'était pas un jugement prononcé nommément contre l'empereur, mais une simple cessation de commerce, suivant l'usage du temps. Ce n'est pas vous, seigneur, lui dit-il, que nous excommunions, c'est Acace. Que m'importe Acace, dites-vous? Abandonnez-le donc, et vous vous tirez dès-lors de son excommunication, autrement ce n'est pas nous, c'est vous-même qui vous excommuniez. Il se plaint ensuite de la persécution qu'Anastase faisait souffrir aux catholiques, à qui seuls il interdisait le libre exercice de leur religion, tandis qu'il le permettait aux sectes sans nombre qui infectaient l'Orient.

Ce prince n'était pas proprement eutychien; mais acéphale ou hésitant : c'est ainsi qu'on nommait les inquiets novateurs, qui sans autre caractère que leur indocilité ou leur indifférence, n'admettaient point le concile de Calcédoine, et ne se déclaraient pas pour les opinions proscrites par ce concile. Il laissa pendant plusieurs années la liberté de recevoir ou de rejeter ces saintes décisions, les guerres qu'il avait à soutenir contre les Isaures et contre les Perses, lui faisant ménager l'affection de tous ses sujets. Mais quand il n'eut plus rien à craindre des étrangers, il se déclara ouvertement contre le saint concile (1), et commença à tourmenter les catholiques, particulièrement Macédonius, patriarche de Constantinople. Celui-ci était dépositaire de l'écrit où son prédécesseur Euphémius avait fait promettre à l'empereur, avant de le couronner, qu'il n'innoverait rien dans la religion. Il ne voulait point le rendre, quelque instance qu'on fît pour l'y engager : ce qui lui attira une violente persécution. L'empereur séduisit d'abord quelques évêques, et fit venir à Constantinople des hérétiques décriés qui ne gar-

(1) Evagr. III, c. 30. Theophan. an. 506.

n'avaient aucune mesure. Mais le peuple nombreux de cette capitale donna des signes si terribles de son indignation, qu'Anastase, tout puissant qu'il était, fut contraint d'en revenir aux ménagemens et aux supercheries : c'est pourquoi les ennemis du patriarche Macédonius engagèrent un nommé Acholius à l'assassiner. Acholius l'attaqua l'épée à la main, mais sans succès, Macédonius ayant été secouru. L'évêque honorant la cause qu'il soutenait, loin de se venger, fit une pension à son assassin.

L'église eut aussi une guerre nouvelle à soutenir en Afrique. Après la mort du roi Gontamont, qui traita les catholiques avec beaucoup de bonté, Trasamond, son frère et son successeur, recommença la persécution. Dans les commencemens il n'usait pas de violence, et le péril de la foi n'en fut que plus grand. Ceux qui voulaient embrasser la religion du prince étaient comblés de faveurs, élevés aux premières dignités ou aux charges lucratives selon leur état, et assurés de l'impunité en cas de malversation. Mais Trasamond s'appliquait sur-tout à anéantir l'épiscopat, laissant mourir paisiblement les prélats catholiques, et empêchant avec soin qu'on ne leur donnât des successeurs. On condescendit à ses désirs pendant quelques années ; mais quand on vit ce système exécuté avec méthode et persévérance, et qu'on ouvrit les yeux sur les dommages infinis qu'en ressentaient les diverses églises, alors les évêques qui restaient en consacrèrent de nouveaux. La cour en fut avertie, et la persécution s'échauffa au point qu'il y eut une multitude de prélats exilés, surtout de la province Byzacène, où le primat Victor avait eu un soin particulier de remplir les siéges vacans.

Ce fut en cette occasion que saint Fulgence fut ordonné pour celui de Ruspe, ville célèbre de la même province (1). Il était originaire de Carthage,

(1) Bolland. *ad* 1 *Jan.*

petit-fils du sénateur Gordien, qui en avait été chassé avec les autres catholiques de marque par le roi Genseric. Né à Télepte dans la Byzacène, en 468, Fulgence perdit son père peu de temps après; mais sa mère fit cultiver avec tant de soin ses heureuses dispositions, qu'il passa bientôt pour un prodige parmi la jeunesse du pays. La pureté de ses mœurs était encore plus merveilleuse que ses talens; il évita également, et la dissolution où donnaient les jeunes gens de sa naissance, plus encore en Afrique qu'ailleurs, et le piége de l'ambition, d'autant plus imposant, qu'on avait coutume d'en faire une vertu à ceux qu'une certaine élévation d'ame éloignait des vices grossiers. Pour soulager sa mère, il fut obligé de bonne heure à se mêler de l'administration de ses biens qui étaient considérables : mais bientôt il fut dégoûté de ce genre d'occupations.

Visitant souvent les solitaires qui habitaient son voisinage, il puisa parmi eux le mépris des choses terrestres, l'amour de la prière et de la pénitence, et il prit enfin la résolution de renoncer au monde d'une manière effective; mais il s'éprouva quelque temps lui-même, et voulut se façonner à toutes les pratiques de la vie monastique, avant de se déclarer publiquement. Il y avait dans le canton un évêque fort âgé, nommé Fauste, qui avait été exilé du temps de Genseric, et avait bâti un monastère où il vivait très-saintement. Fulgence le pria de le recevoir parmi ses disciples : mais l'évêque considérant sa grande jeunesse et son air extrêmement délicat, craignit qu'un mouvement passager de dévotion ne lui fît entreprendre au delà de ses forces, et il lui assigna quelque délai. Cependant la mère de Fulgence, alarmée du dessein de son fils, toute pieuse qu'elle était, accourut au monastère en pleurant et en se lamentant comme s'il eût été mort. Fulgence qui l'aimait aussi tendrement qu'il en était aimé, mêla ses larmes aux siennes, sans rien perdre cependant de la fermeté de sa résolution : ce qui engagea Fauste à l'admettre dans sa

communauté. Plusieurs de ses amis quittèrent le siècle à son exemple, et se retirèrent en différens monastères. Pour lui, portant aussitôt la ferveur et les austérités au plus haut point, il fit appréhender, tout en commençant, que sa santé n'en fût ruinée à jamais.

Mais le Seigneur qui voyait de quelle utilité elle serait à l'église, la rendit beaucoup meilleure qu'elle n'avait encore été. Les persécuteurs recherchant de plus en plus les évêques, Fauste fut obligé d'abandonner son monastère, et le disciple, par les conseils du maître, passa à un monastère voisin, où l'un de ses amis de jeunesse, nommé Félix, était abbé. Celui-ci voulut céder sa place à Fulgence, qu'il en croyait plus digne, et il fit tant d'instances par lui-même et par tous les frères, que l'humble Fulgence, quelque résistance qu'il pût faire, fut contraint d'entrer au moins en partage du gouvernement. On le chargea du soin de l'instruction, en considération de son éloquence qui commençait à se faire connaître. Bientôt il lui fallut encore abandonner cette seconde retraite, à cause des incursions des Barbares, et avec lui toute la communauté se transporta au territoire de Sicque, dans un lieu moins exposé, agréable d'ailleurs et fertile, mais voisin d'une paroisse gouvernée par un prêtre arien. Fulgence et Félix y furent pris pour des évêques déguisés en moines, qu'on s'empressa d'arrêter et de conduire au prêtre arien.

Pour préliminaire et sans nulle information, l'hérétique barbare ordonna de les flageller. Epargnez mon frère, dit l'abbé Félix : il n'a pas la force de souffrir les tourmens, et il expirerait sous les coups. Déchargez tout le poids de votre colère sur moi qui suis son guide et le chef de toute l'entreprise. On commença aussitôt par Félix, dont la charité étonna le Vandale sans le rendre moins féroce. Après que cet ami généreux eut été longtemps et rudement maltraité, la fureur de l'hérétique n'étant pas encore satisfaite, on en vint à

Fulgence, qui fut flagellé à son tour. Cependant il demanda à parler : déployant insensiblement tous les charmes de son éloquence, il commença par le motif de son voyage, passa aux matières de la religion, les traita avec tant de grâce et d'onction, que ce méchant prêtre se sentit ému. Mais se roidissant contre l'opération de la grâce, et rougissant de paraître attendri : frappez plus fort, dit-il aux exécuteurs ; je pense qu'il voudrait me séduire moi-même. Enfin il fit raser la tête aux deux confesseurs, et les renvoya honteusement dépouillés.

Ils se retirèrent, comme autrefois les premiers disciples de l'évangile, en se réjouissant d'avoir été jugés dignes d'endurer des opprobres pour le nom de Jesus-Christ. Ce sentiment était si fortement empreint dans le cœur de Fulgence, que l'évêque arien de Carthage, qui révérait son illustre famille, ayant appris cette indignité et voulant châtier sévèrement son prêtre, Fulgence usa de tout son pouvoir afin de l'en empêcher. Quelques sollicitations qu'on lui fit de laisser faire justice pour contenir la violence des sectaires en mille occasions qui ne se présentaient que trop souvent, il répondit avec une douceur inébranlable, qu'il était doublement indigne d'un religieux, et de tirer vengeance d'un hérétique, et de l'obtenir par le moyen d'un autre hérétique. Fulgence et ses compagnons retournèrent après cela à leur première demeure, aimant encore mieux se voir exposés aux incursions des Maures idolâtres, qu'à l'impiété des Vandales ariens.

Le désir de s'avancer de plus en plus dans la piété, et sur-tout de vivre inconnu et sans nulle considération, fit dans la suite concevoir au saint le projet de se retirer parmi les anachorètes de l'Egypte, qu'il ne connaissait encore que par les conférences de Cassien. Il s'embarqua secrètement à cet effet : mais des personnages très-vertueux et très-expérimentés qu'il vit en Sicile, où il relâcha aussi-bien qu'en d'autres endroits de l'Italie, le

détournèrent du voyage de l'Egypte, où le schisme et l'hérésie régnaient avec insolence. De retour en Afrique, et ne pouvant respirer l'air contagieux du siècle, il établit aussitôt une nouvelle communauté dans la Byzacène. Mais l'amour de l'obscurité demeurant toujours imprimé au fond de son cœur, à la première occasion il passa de ce nouveau séjour dans une île écartée où il y avait un monastère d'une très-rigoureuse observance. Là, il était au comble de ses vœux, vivant en simple moine et se croyant à jamais ignoré, quand l'abbé Félix et ses disciples le découvrirent après l'avoir cherché fort long-temps.

Ils engagèrent l'évêque Fauste, comme son premier supérieur, à le redemander, et il se soumit à cet organe du ciel. Aussitôt après son arrivée, Fauste lui conféra la prêtrise, afin de le fixer, et d'empêcher qu'on ne l'ordonnât pour une autre église. Le saint fit peu de résistance, quelque éloignement qu'il eût de toute distinction, comptant que ce premier degré l'attacherait à la retraite, et ferait que les villes d'Afrique où son nom avait acquis la plus grande célébrité, ne penseraient point à le demander pour évêque. C'était d'ailleurs le temps où le roi Trasamond s'opposait le plus rigoureusement aux ordinations épiscopales. Mais voyant peu après que les prélats ne se conformaient pas aux défenses de la tyrannie, Fulgence se tint si soigneusement caché, qu'on ne put le mettre en place lorsqu'on donna des évêques à la plupart des églises.

La ville de Ruspe était demeurée des dernières sans pasteur, par les intrigues d'un diacre jaloux, assez habile pour empêcher l'élection de ses compétiteurs, et trop indigne pour se faire élire lui-même. Les citoyens les mieux intentionnés se concertant entr'eux, allèrent trouver le primat Victor, en obtinrent la permission de faire ordonner par les évêques voisins Fulgence, âgé pour lors de 40 ans; et tenant tous ensemble cette résolution

fort secrète, ils rassemblèrent en diligence une troupe nombreuse de fervens et zélés fidèles. On marche droit à la cellule de Fulgence, qui ne se défiait plus de rien; on ne lui donne pas le temps de parler; on l'enlève, tout indisposé qu'il était, et on le mène au prélat qui devait le sacrer. Son air, sa modestie, sa répugnance même et son embarras, son humilité profonde, mais non sauvage, fixaient tous les regards et ravissaient l'affection de tout le monde. C'était là le don particulier de ce saint, de gagner tous les cœurs. Il fallut se rendre aux vœux de l'assemblée, qui témoigna une joie incroyable. Il n'y eut pas jusqu'au diacre jaloux qui n'applaudît et ne publiât que telle était la volonté de Dieu.

L'épiscopat ne fut pour Fulgence qu'un surcroît de travaux ajoutés à toutes les pratiques de la vie religieuse. Il ne retrancha rien de ses austérités ni de ses abstinences; il continua de ne point manger de viande, de n'user de vin que comme d'un remède, et mêlé avec tant d'eau, qu'il ne retenait presque rien de son premier goût. Son vêtement, l'hiver comme l'été, n'était qu'une tunique fort pauvre. Il ne portait pas même, comme tous les évêques, l'écharpe de lin d'où est venue l'étole, ni la chaussure des clercs, mais les sandales des moines, et le plus souvent il marchait nus pieds. Quant à la chasuble, qui était alors un habillement vulgaire et qui couvrait tout le corps, il n'en porta jamais d'étoffe précieuse, ni de couleur brillante, et le manteau qu'il mettait sous la chasuble était fort petit, de couleurs blanche ou noire, comme les moins recherchées. En un mot, sa simplicité fut telle dans la manière de se vêtir, qu'il ne changeait pas même de tunique pour offrir le saint sacrifice, faisant un exercice d'humilité de la liberté qu'on avait encore d'en user ainsi, et disant qu'il lui fallait plutôt changer de cœur que de vêtement. Tout le temps que les affaires et le gouvernement de son peuple lui emportaient, il le re-

prenait sur la nuit pour le donner à la prière, à la lecture, à la méditation des livres saints, et jamais il ne retrancha la moindre partie de ses anciennes pratiques de piété.

La première chose qu'il demanda aux citoyens de Ruspe, ce fut une place pour bâtir un monastère, et il y établit l'abbé Félix avec une bonne partie de sa communauté. Mais de tous les arrangemens si sagement conçus pour le bien de son église, il ne recueillit pas à beaucoup près les avantages qu'il avait lieu de s'en promettre. Avant qu'il eût le temps de lui donner la splendeur qu'il se proposait, il fut exilé en Sardaigne avec les autres évêques persécutés, au nombre de plus de soixante de la seule province Byzacène; car Trasamond en bannit une bien plus grande quantité du reste de l'Afrique, et jusqu'à deux cent vingt. Fulgence ne plaignit que son peuple : il était si détaché des commodités de la vie, qu'ayant été comblé à son départ de présens de toutes les sortes, qu'il recevait de peur de contrister ses bienfaiteurs, il donna tout aux moines, et s'embarqua sans rien emporter, sûr de trouver par-tout ce qui lui tenait au cœur, la contemplation de son Dieu, la prière assidue, le recueillement, la pénitence, tous les exercices essentiels de la vie religieuse qu'il sut pratiquer par-tout où il se trouva. Ce premier exil de saint Fulgence dura environ douze ans; et ce fut de là que sa renommée se répandit avec le plus d'éclat. On venait de toute part le consulter comme un oracle. Quoiqu'il fût un des moins âgés entre les évêques, tous le regardaient comme leur maître et leur docteur. Il était toujours chargé de rédiger les consultations qu'on leur demandait de toute part, ou pour mieux dire, de les composer tout entières : les autres prélats ne faisaient que les approuver. Il en était de même quand il fallait répondre aux ennemis de la foi, ou leur opposer quelques traités dogmatiques, d'où provinrent tant d'excellens ouvrages qu'on a conservés de cet il-

lustre docteur, et que nous aurons occasion dans la suite de faire connaître plus à fond.

Tandis que les premiers pasteurs étaient ainsi exercés en Afrique, ceux des Gaules jouissaient de la tranquillité la plus profonde et la plus universelle. Il n'y avait pas jusqu'aux sujets d'Alaric, maître de nos provinces méridionales, qui ne fussent traités avec douceur. Le partage des Gaules entre plusieurs peuples rivaux, et sur-tout la sincère conversion du roi des Français à la foi catholique, faisait que le Visigoth, quoique arien, avait de grands ménagemens pour ceux de ses sujets qui conservaient la vraie foi, c'est-à-dire pour les naturels du pays, appelés Romains. Il fit faire pour eux un recueil du code Théodosien et de plusieurs autres livres de l'ancien droit, auxquels il apposa le sceau de son autorité, après avoir pris les avis et le consentement, tant des évêques que de la noblesse. Telle est apparemment la raison pour laquelle le droit romain ou droit écrit est demeuré en usage dans ces provinces. Il permit, l'an 506, aux évêques de sa domination de tenir un concile dans la ville d'Agde, où se trouvèrent, entr'autres prélats, les métropolitains de Toulouse, de Bordeaux, de Bourges, avec les députés de Narbonne et de Tours. Ils eurent pour président saint Césaire, archevêque d'Arles, qui n'était pas moins digne de cet honneur par ses qualités personnelles que par la prééminence de son siége.

Né dans le territoire de Châlons-sur-Saone, de parens également distingués par leur piété et par leur noblesse, il fit présumer, dès sa tendre enfance, à quel degré d'héroïsme il porterait la charité et toutes les vertus (1). Souvent alors il se dépouilla d'une partie de ses vêtemens, pour en revêtir les malheureux. A l'âge d'environ dix-huit ans, il s'échappa de la maison paternelle, alla se jeter aux pieds de son évêque saint Silvestre, et le

(1) *Act. Bened. tom.* 1, *pag.* 659.

conjura

conjura de l'attacher au service de l'église. Se montrant de jour en jour plus ardent à la recherche de la perle évangélique, ou de la perfection, il se retira peu après au monastère de Lérins, où l'on fut étonné de trouver dans un commençant les vertus des plus anciens religieux. Il fut bientôt promu aux charges de la communauté, quelque éloignement qu'il en eût, puis ordonné prêtre par saint Eone d'Arles, qui eut occasion de le voir, et le reconnut pour être son parent. Ce fut la moindre des raisons qui l'attachèrent à Césaire quand il eut eu le temps d'en connaître tout le mérite. Il ne tarissait pas sur ses louanges; et comme il était infirme, il répétait sans fin à son clergé et aux principaux citoyens qui le visitaient souvent, qu'on ne devait pas lui chercher d'autre successeur que Césaire, seul capable, ajoutait humblement le saint vieillard, de rétablir la discipline que mes infirmités et ma négligence ont laissé dépérir. Ainsi, après la mort d'Eone, on ne délibéra pas sur le choix d'un évêque, et ce fut en vain que Césaire se cacha jusque dans les cavernes et les tombeaux. On sut le déterrer, et on obligea cette brillante lumière à occuper une place d'où elle pût luire sur tout le bercail. Il n'était que dans la trente-troisième année de son âge quand il fut élu en 502, et par conséquent il n'avait que trente-sept ans quand il présida au concile d'Agde.

On y fit quarante-sept canons (1), sans y comprendre ceux de quelques conciles postérieurs, tels que celui d'Epaone, qui y furent ajoutés. On trouve dans le vingt-deuxième, l'origine de ce qu'on a depuis nommé bénéfice, c'est-à-dire, l'usufruit de biens ecclésiastiques cédé aux clercs, au lieu des gages que l'ancienne discipline leur attribuait à proportion de leurs services. Il y est de plus ordonné aux ecclésiastiques d'avoir les cheveux courts; apparemment parce que les conqué-

(1) *Tom 4 Conc. pag.* 1381.

rans des Gaules les portant longs, on mettait un air de faste et de grandeur à les imiter. C'est pour la même raison qu'on fait encore souvenir les clercs que leurs habits et leurs chaussures doivent convenir à l'humilité de leur état. Il est dit que les diacres ne pourront être ordonnés qu'à vingt-cinq ans, les prêtres et les évêques à trente, et qu'avant d'élever aux ordres des hommes mariés, il faut avoir le consentement de leurs femmes, exiger qu'ils se séparent de demeure, et qu'ils vouent la continence aussi-bien qu'elles. On ne permet de donner le voile qu'aux vierges âgées de quarante ans; ce qui doit s'entendre, selon toutes les apparences, de celles qui restaient au milieu des dangers du siècle. Il est expressément ordonné à tous les fidèles de n'excepter du jeûne quadragésimal que les dimanches, et non les samedis, sans doute parce que les Goths, venus d'Orient, en avaient apporté la coutume de ne point jeûner les samedis de carême. L'usage des peuples germaniques d'habiter plus volontiers les campagnes que les villes, et que les Romains commençaient à imiter, fit permettre les oratoires ou chapelles domestiques. Mais on enjoint de célébrer les fêtes de Pâque, de Noël, de l'Epiphanie, de l'Ascension, de la Pentecôte et les autres jours solennels dans les églises paroissiales, et l'on excommunie ceux qui ces jours-là diront la messe ou feront l'office dans les oratoires, sans la permission de l'évêque. Les laïques qui ne communient point à Noël, à Pâque et à la Pentecôte, ne doivent pas être réputés catholiques. Il leur est aussi formellement commandé d'assister le dimanche à la messe, et d'y rester jusqu'à la fin.

Saint Césaire eut vraisemblablement beaucoup de part à ce canon. Il se proposait la réformation d'un abus alors fort commun parmi les fidèles, qui s'émancipaient à s'absenter des instructions du salut. Pour les empêcher de sortir de l'église aussitôt après l'évangile, et par conséquent sans avoir entendu l'homélie ou sermon, son zèle le porta

souvent à fermer les portes, et les coupables mêmes lui surent gré de cette espèce de contrainte : tant il est vrai que la faiblesse humaine veut être quelquefois soutenue par des moyens différens des règles communes, mais qui n'en sont pas moins efficaces entre les mains d'une sage discrétion, et sur-tout d'une haute sainteté. Le concile ordonne encore très-formellement et très-clairement d'accorder le viatique à ceux qui sont en danger de mort et donnent des marques de pénitence. En prescrivant l'uniformité dans la célébration de l'office divin, il en détaille les différentes parties, et nous apprend qu'il était dès-lors composé d'antiennes, de collectes ou d'oraisons, d'hymnes et de capitules. Par le mot d'antiennes, dont le sens fut depuis restreint à quelques passages tirés des pseaumes, on entendait anciennement les pseaumes entiers, et les hymnes même chantés à deux chœurs ; après quoi, et quelques lectures de livres saints, devait se faire la prière, c'est-à-dire, que le fond de l'office et l'esprit des canons, c'est de prier après avoir chanté. Chanter, c'est semer, dit dans un de ses sermons saint Césaire, qui doit être regardé ici comme son interprète ; et prier, c'est couvrir le grain, de peur que les oiseaux ne l'emportent.

On peut s'étonner que la petite ville d'Agde ait été choisie pour ce concile ; mais elle était plus importante qu'on n'imagine dans l'ordre ecclésiastique. Il y avait à Agde un monastère de trois cent soixante moines, fondé quelque temps auparavant par saint Sévère, Syrien de naissance ; et cette seule maison fournissait bien des facilités pour la célébration d'un concile. Un des plus illustres disciples de ce saint abbé fut saint Maixent (1). Pour mieux vivre dans l'obscurité, il se retira du Languedoc, sa patrie, dans un monastère de Poitiers, et il quitta son vrai nom, qui était *Adjuteur*.

(1) *Act. Bened. t.* 1, *pag.* 578.

Il gouverna ensuite, quoique reclus, un monastère déjà établi aux environs de Poitiers, et qui a pris le nom de ce saint, ainsi que la ville qui s'est formée à l'entour. On raconte que ses moines voyant venir une troupe de soldats français, le tirèrent malgré lui de sa cellule, pour interposer sa médiation dans le péril qui les effrayait. Il pria la troupe d'épargner son église. Pour toute réponse, un soldat brutal tira l'épée, et leva le bras pour le frapper : mais le bras de cet impie resta immobile jusqu'à ce que se jetant aux pieds du saint, il fut guéri par ses prières. Ce miracle parvint à la connaissance de Clovis, qui rendit de grands honneurs au saint abbé, et dota son monastère.

Le monarque français se trouvait en Poitou pour faire la guerre au roi Alaric. En vain ce prince et ses Visigoths, bien moins en réputation de bravoure que les Français, évitaient attentivement toutes les occasions de les irriter. Clovis sentait tout son ascendant : la rivalité et la politique lui fournissaient toutes sortes de prétextes pour le faire valoir. Il paraît néanmoins que des motifs d'un autre ordre le guidèrent principalement, soit qu'ils fussent fondés ou non sur la justice et sur des sujets réels de plainte. Il relevait de maladie, et sa guérison était miraculeuse. Miné pendant plus d'un an par une fièvre lente qui avait épuisé toutes les ressources de la médecine, il tourna ses vues, par le conseil de son propre médecin, vers le maître suprême de la maladie et de la santé. Il y avait dans le royaume de Bourgogne un saint abbé nommé Séverin (1), qui gouvernait le monastère d'Agaune, bâti à l'endroit où les martyrs de la légion Thébaine avaient été mis à mort. Clovis envoya un officier de sa cour, afin d'amener le saint, qui n'attendit pas qu'il fût à son terme pour justifier l'idée

(1) *Ibid. pag.* 558. Boll. 11 *Febr.*

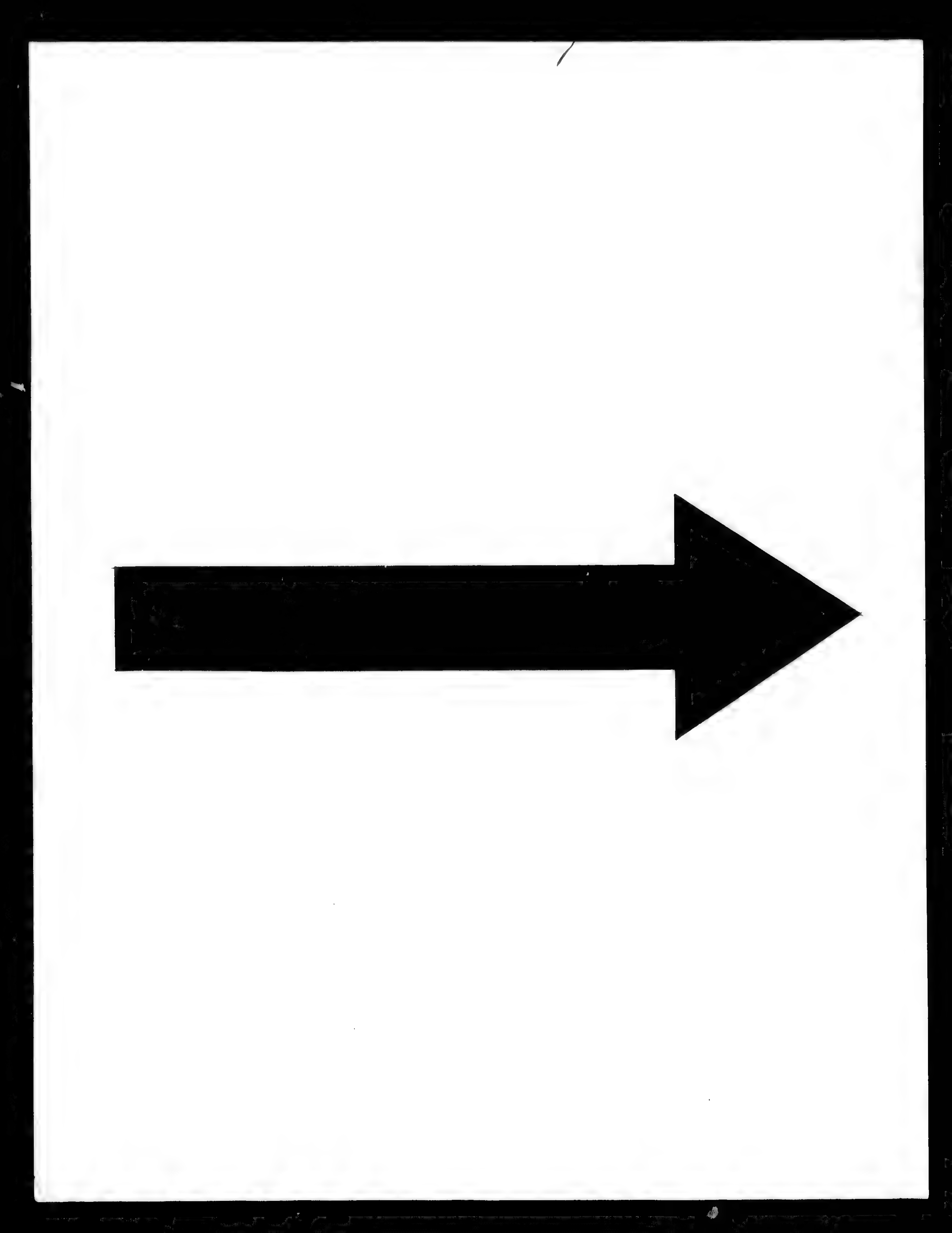
qu'on avait conçue de lui. En passant à Nevers, il trouva l'évêque Eulalius consumé depuis plus d'un an par une affreuse maladie qui l'avait privé de l'ouie et de la parole. Il le guérit par ses prières avec une promptitude si miraculeuse, que l'évêque se leva sur le champ, alla le même jour à l'église, et y exerça toutes les fonctions pontificales. En arrivant aux portes de Paris, Séverin trouva un lépreux qu'il guéri[illegible] l'embrassant.

Entré dans le palai[illegible] prosterna pour prier devant le lit du roi, [illegible] en silence, défit sa chasuble, et en reve[illegible]nce, que sa fièvre opiniâtre quitta sur le champ. Clovis se jeta aux pieds du saint abbé, en bénissant celui qui se rend si admirable dans ses saints, et en disant : Mon père, je vous offre mon trésor, prenez-en tout ce qu'il vous plaira pour les pauvres, et signalez avec la même liberté la miséricorde évangélique envers tous les prisonniers de mon royaume. Insensible à tous les honneurs, Séverin guérit plusieurs autres malades dans la maison du roi et dans tous les quartiers de la capitale. Après quoi il partit aussitôt, comme pour s'en retourner : mais il savait par révélation qu'il mourrait à Château-Landon en Gâtinois. Trois jours après son arrivée, il y rendit en effet sa sainte ame, et il s'opéra une multitude de miracles à son tombeau, où Childebert, fils de Clovis, fonda par la suite une église.

Clovis étant guéri, dit à ses Français qu'il voyait avec peine une partie des Gaules entre les mains des Goths ariens, et il leur proposa d'en faire la conquête sur les hérétiques (1). Tous applaudirent avec de vives acclamations, et cette nation toute guerrière fut bientôt en état de marcher vers Poitiers, où Alaric, roi des Visigoths, était alors. Pour attirer les bénédictions du ciel sur cette grande entreprise, Clovis fonda à Paris, près du tombeau

---

(1) Greg. II, *Hist. c.* 37.



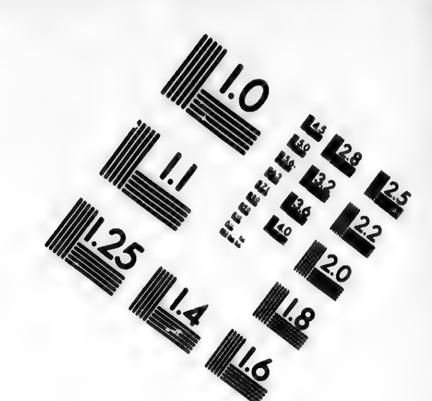
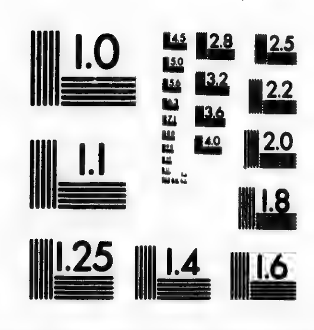


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"



de sainte Géneviève, une église qui passa pour l'une des plus magnifiques de son temps, et qui ne fut achevée qu'après la mort du roi, par les soins de la reine Clotilde. On observe qu'il y avait dans sa vaste étendue beaucoup de peintures qui représentaient des saints de l'un et de l'autre testament. Il s'y fit beaucoup de miracles; et dès le même siècle on y invoqua sainte Géneviève pour la guérison de la fièvre, comme on le fait encore aujourd'hui. Le roi défendit à toute son armée, avant que de mettre le pied sur les terres ennemies, d'y piller aucun vase, ni aucun ornement des autels, de faire aucune insulte aux vierges ou aux veuves sacrées, aux clercs, à leur famille, à leurs domestiques, ni même aux serfs des églises. Après la guerre, il fit dire aux évêques que chacun pouvait répéter ce qu'il avait perdu, et demander la liberté des esclaves. Tous ces ordres furent exécutés ponctuellement. Par le respect tout particulier que ce prince portait à saint Martin, il fit publier, en passant près de Tours, la défense d'y rien prendre que l'herbe et l'eau. Un soldat prit du foin à un pauvre homme, en disant que ce n'était que de l'herbe. Le roi le fit mourir sur le champ : et comment remporterions-nous la victoire, dit le monarque, si l'on offensait le grand saint Martin? Quand il fut près de Poitiers, il fit de même conserver avec grand soin les terres de cette église, en mémoire de saint Hilaire.

Cependant Alaric sortit de la ville, et s'avançant dans les plaines de Vouillé, il vint présenter la bataille au roi des Francs, qui ne désirait rien avec plus d'ardeur. On combattit avec tout l'acharnement de deux nations rivales, dont l'une était animée par le double motif de sa propre gloire et de la défense de sa foi contre les persécuteurs du nom catholique; l'autre, par l'horreur de la servitude et d'une ruine entière. Mais tandis que de si grands intérêts font balancer la victoire, Clovis distingue dans la mêlée le roi Alaric, perce tout ce qui est devant lui, suspend les efforts des Goths

étonnés, charge son rival, le renverse et lui arrache la vie. Mais le moment de la victoire fut celui du plus grand péril pour le vainqueur. Deux Goths fondent sur lui en désespérés, l'assaillent avec une espèce de rage, lui portent mille coups avant qu'il ait eu le temps de les reconnaître, et malgré la trempe excellente de ses armes et toute son habileté dans les combats, on crut ne devoir sa conservation qu'à une protection spéciale d'en haut. Ce fut la seule résistance que firent les ennemis après la mort de leur roi; tous s'étant mis à fuir, suivant leur coutume, dit Grégoire de Tours, excepté une troupe auxiliaire d'Auvergnats, qui combattirent encore quelque temps sous la conduite d'Apollinaire, fils de saint Sidoine, et le même qui fut élevé quelques années après sur le siége épiscopal d'Auvergne.

Le prince Amalaric, fils du roi défait, se sauva en Espagne, et fut reconnu roi des Visigoths, qui en occupaient déjà la plus grande partie. Pour l'Aquitaine, Clovis la conquit presque tout entière; et dès l'année suivante, il s'avança jusqu'à Toulouse, où les rois goths avaient fait jusque-là leur séjour, et où se trouvaient les trésors d'Alaric, qu'il enleva : delà il revint à Tours, comblé de gloire et de richesses; fit son entrée avec pompe, et marcha en triomphe, depuis le tombeau de saint Martin qui était hors de la ville, jusqu'à l'église cathédrale. Il venait de recevoir une ambassade de l'empereur Anastase, qui lui envoyait le titre de patrice, avec la robe de pourpre, le cercle d'or et les autres marques du patriciat. Revêtu de ces ornemens et la couronne en tête, c'est-à-dire le cercle d'or, il s'avançait lentement sur un cheval d'une beauté et d'une grandeur extraordinaires, jetant au peuple pendant la marche une grande quantité de pièces d'argent. L'église de Saint-Martin ne fut pas oubliée dans la joie de cette fête : le roi lui fit des présens inestimables, aussi-bien qu'à celle de Saint-Hilaire de Poitiers.

Il se rendit quelque temps après à Paris, où il établit son séjour d'une manière fixe ; et cette ville devint ainsi la capitale du royaume, sous le règne même du premier de nos rois. On croit qu'il choisit pour sa demeure l'ancien palais qu'avait bâti et habité l'empereur Julien, hors de la ville, du côté du midi, assez près du tombeau de sainte Geneviève, où, en exécution de son vœu, il fit aussitôt creuser les fondations de l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul.

Les Visigoths conservaient encore la Gaule Narbonnaise, où Théodoric, roi d'Italie, soutint les intérêts de leur jeune roi Amalaric, son petit-fils du côté maternel. Les Bourguignons, non moins ennemis des Goths que les Français, s'unirent avec eux pour former le siége important de la ville d'Arles. Ainsi la place fut vivement pressée, et l'alarme se répandit parmi tous les citoyens. Un jeune clerc, parent du saint évêque Césaire, crut ne pouvoir échapper autrement au péril, qu'en se rendant aux ennemis ; et pour cela, il descendit de nuit le long du mur avec une corde. Cette fuite ne put être si secrète, qu'elle ne parvînt à la connaissance de quelques Goths. On ne manqua point d'en rendre l'évêque responsable, et comme supérieur, et comme parent du transfuge. Il n'en fallait pas davantage pour former des soupçons, qui en cette matière tiennent souvent lieu de conviction. On accusa l'évêque d'avoir envoyé son clerc aux ennemis, pour leur livrer la place. On ne voulut pas faire attention que les principaux accusateurs étaient les Juifs, opposés par état au clergé et à l'évêque : on ne voulut pas se souvenir que le saint prélat avait déjà été calomnié sur le même sujet, du vivant d'Alaric ; et que relégué à Bordeaux, il y avait marqué sa fidélité et toutes ses vertus d'une manière si peu équivoque, que le ciel leur avait rendu témoignage par un miracle éclatant, en arrêtant à sa prière un furieux incendie ; en un mot, que son innocence avait été re-

connue si authentiquement, que le roi avait condamné le délateur à être lapidé (1).

La cabale l'emportant sur toutes ces considérations, on arracha l'évêque de son logis, qui fut pillé, et on se saisit de sa personne, à dessein de le jeter la nuit suivante dans le Rhône, ou du moins de le renfermer dans le château d'Ugerne, jusqu'à ce qu'on pût ordonner de son sort. Il est très-vraisemblable que ce château était, non à l'endroit où se trouve aujourd'hui la ville de Beaucaire; mais dans l'île de la Vergne, formée par le Rhône, et nommée autrefois Gernique. Les assiégeans, ou plutôt la providence empêcha les Goths de faire passer dans cette île la barque où ils avaient mis le saint; et la même providence ne tarda point à le justifier. Un Juif, du haut du rempart, jeta aux ennemis une lettre attachée à une pierre, pour les avertir de se présenter à l'escalade pendant la nuit, dans un endroit où ceux de sa nation étaient de garde, sous la condition de conserver à ceux-ci les biens avec la vie. Mais l'attaque ayant cessé le lendemain, la lettre fut trouvée par quelques habitans, et tous reconnurent sur qui devaient tomber leurs justes soupçons. Ainsi la fidélité du saint évêque fut reconnue pour la seconde fois.

L'attachement qu'il n'avait pas marqué pour les Francs et les Bourguignons armés contre son souverain, sa charité le leur témoigna de la manière la plus touchante et la plus généreuse, sitôt qu'elle les vit vaincus et souffrans. Théodoric ayant envoyé d'Italie une armée au secours d'Arles, non-seulement les assiégeans épuisés de fatigues se virent contraints de lever le siége; mais ils furent battus dans leur retraite. Le nombre des prisonniers qu'on ramena était si grand, que les églises en furent toutes remplies. Césaire commença par leur fournir des vêtemens et des vivres. Ensuite il employa à les racheter tout l'argent qui se trouva dans le

(1) *Vit. S. Cæs. lib.* 1, *c.* 15.

trésor de l'église; et cet argent ne suffisant point, il ne fit pas difficulté de vendre les encensoirs et les calices, ni d'arracher les ornemens des colonnes et des balustrades. Ce qui animait principalement son zèle, c'était le danger de la séduction pour ces prisonniers réduits sous le pouvoir, ou des ariens, ou des juifs. Si le Sauveur, disait-il, a donné son corps et son sang pour la rédemption des hommes, lui déplairions-nous en employant au même usage les vases où repose ce corps et ce sang? La charité du saint évêque s'attendrissait encore davantage sur le sort des pauvres honteux. Il les recommandait sans cesse au domestique qui le servait, et souvent il allait lui-même voir à la porte s'il n'y en avait pas quelqu'un qui n'osât entrer.

Il avait commencé, avant le siége d'Arles, à faire bâtir, pour sa sœur Césarie, un monastère où il ne dédaignait pas de travailler de ses mains; mais les assiégeans en ruinèrent une grande partie, et en enlevèrent sur-tout les bois pour leurs travaux. Après la levée du siége, l'ouvrage fut repris et poussé avec plus de vigueur que jamais. On fit même l'église beaucoup plus grande que ne paraissait le demander un monastère de filles. Elle avait deux ailes ou collatéraux, dont l'une fut dédiée sous le nom de saint Martin, l'autre, qui était à l'usage particulier des religieuses, sous le nom de saint Jean, que prit tout le monastère. Le milieu, qui servait d'église extérieure, fut dédié à la sainte Vierge. Mais le public a insensiblement changé tous ces noms en celui de saint Césaire. Aussitôt que les bâtimens furent achevés, Césarie s'y rendit de Marseille, où elle avait été apprendre et pratiquer la première ce qu'elle devait enseigner aux autres. Cette ville était célèbre par les religieuses fondations de Cassien pour les personnes de l'un et de l'autre sexe, et par ses institutions ou règles monastiques. Le monastère de sainte Césarie ne devint pas moins fameux, sous la règle que lui

donna son saint frère ; et quoique la sainte n'eût d'abord que deux ou trois compagnes, en peu de temps une multitude de vierges vinrent de toute part se ranger sous sa conduite.

La séparation du monde et la clôture étaient exactement observées parmi elles ; et c'est le premier article de la règle de saint Césaire (1). Non-seulement il n'était pas permis aux religieuses de sortir ; mais personne, hors les cas d'une nécessité indispensable, n'entrait dans le monastère, pas même les femmes. Il était encore plus strictement défendu de donner à manger à qui que ce fût, même à l'évêque : il n'y avait uniquement d'excepté que les mères des religieuses qui n'étaient pas de la ville et venaient voir leurs filles. Ces religieuses ne devaient parler qu'à leurs parens, et en présence de quelqu'une des anciennes. L'abbesse était obligée, par sa place, à des relations plus fréquentes et plus étendues ; mais elle ne devait aller au parloir, qu'accompagnée de deux ou trois sœurs.

On ne veillait pas moins attentivement à la simplicité du logement, du vêtement, de tout l'extérieur de la vie. Les habits devaient être uniformes et pauvres, faits dans le monastère, tout entiers de laine, et de couleur blanche. On va jusqu'à spécifier et fixer, par une figure tracée dans le livre de la règle, la hauteur de la coiffure ; en quoi sans doute la vanité des femmes du monde se faisait dès-lors remarquer. Les ornemens mêmes de l'autel ne doivent être que de laine et sans broderie : il ne doit y avoir d'argenterie que pour les vases sacrés. On ne veut point d'ornemens en peinture ou en tableaux, si ce n'est pour la basilique de la Vierge, qui, servant d'église extérieure, pouvait être plus ornée que l'oratoire des religieuses. Les sœurs ne doivent faire aucun ouvrage de tapisserie ni de broderie ; mais s'occuper d'un travail aussi humble que le reste de leur vie, et tel que la supérieure le

(1) *Cod. Reg. t.* 3, *p.* 11.

marquera à chacune. Les lits étaient dans le goût des vêtemens, sans aucun ornement aux couvertures, et ils se gardaient dans une salle commune, nulle des sœurs n'ayant de chambre particulière, ni d'armoire fermée. Nulle encore, pas même l'abbesse, n'avait de servante.

On ne prenait point de pensionnaires; mais on recevait de jeunes filles de six à sept ans, pour être religieuses, c'est-à-dire, pour être élevées à cette fin, et faire profession quand leur raison serait formée. Car il n'y a aucune apparence qu'on laissât contracter un engagement irrévocable à un âge si tendre, quoiqu'il soit constant qu'on pouvait s'engager dans l'âge de minorité. Cet article de la règle de saint Césaire fournit l'interprétation du canon où le concile d'Agde défend de donner le voile aux vierges avant l'âge de quarante ans, en nous faisant entendre que ce règlement ne concernait que celles qui habitaient au milieu des dangers du siècle.

Du reste, les lectures pieuses, la longue psalmodie, le travail commun, le silence et le recueillement, l'imposition des pénitences, les jeûnes particuliers, en un mot, tout le corps de la discipline religieuse était dès-lors tel que nous le voyons aujourd'hui. On remarque même qu'on chantait déjà le *Te Deum* après matines, les jours solennels; les jours de jeûne, on servait trois plats; les autres jours, on n'en servait que deux, ordinairement fort simples, et l'on ajoutait quelques mets un peu plus recherchés, aux bonnes fêtes. On ne mangeait jamais de grosse viande, et l'on ne servait de volailles qu'aux infirmes.

L'établissement du monastère d'Arles fut approuvé par le saint siége, qui, à la prière de Césaire, accorda à cette communauté le privilége de l'exemption, si ce n'est qu'elle resta soumise à la visite épiscopale. Pour la vente et la donation de quelques biens ecclésiastiques déjà faites en faveur de ce monastère, le pape ne les approuva

qu'à condition que les évêques de la province y consentiraient ; ce qu'ils firent.

On ne voit pas que depuis la levée du siége d'Arles, Clovis ait fait de nouvelles entreprises contre les Goths. Il s'occupa beaucoup du règlement de ses nouveaux états ; et ce qui était encore plus digne du premier des rois chrétiens, et du seul qui fût catholique, il engagea les évêques à rétablir la discipline, que tant de troubles et de guerres nationales avaient considérablement affaiblie : ce fut à cette fin qu'il procura la célébration d'un concile à Orléans, l'an 511.

On y fit trente-un canons (1), et les évêques les envoyèrent au roi pour qu'il les appuyât de son autorité. Le premier assure le droit d'asile aux églises ; mais en soumettant les coupables à une composition raisonnable avec les parties lésées. Il est défendu d'ordonner aucun séculier, sans le consentement du roi ou du juge royal : ce qui paraît n'avoir concerné que les familles des Barbares, encore très-rarement admis dans le clergé, puisque le concile ajoute, que ceux dont les pères ou les ancêtres auront été clercs, seront sous la puissance des évêques. Le serf ne doit pas être ordonné à l'insçu de son maître. Les abbés sont soumis aux évêques aussi-bien que les clercs ; en sorte que ni les uns ni les autres ne doivent aller sans la permission épiscopale demander des grâces au prince.

Quant aux biens de l'église, on voit que l'évêque avait l'administration de tous les fonds donnés, tant à la cathédrale qu'aux paroisses. Pour les oblations, on lui attribue la moitié de celles qui se font à la cathédrale, et le tiers de celles des paroisses. Il est défendu à tout citoyen de célébrer à la campagne les fêtes de Pâque, de Noël et de la Pentecôte. On ordonne à toutes les églises d'observer les rogations. On défend à la veuve d'un prêtre ou d'un diacre de se remarier, c'est-à-dire, à

(1) *Tom. 4 Conc. pag. 1403.*

celle qui avait consenti à l'ordination de son mari; puisque l'usage du mariage ne fut jamais légitime dans l'Occident pour les clercs supérieurs. L'on excommunie, avec les devins, ceux qui observaient le sort des saints, ou prétendaient puiser la connaissance de l'avenir dans le premier passage qui s'offrait, en ouvrant au hasard quelqu'un des livres sacrés : abus introduit depuis quelque temps, et que ces défenses ne firent pas cesser.

Ce concile est souscrit par trente-deux évêques; dont les cinq premiers étaient métropolitains. On regarde saint Gildard ou Godard de Rouen comme l'un des plus célèbres, sans néanmoins donner aucun détail certain de ses œuvres. Il ne paraît nullement assuré qu'il soit frère de saint Medard, comme on l'a prétendu; encore moins, que tous deux soient nés, aient été ordonnés et soient morts le même jour. Au moins est-il indubitable que s'ils furent ordonnés le même jour, ce ne fut pas la même année, puisque Sophrone, évêque de Vermandois, assista avec saint Gildard à ce concile d'Orléans, qui fut le premier, et que saint Medard ne fut pas le successeur immédiat de Sophrone.

On sait plus de particularités de la vie de saint Melaine de Rennes (1) : toute son affection était pour la retraite, et il ne s'étudiait qu'à se sanctifier par tous les exercices de la vie monastique, quand les principaux citoyens de Rennes vinrent le conjurer d'obéir aux dernières volontés de leur saint évêque Amand, qui avant de mourir l'avait désigné pour son successeur. Melaine craignit de résister à la voix du ciel, et se soumit avec d'autant plus de facilité, que la place qu'on lui destinait lui offrait moins d'agrémens et plus de travaux, les habitans de Rennes étant encore païens en très-grande partie. Mais le saint pasteur eut le bonheur de les convertir. Ses talens et son génie égalaient son zèle. Clovis, qui venait de soumettre l'Armori-

(1) Boll. 6 *Jan.*

que à sa domination, discerna le mérite de Melaine, l'appela souvent auprès de lui, et se conduisit principalement par ses conseils dans les affaires de la religion. Le saint évêque n'en travailla pas avec moins d'ardeur ni moins de succès à la conversion des idolâtres, qui infectaient sur-tout le pays de Vannes. Ayant un jour ressuscité sous leurs yeux un enfant qui venait de mourir, la plupart embrassèrent aussitôt le christianisme.

Le roi Clovis mourut l'année même du concile d'Orléans, 511, la cinquième depuis la défaite d'Alaric, et la quarante-cinquième seulement de son âge : il fut enterré à Paris où il était mort, dans l'église des saints apôtres, quoiqu'elle ne fût pas encore achevée.

Théodoric, roi d'Italie, restait maître de la ville d'Arles dont il s'était emparé, ainsi que d'une bonne partie des états du roi des Visigoths, son petit-fils, sous prétexte de les mieux défendre. Malgré l'inutilité des anciennes tentatives de la calomnie contre saint Césaire, le saint archevêque fut encore accusé auprès de ce prince, et la persécution poussée jusqu'à l'arrêter et le conduire à Ravenne sous bonne garde. Il parut à la cour, comme par-tout ailleurs, avec cette liberté et cette assurance que donnent l'innocence et la sainteté. Quand on le présenta au prince, il l'aborda d'un air si ferme et si noble, que Théodoric en fut saisi d'admiration ; et poussé par un mouvement comme irrésistible, il se leva, se découvrit avec un empressement et une honnêteté qui tenaient du respect. Puis il lui demanda s'il était fatigué du chemin ; et sans lui dire un mot des accusations intentées contre lui, il s'informa seulement de l'état où il avait laissé son église et son peuple. Il paraissait plus embarrassé que le saint, ne cherchait dans la conversation qu'à écarter l'idée des soupçons injurieux qu'on lui avait inspirés, et quand l'évêque fut sorti : Dieu punisse, dit le roi à ses courtisans, ceux qui ont fait faire ce pénible

voyage à un si saint homme : j'ai tremblé à son aspect, et j'ai cru voir un ange descendu du ciel. Il lui envoya un grand bassin d'argent qui pesait soixante livres trois cents sous d'or, et chargea les porteurs de lui dire : Le roi votre fils vous prie de recevoir ce vase, et de vous en servir pour l'amour de lui. Le saint évêque, qui n'usait d'autre argenterie que de quelques couverts, fit vendre le bassin, en employa le prix au soulagement des pauvres et à la rédemption des captifs. On vint le dire au roi, et l'on ajouta qu'il y avait tant de pauvres à la porte du saint, qu'on avait peine à entrer. Le roi en fut si édifié et s'en exprima d'une manière si touchante, que faisant passer ses sentimens dans les cœurs des grands qui l'entendaient, tous s'empressèrent à l'envi de fournir aux pieuses libéralités du saint pasteur. Par ce moyen il se vit en état de délivrer une infinité de captifs, particulièrement entre les Provençaux, auxquels il fournit encore de quoi retourner chez eux (1).

Les miracles suivirent les aumônes. Un jeune homme bien né, qui pour faire subsister sa mère s'était mis aux gages du préfet du prétoire, tomba malade, et mourut en peu de temps. La mère, réduite à une espèce de désespoir, vint trouver saint Césaire, et l'engagea, presque malgré lui, à se transporter auprès du mort, et à demander au Seigneur qu'il lui rendît la vie. Il y alla secrètement, fit sa prière avec cette confiance qui présage et obtient les miracles ; puis se retira, en laissant Messien, son secrétaire, avec ordre de l'avertir de ce qui se passerait. Au bout d'une heure, le jeune homme ouvrant les yeux, dit à sa mère d'une voix forte : Allez au plutôt remercier le serviteur de Dieu, dont les prières me rendent la vie (2).

La nouvelle de ce prodige se répandit non-seulement dans Ravenne où il s'était opéré, et dans

(1) *Vit. S. Cæs. l.* 1, *n.* 19 *et seq.* (2) *Ibid. n.* 20.

toute

toute la province, mais jusqu'à Rome, où, sans s'y être encore montré, Césaire, également chéri des ecclésiastiques et des gens du monde, du peuple et des grands, fut invité par tous les ordres de la république à les honorer de sa présence.

Il y avait d'importantes affaires, le différent de son église avec celle de Vienne, élevé depuis si long-temps et déjà jugé par le saint siége, subsistant toujours. Après avoir entendu les raisons du saint évêque, le pape Symmaque confirma le jugement de saint Léon, qu'il eut soin de rappeler. Il ordonna que, suivant les anciens règlemens, l'évêque de Vienne n'aurait de juridiction que sur les églises de Valence, de Tarantaise, de Genève, de Grenoble, et que l'évêque d'Arles serait maintenu dans la possession des droits qu'il exerçait sur les autres villes de la même province : il lui accorda aussi l'usage du pallium, permit aux diacres de son église de porter la dalmatique, comme ceux de Rome. Tous les Romains, à l'exemple du souverain pontife, le comblèrent d'honneurs et de présens. Les largesses dont on lui voyait faire un si saint usage, furent si prodigieuses, qu'après les sommes immenses qu'il employa, suivant son goût dominant, à racheter des captifs, il rapporta huit mille sous d'or pour les pauvres de Gaule. Tel fut l'ascendant de la sainteté de Césaire, et l'issue glorieuse d'un voyage commencé en criminel d'état.

De retour en Provence, l'éclat des faveurs qu'il venait d'obtenir lui attira des contradictions. L'évêque d'Aix, fier du lustre qu'acquérait de jour en jour la ville dont il était le pasteur, en des temps où l'on était accoutumé à régler le rang ecclésiastique des cités sur le rang civil, refusa de prendre l'ordre de Césaire pour se rendre aux conciles et aux ordinations. Le saint archevêque en écrivit à Rome, et le souverain pontife lui répondit que, sans donner atteinte aux priviléges des autres églises, il le chargeait de veiller à toutes les affaires qui s'élèveraient en matière de religion dans les

provinces de la Gaule et de l'Espagne; que ce serait à lui de convoquer les conciles dans le besoin, et d'en référer au saint siége; que tout ecclésiastique serait même obligé, dans l'étendue de ces régions, de prendre l'attache de l'évêque d'Arles. On voit par-là que le pape l'établissait, avec la plus grande étendue de priviléges, son vicaire en Gaule et en Espagne.

La plainte de saint Césaire fut portée à Rome par son secrétaire Messien, et par l'abbé Gilles, qu'on croit être le célèbre saint Gilles, dont la mémoire est honorée le premier de Septembre. On ne saurait faire fond sur les actes de la vie de ce saint solitaire, qui fourmillent des plus grossiers anacronismes; mais il est probable qu'il était originaire de Grèce, d'où étant passé dans les Gaules, il s'attacha à saint Césaire, et se retira ensuite vers les extrémités du diocèse de Nîmes, dans un antre de la vallée Flavienne, qui paraît avoir pris ce nom de la famille Flavienne, c'est-à-dire, de la maison royale des Goths, comme faisant partie du domaine spécial de ces princes. C'est aussi par un de ces princes, et vraisemblablement par Amalaric, roi des Visigoths, que saint Gilles fut découvert de la manière merveilleuse dont on le raconte. On a bâti un monastère en ce lieu, et il s'y est formé une ville, qui prit ensuite le nom du saint, aussi-bien qu'une partie du Languedoc, appelée autrefois la province de Saint-Gilles : ce qui fait concevoir à quel degré de célébrité parvint la sainteté de ce merveilleux solitaire.

Saint Césaire obtint encore du pape la condamnation de plusieurs abus qui avaient cours dans les Gaules, et dont le plus considérable paraît avoir été l'aliénation des fonds de l'église. Par un rescrit ou une décrétale du 6 Novembre 513, Symmaque défend d'aliéner ces biens, si ce n'est en faveur des monastères, des hospices de pélerins, des clercs qui auront bien mérité de l'église; et dans ces cas même, les biens doivent retourner à l'église après la mort

de ceux à qui on les aura cédés. On voit encore ici l'origine des bénéfices ecclésiastiques, avec les conditions requises pour les obtenir. L'une des plus essentielles, et que le pape a soin d'exprimer formellement, c'est de ne point aspirer au sacerdoce, en vue de ces récompenses.

Le pape Symmaque survécut peu à ces règlemens, étant mort le 9 Juillet de l'année 514, après un pontificat de quinze ans et près de huit mois. On dit qu'il ordonna le premier de chanter le *Gloria in excelsis*, les dimanches et les fêtes des martyrs. Il fit de grandes largesses aux églises, et mit dans plusieurs des ciboires ou tabernacles d'argent du poids de six-vingts livres chacun, et dont le travail répondait à la richesse de la matière. On vante sur-tout l'un de ces chefs-d'œuvres, où l'on admirait les figures du Sauveur et des douze apôtres. Le saint siége ne vaqua que sept jours, au bout desquels on élut le diacre Hormisdas, natif de Campanie, et qui occupa neuf ans la chaire de saint Pierre.

Ce fut à lui que recourut l'empereur Anastase, pour appaiser des mouvemens séditieux causés par sa propre impiété et ses vexations sacriléges. Aucune démarche ne lui coûtait quand il s'agissait de se tirer des mauvais pas où l'engageait souvent sa fausse politique, et plus encore ses travers en fait de religion. Il savait, dans ces conjonctures, faire toutes sortes de personnages, se plier aux souplesses les plus basses, endurer les affronts et dissimuler, jusqu'à ce qu'il trouvât un moment plus favorable pour satisfaire sa vengeance. Ainsi parut-il ne pas entendre les injures dont le chargèrent publiquement les habitans de Constantinople, quand ils apprirent le dessein qu'il avait conçu de leur ôter leur patriarche Macédonius, zélé défenseur du concile de Calcédoine. Attachés sur toutes choses à la saine doctrine, ils traitèrent l'empereur de manichéen, et parcoururent en troupe les rues de la ville, en criant : Voici, chrétiens, le temps

de la persécution ; n'abandonnez pas votre saint pasteur au tyran. L'empereur laissa évaporer cette première chaleur ; et quelques jours après, il fit enlever et transporter le patriarche en Paphlagonie. On voulut lui trouver des crimes, et deux témoins subornés l'accusèrent d'un péché honteux (1). Mais le patriarche ayant été reconnu pour eunuque, l'accusation ne couvrit de honte que ses calomniateurs, et l'on ne put attribuer les mauvais traitemens que la tyrannie lui fit endurer, qu'à son éloignement des nouveautés hérétiques qu'elle protégeait.

On éleva sur le siége de Constantinople le prêtre Timothée, qui n'avait rien de recommandable auprès d'Anastase, que son attachement à l'hérésie. Il était si décrié pour son incontinence, que la populace lui donnait publiquement les surnoms les plus flétrissans (2). Il affectait néanmoins un respect extraordinaire pour le concile de Nicée, et il le fit réciter publiquement chaque dimanche, au lieu qu'on ne le disait avant lui qu'une fois l'an, le jour du Vendredi-Saint. Dans le fond de son ame, il était d'une indifférence parfaite sur les points même de la religion qu'on lui voyait soutenir avec le plus d'ardeur, s'accommodait à tous les temps et à toutes les conjonctures, et n'avait d'autre principe de conduite, que la diversité des affaires ou des intérêts qui piquaient sa cupidité ou sa légèreté.

L'abbé des acémètes étant mort, il se transporta au monastère pour en instituer un autre. Le sujet destiné à cette place était fort attaché à la saine doctrine, et refusa d'être béni par un évêque qui n'admettait pas le concile de Calcédoine. Timothée feignit de l'accepter, dit sans façon anathème à quiconque le rejetait, et on lui laissa faire la cérémonie. Cette nouvelle fut bientôt portée à l'empe-

(1) Evagr. III, c. 31. | Theod. Lect. p. 565 ; Theoph.
(2) Niceph. l. XVI, c. 26 ; | p. 133.

reur, qui envoya chercher Timothée, pour lui reprocher son inconstance ou son imposture. Timothée nia le fait avec impudence, sans paraître délibérer, sans aucun air d'embarras ni d'inquiétude, et sur le champ il se mit à dire anathème à ceux qui recevaient le conci e de Calcédoine.

Toutefois ce même homme, qui se jouait ainsi de la foi et des conciles, ne voulut point rentrer dans l'église qu'on lui confiait, avant qu'on en eût ôté les portraits de son prédécesseur, sous le prétexte calomnieux que Macédonius était l'ennemi du concile de Nicée. Mais il mit dans les dyptiques le nom de Jean Nicaïote, nouveau patriarche d'Alexandrie, et déclaré ouvertement pour le schisme, puis lui envoya ses lettres synodiques. Il les envoya aussi à Flavien d'Antioche et à Elie de Jérusalem. C'étaient des prélats assez bien disposés, mais qui, par prévention ou par faiblesse, firent beaucoup de fautes, qu'ils expièrent sans doute dans l'exil qu'ils souffrirent ensuite pour la foi, puisque leur mémoire, aussi-bien que celle de Macédonius, a toujours été en vénération dans l'église depuis leur mort. Ils reçurent les lettres de Timothée; mais toutes les instances de l'empereur ne les purent engager à approuver la déposition de Macédonius.

Le prince en conçut un violent dépit, et le patriarche de Jérusalem, voyant la persécution prête à éclater sur lui comme sur toute l'église, envoya à Constantinople les abbés de la Palestine en corps, saint Sabas à la tête. Comme l'empereur marquait beaucoup d'affection pour les moines, on crut qu'une pareille légation serait plus propre qu'aucune autre à contre-balancer les efforts des hérétiques du Levant, qui inondaient la cour et la capitale. Le danger ne pouvait être plus pressant, l'empereur faisant déjà assembler à Sidon un concile des évêques de la Syrie et de la Palestine, les plus opposés au concile de Calcédoine. C'est pourquoi la troupe des pénitens et des solitaires députés fit une extrême diligence, et elle ne tarda point à arriver.

Il ne lui avait point fallu de longs et dispendieux préparatifs, et les incommodités de la route ne l'arrêtèrent pas davantage.

Aussitôt qu'ils se présentèrent au palais, on les fit tous entrer, excepté saint Sabas, à qui les gardes refusèrent la porte, à cause de son habillement extraordinairement négligé. Cependant on remit au prince la lettre du patriarche Elie, qui commençait en cette sorte : Nous députons vers vous, pour le bien de nos églises, l'élite de nos solitaires, et à leur tête, le grand Sabas, la gloire de nos monastères. L'empereur demanda où était ce saint chef : les autres abbés, qui ne s'étaient point aperçus qu'on l'empêchât de les suivre, regardaient de tout côté, en le cherchant des yeux. Les officiers de la cour se répandirent hors du palais pour le découvrir, et on le trouva enfin dans un endroit écarté, où il chantait fort tranquillement des pseaumes. On le fit entrer avec empressement. L'empereur se leva par respect, dès qu'il l'aperçut, puis le fit asseoir avec tous les autres (1). On remarqua que la présence de Sabas donnait au prince un air plus doux et plus humain. Il dit avec bonté, que chacun eût à lui proposer sans crainte ce qu'il lui plairait.

Si l'on connaissait moins l'étrange impression que fait tous les jours l'appareil de la majesté ou l'appas de la faveur, on serait fort étonné, que parmi tant d'hommes détachés par état des choses terrestres, la plupart aient paru d'abord oublier les intérêts spirituels de l'église. Entre tous ces abbés, l'un ne pensa qu'à demander un champ voisin de son monastère; l'autre, quelque décoration pour son église, ou des fonds pour la rétablir, sans faire mention de l'objet capital et délicat pour lequel ils étaient venus de si loin.

Anastase soutenant ses démonstrations de bienveillance, souscrivit aux vœux de tout le monde;

(1) *Vit. S. Sab. p.* 198 *et seq.*

et se tournant vers Sabas qui n'avait encore rien demandé : Vénérable vieillard, lui dit-il, pourquoi donc avez-vous entrepris un si long voyage, puisque vous ne sollicitez aucune grâce ? Sabas répondit : Après avoir eu le bonheur de rendre mes hommages à mon souverain, si j'ai quelque chose à désirer, tandis que je suis encore au monde, c'est qu'il rende la paix à l'église, plutôt que d'accabler du poids de sa colère la ville sainte avec son pasteur. Le prince n'admira pas moins sa liberté que son désintéressement, et lui fit d'abord donner mille sous d'or pour les monastères qui lui étaient soumis ; puis renvoyant les autres abbés en Palestine, il retint Sabas à Constantinople, sous prétexte que son grand âge l'empêchait de repartir pendant les rigueurs de l'hiver; ordonnant qu'il eût ses entrées libres au palais, et jusque dans l'appartement impérial.

Un jour qu'il s'entretenait familièrement avec lui : Votre évêque, lui dit-il, ne se contente pas de soutenir le concile de Calcédoine qui autorise les impiétés nestoriennes ; mais il a séduit Flavien d'Antioche, et il empêche lui seul que la mauvaise doctrine ne soit généralement anathématisée par le concile qui se tient à Sidon. Il croit nous en avoir imposé par une condamnation vague de toute hérésie : mais nous ne voyons que trop qu'il persiste dans les sentimens qui l'ont empêché de consentir à la déposition d'Euphémius et de Macédonius, tous deux infectés du nestorianisme. Afin que les saints lieux ne soient pas profanés plus long-temps par ces impiétés, nous prétendons y établir un pasteur distingué par la pureté de sa foi.

Seigneur, répondit Sabas, tenez pour certain que notre archevêque a une horreur sincère de toute hérésie ; que fidèle à des maîtres fameux par le don des miracles, et guidé par les plus pures lumières du désert, il n'abhorre pas moins la division faite de Jesus-Christ par Nestorius, que la confusion enseignée par Eutychès. Nous vous con-

jurons de ne pas plonger dans le trouble et la désolation la sainte cité de Jérusalem ; de ne point flétrir le sacerdoce de la loi nouvelle dans la personne d'Elie, dans le digne imitateur de Cyrille. Entre deux hérésies pernicieuses, il se tient à une égale distance de l'une et de l'autre, et suit invariablement le vrai chemin de la foi. Anastase, touché de la fermeté et de la simplicité du saint vieillard, dit avec admiration : Les auteurs sacrés ont bien eu raison de dire que celui qui marche avec simplicité, marche avec confiance. Priez pour moi, mon père, et n'ayez point d'inquiétude ; je veux que vous retourniez avec un plein contentement. En votre considération, je n'ordonnerai rien contre votre archevêque. Ainsi le patriarche Elie fut-il maintenu pour lors dans son siége ; mais Flavien fut chassé d'Antioche.

Le saint, après avoir quitté l'empereur, passa chez l'impératrice Ariane, qu'il exhorta à soutenir la religion de l'empereur Léon son père. Elle lui répondit en gémissant : Que ce conseil est digne de vous, saint vieillard ! mais qu'on est loin d'écouter la triste fille de Léon ! Après que ce saint homme eut servi l'église autant qu'il le pouvait, le séjour de la cour lui devint ennuyeux. En attendant le temps de son départ, il se retira dans un faubourg, loin de tout tumulte. Là il fut visité de tout ce qu'il y avait de personnes considérables et bien disposées pour la saine doctrine, dans laquelle il les instruisit et les affermit de plus en plus.

Il voulut encore obtenir une diminution de tribut aux citoyens de Jérusalem, et demanda pour eux la remise de quelques arrérages qui montaient à cent livres d'or. Anastase donna ses ordres pour que le saint vieillard fût encore satisfait en ce point. Mais un certain Marin arrêta cette grâce, en disant que les nestoriens et les juifs qui remplissaient Jérusalem, étaient indignes d'une pareille faveur. Marin, reprit Sabas d'un air inspiré, cessez de vous opposer à la bienfaisance de l'empereur,

autrement votre maison sera brûlée, votre famille dépouillée de ses biens, et l'empire même exposé à sa ruine. Après cette menace, le saint demanda et obtint son congé de l'empereur, qui lui donna de sa propre main mille pièces d'or pour de bonnes œuvres, sans néanmoins confirmer la remise du tribut. Sabas s'embarqua au mois de Mai; et quelques mois après, une sédition s'étant élevée à Constantinople, la maison de Marin fut brûlée, et la prophétie accomplie avec exactitude dans toutes ses circonstances.

Saint Sabas était le supérieur général des anachorètes de l'église de Jérusalem, comme saint Théodose l'était des cénobites (1). Les évêques avaient cru devoir préposer ces illustres chefs sur tous les solitaires de la Palestine, pour remédier à une espèce d'anarchie, et au triste relâchement où ils étaient tombés en donnant dans les nouvelles doctrines, c'est-à-dire, dans le schisme des acéphales. Entre les disciples de Sabas, il y en avait un nommé Jean, capable lui seul de dédommager son saint maître de la peine que lui causaient une infinité d'autres (2). Son avancement dans la vertu parut si rapide, qu'au bout de sept ans saint Sabas le voulut élever au sacerdoce. Il le présenta au patriarche Elie, qui se fit un plaisir de l'ordonner de sa main, et l'amena, malgré sa résistance, à l'église du Calvaire. Quand ils y furent arrivés, Jean dit au patriarche : Saint père, trouvez bon que je vous dise deux mots en particulier; après quoi je me soumettrai avec docilité à votre décision. Le patriarche l'ayant pris à part, Jean commença par se faire promettre le secret le plus inviolable; puis il lui dit : Mon père, j'ai reçu la consécration épiscopale; mais le sentiment de mon indignité m'a fait fuir bien loin de mon église, et je me suis fixé dans ce désert, en attendant l'heure formidable où doit venir le fils de l'homme. Le patriarche, fort étonné,

(1) *Vit. S. Sab. n.* 30. (2) Boll. 13 *Mai.*

appela saint Sabas, et lui dit : Jean m'a confié un secret qui empêche absolument de l'ordonner. Qu'on le laisse à jamais tranquille. Saint Sabas se retira fort affligé, et répandant son ame devant le Seigneur avec une grande effusion de larmes, il apprit ce secret par révélation.

C'est cet évêque solitaire qu'on a nommé pour son humble et inviolable discrétion, saint Jean le Silencieux. Il était Arménien, d'une famille illustre, et frère du gouverneur de la province. A l'âge de 18 ans, il fonda un monastère à Nicopolis, lieu de sa naissance; mais il fut arraché de sa solitude par les habitans de Colonie, qui le firent ordonner évêque. Il les gouverna pendant quelque temps, sans rien quitter des observances monastiques. Enfin il conçut le dessein de s'affranchir de toute sollicitude, et dans un voyage, ayant écarté sous divers prétextes les clercs qui l'accompagnaient, il s'embarqua secrètement pour Jérusalem, d'où il se rendit à la laure de saint Sabas. Depuis qu'il fut reconnu, il vécut encore plus retiré qu'auparavant, et demeura toujours seul dans sa cellule, d'où il ne sortit qu'une fois en quatre ans, pour venir féliciter le patriarche Elie, quand il vit enfin sa foi triompher de toutes les épreuves et de toutes les tribulations, que le saint regardait comme autant de glorieuses faveurs.

Cependant Timothée de Constantinople ne gardait plus aucune mesure. Il fut assez audacieux pour entreprendre de faire anathématiser par tout son peuple le concile de Calcédoine. L'entreprise était de la dernière imprudence, dans une capitale si ardente pour la saine doctrine. On s'arma pour résister à la persécution, et la sédition s'échauffa au point de massacrer plusieurs schismatiques distingués, et de brûler leurs maisons. Le peuple attroupé campa sur la grande place, où il fit apporter les clefs de la ville et les étendards militaires. On brisa les images et les statues d'Anastase, en criant qu'il fallait faire un autre empereur; et déjà l'on nom-

mait, pour le remplacer, Vitalien, maître de la milice (1). Cet officier, excité par les catholiques de la Thrace et de la Mésie, se trouvait aux portes de Constantinople avec une armée formidable, composée de Huns, de Bulgares et de quelques troupes romaines. Anastase, qui n'avait pas de forces égales à lui opposer, qui d'ailleurs savait mieux faire la guerre aux prêtres et aux évêques qu'à des gens armés et pleins d'audace, commença par se cacher dans le faubourg de Blaquerne. Alors l'impératrice Ariane osa lui parler pour la foi, et lui fit des reproches sur les maux continuels qu'il faisait aux catholiques.

Il perdit tout courage et toute idée de dignité, tenta d'exciter la pitié, et vint sans couronne à la place de l'Hippodrome. Là, prenant un ton soumis et le plus rampant, il dit au peuple assemblé, qu'il était prêt à quitter l'empire, qu'au moins il ne le voulait tenir que de leur bienveillance, et leur fit les plus imposantes promesses, qu'il confirma par des sermens. L'artifice lui réussit. Le peuple attendri le pria de reprendre la couronne, et avec beaucoup plus de sincérité que le persécuteur, il promit de rentrer dans le devoir : chacun retourna aussitôt chez soi, et la sédition se calma après que le peuple se fut tenu trois jours attroupé dans la place. Il ne s'agissait plus que d'éloigner Vitalien, qui paraît n'avoir prétendu servir que la religion, et à qui la seule ignorance la faisait défendre les armes à la main. Anastase lui fit aussi de magnifiques promesses, et protesta sur-tout qu'il allait rétablir dans leurs siéges Macédonius de Constantinople et Flavien d'Antioche; après quoi il lui fit délivrer de l'argent pour contenter les troupes qui l'avaient suivi. Vitalien parut satisfait du côté de l'empire, et n'eut plus d'autre soin que de supplier le souverain pontife de mettre la dernière main à la pacification des églises de l'Orient.

(1) Evagr. *l.* III, *c. ult.*

Anastase écrivit lui-même et envoya des ambassadeurs à Rome, aucune démarche ne lui coûtant pour sortir d'un si mauvais pas. Il pria Hormisdas de se rendre le modérateur des esprits échauffés, lui proposa d'assembler un concile général à Héraclée, cette année-là même, et le pria de s'y trouver en personne. Le pape renvoya vers l'empereur avec un notaire, quatre légats, dont le premier était Ennodius, évêque de Pavie, fameux par ses écrits. Il les munit d'une instruction fort circonstanciée : pièce la plus ancienne qui nous reste en ce genre, et qui marque l'esprit vraiment apostolique, ainsi que la prévoyance et la pénétration admirable de ce pontife. Il y semble avoir déjà entendu l'empereur; tant sont justes et précises les répliques suggérées d'avance contre les objections et les défaites de ce prince artificieux.

Comme les légats avaient aussi des lettres pour Vitalien, ils étaient chargés d'en prévenir l'empereur, moins pour ménager sa bienveillance dans l'état de faiblesse où il était réduit, que pour justifier la doctrine de l'église sur les vrais principes de la soumission aux puissances établies de Dieu. Vous direz à l'empereur, portait l'instruction des légats (1) : Nous avons aussi des lettres du pape pour votre serviteur Vitalien, qui lui avait envoyé des députés avec votre permission, à ce qu'il écrivait alors; mais le pontife a ordonné que ces lettres ne fussent remises que de votre consentement. Afin que vous connaissiez encore mieux la droiture de nos procédés, nous serons charmés que vous envoyiez avec nous quelques personnes de confiance, en présence desquelles on fasse la lecture de ces lettres. Soyez cependant assuré que nous ne sommes chargés d'aucun ordre qui ne concerne uniquement la cause de Dieu. Notre très-saint pape, conformant sa conduite à toute la simplicité de l'évangile, n'a rien autre chose en vue que de

(1) *Tom.* IV *Conc. pag.* 1426.

purger l'église du venin de l'hérésie, et de ne pas laisser altérer la doctrine reçue des pères.

L'instruction pontificale prescrivait encore aux légats de ne pas se déclarer sur le compte de Timothée, patriarche intrus de Constantinople ; mais de répondre à cet égard, qu'avant de traiter de ces incidens particuliers, il fallait régler les affaires générales de l'épiscopat, et rétablir la communion catholique. Toutefois ils devaient bien se donner de garde d'enfreindre les canons par rapport à la communication avec les schismatiques. Il leur était même secrètement enjoint d'obliger les évêques qui voudraient rentrer dans le sein de l'unité, à déclarer publiquement dans l'église, non-seulement qu'ils recevaient le concile de Calcédoine et la lettre de saint Léon, mais qu'ils anathématisaient, outre Eutychès et Nestorius, les fauteurs de l'un et de l'autre, spécialement Acace de Constantinople. L'opiniâtreté de l'empereur et des évêques d'Orient à ménager la mémoire de ce coupable patriarche, ne put jamais engager Symmaque, et bien des papes après lui, à rien relâcher sur cet article de la sévérité des canons.

Outre qu'on ne gagne rien avec les sectaires, par une dangereuse condescendance, ces sages et saints pontifes ne faisaient pas comparaison entre la réputation mal acquise d'un méchant pasteur, et le salut éternel de tout le troupeau. Il est souvent impossible de conserver le sacré dépôt, si l'on ne proscrit nommément les enseignemens des faux docteurs qui l'altèrent. Si l'on veut que les ouailles évitent les pâturages empoisonnés, il faut bien les leur faire connaître. Ce serait annoncer des dispositions très-suspectes, que de blâmer une méthode accréditée par l'usage de l'antiquité la plus respectable et de tous les siècles.

La fourberie de l'empereur Anastase fut elle-même découverte par cet expédient. Il déclara bien qu'il condamnait les erreurs attribuées à Eutychès ; il alla jusqu'à recevoir le concile de Calcédoine ;

mais sur le chapitre des sectateurs de cet hérésiarque, et d'Acace en particulier, il vit qu'en s'expliquant avec cette clarté, il ne restait plus à la secte aucun faux-fuyant. Continuant toutefois à dissimuler, il répondit au pontife, qu'il était dur de chasser de l'église les vivans, à cause de leur respect pour les morts; que d'ailleurs on ne le pourrait faire sans beaucoup de tumulte, sans s'exposer même à une grande effusion de sang. Il se rejeta ensuite sur son projet de célébrer un concile, où toutes ces affaires, disait-il, se règleraient beaucoup mieux.

Après cela, il ne fit plus que traîner en longueur, pour laisser dissiper le reste de l'orage, dont la crainte l'avait engagé en tant de démarches humiliantes. Il envoya cependant encore de loin en loin des agens à Rome, afin d'entretenir quelque sorte de correspondance avec le pape et les Occidentaux, et se ménager une ressource en cas de besoin. Mais il procédait d'une manière si fausse et si visiblement illusoire, qu'il congédia, sans avoir rien fait, environ deux cents évêques venus pour le concile qu'il avait convoqué à Héraclée. Comme le sénat et le peuple lui reprochaient son parjure, il ne rougit pas de répondre, qu'il n'en était pas des particuliers comme de l'empereur, qui est autorisé par les besoins de l'état à mentir et à se parjurer. Ainsi il les confirma dans l'idée qu'ils avaient déjà conçue de lui, comme d'un scélérat infecté des maximes damnables de Manès.

Il manqua de même à la promesse faite à saint Sabas pour le patriarche de Jérusalem (1). Flavien avait d'abord été chassé d'Antioche, et l'on avait mis en sa place le moine Sévère, eutychien si déterminé, qu'il ne recevait pas même l'hénotique de Zénon : génie brouillon d'ailleurs, d'une inquiétude et d'une inconstance qu'il avait portée de tous côté, sans pouvoir se fixer nulle part.

(1) *Vit. S. Sab. n.* 56. Theoph. *p.* 134.

D'abord méchant avocat à Béryte, puis frère dyscole et dogmatiseur turbulent dans un monastère de Palestine, d'où il se fit chasser; de là réfugié chez des moines aussi vicieux que lui, il avait été envoyé à Constantinople pour défendre leur cause, et y avait gagné les bonnes grâces de l'empereur Anastase, à qui il était digne de plaire par la conformité des mêmes vices et des mêmes ridicules. Elie de Jérusalem refusa courageusement la communion d'un pareil évêque; et l'empereur, oubliant tout ce qu'il avait promis à saint Sabas, bannit Elie, et lui substitua Jean, fils de Marcien, qui promettait d'embrasser la communion de Sévère.

Dans un revers si accablant, saint Sabas et les autres pères du désert ne perdirent point espérance: ils vinrent trouver Jean, plus capable d'une faiblesse que d'une noirceur, lui offrirent de s'attacher sincèrement à lui et de le soutenir de tout leur pouvoir, s'il voulait professer la foi de Calcédoine qu'il avait dans le cœur, et refuser la communion d'un parti qu'il regardait comme hérétique (1). C'était une maxime assez généralement reçue dans ces temps de trouble, qu'on pouvait reconnaître, au moins par *interim*, les évêques substitués aux véritables titulaires, pourvu qu'ils eussent d'ailleurs les qualités convenables. On jugeait que l'intérêt du troupeau devait l'emporter sur celui du pasteur; et rien en effet n'était plus nuisible à une église, dans ces tristes conjonctures, que la privation de tout chef légitime. Jean se laissa persuader, et s'abandonna sans réserve à la direction de ces excellens guides.

On peut juger quel fut le dépit de l'empereur. Un courtisan, nommé Anastase comme ce prince, crut ne pouvoir mieux lui faire sa cour, qu'en contraignant le nouvel évêque à changer une seconde fois, et à rentrer dans la communion de Sévère. Il

(1) Theoph. *p.* 136.

s'assurait tellement de réussir, qu'il se condamna, s'il échouait, à une amende de 300 livres d'or. Il se transporte aussitôt à Jérusalem, avec la qualité de duc de Palestine dont on venait de le décorer; il surprend l'évêque Jean, et le met en prison. Le peuple applaudit, comme à la punition d'un usurpateur qui avait supplanté le patriarche légitime. Cependant un d'entr'eux, mieux instruit que la multitude, trouva moyen de se couler secrètement dans la prison, et porta Jean à donner quelque espérance au duc Anastase. Jean suivit ce conseil, et répondit au duc, qu'il ne refusait pas d'accomplir ses promesses; mais de peur qu'on n'attribuât à la violence ce qu'il avait dessein de faire, qu'il fallait commencer par le mettre en liberté, et que le dimanche suivant, quand le peuple serait assemblé, il se déclarerait hautement. Le duc prenant ces paroles à double entente dans le sens qui était conforme à ses désirs, fit aussitôt sortir l'évêque de prison.

On attendait le dimanche avec impatience; mais le duc fut bien étonné, quand l'évêque étant monté sur l'ambon, les abbés Sabas et Théodose se tenant à ses côtés, et une troupe innombrable tant d'anachorètes que de cénobites les environnant, tous les assistans se mirent à crier avec un grand bruit: Anathématisez les hérétiques, confirmez le saint concile. Aussitôt Jean et les deux saints abbés dirent d'une voix: Anathème à Nestorius, anathème à Eutychès, à Sévère d'Antioche, à quiconque ne reçoit pas le concile de Calcédoine (1). Le duc Anastase ne se possédait pas de colère; mais il lui convint de dissimuler, à cause de la multitude, qu'il n'eût pas été sûr de contredire. Il jugea même à propos, pour la sureté de sa personne, de se retirer à Césarée, d'où il instruisit l'empereur de la diligence et de l'inefficacité de ses tentatives.

Ce prince résolut d'exiler, outre l'évêque Jean, les

(1) *Vit. S. Sab. pag.* 312 *et seq.*

les deux abbés Théodose et Sabas ; et déjà il préparait les moyens violens qu'il croyait nécessaires pour l'exécution, quand les deux saints, protestant de leur innocence et de leur éloignement de tout esprit de rebellion, lui adressèrent une apologie touchante, au nom de tous les abbés et de tous les solitaires qui habitaient la ville sainte, les rives du Jourdain et les déserts d'alentour. Mais quelque imposante qu'elle fût, tant par son style que par le nom vénérable de ses auteurs, il est à présumer qu'Anastase fut bien mieux contenu par la crainte de Vitalien, qui, indigné de tant de parjures, recommença la guerre. Ainsi l'évêque Jean ne fut pas chassé de Jérusalem.

D'un autre côté, le faux patriarche de Constantinople, l'audacieux Timothée mourut après six ans d'usurpation. Le patriarche légitime mourut aussi, dans son exil de Gangres, en odeur de sainteté, et on lui attribue des miracles. Pour remplir la place alors véritablement vacante par la mort de Macédonius, on élut le prêtre Jean, Cappadocien de naissance et syncelle de Timothée. Vers le même temps, c'est-à-dire dans le cours de cette année 517, Jean Nicéote, patriarche hérétique d'Alexandrie, alla de son côté rendre compte au Juge suprême des dix années de scandales donnés sur un siége si éminent.

Enfin l'empereur Anastase, âgé de 88 ans, dont il en avait régné 27, mourut lui-même l'année suivante, de la manière que nous allons dire. La nuit du huit au neuf de Juillet, un orage affreux parut se former et se fixer opiniâtrément sur le palais impérial, et par des coups de tonnerre sans exemple, sembla menacer personnellement le prince coupable. Il n'en fallait pas tant pour imprimer l'effroi à cette ame criminelle et faible. On le vit, dans une frénésie soudaine, fuir sans dessein de place en place, sans écouter personne, sans pouvoir se rassurer dans aucun réduit. Après l'orage on le trouva mort dans une petite chambre, soit qu'il eût été

frappé de la foudre, comme le bruit en courut, soit qu'il fût expiré d'effroi.

Cette mort fut révélée à Elie, patriarche de Jérusalem, dans son exil d'Aïla. Saint Sabas l'y étant allé visiter le neuf de Juillet, et le dîner étant servi vers l'heure de none, le patriarche dit à ses hôtes : Mangez, mes pères ; pour moi, je suis occupé d'une affaire de toute autre importance. L'abbé Sabas l'ayant voulu retenir, il lui dit en versant des larmes (1) : L'empereur Anastase vient de mourir, et je dois comparaître avec lui au jugement de Dieu ; je pars dans dix jours. Il donna tous ses ordres pour le bien de l'église, ne vécut pendant l'intervalle que de la sainte communion, et du vin où on la trempait ; puis, atteint d'une maladie qui semblait n'avoir rien de sérieux, il mourut le 20 Juillet, immédiatement après la communion. Il était âgé, comme Anastase, de 88 ans. Saint Sabas eut confirmation de la mort de l'empereur, en revenant à Jérusalem, et admira l'accomplissement exact de la prédiction de saint Elie : car l'église honore sa mémoire le 4 Juillet, aussi-bien que celle de Flavien d'Antioche, banni pour la même cause, et mort dans le même temps.

Le jour même que mourut Anastase, c'est-à-dire, le 9 Juillet 518, Justin fut élevé sur le trône. Il était des confins de l'Illyrie et de la Thrace, et de très-basse naissance. D'abord simple soldat, il passa, par tous les grades inférieurs, à la charge de capitaine des gardes du palais, et il n'avait que ce rang à la mort de l'empereur. L'eunuque Amance, qui avait eu tout pouvoir sous le dernier règne, crut encore avoir celui de donner un maître à l'empire ; et pour faire reconnaître son ami Théocrite en cette qualité, il chargea Justin de distribuer à sa troupe de grandes sommes d'argent qu'il remit entre ses mains. Rien n'est plus séduisant que l'éclat du diadème. Justin, tout ignorant qu'il

(1) *Vit. S. Sab. n.* 60.

était, parvenu à l'âge de soixante ans sans savoir lire, connut la vertu des moyens dont on le faisait dépositaire, les employa pour lui-même, et réussit à se faire couronner (1). Il était bon croyant, ne s'étant jamais avisé de raffiner en matière de religion, ni en aucune autre. Son attachement à l'ancienne foi lui gagna celui du peuple de Constantinople, fortement attaché à la foi catholique, et plus excédé encore de l'impiété tyrannique d'Anastase.

Dès le dimanche qui suivit l'élection, le patriarche étant entré dans l'église à l'ordinaire, avec son clergé, le peuple s'écria tout à coup (2) : Longues années à l'empereur et à l'impératrice ! longues années au patriarche! Pourquoi depuis long-temps ne communiquons-nous pas avec le centre de l'unité? Pourquoi demeurons-nous encore excommuniés ? Il n'y a plus de péril à professer la vraie foi sous notre religieux empereur. Montez sur l'ambon, père des fidèles ; que tardez-vous ? Vous êtes orthodoxe ; instruisez votre peuple, publiez tout-à-l'heure le saint concile, anathématisez Sévère le manichéen ; qu'on déterre les os de tous les disciples de Manès. Sainte mère de Dieu, celui qui ne se déclare pas pour votre adorable fils, doit être lui-même traité en manichéen. Longues années au nouveau Constantin ! longues années à la nouvelle Hélène ! Enfin l'enthousiasme du peuple fut tel, que ne pouvant exprimer dans une seule langue tout ce qu'ils sentaient, ils mêlaient des expressions latines, asiatiques et barbares au grec, qui était leur langue naturelle. Après qu'ils eurent ainsi crié de toute leur force, et répété les mêmes acclamations pendant fort long-temps : Mes frères, leur dit le patriarche, ne troublez pas l'ordre sacré des cérémonies ; je vous répondrai quand le moment en sera venu ; et il entra dans le sanctuaire avec son clergé.

(1) Evagr. *l.* IV, *c.* 2. (2) *Tom.* V *Conc. p.* 178 *et seq.*

Le peuple cria plus fortement encore : Chargez, nous vous en conjurons, des malédictions qu'il mérite, frappez de l'anathème l'hérétique Sévère; vous ne sortirez point que vous n'ayez anathématisé Sévère. Le patriarche montant sur l'ambon, leur dit : Vous savez, mes très-chers frères, les combats que j'ai soutenus pour la foi catholique, n'étant que simple prêtre : je ne me suis pas démenti dans l'épiscopat ; je n'ai jamais rien souffert contre les saints dogmes, ni contre le saint concile. A quoi bon ce tumulte ? Nous révérons tous les conciles qui ont confirmé le symbole de Nicée, principalement celui de Constantinople, celui d'Ephèse et le grand concile de Calcédoine. Les acclamations reprirent et continuèrent durant plusieurs heures; puis on ajouta à cris redoublés : La fête du concile, la fête du grand concile de Calcédoine, qu'on l'annonce sur le champ; nous ne sortirons point d'ici qu'elle ne soit annoncée; nous y passerons toute la nuit. Annoncez la fête pour demain, oui pour demain, sans plus différer. Le patriarche proposa de prendre le consentement de l'empereur; mais le peuple insista, en répondant de la bonne volonté ainsi que de la foi de Justin, et en demandant toujours que la fête fût annoncée sur le champ. On la fit donc annoncer par un diacre, en ces termes : Nous faisons savoir que demain nous célébrerons en ce lieu la mémoire de nos saints évêques les pères de Calcédoine, qui, avec ceux de Constantinople et d'Ephèse, ont confirmé le symbole de Nicée. Cette fête fut établie à perpétuité, et les Grecs font encore en ce jour, c'est-à-dire le dimanche le plus proche du 16 de Juillet, la mémoire des 630 pères de Calcédoine, et tout à la fois des autres conciles généraux. Le peuple reprit ses clameurs, et dit long-temps tout d'une voix : Qu'on anathématise encore Sévère, l'ennemi de la Trinité, l'ennemi des pères, le blasphémateur insensé qui a eu l'audace de dire anathème au saint concile de Calcédoine; nous ne sortirons point sans

cela. Alors le patriarche prit les suffrages de tous les évêques présens, dont douze sont nommés, et l'on prononça l'anathème contre Sévère.

Le lendemain, lundi 16 Juillet, on célébra en effet la fête du concile. Le patriarche étant à l'église, le peuple fit encore mille acclamations en l'honneur de l'empereur et de l'évêque, puis s'écria : Rendez à l'église les reliques de Macédonius, c'est-à-dire, du dernier patriarche de ce nom, banni pour la foi; rendez à l'église les confesseurs exilés; rendez la fête complète; remettez en honneur les noms d'Euphémius et de Macédonius; mettez les quatre conciles dans les dyptiques; mettez-y Léon, archevêque de Rome; apportez les dyptiques sur l'ambon. Le patriarche dit qu'il voulait les contenter ce jour-là, comme on l'avait fait la veille : mais que pour agir régulièrement, il fallait assembler les évêques, et agir de concert avec l'empereur. Le peuple cria que personne ne sortirait, qu'il fallait déférer sur le champ à leurs vœux, et il ferma les portes; ce qui obligea le patriarche à prendre les dyptiques, et à y insérer en leur présence les quatre conciles, avec les noms d'Euphémius et de Macédonius ses prédécesseurs, et celui du pape saint Léon. Alors le peuple s'écria, content : Béni soit le Seigneur qui a visité et délivré son peuple! Et l'on fit monter à l'ambon les chantres, qui entonnèrent le trisagion pour le commencement de la messe, qui est le moment où on le chante dans la liturgie grecque. Quand le temps de lire les dyptiques fut venu, tout le peuple s'empressa vers l'autel pour écouter en grand silence; et dès que le diacre eut proféré, avec les noms des quatre conciles, ceux d'Euphémius, de Macédonius et de saint Léon, tous s'écrièrent à haute voix : Que la gloire vous en soit rendue, Seigneur! après quoi la messe s'acheva tranquillement. C'est ainsi que le peuple de Constantinople signala son zèle, dès qu'il vit un prince orthodoxe sur le trône.

Mais pour donner une forme canonique à ce

qu'il avait exigé, le patriarche Jean tint un concile de quarante évêques qui se trouvaient à la capitale, et qui ratifièrent ce qui venait de se passer. Ils statuèrent encore, que les clercs bannis pour la cause d'Euphémius et de Macédonius seraient rappelés et rétablis dans leurs places, et l'on référa le tout à l'empereur, pour l'exécution (1).

Le patriarche de Constantinople manda ces nouvelles consolantes à celui de Jérusalem, aussi-bien qu'aux évêques des autres siéges importans, et leur envoya les actes de son concile, qu'il les priait d'approuver. La plupart concurent une sainte joie de cette heureuse révolution, et se prêtèrent à tout ce qu'on désirait d'eux. Ils s'élevèrent même avec force contre le petit nombre de réfractaires, sur-tout contre Pierre d'Apamée et Sévère d'Antioche : ils n'eurent point de relâche, que ces loups travestis en pasteurs ne fussent chassés du bercail. Mais il y avait quelque chose de plus pressant pour l'église de Constantinople, savoir, son entière réunion avec la mère de toutes les églises, ou avec Rome, dont elle était séparée en quelque sorte depuis trente-quatre ans que le patriarche Acace avait été condamné. L'empereur Justin la souhaitait; le patriarche Jean ne demandait pas mieux, et le pape Hormisdas, héritier du zèle et de la sagesse de Symmaque, était fort éloigné d'opposer d'autres difficultés que celles que le respect des lois indispensables ne permettait pas de franchir.

Aux premières propositions qui lui furent adressées par l'empereur et le patriarche, il prit la résolution d'envoyer une nouvelle légation à Constantinople (2). Il donna aux légats des instructions à peu près semblables à celles du pape Symmaque, avec moins de précautions cependant, les esprits étant beaucoup mieux disposés que sous Anastase. Les légats portaient en même temps des lettres

(1) *Tom.* v *Conc. p.* 170. (2) *Tom.* iv *Conc. p.* 1469 *et seq.*

pour l'empereur, pour l'impératrice Euphémie, pour le patriarche et son clergé, pour le comte Justinien, neveu et successeur présomptif de l'empereur, et pour quelques autres personnes de la plus haute distinction. Mais les erremens capitaux étaient tracés dans un libelle ou formulaire, que le souverain pontife avait dressé avec son conseil, et que les Orientaux devaient nécessairement souscrire, pour rentrer dans l'union.

Il fut lu à Constantinople, en présence de l'empereur, du sénat, et de quatre évêques choisis par le patriarche. Après la lecture, les légats demandèrent aux évêques, s'ils trouvaient le libelle conforme aux règles de la foi et de la vérité. Les évêques répondirent que tout y était vrai. Si cela est vrai reprit aussitôt l'empereur, qui vous empêche de le recevoir? Quelques-uns des sénateurs présens ajoutèrent : Nous sommes des laïques; vous qui devez nous guider en qualité d'évêques, mettez en pratique la vérité à laquelle vous rendez hommage, et nous vous imiterons.

On tint quelques jours après une assemblée générale au palais, où se trouva le patriarche, qui souscrivit le libelle, témoigna sa parfaite unanimité avec le pape, reçut le concile œcuménique de Calcédoine avec ceux de Nicée, de Constantinople et d'Ephèse, et condamna tous les téméraires qui avaient osé tenir une autre conduite. On effaça des dyptiques les noms des derniers patriarches opposés aux 630 pères, sans épargner celui du fameux Acace, dont l'intérêt faisait depuis long-temps la pierre d'achoppement des Orientaux. La joie du peuple fut extrême; ils participèrent à la communion avec tant de ferveur et en si grand nombre, que les ecclésiastiques n'avaient aucun souvenir qu'une pareille multitude eût communié en un jour.

Il fut ensuite question de donner un patriarche orthodoxe au peuple d'Antioche. Après de grandes difficultés et de longs débats sur le choix du sujet, l'empereur prit un prêtre de l'église de Constan-

tinople, catholique décidé et fort éclairé, qui pendant deux ans passés à Antioche avait fortement résisté à l'hérétique Sévère. On le voulut ordonner à Constantinople; mais les légats représentèrent, au nom du pape, qu'il devait être ordonné sur les lieux, suivant l'ancienne coutume, Rome empêchant constamment, en vertu des canons de Nicée, que les patriarches de Constantinople n'empiétassent sur la juridiction des autres églises.

L'empereur Justin donna ses ordres pour faire arrêter le faux patriarche Sévère, et l'amener à Constantinople rendre compte de sa conduite. Vitalien demandait qu'il eût la langue coupée; mais le blasphémateur prévint les poursuites, et gagna le port de Séleucie, où il s'embarqua pour Alexandrie, toujours gouvernée par l'évêque Timothée, dont il fut très-bien accueilli. Pierre, évêque d'Apamée, fut envoyé en exil avec un grand nombre d'autres hérétiques coupables des mêmes attentats. Il n'y eut guère alors de contretemps que dans le lieu d'où l'on avait moins sujet d'en attendre; et l'on compte jusqu'à deux mille cinq cents évêques, qui, sous l'empire de Justin, confirmèrent par leurs lettres le concile de Calcédoine.

Si les évêques de Thessalonique avaient toujours paru si dévoués aux souverains pontifes, dont ils étaient les vicaires dans l'Illyrie Occidentale, il s'en fallait bien que Dorothée, alors en possession de ce siége, ne pensât comme ses prédécesseurs. Il dissimula, quand il vit la cour favoriser la réunion, et les légats occupés à la consommer. Il se montra même des plus ardens comme des premiers à l'accepter. Mais ce n'était qu'un piége qu'il voulait tendre aux ministres du pontife. En effet, l'un d'entr'eux, attiré à Thessalonique sous ombre d'un plus grand bien, ou pour réunir plus facilement les esprits, manqua d'y périr dans une émeute populaire. Le perfide archevêque l'avait excitée sous main, en faisant entendre que les envoyés de Rome n'étaient que les promoteurs d'une persécu-

sion contre la partie la plus saine de l'église (1).

Le pape Hormisdas ayant été informé d'une manœuvre si odieuse dans un évêque, marqua la plus grande modération. Laissons à l'empereur, écrivit-il aux légats, le soin de punir l'injure faite à sa puissance plutôt qu'à nous. Ce qui nous regarde, c'est que personne ne se convertisse sans connaissance de cause, et ne soit contraint à faire profession de la foi sans être persuadé. Ainsi paraissait-il appréhender qu'un zèle trop vif n'eût emporté ses légats; car personne n'était plus circonspect ni plus réservé dans ses démarches que ce pontife, et rien en même temps n'échappait à l'étendue de son zèle et à la supériorité de ses vues.

Tandis qu'il s'efforçait d'extirper le schisme de l'Orient, il prenait les plus sages précautions pour en préserver toutes les autres parties de l'église. Il eut grand soin de prévenir saint Avit de Vienne et saint Césaire d'Arles, deux des plus brillantes lumières de la Gaule, contre le mauvais exemple de l'Illyrie. Il eut soin de leur faire connaître, et par eux à toutes les Gaules, tant les prélats revenus à l'unité, que ceux qui persévéraient dans le schisme, afin de prémunir les faibles contre les artifices des séducteurs. Jamais enfans ne furent plus dociles aux avertissemens du père commun des fidèles, et jamais on ne vit plus de vertu dans les évêques de nos provinces. Mais c'était dans ceux qui obéissaient au roi de Bourgogne qu'elle éclatait d'une manière plus frappante. Sigismond qui régnait alors, donnait, au milieu des périls de la cour, l'exemple de la ferveur au clergé même (2). Plus courageux que son père Gondebaud, qui n'avait jamais osé professer la doctrine dont il reconnaissait la vérité, le fils faisait une profession éclatante de la vraie foi. Il n'avait pas même attendu qu'il fût maître, pour se déclarer en faveur des plus fervens orthodoxes. Du vivant de son père, il

(1) *Suggest. Germ. p.* 1509. (2) Ado. *in Chr. Marii Chr.*

rebâtit le célèbre monastère d'Agaune, c'est-à-dire de Saint-Maurice en Valais. Quand il se vit sur le trône, il le dota richement. On compte jusqu'à seize terres, qu'il lui donna dans diverses provinces de sa dépendance. Il voulut que la majesté du culte répondît à cette royale munificence, et il rassembla un nombre suffisant de moines pour les diviser en huit bandes, et fournir à la psalmodie perpétuelle.

Dès le commencement du règne de Sigismond, saint Avit, secondant son pieux souverain, convoqua un concile à Epaone, que l'on croit être Albon, au diocèse de Vienne (1). Il fut composé de vingt-cinq évêques, tous du royaume de Bourgogne, et célébré dans le mois de Septembre de l'an 517. Ce concile suffirait seul pour donner une juste idée des prélats qui siégeaient alors dans les Gaules. On y vit une multitude de saints, honorés depuis d'un culte public. Saint Avit, comme archevêque de Vienne, capitale du royaume de Bourgogne, et saint Viventiol de Lyon y présidèrent. On remarque ensuite saint Apollinaire de Valence, frère d'Avit; saint Pragmace d'Autun et saint Grégoire de Langres, dont le moindre relief était sa naissance, illustre même entre les maisons patriciennes. Il avait contracté un mariage digne de son extraction, et avait exercé la dignité de comte d'Autun pendant quarante ans. Il fut élevé sur le siége de Langres après la mort de sa femme, et gouverna trente-deux ans cette florissante église. C'est lui qui, ayant trouvé à Dijon les reliques du martyr saint Bénigne, bâtit une église où il les transporta; et pour leur faire rendre un culte convenable à leur célébrité, il fonda de son bien un riche monastère. On trouve encore dans ce concile les souscriptions de saint Claude de Besançon, de saint Silvestre de Châlons-sur-Saone, de saint Maxime de Genève, et de saint Florent d'Orange.

(1) *Tom.* IV *Conc. pag.* 1557.

On y dressa quarante canons de discipline, dont le premier fait concevoir de quelle importance était censée l'assistance aux conciles, puisqu'on excommunie l'évêque qui ose y manquer pour toute autre cause qu'une maladie grave et notoire. La même chose avait été ordonnée l'année précédente, au concile de Tarragone en Espagne. Le quatrième canon d'Epaone défend aux évêques, aux prêtres et aux diacres, de nourrir des chiens ou des oiseaux pour la chasse. Le cinquième empêche qu'un prêtre ne desserve une église dans un diocèse étranger, sans le consentement de son évêque naturel, ou, comme on parle aujourd'hui, sans obtenir son *exeat;* ce qui montre l'ancienneté de ce point de discipline.

Mais ce qu'il y a de plus édifiant dans ce concile, et sur quoi l'on insiste davantage, c'est l'esprit de détachement et de désappropriation, relativement aux biens ecclésiastiques. Il est défendu au prêtre qui gouverne une église, de faire, tandis qu'il la gouverne, aucune acquisition qu'au nom de cette église. Un clerc, tiré d'un diocèse pour devenir évêque d'un autre, doit rendre au diocèse qu'il quitte les biens ecclésiastiques qu'il y possédait; d'où il est manifeste qu'on ne jouissait encore des bénéfices, dans ces provinces, qu'à titre de rétribution pour le service actuel. Les legs qu'un évêque fait des biens de l'église, sont déclarés nuls, à moins qu'il ne la dédommage sur ses biens propres.

Le concile n'est pas moins exact, par rapport à la fréquentation des femmes. Le vingtième canon défend à tous les clercs sans exception, de rendre des visites aux personnes du sexe, à des heures tant soit peu indues; de les voir que pour des choses nécessaires, et qu'en présence de quelques prêtres ou de quelques diacres. Il est défendu par le trente-deuxième canon, aux veuves des prêtres et des diacres de se remarier. On sait quelle fut constamment la discipline des Gaules pour le célibat de ces clercs, et l'on doit se souvenir que les

femmes qu'ils avaient épousées avant leur ordination, n'en étaient plus regardées depuis que comme leurs sœurs.

On voit encore par ce concile, que les abbés étaient soumis à la correction des évêques, et que les clercs qui pouvaient se défendre aux tribunaux séculiers, ne devaient point y plaider en demandant, sinon par l'ordre de l'évêque. Nous avons observé qu'en ce dernier chef, telle était aussi, au moins depuis quelque temps, la discipline de l'église de Constantinople.

La même année 517, il se tint à Gironne en Catalogne, un concile daté de la sixième année du règne de Théodoric, qui gouvernait l'Espagne comme tuteur de son petit-fils Amalaric. Ce qui est ordonné pour la chasteté des clercs, achève de prouver clairement la pureté de la discipline occidentale à cet égard.

Le sixième canon porte que les clercs qui ont été ordonnés étant mariés, depuis l'évêque jusqu'au sous-diacre inclusivement, habiteront séparément de leurs femmes; que s'ils ne logent point à part, ils auront avec eux un de leurs confrères pour témoin de leur vie. Par le septième canon, ceux qui sont ordonnés dans le célibat, ne doivent point avoir de femmes pour conduire leur ménage, si ce n'est leur mère ou leur sœur. On fait mention de quelques autres conciles tenus en Espagne vers le même temps; mais on n'y trouve rien de remarquable, sinon que ces provinces avaient dès-lors des monastères gouvernés par des abbés. Le plus ancien que nous connaissions, est celui d'Afane, fondé en Ibérie ou en Arragon, par saint Victorien, natif de ce royaume.

Les dons d'en haut se répandaient de jour en jour avec plus d'abondance sur les nations barbares les plus inconnues. Depuis assez long-temps, les Ibériens de l'Asie, qui habitaient entre le Pont-Euxin et la Mer Caspienne, avaient été éclairés des lumières de la foi. Les habitans de l'ancienne

Colchide, nommés Lazes, instruits sans doute par ces voisins, les voulurent imiter (1). Zamnaxe leur roi étant mort, Zathe, son fils et son héritier, au lieu de demander l'investiture au roi de Perse, suivant la coutume, vint à Constantinople pour l'obtenir de Justin. Il savait qu'en Perse on ne le couronnerait qu'après avoir sacrifié et pratiqué les autres exercices de la religion païenne, qu'il était résolu d'abjurer. L'empereur l'accueillit honorablement, le fit baptiser, l'adopta pour son fils, et lui donna une femme de la première noblesse de l'empire; enfin il l'institua roi des Lazes, en lui mettant sur la tête une couronne à la romaine. Le Persan ne manqua pas de se plaindre de cette entreprise, faite sur un état de sa dépendance, malgré la paix et l'amitié qui régnaient entre les deux nations (2). Mais l'empire étant en état de se faire respecter, il n'y eut rien de plus que des plaintes. Justin répondit sans détour, qu'il avait cru devoir en user de la sorte à l'égard d'un prince vertueux, qui voulait avec raison renoncer aux superstitions du paganisme.

Il y avait aussi beaucoup de chrétiens parmi ces Arabes, que les Grecs nomment Homérites, et que l'on croit avoir été gouvernés par la reine de Saba du temps de Salomon (3). Mais ils étaient alors sous la puissance d'un juif, nommé Joseph Dunaan, grand ennemi du nom de Jesus-Christ. On l'appelait aussi le Fossoyeur; parce qu'il faisait précipiter tous ceux qui ne voulaient pas se faire juifs, dans des fosses profondes, où il y avait de grands feux allumés. L'an 522, Dunaan vint mettre le siége devant la ville de Nagran, qui était toute chrétienne, et commença par faire passer au fil de l'épée tout ce qu'il trouva de fidèles dans le voisinage. La place se défendit avec une extrême vigueur, et le tyran ne put jamais l'emporter de force;

---

(1) Agath. *l.* II, *p.* 55.
(2) Proc. I *Pers. c.* 12.
(3) Boll. 24 *Oct.* Niceph. *l.* XVII, *c.* 6.

mais il fit si bien par ses discours artificieux et ses faux sermens, qu'on la lui remit. Il tenta aussitôt de pervertir les habitans, et fit d'abord déterrer et brûler le corps de l'évêque Paul, mort deux ans auparavant. Ensuite il fit allumer un immense bûcher, où l'on jeta tous les prêtres, tous les moines et toutes les vierges : spectacle effroyable ; mais qui, au lieu de la terreur, inspira l'héroïsme aux ames les plus faibles; en sorte qu'il y eut une sainte émulation entre les vierges et les femmes mariées, à qui s'immoleraient les premières pour la gloire de Jesus-Christ. L'église honore ces martyrs tous ensemble le 27 de Juillet.

Le gouverneur de Nagran se nommait Arétas, vieillard encore plus vénérable par sa vertu que par ses années. Le persécuteur se persuada que s'il pouvait l'engager dans l'apostasie, son exemple entraînerait le reste des citoyens. Il tenta long-temps de le gagner par les offres les plus séduisantes. A la fin, confus de la fermeté et des sages réponses du confesseur, il le fit conduire hors de la ville, au bord d'un torrent, où on lui coupa la tête. Avec lui souffrirent trois cent quarante de ses concitoyens, entre lesquels on admira sur-tout une femme qui avait un fils âgé seulement de cinq ans. Cet enfant, voyant qu'on traînait sa mère à un bûcher allumé pour la brûler vive, courut au tribunal du tyran en demandant grâce. Les pleurs et la figure intéressante de cet enfant touchèrent le persécuteur, qui le prit sur ses genoux, et le voulut amuser par ses caresses. Mais le petit martyr, voyant qu'on jetait sa mère dans le bûcher, s'échappa des bras du flatteur perfide, et courut de toutes ses forces se précipiter dans les flammes en confessant Jesus-Christ.

Le saint vieillard Arétas, immédiatement avant que de recevoir le coup de la mort, avait demandé à Dieu que son pays passât au pouvoir d'un prince chrétien. Sa prière, faite avec cet enthousiasme divin et cet air inspiré qui accompagnaient sou-

vent le martyre, fut prise pour une prophétie. En effet, dès l'année suivante, Elesbaan, roi d'Ethiopie, chrétien fort zélé et vivement animé par l'empereur Justin, attaqua le juif Dunaan par terre et par mer, le prit avec ses principaux officiers, et les fit tous mourir. Il remédia, autant qu'il put, aux maux de la persécution, bâtit une église en l'honneur de saint Arétas, donna un roi sage et pieux aux Homérites : après quoi, foulant aux pieds tout le faste des conquêtes et de la royauté, il abdiqua la couronne, et se retira dans un lieu écarté, où il finit ses jours dans les exercices de la vie solitaire.

L'église d'Afrique recouvra aussi la paix, après une affreuse persécution de soixante ans ; le roi Thrasamond ayant terminé par sa mort, arrivée l'an 523, un règne de plus de vingt-sept ans. La rage et le dépit violent qu'il conçut d'une bataille considérable perdue contre une troupe indisciplinée de Maures vagabonds, eut beaucoup de part à sa mort. Quelque temps auparavant, il avait rappelé saint Fulgence de son exil ; non pour faire grâce à cet illustre docteur, mais par une vanité puérile ou une présomption insensée, qui lui faisait espérer de confondre dans la dispute cet oracle de l'église d'Afrique (1). Car à l'inhumanité barbare d'un tyran, il joignait les prétentions pédantesques et toute la suffisance d'un sophiste. Fulgence profita de l'occasion, pour confirmer dans la foi les catholiques de Carthage, qui le vinrent trouver avec empressement.

Un homme de ce génie n'était guère embarrassé de répondre à des barbares ignorans et depuis si long-temps accoutumés à n'appuyer leurs erreurs que du poids de la puissance et de l'oppression. On lui tendit des piéges misérables : on exigea qu'il répondît à des livres entiers qu'il n'avait eus que quelques heures entre les mains, dont souvent on

(1) *Vit. S. Fulg.* c. 21.

ne lui avait fait qu'une lecture rapide, sans lui permettre de les lire lui-même. D'autres fois, on ne lui remettait des volumes entiers d'objections que dans les ténèbres, et on ne les lui laissait que dans les rencontres qui lui en rendaient la lecture impossible. Le saint sut relever, à la gloire de la vérité, toutes ces supercheries; mais il eut un soin extrême de ménager le roi dans ses expressions, et rien ne lui fit jamais oublier le respect qu'il devait à son souverain. Ce que tout le monde regardait comme une manie ridicule dans Thrasamond, il en tient compte à ce prince, comme d'une application louable à s'instruire de la vérité. Jusqu'ici, lui dit-il, on n'a point vu qu'un roi des Barbares, continuellement occupé de la guerre ou de courses tumultueuses, montrât un désir si vif d'apprendre la sagesse. Les Barbares se piquent au contraire de mépriser les sciences: il n'y a communément que les Romains qui marquent du goût à les cultiver. Il faut se souvenir de ce que nous avons déjà observé, que les Vandales et les autres nations conquérantes, loin de s'offenser du nom de barbares, le tenaient à honneur, et le prenaient eux-mêmes pour se distinguer des Romains, dont ils affectaient de décrier la mollesse.

Ce fut alors que Fulgence composa ses trois livres adressés à Thrasamond, et qu'il les lui envoya. Toutes les objections du prince s'y trouvaient si bien réfutées, qu'il n'osa plus se commettre avec un pareil athlète. Mais un évêque arien, nommé Pinta, fut moins prudent, et Fulgence le poussa avec beaucoup plus de vigueur. On regrette ces réponses à Pinta, que nous n'avons plus: car l'ouvrage qui est parvenu jusqu'à nous sous ce titre, n'est pas de saint Fulgence.

Cependant le roi avait conçu pour le saint docteur ce degré de bienveillance qui est inséparable d'une haute estime, et il parut le voir d'un assez bon œil à Carthage, ne remarquant pas, ou ne voulant pas apercevoir de quel secours il y était à la doctrine catholique. Mais il se trouvait chez les Vandales,

Vandales, comme parmi toutes les nations, des génies aussi remuans que remplis d'incapacité, et qui, pour se faire valoir, n'avaient de ressource que dans le tumulte des sectes et des partis (1). Quelques zélateurs de ce caractère représentèrent à Thrasamond, que tout son zèle deviendrait inutile par la seule présence de Fulgence ; qu'il avait déjà séduit quelques évêques, et que, si on ne l'éloignait au plutôt, toute la religion des Barbares périrait infailliblement. Le roi eut la faiblesse de céder à ces remontrances, et renvoya Fulgence en Sardaigne. C'est de là que cet infatigable docteur, voulant tenir les Carthaginois en garde contre les artifices dont on usait pour les pervertir, leur écrivit une lettre que nous n'avons plus, mais qui passa pour très-éloquente. Il composa, au même lieu et dans le même temps, les deux livres de la Rémission des péchés, qui se trouvent encore parmi ses œuvres. C'est la réponse à la consultation d'une personne pieuse, qui lui avait demandé si Dieu, usant extraordinairement de sa toute-puissance, ne remettait pas quelquefois les péchés aux morts. Le saint assure que la rémission des péchés n'est jamais accordée qu'à ceux qui se convertissent sincèrement en ce monde, et qui vivent dans le sein de l'église catholique. Il est évident, par toute la suite de l'ouvrage, qu'il s'agit uniquement du péché mortel, non des fautes légères, ni des peines qui peuvent rester à expier dans l'autre vie.

On rapporte à la même époque la réponse de Fulgence à plusieurs questions de l'un de ses amis, qu'il appelait Monime. Le second et le troisième livres, car cet ouvrage en comprend trois, ne roulent que sur des difficultés faites par les ariens. Dans le premier, il s'agit de la prédestination ; sur quoi le saint docteur s'exprime d'une manière assez semblable à celle des modernes. A ce sujet, il enseigne que le péché n'est pas compris dans la

(1) *Ibid.* c. 25.

prédestination, mais dans la seule prescience, c'est-à-dire, que Dieu ne prédestine pas les hommes au péché. La raison principale qu'il apporte en preuve, c'est que le Seigneur ne prédestine que ce qu'il veut faire, et qu'il ne fait pas le mal ou le péché. Pour la peine et le châtiment, qui n'est pas un mal, mais l'ouvrage de la divine justice, le saint docteur ne voit rien qui empêche de la comprendre dans la prédestination.

Dans le même temps encore, c'est-à-dire, sur la fin de son exil, Fulgence écrivit plusieurs lettres importantes, et par leur objet, et par la qualité des personnes à qui elles s'adressaient. Telles sont les deux lettres, ou plutôt les deux traités adressés à Rome, à l'illustre vierge Proba; l'un sur la virginité et l'humilité, l'autre sur la prière. Telles sont encore la lettre au senateur Théodose, qui, après avoir été consul, s'était donné tout entier à Dieu, et l'épître à Galla, veuve d'un consul, touchant les devoirs d'une veuve chrétienne.

Les évêques relégués en Sardaigne, ayant reçu au milieu des plus grands embarras une lettre des moines de Scythie, chargèrent à l'ordinaire S. Fulgence d'y répondre au nom de tous les autres. Depuis plusieurs années, ces moines inquiets erraient de région en région, importunaient les évêques des plus grands siéges, et le souverain pontife lui-même, pour quelques expressions nouvelles de leur invention; voulant qu'au milieu des affaires les plus sérieuses, on s'occupât de leurs subtilités et de leurs imaginations, qu'ils donnaient pour un remède infaillible aux maux de l'église, et pour un supplément à l'insuffisance des conciles. Ils prétendaient sur-tout ériger en article de foi cette proposition : *Un de la Trinité a été crucifié*. Le pape Hormisdas les traita d'abord avec bonté, parce qu'ils parlaient alors fort modestement et qu'ils paraissaient n'avoir que de bonnes vues. Mais le temps et leur obstination les fit regarder comme des brouillons et des orgueilleux, qui, sous pré-

texte de religion, ne tendaient qu'à se faire valoir, aux dépens de la charité et de la concorde. Leur amour pour la nouveauté, et leur attachement excessif à leur propre sens, commençaient même à rendre leur foi suspecte. Le pape ne les frappa néanmoins d'aucune censure, et ne prononça point sur la proposition qu'ils soutenaient, quoiqu'il parût très-enclin à la rejeter (1).

La chose en était là depuis quelque temps, quand ces moines oiseux, qui, à force de contempler un atome, le prenaient pour un colosse, importunèrent à leur tour les confesseurs africains, dans le plus grand embarras de leur exil en Sardaigne. Saint Fulgence leur répondit par son traité de l'Incarnation et de la Grâce, souscrit de quinze évêques. Il ne soupçonne pas la religion des moines scythes : cependant il n'adopte pas leur proposition; et suivant l'exemple des pères et des conciles, il dit, non pas simplement qu'un de la Trinité, mais qu'une personne de la Trinité est née de la Vierge. Ce docteur si profond et si éloquent regardait comme infiniment dangereux d'employer pour nos mystères ineffables des façons nouvelles de s'énoncer.

La seconde partie de ce traité est tout entière sur la grâce, contre le demi-pélagianisme de Fauste de Riez, que les moines de Scythie combattaient avec raison. Car toutes saintes qu'avaient été la vie et la mort de Fauste, abbé de Lérins, puis évêque de Riez, il est certain qu'il ne reconnaissait pas la nécessité d'une grâce prévenante pour le commencement de toute action qui nous dispose au salut, et que ses écrits ont été justement flétris par le saint siége. Si sa mémoire est toujours en honneur dans l'église, c'est parce qu'il écrivait avant qu'elle eût condamné comme hérétiques les propositions qu'il soutenait. C'est pour cela aussi que saint Fulgence, en réfutant les principes de Fauste, s'étu-

(1) *Sug. Germ.* IV *Conc. p.* 1514. *Sug. Diosc. ibid. p.* 1612.

die principalement à établir la doctrine catholique, sans imprimer de flétrissure à l'auteur.

Avec ce dernier ouvrage du saint docteur finit aussi son exil et celui de ses collègues, Trasamond étant alors décédé, et laissant la couronne à Hildéric son cousin-germain. Ce nouveau roi des Vandales, fils d'Huneric et de cette princesse Eudocie que Genseric avait enlevée quand il pilla Rome, était d'une bonté d'ame qu'on eût admirée dans le plus beau sang, et qui ne put jamais être dépravée par le dernier roi, quelque envie qu'il eût de faire durer la persécution après sa mort. Hildéric ne se crut pas lié par des promesses extorquées de force, et dont l'objet était si mauvais. Son premier soin, dès qu'il se vit maître du royaume, fut de rendre à ses sujets catholiques le libre exercice de leur religion, quoiqu'il ne la professât point lui-même (1). Ainsi finirent les persécutions des Vandales, après soixante-six ans de durée presque sans interruption. Les évêques bannis eurent la liberté de revenir dans leurs églises, et de donner des pasteurs à celles qui étaient vacantes, premièrement à Carthage, où l'on élut Boniface, renommé pour sa doctrine.

Mais à la première nouvelle de l'arrivée des saints confesseurs, tout le peuple de cette capitale accourut pour les recevoir. Dès qu'on les aperçut, on poussa des cris d'allégresse, et l'on se mit à chanter les louanges de Dieu en toutes sortes de langues. Les évêques ayant pris terre, allèrent droit à la maison du Seigneur, accompagnés d'une multitude innombrable et serrée, qui marchait devant et après eux ; de manière que si l'on n'eût fait une haie des jeunes gens les plus robustes, il eût été impossible aux prélats d'avancer.

On s'empressait sur-tout vers Fulgence, mieux connu à Carthage par le séjour qu'il y avait fait depuis peu, et par les triomphes qu'il avait remportés sur l'hérésie. C'était à qui recevrait le pre-

(1) Vict. Tur. *Chron.*

mier sa bénédiction. Tous les yeux se portaient sur lui : les mères élevaient leurs enfans sur leurs bras pour le leur montrer. Une grosse pluie qui survint, ne diminua point le concours ; et comme le saint marchait la tête nue, les plus distingués de la troupe se faisaient un honneur d'étendre sur lui leurs manteaux (1).

Après quelque séjour fait à la capitale pour la consolation générale des fidèles, il partit pour son diocèse. A peine fut-il hors de Carthage, que, malgré la distance considérable où en est la ville de Ruspe, il rencontra des troupes nombreuses de ses ouailles, qui venaient de toute part au-devant de lui avec des flambeaux allumés et des rameaux verts, chantant des pseaumes et des cantiques. Ces marques de vénération parurent augmenter la modestie du saint pasteur. Quand il fut chez lui, il vécut presque toujours dans son monastère, où il refusa même de commander. Il se tint alors plusieurs conciles pour le rétablissement de la discipline. Dans celui de Junque, un évêque nommé Quod-vult-Deus, ayant disputé la préséance au saint évêque de Ruspe, tous les pères jugèrent en faveur de l'illustre Fulgence, qui accepta cette distinction dans la crainte de préjudicier à l'autorité ecclésiastique : mais voyant son compétiteur très-sensible à cette espèce d'humiliation, dans un concile qui se tint peu après à Suffecte, il supplia si instamment les pères de placer Quod-vult-Deus avant lui, qu'ils lui laissèrent quitter un rang qui n'était plus qu'une peine pour son humble charité.

Après divers conciles particuliers, l'évêque de Carthage y en convoqua un de toutes les provinces de l'Afrique, et il s'y trouva soixante évêques (2). Entr'autres dispositions, ils assurèrent le droit d'exemption aux monastères qui en jouissaient, et l'on cita, comme un règlement propre à la province Bizacène, un décret plus ancien, portant que les

(1) *Vit. S. Fulg. c.* 29. (2) *Tom.* IV *Conc. p.* 1630.

monastères de l'un et de l'autre sexe ne seraient pas, comme le clergé séculier, soumis à l'évêque diocésain ; mais que différentes personnes rassemblées de plusieurs endroits en communauté, pour se soumettre immédiatement à l'église de Carthage, par exemple, quoique leur monastère fût situé dans un autre diocèse, continueraient à dépendre de l'évêque de Carthage, non de l'évêque du diocèse où le monastère était situé. On trouva divers exemples de ce privilége, et l'on prouva même par des écrits de saint Augustin, que les monastères fondés par ses disciples n'appartenaient ni aux fondateurs, ni à l'église d'Hippone, mais à la communauté. C'est ainsi que les évêques les plus zélés pour la perfection évangélique, et les plus intelligens dans le choix des moyens propres à la maintenir, ne regardent pas comme contraire à la hiérarchie, ce que l'église, en réprimant tant d'abus, laisse néanmoins subsister depuis les premiers âges.

Le repos de Fulgence fut aussi laborieux que l'avait été son exil. Le premier fruit de son loisir fut son traité en trois livres de la Prédestination et de la Grâce, où l'on remarque, comme en plusieurs autres, qu'entre tous les disciples du grand évêque d'Hippone, nul n'a mieux compris ni expliqué sa doctrine que le pieux évêque de Ruspe. Il fit ensuite son célèbre traité de la Foi, pour un pélerin nommé Pierre, qui partait pour les saints lieux, et qu'il voulait prémunir contre les hérétiques dont l'Orient fourmillait. Il lui donne, sur la fin de l'ouvrage, quarante règles ou maximes d'autant plus dignes d'attention, qu'on ne peut s'en écarter, à ce qu'enseigne l'auteur, sans encourir la note d'hérésie. Le dernier ouvrage du saint évêque de Ruspe est la lettre au comte Régin, qui l'avait consulté sur quelques articles de la doctrine des sectaires nommés incorruptibles, et sur des points de morale relatifs à la vie militaire. La mort l'empêcha d'achever cet ouvrage : mais Régin conservant au disciple le respect qu'il avait eu pour le maître,

désira recevoir du diacre Ferrand les instructions qu'il avait demandées à son évêque.

Saint Fulgence, un peu avant sa mort, se retira dans son monastère, où il redoubla ses austérités et toutes ses ferveurs, pour se préparer à ce grand passage : il y tomba malade, et souffrit pendant plus de deux mois des douleurs extrêmes. Les médecins lui conseillèrent les bains et quelques autres remèdes : il les négligea, comme de vains adoucissemens qui ne pouvaient empêcher que la douleur, et non le dépérissement de la nature. Cependant, aussi charitable envers les autres que dur à lui-même, il rassembla ses moines et ses clercs quand il se sentit près de sa fin, et leur demanda pardon de la sévérité dont il craignait d'avoir usé à leur égard. Il distribua aux pauvres le peu qui lui restait, donna sa bénédiction à tous les assistans, qui la lui demandèrent en fondant en larmes, puis rendit tranquillement son ame à Dieu le premier jour de Janvier de l'année 533, la vingt-cinquième de son épiscopat, et la soixante-cinquième de son âge. Il fut enterré dans une église de Ruspe, où il avait placé des reliques des apôtres, et où, suivant l'usage ancien, l'on n'avait encore enterré personne.

Avant cet événement, si considérable pour l'église d'Afrique, on vit, selon la remarque de saint Grégoire le Grand (1), ce qui était jusque-là sans exemple, un pontife romain dans la nouvelle Rome. Ce fut le pape Jean, natif de Toscane, lequel avait succédé, le 13 Août 523, à Hormisdas, mort sept jours auparavant. Comme l'empereur Justin voulait contraindre les ariens à se convertir, et leur enlevait leurs églises pour les donner aux catholiques, Théodoric, roi d'Italie et arien, obligea le pape d'aller en ambassade à Constantinople, afin d'inspirer plus de modération à l'empereur. Le roi goth était d'autant plus choqué de la conduite de Justin, que lui-même n'avait jamais

(1) Greg. *Dial. c.* 3.

songé qu'à gouverner en paix tous ses sujets indistinctement, sans aucun égard à la différence de leurs religions. On raconte même qu'il chassa un de ses officiers, dont il était fort content d'ailleurs, parce qu'il avait renoncé à la foi romaine pour embrasser l'arianisme, dans la vue de lui plaire. Comment me sera-t-il fidèle, dit ce prince, s'il ne l'est pas à son Dieu? Il joignit au pape quatre ambassadeurs de rang sénatorial, leur recommanda instamment à tous de bien s'acquitter de leur commission, et menaça de traiter les catholiques d'Italie, comme les ariens seraient traités en Orient.

Le pape Jean parut à Constantinople en saint et souverain pontife (1). On prétend qu'en entrant dans la ville, il guérit un aveugle, en lui mettant la main sur les yeux, à la vue de tout le monde; car tous les citoyens étaient venus au-devant de lui jusqu'à douze milles, avec des croix et des cierges allumés. L'empereur se prosterna à ses pieds, voulut être couronné de sa main, quoiqu'il l'eût déjà été par Epiphane, alors patriarche; et ce prélat par honneur invita le pape à officier dans la grande église: ce qu'il fit en latin le jour de Pâque, avec la pompe la plus auguste, et siégeant dans la première place: déférence qu'on n'avait pour aucun évêque étranger, quelque distingué qu'il pût être. Jean communiqua avec tous ceux des évêques orientaux qui révéraient le concile de Calcédoine; et l'on n'en remarque point d'autre que Timothée d'Alexandrie, qu'il ait exclu de sa communion. Sans gêner l'empereur d'une façon peu convenable, dans les mesures qu'il prenait pour la prospérité de l'église orientale, le pontife répondit néanmoins avec zèle aux intentions du roi Théodoric et aux vœux des fidèles d'Occident, menacés des plus fâcheuses représailles. En représentant vivement à Justin le péril que courait la foi en Italie, il en obtint que les ariens de l'empire demeureraient tranquilles.

(1) Mar. *Chr. an.* 525.

Mais les belles années de Théodoric étaient passées. Après qu'on lui eut sauvé une première occasion de flétrir la gloire d'un long et beau règne, il ne sut pas se sauver lui-même d'un nouvel écueil. Ce prince vieillissait, et la faiblesse de l'âge, que les principes de la vraie foi ne soutenaient point, le rendait soupçonneux. Il fit arrêter deux sénateurs romains, les plus hommes de bien et les plus méritans de leur siècle, savoir, Symmaque et son gendre Boëce, tous deux consulaires, et tous deux honorés constamment de la confiance du roi (1). On les accusait vaguement de vouloir rétablir l'ancienne autorité du sénat, et d'en traiter secrètement avec l'empereur. Mais Boëce était coupable d'un crime plus capital, au jugement du prince arien, ou du moins des turbulens sectaires qui commençaient à obséder sa vieillesse, et c'était le zèle de ce savant homme pour la religion catholique qu'il défendait puissamment par ses écrits. Il fut arrêté le premier; et pendant six mois que dura sa prison, il composa ses cinq livres de la consolation de la philosophie : ouvrage parfaitement digne de son titre, et où l'on trouve en effet, avec l'onction d'une confiance filiale en la providence, tous les motifs de consolation les plus propres à faire impression sur un philosophe chrétien. Il était versé dans toutes les sciences. On cite une lettre de Théodoric même à Boëce, qui fait foi, tant de la capacité universelle du savant, que de la haute et stérile estime du monarque. Il eut la tête tranchée l'an 524. Son beau-père Symmaque, qui n'était pas moins zélé pour la vraie religion, eut le même sort l'année suivante.

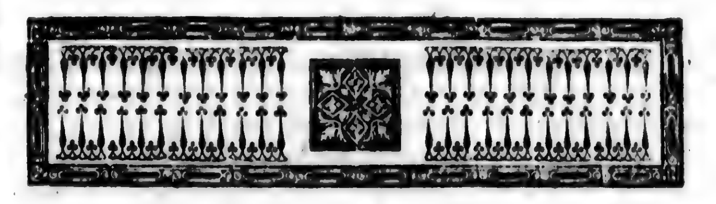
Il était juste que le souverain pontife eût un attachement particulier pour deux fidèles de ce caractère (2). Ce fut un crime pour lui, dans l'esprit soupçonneux de Théodoric, dont les ombrages augmentèrent considérablement, à la nouvelle des honneurs extraordinaires que Jean

(1) Mar. *ibid.* (2) *Hist. Miscel. l.* 15.

avait reçus à Constantinople. Comme il arrivait à Ravenne pour rendre compte de son ambassade, n'ayant lieu de s'attendre qu'à des actions de grâces, il fut arrêté avec les sénateurs de sa compagnie. Toutefois le roi d'Italie craignant le ressentiment de l'empereur, n'osa les faire périr d'une mort violente : mais il les tint dans une rude prison, où le pape Jean mourut de maladie le 18 Mai 526, après avoir tenu le saint siége près de trois ans. Son corps fut transféré et enterré à Saint-Pierre de Rome, et l'église honore sa mémoire, comme d'un saint martyr. Sa place fut remplie, le 24 Juillet suivant, par Félix III, qui l'occupa plus de quatre ans.

Théodoric survécut peu à tant d'illustres victimes. Un jour qu'on servait un grand poisson sur sa table, il s'imagina voir dans le plat la tête du sénateur Symmaque, qui le regardait d'un œil menaçant. Il lui prit un grand frisson, ou plutôt un accès mortel de frénésie. On le mit au lit, et il expira peu de jours après, en pleurant son crime, sans pouvoir calmer des remords bien semblables au désespoir (1). Il fit cependant reconnaître roi d'Italie, son petit-fils Athalaric, âgé de huit ans, sous la tutelle de sa mère Amalazonte; et Amalaric, fils d'une autre de ses filles, fut déclaré roi des Visigoths en Espagne et dans la partie méridionale des Gaules, depuis les Pyrénées jusqu'au Rhône. Théodoric avait régné 37 ans, à compter depuis son entrée en Italie sous l'aveu de l'empereur Zénon, et 33 depuis la défaite du roi Odoacre, étant mort l'an 526, le 30 Août, jour qu'il avait destiné à chasser des églises tous les prêtres catholiques. Telle fut la triste fin de ce prince, assez grand par la force et la droiture de son ame pour résister à la contagion de la barbarie et de tant d'années de prospérité, mais trop faible, sans le secours de la foi, pour ne pas ternir enfin la splendeur même de ses bonnes qualités naturelles.

(1) Procop. 1. *Goth. c.* 1.



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE DIX-NEUVIÈME.

Depuis le commencement de l'empire de Justinien en 527, jusqu'à la conclusion du cinquième concile en 553.

Les conquérans barbares ayant forcé de tout côté les barrières élevées contre eux par les anciens Romains, et ayant déjà envahi les plus beaux apanages de l'église ainsi que de l'empire, bientôt ils eussent tout englouti, tout ruiné ou tout confondu par l'influence trop soudaine de leurs mœurs sauvages, si celui qui n'opère ses miracles de protection qu'avec poids et mesure, et souvent en les voilant sous des moyens naturels, n'eût opposé à ce débordement général un empereur tel que Justinien. Rome, à qui ce nouveau maître rendait une partie de son ancienne splendeur, n'en avait point vu de si grand ou de si heureux depuis Théodose, et le peuple romain, sous son règne, put encore rappeler quelque souvenir du peuple roi qui avait commandé à l'univers. Plus grand même à quelques égards qu'aucun de ses prédécesseurs, Justinien survécut à eux tous et à lui-même, par ces lois sages qui étaient si nécessaires au monde

dans le renouvellement des nations et des dominations, et l'on peut dire que dans ce corps de jurisprudence il règne encore sur la plupart des peuples. Il soutint presque tout l'éclat de sa gloire jusqu'à la vieillesse, et n'en perdit une partie avant ce terme, que pour avoir suivi les impressions de sa femme Théodore, qui porta sur le trône les mœurs basses et les malignes intrigues du lieu honteux d'où il l'avait tirée. Alors il s'ingéra malheureusement dans les affaires de la religion, et fit clairement connaître que, pour avoir été le vengeur des martyrs de l'Afrique, le soutien des confesseurs de l'Italie menacés d'une rude persécution, le vainqueur des Goths et des Vandales, le législateur même le plus intelligent dans les droits de la société politique ou civile, il n'en était pas plus habile dans la science de la religion, ou du moins qu'il n'avait point de mission pour tenir des conciles et faire des décrets en matière de foi.

Justinien dut son élévation à l'empereur Justin, son oncle maternel, qui se sentant près de sa fin, le déclara auguste, et le fit couronner avec sa femme Théodore, le premier jour d'Avril de l'année 527. Le vieil empereur mourut quatre mois après, à l'âge de 77 ans, dont il en avait régné neuf. Justinien, qui en régna trente-neuf, était alors au période de la vie le plus propre à régir l'empire; âgé de quarante-cinq ans, d'une belle taille, l'air et le visage agréables, le front majestueux, en un mot, la physionomie et tout l'extérieur auguste et vraiment romain. Tel est-il représenté dans une peinture en mosaïque qu'on voit encore dans l'église de saint Vital de Ravenne, et que l'on croit être de son temps. Il y a la barbe rasée à la romaine, peu de cheveux, la tête couverte d'une espèce de mortier orné de perles; ce qui revient à la tiare des Perses, dont on reprochait à Justinien d'imiter le luxe dans les vêtemens. Il dormait et mangeait peu. Durant le carême, il ne prenait de nourriture que de deux jours l'un,

encore n'était-ce que des herbes détrempées au sel et au vinaigre, en fort petite quantité, sans vin et sans autre boisson que de l'eau. Le propre jour de son couronnement, il se défit de tous ses biens de patrimoine, les distribua aux pauvres et en autres bonnes œuvres, annonçant en toutes choses le plus grand zèle pour la religion. D'abord il donna par écrit sa profession de foi, contraire à toutes les hérésies et à toutes les nouveautés dangereuses, l'envoya dans toutes les provinces; et soumit aux peines décernées contre les hérétiques toutes les personnes que les prélats trouveraient dans les sentimens opposés à cette confession (1).

Il défendit aux évêques de quitter leurs églises pour venir à la cour, sous quelque prétexte que ce fût, à moins qu'ils n'en eussent obtenu de lui une permission expresse. L'absence des évêques, dit-il (2), est cause que le service divin se fait sans dignité et sans édification; que les affaires des églises sont mal administrées, et leurs revenus employés en vaines dépenses, non-seulement par les prélats, mais par les clercs et les domestiques qui les accompagnent.

Par une autre loi, il défendit aux évêques, en exécution des conciles, de disposer par testament, par donation ou par quelque autre sorte d'aliénation, des biens qu'ils auraient acquis depuis le commencement de leur épiscopat, à moins qu'ils n'en eussent hérité de leurs père et mère, oncles ou frères. Après cette défense, le législateur entre dans le détail de plusieurs précautions sages pour la sureté générale des biens ecclésiastiques, tels que le compte qu'on doit exiger des économes, et l'administration des hôpitaux, qui était alors une fonction ecclésiastique. Tous les clercs, ajoute-t-il, chanteront dans chaque église les offices de la nuit, du matin et du soir, c'est-à-dire, matines, laudes et vêpres. Les petites heures ne se disaient pas encore

(1) Procop. *Anecd.* c. 8, 12, 17. (2) *Lib.* 43, *c. de Episc.*

en public. Ils ne doivent pas, poursuit le prince, se contenter du nom de clercs, en consumant les biens de l'église sans faire leurs fonctions. Car il est absurde qu'ils établissent des mercenaires pour chanter à leur place, tandis que plusieurs laïques ont la dévotion d'assister aux saints offices. Nous enjoignons de tenir la main à ce que l'intention des fondateurs soit remplie, et permettons à quiconque de dénoncer les délinquans.

Les soins de la religion n'absorbèrent pas la capacité du nouvel empereur, et ne lui firent nullement négliger les affaires de l'état. Dès le commencement de son règne, il entreprit de réformer les lois romaines; et d'abord il fit composer ce qu'on appelle son code, qui est le recueil des constitutions ou ordonnances choisies des empereurs précédens depuis Adrien, avec quelques lois qu'il avait déjà faites lui-même. Ensuite il ordonna qu'on mît en corps d'ouvrages les meilleurs morceaux des anciens jurisconsultes, rangés sous certains titres, et leur donna le nom de pandectes ou de digestes. Pour rendre ces livres plus utiles, il y fallait une introduction, et c'est à quoi servent les institutes, qui sont comme la clef de la jurisprudence romaine, ou l'explication méthodique de ses principes. Enfin il corrigea son code, et abrégeant la première édition, il publia la seconde telle que nous l'avons encore. Ce prince qui considéra beaucoup les savans, quelle que fût son ignorance, et qu'on accusa de ne savoir pas même lire, sut discerner les plus habiles jurisconsultes de son temps, et se servit principalement de Tribonien, qui était questeur, c'est-à-dire à peu près ce que nous appelons chancelier.

On ne saurait refuser à Tribonien les plus grands éloges du côté de la science; mais il la déshonorait par une lâche avarice, qui publiait ou supprimait les lois suivant l'intérêt des particuliers qui lui faisaient des présens (1). On remarque encore la

(1) Proc. *B. Pers.* c. 24, 25.

corruption de ses principes, aux vestiges de paganisme qu'il a laissés dans les écrits des anciens, dont il a composé le digeste.

Après tous ces règlemens de justice, Justinien fit pendant le reste de son règne un grand nombre de constitutions ou d'édits, qu'on recueillit après sa mort, et à quoi l'on donna le nom de novelles. Il en est un grand nombre pour le bien de l'église et des mœurs. Par la septième, on défend l'aliénation des biens ecclésiastiques dans tout le détail convenable pour l'exécution. La sixième proscrit la simonie avec une sévérité qui fait comprendre à quel point les abus étaient déjà montés en ce genre. On condamne les coupables à la perte de la dignité qu'ils ont voulu obtenir et de celle qu'ils possédaient antérieurement, ainsi qu'à la restitution du prix sacrilége, au profit de l'église. Les laïques sont condamnés à restituer au double, et à l'exil perpétuel. La même loi veut que l'évêque ne soit pas marié, qu'il n'ait point d'enfans, et fait un devoir général de la continence aux prêtres et aux autres clercs. Elle règle aussi le nombre des prêtres et de toutes les personnes du clergé de Constantinople, proportionnément à la nécessité du service et aux revenus de cette église. Comme il n'y avait pas de quoi entretenir convenablement ce nombre de clercs, accru sans bornes par trop de facilité de la part des évêques, l'empereur défend de faire des ordinations nouvelles, avant que cette multitude de ministres ait été réduite au pied de la fondation.

On ne verra pas sans étonnement jusqu'où ce nombre montait dès-lors. Il est statué que la grande église de Constantinople en particulier n'aura que soixante prêtres, cent diacres, quarante diaconesses, quatre-vingt-dix sous-diacres, cent dix lecteurs et vingt-cinq chantres; en tout 425 ecclésiastiques, sans compter cent portiers, qui semblent n'être pas regardés comme clercs (1). Il est vrai que

(1) *Nov.* §. 10, c. 1.

ce clergé desservait deux autres églises, avec la cathédrale.

Dans la novelle cinquième, il est à remarquer qu'on ne devait point fonder de monastère sans la permission de l'évêque, et que c'était à lui de choisir l'abbé. Le noviciat durait trois ans, pendant lesquels on ne portait pas l'habit. A la prise d'habit était attachée la profession. Si quelque esclave se réfugiait dans un monastère pour s'y faire moine, il fallait que son maître le revendiquât dans le cours des trois années du noviciat, sans quoi l'esclave était affranchi par la profession.

Justinien fit d'autres règlemens qui comblèrent de joie tous les gens de bien et les vrais citoyens. Il chassa de la ville les femmes de mauvaise vie, et donna une maison où l'on reçut toutes celles qui voulurent se convertir. On faisait avant lui un commerce odieux et infame d'enfans que leurs propres parens mutilaient pour les vendre plus cher: Justinien défendit ces indignités, sous des peines dont la crainte pût étouffer le cri de l'avarice, qui étouffait celui de la nature. La loi qui s'opposait à ce que les charges fussent désormais vénales, ne fut pas moins agréable au public, qui craignait que la vénalité des emplois n'entraînât celle de la justice.

L'esprit actif de cet empereur n'oublia point la partie de la guerre. Dès le commencement de son règne, il montra une noble vigueur à soutenir la majesté de l'empire. Il envoya demander aux Perses quelques places enlevées aux derniers empereurs, et mit en même temps une armée puissante sur la frontière: il en fallut venir aux mains, et Bélisaire qui la commandait, prit de force ce qu'on avait refusé de restituer. Ce général reçut dans ses expéditions, de grands services du roi des Huns et de celui des Hérules ou Elures, ainsi appelés à cause des marais qu'ils habitaient. Graïtis, roi de ces derniers, étant venu à Constantinople, fut si touché des spectacles magnifiques de religion qu'on lui donna,

donna, et des discours de l'empereur, qu'il se fit chrétien avec douze des principaux de sa nation, ses parens, ou ses ministres. On engagea ensuite, par toutes sortes de bons traitemens, une partie de son peuple à l'imiter. Justinien leva lui-même le roi converti des fonts baptismaux (1).

Il leva de même Gordas, roi des Huns, qui se fit aussi baptiser. Mais il paraît que le christianisme n'avait pas si bien pris parmi les Huns que parmi les Hérules. Le roi Gordas étant à peine arrivé de Constantinople dans son pays, où il signala sa première ferveur par la ruine des temples et des idoles, ses sujets l'égorgèrent, se concertant pour cela avec son frère Monagère, qu'ils élevèrent sur le trône. Justinien fit aussi embrasser le christianisme aux Indiens nommés Auxumites, aux Zanes qui occupaient une partie de l'Arménie, et aux Abasges qui habitaient les environs du Caucase. Il adoucit les mœurs féroces des Zanes, après les avoir vaincus par ses généraux, et il fit cesser parmi les Abasges la coutume barbare d'enlever aux parens leurs plus beaux enfans pour les faire eunuques et les vendre aux Romains. En Ethiopie, sur la frontière d'Egypte, les Blémyens et les Nobates, tributaires des Romains, usaient encore des pratiques les plus révoltantes de l'idolâtrie. Les Blémyens en particulier sacrifiaient souvent des hommes au soleil. L'empereur donna ordre à Narsès, qui commandait dans ces quartiers, d'arrêter les sacrificateurs, d'abattre les temples, et d'envoyer les idoles à Constantinople.

Ce fut le même zèle dans le sein de l'empire, tant contre l'idolâtrie que contre l'hérésie ; et s'il y a quelque reproche à faire ici à Justinien, c'est d'avoir poussé les choses jusqu'à l'excès. Il fit une multitude de parjures et d'hypocrites, réduisit quelques obstinés à se tuer de désespoir, occasionna même de dangereuses séditions. Il était si sévère

(1) Evagr. IV, *c.* 20, *etc.* Theoph. *p.* 146 *et seq.*

contre les violateurs des lois publiées en faveur de la religion, que deux évêques ayant été convaincus d'impudicité peu après la publication d'un édit contre ce vice, il les fit déposer, mutiler ensuite, puis promener par toute la ville, précédés d'un crieur qui disait : Apprenez, pasteurs des peuples, à ne point profaner la sainteté de votre caractère (1).

Il avait compris les Samaritains parmi les hérétiques, et les voulut traiter avec la même rigueur. Mais ils s'attroupèrent, prirent les armes, commirent les impiétés et les cruautés les plus inouies, jusqu'à couper par morceaux des prêtres tout vifs, et faire frire leurs membres palpitans avec les reliques des martyrs. Le chef des révoltés se nommait Julien, et avait pour lieutenant un autre furieux nommé Silvain, qui ne signala pas moins sa rage contre les fidèles. Saint Sabas lui avait prédit, dix ans auparavant, qu'il périrait par le feu. Pendant la plus grande fermentation des esprits, Julien vint à Scytopolis pour y tramer quelque trahison, fut reconnu, arrêté, et sur le champ brûlé au milieu de la ville.

Mais son fils Arsène, hardi et rusé menteur, eut le front d'aller à Constantinople, trouva moyen de se pousser bien avant dans les bonnes grâces, tant de l'empereur que de l'impératrice, et tourna tellement l'histoire de la mort de son père, qu'il leur inspira la plus vive indignation contre les chrétiens de Palestine. Cependant depuis les derniers ravages, cette province désolée avait plus besoin que jamais de la faveur et des grâces du souverain. Il était impossible de payer les impositions ordinaires, et Pierre, patriarche de Jérusalem, de concert avec les évêques de sa dépendance, tentait toutes les voies d'en obtenir la remise. Dans la conjoncture délicate des calomnies d'Arsène et des préventions de la cour, on n'ima-

(1) *Id. p.* 251. *Nov.* LXX, 24.

gina rien de plus efficace que d'engager le saint vieillard Sabas qui vivait encore, à faire de nouveau le voyage de Constantinople, et à se rendre le médiateur d'un peuple fidèle dont le zèle peut-être un peu trop ardent faisait tout le crime (1).

Il ne se fit pas presser, et partit sans délai, quoiqu'il fût âgé de quatre-vingt-treize ans. L'empereur en fut instruit et touché. Il envoya ses galères audevant de lui, avec le patriarche et deux autres évêques, se prosterna à ses pieds sitôt qu'il le vit, reçut sa bénédiction avec le témoignage de la vénération la plus profonde, puis lui baisa la tête, sur laquelle il disait avoir aperçu une couronne de lumière (2). On accorda au saint beaucoup plus qu'il ne demandait. L'empereur, informé de la vérité par un organe si sûr, tourna toute sa colère contre les Samaritains, principalement contre le fourbe sène, pour qui le charitable Sabas eut encore la générosité d'intercéder. Mais il eut aussi la consolation de le convertir avec toute sa faction. Justinien voulait faire de grandes largesses aux solitaires, en considération de leur saint abbé, et leur assigner des revenus fixes et certains; mais Sabas s'opposa constamment à la libéralité du prince, en le suppliant de ne pas les priver par-là des ressources beaucoup plus assurées qu'ils avaient dans le Seigneur, qui était, lui dit-il, leur riche partage, et qui avait fait pleuvoir le pain du ciel dans les déserts. Ce que nous vous demandons, poursuivit-il d'un ton de prophète, c'est quelque secours pour les fidèles qui ont été pillés; c'est le rétablissement des églises brûlées par les infidèles, avec la fondation d'un hôpital pour la sainte cité. A ces conditions, et si vous continuez à extirper les hérésies, sachez que le Tout-puissant ajoutera à vos états l'Afrique, la grande Rome, et le reste de l'empire d'Honorius, perdu par vos prédécesseurs. Justinien accorda tout. On commença par

(1) *Vit. S. Sab. c.* 61. (2) *Ibid. c.* 71.

bâtir à Jérusalem un hôpital de deux cents lits, avec un revenu de quatre mille sous d'or, c'est-à-dire d'environ vingt mille livres de notre monnaie, le sou d'or valant à peu près cent de nos sous. Le saint abbé, après une négociation si heureuse, ne tarda point à partir pour la Palestine, où il fut reçu en triomphe. Peu après il tomba malade, et mourut âgé de 94 ans. Son collègue et son ami, l'abbé saint Théodose, était mort quatre ans auparavant.

Dans le temps que ces deux lumières du désert s'éteignaient en Orient, l'astre le plus brillant de la vie cénobitique se levait au contraire pour l'Occident. Benoît, issu d'une famille distinguée aux environs de Norsie en Italie, et de là envoyé à Rome pour les études, y fut si effrayé de la corruption des jeunes gens de son âge, qu'il abandonna secrètement la ville, et se retira dans une caverne sauvage, à quatre milles de distance. Il y demeura trois ans, sans que personne en sût rien, excepté un seul moine du voisinage, nommé Romain, qui l'ayant trouvé dans sa grotte, le confirma dans son dessein, le revêtit de l'habit monastique, et lui fournit du pain pour sa nourriture. Après cet espace de temps, il fut découvert par des bergers, qui le voyant vêtu de peaux et caché dans les broussailles, s'en éloignèrent avec effroi, comme d'un monstre sauvage. Mais quand ils eurent reconnu la manière de vivre de ce digne serviteur de Dieu, leur crainte se changea en admiration et en une confiance religieuse. Ils l'écoutèrent comme un ange descendu du ciel, quittèrent, à ses exhortations, leurs premieres mœurs, et l'imitèrent suivant leur portée. Le saint habitant de la caverne devint célèbre dans tout le voisinage; tout le monde accourut vers lui ; un champ vaste et fertile s'ouvrit au zèle apostolique qu'il respirait.

De peur néanmoins que l'orgueil ne corrompît ses vertus, Dieu permit qu'il fût humilié par la tentation. Un jour qu'il était seul, le souvenir

d'une personne du sexe qu'il avait vue autrefois fit une telle impression sur son ame, qu'il lui vint en pensée de quitter sa solitude et tous ses pieux desseins. Mais bientôt irrité contre lui-même du péché qui régnait malgré lui dans ses membres, et voyant près de là des touffes épaisses de ronces et d'orties, il se dépouilla de tous ses vêtemens, et se roula dans les épines jusqu'à ce que son corps fût tout en sang. Ce courage héroïque le délivra pour toujours du démon de la chair.

Non loin de sa retraite et près de Tivoli, était un monastère dont les moines qui venaient de perdre leur abbé le prièrent instamment de le remplacer et de les conduire dans les sentiers étroits de la perfection. Il résista long-temps, en leur disant qu'ils ne s'accommoderaient pas de ses manières. La prédiction ne fut que trop vraie. Par une noirceur propre à de méchans moines, honteux de se révolter hautement contre un saint, et trop lâches pour quitter leurs mauvaises habitudes, ils résolurent de le faire périr secrètement, en lui donnant du vin empoisonné; mais au moment de la table, tandis qu'il en faisait la bénédiction selon sa coutume, le verre se cassa avec bruit, comme s'il eût été frappé d'un coup de pierre (1). Le saint connut en même temps par révélation de quel péril il était préservé; et se levant avec un air et un visage tranquilles: Dieu vous le pardonne, mes frères, leur dit-il; mais votre haine est aussi gratuite que cruelle. N'est-ce pas vous qui m'avez obligé d'être votre supérieur? Ne vous avais-je pas annoncé que vous ne vous accommoderiez point de moi? Cherchez enfin un maître qui vous convienne. Aussitôt il les quitta pour retourner à sa première solitude. Il y devint plus célèbre de jour en jour par ses miracles et par l'éclat de ses vertus Les jeunes gens vinrent le trouver en foule, et les maisons de Rome les plus illustres lui donnèrent

(1) *Act. SS. Bened.* c. 3.

leurs enfans à élever. De ce nombre furent Maur, fils d'Equice, et Placide, fils du patrice Tertulle, l'un et l'autre des plus renommés dans la suite entre ses disciples. Enfin les prosélytes arrivèrent en si grand nombre, qu'il bâtit douze monastères, dont l'on montre encore les emplacemens. Il mit dans chacun douze religieux avec un supérieur particulier.

Mais son plus fameux établissement, le chef-d'œuvre de la vie régulière et l'heureux berceau de l'ordre de saint Benoît, fut le monastère de Mont-Cassin, au royaume de Naples. Quand le saint abbé s'y rendit pour la première fois, il restait sur cette montagne un ancien temple d'Apollon que les paysans du voisinage adoraient encore, et tout à l'entour, des bois consacrés où ils faisaient leurs cérémonies superstitieuses. Benoît y étant arrivé, brisa l'idole et l'autel, coupa le bois, eut assez d'empire sur l'esprit des idolâtres pour leur faire embrasser la foi, et bâtit, dans le temple même qu'il conserva, un oratoire de saint Martin, un autre de saint Jean, et tout près de là son monastère.

Alors il jugea nécessaire de mettre par écrit ce qu'il s'était jusque-là contenté d'enseigner de vive voix, la bouche du supérieur ne suffisant plus à un si grand nombre de disciples, qui devaient se multiplier encore infiniment davantage par la suite des temps. Tout austère que nous paraît aujourd'hui la règle de saint Benoît, il ne s'y proposait néanmoins que de réduire la perfection évangélique à des préceptes pratiques qui fussent à la portée d'un plus grand nombre de personnes, et il avait spécialement en vue celles qui ne se sentaient pas la force de soutenir le genre de vie des premiers solitaires. La fin de cette règle, comme de toute la vie monastique, c'est de partager le temps entre le travail et la prière. Pendant l'hiver, on se levait à deux heures pour l'office de la nuit, qui est nommé vigile, et composé comme aujour-

d'hui, quoique dans un ordre moins invariable et tant soit peu différent, d'un hymne, de pseaumes, de leçons et de répons. Au point du jour, on devait commencer laudes, que le saint appelle matines, et dans l'intervalle de ces deux offices, on s'occupait de la méditation et de la lecture. L'office étant plus long les jours de fête et de dimanche, on s'y levait plus matin, ainsi que pendant l'été; l'office du matin, ou laudes, devant toujours se commencer à la pointe du jour, et l'office de la nuit devant le précéder, de tout le temps requis pour les méditations ordinaires et pour les lectures. La distribution des pseaumes pour chaque heure est marquée telle qu'on l'observe encore parmi les disciples du saint. Il paraît cependant qu'elle n'était pas aussi fixe, ou d'une obligation aussi stricte que dans les offices d'aujourd'hui, puisque le pieux instituteur dit positivement, que si quelqu'un n'est pas content de la distribution des pseaumes, il peut les ranger autrement, pourvu qu'en chaque semaine on dise tout le pseautier, que nos pères, ajoute-t-il, avaient la ferveur de réciter tout entier chaque jour.

Après l'office du matin, c'est-à-dire à six heures en été, et plus tard suivant le degré de jour ou les saisons, on allait au travail qui durait jusqu'à dix heures, puis on donnait encore deux heures à la lecture. Après midi, il y avait à peu près autant de travail que dans la matinée; en tout, sept heures au moins par jour. Il paraît cependant que dès-lors tous les moines n'étaient pas généralement et nécessairement occupés de travaux rudes et grossiers, tels que la culture de leurs terres et la récolte de leurs moissons; mais seulement quand la nécessité du lieu, ou la pauvreté les y obligeait. On a pu, suivant les circonstances, substituer les travaux de l'étude à ceux des mains; il a même convenu de le faire, quand la coutume s'est introduite de conférer les saints ordres au plus grand nombre des religieux. Ils étaient presque tous simples laïques, au temps

de saint Benoît, et l'on ne croit pas que lui-même ait reçu aucun ordre ecclésiastique.

L'habit des moines étaient le vêtement ordinaire des pauvres ou des gens de la campagne, c'est-à-dire, la tunique, la cuculle dont l'étoffe variait suivant les saisons, et pour le travail, le scapulaire plus large et plus court qu'à présent. Quant à la qualité des étoffes, on choisissait les plus communes du pays: le saint abbé n'en marque pas la couleur. Les lits consistaient en une natte, ou une paillasse piquée, un drap de serge, une couverture, un chevet, et l'on couchait tout vêtu, afin d'être toujours prêt pour l'office.

Quant à la nourriture, on accorde pour chaque repas deux portions cuites, non compris une troisième portion des fruits ou des légumes qui croissaient dans les terres du monastère, et par jour une livre de pain, c'est-à-dire douze onces, qui faisaient la livre romaine. Pour la boisson, on accorde un demi-setier de vin, comme par indulgence, parce qu'il était devenu difficile, dit le saint abbé, de faire goûter aux moines plus d'abstinence en cette matière. Les heures des repas variaient suivant les saisons. Tout l'été, c'est-à-dire depuis Pâque jusqu'à la mi-Septembre, on dînait à sexte ou midi, et l'on soupait au déclin du jour, si ce n'était les mercredis et les vendredis qu'on jeûnait, hors le seul temps pascal, jusqu'à l'heure de none, ou pour mieux dire, jusqu'à une heure et demie marquée par la règle pour la récitation de l'office de none. On dînait à cette même heure durant tout l'automne et l'hiver. Pendant le carême, on mangeait seulement au soir. Pour le souper, en quelque saison que ce fût, il devait se faire de jour. Les moines faisaient la cuisine tour à tour; ce qui ne l'annonce pas fort avantageusement. On avait beaucoup plus de soin des malades, à qui l'on accordait toutes les viandes qui pouvaient leur être bonnes; au lieu que la chair des quadrupèdes était interdite aux religieux qui se portaient bien.

La règle attribue une grande autorité à l'abbé. Dans les affaires, il doit consulter les anciens, et même assembler toute la communauté ou le chapitre pour les choses d'importance; mais après avoir pris l'avis de chacun, la décision dépend de lui seul, et tous doivent s'y soumettre. Personne, sans sa permission, ne doit recevoir ni présens ni lettres, ni sortir de l'enclos du monastère. Tels sont les points capitaux et les plus dignes de remarque dans la règle de saint Benoît, trouvée si sage, qu'elle est devenue avec le temps la règle presque universelle de tous les moines d'Occident. On rapporte la fondation du Mont-Cassin au pontificat de Félix III.

De son temps, et sous le règne d'Athalaric, roi des Goths en Italie, qui ne traita pas les catholiques avec moins d'équité que ne l'avait fait Théodoric, son aïeul, dans son plus beau temps, on publia une loi digne d'attention, par la connaissance qu'elle nous donne du point où en était alors l'autorité temporelle des papes à Rome. Athalaric, ou plutôt Amalazonte, mère du jeune roi et régente du royaume, en confirmation de l'ancienne coutume, ordonna, que si quelqu'un voulait actionner un clerc de l'église romaine, il s'adresserait premièrement au pape, et ne pourrait recourir au juge séculier qu'après avoir prouvé le déni de justice de la part de l'église. Ainsi l'autorité ou juridiction temporelle des souverains pontifes ne s'étendait encore que sur les clercs en défendant, avec appel au juge séculier.

Il n'en était pas de même du pouvoir et du régime purement spirituel, qui s'étendait dans toutes les parties du monde chrétien. L'an 529, il se tint à Orange dans les Gaules, un concile dont la confession de foi fut aussitôt portée à Rome, pour être confirmée (1). Il y avait encore dans les provinces méridionales de la Gaule quelque reste du

(1) *Tom. IV Conc. p.* 1666.

semi-pélagianisme, qui avait pris naissance dans les monastères les plus renommés pour leur ferveur, et qui en était d'autant plus difficile à extirper. Nous avons appris, disent les pères au nombre de treize, y compris saint Césaire leur chef; nous avons appris que quelques personnes par simplicité conservent des sentimens peu conformes à la foi catholique; c'est pourquoi nous jugeons à propos de faire recevoir certains chefs précis de doctrine, qui en assurent l'intégrité.

Les articles qui suivent ce préambule sont au nombre de vingt-cinq, dont les huit premiers, en forme de canons, portent en substance : Que le péché d'Adam, passé du père aux descendans, nuit aux ames aussi-bien qu'aux corps; que la prière ne précède pas la grâce, mais que la grâce nous prévient pour nous faire prier; que, ni la rémission des péchés, ni le commencement de la foi ne viennent pas de nous, mais de la grâce; en un mot, que par les forces de la nature nous ne pouvons rien faire ni penser qui tende au salut. Nous devons donc enseigner et croire, conclut le saint concile, que par le péché du premier homme le libre arbitre est tellement affaibli, que personne, avant le Sauveur, n'a pu autrement que par la grâce du Sauveur, aimer Dieu comme il faut, croire en lui, ou faire le bien pour lui; ainsi qu'après l'avénement du Sauveur, le désir même du baptême vient purement de la grâce, et jamais de la nature. Nous n'en croyons pas moins, ajoute le concile, que tous les baptisés devant accomplir ce qui tend au salut de leur ame, ils le peuvent par le secours et la coopération de Jesus-Christ, s'ils veulent travailler fidèlement. Mais que quelques-uns soient prédestinés au mal, loin de le croire, nous détestons quiconque le croirait, et nous lui disons anathème. Il y eut vers le même temps, sur le même objet de la grâce, un concile à Valence, où l'on confirma pareillement la doctrine catholique.

Celui de Vaison, du 3 Novembre 529, ne fut

qu'une entrevue de charité. On y fit cependant quelques canons dignes de remarque. Pour l'utilité du peuple on commit aux prêtres le soin de prêcher dans les paroisses de la campagne, ainsi que dans les villes. Si quelque infirmité empêche le prêtre de prêcher, le diacre lira une homélie des pères. A l'exemple du saint siége et de l'Orient comme de l'Italie, on dira le *Kyrie eleison* dans nos églises; et à toutes les messes, même du carême et des morts, on dira trois fois *Sanctus*, comme aux messes publiques. On récitera aussi dans nos églises le nom du pape; et au *Gloria Patri*, on ajoutera *Sicut erat in principio*, comme il se pratique en Afrique et en Italie, à cause des ariens. Dans le concile de Carpentras, tenu deux ans plutôt, il avait ordonné que les dons faits aux églises de la campagne seraient tout entiers pour leurs clercs ou pour leurs réparations, si l'église cathédrale était assez riche; que si l'évêque n'a point assez de revenu pour la dépense qu'il est obligé de faire, après avoir laissé aux paroisses ce qui suffit, tant pour leur clergé que pour leurs réparations, il prendra le surplus.

L'église d'Espagne, sous la domination des Visigoths ariens, se montrait d'autant plus attentive à la conservation, soit du dogme, soit de la discipline, que le mélange des nations corrompues fournissait une matière plus abondante à la vigilance. Non content d'infliger de nouvelles peines aux empoisonneurs et aux incestueux, le concile de Lérida pourvut à ce que les clercs, témoins assidus de la férocité des barbares, ne se départissent pas pour cela des anciennes maximes de la douceur ecclésiastique. Il leur défendit, sous peine d'être exclus à jamais des ordres supérieurs, de répandre le sang humain pour quelque raison qu'on pût alléguer, même pour défendre une ville assiégée.

Le deuxième concile de Tolède, tenu en 521, confirma les canons anciens, touchant la continence des clercs* et la défense des mariages entre

parens en tout degré connu de parenté. Les interstices des ordinations sont marqués dans ce concile d'une manière nette et instructive. Les enfans destinés à la cléricature, porte le premier canon, seront d'abord tonsurés et mis au rang des lecteurs; quand ils auront dix-huit ans accomplis, on les avertira de la liberté où ils sont encore de se marier; que s'ils promettent librement de garder la continence, on les ordonnera sous-diacres à vingt ans; à vingt-cinq accomplis, si leur conduite a été édifiante, on leur conférera l'ordre du diaconat; si, ayant été mariés, ils promettent en âge mûr, du consentement de leurs femmes, de garder la continence, ils pourront aspirer aux ordres sacrés. A la fin de ce concile, Tolède est qualifié de métropole; et c'est la première fois qu'on lui donne ce titre.

C'était Boniface IV qui remplissait alors la chaire de saint Pierre, pour laquelle il avait été ordonné, le 15 Octobre 530, un mois ou deux après la mort de Félix III. Boniface était romain de naissance, mais goth de nation. Son élection ne fut pas du goût de tout le monde. On élut en même temps un certain Dioscore, qui étant mort un mois après, entraîna avec lui l'extinction du schisme. Boniface le fit condamner et anathématiser après sa mort: ce qu'on prit pour un ressentiment qui tenait plus de la dureté de son origine barbare, que de la douceur convenable au vicaire du Sauveur des hommes. Il ne déplut pas moins, en marquant le diacre Vigile pour son successeur, et en forçant les évêques de s'engager par écrit et par serment à l'exécution du décret qu'il en fit faire dans un concile, et qui fut néanmoins annullé bientôt après, comme contraire à l'esprit des canons et à la dignité du siége apostolique. Boniface même reconnut sa faute, et brûla publiquement l'écrit par lequel il avait prétendu lier les évêques. Le Seigneur laissa peu de temps en place ce pontife entreprenant. Il mourut au mois d'Octobre ou de

Novembre de l'an 532, et il eut pour successeur Jean, surnommé Mercure, romain d'origine ainsi que de naissance, et prêtre du titre de saint Clément.

Sur la fin de Boniface, il y eut une affaire très-intéressante portée à son tribunal (1). Etienne, métropolitain de Larisse en Thessalie, accusé par-devant le patriarche de Constantinople, déclara qu'il ne relevait point de ce siége, mais du pape, comme tous les évêques de l'Illyrie. On ne laissa pas de le mener de force à Constantinople, où le patriarche Epiphane porta une sentence contre lui, en prenant toutes les mesures possibles, de peur qu'il ne s'échappât et ne se rendit à Rome. Mais si l'archevêque ne put y aller, il trouva moyen d'y faire passer sa plainte par Théodose, évêque d'Echine et l'un de ses suffragans. Celui-ci, en son nom et au nom de plusieurs autres évêques de la province de Thessalie, présenta requête contre la sentence prononcée à Constantinople, au préjudice de la juridiction du saint siége. Il est incontestable, dit-il, que bien que le siége apostolique s'attribue à bon droit la primauté sur toutes les églises du monde, il a un droit tout particulier sur celle de l'Illyrie. Le pape assembla un concile dont le jugement ne nous est point parvenu dans sa teneur expresse, mais qu'on sait avoir maintenu les droits du patriarcat d'Occident.

L'an 533, il se tint à Orléans un concile plus connu, et que l'on compte pour le second de cette ville. Il fut nombreux et composé des évêques sujets des trois rois, Théodoric, Childebert et Clotaire. Ces princes chrétiens et barbares, qui firent long-temps un bizarre alliage des œuvres du zèle et des excès de la cruauté, après s'être souillés du sang de leurs propres neveux, des enfans de Clodomir dont ils voulaient envahir les états, rassemblèrent leurs évêques respectifs à Orléans,

(1) *Tom.* IV *Conc. p.* 1691.

comme la ville la plus à portée des différens diocèses, pour travailler au rétablissement de la discipline. La simonie était un des plus grands maux qui affligeât l'église, et de jour en jour elle prenait de nouveaux accroissemens. Le concile ordonna de rejeter comme un réprouvé quiconque tenterait d'obtenir l'épiscopat à prix d'argent. Il défendit à tout prêtre de demeurer avec des laïques, sous peine d'être privé des fonctions du sacerdoce: tant la corruption du siècle paraissait contagieuse pour les ecclésiastiques qui devaient demeurer seuls, ou avec des gens de leur état, dans une espèce de communauté. On renouvela la défense qui avait déjà été faite d'ordonner des diaconesses, à cause de la fragilité du sexe, et l'on excommunia les abbés qui méprisaient les ordres des évêques.

Il y eut vingt-six évêques à ce concile, sans compter les députés de cinq absens. On croit qu'Honorat, archevêque de Bourges, y présida. On y vit cinq autres métropolitains, savoir, Flavius de Rouen, successeur de saint Gildar ou Godard, Léon de Sens, Injuriosus de Tours, Julien de Vienne, successeur de S. Avit, et Aspais d'Eause. Les pères du concile prirent leur place à l'ordinaire, suivant la dignité de leur siége, sans égard au rang de l'ordination, quoi qu'en disent des auteurs, d'ailleurs très-exacts, qui peuvent avoir été trompés par l'ordre arbitraire des souscriptions. En effet, Chronope de Périgueux, dont la souscription suit celles d'Aspais d'Eause, de Léonce d'Orléans et d'Eleuthère d'Auxerre, était plus ancien dans l'épiscopat que ces trois évêques, puisqu'il avait assisté au premier concile d'Orléans avec leurs prédécesseurs.

Flavius de Rouen est honoré dans son église, sous le nom de saint Flien, et l'on garde son corps à S. Martin de Pontoise. De son temps, le roi Clotaire fonda à Rouen le monastère de S. Pierre et S. Paul, qui a pris dans la suite le nom de S. Ouen. Léon de Sens et Julien de Vienne sont aussi honorés

comme saints. Quoiqu'Injuriosus n'ait pas reçu publiquement le même titre, il marqua pour tout ce qu'il jugeait importer à la religion un zèle qu'on ne trouve guère que dans les saints. Le roi Clotaire avait ordonné que toutes les églises de son royaume lui payassent un tiers de leurs revenus. Plusieurs prélats, par un esprit de pusillanimité, ou par des vues encore plus blâmables d'intérêt et d'ambition, ne se mirent pas seulement en devoir de faire des remontrances : mais le digne successeur de saint Martin alla trouver le monarque, et lui fit si bien concevoir le danger de s'approprier les dons offerts à ce grand saint, que le roi se condamna lui-même, demanda pardon, et pria l'évêque d'intercéder pour lui auprès de son saint prédécesseur (1). Entre les autres évêques de ce concile, les plus renommés pour leurs éminentes vertus sont saint Lo de Coutances, saint Eleuthère d'Auxerre, saint Innocent du Mans, saint Agrippin d'Autun et saint Gal d'Auvergne, tous honorés d'un culte public par l'église.

Saint Remi était mort dès le commencement de cette année 533. Il nous reste de lui un testament, dont la plus rigoureuse critique ne saurait nier l'authenticité. Il institue ses héritiers, avec l'église de Reims, Loup, évêque de Soissons, et le prêtre Agricole, ses neveux. Nous voyons par ses différentes donations, qu'il était fort riche en terres patrimoniales et en esclaves. Entre les dons faits à son église, le plus digne d'attention est un vase magnifique qu'il avait reçu du roi Clovis, et dont il voulut qu'on fît un ciboire et un calice. Sur le calice qui devait servir à la communion du peuple, il ordonna de graver trois vers latins qu'il avait déjà fait mettre sur un vase de l'église de Laon, et qui témoignent de la manière la plus claire et la plus formelle, que le calice consacré contient le même sang qui a coulé des plaies du Rédemp-

(1) Greg. Tur. IV, *Hist. c.* 1.

teur (1). Hincmare, évêque du même siége longtemps après lui, rapporte que ce calice s'était conservé jusqu'à son temps, et qu'on le fondit pour tirer les captifs de la servitude des Normands. Saint Remi lègue au prêtre Agricole une vigne, à la charge de faire pour lui une offrande à l'autel les fêtes et les dimanches, et de donner tous les ans un repas aux prêtres et aux diacres de l'église de Reims. Le zèle de la paix et de la concorde donna l'origine à ces festins de charité, qui devinrent peut-être trop communs dans les siècles suivans.

Une multitude de saints et de saintes, fidèles aux leçons et aux exemples d'un si digne pasteur, édifièrent le pays de Reims sous son épiscopat. Mais rien ne parut plus admirable qu'une famille de sept vierges chrétiennes qui habitaient le voisinage. Elles avaient toutes reçu le voile de saint Albin de Châlons, et répondirent si parfaitement à ses espérances, que toutes méritèrent d'être honorées comme saintes. Ménehou, la plus jeune, est la plus connue : c'est d'elle que la ville nommée auparavant Auxuene, a pris le nom de Sainte-Ménehou. Vers le même temps, et dans la même province, on vit arriver une famille encore plus nombreuse de saints étrangers. Le plus renommé de la troupe, qui consistait en sept frères et trois sœurs, fut saint Gibrien qui la conduisait. Ils avaient tous pris naissance en Irlande : mais la réputation des églises de la Gaule les y attira, et ils s'y consacrèrent aux exercices de la piété en différens monastères. Le nombre de ces pieux asiles s'y multipliait de toute part.

Dans la seule province de Neustrie, nommée depuis Normandie, nous trouvons dès-lors trois célèbres instituteurs de la vie cénobitique dans les saints Marcou, Evroul et Vigor. Saint Marcou, originaire de Bayeux, fut ordonné prêtre par saint Possesseur de Coutances, et chargé d'annoncer la

(1) *Tom. 1 Bibl. nov. Lab. p. 806.*

parole

parole de Dieu. Il le fit avec tout le succès d'un apôtre qui confirme ce qu'il prêche par d'éclatans prodiges. Plusieurs prélats, secondant ses inclinations, se servirent de lui pour établir en diverses parties des Gaules différens monastères, dont celui de Nanteuil dans le Cotentin fut le premier. Son zèle le porta jusques dans la Grande-Bretagne, où il communiqua le même esprit de retraite et de détachement. Il vint terminer sa carrière à Nanteuil, monastère ruiné depuis par les incursions des Normands, et dont le corps du saint fut transféré au diocèse de Laon, dans un lieu qui se nommait alors Corbigni, et qui a pris insensiblement le nom de Saint-Marcou. Le roi Charles le Simple y fit bâtir un monastère, dont l'église est devenue fameuse par les fréquens miracles qui s'y firent, particulièrement pour la guérison des écrouelles.

C'est une ancienne coutume de nos rois de visiter les reliques de saint Marcou, immédiatement après leur sacre; mais on en ignore l'origine, ainsi que le temps où ils peuvent avoir reçu du ciel le don de guérison, si convenable à la bienfaisance paternelle qui fit toujours leur caractère. Il est certain, par le témoignage de Guibert (1), abbé de Nogent, qui vivait sur la fin de l'onzième siècle, que la confiance des peuples attribuait dès-lors ce privilége aux monarques français, et que les gens éclairés en regardaient les heureux effets comme un miracle véritable. Les malades tourmentés d'humeurs froides, dit cet abbé, accouraient par troupes au roi Louis le Gros, qui leur tendait la main avec bonté, et les guérissait en faisant sur eux le signe de la croix. On regardait ce pouvoir merveilleux comme attaché à la piété héréditaire de nos rois; en sorte que la nation se glorifiait de ce que les princes voisins n'osaient rien tenter de semblable. Ce n'est que depuis que les rois d'Angleterre se sont portés pour rois de France, qu'ils

(1) Guib. *de pign. SS. C.* 1.

ont prétendu au don de guérir la même maladie.

Saint Evroul, homme de qualité de la cour de Childebert, après avoir renoncé à toutes les grandeurs terrestres et engagé sa femme à se faire religieuse, se retira au diocèse de Lisieux, dans la forêt d'Ouche qui n'était qu'un repaire de voleurs et d'assassins. Il convertit une partie de ces brigands, et se fit un si grand nombre de disciples, qu'il y eut jusqu'à quinze cents cellules autour de la sienne. Bientôt la libéralité des fidèles secondant ses pieux desseins, il bâtit quatorze monastères, tant d'hommes que de filles. Celui d'Ouche, qui porte aujourd'hui le nom de Saint-Evroul, était le principal, et comme le chef-lieu de tous les autres. Il est un autre saint abbé du même nom, révéré comme un des patrons de la ville de Beauvais.

Saint Vigor, quoiqu'évêque, n'honora pas moins la vie monastique. Il établit des monastères pendant son épiscopat, comme il avait fait auparavant; mais il n'en subsiste que celui de Cérisi, qui fut détruit avec les autres dans les incursions des Normands, puis rétabli par les ducs Robert et Guillaume son fils. Saint Vigor soutint la gloire du siége de Bayeux, qui se vantait qu'entre sept évêques, les seuls qui eussent encore occupé ce siége, il n'y en avait pas un qui ne fût compté au nombre des saints.

Saint Fridolin, originaire d'Irlande, donna d'abord de grands exemples au monastère de saint Hilaire de Poitiers, dont il fut abbé. Plein d'un zèle extraordinaire pour la gloire de ce père de l'église, il passa dans les régions orientales de l'empire français, dans les déserts de la Vôge, dans le pays de Strasbourg, au fond de la Suisse, érigeant par-tout des églises sous le nom du grand Hilaire, dont il y plaçait quelques reliques. On peut juger de la vénération où fut saint Fridolin dans ces contrées, et sur-tout en Suisse, par les armes du canton de Glaris, qui ne sont autre chose que le portrait de cet illustre solitaire.

Les montagnes sauvages de l'Auvergne se virent également peuplées d'hommes tout célestes. Les plus renommés sont les saints Pourçain et Calais. Celui-ci embrassa la vie monastique dans le monastère de Ménat, passa dans celui de Mici, où il fut ordonné prêtre par l'évêque d'Orléans, puis s'avança dans le Maine, où il fonda le monastère qui porte son nom. Pourçain, d'esclave qu'il avait été, devint abbé de Mirande dans son pays natal, couvrant de l'éclat de ses vertus la bassesse de sa première condition, et se rendant vénérable, tant à son souverain le duc d'Auvergne, qu'au roi Thierri qui faisait la guerre dans cette province. Le bruit de sa vertu et de sa puissance auprès de Dieu croissant encore après sa mort, le monastère a quitté son nom de Mirande, pour prendre celui de Saint-Pourçain, aussi-bien que la ville qui s'est formée à l'entour. Saint Junien et saint Léonard, celui-ci abbé, l'autre reclus dans le Limousin, y ont de même changé le nom des villes par la célébrité du leur.

Mais de tous les saints qui honoraient alors la vie monastique dans les Gaules, aucun ne l'emporte sur saint Jean, abbé et fondateur du monastère de Réomaüs en Bourgogne, ainsi appelé du ruisseau de la Réome sur lequel il est situé (1). Le fond des observances très-vantées de Réomaüs, était la règle de saint Macaire d'Egypte, autant qu'elle peut convenir à nos climats. Mais le saint abbé Jean parcourut les monastères les plus renommés dans toute l'étendue des Gaules, pour en rapporter à ses disciples des observances entièrement praticables. Pour cet effet, il demeura inconnu pendant dix-huit mois, et non dix-huit ans, comme on l'a dit avec peu de vraisemblance, dans le monastère de Lerins, qui était au plus haut point de sa réputation. Il avait un tel détachement de tout ce que l'homme a de plus cher au monde,

(1) *Vit. S. Joann. in Hist. Reom.*

et tant de soin d'inspirer à ses disciples l'éloignement des personnes du sexe, que sa mère l'étant venu visiter après une fort longue absence, il refusa de lui parler, et crut beaucoup faire de s'en laisser voir en passant devant elle. Après quoi il lui fit dire qu'ils ne se verraient plus sur la terre, et qu'elle tâchât de vivre de telle sorte qu'ils pussent se réunir dans le ciel. Ses austérités égalaient son abnégation : ce qui ne l'empêcha point d'atteindre l'âge de cent vingt ans, sans éprouver aucune des incommodités de la vieillesse, sans avoir ni la vue, ni la mémoire affaiblie, ni même perdu une seule de ses dents. Il fut enterré dans son monastère, qui devint bientôt fameux par ses miracles, et prit le nom de Moutier-Saint-Jean. Dans la multitude de ses disciples, le plus célèbre est saint Seine, fondateur du monastère qui porte ce nom, ainsi que la ville qui s'y est formée proche les sources de la rivière de Seine.

De saintes vierges, de chastes veuves illustrèrent également l'église de Gaule, et n'y montrèrent ni moins d'ardeur, ni moins de constance dans les pratiques les plus austères de la vie religieuse, que les hommes les plus fervens. A Chartres, une dame nommée Nonégonde, ayant perdu deux filles qui faisaient toute sa consolation, conçut si vivement la fragilité de tout ce qui nous attache à ce monde, qu'elle résolut d'y renoncer entièrement. Elle vécut d'abord recluse dans sa maison, ne mangeant que du pain d'orge qu'elle même pétrissait et cuisait sous la cendre. La célébrité du culte et du nom de saint Martin l'ayant attirée à Tours, elle y forma une communauté de jeunes vierges auprès de l'église qu'on appelle encore de là Saint-Pierre-le-Puellier, et qui fut dotée par la reine Clotilde (1).

Une sainte fille, nommée Papule, nous fournit un exemple bien plus extraordinaire, mais qu'une

(1) Greg. Tur. *Vit. PP.* c. 19.

multitude de miracles fait regarder comme l'effet d'une inspiration spéciale, qui seule peut le justifier. Papule ayant long-temps sollicité auprès de ses parens la permission de se faire religieuse, sans pouvoir l'obtenir, sortit enfin de la maison paternelle, prit un habit d'homme, et se fit recevoir en Touraine dans un monastère de religieux. Elle y passa trente ans, habillée en moine, sans être reconnue. Ce ne fut que trois jours avant sa mort, que sa pudeur souffrant de la seule idée de sa prochaine sépulture, elle révéla son secret, afin que l'on commît à des femmes le soin de l'ensevelir (1).

C'était alors que le monastère de Mici, où se forma saint Calais, donnait la plus grande édification au royaume d'Orléans, qui faisait le partage de Clodomir. L'abbé saint Avit, qui avait succédé à saint Mesmin, avait le don de prophétie. Il eut connaissance que le roi Clodomir voulait mettre à mort Sigismond, roi détrôné de Bourgogne et son prisonnier. L'allant aussitôt trouver : Prince, lui dit-il du ton assuré d'un prophète, si vous faites mourir Sigismond, vous périrez de la main de vos ennemis, et le sort que vous aurez fait subir à sa famille, sera la règle du vengeur des rois sur la vôtre (2). Les conseils inhumains de la politique étaient tout différens de ceux de l'homme de Dieu. Clodomir se voyait obligé de recommencer la guerre dans la Bourgogne, qu'il avait crue subjuguée sans ressource; il lui parut contre la prudence de laisser dans son royaume d'Orléans un ennemi, quoiqu'emprisonné, tel que Sigismond, tandis qu'il s'en éloignait pour achever d'écraser la Bourgogne. Il ôta la vie, non-seulement à cet infortuné prince, mais à la reine sa femme et à deux princes leurs fils qui avaient été pris avec eux. Leurs corps furent ensuite jetés dans un puits, qu'on nomma le puits de S. Sigismond : car ce prince est honoré comme martyr, suivant l'u-

(1) *Id. de Glor. Confess. c.* 16. (2) Greg. Tur. *l.* III, c. 6.

sage assez ordinaire alors de déférer ce titre aux personnes vertueuses mises à mort injustement. Le roi de Bourgogne avait lui-même commis une faute qui criait vengeance, en faisant mourir son fils Sigeric, sur l'accusation d'une marâtre. Peu après il s'en repentit si sincèrement, qu'il pria le Seigneur de le punir en cette vie plutôt qu'en l'autre. Il reçut en effet tous ces revers comme de justes châtimens, et ne cessa d'y adorer la main qui le frappait.

Pour la prédiction de saint Avit, elle s'accomplit l'année même de la mort de Sigismond. Clodomir ayant attaqué les Bourguignons, qui s'étaient assemblés sous la conduite de Godemare, frère de ce malheureux roi, le ciel, pour mieux signaler sa vengeance, voulut que le roi d'Orléans périt en remportant la victoire. Ses frères commencèrent par se partager ses états, et la sainte reine Clotilde se chargea de ses trois enfans encore très-jeunes, Thibauld, Gunthaire et Cloud ou Clodoalde. Elle soutint vivement les intérêts de ces trois princes, ses petits-fils, et pensait à leur faire restituer l'héritage de leur père, quand Childebert, roi de Paris, invita Clotaire, roi de Soissons, à le venir trouver pour traiter ensemble d'une affaire de grande importance. Les deux rois firent prier Clotilde leur mère, de leur envoyer les enfans de Clodomir, parce qu'il était temps, disaient-ils, de les faire reconnaître pour héritiers du royaume d'Orléans. Rien ne pouvait être plus agréable à cette digne mère, bien éloignée d'imaginer dans les rois ses fils les atrocités dont ils allaient se rendre coupables.

Sitôt que les deux petits princes Thibauld et Gunthaire furent dans le palais, d'où quelques gens affidés éloignèrent secrètement Clodoalde, plus jeune encore, on sépara ses deux aînés de leurs gouverneurs et du reste de leurs gens. Alors Childebert et Clotaire envoyèrent à Clotilde une épée nue et une paire de ciseaux, lui faisant dire de choisir l'une ou l'autre pour ses petits-fils, et de

déclarer par-là ce qu'elle aimait le mieux, ou qu'on les fit mourir, ou qu'on les réduisît à l'état de sujets en leur coupant les cheveux. On sait que c'était le privilége de la famille royale de porter les cheveux longs. La reine ne consultant que ses sentimens d'horreur et d'indignation, fit une réponse que les deux rois parricides interprétèrent selon leur cruelle politique, et mirent aussitôt à exécution. Tout était prêt pour cette scène affreuse; les victimes tremblantes, le fer nu, les spectateurs tout pâles d'effroi. Le brutal Clotaire tire par le bras Thibauld, l'aîné de ses neveux, âgé de dix ans, le jette par terre, et lui enfonçant un couteau sous l'aisselle, en habile assassin, il le tue du premier coup. A ce spectacle, Gunthaire, plus jeune de quelques années, fuit vers Childebert, et lui serre les genoux, en lui disant: Mon cher père, empêchez qu'on ne me tue comme mon frère. Childebert, qui vraisemblablement n'avait pas prétendu pousser la tragédie jusqu'à l'effusion réelle de sang, ne put retenir ses larmes, et dit à Clotaire : Mon frère, accordez-moi la vie de cet enfant, et je vous céderai tout ce qu'il vous plaira. Mais Clotaire furieux, et levant le poignard dégouttant de sang : C'est toi, lui dit-il, qui m'as engagé dans cette affaire ; il mourra, ou tu mourras pour lui. Childebert lui rejeta le jeune prince, qu'il poignarda sur le corps du premier. Sainte Clotilde fut inconsolable de la mort de ses petits-enfans, et plus encore du crime de son propre fils.

Après avoir fait de magnifiques funérailles aux jeunes princes, elle se retira à Tours, où elle acheva sa vie dans les gémissemens, les exercices de la pénitence et de toutes les bonnes œuvres. Outre la collégiale de Saint-Pierre-le-Puellier, possédée autrefois, comme on l'a vu, par des vierges chrétiennes, on compte parmi les magnifiques fondations de cette sainte reine, les monastères d'Andely, de Saint-Germain d'Auxerre et de Chelles. Le jeune prince Clodoalde ou Cloud, qui avait échappé

au massacre, abandonna d'un grand cœur un royaume qui coûtait tant de crimes, se coupa lui-même les cheveux, se retira auprès d'un saint solitaire nommé Séverin, qui vivait reclus à peu de distance de Paris, et se forma sous lui aux exercices de la vie monastique. Mais sa sainteté et ses malheurs l'y rendant trop célèbre, il se retira en Provence, hors des états de ses oncles. Il revint long-temps après à Paris, où l'évêque Eusèbe l'ordonna prêtre; puis il bâtit, pour y finir ses jours, un monastère sur la Seine, dans un village qu'alors on appelait Nogent, et qui a pris par la suite le nom de Saint-Cloud.

Il faut croire qu'au moins le roi Childebert se repentit sincèrement d'avoir causé la mort de ses neveux. Si l'emportement passager de son ambition fut capable de lui faire prendre une résolution dénaturée, ses inclinations naturelles, qui n'étaient pas mauvaises, le rappelèrent de ces excès avant même qu'ils fussent commis. N'ayant pu empêcher la consommation de ce crime, il le fit presque oublier par une multitude de vertus, et par son amour constant pour la religion. Son neveu Théodebert, roi d'Austrasie, ne montra pas moins de zèle pour la gloire de l'église et la conservation de la discipline. Ce fut de concert qu'ils firent célébrer, au mois de Mai de l'an 538, le troisième concile d'Orléans, qui ordonne si clairement aux sous-diacres et aux clercs supérieurs de garder la continence. Les infracteurs sont réduits à la communion laïque, et les évêques qui leur laisseront exercer leurs fonctions, condamnés à trois mois de pénitence. Le dix-septième canon porte que l'évêque ne pourra ôter à un clerc les biens ecclésiastiques qu'il tient de la libéralité de ses prédécesseurs, à moins qu'il ne lui donne l'administration d'une église ou d'un monastère. On ajoute que le clerc qui jouit de ces bienfaits ou bénéfices, doit rendre service à l'église et obéissance à l'évêque : bénéfices par conséquent qui faisaient dès-lors une sorte de

titre inamovible, et dont l'évêque ne pouvait priver à son gré les sujets pourvus. On voit aussi dans ce concile l'usage déjà établi dans l'église d'exiger main-forte des magistrats, pour faire exécuter ses lois contre les hérétiques. Le canon trente-unième excommunie pour un an le juge laïque qui ne punira pas les bonosiens et les autres sectaires convaincus d'avoir rebaptisé quelque catholique.

Outre les saints prélats que le second concile d'Orléans nous a fait connaître, saint Loup de Lyon qui présida au troisième, saint Pantagathe de Vienne, saint Arcade de Bourges, saint Agricole de Châlons-sur-Saone et saint Aubin d'Angers qui y assistèrent, donnèrent un grand lustre à l'église de France. Il paraît par le dénombrement entier de cette assemblée, que le roi Clotaire n'était pas de bonne intelligence avec les deux autres rois français, puisqu'on n'y trouve aucun évêque de ses états, quoiqu'il y en eût alors des plus distingués par toutes les qualités qui font les grands évêques. De ce nombre était incontestablement saint Vaast d'Arras, qui soutenant dans un âge très-avancé, la réputation de son plus bel âge, après avoir conservé invariablement la confiance du premier des rois très-chrétiens, jouissait de la même considération auprès de son fils Clotaire, aussi juste estimateur de la vertu que peu vertueux.

Alors florissait aussi dans le royaume de Soissons l'illustre saint Médard, dont le nom, après tant de temps, est encore honoré d'une manière spéciale en bien d'autres contrées de la Gaule. Il était né au village de Salenci près Noyon, d'un seigneur gaulois nommé Nectard, et d'une dame originaire de Rome, appelée Portagie (1). C'est ainsi qu'on interprète ce que les actes antiques de la vie de ce saint disent de son origine, quand ils donnent à sa mère, avec une précision réfléchie, la qualité de

(1) Fortunat. *Vit. S. Med. t.* VIII, *Spicil. c.* 2.

romaine, et à son père celle de gaulois, non de franc ou français. On rapporte la naissance de leur fils Médard à l'année 456. Vers l'an 530, et par conséquent dans un âge avancé, parceque sa vertu avait toujours redouté les distinctions, saint Remi l'ordonna évêque de Vermandois. Peu de temps après, Médard transféra son siége dans le château de Noyon, qu'il ne faut pas confondre avec la ville appelée par César *Noviodunum Belgarum*, et que tous les bons critiques ont pris pour Soissons. Noyon n'était alors qu'un château fortifié et peu ancien, construit apparemment contre les incursions des Huns. Le saint, en rapprochant ainsi son siége du lieu de sa naissance, ne pensa qu'à mettre l'église et les choses saintes mieux à couvert qu'elles n'avaient été, soit dans l'ancienne Auguste du Vermandois, aujourd'hui Saint-Quentin, soit dans Vermand qui n'est plus qu'un village, et qui n'en conserve pas des droits moins plausibles au titre ancien de cité ou de capitale du pays : car il est difficile, pour ne pas dire impossible, de décider dans lequel de ces deux endroits fut le siége épiscopal, avant d'être transféré à Noyon (1).

Rien ne montre mieux la haute idée qu'on avait de Médard, que l'exception qu'on fit bientôt à son sujet des règles ordinaires de la discipline. Saint Eleuthère de Tournai étant mort, on crut qu'un tel pasteur ne pouvait être bien remplacé que par un autre saint, et Médard fut élu, du consentement du roi, du peuple et du clergé, pour gouverner ce diocèse conjointement avec celui de Noyon. Ces deux églises unies de la sorte furent gouvernées par un même évêque pendant plus de six cents ans, chacune conservant sa cathédrale et tous ses droits séparés. Médard fit l'admiration de l'une et de l'autre, par des vertus et des œuvres aussi merveilleuses que cette longue union, dont elles furent le solide principe. Il mourut dans une

(1) *Mss. Verm.*

extrême vieillesse, sous le règne de Clotaire, qui assista à ses funérailles, et fit transférer son corps près de Soissons, dans une terre qu'il consacra à la fondation du monastère qui porte encore le nom du saint.

Mais ce fut la sainte reine Radégonde qui donna les témoignages les plus affectueux de sa vénération et de sa reconnaissance à l'homme de Dieu, qu'elle regardait comme son père en Jesus-Christ. Elle avait été élevée dans le château d'Authies, au diocèse du saint évêque, qui le premier développa les heureux germes de la grâce dans cette ame pure et visiblement prédestinée. Tous les attraits de la vertu empreints sur son front, une beauté qui avait quelque chose de céleste, excitaient une sorte de vénération religieuse dans tous ceux qui la voyaient. Son origine était illustre, quoiqu'elle eût été réduite à la captivité dès sa tendre jeunesse. Fille du roi de Thuringe, elle devint captive de Clotaire, lorsque ce prince, avec le roi Thierri son frère, conquit les états de l'infortuné Thuringien. Mais tout enfant qu'était alors Radégonde, son vainqueur en fut épris au premier coup d'œil qu'il porta sur elle. Jusqu'à ce qu'elle fût en âge de devenir sa femme, il la mit à Authies, qui avait été une ville assez importante, à trois lieues de la capitale du Vermandois, et qui n'était plus qu'un château renommé pour la salubrité de l'air et la beauté du paysage. Il l'épousa dès qu'elle fut nubile; mais il parut bientôt que deux cœurs si différens dans leurs penchans et leurs goûts, ne pouvaient trouver leur bonheur ensemble. L'assiduité à la prière, les œuvres de miséricorde et d'humilité, les austérités même, la haire et le cilice sous les ornemens royaux; telle était la manière de vivre qu'aimait la reine, et qui dut paraître bien étrange à la cour de Clotaire. Aussi se plaignit-il, peu après son mariage, d'avoir épousé une religieuse plutôt qu'une princesse (1). La sainte, de son côté, liée

(1) Fortunat. *Vit. S. Rad. l.* 1, *c.* 2.

malgré elle à ce prince voluptueux, souvent le pressait pour qu'il lui permît de se consacrer uniquement à Dieu. Enfin, comme il eut immolé sur de vains soupçons un frère de Radégonde, fait autrefois prisonnier avec elle, et le seul qui la consolât du massacre du reste de ses proches, elle redoubla ses instances, et obtint ce qu'elle demandait.

Aussitôt elle se transporta vers son premier directeur, le saint évêque Médard, et le pria de la consacrer à Dieu sans retardement. Des seigneurs français qui se trouvaient présens, en détournèrent l'évêque, pour faire leur cour au roi dont ils connaissaient la légèreté, et dont ils prévoyaient les regrets. Ils lui firent même quelque sorte de violence par leurs importunités, et le retirèrent de l'autel. Alors la généreuse princesse passa dans la sacristie, s'y revêtit elle-même de l'habit religieux, puis revint à l'évêque, qui fut si touché de sa magnanimité et de sa ferveur, qu'il la consacra sur le champ par l'imposition des mains. Il l'ordonna même diaconesse, nonobstant les canons du second concile d'Orléans, qui défendaient d'en ordonner davantage, mais qui n'étaient pas observés dans le royaume de Clotaire, dont les évêques n'y avaient point eu de part.

La sainte, après cela, distribua aux pauvres et aux autels ses joyaux et tous les ornemens sous lesquels elle n'avait cessé de gémir depuis qu'elle les portait; ensuite elle alla au tombeau de saint Martin offrir ce qui lui restait de plus précieux, et se retira dans une terre que le roi lui avait donnée sur les confins de la Touraine et du Poitou. Sa nourriture n'y fut que du pain bis et de l'eau, avec quelque peu de légumes. Depuis sa consécration jusqu'à la fin de sa vie, elle s'abstint constamment de viande, de poisson, d'œufs, et même de fruits, et ne but ni vin ni bière. Durant le carême, elle se tenait recluse dans une cellule, où elle ne prenait de nourriture que de quatre en

quatre jours. A l'exemple de plusieurs saints, elle moulait elle-même par humilité le grain qui lui était nécessaire, et faisait aussi son pain par le même motif. Clotaire, comme on l'avait prévu, se repentit d'avoir consenti si vîte à la retraite de la reine, et pensa bien des fois à la faire revenir à la cour ; mais la sainte détourna par ses prières ce qu'elle redoutait comme la plus funeste des infortunes.

Elle obtint même tout ce qu'il fallut pour bâtir un monastère à Poitiers, refusa d'y commander, et fit élire une autre abbesse à qui elle se soumit entièrement, sans se réserver la disposition de quoi que ce fût. Les évêques de la province de Tours étant assemblés en concile, elle leur écrivit pour le bon ordre et la stabilité de son monastère. Suivant l'esprit de la règle de saint Césaire d'Arles, le concile décerna que ces religieuses une fois établies ne pourraient plus quitter leur état ; et que si quelqu'une était assez malheureuse pour se marier, l'épouse et l'époux sacriléges seraient excommuniés jusqu'à ce qu'ils se séparassent pour faire pénitence : preuve que dès-lors les vœux de religion faisaient une sorte d'empêchement dirimant au mariage. Ce fut pour ce monastère que le prêtre Fortunat composa l'hymne *Vexilla Regis*, en l'honneur de la vraie croix, dont la reine avait obtenu de l'empereur Justin un morceau considérable, qu'elle voulait exposer à la vénération publique avec la plus édifiante solennité.

Fortunat était Italien : mais ayant été guéri d'un grand mal aux yeux, avec l'huile d'une lampe qui brûlait devant un autel de saint Martin, il vint à son tombeau par reconnaissance, puis à Poitiers, près de sainte Radégonde, où il passa le reste de sa vie. On a conservé de cet auteur différentes poésies sur des sujets religieux et les vies de plusieurs saints ; mais si ses vers ont du sentiment et assez d'harmonie, sa prose est pleine de rimes et d'antithèses affectées, dans le mauvais goût de son siècle.

Sainte Clotilde vivait encore dans sa retraite de Tours, quand sainte Radégonde y arriva. Ainsi l'on vit tout à la fois deux femmes également illustres et généreuses, sacrifiant à l'humilité de Jesus-Christ ce que le monde a de plus éblouissant. Leurs inclinations toutes pareilles souffraient également des désordres et des divisions qui régnaient dans les différentes branches de la maison royale. Childebert et Clotaire montraient à toutes les Gaules, que le crime n'est pas le nœud d'une solide alliance. Après le massacre de leurs neveux, ils se brouillèrent avec si peu de ménagement, que Clotaire ayant pénétré dans la Normandie, Childebert et son neveu Théodebert vinrent le surprendre, et le mirent à deux doigts de sa perte dans la forêt de Routot, où il avait été réduit à se retrancher comme il avait pu. Mais à la prière des deux saintes reines, le ciel ordonna visiblement d'une destinée qui les intéressait avec tant de raison. Un furieux orage survenu tout à coup, porta la consternation dans l'ame des combattans les plus acharnés; et, ce qui est encore plus merveilleux, étouffa l'animosité dans le cœur des deux frères, qui parurent se réconcilier sincèrement (1). Telles étaient alors la plupart des entreprises de nos princes les uns contre les autres: il ne s'agissait que d'amortir la première impétuosité de l'agresseur, pour faire manquer l'entreprise, en donnant aux sentimens de la nature le temps de se réveiller. Il n'en fut pas ainsi des deux guerres qu'entreprit vers le même temps l'empereur Justinien, et qui lui valurent deux couronnes: celle de l'Afrique, enlevée aux Vandales après cent sept ans de possession, et celle de l'Italie, ou du moins de l'ancienne Rome, reprise aux Ostrogoths après une possession de quarante-trois ans. Le prétexte de la guerre d'Afrique fut la vengeance que Justinien prétendait tirer de Gélimer qui avait dépouillé Hilderic, trouvant trop long le règne de

(1) Greg. Tur. *l.* 3, *c.* 28.

ce faible prince auquel il devait succéder. Dès l'année 533, on fit passer de Constantinople en Afrique une flotte de cinq cents voiles, moins redoutable encore par le nombre et la grandeur des navires, que par le mérite du général Bélisaire qui les commandait. L'empereur voulut que le patriarche lui-même donnât la bénédiction au vaisseau que montait le général, et il y fit monter, par le même esprit de religion, un soldat qui venait d'être baptisé. L'armée débarqua sans résistance et arriva près de Carthage le 13 Septembre, veille de la fête de saint Cyprien, extraordinairement révéré dans cette capitale qu'il avait gouvernée si saintement : circonstance qui fut prise pour un heureux pronostic des plus grands succès. Tout réussit en effet, et même au delà des espérances qu'on avait conçues. Un esprit de vertige s'empara de Gélimer, qui semblait avoir perdu la faculté de penser ou le pouvoir d'agir. Il ne prit d'autre mesure pour sa sureté que de faire mourir, par un crime nouveau, le malheureux Hildéric dans la prison où il l'avait tenu jusqu'à ce jour. Un combat livré par une partie de l'armée romaine contre le frère du tyran qui y fut tué, décida de tout. Le reste des Vandales prit la fuite. Gélimer lui-même, qui pouvait tirer avantage du désordre de ceux qui poursuivaient, fut frappé d'une terreur panique à la nouvelle de la mort de son frère, s'éloigna précipitamment de Carthage, et laissa ainsi les habitans en liberté d'ouvrir leurs portes : ce qu'ils ne manquèrent pas de faire. Pour donner plus de facilité aux assaillans, ils allumèrent des feux, et placèrent des lumières par toute la ville, pendant la nuit qui suivit la victoire. Les Vandales qui étaient restés dans l'enceinte des murs, loin de faire résistance, cherchèrent un asile dans les églises (1).

La prise de Carthage entraîna la conquête de toute l'Afrique, qui n'avait point d'autre ville

(1) Procop. 1 *Vand.* c. 21.

fortifiée, depuis que les Barbares, au commencement de leur invasion, avaient abattu les remparts de toutes les places, craignant beaucoup moins les attaques du dehors, que le soulèvement des citoyens. Cependant Gélimer sembla reprendre courage, et revint attaquer les Romains. Mais ils avaient tout le pays pour eux, et il essuya la déroute la plus complète; en sorte qu'il fut contraint de se réfugier chez les Maures. Enfin, il se retrancha sur une montagne, où il se vit bientôt bloqué, sans espérance d'échapper, et sans vouloir entendre à mettre bas les armes. C'était le propre de ce prince de prendre toujours le plus mauvais parti. Après avoir enduré, pendant trois mois de la plus rigoureuse saison, toutes les incommodités imaginables et toutes les horreurs de la faim, il se soumit à un joug, qui, sans être plus déshonorant quelques mois plutôt, lui eût épargné ces extrémités affreuses.

Bélisaire ayant pourvu à la sureté de sa conquête, repartit aussitôt pour Constantinople avec le roi son prisonnier, qui fit le plus bel ornement de son triomphe; car l'empereur Justinien, qui savait récompenser ses grands capitaines d'une manière propre à les multiplier, décerna à celui-ci les honneurs des triomphes antiques, d'une manière si pompeuse, que tout le monde témoigna, avec les plus vives acclamations, que depuis que Rome obéissait aux empereurs, l'on n'avait vu aucun particulier triompher avec tant d'éclat. On peut se former une idée de cette magnificence, en se rappelant tout ce que les Vandales avaient emporté de Rome, après qu'ils l'eurent pillée sous la conduite de leur roi Genseric. Rien n'attira plus l'attention que les vases enlevés anciennement du temple de Jérusalem par l'empereur Tite, et que Genseric enleva de Rome à son tour. Un Juif qui les vit, dit d'un ton de prophète, qui fallait bien se donner de garde de les laisser à la nouvelle Rome; que ce dépôt fatal, la vraie cause des malheurs de l'ancienne,

l'ancienne, ruinée par Genseric, venait encore de causer la ruine des Vandales par l'armée des Romains, et qu'ils seraient par-tout suivis des mêmes fléaux, sinon dans les lieux sacrés de leur divine destination. Ces paroles firent plus d'impression sur Justinien, qu'on ne devait le présumer de cet esprit supérieur. Il renvoya sur le champ ces monumens inestimables en Palestine, et les fit distribuer aux églises de Jérusalem.

Pendant le triomphe, Justinien étalant tout le faste de l'empire, était élevé sur un trône dans la place de l'Hippodrome, entouré du peuple immense de la capitale et des provinces qu'avait rassemblé la grandeur du spectacle. On lui présenta au milieu de tous ces spectateurs le malheureux Gélimer, qui, après avoir porté ses yeux de tous côtés, s'écria par une réflexion bien tardive : Vanité des vanités, et tout n'est que vanité. On le traita néanmoins fort humainement, et l'on révéra la royauté jusques dans un tyran qui s'était rendu coupable de la mort du roi Hilderic, issu du sang impérial de Valentinien. Si Justinien, dans les transports quelquefois mal réglés de sa passion pour les conversions, crut opérer celle de Gélimer, il y fut trompé. Ou le titre de patrice parut peu de chose au prince arien, après celui de roi qu'il avait porté, ou la gloire de le sacrifier à sa religion lui parut préférable. Il ne montra qu'un attachement opiniâtre à l'arianisme, dans les terres qui furent assignées en Galatie pour la retraite et la subsistance de ce prince.

L'empereur rétablit le gouvernement romain dans l'Afrique, et la divisa en sept provinces, chacune avec son président, qui tous relevaient du préfet du prétoire résidant à Carthage. On s'occupa sérieusement à y faire refleurir la religion catholique, et à réparer les dommages causés par plus de cent ans d'une domination hérétique et barbare. On étendit même les anciennes limites de la foi, qu'on fit connaître à plusieurs peuples maures,

sur-tout de ceux qu'on nommait pacifiques, à cause de leur fidélité à observer les traités avec les Romains. Boniface, évêque de Carthage, étant mort, son successeur Réparat convoqua un concile général de toute l'Afrique : ce qui ne s'était pas vu depuis le commencement des persécutions. Il s'y trouva deux cent dix-sept évêques, qui versaient des larmes de joie en se voyant si tranquilles et en si grand nombre après tout ce qu'ils avaient souffert. Les évêques ariens, aussitôt après que la secte eut perdu l'avantage d'être la religion de la cour, vinrent abjurer en si grand nombre, qu'on douta s'il était prudent de leur conserver leur rang et leur état.

On consulta le souverain pontife. Jean-Mercure, ou Jean II venait de mourir, après un pontificat d'environ trois ans et demi. Agapit, archidiacre de l'église romaine, qui lui avait succédé deux mois et demi après, c'est-à-dire, le 22 Janvier 533, reçut la lettre des évêques africains. Son avis fut qu'il fallait se conformer exactement aux canons qui défendent, et de promouvoir aux saints ordres, et d'y conserver les hérétiques réconciliés. Il ordonna néanmoins de pourvoir à leur subsistance honnête. Tout ce qu'ils peuvent demander au delà, ajouta-t-il, n'est qu'un reste d'ambition qui doit faire craindre que leur conversion ne soit pas solide. D'un autre côté, l'empereur, à qui le concile de Carthage écrivit encore, était d'avis qu'on leur conservât leur rang, et il le manda au pape; mais avec la déférence convenable. Il lui fit, dans la même lettre, sa profession de foi, voulant, en fils docile de l'église, avoir des marques de communion de la part de son nouveau chef, dès son entrée au pontificat. Agapit approuva cette confession de foi, parce qu'il la trouva conforme aux règles des pères, ainsi qu'il s'en exprime; et non pas, ajoute-t-il formellement, que nous attribuyions quelque autorité à un laïque, en ce qui touche la doctrine : avis excellent pour ce prince, dont le

sage pontife semblait prévoir les écarts futurs, et craindre la démangeaison naturelle à s'ingérer dans les choses de la religion.

A l'occasion du monastère de Ruspe, fondé par saint Fulgence, le concile d'Afrique, consulté par Félicien, successeur du saint évêque, répondit qu'il ne fallait rien changer à ce qui avait été ordonné par l'archevêque Boniface, et que tous les monastères en généra[illegible]ent jouir d'une pleine liberté, aux conditio[illegible]tes par les conciles; savoir, que les moin[illegible]sseraient à l'évêque diocésain, pour l'ordination des clercs et la consécration des oratoires; que du reste ils seraient sous la conduite de leurs abbés, et que l'abbé étant mort, ils en éliraient un autre, sans que l'évêque s'en attribuât le choix. Ce même concile demanda à l'empereur la restitution des biens et des droits des églises d'Afrique, usurpés par les Vandales: ce qui fut accordé, à condition que les terres restituées payeraient les tributs. Ainsi chaque événement fournissait à l'Afrique un nouveau sujet de s'applaudir d'avoir changé de maître.

Justinien n'était pas moins satisfait de l'attachement des Africains, et cette heureuse conquête le fit penser à une autre encore beaucoup plus importante. Il était en forces, pourvu de troupes et de navires, et, ce qui est au-dessus de tout cela, d'un général victorieux, aussi cher à son armée que formidable aux ennemis. Il ne manquait qu'une raison d'attaquer les Goths, pour rentrer dans les droits des anciens empereurs sur la capitale et l'apanage le plus naturel de l'empire. La guerre est bientôt résolue, quand les choses en sont à ce terme. Le jeune roi Athalaric étant mort dans ces conjonctures, et Théodat lui ayant succédé dans son royaume d'Italie, la princesse Amalazonte prétendit gouverner son neveu, comme elle avait gouverné son fils. Mais Théodat lui fit entendre qu'elle n'avait rien de mieux à faire que de se retirer. Sur son refus, il la mit dans une prison, où

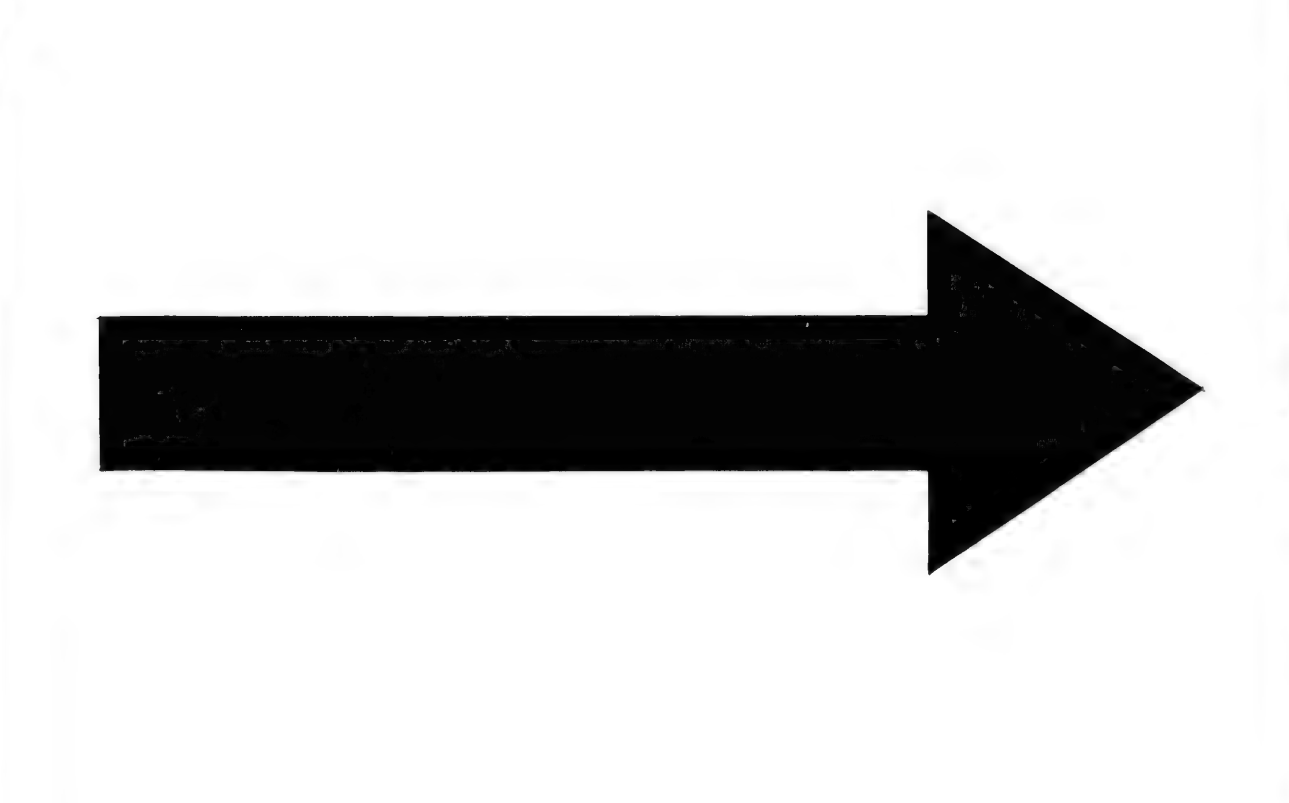
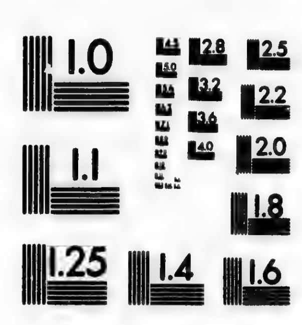


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"


2.8
2.5
3.2
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

elle mourut bientôt après. L'empereur se porta pour vengeur d'Amalazonte, et ne manqua point de charger le vaillant Bélisaire de l'exécution de ses vengeances. Bientôt la Sicile marqua son ardeur à rentrer sous la domination impériale; les mêmes dispositions se communiquèrent de proche en proche : la fermentation de toute l'Italie annonça une révolution générale.

Théodat, pour conjurer l'orage, obligea le pape Agapit d'aller à Constantinople, le chargea de conclure la paix à toute condition, et menaça, si l'on n'arrêtait l'impétuosité de l'empereur, de faire mourir tous les sénateurs, avec leurs femmes et leurs enfans. Il fallut partir précipitamment, quoique ce charitable pontife, épuisé par l'abondance de ses aumônes, n'eût d'autres ressources pour les frais du voyage, que d'engager les vases sacrés de l'église de Saint-Pierre. Il emmena cependant avec lui, comme un cortége indispensable pour sa dignité, cinq évêques revêtus du titre de légats, et plusieurs autres ecclésiastiques. Quoique Justinien fût bien déterminé à rejeter les propositions de Théodat, dont les troupes venaient d'exercer des hostilités dans la Dalmatie, il ne laissa pas de faire au pape la réception la plus honorable, et d'envoyer au-devant de lui des personnes de la première distinction. Agapit leur donna de grands témoignages de sa reconnaissance : mais il ne voulut pas voir le patriarche. C'était Anthime de Trébizonde, très-suspect en matière de foi, et qui, par la protection de l'impératrice Théodore, infectée elle-même de l'eutychianisme, avait remplacé depuis peu Epiphane dans la chaire de Constantinople. Le souverain pontife sentit bientôt l'impossibilité de rien obtenir de l'empereur pour le roi Théodat. Il laissa ces affaires d'état, et s'efforça de rendre son voyage utile à la religion.

L'impératrice, et l'empereur par les insinuations de cette adroite princesse, avaient fort à cœur de faire recevoir Anthime à la communion pontifi-

cale (1). L'impératrice offrit en secret de grands présens au pontife, et lui fit ensuite des menaces. Justinien vint à l'appui, et dans la chaleur de l'explication, il s'échappa jusqu'à dire au vicaire de Jesus-Christ : Ou rendez-vous à nos désirs, ou je vous fais transporter en exil. Agapit répondit d'un air de sérénité et de gaieté même : Me suis-je trompé, seigneur? et croyant voir dans Justinien le plus chrétien des empereurs, me trouverais-je devant un Dioclétien? Mais, tout méprisable que je suis moi-même, sachez que je méprise tous les périls. Cependant, pour vous convaincre que votre patriarche mérite l'affront qu'il essuie, ajouta le prudent pontife, proposez-lui de reconnaître deux natures en Jesus-Christ. On fit venir Anthime, qui ne voulut jamais confesser les deux natures. Justinien fit réparation au souverain pontife, et tournant toute son indignation contre le fourbe patriarche, dont il reconnaissait si clairement l'hérésie, il craignit de prendre la moindre part à sa communion, voulut qu'il fût déposé et traité suivant toute la rigueur des canons. A la place d'Anthime, on élut Mennas, natif d'Alexandrie, supérieur du grand hôpital de Saint-Samson de Constantinople, et non moins recommandable par ses lumières et l'intégrité de ses mœurs, que par la pureté de sa foi. Il reçut la consécration de la main d'Agapit, au grand contentement du peuple et de tout le clergé, qui voyaient pour la première fois un évêque d'Orient sacré par un pape.

Agapit reçut après cela une requête, présentée par Marien, prêtre et exarque des monastères de Constantinople, au nom de tous les moines de l'église orientale (2). On demandait au pape, qu'il fût procédé ultérieurement, tant contre Anthime, encore évêque de Trébizonde, que contre les anciens évêques d'Antioche et d'Apamée, Sévère

(1) Liberat. *Brevic. c.* 21, *Libell. t.* v *Conc. p.* 32.
(2) *Tom.* v *Conc. p.* 21.

et Pierre ; non qu'ils ne soient condamnés suffisamment l'un et l'autre, porte la requête, mais afin de les chasser de Constantinople, ainsi que plusieurs autres hérétiques, qui s'insinuent dans les maisons particulières de la ville et des faubourgs, y élèvent des autels, y forment des oratoires, surprennent la confiance des personnes constituées en charge, et séduisent principalement les femmes par leurs nouveautés.

Agapit envoya cette requête à Justinien. Mais avant que l'affaire se terminât, le pape tomba dans une maladie dont il mourut le 22 Avril 536, après dix mois de pontificat. Il se disposait à repartir pour l'Italie, et déjà il avait déclaré le diacre Pélage qu'il avait à sa suite, son apocrisiaire ou légat auprès de l'empereur.

Pour achever ce que le pape avait commencé, on assembla un concile (1), où avec cinquante-deux évêques, se trouvèrent cinquante-quatre abbés de Constantinople ou des environs : tant la vie solitaire était encore en recommandation dans l'empire. La première session se tint le 2 Mai ; la cinquième et dernière le 4 Juin seulement, les pères ayant s[illegible] nonobstant la clarté de la cause, d'observer les délais des citations et toutes les formes ordinaires du droit. Ce fut le patriarche Mennas qui recueillit les avis, et les Romains les premiers dirent le leur en ces termes : Le pape Hormisdas ayant condamné depuis long-temps Sévère, Pierre et leurs complices, nous les tenons pour bien et dument condamnés, avec les écrits impies de Sévère, soit contre les décrets du concile de Calcédoine, soit contre les lettres de saint Léon. Nous comprenons Zoara dans le même anathème, et tous ceux qui participent à leur communion. Ce Zoara était un moine eutychien fort dangereux par ses intrigues. Chaque père dit ensuite anathème à Sévère et à Pierre, comme déjà condamnés, à Zaora, aux écrits de Sévère,

(1) *Ibid. init.*

et le patriarche Mennas prononça le jugement : l'exécution en fut laissée à l'empereur, qui poussa le zèle jusqu'à défendre de transcrire les écrits de Sévère, sous peine d'avoir le poing coupé.

Il publia vers le même temps plusieurs autres lois pour la police extérieure de l'église. Telle est celle qui pourvoit aux frais des funérailles. Il y avait à Constantinople onze cents boutiques chargées d'y subvenir. Huit cents fournissaient les fossoyeurs qu'on tirait de tous les corps de métier, et les trois cents autres contribuaient en argent. Ainsi tous les enterremens se faisaient d'une manière gratuite, à moins que quelqu'un n'y voulût un appareil extraordinaire. Chaque corps était accompagné de huit religieuses chargées de chanter, et de trois acolytes.

En statuant sur les droits de fondation, on arrêta que les fondateurs des églises n'en pourraient pas instituer les clercs de leur propre autorité, mais qu'ils les présenteraient pour cet effet à l'évêque : ce qui marque l'origine du droit de patronage dans l'église d'Orient, comme nous l'avons marqué au premier concile d'Orange, pour les églises d'Occident. Il est dit que celui qui rétablira une église ruinée, passera pour fondateur. Mais dans tous les cas, il faut que le fondateur agisse de concert avec l'évêque du lieu.

En réformant les contributions simoniaques, Justinien dit qu'on pourra continuer de donner pour l'intronisation des prélats, ce que permettent les anciennes coutumes, c'est-à-dire, vingt livres d'or au plus pour la consécration du pape ou de l'un des quatre patriarches; quatre cents sous d'or, pour celle des autres évêques, y compris les frais des notaires ou autres officiers, et toujours en proportion du revenu des églises. Il est aussi permis aux clercs de faire les libéralités autorisées par la coutume, envers les ministres de l'évêque qui les ordonne, pourvu que ce présent n'excède pas une année du revenu. On voit ici l'ancienneté des anna-

tes, ou d'une contribution toute semblable à ce que nous nommons ainsi.

Il est encore statué, que ni les évêques, ni les moines ne sauraient être tuteurs. Les prêtres et les autres clercs le peuvent être, s'ils y consentent; mais on ne saurait les y forcer. Il est défendu généralement aux ecclésiastiques de prendre des fermes ou des commissions, et de se charger d'aucune affaire temporelle, si ce n'est pour les églises. Ils ne peuvent sortir de leur diocèse qu'avec la permission par écrit du métropolitain, qu'avec celle du patriarche même ou de l'empereur, s'il est question d'aller à la capitale, ni s'absenter plus d'un an, à peine de privation de leurs revenus ou de déposition, selon les circonstances. Les évêques ne peuvent être traduits malgré eux par-devant les juges séculiers, pour quelque cause que ce soit. Si des évêques de même province ont un différent ensemble, ils seront jugés par le métropolitain assisté des autres évêques de la province, et pourront en appeler au patriarche, mais non au delà : ce qui ne doit s'entendre que des affaires civiles, comme il est clair par toute la suite de cette loi. Il en sera de même, si un particulier, clerc ou laïque, a une affaire contre son évêque. Le métropolitain ne peut être cité que devant le patriarche; les clercs et les moines, en matière civile, seront d'abord poursuivis devant l'évêque, et le juge du lieu exécutera la sentence, si les parties y acquiescent. Si l'une des parties réclame, pourvu qu'elle le fasse dans les dix premiers jours, le juge prendra connaissance de la cause, et le jugement qu'il rendra sera sans appel, s'il confirme la sentence de l'évêque : que s'il l'infirme, on pourra appeler en la manière accoutumée. En matière criminelle, les ecclésiastiques peuvent être attaqués, ou par-devant l'évêque, ou par-devant le juge laïque, au choix de l'accusateur. Si l'on commence par le tribunal de l'évêque; après que l'accusé sera convaincu et déposé, le juge séculier le fera prendre, et le jugera suivant

les lois. Si l'on s'est d'abord adressé à ce juge, il communiquera le procès à l'évêque, dès que l'accusé aura été convaincu; et si l'évêque juge aussi l'accusé coupable, il le déposera canoniquement, afin que le juge le punisse selon les lois. S'il ne le trouvait pas convaincu, il différerait la dégradation, l'accusé demeurant en état. Dans cette conjoncture, l'évêque et le juge feront chacun leur rapport à l'empereur.

Les détails précédens peuvent donner quelques notions sur l'article intéressant du concours des deux juridictions dans les procédures ecclésiastiques. Ce qui suit va nous présenter l'idée que les Grecs avaient encore de la dignité du pontife romain, et nous convaincre qu'ils n'avaient pas prétendu y déroger dans ce qu'ils avaient fait à la fin du concile de Calcédoine. Nous regardons, dit Justinien, les quatre conciles comme les saintes écritures; et suivant leurs règlemens, nous voulons que le très-saint pape de l'ancienne Rome soit le premier de tous les prêtres. Le bienheureux archevêque de la nouvelle, ou de Constantinople, n'aura le premier rang qu'après le saint siége apostolique.

On aura peut-être été surpris de voir Justinien statuer sur le droit d'intronisation des souverains pontifes, comme sur ceux des patriarches d'Orient. La raison en est que cet empereur, alors maître temporel de Rome et d'Italie, y exerçait le même pouvoir de législation que dans le reste de l'empire. Bélisaire, chargé de la guerre des Goths, comme il l'avait été de celle des Vandales, n'y eut pas des succès moins rapides. L'empereur, pour le rendre plus respectable aux Romains, en réveillant les idées de leur ancienne grandeur, l'avait honoré du consulat, et l'avait même créé seul consul: dignité qu'il abolit tout-à-fait par la suite. Ce général n'eut pas plutôt passé de Sicile dans le continent de l'Italie, que toutes les villes de l'Abruzze et de la Lucanie se soumirent. La Campanie plia de même. Naples, munie d'une bonne garnison,

se mit en devoir de résister : mais ayant été surprise par une partie des assiégeans qui s'y coulèrent de nuit par un aqueduc, elle essuya toutes les calamités d'une ville prise d'assaut. La terreur de cet exemple soumit les meilleures places et les plus belles provinces (1).

En vain Théodat espéra-t-il arrêter la défection, en confiant l'armée à Vitigès, l'un de ses sujets qu'il se croyait le plus affidé, et qui dans une condition médiocre avait une réputation de valeur. L'infortuné roi comptait se l'attacher à jamais par une élévation supérieure à sa naissance, et il ne fit qu'accélérer sa propre chute. Les Goths qui accusaient leur souverain de lâcheté, proclamèrent Vitigès en sa place. Théodat, à cette nouvelle, s'enfuit vers Ravenne; mais il fut assassiné en chemin.

Rome n'en fut pas mieux conservée pour avoir changé de maître. Cette grande ville chassa la garnison des Goths, et se rendit à Bélisaire qu'elle avait appelé en même temps ; de telle façon que les Romains entrèrent par une porte, tandis que par la porte opposée tous les Goths s'échappèrent avec précipitation, excepté leur nouveau roi qui préféra la captivité au déshonneur de la fuite. Ainsi la ville de Rome rentra-t-elle, sans effusion de sang, sous la domination des empereurs, le 10 Décembre 536, soixante ans après qu'elle avait été prise par Odoacre, roi des Hérules et premier roi d'Italie. L'historien Procope dit que ce fut par les conseils du pape Silvère que Rome se rendit.

Il avait été élevé au pontificat, au mois de Juin de cette année 536, c'est-à-dire environ deux mois après la mort de son prédécesseur Agapit, vers le temps où la nouvelle en avait pu parvenir de Constantinople à Rome. L'autorité du roi Théodat avait eu pour le moins autant de part à l'élection, que les suffrages du clergé, dont quelques membres

(1) Procop. *Bell. Goth.*

refusèrent d'abord de reconnaître le nouveau pontife. Toutefois quand ils le virent ordonné, ils se soumirent à lui, comme à leur pasteur légitime. Soit donc en vertu de son élection, soit par cette ratification unanime, Silvère était incontestablement le chef de l'église, quand l'impératrice Théodore se mit en tête de lui substituer Vigile, diacre de l'église romaine, et resté à Constantinople.

Elle l'avait sondé, et avait cru découvrir en lui toutes les qualités convenables au dessein qu'elle méditait; une passion de s'élever à qui rien n'était sacré, une audace capable de tout tenter, et en même temps assez d'empire sur lui-même, ou assez de dissimulation, pour tromper tous les yeux ouverts sur la plus éminente et la plus sainte dignité de l'église, et pour en sauver toutes les bienséances par sa régularité extérieure (1). L'impératrice l'ayant fait appeler, lui proposa, avec tous les artifices de la séduction, les vues qu'elle avait sur lui. Elle lui dit qu'elle regardait comme une indignité dans l'église, d'y laisser le premier mérite au rang subalterne; qu'il fallait justifier cette estime par une grandeur de zèle et de courage, capable de faire triompher de l'ignorance et de l'adulation la vérité presque anéantie; qu'il était question de proscrire le concile de Calcédoine, de s'unir pour cela, et de communiquer avec les véritables évêques des grands siéges, Anthime de Constantinople, Théodose d'Alexandrie et Sévère d'Antioche; qu'à ces conditions, elle lui donnerait des ordres pour Bélisaire, et sept cents livres d'or, moyens qui étaient nécessaires dans les conjonctures présentes pour le bien de l'église, et qui lèveraient infailliblement toute difficulté. C'est ainsi qu'elle colorait l'attentat le plus odieux, et la simonie la plus criante employée à le faire réussir. L'ambitieux Vigile promit tout ce qu'on exigeait, et partit aussitôt pour Rome, où il

(1) Liber. *Brev. c.* 22. *Chron. Marcel.* 536.

trouva Silvère, siégeant sans nulle inquiétude sur la chaire de saint Pierre. On proposa à ce pontife, de la part de l'impératrice, de rétablir Anthimesur le siégede Constantinople. On s'attendait bien au refus, après une déposition si éclatante et si légitime de ce patriarche ; mais il fallait un prétexte pour troubler Silvère dans sa possession paisible, et peut-être pour faire agir Bélisaire, qui avait toujours révéré la religion. Vigile alla sans retardement trouver ce général à Ravenne, lui remit les lettres de l'impératrice ; et pour surmonter plus aisément ses scrupules sur les sept cents livres d'or, il lui en promit deux cents. Il économisait habilement ses fonds, pour faire face de tout côté, et sur-tout pour donner quelques couleurs à son usurpation, en gagnant des voix dans le clergé.

L'affaire en était là, quand on accusa le pape Silvère d'avoir écrit aux Goths pour leur livrer les remparts de Rome. L'accusation n'avait aucune vraisemblance. Tout le monde au contraire se persuadait que c'était par les soins du pontife, que les Romains, appelés par la reine Amalazonte contre l'usurpateur des droits de la royauté, avaient chassé les Barbares de leur ville, qui, par le cours ordinaire de ces sortes d'événemens, resta sous la domination de ceux dont on avait imploré le secours. Il passait même pour constant, que deux faussaires qu'on nommait, avaient contrefait des lettres, dont on faisait un crime d'état à Silvère, et que ses ennemis disaient avoir été adressées au roi Vitigès (1). Mais il importait à Bélisaire d'être crédule, ou de le paraître. Il fit néanmoins venir le pape au palais. Là, de concert avec sa femme Antonine, encore mieux initiée que lui aux intrigues de l'impératrice, il dit secrètement à Silvère, qu'il y avait un moyen de sortir de ce mauvais pas ; qu'il fallait pour cela renoncer au concile de Calcédoine, et approuver par écrit la croyance

(1) Evagr. IV, 19.

contraire. Au sortir du palais, le pape communiqua aux personnes de sa suite ce qu'on venait de lui proposer, puis se retira dans l'église de Sainte-Sabine, comme dans un asile inviolable : mais on trouva moyen de le surprendre, et il fut arrêté. Dès le lendemain, Bélisaire assembla les prêtres, les diacres, tout le clergé romain, et leur ordonna d'élire un autre pape. Les uns résistaient, les autres paraissaient chanceler; soit qu'ils crussent en effet que la puissance royale avait eu la première part à l'élection de Silvère, soit plutôt que l'or de Vigile, en les corrompant, leur fît prétexter de mauvaise foi ce motif spécieux. Quoi qu'il en soit, la tentative réussit, et Vigile fut ordonné pape le 22 Novembre 537. Alors Bélisaire pressa le simoniaque de lui payer ses deux cents livres d'or, et d'accomplir la promesse faite à l'impératrice.

Quant au pape Silvère, il fut relégué à Patare en Lycie. Mais l'évêque du lieu, dans la première horreur d'un attentat inouï jusque-là parmi les fidèles, alla trouver à Constantinople Justinien, qui ne savait rien des ordres donnés à Bélisaire par l'impératrice, et le menaça des jugemens du fils de Dieu outragé dans son vicaire. L'empereur commanda que Silvère fût par provision reconduit à Rome; qu'on fît une information en règle de la conspiration dont il était accusé; que si l'on en trouvait des preuves certaines, il irait habiter quelqu'autre ville, toujours dans la possession des droits du pontificat, et que si l'accusation était mal fondée, il serait rétabli dans le lieu et tous les honneurs de son siége. On dit que le diacre Pélage, qu'Agapit malheureux dans le choix de ceux qu'il honorait de sa confiance, avait laissé en qualité de légat à Constantinople, empêcha de tout son pouvoir que la volonté de l'empereur n'eût son effet, et que Silvère ne retournât à Rome. Mais quels qu'ayent été les agens de la cabale, l'ordre du prince fut néanmoins exécuté, et Silvère reconduit à Rome.

Vigile n'abandonna point pour cela le fruit de ses crimes. Continuant d'intéresser Bélisaire : Faites remettre Silvère en mon pouvoir, lui écrivit-il, sans quoi je ne me crois plus obligé à vous faire compter ce que je n'ai promis qu'à cette condition. Silvère fut donc livré aux gens de Vigile, qui le menèrent par son ordre dans l'île de Palmarie, et l'y resserrèrent étroitement. La liberté avec laquelle il condamna dans son exil le profanateur de sa chaire, et les témoignages du profond respect qu'il y reçut des plus dignes évêques, ne servirent qu'à lui attirer des traitemens plus indignes. Enfin la cruauté alla jusqu'à le faire périr de faim et de misère, non d'une manière précipitée qui eût fait donner à ses persécuteurs le nom de ses bourreaux, mais avec un artifice perfide et d'autant plus inhumain, qu'il fut prolongé plus long-temps : car on attribue deux ans à la durée de son pontificat, et par conséquent à sa persécution, qui commença peu de mois après qu'il fut sur son siége, et ne finit qu'avec sa vie, le 20 Juillet 538.

Alors Vigile, en exécution de ses engagemens sacriléges, écrivit à Théodose d'Alexandrie, ainsi qu'aux évêques déposés de Constantinople et d'Antioche, Anthime et Sévère, confessa la même foi qu'eux, en leur recommandant de n'en rien divulguer, et d'affecter au contraire de la défiance par rapport à lui. C'est ainsi qu'il ménageait le parti de l'impératrice, pour se maintenir dans la possession du saint siége. Mais tandis qu'il flattait les hérétiques, et témoignait secrètement qu'il pensait comme eux, il professa publiquement la foi orthodoxe, et en donna le témoignage le plus authentique à l'empereur. Le patriarche de Constantinople, selon la coutume, avait envoyé sa profession de foi au nouveau pape, qui étrangement embarrassé par la disposition diverse des esprits, ne se pressa point de répondre. Ces tergiversations, jointes à quelques bruits sourds de ses liaisons avec les schismstiques, donnèrent de l'ombrage

à Justinien, qui en écrivit à Vigile de telle manière, que le pontife ne pouvait se dispenser d'exposer sa croyance.

Il loua dans sa réponse le zèle et la foi de l'empereur, et déclara que la sienne n'était autre que celle de ses prédécesseurs Célestin, Léon, Hormisdas, Jean et Agapit; qu'il recevait, avec les quatre conciles, la lettre de saint Léon, et anathématisait tous ceux qui croyaient le contraire, en particulier, Sévère, Pierre d'Apamée, Anthime, Théodose d'Alexandrie, et le moine Zoare. Il ajouta que tous ces novateurs étant déjà suffisamment condamnés, il n'avait pas cru nécessaire d'écrire là-dessus à Mennas (1). Pour lever tout soupçon à ce sujet, il écrivit enfin à ce patriarche dans le même goût qu'à l'empereur (2). En un mot, le pape, dès qu'on put lui donner justement ce titre, c'est-à-dire, depuis la mort de Silvère, non-seulement parut orthodoxe, mais donna lieu de croire qu'il avait repris des sentimens beaucoup plus dignes qu'auparavant de la place qu'il occupait. Certains auteurs prétendent qu'il se démit du pontificat, jusqu'à ce qu'il lui eût été conféré légitimement dans une nouvelle élection : prétention très-gratuite, et dans le fond parfaitement inutile. Mais il est constant qu'on lui vit prendre l'alarme sur ce qu'il présumait pouvoir nuire aux saints conciles, montrer au moins par intervalle beaucoup de courage et de résolution, et soutenir assez constamment une persécution qui fut regardée comme le châtiment de sa première conduite.

Ce fut principalement sur Bélisaire que le Seigneur punit l'énorme attentat commis contre le chef de son église. Malgré ses lumières, les reproches de sa conscience et sa magnanimité naturelle, il s'était fait l'instrument des passions d'autrui; et tandis que les Goths ariens épargnaient religieu-

---

(1) Vigil. *Epist.* 4. (2) *Epist.* 5.

sement l'église de Saint-Pierre, située hors des murs de Rome qu'ils assiégeaient, il en avait traité le successeur avec une cruelle impiété. La vengeance divine ne tarda pas long-temps à éclater. Le général romain fit encore lever le siége de Rome; il vint même assiéger Vitigès dans Ravenne, engagea ce prince à se rendre, et l'envoya à Constantinople, où, de roi, il fut réduit à la condition de patrice. Mais ces succès étonnans, et par leur importance et par leur rapidité, ne lui étaient accordés par l'Arbitre suprême de nos fortunes et de nos revers, que pour contraster d'une manière plus frappante avec l'humiliation de ses dernières années.

A la nouvelle de la captivité de Vitigès, les Goths élurent, l'un après l'autre, plusieurs rois, dont ils ne furent pas contens, puis enfin Totila, qui rétablit leurs affaires. Déjà Bélisaire avait été rappelé d'Italie, sur des soupçons donnés à Justinien, comme si son général eût pensé à se faire empereur d'Occident. Il l'envoya contre les Perses, qui, sous leur roi Cosroès, faisaient des ravages effroyables en Mésopotamie et en Syrie. Antioche, après une infinité d'autres places, fut prise d'assaut, et tellement ruinée, que Justinien, en la rétablissant dans la suite, ne put jamais lui rendre son premier lustre, ni sa première grandeur. Bélisaire ne répondit point aux grandes idées qu'on avait conçues de lui. Tout ce qu'il fit de remarquable en Orient, ce fut d'emporter un poste qui lui ouvrait un champ avantageux. Mais il le perdit presque aussitôt, et les Perses s'avancèrent de toutes parts avec une audace insolente, tandis qu'une morne et lâche terreur semblait engourdir les Romains, qui se laissèrent ruiner en détail, et perdirent les deux tiers de leur armée dans une obscure et déshonorante inaction (1).

Les choses n'allaient pas mieux en Italie. L'empereur fit repasser Bélisaire sur ce théâtre, si

(1) Procop. *Bell. Pers. l.* 2.

glorieux

glorieux peu auparavant pour ce guerrier. Mais ce n'était plus le même homme ou le même bonheur. Totila reprit Ravenne presqu'à la vue de ce capitaine renommé, et il emporta Rome d'assaut. On fit à Bélisaire le même crime de ses malheurs, qu'autrefois de sa fortune. Pour comble de disgrace, les intrigues de la cour se mirent de la partie. Pendant cinq ans consécutifs, on le laissa en Italie sans lui envoyer, ni troupes, ni argent. Ce qu'il en avait se consuma sans rien faire, et il fut réduit à revenir à Constantinople avec les restes délabrés d'une armée, qui, au lieu de l'admiration, n'excitait plus que la pitié. La commisération des citoyens ne fit qu'augmenter les soupçons de l'empereur, qui lui ôta toutes ses charges, et livra sa vieillesse, comme on n'en peut douter, aux horreurs de l'indigence, quoiqu'on ne puisse raisonnablement ajouter foi aux récits plus romanesques qu'historiques que différens auteurs en ont faits.

Justinien avait une démangeaison plus grande que jamais de se mêler des choses de religion. Les affaires des acéphales ne furent pas terminées, qu'il entreprit les origénistes. Leurs dogmes bizarres, qui tenaient autant de l'extravagance que de l'hérésie, à la faveur du calme et du désœuvrement, s'étaient fortement enracinés dans les têtes faibles et les imaginations exaltées des faux contemplatifs. Du vivant de saint Sabas, plusieurs moines de son observance s'étaient prévenus en faveur de ces erreurs surannées, à qui l'on rendait un air de nouveauté, en les reproduisant sous de nouvelles formes. Mais le respect du saint abbé empêcha qu'on ne fit du bruit, tandis qu'il vécut. On ne garda plus de mesures après sa mort. Parmi les moines des diverses communautés, la fermentation divisa tellement les esprits, que ceux de la petite laure, bâtie en dernier lieu par saint Sabas, et fort infectée de l'origénisme, prirent la résolution de détruire la grande, d'où l'on venait de chasser environ quarante de ces perturbateurs. Pleins de fu-

reur et de précipitation, ils s'arment tous ensemble de pieux et de leviers, entraînent à leur suite des troupes auxiliaires de paysans, et marchent à la laure, comme à une citadelle, dans le dessein de n'y pas laisser pierre sur pierre. Mais quoique ce fût au milieu du jour, ils furent enveloppés d'un brouillard si épais, qu'ils ne voyaient pas leur chemin, et qu'errant toute cette journée et la suivante, ils se trouvèrent le lendemain auprès d'une autre habitation de solitaires (1). Cet incident fut pris pour un miracle, et attribué aux prières de saint Sabas, qui sauvait ainsi son école de la fureur même de ses disciples. L'empereur n'en fut pas moins irrité. Il résolut la perte des origénistes, et dressa une longue déclaration, où il exposa les erreurs attribuées à Origène, pour les faire proscrire sévèrement.

Nous voyons par cette pièce (2), qu'elles consistaient en grande partie à nier l'éternité des peines de l'enfer. Après un certain temps, selon les origénistes, la punition de tous les méchans esprits, tant hommes que démons, devait finir, Jesus-Christ, suivant eux, devant être crucifié pour les démons comme il l'a été pour les hommes, et toutes les intelligences devaient être enfin rétablies dans leur premier état, c'est-à-dire, dans l'état d'esprits purs : car les substances raisonnables, dans ce système, et en particulier les ames humaines, préexistantes à leurs corps, y avaient été renfermées comme en des prisons, pour s'être dégoûtées de la contemplation divine, et s'être tournées au mal. L'ame de Jesus-Christ même, ajoutait-on, existait avant que d'être unie au Verbe ; comme son corps, avant son union avec son ame et avec le Verbe, avait été formé au sein de la Vierge. Sur la nature et la puissance de Dieu, on débitait de vrais blasphèmes, en mettant de l'inégalité entre les personnes divines, et une sorte de proportion continue de l'homme au fils de Dieu,

(1) *Vit. S. Sab. p.* 365. (2) *Tom.* v *Conc. p.* 635, *etc.*

et du fils de Dieu à son père. On bornait la toute-puissance divine à ne pouvoir faire qu'un certain nombre d'esprits, ainsi qu'une quantité déterminée de matière. On disait les genres et les espèces coéternels à Dieu, qui n'avait jamais existé sans créatures, et pour comble d'absurdité, on soutenait que les cieux et tous les astres étaient animés par des ames raisonnables, parce qu'étant de figure ronde, qui est la plus parfaite, ils surpassaient en perfection toutes les autres créatures. Par la même raison, les corps humains devaient prendre cette figure en ressuscitant.

Justinien commanda au patriarche Mennas d'assembler tous les évêques qui se trouvaient dans la capitale, et de les obliger d'anathématiser par écrit Origène avec ses dogmes, et spécialement les articles ci-dessus énoncés; puis d'envoyer des copies de tout ce qui aurait été fait sur ce sujet, à tous les autres évêques et à tous les supérieurs des monastères, afin qu'ils souscrivissent l'anathème. Qu'à l'avenir, ajoutait l'empereur, on n'ordonne, ni évêque, ni abbé, qu'il n'ait anathématisé Origène avec tous les autres hérétiques qu'on a coutume de condamner. Il avertit enfin Mennas, que la même déclaration a été envoyée aux autres patriarches et au souverain pontife. Elle fut effectivement portée et souscrite dans tout l'Orient, aussi-bien qu'à Constantinople (1).

En Palestine, les moines origénistes témoignèrent un dépit furieux. Les disciples hérétiques de saint Sabas se séparant aussitôt de la communion de ceux qui étaient orthodoxes, désertèrent la petite laure, où tous les frères n'étaient pas du même parti, et ils demeurèrent en plein air au milieu de la campagne. Mais ils se pressèrent d'implorer Théodore, archevêque de Césarée, qui était leur principal appui, et qui se trouvait pour lors à Constantinople. Il avait été moine lui-même dans la nouvelle

(1) *Ibid.* 670.

laure de saint Sabas, et il y était parvenu au titre d'exarque ou visiteur. Mais étant allé à Constantinople, sous prétexte de défendre le concile de Calcédoine, avec un autre abbé origéniste comme lui, nommé Domitius, ils s'insinuèrent si bien à la cour, et y acquirent tant de crédit, qu'ils devinrent tous les deux évêques métropolitains, Théodore de Césarée en Cappadoce, sa patrie, et Domitius d'Ancyre en Galatie. L'intrigant Théodore conseilla par écrit aux moines schismatiques d'aller pied à pied, et de se borner pour le moment à obtenir du patriarche de Jérusalem, que pour la consolation de leurs ames, il déclarât nul, généralement et sans explication, tout anathème qui n'est point agréable à Dieu. Le patriarche Pierre, qui pensait bien, rejeta d'abord cette demande singulière, à laquelle néanmoins il ne voyait pas grand inconvénient : mais enfin, soit mauvaise politique, soit espérance de rapprocher les esprits, il fit la déclaration qu'on désirait. On vit bientôt que la condescendance n'était pas le vrai moyen de ramener ces apostats hérétiques. Les plus modérés d'entr'eux, qui déjà étaient rentrés dans la laure, ne gardèrent plus eux-mêmes aucune mesure, et se mirent à dogmatiser, non-seulement avec leurs frères, mais dans toutes les habitations voisines. Bientôt ce zèle effréné se changea en haine contre ceux qui ne les écoutaient pas, et sur-tout contre leurs confrères. S'ils rencontraient quelques moines orthodoxes, ils les insultaient publiquement, les nommaient sabaïtes, en dérision de leur saint instituteur, et donnaient quelquefois de l'argent à la populace pour les faire maltraiter.

Cependant les moines catholiques, qui faisaient le plus grand nombre, ne se laissèrent point ébranler; mais ils perdirent de vue la profession humble et mortifiée qu'ils exerçaient. Sans réfléchir que le courage militaire et religieux ne sont pas moins différens que le casque et la haire, ils mirent leur gloire, non à souffrir, mais à repousser la violence.

Il y avait près du Jourdain une colonie de moines thraces qui, malgré le changement du climat et la sainteté de leur profession, conservaient la rudesse d'humeur, avec la taille et la force ordinaire aux gens de leur pays. Ils se persuadèrent qu'ils n'en pouvaient faire un meilleur usage, qu'en prêtant main-forte aux zélateurs de la saine doctrine. Ils accoururent par détachement, et les plus fervens faisaient consister leur religion à arriver les premiers. On se disposa aussitôt à en venir aux mains. Toutefois les orthodoxes, qui n'oubliaient pas tout-à-fait l'évangile et ne voulaient pas être les agresseurs, attendaient assez tranquillement dans l'hospice de la grande laure. Leurs ennemis moins scrupuleux, insultant à ce qu'ils traitaient de lâcheté, vinrent en foule pour forcer ce poste avancé. Déjà ils rompaient les barreaux des fenêtres, et chargeaient à coups de pierre leurs antagonistes, quand l'un des moines thraces, nommé Théodule, perdant patience et s'armant d'une pelle qui lui tomba sous la main, fit une sortie sur les assiégeans, avec une démarche et d'un air si résolu, qu'il les dissipa lui seul, quoiqu'ils fussent environ trois cents. On dit que brave de sang froid, et parfaitement maître de son courage, il eut attention à n'en blesser aucun. Mais on ne le paya point de retour : il reçut un coup de pierre, dont il mourut peu de jours après (1).

Les schismatiques s'attendaient bien que le bruit des violences, dont ils étaient les auteurs, parviendrait tôt ou tard aux oreilles de Justinien. Ils s'efforcèrent au moins de tirer parti de leur éloignement de Constantinople, et ils réussirent, toujours par l'adresse et le crédit de Théodore de Cappadoce, à gagner un temps suffisant pour pervertir le grand nombre des moines. Le supérieur de la grande laure étant mort dans ces conjonctures, ils en élurent abbé un origéniste nommé Georges, qu'ils mirent

(1) *Vit. S. Sab. p.* 368.

en possession à main armée. Alors saint Jean le Silencieux, si renommé pour son amour de la retraite et du recueillement, ne fit point de difficulté de quitter la cellule où il était comme enseveli depuis long-temps, et se retira au mont des Olives, préférant à toute autre considération la sureté de sa foi, ou l'édification publique : son exemple eut beaucoup d'imitateurs parmi ses plus dignes confrères.

Cependant l'évêque hérétique de Césarée sentait que les succès de sa faction ne portant que sur la violence et le manége qui en dérobait la connaissance à l'empereur, ils ne pourraient être de longue durée. Prenant donc ce prince par son faible, c'est-à-dire, par son penchant à se mêler des affaires de religion, il lui mit en tête de condamner Théodore de Mopsueste. Par-là, il ne faisait pas seulement diversion, mais il vengeait directement Origène, contre qui Théodore avait beaucoup écrit, et il imaginait porter le plus terrible coup au concile de Calcédoine, qu'il disait avoir approuvé Théodore, quoiqu'on s'y fût contenté de ne pas le condamner. Ainsi satisfaisait-il à tous ses méchans desseins à la fois, étant en même temps acéphale et origéniste. Il avait d'autant plus de complaisance à flétrir la mémoire de Théodore de Mopsueste, mort depuis long-temps, qu'il espérait tourner contre les orthodoxes leurs propres armes, je veux dire la méthode qu'ils venaient d'accréditer par la condamnation d'Origène, de ne pas épargner les morts. Ayant communiqué le gros de ses vues à ses partisans, et plus en détail à l'impératrice, la grande protectrice des schismatiques, il se fit introduire chez l'empereur, dans un moment où ce prince était plus occupé que jamais des moyens d'abattre les acéphales. Seigneur, lui dit-il, rien n'est plus facile que de dissiper les préventions de tant de personnes : ce qui leur fait peine dans le concile de Calcédoine, c'est l'éloge de Théodore de Mopsueste, et le témoignage de catholicité

rendu à la lettre d'Ibas, qui est entièrement nestorienne. Faites condamner Théodore avec cette lettre, et le concile n'ayant plus rien qui les arrête, ils le recevront en tous ses points : c'est ainsi qu'en peu de temps votre majesté peut rendre tant de dignes enfans à l'église, et s'acquérir à elle-même une gloire immortelle.

Le piége eût été visible pour l'homme du plus médiocre savoir, puisqu'on y donnait lieu de présumer qu'un concile œcuménique, déclaré par l'empereur même aussi infaillible que les divines écritures, avait approuvé des erreurs capitales. Mais combien n'a-t-on pas vu de personnes éclairées en toute autre matière, faire les bévues les plus inconcevables en fait de religion? La présomption de Justinien le rendit la dupe de Théodore et des acéphales. Ils le plongèrent dans les plus grands embarras, en lui faisant faire le personnage d'arbitre de la foi et des conciles, et en l'engageant à publier une condamnation dogmatique contre les écrits qui sont devenus si fameux sous le nom des *trois chapitres*. C'est ainsi qu'on désigna les ouvrages de Théodore, ancien évêque de Mopsueste, du fameux Théodore de Cyr, contre les douze anathèmes de saint Cyrille, et la lettre d'Ibas, évêque d'Edesse, à un Perse nommé Maris. Il arriva tout ce que Théodore de Césarée avait prévu. Quand l'empereur se fut une fois engagé, il eut honte de reculer, et ne fit qu'aller en avant, au risque de tout confondre et de tout renverser. Il prit grossièrement le change, oublia les acéphales qu'il abhorrait uniquement, et ne s'occupa plus qu'à poursuivre les trois chapitres, qui méritaient sans doute l'animadversion de l'église, mais qui ne la méritaient pas seuls.

On vit bientôt paraître un écrit bizarre, composé par Théodore, et revêtu du nom de l'empereur. C'est tout à la fois un ouvrage théologique et un rescrit impérial, une profession de foi et un jugement dogmatique, aussi décisif dans les termes

et aussi absolu dans le fond que celui des conciles. Les anathèmes y sont prodigués, même contre les personnes mortes en paix dans le sein de l'église, quoique le pouvoir d'en porter de cette nature fît encore une question très-délicate, et jusque-là réputée indécise. On obligea néanmoins tous les évêques à souscrire, et il y en eut un très-grand nombre qui eurent la faiblesse de le faire, moins coupables dans la réalité, que dans leur cònscience prévenue que c'était donner atteinte au concile de Calcédoine (1).

Le patriarche Mennas eut lui-même la complaisance de signer, après en avoir d'abord fait difficulté, et représenté que c'était contrevenir au saint concile. Etienne, légat du pape à Constantinople, depuis que Pélage en était reparti pour Rome, fit de vifs reproches à ce prélat d'autant moins excusable, qu'il avait promis solennellement de ne rien faire sans le saint siége. Il répondit au légat, qu'il n'avait souscrit que sous promesse confirmée par serment, qu'on lui rendrait sa souscription, et qu'elle serait censée nulle, si l'évêque de Rome ne l'approuvait pas (2). Mais Pélage, avec un très-grand nombre de prélats zélés, ne laissa pas de se séparer de communion, tant de ce patriarche que de tous ceux qui communiquaient avec lui, jusqu'à ce qu'ils eussent donné satisfaction.

L'empereur sentit que les difficultés et les troubles ne feraient qu'augmenter, tandis que le souverain pontife n'aurait pas prononcé. Il écrivit avec instance au pape Vigile de venir à Constantinople, sous prétexte que sa présence était nécessaire pour l'intérêt capital de toute l'église. Vigile partit d'autant plus volontiers, qu'il prétendait de son côté engager l'empereur à envoyer du secours en Italie, contre les Goths qui reprenaient le dessus de toute part. Mais au lieu de s'appliquer

(1) *Tom. v Conc. p.* 613. (2) *Facund.* IV, *c.* 3.

comme autrefois aux soins de la guerre, au maintien des lois, et aux autres affaires dont il était surchargé, Justinien commençait à se couvrir de honte ou de ridicule, en ne s'amusant plus qu'à des conférences doctrinales, à de vaines disputes de controverse et de dialectique; en sorte qu'un certain Acace, qui conspira contre lui, s'appesantissait principalement sur ce travers, pour le rendre méprisable aux autres conjurés. Il est, disait-il, perpétuellement assis dans un cabinet, pour ordonner de ce qu'il n'entend pas : au lieu d'officiers et de gardes, on le trouve bien avant dans la nuit entouré de vieux évêques, feuilletant les livres de religion par une curiosité insatiable, et se perdant dans des spéculations chimériques sur l'Etre divin.

Le pape était encore en route, que le prince l'exhorta par de nouvelles lettres à garder la paix avec le patriarche Mennas et les évêques qui avaient suivi son exemple (1). Sitôt que Vigile fut arrivé, l'empereur le pressa de condamner lui-même les trois chapitres; et comme il résistait, Justinien marqua tant de violence, que le pape s'écria publiquement dans une assemblée nombreuse : Sachez qu'en tenant Vigile captif, vous ne tenez pas Simon-Pierre, et que les craintes de l'homme ne me feront pas trahir les devoirs du pontife (2). Quelque temps après néanmoins, il donna sa première décision qu'on nomma son jugement, ou son prononcé. C'est une condamnation des trois chapitres, sans préjudice du concile de Calcédoine, et à la charge que personne n'agiterait plus ces questions, ni de vive voix, ni par écrit (3).

Ce décret déplut aux deux partis, aux ennemis des trois chapitres ou aux acéphales, à cause de l'hommage qu'il rendait au concile de Calcédoine, et aux défenseurs des chapitres, même à ceux qui, sans en approuver la doctrine, en jugeaient sim-

---

(1) *Fac. ibid.* (2) *Epist. ad Leg. p.* 407. (3) *Ibid.*

plement la condamnation dangereuse dans les circonstances où l'on se trouvait. Il se répandit des bruits très-désavantageux sur cette première déclaration de Vigile, parmi les évêques de l'Illyrie, de l'Afrique, et jusque dans les églises des Gaules, où deux diacres de sa suite et de ses plus intimes confidens écrivirent contre lui. Le pontife, alarmé de ces nouvelles, qu'il eut le temps d'apprendre pendant le long séjour qu'on le contraignit de faire à Constantinople, proposa à l'empereur de rassembler les évêques de toutes les provinces, au moins cinq ou six de chacune, pour régler, d'un commun consentement, une affaire qui devenait si importante, d'autant plus que le dangereux évêque de Césarée ne paraissait pas encore satisfait. Je ne saurais me résoudre, dit Vigile au prince, à prendre sur moi seul ce qui paraît, dans les préjugés de plusieurs, nuire à l'autorité du saint concile de Calcédoine, et scandaliser extrêmement les faibles. Justinien lui promit que, sans nul égard à ce qui avait été fait jusque-là, on examinerait en concile ce qu'il fallait faire, et qu'on inviterait principalement les prélats les plus choqués de ce qui s'était passé; mais sur-tout que jusqu'à la décision du concile, qui que ce soit n'entreprendrait rien au sujet des trois chapitres. Cette convention entre les personnes augustes du pape et de l'empereur eut encore pour témoins les personnes les plus considérables des deux partis, tous les grands de la cour, et le sénat en corps. Elle n'en fut pas mieux observée.

Au préjudice de la surséance accordée avec tant d'appareil, on recommença aussitôt après cet accord à exiger du pape qu'il condamnât les trois chapitres, avec les évêques de la Grèce, si les autres n'en voulaient rien faire. Vigile refusa, et Théodore de Césarée fit de nouveau publier le fameux édit fait en premier lieu, autant par lui que par l'empereur. Il poussa l'audace jusqu'à le faire afficher publiquement à la maison de Pla-

cidie, où le pape était logé. Il se porta à plusieurs autres excès, également contraires aux conventions arrêtées et à l'ordre hiérarchique. Alors Vigile ne voulut plus communiquer avec ce factieux novateur, ni même lui parler, et Justinien en conçut une telle colère, que le pape fut réduit à chercher sa sureté dans l'église de Saint-Pierre. Pour l'en tirer de force, on envoya la troupe employée d'office à la poursuite des malfaiteurs. Les satellites entrèrent dans le lieu saint, l'épée nue et l'arc bandé. Le pape se mit sous l'autel, et s'entrelaça des bras et des jambes dans les piliers qui en portaient la table. On écarta brutalement, en les traînant par les cheveux, les diacres et les autres ecclésiastiques du cortége du pontife, qui environnaient l'autel et lui servaient comme de barrière, puis on se mit en devoir de l'en arracher lui-même, en le tirant par les pieds, par les cheveux et par la barbe. Mais comme il résistait de toute sa force, et qu'il était grand et robuste, on rompit quelques piliers sans le faire céder. Alors le peuple qui était accouru à cet étrange spectacle, quelques-uns même des soldats de la troupe, indignés de la violence des autres, poussèrent des cris tout semblables à un commencement de sédition (1).

L'officier qui commandait l'expédition crut ne pouvoir mieux faire que de chercher son salut dans la fuite. La cour même fut épouvantée, fit succéder la négociation à la violence; et l'on fit tant auprès du pape, par promesses et par sermens, qu'on l'engagea à retourner à son logis ordinaire. Il n'était pas sans inquiétude en quittant son asile; mais il crut encore moins risquer, en faisant de bonne grâce ce qu'il sentait que la puissance souveraine, dans un moment ou dans un autre, lui ferait faire de force. Toutes les paroles qu'on lui avait données furent observées à la manière accoutumée de ces Grecs, et l'indignité fut portée jus-

(1) Theoph. *an.* 20, *p.* 192.

qu'à maltraiter le pape en personne, et plus indignement encore les évêques de son parti. Plus il se plaignit, plus il réclama la foi des sermens, et plus les mauvais traitemens augmentèrent. Enfin il s'aperçut que l'on gardait toutes les avenues du palais où il était logé, et même avec si peu d'égards, qu'on entendait de son appartement les cris des soldats. Dans cette extrémité, il se déroba pendant la nuit, franchit un mur, et dans les plus grandes rigueurs de l'hiver, deux jours avant Noël, avec des peines infinies et non moins de périls, il s'échappa de Constantinople et se réfugia au delà du bosphore, dans l'église de Sainte-Euphémie de Calcédoine, où s'était tenu le concile qu'il défendait contre les acéphales.

Justinien entreprit encore de le faire revenir, et lui envoya une députation des seigneurs de sa cour les plus qualifiés, le fameux Bélisaire à la tête. Le pape répondit très-décidément qu'il ne sortirait pas de Sainte-Euphémie, à moins que la cause de l'église ne fût terminée comme il convenait; qu'il n'avait que faire de sermens trop souvent violés; que sans ces garanties insuffisantes, il reviendrait dès qu'on aurait rétabli les choses dans l'ordre naturel, et levé le scandale qui désolait le troupeau de Jesus-Christ. Là-dessus il exposa d'un ton pathétique tous les maux arrivés depuis que l'empereur, usurpant les droits du sacerdoce par l'impulsion d'un évêque schismatique, avait donné son édit doctrinal sur les trois chapitres. En finissant: Ministres illustres et religieux, dit-il aux députés, allez, je vous en conjure par le redoutable jugement du Maître éternel, allez, et dites de ma part à celui qui n'est maître que pour quelques momens: Vous vous chargez d'un énorme péché, en prenant confiance aux ennemis déclarés de l'église, particulièrement à Théodore de Césarée. Ces paroles prononcées avec véhémence produisirent leur effet: on donna satisfaction à Vigile, au sujet de Théodore et de ses partisans; ils lui adressèrent une

profession de foi, où, pour conserver l'unité ecclésiastique, disaient-ils, ils recevaient les quatre conciles généraux, de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Calcédoine, et s'engageaient à suivre inviolablement tout ce qu'ils avaient décidé du consentement des légats du saint siége, par lesquels les papes y avaient présidé chacun en leur temps : preuve des plus remarquables que les papes avaient en effet présidé par leurs représentans à tous les conciles généraux, et que les Orientaux n'en doutaient pas.

Cette profession de foi fut aussi donnée par Mennas de Constantinople, et c'est la dernière action que nous sachions de lui. Il mourut peu de temps après, ayant ainsi pleinement réparé le scandale de ses liaisons avec des schismatiques artificieux, qui, en s'exprimant comme lui, pensaient bien différemment. Il avait, avec de grandes vertus, des intentions droites, et un véritable amour pour l'église, qui le compte entre les saints.

Il arriva de son temps un miracle trop éclatant et trop bien attesté, pour être passé sous silence. C'était une ancienne coutume à Constantinople, où elle dura au moins jusqu'au quatorzième siècle, de faire venir les élèves innocens des petites écoles, pour consommer les particules du corps de Jesus-Christ qui restaient après la communion des adultes. Avec ces jeunes enfans, vint un jour celui d'un juif, verrier de profession. Comme il s'en retourna plus tard que de coutume à la maison paternelle, ses parens lui en demandèrent la cause, et il leur raconta ingénument ce qui s'était passé. Le père en fureur lia son fils, attendit le moment que la mère était absente, et le jeta dans sa fournaise. Cette femme affligée chercha son enfant par toute la ville. Au bout de trois jours, désespérée de n'en rien apprendre, et cependant à l'excès de son chagrin, elle court par toute sa maison, comme hors d'elle-même, en appelant à grands cris l'enfant par son nom. De la porte de la verrerie, elle l'entend qui

répond au fond du fourneau. Elle enfonce la porte ; sa tendresse lui donnant des forces, et le voit debout, sain et sauf au milieu des flammes. On lui demanda comment il avait été garanti : il répondit qu'une femme vêtue de pourpre jetait souvent de l'eau autour de lui pour éteindre le feu, et lui donnait à manger quand il avait faim. La mère se convertit. L'empereur l'ayant fait baptiser avec son fils, les mit tous deux dans le clergé ; l'enfant au rang des lecteurs, et la femme au nombre des diaconesses. Mais le père, qui persista dans l'aveuglement, fut empalé comme parricide (1).

Le saint patriarche Mennas eut dans saint Eutychius un successeur digne de lui. Petit-fils d'un évêque, Eutychius avait été élevé par son aïeul dans toute la piété convenable à la sainteté de son état. A douze ans, on l'envoya pour les études à la capitale, où il voulut embrasser la vie monastique : mais l'évêque d'Amasée le voyant propre à faire dans la suite un digne pasteur, voulut le lier en quelque sorte à cette carrière, le fit d'abord lecteur, puis diacre, en observant les interstices des canons, enfin prêtre à trente ans ; après quoi il le laissa entrer dans un monastère fort régulier de son diocèse, où le mérite d'Eutychius l'éleva bientôt à la supériorité. Ce fut de là que l'évêque, étant malade, l'envoya à Constantinople pour tenir sa place au concile général. L'illustre député, car il était de haute naissance, logea chez le patriarche Mennas, qui prédit à son clergé que ce moine serait son successeur. Eutychius était savant, et dans la question, alors si obscure, touchant le pouvoir de condamner les morts, il tenait l'affirmative, et la soutint solidement dans une conférence où se trouvait l'empereur (2). Rien ne pouvait plaire davantage à ce prince. Le patriarche Mennas étant mort quelques jours après, Justinien engagea le sénat et le clergé à choisir Eutychius, qui

(1) Evagr. IV, c. 36. (2) *Ibid.* c. 27.

devint ainsi patriarche de Constantinople à l'âge de quarante ans.

Le nouvel évêque donna aussitôt au pape sa profession de foi, non moins orthodoxe que celle de Mennas. Les évêques d'Alexandrie, d'Antioche, de Thessalonique, avec tous ceux qui n'avaient pas encore déclaré leur foi à Vigile depuis le commencement des disputes, prirent cette occasion de le faire, en adoptant la confession du nouveau patriarche. Le pape quittant alors sa retraite de Calcédoine, sur les assurances qu'on lui donnait par une bonne profession de foi, approuva celle-ci sans difficulté, et l'on convint amiablement de s'assembler pour décider la question des trois chapitres.

Vigile demanda que le concile se tînt en Italie, ou du moins dans un lieu plus à portée de l'Occident que Constantinople, et où les Occidentaux ne pussent avoir de bonnes raisons de ne pas se rendre. Cette proposition ne convenait pas à l'impatience de Justinien. Le pontife requit ensuite, qu'au moins on fît venir les évêques de l'Italie et de l'Afrique, puisqu'il était fort à craindre que le concile se tenant sans ces prélats qui prenaient le plus d'intérêt aux questions agitées, la décision ne leur en devînt extrêmement suspecte. Justinien trouva cette seconde proposition raisonnable, et il y donna son consentement, à condition néanmoins que les évêques italiens et africains ne surpasseraient pas les Orientaux en nombre dans les conférences.

Les choses étaient arrêtées de la sorte, suivant la version d'un ancien manuscrit du Vatican, et déjà le pape s'occupait de la convocation, quand l'empereur, toujours plus inquiet et plus impatient, le voulut faire expliquer provisionnellement sur les trois chapitres. Les évêques qui se trouvaient avec le pontife représentèrent les inconvéniens d'une déclaration prématurée, qui ne pouvait manquer d'indisposer leurs collègues. Il était même impossible au pontife de faire ce qu'on exigeait, parce qu'il relevait à peine de maladie, et qu'en pleine

santé il lui aurait fallu beaucoup plus de temps qu'on ne lui en accordait, pour examiner tout ce que l'empereur lui avait envoyé de relatif à ses vues. Vigile demanda donc un terme de vingt jours; mais dans l'intervalle, les Orientaux commencèrent le concile, et la première conférence, c'est ainsi qu'on en appelle les sessions, se tint le 4 Mai 553 (1). On s'assembla dans la salle secrète de l'église cathédrale, où se trouvèrent les trois patriarches, savoir, Eutychius de Constantinople, Apollinaire, reconnu depuis peu par le pape pour évêque légitime d'Alexandrie, et Domnin d'Antioche, avec un grand nombre de métropolitains, en tout cent cinquante et un évêques, dont quelques Illyriens, et cinq Africains seulement, qui n'étaient rien moins que l'élite de l'église d'Afrique. Le gouverneur de cette province, au contraire, les avait pris entre les plus mal-famés et les plus ignorans, comme les plus propres à se vendre à la cour et à la fortune. Mais toutes ces manœuvres ne purent étouffer la vérité, que le modérateur adorable des conciles fait quelquefois sortir du choc même des passions humaines, et qu'il a attachée, non pas aux qualités personnelles des évêques, mais au caractère et au corps de l'épiscopat.

Dans la première et la seconde conférence, le concile prit des mesures pour faire paraître le pape Vigile, ou le mettre en défaut, et cependant il s'appuya des sentimens déjà connus du pontife contre les trois chapitres. Comme toutes les invitations n'opéraient pas, et que le pape ne promettait autre chose que de donner son avis séparément, on se mit en devoir de procéder en règle contre les écrits et les écrivains dénommés. On commença, le 9 de Mai, par déclarer qu'on tenait la foi des quatre conciles généraux et des pères, nommément des saints Athanase, Hilaire, Basile, Grégoire de Nazianze et de Nysse, Augustin, Jean

(1) *Tom.* v *Conc. p.* 416.

Chrysostome,

Chrysostome, Cyrille, Léon, de Théophile et de Proclus.

Après cette espèce de préliminaire, on examina dans les trois conférences suivantes, qui se tinrent à peu de jours de distance l'une de l'autre, les ouvrages de Théodore et de Théodoret, puis la lettre d'Ibas. Ils étaient clairement infectés des erreurs de Nestorius, et l'examen n'en était pas difficile. Depuis long-temps ils mécontentaient les docteurs orthodoxes, puisque les auteurs en avaient été repris au concile de Calcédoine, et qu'Ibas et Théodoret qui s'y trouvèrent, avaient été obligés d'en faire une rétractation au moins indirecte, en disant anathème à Nestorius. Si le concile ne poussa point alors les choses plus loin, et s'il n'anathématisa pas formellement les auteurs avec leurs écrits, ce fut uniquement pour le bien de la paix, et afin de faciliter le retour des Orientaux égarés en si grand nombre.

Ibas en particulier n'avait été reçu par les pères de Calcédoine, que comme pénitent, et par compassion pour sa vieillesse. Sa lettre, qui contient des propositions vraiment hérétiques, scandalisa constamment les pères, et ne fut nullement approuvée par le concile, au moins quant à cette partie, comme il est notoire par l'inspection des actes. Ils portent simplement que la lettre de l'évêque d'Edesse ayant été relue, il fut personnellement trouvé catholique, soit parce qu'il en condamna ou en expliqua les passages mal-sonans, soit parce qu'il y déclare en termes exprès, qu'il veut suivre la foi à laquelle saint Cyrille avait enfin ramené Jean d'Antioche avec les Orientaux. D'ailleurs le concile de Calcédoine ne fut assemblé que pour condamner les erreurs d'Eutychès, et le pape saint Léon avait expressément restreint à ce seul objet le pouvoir des légats qui y présidaient. On ne fit donc pas un examen approfondi des écrits qui n'y étaient pas relatifs, et nous ne devons nullement nous étonner que le concile se soit borné à constater

la foi des sujets suspects. Si quelques évêques en particulier ont approuvé à Calcédoine la lettre même d'Ibas, combien de distance y a-t-il d'une pareille approbation à la décision formelle d'un concile qui avait adopté l'instruction du pape à ses légats de ne point prononcer là-dessus! Il était de la prudence de se taire sur des auteurs réputés catholiques, et qui par-là se trouvaient en butte à l'hérésie dominante. Un jugement porté contre eux dans ces conjonctures, n'aurait servi qu'à scandaliser les faibles. Mais les circonstances étant changées, et les écrits de ces auteurs prenant de jour en jour un crédit plus grand et vraiment dangereux, il parut nécessaire de l'arrêter par leur flétrissure.

Par une conséquence des mêmes raisons, les pères du cinquième concile jugèrent expédient de flétrir la mémoire même de ces auteurs, quoiqu'ils fussent morts dans la paix et la communion de l'église, au moins pour ce qui était de Théodoret et d'Ibas. Quant à Théodore de Mopsueste, il avait joui d'une réputation fort équivoque, dans l'idée des prélats de son temps les plus saints et les plus zélés pour la foi. On prouva même, par un examen fait mûrement en concile et sur les lieux, que son nom, suspect de tout temps, n'avait jamais été dans les dyptiques de son église.

Il s'agissait après cela de résoudre la question qu'on trouvait si neuve et si difficile, savoir, s'il était permis de condamner les morts. Elle fut examinée dans le même temps que les écrits dénoncés, c'est-à-dire dans la cinquième conférence, et l'on s'y convainquit que ce qui semblait si nouveau n'était pas sans exemple. Bénigne d'Héraclée observa que plusieurs hérétiques avaient été regardés comme tels et anathématisés depuis leur mort, quoiqu'ils n'eussent été condamnés par aucun concile. Tels étaient Valentin, Marcion, Basilide, et en des temps plus récens, Eunomius et Apollinaire. On lut plusieurs passages de saint Augustin, qui autorisaient à lancer l'anathème contre les écrivains pervers

épargnés de leur vivant, quand après leur mort on se scandalisait de leurs erreurs. Sur ce qui fut représenté que saint Cyrille, tout persuadé qu'il était de la perversité des sentimens de Théodore de Mopsueste, avait néanmoins empêché qu'on ne le condamnât nommément, on répondit que ce n'avait été que par discrétion, et pour ne pas rallumer le feu de la division à peine éteint ; que lui-même avait depuis écrit contre cet auteur, en voyant le progrès que faisaient ses impiétés.

Nous avons vu que le pape, pressé par Justinien, avait promis de donner son avis séparément sur les écrits qu'on examinait. C'est ce qu'il fit après la sixième conférence, tenue le 19 Mai, par un décret raisonné et fort long, qui, bien que daté du quatorze, ne fut envoyé à l'empereur que onze jours après, c'est-à-dire le vingt-cinq. On appela cette seconde déclaration de Vigile, sa constitution, pour la distinguer de la première, qu'on nommait son prononcé, et qui était censée non avenue, depuis que le pape l'avait supprimée du consentement même de l'empereur, en s'obligeant à s'expliquer d'une autre manière. Vigile y fit néanmoins sentir que les promesses ayant été réciproques, et que la parole qu'on lui avait engagée d'assembler en nombre égal les évêques d'Orient et d'Occident n'étant pas remplie, sa promesse ne l'obligeait plus à faire sa réponse sur les trois chapitres ; mais qu'il la faisait pour ne pas donner lieu aux évêques de violer l'ancienne règle, c'est-à-dire, de prononcer avant que le siége apostolique eût publié son jugement sur une affaire déjà portée à ce siége, et qui intéressait toute l'église (1).

Après ce préambule, Vigile examine la doctrine des ouvrages en question, la trouve vraiment condamnable, et la frappe d'anathème. Mais pour les auteurs mêmes qui avaient été épargnés par le concile de Calcédoine, croyant toujours que c'était

(1) *Tom.* v, *Conc. p.* 337.

lui faire injure que de les flétrir, il défend à qui que ce soit de les condamner après leur mort; d'autant mieux, ajoute-t-il, qu'en observant la conduite de nos prédécesseurs à l'égard des morts qui n'ont pas été condamnés de leur vivant, nous avons trouvé des autorités toutes contraires à cette rigueur, dans Léon et Gélase d'heureuse mémoire.

Dès le lendemain de cette déclaration, c'est-à-dire le 26 de Mai, on s'assembla pour la septième conférence. Il paraît que l'empereur avait déjà pris connaissance de ce qui était contenu dans la constitution de Vigile, et que la persévérance de ce pontife à sauver la mémoire des morts l'avait très-vivement indisposé. Le questeur Constantin entra au concile de la part du prince, et dit aux pères, que le pape avait envoyé un nouveau décret; mais que Justinien avait refusé de le recevoir, et avait répondu que, pour condamner les trois chapitres, l'on n'avait pas besoin d'autres décrets pontificaux que ceux qu'on avait déjà; et que si cette nouvelle pièce ne les condamnait pas, on devait y avoir d'autant moins d'égard, que le pape se trouvait par-là en contradiction avec lui-même. Pour prouver ce qu'on avançait, et montrer en même temps aux évêques que l'absence du pape ne devait pas les empêcher de prononcer, le questeur avait apporté contre ces trois chapitres différens écrits de Vigile, dont quelques-uns étaient signés de sa main. Il insista encore sur le premier décret, nommé *prononcé* ou *jugement*. Il est vrai, ajouta-t-il, que le pape l'a retiré par la suite, mais sous le plus terrible serment de concourir de tout son pouvoir, avec l'empereur, à la condamnation des trois chapitres, et de ne jamais rien faire en leur faveur, par lui ou par autrui. On produisit en effet ce serment, qui avait été fait par écrit trois ans auparavant, et à charge de demeurer secret, selon la promesse de Justinien.

Le questeur représenta aussi avec combien d'instance on avait pressé Vigile de venir au concile

prendre le rang convenable au chef de l'épiscopat. Aussitôt après, il remit un ordre de l'empereur, à l'effet d'ôter des dyptiques le nom de ce pape, qui favorisait l'impiété en refusant d'assister au concile où on voulait la proscrire. Mais nous conservons, dit-il toujours au nom de l'empereur, nous conservons religieusement l'unité avec le siége apostolique, et nous nous promettons que vous la conserverez également. Cette distinction, que différens auteurs donnent confusément pour remarquable, et qui peut l'être en effet dans quelques circonstances, méritait bien qu'on lui donnât quelque développement. Rappelons-nous donc qu'il y avait plusieurs sortes d'excommunications, et par conséquent de communions. Les prélats pouvaient être unis, soit dans la participation et la célébration des saints mystères, soit dans l'ordre et les fonctions de la hiérarchie. Or, si Justinien, en voulant faire effacer des dyptiques le nom du souverain pontife, prétendit autre chose que l'exclure de la première des communions que nous venons de marquer, il est visible que la distinction qu'il mettait entre la chaire de Pierre et la personne du pape, n'est remarquable que par sa frivolité. Vigile alors n'étant pas déposé, mais en pleine jouissance du ministère pontifical, tant de fait que de droit; l'unité avec le saint siége, exclusivement au pontife qui l'occupait, n'eût plus été qu'une chimère. Mais, sans pousser plus loin la subtilité de ces discussions, il est du moins incontestable qu'un empereur ne pouvait rien ordonner contre le pouvoir tout spirituel du vicaire de Jesus-Christ. Les évêques, ajoute-t-on néanmoins, recurent et approuvèrent cet ordre de Justinien. Mais on peut très-sagement présumer que cette approbation, qui ne se trouve pas dans tous les exemplaires du concile, est une des altérations que les ennemis de l'église ont faites dans quelques-uns de ces exemplaires extrêmement différens des autres. Cette diversité peut aussi provenir en partie, de ce qu'on aura

supprimé ce qui paraissait le plus désavantageux au pape Vigile, quand il eut enfin approuvé ce concile.

On tint la huitième conférence le second jour de Juin. Sans prendre les voix des évêques en particulier, on lut la sentence qui était toute dressée, et qui condamnait Théodore de Mopsueste avec ses écrits impies; les impiétés écrites par Théodoret contre la vraie foi, savoir, contre les douze chapitres de saint Cyrille, contre le concile d'Ephèse, et pour la défense de Théodore et de Nestorius; enfin, la lettre d'Ibas à Maris, comme niant que le Verbe se soit incarné et fait homme de la Vierge Marie, accusant saint Cyrille d'être hérétique et apollinariste, blâmant le concile d'Ephèse d'avoir déposé Nestorius sans examen, et défendant Théodoret ainsi que Nestorius, avec leurs écrits pernicieux. Le concile anathématisa tous ces ouvrages, et les apologistes qui prétendaient les soutenir par l'autorité des pères de Calcédoine; puis il ajouta quatorze anathèmes, qui renferment en abrégé toute la doctrine de l'incarnation contre les erreurs de Théodore de Mopsueste et de Nestorius. Ici encore plus qu'ailleurs les pères du cinquième concile insistent sur la condamnation que le pape Vigile avait faite des mêmes erreurs de vive voix et par écrit, et ils ont grand soin de faire connaître au monde chrétien tous les mouvemens qu'eux et l'empereur s'étaient donnés, pour que ce pontife assistât avec eux aux assemblées. Mais il s'en est tenu, disent-ils, à sa promesse de donner en particulier son jugement. Pour nous, nous avons jugé à propos, comme notre religieux empereur nous y exhortait, de nous assembler en commun, suivant les anciens exemples des pères, qui ont tenu en leur temps les quatre conciles généraux, parce qu'il convient de terminer en commun ces questions d'éclat en matière de foi.

Telles sont les expressions qu'emploient, du moins en quelques endroits, les pères de ce concile. S'ils usent aussi de termes qui signifient une

nécessité absolue de décider les questions de foi en commun ou en concile, il est évident et ils ont soin d'insinuer que c'est dans les questions qui intéressent et agitent toute l'église, que cette nécessité a lieu. Mais ce serait une affectation bien mal édifiante, que de s'obstiner à leur faire dire sans réserve et sans modification, qu'il n'y a point d'autre moyen pour connaître la vérité dans les questions de la foi, que de les traiter en commun: énoncé qui, dans le cas présent, ne peut guère offrir que l'idée de concile général. On ne veut pas sans doute prêter au cinquième concile les subterfuges inventés si long-temps pour éluder les décisions de l'église. Comment imaginer que ce concile refuse l'infaillibilité et le droit de décider à l'église dispersée, après qu'on lui a vu reconnaître que Valentin, Marcion et bien d'autres sectaires avaient été mis très-légitimement au nombre des hérétiques, quoiqu'ils n'eussent été condamnés par aucun concile général ? Ne voit-on pas ces évêques s'appuyer des sentimens de Vigile, encore qu'il ne se trouvât point à leur assemblée ? S'ils insistent sur la convenance ou la nécessité même de juger en commun, ils partent des conjonctures où ils se trouvent, et de l'intérêt qu'ont les conciles de voir le successeur de Pierre à leur tête. C'est un trait sensible de prévention, de conclure de ces cas particuliers à la nécessité indispensable de traiter en concile, ou du moins en concile général, toutes les questions de la foi.

On trouve les noms de cent soixante-cinq évêques dans les souscriptions du cinquième concile, parce qu'il en était sans doute arrivé quelques-uns depuis la première conférence, où ils assistèrent en moindre nombre. Mais les auteurs des 165 souscriptions, dira-t-on peut-être, fussent-ils réellement présens, ne formaient qu'un nombre peu considérable pour ces premiers temps, où il y avait une si grande multitude d'évêques: D'ailleurs ceux de l'Occident, c'est-à-dire de la moitié du monde chré-

tien, non-seulement ne s'y trouvaient pas, mais n'y avaient pas même été convoqués, et le successeur de Pierre refusa d'y présider, parce qu'il croyait avoir à craindre qu'on ne forçât les suffrages, et qu'il était déjà privé personnellement de la liberté. De plus on ne recueillit pas les voix de chaque père en particulier, selon la méthode constamment usitée jusque-là dans les conciles. Quoi qu'il en soit de ces procédés extraordinaires, le jugement de ce concile fut très-orthodoxe, et il ne s'y fit rien de contraire, ni aux lois de l'église, ni aux décisions que Vigile craignait tant d'infirmer. Le concile de Calcédoine, après avoir exigé des auteurs des trois chapitres la confession de foi la plus orthodoxe et la plus formelle, laissa précisément, et de peur d'un plus grand mal, leurs personnes en paix, sans rien approuver de leurs écrits pernicieux : le cinquième concile, en condamnant les auteurs avec les écrits, non-seulement fit sentir que les motifs d'indulgence qui avaient sagement guidé les pères de Calcédoine, ne subsistaient plus; mais il confirma solennellement leur concile, le mit au même rang que les trois premiers, et condamna l'hérésie d'Eutychès aussi-bien que celle de Nestorius. C'est ainsi que la providence empêcha, d'une manière admirable, que les suppôts des puissances de l'enfer, si bien étayés de celles du siècle, ne prévalussent contre l'église.

Le Tout-puissant avait, quelque temps auparavant, retiré du monde l'impératrice Théodore qui les protégeait, et le factieux évêque de même nom qu'elle et de même sentiment, avait beaucoup perdu de son audace et de son crédit. On le vit, après cela, se rapprocher insensiblement des orthodoxes, content en apparence d'avoir réussi à faire condamner les trois chapitres. Au moins est-il constant que Théodore de Césarée n'empêcha point la condamnation d'Origène, requise par le patriarche de Jérusalem, et sollicitée vivement par les abbés Conon et Euloge, ses députés. L'empereur

envoya aux pères l'édit qu'il avait publié quelques années auparavant contre ces erreurs, et qu'il fit souscrire à Vigile, afin que le pape fût encore censé autoriser cette partie du cinquième concile. Si dans les actes qui nous en restent on ne trouve point cette condamnation d'Origène, c'est qu'on n'a plus de ces actes qu'une ancienne version latine. Mais il nous reste, contre les points capitaux de l'origénisme, quinze canons en langue grecque, sous le nom des 160 pères du concile tenu à C. P.

Ce qui parut manquer à ce concile, dans l'esprit des personnes prévenues, fut suppléé dans la suite par l'approbation du pape, et par l'adhésion de toute l'église catholique, après qu'elle eut eu le temps de s'instruire des faits. Six mois après la célébration, Vigile écrivit au patriarche Eutychius, qu'il se rétractait et se rendait enfin à l'avis du concile, parce qu'on ne devait pas avoir honte de prendre le bon parti quand on le reconnaissait (1). Il exposa les principales erreurs des auteurs des trois chapitres, puis il ajouta : Nous faisons savoir à toute l'église catholique, que nous mettons au rang des autres hérétiques, et anathématisons Théodore de Mopsueste, et ses écrits impies ; les écrits de Théodoret, tant contre saint Cyrille et le concile d'Ephèse, qu'en faveur de Théodore et de Nestorius ; la lettre écrite au Persan Maris, et qu'on dit être d'Ibas. Nous soumettons au même anathème quiconque défendra, ou prétendra que l'on doit défendre ces trois chapitres. Nous reconnaissons pour nos frères et nos collègues, tous ceux qui les ont condamnés, et nous annullons tout ce qui a été fait par nous, ou par d'autres, pour la défense de cette cause.

Trois mois après cette lettre de Vigile, il donna une constitution en meilleure forme et beaucoup plus ample, où il marqua plus distinctement la différence convenable entre Théodore de Mopsueste dont il anathématise formellement la personne

(1) *Tom.* v, *Conc. pag.* 595.

avec les écrits, et les deux autres auteurs des chapitres, ou plutôt les deux autres chapitres dans le sens de leurs auteurs Théodoret et Ibas. Il condamne aussi ce que Théodoret a écrit contre saint Cyrille et contre le concile d'Éphèse; mais il ajoute que cela a été condamné par Théodoret lui-même, qui avait repris de bons sentimens. Quant à l'affaire d'Ibas, il nous apprend qu'il fut question, au concile de Calcédoine, de deux lettres de cet évêque; la première, fabriquée calomnieusement par les nestoriens, et adressée, sous le nom d'Ibas, au Persan Maris, et cette lettre, ajoute Vigile, a été condamnée justement par le concile, comme impie et vraiment hérétique. La seconde lettre avait été écrite par le clergé d'Edesse, en faveur de son évêque, et fut déclarée catholique par le même concile (1). Saint Grégoire le grand, confirmant ce que dit ici le pape Vigile, atteste qu'en effet l'évêque Ibas avait constamment refusé de reconnaître la lettre scandaleuse qui courait sous son nom (2).

Justinien s'était persuadé que les décrets du cinquième concile éteindraient les divisions; mais les décisions se multiplièrent, et l'on vit naître un schisme, que cent ans de zèle et de ménagement purent à peine éteindre. En Occident, plusieurs églises rejetèrent ce concile, qu'elles imaginèrent avoir donné atteinte à celui de Calcédoine. La singularité des circonstances, les variations du pape Vigile, les violences exercées par l'empereur, jointes à la différence des langues et à la distance des lieux, qui grossissaient énormément ce qui avait tant soit peu de réalité, c'étaient là autant d'obstacles qui exercèrent d'abord Vigile lui-même, et beaucoup plus ensuite la longanimité et toute la prudence de plusieurs de ses successeurs. Il faut toutefois mettre une distinction essentielle entre ces Occidentaux de bonne foi, et les hérétiques Orientaux qui feignaient d'ignorer les faits, et qui continuèrent à défendre, comme orthodoxes, des écrits que

(1) *V. Conc. nov. Collect. Baluz. p.* 155. (2) Greg. *Ep.* 55.

l'église, sous leurs yeux, venait d'anathématiser, comme infectés du nestorianisme. Quand la vérité fut suffisamment notifiée aux Occidentaux mêmes, et après que les préjugés du grand nombre des églises furent levés, ceux qui ne se soumirent point de cœur et d'esprit, quoiqu'un respect mal entendu parût seul les guider, se rendirent vraiment coupables et dignes d'anathème. Si les souverains pontifes ne jugèrent pas encore à propos de les en frapper, c'est que leur sagesse paternelle crut que l'indulgence produirait un meilleur effet que la rigueur.

La raison que différens écrivains donnent de cette conduite, en disant vaguement qu'il ne s'était agi que de faits dans le cinquième concile, sans ajouter qu'il s'y agissait de personnes à raison de leurs écrits, présente une ambiguité qui n'est bonne qu'à confondre tous les principes.

En quel sens peut-on dire qu'il ne s'agissait point de dogme ou d'objets dogmatiques dans le cinquième concile? N'a-t-il pas condamné l'origénisme, et confirmé la condamnation de l'hérésie de Nestorius et de celle d'Eutychès? N'a-t-il pas déclaré sommairement toute la doctrine de l'incarnation, par quatorze anathèmes contre les erreurs opposées? Si on lit dans quelques anciens qu'il n'était pas question de la foi dans le concile des cent soixante pères, cela signifie uniquement, qu'on n'y examina point de questions nouvelles et qui n'eussent déjà été décidées dans les conciles précédens; que l'objet propre et spécial de celui-ci était de prononcer si les écrits de certains prélats, morts dans la communion de l'église, contenaient une doctrine hérétique, et si l'on devait condamner ces évêques après leur trépas. Voilà pourquoi ces docteurs de première antiquité ont dit simplement qu'il ne s'agissait que de personnes dans le cinquième concile. D'autres auteurs moins anciens, mais antérieurs et fort opposés à l'esprit de la subtilité moderne, ont usé du mot de faits, au lieu de celui de personnes, en faisant sur-tout

attention au nœud de la difficulté qui fut quelque temps entre Vigile et les Orientaux ; savoir, si depuis le concile de Calcédoine, les circonstances avaient tellement changé en Orient, qu'on y dût flétrir après leur mort la mémoire des trois évêques que ce concile avait jugé à propos de ménager. C'est là ce que ces écrivains et tous les docteurs orthodoxes entendent après eux, quand ils disent, ou qu'il ne s'agissait que de faits, ou qu'il s'agissait principalement de faits dans le cinquième concile; et plus encore, quand ils ajoutent que l'infaillibilité de l'église, même assemblée en concile, ne peut s'étendre sur les faits : dernière proposition qui détermine le vrai sens de celles qui précédent. Ces docteurs ne parlent que des faits purs et proprement dits, de ce que les hommes entendent communément par le nom de faits. Ils ont cru fermement, avec les orthodoxes de tous les états et de tous les temps, que l'église a toutes les connaissances infaillibles qui sont nécessaires pour la sureté du dogme; mais ils ne lui ont point attribué, comme nous ne lui attribuons pas encore aujourd'hui, une prétention tyrannique à l'infaillibilité, touchant les faits historiques qui n'importent point à l'intégrité du sacré dépôt.

Pour nous borner aux faits personnels, sur quoi l'esprit de scission accuse principalement les docteurs modernes d'exagérer les droits de l'église, ces modernes, ainsi que les anciens, ne la croient nullement infaillible sur cet objet, parce que cette infaillibilité ne lui est nullement nécessaire pour la conservation de la foi, pour l'instruction et l'édification des fidèles, pour faire paître en sureté le troupeau de Jesus-Christ. Il est fort indifférent qu'on sache ou qu'on ne sache pas la manière personnelle de penser d'un auteur ou d'un prédicateur, ce qu'il avait dans l'esprit en proférant ou en écrivant tel et tel point de doctrine. Mais il est d'une nécessité absolue que l'église pénètre infailliblement, tant le sens naturel d'une proposition

que celui d'un ouvrage, le sens qui résulte de l'arrangement des idées et de la signification des termes, en un mot, le sens qui dans la lecture se présente naturellement à l'esprit, et qu'on appelle en conséquence le sens de l'auteur, en présumant raisonnablement, sans juger décisivement, que telle était en effet sa pensée en écrivant. C'est ici un fait très-improprement dit, et dont la connaissance est tellement liée avec le droit de prononcer sur le dogme, que l'église a témoigné constamment qu'elle l'en croyait inséparable.

Dans tous les âges elle a condamné les écrits hérétiques, soumis à l'anathème, traité en païens et en publicains, non-seulement les audacieux qui enfreignaient le silence et le respect dûs à ses décisions, mais quiconque n'y souscrivait pas sincèrement et sans aucune restriction. Ce que le cinquième concile fit contre les trois chapitres, on l'avait fait à Nicée contre les écrits d'Arius, à Ephèse et à Calcédoine contre ceux de Nestorius et d'Eutychès. Loin de changer par le laps des temps, cette sévérité se retrouva, dans un degré pour le moins égal, au concile de Constance, où nous verrons condamner Viclef, et obliger de croire que les articles censurés sont dans le sens de cet auteur, c'est-à-dire, comme on vient de l'expliquer, dans leur sens naturel, tels qu'ils sont condamnés. Ce n'est donc pas une prétention nouvelle que l'infaillibilité de l'église par rapport à la qualification des écrits suspects, soit que ces écrits soient courts, soit qu'ils soient longs; car il ne peut y avoir que de la bizarrerie à lui accorder l'un plutôt que l'autre. Il faut que son enseignement soit sûr pour l'un et l'autre cas; que le dépôt de la foi, dans toutes les rencontres, se trouve à couvert sous le sceau de son autorité. Mais comment pourra-t-elle enseigner sans péril d'erreur, comment le dogme sera-t-il en sureté chez elle, si elle ne connaît pas infailliblement le sens naturel des ouvrages qui demandent son examen? Si elle est dépourvue de

ce discernement, elle pourra qualifier d'hérétique un écrit très-orthodoxe; et cette méprise facile venant à se commettre, le fidèle, en obéissant à l'église, tombera dans l'erreur; sa docilité même précipitera sa chute. Ainsi la vraie foi serait-elle le partage de l'indocilité, tandis que l'égarement deviendrait celui de la droiture et de la soumission.

Mais, sans anticiper sur les temps à venir, rien de plus décisif contre un subterfuge commun aux novateurs de tous les temps, qui l'ont pallié chacun à leur manière; rien de plus décisif ni de plus concluant que la condamnation des trois chapitres par le cinquième concile. Cette décision dépendait de la connaissance de ce fait dogmatique, ou de la réponse à cette question de fait: Le sens naturel des écrits de Théodore, de Théodoret et d'Ibas, est-il hérétique? est-il le sens nestorien? Ce concile, reconnu pour œcuménique, a prononcé : l'église avait donc véritablement, ou elle s'est arrogé injustement le droit d'infaillibilité dans la connaissance des faits dogmatiques.

En Orient, où la seule obstination, comme nous l'avons observé, pouvait contredire l'autorité du concile, on crut ne devoir user d'aucune indulgence. Tous les évêques de la Palestine se rassemblèrent pour approuver les actes (1). Alexandre d'Abile, le seul évêque qui osa rompre l'unanimité, fut déposé de l'épiscopat (2). Il mourut quelques années après à Constantinople, accablé sous les ruines d'un édifice, dans un tremblement de terre. Les moines origénistes de la nouvelle laure de saint Sabas, ne se montrèrent pas plus dociles à des décisions sollicitées si vivement par leur coryphée, Théodore de Cappadoce. Pendant huit mois, Eusthochius, patriarche de Jérusalem, tenta toutes les voies de la douceur pour les ramener. Enfin il employa l'autorité impériale pour les faire chasser, non-seulement de ce monastère, mais de

(1) *Tom.* VII, *Conc. Nic.* II. (2) *Act.* I, *p.* 83.

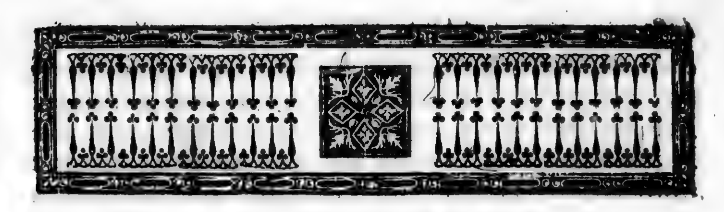
toute la province, et il mit dans leur laure six-vingts moines d'une foi éprouvée.

Entre les Occidentaux, on regarda comme inexcusables ceux des Africains et des Illyriens qui s'étaient trouvés à Constantinople au temps du concile, et tous ceux qui, par le moyen de ceux-ci, ou par d'autres voies sûres, avaient pu s'instruire de ce qui manifestait la légitimité du concile. Le diacre de Vigile, nommé Rustique, contre lequel ce pape avait porté sa sentence avant même que le concile eût prononcé, persista depuis à soutenir les trois chapitres. Il eut même l'audace d'écrire contre les décisions des pères : il fut exilé dans la Thébaïde avec quelques autres schismatiques, surtout de sa province naturelle qui était l'Afrique, et où ils se trouvaient en grand nombre. Plusieurs évêques y furent traités, pour le même sujet, avec la dernière rigueur. La modération dont on usa au regard des autres Occidentaux, dut principalement sa source à l'éloignement où ils y étaient du violent Justinien.

Toutefois cet empereur, content de Vigile après qu'il eut donné son approbation pontificale aux décrets de Constantinople, le laissa repartir pour Rome et le combla des effets de sa bienveillance. Il lui accorda, par un édit en forme, beaucoup de priviléges pour l'Italie ; et pour les Romains en particulier, la confirmation de toutes les donations faites par les rois de la race des Goths, à l'exception néanmoins de ce qu'avait fait Totila, et qu'il ne voulut jamais ratifier, parce qu'il traitait ce prince de tyran. Par cet édit impérial, il fut encore ordonné, si l'on découvrait quelques vierges qui, après s'être consacrées à Dieu, se fussent engagées dans le mariage, que, sans égard à cet engagement, ni à tout ce qui regarde la dot, on les fit rentrer dans leurs monastères ou leurs églises, et reprendre les saintes institutions auxquelles elles s'étaient vouées.

Le pape Vigile tomba malade en s'en retournant, et mourut des douleurs aiguës de la pierre, dans

l'île même de Sicile où il avait fait reléguer et périr son saint prédécesseur Silvère. Mais avant ce moment fatal, et pendant une bonne partie de son pontificat, qui fut de plus de dix-huit ans, il eut tout lieu de sentir le vide des grandeurs du monde, de se rassasier de larmes et d'amertumes, dans une place où les crimes qu'elle lui coûta lui avaient fait espérer un tout autre sort. Persécuté par l'empereur, et par l'impératrice dont il avait si soigneusement recherché les bonnes grâces, en butte aux évêques d'Orient, et sur-tout aux cabaleurs impies dont il avait relevé les espérances, méprisé des grands et du peuple, des bons et des méchans, pour les variations qui les alarmèrent tour à tour, en exécration à ceux des Occidentaux qui prétendaient soutenir un des plus saints conciles en défendant les trois chapitres, perpétuellement battu des plus violens orages, quand il se voit au port, et qu'il a déjà un pied sur le bord desiré qu'il redemandait depuis sept ans, il est frappé des coups de la mort les plus douloureux et les moins attendus. Mais, plus la dignité pontificale fut indignement traitée dans la personne de ce pontife, plus aussi l'énergie du caractère divin qui lui avait été conféré se rendit sensible, nonobstant l'indignité primitive du sujet, quand ce chef de l'épiscopat se réunit parfaitement avec ses membres divers : tant il est vrai que la société des enfans de Dieu n'est point établie sur les appuis ruineux de la chair et du sang; mais sur le fondement inébranlable des prophètes et des apôtres, sur cette pierre angulaire qui a toute l'immutabilité du fils de l'Eternel, lequel prend lui-même en main le gouvernail de son église, quand l'incapacité de son vicaire fait péricliter le navire.



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE VINGTIÈME.

Depuis le cinquième concile en 553, jusqu'à la fin de saint Grégoire le Grand en 604.

Si l'église romaine n'avait jamais essuyé plus d'opprobre que dans la personne du pape Vigile, jamais aussi les Romains ne se montrèrent plus attentifs à maintenir la dignité du siége apostolique, que quand il fut question de donner un successeur à ce pontife. Le diacre Pélage, natif de Rome et fils d'un préfet du prétoire, ayant été élu par le plus grand nombre, une multitude de gens de bien, des plus distingués de la ville, se séparèrent de sa communion, sur le bruit qui s'était répandu qu'ayant gagné la bienveillance de l'empereur Justinien du vivant même de Vigile, il avait été complice des mauvais traitemens et de la mort de ce pape. Ils craignaient aussi qu'il n'eût pas dans la foi le degré de stabilité nécessaire à un souverain pontife, parce qu'il avait condamné les trois chapitres, après en avoir été le défenseur. Par les suites de ce zèle précipité, la désertion devint si grande dans toute l'Italie, qu'il ne se trouva que les évêques de Pérouse et de Forentin à la consécration

du nouveau pape, et qu'on fut obligé de leur associer un prêtre d'Ostie pour second assistant. Pélage fut cependant reconnu en Italie, tant par la protection du patrice Narsès que l'empereur y avait envoyé contre les Goths, que par la manière convaincante dont il fit évanouir les soupçons qu'on avait conçus contre lui. Comme il était accusé sans preuves, il se justifia par serment, et acheva de dissiper les préventions, en exposant tout l'ordre de sa conduite : il représenta qu'il l'avait toujours conformée à celle de Vigile; qu'il avait craint d'abord, comme ce pontife, de faire injure au concile de Calcédoine en condamnant les trois chapitres sans explication; qu'il avait souscrit ensuite à la constitution pontificale, et reçu enfin le dernier jugement de son prédécesseur en confirmation du cinquième concile.

Pélage ne fut ordonné qu'au mois d'Avril de l'année 555, trois mois après la mort de Vigile; les vacances du saint siége, depuis la dernière révolution de l'Italie, devenant plus longues qu'auparavant, par l'influence que les empereurs, fort éloignés de Rome, commencèrent à prendre dans l'élection, ou du moins dans l'exaltation des papes. Les rois Goths de Rome, et avant eux celui des Hérules, s'étaient attribué le droit de confirmer ces pontifes; à quoi les maîtres du monde n'avaient pas seulement pensé dans les beaux jours de l'empire. Justinien prouva pendant le reste de son règne, que les princes n'ont jamais été plus attentifs à ces sortes d'objets, que quand leur puissance s'est trouvée plus chancelante ou plus mal administrée.

Tandis que les affaires de l'église absorbaient son attention et toutes ses facultes, celles de l'empire étaient presque désespérées en Italie, où tout gémissait dans les alarmes et la confusion (1). Ses troupes n'étaient pas payées, et n'observaient con-

(1) Procop. *l.* 3.

séquemment aucune discipline. Les subalternes n'obéissaient point à leurs chefs ; ils ne se tenaient pas même dans les camps ; mais se répandaient licencieusement dans les villes. Les chefs, divisés d'intérêt et de sentiment, en usaient de même, les uns à Ravenne, les autres à Rome, qui dans ces troubles changea plusieurs fois de maître. Plusieurs s'écartaient jusque dans les villes les plus éloignées du centre des affaires, selon que le caprice ou le goût de l'amusement les guidait ; on vit même, ce qui parut plus extraordinaire, de la lâcheté dans quelques capitaines romains. Mais la mauvaise conduite suffisait pour ruiner leur puissance. Ils furent battus en plusieurs rencontres ; les villes se rendirent de tout côté ; une armée de secours venue du Levant, sous la conduite de Démétrius, lieutenant de Justinien, fut totalement défaite ; Naples assiégée, et qu'en vain l'on tenta de délivrer, succomba, après avoir éprouvé tout ce que la famine a de plus horrible.

Le roi Totila, qualifié par l'empereur de tyran et de barbare, voulut encore avoir sur les Romains l'avantage de l'humanité, de la générosité, de toutes les vertus les plus contraires à la barbarie. Dès qu'il fut entré dans la ville de Naples, il fit distribuer des vivres à ce pauvre peuple qui mourait de faim ; mais avec la tendresse et les attentions d'un père qui soulage des enfans malades, et non avec l'ostentation d'un vainqueur qui n'est occupé que de sa gloire. Quelque magnificence qu'il montrât dans sa libéralité, les distributions se faisaient avec poids et mesure, de peur qu'après une si longue abstinence, l'abondance de la nourriture n'étouffât des malheureux qui en avaient presque perdu l'usage. Le roi fournit encore de l'argent et des voitures aux soldats de la garnison, pour aller où ils voudraient, et il les fit escorter par ses troupes, tant qu'il y eut à craindre pour eux. De toute part les Goths observaient une exacte discipline, tandis que les légions romaines portaient par-tout

indistinctement le ravage ; de sorte que les habitans des villes et des campagnes avaient plus à souffrir de ceux qui se donnaient pour leurs défenseurs, que de leurs ennemis. A la prise de Rome, dont quelques troupes d'Orient livrèrent une porte à Totila, il épargna le sang des citoyens et l'honneur des femmes, se contentant des richesses, dont il abandonna la meilleure part à ses soldats. Mais ce pillage ne laissa pas de plonger les personnes même de qualité dans une si grande misère, que les dames du premier rang, entr'autres la veuve du célèbre Boëce, furent réduites à mendier de porte en porte.

Le roi des Goths se trouvant près du Mont-Cassin, dans le cours de ses victoires, alla voir l'illustre saint Benoît, sur la rumeur de tout le voisinage, qui lui attribuait un don éminent de prophétie (1). Pour éprouver le prophète, il se fit annoncer, et lui envoya aussitôt un de ses officiers, nommé Rigon ; après lui avoir fait prendre sa chaussure, sa pourpre, et mis à sa suite trois seigneurs, qui étaient ordinairement près de la personne du roi, avec des écuyers, et tout le cortége d'un souverain. Rigon étant ainsi entré dans le monastère, saint Benoît, qui était assis, lui dit sans se lever : Mon fils, quittez l'habit que vous portez, il ne vous appartient pas. Cet officier et tous ceux qui l'accompagnaient, se prosternèrent avec effroi, sans oser approcher du saint. Ils ne se relevèrent que pour courir apprendre au roi ce qui venait d'arriver. Totila vint lui-même ; et du plus loin qu'il aperçut le saint abbé, il se prosterna aussi avec respect. Saint Benoît lui dit jusqu'à trois fois de se lever, sans qu'il osât le faire, et il fut obligé de le relever lui-même. Alors il lui représenta ses devoirs et ses manquemens, avec la liberté d'un prophète : et après lui avoir prédit ses conquêtes, ainsi que les autres événemens les plus marqués d'un règne de

(1) Procop. *ibid.*

neuf années entières, il ajouta qu'il mourrait à la dixième : ce qui s'accomplit ponctuellement (1).

Le roi, saisi d'une frayeur extrême, se recommanda à ses prières, puis se retira en silence. On remarqua, dans le reste de sa vie, qu'il avait profité des leçons du saint, qui prophétisa de même, quarante ans d'avance, la destruction de son propre monastère par les païens, c'est-à-dire par les Lombards, sans néanmoins que les personnes y dussent périr. Il avait au même degré le don des miracles. Il ressuscita l'enfant d'un père désolé, qui avait apporté le mort à la porte du monastère, en protestant avec serment qu'il ne se retirerait point que son enfant n'eût recouvré la vie.

Benoît avait une sœur nommée Scholastique, prévenue comme lui des bénédictions d'en haut, et religieuse dans un monastère voisin. Elle lui rendait visite une fois l'an. Il la recevait, non dans l'enceinte de son monastère, mais dans un lieu destiné, près de la porte, à la réception des hôtes. Un jour il s'y fit accompagner par un grand nombre de ses disciples. Après avoir passé la journée à louer Dieu et à s'entretenir des choses célestes, ils prirent ensemble un petit repas sur le soir. Comme ils étaient encore à table, et que le saint parlait de se retirer, parce qu'il se faisait tard; je vous prie en grâce, mon frère, lui dit Scholastique, de ne pas me quitter de toute la nuit, et que nous parlions de la céleste félicité jusqu'à demain matin. Y pensez-vous, ma sœur, reprit Benoît? Non assurément, je ne puis passer la nuit hors du monastère. Scholastique, sans insister, s'incline sur la table, les mains appliquées sur le visage, prie avec effusion de larmes; et quand elle se relève, quoiqu'un peu auparavant le temps fût parfaitement serein, le tonnerre gronde, les éclairs se succèdent sans intervalle, une pluie d'orage tombe avec tant d'abondance et une telle violence, que

(1) Greg. II. *Dial. c.* 14.

ni l'abbé ni les frères ne purent quitter l'abri où ils se trouvaient. Benoît demeura donc malgré lui, et la pieuse conversation fut prolongée jusqu'au lendemain (1).

Mais c'était pour la dernière fois. Trois jours après, il vit, de son monastère, l'ame de Scholastique monter au ciel, en forme de colombe. Il rendit grâce à Dieu, envoya chercher le corps, et le mit dans le tombeau qu'il avait préparé pour lui-même, ordonnant qu'on l'y plaçât à son tour, quand le Seigneur aurait disposé de sa vie : ce qui ne tarda point. Il eut connaissance de sa mort dans le cours de l'année où elle arriva, et il l'apprit à quelques-uns de ses disciples, en leur recommandant le secret. Six jours auparavant, il fit ouvrir le tombeau. Aussitôt il fut saisi d'une grande fièvre, qui augmenta de jour en jour, jusqu'à ce que le sixième étant arrivé, il se fit porter à l'église, où, entre les mains des disciples qui le soutenaient, il reçut le corps et le sang du Sauveur, puis rendit l'esprit en priant, le samedi 21 Mars 543. Cette dévotion de se faire porter à l'église pour y rendre l'ame, devint recommandable par plusieurs autres exemples.

Le terme des succès de Totila venait d'être marqué, et déjà l'instrument des desseins du ciel, malgré bien des qualités contraires en apparence à sa haute destination, se montrait plus propre à la remplir qu'aucun des Romains. Narsès, eunuque étranger, ou plutôt ennemi naturel de l'empire en qualité de Persan, ayant pris parti dans les troupes romaines à la première bataille qu'il vit perdre contre elles à sa nation, s'était poussé jusqu'à devenir consul et patrice. Il parut si grand homme de guerre, qu'on ne trouva que lui seul capable de rétablir les affaires de l'empire en Italie, où elles étaient presque entièrement ruinées. Justinien, qu'un revers si frappant avait tiré de sa

(1) *Ibid. c.* 4.

léthargie, envoya ce général pour y remédier. Il fallait compter sur des prodiges ; mais c'était la destinée de ce fameux eunuque, et de rassembler les qualités, et d'opérer les exploits les plus extraordinaires. Aux talens d'éclat, il joignait une fidélité alors très-intacte, et qui ne céda, sous le règne suivant, qu'à la disgrace la plus outrageante. Un amour extrême de la justice et de la discipline ne souffrait pas le moindre désordre dans son armée. Il faisait sur-tout admirer en lui une piété sincère, qui, ayant été le principe de son premier attachement aux Romains, fut l'ame de toutes ses vertus. Sa confiance en Dieu et la vivacité de sa foi étaient parvenues à ce degré qui opère les merveilles ; et telle fut, encore plus que son habileté naturelle, toute éminente qu'elle était, la cause de ses succès étonnans.

Rien ne tint devant ce grand homme. Il ne restait à l'empire, sur la mer Adriatique, que la seule ville d'Ancône, encore était-elle assiégée et pressée si vivement, qu'elle se voyait au moment de succomber. Elle fut d'abord délivrée, ainsi que le peu de places romaines qui restaient ailleurs. Les ennemis commencèrent aussitôt après à trembler pour toutes les leurs. Chaque jour, on leur en enlevait quelqu'une. Différens combats affaiblissaient aussi journellement leurs armées, et avançaient encore mieux les affaires des Romains, par la terreur qu'imprimait le nom de Narsès. Enfin, après quelques années, au terme marqué par l'organe du ciel, il trouva le secret d'engager une action décisive, où le roi Totila périt avec l'élite de ses troupes. Teyas qui osa monter sur un trône chancelant, donna encore une bataille, où il se fit tuer à son tour, l'an 553. Après quoi il ne resta de soldats goths que pour défendre, ou plutôt occuper Pavie et quelques forteresses, qui se soutinrent environ un an par l'avantage de leur situation, et qu'on prit par famine. Ainsi finit la monarchie des

Ostrogoths dans l'Italie, que l'on verra bientôt envahie par de nouveaux barbares.

Le pape Pélage, pour réprimer les contradicteurs schismatiques et turbulens du cinquième concile, se servit avantageusement de l'autorité de Narsès, qui n'avait pas moins à cœur les intérêts de l'église que ceux de l'empire. On prétend que ce pieux général avait autrefois engagé l'empereur à mieux traiter le dernier pape, et qu'à cette fin il lui avait fait attendre du ciel les grands succès qui accompagnèrent ses armes. Tout exact qu'il se montrait à soutenir l'ordre et l'autorité, il était d'une douceur de caractère et d'une délicatesse de conscience qui lui faisaient toujours craindre de pécher contre la religion, quand il était question d'user de rigueur pour la défendre.

Pélage fut obligé de lui écrire pour lever ses scrupules. Ne vous arrêtez pas, lui dit-il (1), aux vains discoureurs qui représentent la conduite de l'église comme une persécution, quand elle corrige les méchans et les empêche de perdre les bons. On ne persécute que quand la rigueur passe les justes bornes et tend à faire le mal : autrement il faut abolir toutes les lois divines et humaines qui infligent des peines aux crimes. Que le schisme soit un mal, et qu'il doive être réprimé, même par la puissance séculière, c'est ce que l'écriture et les canons nous enseignent. Or, quiconque se tient séparé du corps de l'apostolat, est incontestablement dans le schisme. Ne craignez donc pas d'envoyer à l'empereur, sous bonne garde, ainsi que nous vous l'avons demandé, ceux qui troublent l'ordre hiérarchique. Avez-vous oublié ce que le ciel a fait pour vous, lorsque le tyran Totila possédait l'Istrie et la Vénétie ? Pourquoi donc laissez-vous les évêques de ces provinces, comme ceux de la Ligurie, braver le saint siége avec une arrogance insupportable ? Si c'est le scrupule qui vous arrête,

(1) *Epist.* 3.

et la crainte de passer pour persécuteur, rappelez-vous, outre les canons de Calcédoine, et les principes du bienheureux évêque d'Hippone, mille exemples et mille constitutions, qui montrent que les puissances doivent punir les schismatiques, non-seulement par l'exil, mais par la confiscation des biens et par de rudes prisons. S'il restait quelque difficulté à ces évêques, touchant le jugement de l'église universelle, rendu à Constantinople ces années dernières, ils devaient, suivant l'usage, nous envoyer quelques-uns d'entr'eux, capables tant de proposer leurs raisons que d'entendre les nôtres, et ne pas se mettre au hasard, en fermant les yeux à la lumière, de déchirer l'église, qui est le corps de Jesus-Christ (1). C'est un attentat, et jamais il ne fut ni ne sera permis de tenir un concile particulier, pour en examiner un général. Mais s'il naît quelque doute sur un objet de cette importance, ceux qui cherchent la voie du salut, doivent demander au siége apostolique la raison de ce qu'ils ne comprennent pas; et ceux qui s'obstinent au point de refuser l'instruction et de fuir le guide qui les ramène au bon chemin, les canons veulent qu'ils soient réprimés par la puissance séculière, de peur qu'ils n'en entraînent d'autres avec eux dans le précipice (2). C'est ainsi que Pélage, traitant les ennemis du cinquième concile, en raison de la connaissance des faits qui étaient plus ou moins à leur portée, jugeait inexcusables les évêques de l'Italie et du voisinage, qui pouvaient aisément s'en instruire.

Entre les Gaulois, plus éloignés de la lumière, plusieurs craignaient toujours de bonne foi qu'on n'eût donné atteinte au concile de Calcédoine, et que la doctrine même du pape Pélage ne fût pas bien sûre. Ces prélats témoignèrent sans doute leur appréhension au roi Childebert, qui envoya vers ce pontife pour lui demander des reliques des saints

(1) *Fragm.* 2 *et* 3. (2) *Epist.* 5.

apôtres, et plus encore pour s'assurer pleinement de sa croyance. L'envoyé s'expliqua même assez ingénument, à ce que nous voyons par la réponse de Pélage, où il est dit que Ruffin, c'était le nom de ce ministre de confiance, lui avait représenté avec franchise, qu'il aurait dû faire au prince une ample et claire profession de foi, ou tout au moins déclarer qu'il recevait de point en point la lettre de son saint prédécesseur Léon.

Quant à ce dernier article, reprend le pape (1), nous avons commencé à le remplir, comme le plus simple, et nous avons signé de notre propre main la déclaration faite par nous, de soutenir avec l'aide du Seigneur l'écrit de notre prédécesseur Léon pour la foi catholique. Afin de ne laisser aucun lieu au soupçon, je me suis aussi empressé à remplir le second article que l'illustre Ruffin m'a proposé. Ainsi nous vous envoyons la confession de notre foi la plus claire et la plus expresse. Après ce prélude, et après avoir marqué son adhésion sincère aux quatre premiers conciles, le pape donne en effet la déclaration la plus satisfaisante, sur tous les points où les préventions contre le cinquième concile pouvaient laisser quelque ombrage, quoique dans cette assemblée, dit-il (2), et ces expressions méritent d'être pesées, on n'ait rien traité qui donne atteinte à la foi. Mais depuis la mort de l'impératrice Théodore, ajoute-t-il, il n'y a plus de dispute, même en Orient, sur la croyance catholique. Ainsi Pélage assurait-il, non que les questions agitées dans le cinquième concile n'importaient point à la foi, mais qu'elles ne lui avaient pas nui.

Touchant les reliques que le roi avait demandées, ce pape répond que par respect il en a chargé un sous-diacre, qui doit les porter de Rome jusqu'en France : preuve ancienne et bien marquée de l'extrême vénération dont on les honorait. Quelque

(1) *Epist.* 20. (2) *Tom.* 1 *Conc. Gall. p.* 304.

temps après, il écrivit à Sapaude, archevêque d'Arles, pour s'assurer que le roi et les évêques de France avaient été contens de sa profession de foi. Il lui accorda en même temps l'usage du pallium, et le fit, comme ses prédécesseurs, vicaire du saint siége dans toutes les Gaules. Sapaude avait promis du secours aux pauvres de Rome, qui étaient en plus grand nombre que jamais, après tous les pillages de cette capitale du monde. Le pape lui rappela sa bonne volonté, et lui spécifia le genre d'aumône le plus nécessaire dans ces conjonctures. La misère, dit Pélage, est telle en nos contrées, qu'on y rencontre de toute part des gens bien nés et autrefois opulens, dans une nudité qu'on ne peut envisager sans avoir l'ame pénétrée de douleur.

Sapaude avait présidé quelque temps auparavant au cinquième concile d'Arles, où l'on voit que le gouvernement général des monastères n'était pas le même par-tout. Dans cette province, tant ceux d'hommes que ceux de filles sont tenus sous la juridiction de l'évêque diocésain. Quant aux clercs, on leur défend la dégradation des fonds dont l'évêque leur a accordé l'usage, sous peine de discipline, c'est-à-dire de punition corporelle, pour les jeunes clercs qui sont au-dessous des sous-diacres (1). Le reste des canons de ce concile tend de même à la conservation des biens ecclésiastiques. Tel fut aussi l'objet principal de quelques autres conciles tenus en ce temps-là. L'église avait beaucoup à souffrir des pillages et de la déprédation, sous des maîtres demi-barbares, et sous des lois trop mal établies pour contenir leurs sujets, encore plus avides et plus barbares qu'eux. De là ces étonnantes alternatives de vices et de vertus, de grands exemples et de grands scandales qui affligeaient ou consolaient l'église, selon que les sujets et les maîtres suivaient les impressions de la grâce, ou s'abandonnaient aux fougues de leur naturel.

(1) *Tom. v, Conc. p. 708, etc.*

L'an 542, les rois Childebert et Clotaire firent la guerre en Espagne. Comme ils assiégeaient la ville de Saragosse, et la pressaient vivement, les habitans eurent recours au ciel, par l'intercession de l'illustre martyr saint Vincent, la gloire et la sauve-garde de leur patrie. Ils s'imposèrent des jeûnes rigoureux; après quoi les hommes se couvrant de cilice, les femmes parsemant de cendres leurs cheveux épars, et chantant des pseaumes tous ensemble, ils portèrent autour des murailles la tunique du saint martyr. Les assiégeans crurent d'abord qu'on faisait quelque maléfice : mais ayant appris qu'on implorait contre eux le pouvoir de saint Vincent, ils furent saisis d'une crainte religieuse qui les désarma. Childebert fit prier l'évêque de le venir trouver, lui parla avec bonté, et lui demanda des reliques du saint, avec lesquelles il se retira content (1).

De retour à Paris, il fit bâtir près de la ville une église en l'honneur de la sainte Croix et de saint Vincent, pour y placer les reliques du saint martyr, avec une magnifique croix d'or enrichie de pierreries, qu'il avait enlevée aux Goths dans une autre expédition contre leur roi Amalaric. L'église, bâtie pour cette raison en forme de croix, avec un autel à chacune des quatre extrémités, passa pour l'un des plus superbes édifices des Gaules. Toutes les murailles en étaient couvertes de peintures à fond d'or : la voûte, ornée de lambris aussi richement dorés, portait sur des colonnes du marbre le plus précieux. Le pavé, en pièces de rapport, ne se faisait pas moins admirer par la diversité des figures que par celle des couleurs. Mais le toit, d'un cuivre doré qui jetait un éclat éblouissant, frappait sur toute chose ces bons Francais, peu accoutumés à de pareils spectacles, et il leur fit donner à cet édifice le nom de l'Église d'or. Elle occupait la place de celle qu'on appelle

(1) Greg. III. *Hist. c.* 2. *Gest. Franc. c.* 26.

aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés, à cause de sa première situation dans une prairie, et de saint Germain qui gouvernait alors ce diocèse. Ce prélat révéré fut enterré quelque temps après dans l'oratoire de Saint-Symphorien, à la porte de cette église, puis transféré par vénération dans l'église même. Childebert ne fut pas moins magnifique dans la dotation de ce temple, qu'il pourvut abondamment de revenus et de tout ce qui était nécessaire pour la majesté du culte divin. Il chargea le saint évêque Germain d'y établir une communauté de religieux : ce que fit aussitôt le saint prélat, avec autant de sagesse que de zèle. Il en choisit les premiers instituteurs et la règle, qui était celle de saint Antoine et de saint Basile, dans le monastère de Saint-Symphorien d'Autun, dont la ferveur lui était particulièrement connue, parce qu'il était né dans cette ville. La fête de Noël étant proche, et plusieurs évêques s'étant déjà rendus à Paris pour la célébrer avec le roi, Germain profita de la rencontre pour faire la dédicace.

Mais Childebert tomba dangereusement malade, et mourut le 23 Décembre de cette année 558. Comme le roi avait choisi sa sépulture dans cette église, ce fut une raison de plus pour procéder sans délai à sa dédicace. Saint Germain la fit sur le champ, assisté par saint Nicet ou Nisier de Lyon, qu'il ne faut pas confondre avec saint Nicet de Trèves, et par cinq autres évêques. Le même jour il fit les obsèques du prince, qui, en érigeant ce monument auguste de sa piété, n'imaginait pas y trouver si vîte un tombeau ; comme l'humble et saint évêque, en dédiant ce temple, ne pensait guère le consacrer à sa propre mémoire. On attribue encore au roi Childebert la fondation de l'église de Saint-Germain l'Auxerrois, une des paroisses distinguées de Paris.

Ce prince fut sincèrement pleuré de tous ses sujets, qui le regardaient comme leur père, et plus encore des pauvres, en faveur desquels il parut

libéral jusqu'à une sorte de profusion. Ayant un jour envoyé à saint Germain, qui lui ressemblait fort à cet égard, une somme de six mille sous d'or, c'est-à-dire environ trente mille livres de notre monnaie, aumône prodigieuse pour ces temps-là, l'évêque distribua d'abord la valeur de quinze mille livres. Aussitôt après, le roi le voyant au palais, lui demanda s'il avait tout donné. L'évêque répondit, qu'après avoir subvenu aux besoins pressans, il avait réservé la moitié d'un don si considérable pour les malheureux qu'il pourrait encore découvrir. Donnez bien vîte le reste, dit le roi; nous ne manquerons pas, avec le secours du ciel, de quoi donner : et faisant mettre en pièces sa vaisselle d'or et d'argent, il la lui remit pour être distribuée (1). Il ne fut pas moins libéral pour l'église, ni moins zélé pour la discipline. Il fonda plus de monastères peut-être qu'aucun de nos rois, eut grand soin de faire célébrer les conciles, protégea la religion en toute manière, honora de sa confiance autant que de ses dons, les saints évêques et les saints abbés qu'un règne si chrétien fit fleurir dans toutes les provinces de ses états. Tant d'œuvres de piété et de bienfaisance effacèrent dans l'esprit de ses sujets le souvenir de l'atrocité où son ambition l'avait engagé contre des princes de son sang, et font raisonnablement présumer qu'il en avait conçu tout le repentir nécessaire pour l'effacer aux yeux même du souverain Juge.

Clotaire, qui resta seul roi des Francais pendant les deux ans qu'il survécut à son frère Childebert, sans avoir donné les mêmes marques de vertu durant sa vie, témoigna quelque temps avant sa mort du regret de ses péchés. Etant venu à Saint-Martin de Tours, il y fit de grands présens, pria le saint, avec effusion de larmes, d'implorer pour lui la divine clémence, et repassa toutes ses fautes dans l'amertume de son cœur. Il voulut être enterré

(1) *Act. Bened. t.* 1, *p.* 234, *etc.*

comme son frère, et comme son père Clovis, dans une église qu'il eût fondée, et il choisit pour cela celle de saint Médard de Soissons, qu'il avait commencée, et qu'acheva son fils Sigebert. Il laissa quatre princes, qui partagèrent de nouveau le royaume, comme avaient fait les fils de Clovis. Charibert établit sa demeure à Paris, Gontran à Lyon ou à Châlons-sur-Saone, Sigebert à Metz, et Chilpéric à Soissons. Nous avons de Clotaire une ordonnance générale, faite dans le temps où il était seul roi des Francais, et par laquelle il défendait d'épouser des religieuses, d'épouser malgré elle une veuve ou une fille, et de priver les églises de ce qui leur avait été donné par testament (1). Elle porte encore que l'on jugera suivant les lois romaines les affaires entre les Romains, c'est-à-dire entre les Gaulois naturels, dont les familles se distinguaient encore des barbares, Francs, Bourguignons ou Goths, quoique tous chrétiens et presque tous catholiques dans les Gaules. Car les Bourguignons et les Goths n'ayant plus que des pasteurs orthodoxes, ils s'étaient réunis en foule à la véritable église.

En Espagne même, les barbares commencèrent à se rapprocher de la vérité. Les Suèves, engagés dans l'arianisme comme presque toutes ces nations septentrionales, étaient établis en Galice depuis plus de cent cinquante ans. Leur roi Théodmir avait beaucoup entendu parler des miracles sans nombre qui s'opéraient au tombeau du grand saint Martin. Son fils étant tombé malade, et réduit à un point de langueur, où les ressources humaines, devenues inutiles, ne laissaient attendre que la mort, le roi voulut être instruit plus à fond, sur la vie et les œuvres du thaumaturge des Gaules. Qu'on m'apprenne, dit-il un jour au milieu de ses courtisans, ce que c'était que ce célèbre Martin dont l'on raconte tant de merveilles, et quelle

---

(1) *Tom.* v, *Conc. p.* 87.

religion il professait. On lui répondit que c'était un évêque de Tours, qui avait enseigné à son peuple, que le fils de Dieu et le Saint-Esprit doivent être honorés autant que le Père, comme étant de la même substance. A l'heure même, faisant apprêter autant d'or et d'argent que pesait son fils : qu'on porte ce présent à Tours, dit-il à quelques-uns de ses courtisans; et si cet évêque si vanté guérit mon fils, j'embrasserai la foi qu'il a soutenue. Les envoyés firent leur commission, et rapportèrent au roi qu'ils avaient été témoins de plusieurs miracles. Cependant le prince malade ne guérissait point. Le roi, que la grâce conduisait pas à pas, comprit que son fils ne recouvrerait point la santé, qu'il n'eût commencé lui-même par abjurer l'erreur. Il bâtit aussitôt une église magnifique à saint Martin, promit que s'il pouvait avoir de ses reliques, il croirait tout ce qu'il avait enseigné, et renvoya sur le champ à Tours, pour en demander (1).

On ne voulut donner, suivant la coutume, que des linges déposés quelque temps sur le tombeau. Mais les envoyés demandèrent qu'il leur fût au moins permis d'exposer eux-mêmes ce qu'ils voulaient remporter, et on le leur accorda. Ils prirent une longue pièce de soie, et la pesèrent avant que de l'exposer, en disant avec cette simplicité qui avait autrefois obtenu un miracle de même nature, en faveur d'un juge d'Israël : Si nous trouvons grâce devant vous, ô puissant patron, faites que ce drap pese demain plus qu'aujourd'hui, et nous le regarderons comme une relique précieuse. On veilla toute la nuit, et le lendemain on pesa l'étoffe avec le premier poids, qui s'éleva rapidement, autant que le joug de la balance put monter. La joie fut extrême, et ils emportèrent la relique, en chantant les louanges de Dieu, avec celles de son serviteur. Comme ils passaient auprès des prisons, les prisonniers invoquèrent avec ferveur le saint

(1) Greg. *Mirac. S. Mart.* 1, c. 11.

thaumaturge.

thaumaturge. Aussitôt leurs chaînes se rompent, les portes s'ouvrent, et plus occupés de leur reconnaissance que de leur liberté, ils courent se prosterner devant les reliques, en célébrant les louanges de leur libérateur. L'évêque fit ratifier leur grâce par l'autorité civile, qui ne crut pas devoir refuser ce que la divine clémence accordait d'une manière si visible. Les Suèves, qui s'en retournaient par mer, éprouvèrent la navigation la plus favorable, et la guérison qu'ils sollicitaient fut si prompte, depuis la dernière épreuve de leur foi, que le jeune prince parfaitement rétabli vint au-devant d'eux. Le roi Théodmir tint parole, et se convertit avec tout son peuple, qui prit un tel attachement pour la vraie religion, qu'il n'aspirait qu'au bonheur d'endurer le martyre. Il se fit quantité d'autres miracles par le moyen des nouvelles reliques, particulièrement sur les lépreux, qui se trouvaient en très-grand nombre dans la nation des Suèves.

Ce que saint Martin de Tours venait de commencer, un autre saint Martin, natif de Pannonie comme le premier, le conduisit à sa perfection (1). Après qu'il eut visité les saints lieux, et acquis beaucoup d'expérience dans les voies du Seigneur, par ses voyages et ses entretiens avec tous les grands serviteurs de Dieu, la providence le conduisit en Galice, en même temps que les reliques y arrivaient (2). Elle avait choisi ce digne instrument, l'une des plus brillantes lumières de son siècle, pour instruire les Suèves convertis, pour leur composer des livres de piété, pour régir et affermir leurs églises, et pour y fonder des monastères. Il en établit un des plus célèbres à Dume, près de Brague, et on lui en donna le nom. C'est la première abbaye qui ait suivi en Espagne la règle de saint Benoît, à laquelle Martin la soumit. Quelque temps après, on tint un concile dans la ville de Lugo, pour les affaires diverses qui ne

(1) Fortun. *l.* v, *Carm.* 1. (2) Isid. *de Illustr. c.* 35.

pouvaient manquer de naître dans les nouvelles églises. Le roi fit observer aux pères que les diocèses étaient trop étendus pour que l'évêque en pût visiter chaque année toutes les églises, suivant les canons; de plus, qu'un seul métropolitain ne suffisait pas, et qu'il était difficile d'assembler tous les ans le concile d'une si vaste province. En conséquence on érigea Lugo en métropole, comme Brague l'était déjà, et l'on fit de nouveaux évêchés, l'un desquels eut son siége au monastère de Dume, dont le saint abbé devint ainsi le premier évêque. On détermina aussi les paroisses de chaque diocèse, pour éviter les disputes entre les évêques voisins (1).

On tint un autre concile à Brague, dont le premier objet fut d'assurer la foi contre les restes du priscillianisme. On y fit ensuite des canons de discipline, qui concernent presque toutes les cérémonies. Il y est défendu de chanter dans l'église d'autres poésies que les pseaumes et les divins cantiques: réglement qui semble avoir supprimé les hymnes, mais qui ne tint pas. Celui qui enjoint aux évêques de faire le salut comme les prêtres, par ces paroles *Dominus vobiscum*, ne tint pas davantage, et l'usage a toujours prévalu pour les évêques, de dire *pax vobis* au commencement de la messe. Nous voyons que dès-lors les clercs inférieurs aux sous-diacres ne pouvaient toucher les vases sacrés. On fit aussi la division des biens de l'église en trois parts, savoir, pour l'évêque, pour le clergé et pour les réparations.

Il y eut dans les mêmes régions, et vers le même temps, d'autres cénobites vantés, dont les plus connus sont saint Emilien d'Aragon, et saint Donat du pays de Valence, qui le choisit pour évêque (2). Donat illustra tellement l'état monastique dans ces provinces, qu'il passa dans la suite pour avoir apporté le premier en Espagne les observances régu-

(1) *Act. Bened. t.* 1, *p.* 261. (2) *Ibid. pag.* 205.

lières, que nous y avons toutefois remarquées longtemps avant lui. Il sortait de l'Afrique, où il avait gouverné un monastère nombreux. Voyant cette contrée menacée de l'invasion des Barbares, il passa la mer avec soixante-dix de ses disciples et quantité de bons livres, et les établit près de Chative, au royaume de Valence, dans le monastère de Servit, qu'il fonda avec le secours d'une femme illustre et vertueuse, nommée Mincée. Il était au plus haut point de sa réputation pour sa vertu et ses miracles, sous l'empire de Justin le jeune (1).

Pendant ce renouvellement heureux des mœurs aux extrémités de l'Hespérie, Justinien régnant encore dans un âge fort avancé, démentait, par des opinions aussi bizarres qu'impies, l'attachement qu'il avait autrefois marqué pour la foi orthodoxe. C'est là qu'aboutirent enfin sa curiosité en matière de foi, et sa témérité à évangéliser sans mission (2). Les hérétiques origénistes qu'il avait poursuivis le plus vivement, furent ceux mêmes qui le séduisirent, et l'engagèrent dans l'erreur des incorruptibles. Il se laissa persuader par ces rejetons des eutychiens, que le corps de Jesus-Christ n'était susceptible d'aucune altération, pas même par les affections naturelles les plus innocentes, telles que la faim et la soif; en sorte que durant sa vie mortelle, comme après sa résurrection, selon ces novateurs, il mangeait et buvait sans aucun besoin. Quand Justinien eut donné dans ces écarts, les définitions et les ordonnances furent bientôt prodiguées, selon sa coutume. Le poids de l'autorité, l'appât de la faveur, les artifices et les piéges de la séduction, il mit tout en œuvre pour faire approuver sa folle théologie aux évêques.

Le patriarche Eutychius fit alors tout ce qu'on pouvait attendre d'un saint et docte prélat : il exposa au prince les conséquences d'une pareille doctrine; qu'un corps incorruptible n'aurait point

(1) Isid. *Illustr.* c. 31. (2) Evagr. VI, c. 39.

été allaité par la Vierge-mère, et ne pouvait être proprement et véritablement le corps de son fils; qu'il n'eût pas été attaché à la croix, ni mis à mort par les juifs; qu'en un mot cette opinion rendait les mystères de l'incarnation et de la rédemption absolument imaginaires. On ne peut, ajouta le saint évêque, nommer le corps du Sauveur incorruptible, qu'en ce qu'il ne fut souillé d'aucun péché, et n'éprouva point la corruption dans le tombeau. Non moins ardent, ni moins impérieux pour l'erreur, qu'il se l'était autrefois montré pour la vérité, alors Justinien flétrit la gloire d'un zèle, qu'il donna lieu de regarder comme l'effet du tempérament. Il fit saisir par un tribun la maison patriarcale, tandis que le patriarche célébrait le saint sacrifice. Ensuite il envoya une troupe armée pour se saisir dans le lieu saint du patriarche même, qu'on dépouilla et qu'on renferma dans un monastère tandis qu'on lui faisait son procès; car on rougissait au fond d'une conduite si criante, et l'on aurait voulu trouver dans sa vie de quoi justifier ou colorer en quelque sorte de pareilles violences. Eutychius réclama les canons, refusa de comparaître, et fut condamné par défaut; après on le conduisit à Amasée, métropole du Pont, dans le monastère qu'il avait gouverné avant d'être évêque. Jean le Scholastique, Syrien de naissance, et chargé des affaires de l'église d'Antioche à Constantinople, fut ordonné à sa place.

Il s'en fallait bien que cet apocrisiaire suivît les sentimens de son patriarche Anastase, qui, ayant succédé depuis peu à Domnin, jouissait déjà de l'estime et de l'affection publique. Anastase avait en effet, au degré suprême, toutes les qualités nécessaires pour se faire aimer et honorer des personnes de tout état et de tout caractère. Il rassemblait dans sa seule personne les vertus et les talens qui sont le plus rarement réunis, et qui paraissent en quelque sorte incompatibles. Il se montrait tout à la fois capable des plus grandes

affaires, et propre aux détails les plus multipliés. Il était éloquent, véhément ou disert, selon que les personnes ou les objets étaient dignes de l'émouvoir; dans les entretiens frivoles, réservé jusqu'à la taciturnité et à la froideur; affable avec dignité, facile sans familiarité et sans faiblesse, sévère quand il le fallait, mais sans aucune dureté; et dans toutes ces variétés apparentes, d'une égalité d'ame et d'une fermeté inaltérable (1). Justinien fit tous ses efforts pour gagner un évêque qui en eût attiré tant d'autres.

Mais toutes ses tentatives furent parfaitement inutiles. Le saint patriarche entreprit au contraire, comme il était fort habile, de guérir l'esprit altéré du prince. Mais le mal tenait au fond du tempérament, et brava tous les remèdes. Pour empêcher la contagion, il instruisit les moines syriens qui l'avaient consulté, et les mit dans la disposition de tout souffrir pour la bonne doctrine. Les évêques de l'Orient regardaient tous Anastase comme leur guide, et se faisaient gloire publiquement de se conduire par ses impressions; en sorte que l'empereur ayant demandé leurs souscriptions pour ses dogmes imaginaires, ils lui répondirent ingénument qu'ils suivaient l'exemple d'Anastase, évêque d'Antioche. Justinien était trop entier dans ses sentimens, quand il se les figurait conformes à la religion, pour essuyer tranquillement une contradiction si générale. Il en voulut d'abord punir le premier auteur. Mais comme il se disposait à l'envoyer en exil, la mort l'enleva lui-même, le 14 Novembre de l'année 565, la quarantième de son règne, et la quatre-vingt-quatrième de son âge.

Malgré les taches de sa vieillesse, comme il montra de grandes qualités et beaucoup de vertu dans la force de son âge, la postérité paraît lui avoir pardonné les maux qu'il a causés à la religion,

(1) Evagr. IV, c. 40.

et dont plusieurs historiens assurent qu'il se repentit. Les Grecs l'ont placé dans leur ménologe. Il fit bâtir par tout l'empire un très-grand nombre d'églises. Outre les soixante-trois dont on fait état, il établit dix hôpitaux et vingt-trois monastères (1). L'avarice qu'on lui reprocha, ne l'arrêtait pas dans ces occasions; mais l'amour de ses sujets aurait dû le détourner d'une prodigalité, qui, tout pieux qu'en est l'objet, ne saurait être une vertu, quand elle est à charge à tant de malheureux. Le plus beau monument qu'ait laissé Justinien, est sans contredit l'église patriarcale de Constantinople, dédiée à la sagesse éternelle, et nommée pour cela Sainte-Sophie. Cet auguste temple, commencé anciennement par Constantin, et fini par Constance, avait été incendié, et fut d'abord rebâti par Justinien. C'était ainsi pour la troisième fois qu'on le bâtissait, quand après l'affreux tremblement de terre arrivé sous son règne, il voulut lui donner une magnificence encore supérieure à son premier état. Ce dôme superbe, le plus vanté de l'univers, sert aujourd'hui de mosquée aux Turcs. Le pape Pélage était mort avant Justinien, et dès l'an 560, le premier jour de Mars, après avoir tenu le saint siége près de quatre ans. Environ quatre mois et demi après, c'est-à-dire le 18 Juillet, on lui donna pour successeur Jean III, surnommé Catelin, fils d'Anastase, du nombre de ces grands qu'on nommait illustres. Jean acheva l'église des apôtres saint Jacques et saint Philippe qu'avait commencée Pélage, et il en fit la dédicace avec beaucoup de pompe: d'où l'on croit qu'est venue la coutume de célébrer en commun la fête de ces deux apôtres le premier jour de Mai (2).

Sous ce pontificat, mourut dans une extrême vieillesse le fameux Cassiodore, également distingué par sa naissance, par son mérite et par les

(1) Procop. (2) Boll. *ad* 1 *Mai. pag.* 28, *D.*

postes honorables qu'il avait remplis. Il fut consul, ministre principal de Théodoric, préfet du prétoire sous trois rois consécutifs, Athalaric, Théodat et Vitigès. Mais il ne réunit tant de grandeur dans sa personne, que pour en faire un sacrifice plus exemplaire. A l'âge d'environ soixante-dix ans, il quitta le monde et se retira dans le monastère de Viviers, qu'il bâtit en Calabre, près du lieu de sa naissance. Ce monastère était situé au bas d'une montagne, sur le rivage de la mer, et de là on voyait sur la hauteur celui de Castel, où les moines, qu'après de longues épreuves on jugeait capables d'un recueillement plus parfait, allaient vivre en anachorètes. Ces deux maisons, qui avaient chacune leur abbé, ne formaient néanmoins qu'une communauté divisée par l'habitation, mais parfaitement unie par la confraternité et l'esprit de la règle. On voit par les écrits de Cassiodore, que le travail manuel, au moins d'un certain ordre, n'était pas alors d'une nécessité indispensable pour l'état monastique, même pour des moines fort austères. Ce sage instituteur propose à ses religieux, pour occupation principale, l'étude de l'écriture sainte, et tout ce qui peut y servir même assez indirectement. Au lieu du travail ordinaire, il les exhorte sur-tout à transcrire les livres. Quant aux sujets peu propres aux lettres, il leur commet le soin de l'agriculture et de l'infirmerie, en supposant encore pour ceux-ci une sorte d'étude, puisqu'il leur conseille la lecture des livres propres à les rendre habiles dans leur emploi.

C'est dans son Institution des divines écritures, que Cassiodore donne ces règlemens, et que l'on voit jusqu'où s'étendent, selon lui, les arts libéraux, qu'il juge nécessaires ou utiles à l'étude des saintes lettres. Il compte au nombre de ces arts la grammaire, la rhétorique et les mathématiques, dont il a laissé des traités abrégés dans le second livre de son Institution; et sous le nom de mathématiques, il comprend l'arithmétique, la

géométrie, la musique et l'astronomie; ce qui fait en tout les sept arts libéraux, si fameux depuis dans les écoles. Dans la première partie de l'Institution, il traite de ce qui tend plus directement à son but; il fait le dénombrement de tous les écrits des pères latins sur chaque livre de l'écriture, et de ceux des Grecs qu'il avait fait traduire. Tous ces ouvrages se trouvaient dans la riche bibliothèque dont il pourvut ce monastère. Il indique de même les théologiens, les écrivains ascétiques et les historiens, entre lesquels il n'oublie pas l'histoire Tripartite, qu'on regarde comme son ouvrage, parce qu'il fut fait par ses soins.

Cette histoire latine n'est autre chose qu'une traduction des trois historiens grecs, Socrate, Sozomène et Théodoret, recueillis en un seul corps. Elle est divisée en douze livres, et sert de continuation à celle que Ruffin avait faite des dix livres d'Eusèbe, en y en ajoutant un onzième : ce qu'on trouva si commode, que depuis sa publication les Latins n'ont guère connu d'autre histoire de l'église.

L'Italie, pourvue de plusieurs grands hommes égaux dans leur genre à Cassiodore, ne tarda point cependant à s'apercevoir que Justinien n'était plus sur le trône. Malgré tous les défauts de ce prince, il s'en fallait bien que Justin, son neveu et son successeur, le valût. Ce n'est pas que le nouvel empereur manquât de religion; il commença au contraire par la consoler des atteintes que son oncle lui avait portées, et il rappela tous les évêques bannis, excepté S. Eutychius. Mais c'était un prince abandonné à ses plaisirs jusqu'à la brutalité et à une sorte d'extravagance. Non moins avare que voluptueux, souvent, dans la protection même qu'il accordait à l'église, il cherchait à satisfaire son avidité sordide, qui faisait argent de tout, même des évêchés. Avec tant de bassesse d'ame, on n'est pas surpris de trouver de la lâcheté. Mais ce qui paraît plus étrange dans Justin, c'est que manquant

de courage, il ait été entreprenant, audacieux, et sur-tout qu'il ait fait assassiner un de ses parens nommé comme lui Justin, homme de conseil et d'expédition, dont la valeur, l'habileté et la fidélité reconnue faisaient le plus ferme appui de sa puissance (1). Un pareil empereur fut bientôt méprisé par les Barbares mêmes. Il n'était aucun peuple parmi eux, quelque obscur qu'il pût être, qui ne prétendît enfin à la gloire de mettre à son tour sous le joug ces Romains avilis, qui depuis si long-temps y tenaient toute la terre.

Depuis quatre cents ans, les Lombards, Germains d'origine, demeuraient en Pannonie sans rien oser, et laissaient passer devant eux les nations plus puissantes ou plus vaillantes. Enfin, après l'extinction des Ostrogoths, la seconde année de Justin le jeune, ils sortirent de leurs cantonnemens sauvages, sous la conduite de leur roi Alboin, entrèrent en Italie par la Vénétie, et se rendirent maîtres de toute la contrée jusqu'au delà de la Toscane, excepté Rome, Ravenne et quelques places extrêmement fortes, en assez petit nombre. Les Lombards étaient ariens; mais ils avaient avec eux plusieurs autres barbares, Pannoniens, Bulgares, Gépides, Suèves, Noriques, encore païens pour la plupart (2).

Il n'y eut guère d'autres événemens remarquables que cette invasion des Lombards, sous le pontificat de Jean III, qui dura néanmoins près de treize ans. La vacance du siége, à sa mort arrivée en 573, dura plus de dix mois : délai surprenant pour un temps où l'ambition et la politique n'y avaient pas encore accoutumé; mais les ravages des Barbares en furent la cause. Enfin on élut Benoît surnommé Bonose, romain de naissance, et on l'ordonna le 3 Juin de l'an 574.

Le roi Alboin avait été tué l'année précédente, par l'artifice de sa femme Rosemonde, après avoir

---

(1) Evagr. v, *c.* 1 *et* 2. (2) Paul. Diac. *l.* II, *c.* 7, *etc.*

régné en Italie trois ans et demi, et par conséquent peu après la prise de Pavie, qui soutint un siége de trois mois. Cleph fut élu roi à la place d'Alboin, mais il fut tué dix-huit mois après : ce qui fit paraître ce trône si périlleux, que chaque gouverneur restant maître dans sa ville, la nation pendant dix ans n'eut point de roi, mais seulement des ducs, au nombre de trente : anarchie ou tyrannie désastreuse, qui fit la désolation des peuples et de l'église, ruina les villes et les provinces, dépouilla, renversa les temples, multiplia de toute part les meurtres et les atrocités. Chaque jour on trouvait épars sur les routes, ou pendus aux arbres, non-seulement une multitude de morts du commun, mais les personnages les plus considérables, sénateurs, illustres Romaines, évêques et abbés (1).

Vers Nocéra, les Barbares prirent un diacre, et se firent un jeu des lenteurs cruelles de la mort à laquelle ils le condamnèrent. Le saint prêtre Sanctule, qui était révéré de tout le monde indistinctement pour ses rares vertus, et qui n'avait pu obtenir sa grâce, demanda qu'au moins il lui fût permis d'en avoir soin jusqu'au dernier moment, se chargea de sa garde, et répondit de lui sur sa tête. Au milieu de la nuit, voyant toute la troupe plongée dans le sommeil, il dit au prisonnier de s'enfuir. A une offre si généreuse, le diacre opposa d'abord le péril auquel son bienfaiteur resterait exposé. Mais à la seconde instance, soit confiance au pouvoir du saint, soit amour naturel de la vie, il se persuada que Sanctule trouverait quelque ressource à ce danger, et il mit sa propre vie à couvert par une prompte fuite. Les Barbares ne s'en aperçurent que le matin; et aux reproches qu'ils en firent au saint prêtre, il répondit tranquillement qu'il avait de quoi satisfaire, et qu'il était prêt à mourir à la place du diacre fugitif.

(1) Paul. Diac. II, c. 31.

Tu es bon homme, reprirent les Lombards; il est juste que tu meures : mais nous ne voulons pas te faire expirer par de durs tourmens; choisis toi-même le genre de mort qui te fait le moins de peine. Il leur répondit de le faire mourir en la manière que Dieu le voudrait, et ils résolurent de lui trancher la tête. Comme l'événement était singulier, tous les Lombards du canton s'assemblèrent pour ce spectacle. Sanctule demanda permission de prier, et il l'obtint. Après qu'il eut été fort long-temps prosterné, l'exécuteur s'ennuya et le fit lever. Il se mit à genoux, et l'épée étant déjà tirée : saint Jean, empêchez ce crime, dit-il d'une voix haute, que tous les assistans entendirent. A ces mots, le bras de l'exécuteur demeura levé comme il était et sans aucun mouvement. Tous les spectateurs poussèrent des cris d'admiration; on s'empressa vers le saint, on le pria de guérir celui qui avait voulu le frapper. Il fit ce second miracle; mais il obligea cet homme à jurer auparavant, qu'il ne servirait de sa vie à immoler un chrétien. Alors toutes ces troupes de brigands lui offrirent en reconnaissance les bœufs, les chevaux et les autres effets qu'ils avaient pillés : il refusa toute sorte de butin, et demanda la liberté des captifs, qui furent délivrés sur le champ aussi-bien que lui (1).

Le même prodige fut renouvelé dans les Gaules, à la vue d'une partie de la même nation, qui, sous trois de leurs ducs, passa les Alpes, et fit du ravage dans les provinces voisines. Saint Hospice vivait reclus depuis plusieurs années, près de Nice, dans une tour où il n'y avait point de porte, et où il se nourrissait de dattes et d'un peu de pain qu'on lui donnait par une fenêtre. Pendant tout le carême, il ne mangeait que des racines d'Egypte, que des marchands lui procuraient. Il portait pour vêtemens un cilice par-dessus des

(1) Greg. III. *Dialog.* c. 17.

chaînes de fer qui lui serraient la chair étroitement. Il avait prédit l'irruption prochaine des Lombards, en punition des péchés de ses compatriotes, et il conseillait à tout le monde, même aux solitaires, de se retirer en des lieux plus sûrs. On le crut, et on voulut aussi l'emmener. Non, leur dit-il, ne craignez pas pour moi; ils ne me feront pas mourir. Les Lombards arrivèrent peu après; et furetant les déserts, au défaut des habitations ordinaires qu'ils trouvaient abandonnées, plusieurs d'entr'eux rencontrèrent la demeure du saint. Ils tournèrent en vain tout à l'entour, en cherchant la porte. Irritée par les obstacles, leur avidité leur fit escalader les murs et briser le toit de la tour. En voyant un homme exténué et chargé de chaînes, ils le prirent pour un meurtrier emprisonné, et il les laissa dans leur persuasion. Alors un de ces barbares étant descendu, et tirant son sabre pour lui en fendre la tête, le bras demeura étendu et immobile. Hospice en usa comme Sanctule: le Lombard guéri se convertit sur le champ, se fit aussitôt couper les cheveux, et embrassa dans ce lieu-là même la vie monastique (1).

Saint Hospice opéra aussi beaucoup de guérisons miraculeuses, entr'autres celle d'un homme sourd et muet, dont le tenait saint Grégoire de Tours qui le rapporte, et qu'il est temps enfin de connaître lui-même: personnage intéressant, s'il en fut jamais, pour l'église de France, non-seulement comme un des plus vertueux et des plus savans prélats du sixième siècle, mais comme ayant beaucoup enrichi notre histoire par la fécondité de sa plume. On l'accuse de crédulité: c'est une raison sans doute d'examiner les témoignages dont il s'appuie dans le récit de plusieurs choses extraordinaires. Mais aussi quand il parle comme témoin oculaire, ou comme contemporain d'une multi-

(1) Greg. Tur. IV, *Hist.* c. 6.

tude infinie de personnes qui attestent unanimement les événemens du plus grand éclat et les moins exposés aux périls de l'illusion et de la surprise, alors on ne peut se dispenser de le croire, sans lui refuser ou un sens droit, ou l'amour de la vérité : préjugé également injurieux à l'un des plus grands saints et des plus grands hommes des beaux temps de l'église.

Il était né en Auvergne, d'une illustre famille, vers l'an 544. Son père Florence était frère de saint Gal, évêque de Clermont, auprès de qui le jeune Grégoire fut élevé; sa mère était petite-fille de saint Grégoire, évêque de Langres. Il marqua d'heureux penchans et une tendre piété dès sa première jeunesse. Ce fut pour accomplir un vœu qu'il fit alors, étant malade, qu'il entra dans la cléricature. Souvent il visitait les tombeaux des saints, particulièrement celui de saint Martin de Tours, sur-tout depuis qu'il y eut été guéri d'une maladie fort dangereuse. Ce grand siége ayant perdu saint Euphrone, on s'y souvint de l'édification qu'y avait souvent donnée le neveu de saint Gal, et l'on ne put entendre sans admiration le récit d'une infinité d'actions que chacun racontait de lui (1).

Ainsi toute la ville unanimement, les évêques de la province, le clergé, la noblesse, le peuple de la cité et de la campagne le demandèrent pour archevêque. Aussitôt on députa ce qu'il y avait de plus illustre vers le roi Sigebert, à qui Tours appartenait. Non-seulement Grégoire était de naissance et de mérite à être connu du roi, mais il se trouvait à la cour quand les députés arrivèrent. Leur demande le surprit et l'alarma, car il joignait à toutes ses grandes qualités une humilité sincère et une extrême défiance de lui-même. Il n'épargna ni sollicitations, ni démarches, pour se soustraire à une charge qu'il jugeait trop

(1) *Greg. Vit. c.* 1, *etc.*

lourde pour ses forces. Il fallut que le roi et la reine lui fissent les plus pressantes instances : encore prirent-ils soin qu'il fût aussitôt sacré par Gilles, archevêque de Reims, de peur qu'il ne vînt à se repentir d'un consentement presque forcé. Dans la crainte que même après son sacre il n'allât s'ensevelir dans quelque solitude ignorée, on le conduisit incontinent à Tours, où il fut reçu avec une joie incroyable, le dix-huitième jour après la mort de son prédécesseur. Il avait alors environ trente ans.

Son premier soin fut de connaître toutes ses ouailles, et de se lier particulièrement avec la portion du troupeau destinée à sanctifier le reste par la vertu de l'exemple et de la parole. Il savait découvrir les bons sujets jusque dans l'obscurité des cloîtres et des déserts, dont il acquit des connaissances si exactes, qu'il nous a laissé des vies très-circonstanciées d'un grand nombre d'illustres solitaires de son temps. Pendant son épiscopat, Venant, natif de Berri, quitta sa femme, à la fleur de son âge, et vint à Tours embrasser la vie régulière, sous l'abbé Silvain auquel il succéda. Il s'y rendit célèbre par les révélations et le don des miracles. Après sa mort sur-tout, il s'en opéra tant à son tombeau qu'on montre encore aujourd'hui, qu'ils firent donner son nom à ce monastère, érigé depuis en église collégiale (1).

Il y avait à Tours un autre solitaire, natif d'Auvergne ainsi que l'évêque, et nommé Léobard. Comme il vivait dans une cellule près de Marmoutier, il fut témoin de la querelle de l'un des moines avec des voisins. Il en prit tant de scandale, qu'il pensait à changer de demeure ; mais l'évêque Grégoire étant venu faire sa prière à Marmoutier, suivant la pieuse coutume qui l'y attirait souvent, Léobard convaincu que les ouailles, quelles qu'elles soient, ne font aucune démarche

(1) *Greg. Vit. PP. passim.*

sûre sans l'aveu du pasteur, lui communiqua sa résolution. Le saint évêque lui fit connaître que c'était là une illusion, puis lui envoya des livres de piété, dont la lecture acheva de la dissiper. Ce n'est pas la seule occasion où ce guide éclairé montra le discernement qu'il avait des esprits.

Saint Sénoch, reclus près de Tours, étant sorti de sa retraite pour aller voir ses parens en Poitou, revint plein de pensées de vaine complaisance, et fortement tenté de présomption. Le vigilant pasteur, à qui rien n'échappait de ses devoirs envers toutes les conditions, lui fit sentir sa faute et le corrigea si parfaitement, que Sénoch voulait prendre le parti de ne voir jamais personne : mais le sage prélat jugeant que c'était là une résolution extrême, peu conforme à l'esprit de Dieu, il lui conseilla de ne s'enfermer que le carême, et depuis la saint Martin jusqu'à Noël : ce que le solitaire observa ponctuellement. Ainsi parvint-il à la plus éminente sainteté. Il était de la nation des Teïfales, peuple barbare, confondu avec plusieurs autres parmi les nations nombreuses qui s'établirent dans les Gaules.

La foi et les vertus ne sont attachées ni à la célébrité, ni à la culture naturelle. La Gaule Armorique, c'est-à-dire la côte maritime de l'Océan, dut à de durs insulaires plusieurs de ses plus illustres évêques. Les Anglais-Saxons ayant envahi l'île nommée jusque-là Bretagne, les Bretons, sous la conduite de leur prince Hengist, s'étaient réfugiés dans l'Armorique la plus avancée vers leurs côtes, et lui avaient donné le nom de Bretagne. Quoique cette transmigration datât de plus d'un siècle, ce peuple plein de caractère et fort attaché à ses usages, restait toujours distingué des Gaulois, autant de mœurs que de langue; en sorte que le second concile de Tours, tenu en 566, distingue encore les évêques bretons des romains ou gaulois. Ces étrangers entretenant leurs relations avec les naturels de la Grande-Bretagne, continuèrent long-temps encore d'en tirer des sujets.

De ce nombre fut saint Samson, évêque de Dol en Bretagne. Il était né dans la province de Galles, et avait pratiqué la vie monastique sous la conduite de saint Heltrut, que l'on dit avoir été disciple de saint Germain d'Auxerre. Ainsi attribue-t-on à cet évêque de Gaule l'établissement des monastères de la Grande-Bretagne, lors de son second voyage en cette île. Samson ayant fait de grands progrès dans les sciences et dans la vertu, fut ordonné prêtre par saint Dubrit, autre disciple de saint Germain, et qui devint évêque de Caërléon dans le pays de Galles. Le nouveau prêtre, après son ordination, ne parut que plus humble et plus porté au recueillement. Il se retira dans une île écartée, pour y mener la vie érémitique. Mais on l'en tira pour le faire abbé d'un monastère qu'on disait aussi avoir été fondé par saint Germain. Là il fut ordonné évêque pour son mérite et sa vertu, qui de jour en jour le rendaient plus célèbre. Il passa la mer, et vint dans la Gaule Armorique, où il fonda plusieurs monastères, entr'autres celui de Dol, qui fut érigé de son temps même en évêché. Il faisait porter une croix devant lui, comme font aujourd'hui les archevêques : méthode extraordinaire, qui ne dut apparemment son origine qu'au génie ou aux usages particuliers de ces Bretons, et qui fonda néanmoins pour la suite, de la part des évêques de Dol, de grandes prétentions aux droits de métropolitains. Mais s'ils en jouirent sur un si faible fondement, il ne leur en reste plus que cette décoration, sans aucune des prérogatives dont elle est le symbole.

L'épiscopat de saint Samson lui acquit beaucoup de célébrité, et l'on raconte de lui un grand nombre de merveilles. Il eut pour successeur saint Magloire, son cousin germain, élevé comme lui sous la discipline de saint Heltrut. Samson l'avait emmené en Gaule, après l'avoir fait diacre. En mourant, il le désigna pour lui succéder. Mais après deux ou trois ans d'épiscopat, Magloire mit à sa

place

place Budoc son disciple, et se retira dans un monastère de soixante moines qu'il avait fondé, et qu'il gouverna jusqu'à sa mort.

Saint Samson avait un autre parent nommé Malo ou Maclou, qui fut encore élevé dans un monastère, et qu'on ordonna malgré lui évêque de Vinchestre, dont son père avait été comte. Il avait tant d'éloignement des distinctions, qu'il s'enfuit secrètement au delà des mers. Il se retira dans une petite île de l'Armorique, auprès d'un saint solitaire nommé Aron. Près de là, dans une autre île, était la ville d'Aleth, renommée dès-lors pour son commerce, mais encore presque toute païenne. Quelques chrétiens fervens qui s'y trouvaient, supplièrent le saint d'entreprendre la conversion de leurs concitoyens : ce qu'il fit avec tant de succès, ses paroles étant soutenues par l'exemple des plus grandes vertus et par le don des miracles, que la plupart se convertirent et l'obligèrent d'être leur évêque. Saint Malo mourut vers la fin de l'an 565. Il laissa le respect de son nom si fortement gravé dans le cœur de ses peuples, qu'ils donnèrent à leur ville le nom de leur saint pasteur (1).

Saint Paul, qui donna le sien à son évêché de Léon, et saint Gildas, surnommé le Sage, furent aussi disciples de saint Heltrut (2). La crainte de l'épiscopat fit encore passer Paul dans les Gaules, où il rencontra de même ce qu'il fuyait. Après quelque séjour en différentes îles, il pénétra jusqu'à la ville de Léon, où l'éclat de ses vertus et de ses miracles le fit élever à l'épiscopat, le comte Vither ayant employé à ce sujet l'autorité du roi Childebert. Au bout de vingt-quatre ans, se sentant affaibli de vieillesse, il quitta le gouvernement de son église, et mit successivement à sa place deux de ses disciples, qui ne tinrent le siége qu'un an chacun, en sorte qu'il fut obligé de le reprendre.

(1) *Vit. S. Macl. in Bibl. Flosiac.* (2) Boll. 12 *Mart.*

Enfin il le remit, onze ans après, à un autre disciple nommé Cétomerin, et il se retira dans l'île de Bas, où il gouverna encore long-temps un monastère nombreux, et mourut dans une haute réputation de sainteté. C'est ainsi que le Seigneur fait servir à la sanctification de ses élus, le concours comme fortuit des conjonctures où ils se rencontrent, et la singularité de leur génie même, pourvu que leur cœur soit véritablement à lui.

Saint Gildas ne fut que prêtre. Il était natif de Dumbrition en Ecosse; il prêcha dans le nord de la Grande-Bretagne, puis en Irlande, où il rétablit la pureté de la foi et de la discipline. Enfin il passa dans les Gaules, s'établit dans la partie méridionale de l'Armorique, près de Vannes, bâtit et habita jusqu'à la mort le monastère de Buis, qui prit et porte encore son nom.

Les évêchés de Saint-Brieu et de Tréguier doivent aussi leur institution à deux saints nés dans Grande-Bretagne. Saint-Brieu n'était d'abord qu'un monastère fondé par le saint évêque Brieu, qui, après avoir été ordonné en Angleterre, passa dans les Gaules, où il fonda deux monastères, dont on érigea le second en siége épiscopal. Pour le siége de Tréguier, il fut d'abord à Lexobie, église plus ancienne. Saint Tudval, encore Breton, en devint évêque, d'abbé qu'il était au monastère de Tréguier fondé par lui-même. Le siége épiscopal fut depuis transféré à ce monastère, qui en a fait oublier le premier nom. Sur ces détails de l'état du christianisme dans la province de Bretagne, alors des plus incultes des Gaules, et que pour cette raison nous avons développés autant qu'il convient à notre dessein général, on peut se former une idée du reste de l'église de France dans le même temps.

Tous les évêques de la Bretagne étaient dès-lors, comme aujourd'hui, sous la dépendance de la métropole de Tours. Dans le second concile de cette ville, tenu en 566 ou 567, nous voyons

qu'il est défendu d'ordonner dans l'Armorique un évêque, soit breton, soit romain, sans le consentement de ce métropolitain et de ses comprovinciaux (1). On y voit encore la vigilance extrême de l'église sur l'intégrité des mœurs et de l'honneur de ses ministres. Le concile ne dédaigne pas d'entrer dans les détails les plus circonstanciés à cet égard. Il statue qu'un évêque qui aura été marié, sera toujours accompagné de clercs jusque dans sa chambre, et tellement séparé de sa femme, que celles qui la servent n'ayent aucune communication même avec les gens de ces clercs. Quant aux évêques qui n'ont pas été mariés, il ne doit habiter aucune femme chez eux. L'archiprêtre doit avoir à la campagne un clerc qui couche dans sa chambre. Cette règle est jugée si importante, que l'embarras et la dépense sont comptés pour rien dans son observation. Ainsi prescrit-on qu'il y ait sept de ces clercs, pour se relever par semaine.

Il est défendu aux clercs et aux moines de coucher deux dans un même lit. L'entrée des monastères d'hommes est interdite aux femmes. On défend de rechef les mariages des religieuses, soit qu'elles ayent reçu le voile de la main de l'évêque, soit qu'elles ayent seulement changé d'habit : ce qui fait entendre que la profession ne se faisait pas d'une manière expresse, mais qu'elle était attachée à la vêture. Objet de doute qui commençait seulement à être bien éclairci, puisqu'il y avait encore quelques-unes de ces religieuses qui prétendaient n'avoir pris l'habit, que pour n'être pas exposées à des mariages indignes d'elles. Il est dit aussi, que les veuves ne recevaient point de bénédiction pour se consacrer à Dieu.

Le concile fit encore, pour les cérémonies de la religion, des règlemens qui nous apprennent que dès-lors il y avait des images ainsi que des croix sur les autels, et qu'on y conservait l'eucharistie hors

(1) *Tom. 1, Conc. Gal. p.* 847.

le temps du sacrifice, puisqu'on avertit que le corps de Notre-Seigneur ne doit pas être mis sur l'autel au rang des images, mais sous la croix. On règle ensuite, et fort en détail, l'ordre et l'étendue de la psalmodie ou des offices, pour les différens jours et les différentes saisons. Dans l'état des jeûnes qu'on donne ensuite pour toute l'année, l'on voit qu'on jeûnait encore l'avent, comme le carême.

Le même concile ordonna que chaque cité prendrait soin de ses pauvres, chaque prêtre à la campagne, et chaque citoyen à la ville se chargeant de l'un d'eux, de manière qu'on ne vît point de vagabonds. Il traite de meurtriers des pauvres, les usurpateurs des biens ecclésiastiques, et il veut qu'après trois monitions, s'ils persistent, on prononce contre eux dans le chœur de l'église, tout le clergé étant assemblé, les malédictions du pseaume cent-huitième. Il les représente comme de nouveaux Judas, qu'on ne doit pas seulement excommunier, mais anathématiser : ce qui nous fait entendre la différence de l'anathème, et de l'excommunication simple qui n'emportait pas ces sortes de malédictions.

Quelques années après ce concile, Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne, fit convoquer à Paris six métropolitains et douze évêques, pour terminer le funeste différent qui était entre ses deux frères, Sigebert, roi d'Austrasie, et Chilpéric, roi de Soissons. Tel était l'objet capital du quatrième concile de Paris. Le lieu de l'assemblée ne pouvait être mieux choisi, cette ville étant commune entre les trois frères. Car Chérebert, roi de Paris, étant mort deux ou trois ans plutôt, c'est-à-dire en 530, et n'ayant laissé que des filles, les rois ses frères, en se partageant ses états, avaient mis Paris en commun, et juré sur les reliques de saint Martin, serment réputé des plus inviolables, qu'aucun d'eux n'entrerait dans la ville sans le consentement des deux autres.

Les évêques ne purent réconcilier les deux frères;

Le mal venait de plus loin, et prenait sa source dans l'antipathie ou la jalousie de deux femmes, les reines Frédégonde et Brunehaut, toutes deux d'une grande beauté, toutes deux non-seulement pleines d'esprit, mais de cette élévation et de cette étendue de génie, qui, loin de se concentrer dans le petit cercle d'affaires ou d'amusemens ordinaires à leur sexe, ne put jamais se renfermer dans les bornes des états respectifs de leur époux. Brunehaut cependant avait plus de noblesse dans les idées, plus de vues pour le bien public, plus de cette grandeur d'ame, digne du sang des rois d'Espagne qui coulait dans ses veines, et beaucoup plus de vertus ou moins de vices, au rapport même des auteurs qu'on croit aujourd'hui ses calomniateurs. Frédégonde était plus cachée et plus artificieuse, plus féconde en expédiens et en ressources, plus entreprenante, et d'autant plus sûre de réussir, que ni probité, ni humanité, ni pudeur, ni le respect de sa naissance qui était des plus basses, ni enfin délicatesse d'aucun genre, ne mit jamais obstacle à ses desseins. Animé par cette furie, Chilpéric fit ravager les états de son frère avec tant d'acharnement, que par le pillage des choses les plus sacrées, l'embrasement des temples, le meurtre des clercs et le déshonneur des vierges, les églises furent plus affligées, dit Grégoire de Tours, que par la persécution de Dioclétien.

Sigebert, de son côté, vint faire le dégât jusqu'aux portes de Paris. L'évêque Germain écrivit à la reine Brunehaut, épouse de ce prince, pour la conjurer de faire voir, qu'au lieu d'allumer cette guerre, elle ne travaillait qu'à l'éteindre. Mais les remontrances furent bien faibles auprès d'une femme humiliée qui reprenait le dessus. Sigebert poussa ses avantages, prit Paris, Rouen, et presque tout le royaume de Chilpéric, qui se vit réduit à s'enfermer dans Tournai. Le vainqueur l'y assiégea. Alors saint Germain alla le trouver, et lui fit cette pro-

phétie (1) : Si vous n'attentez pas à la vie de votre frère, vous reviendrez victorieux ; au lieu que vous périrez misérablement, si vous avez des vues parricides. Sigebert méprisa l'avis du ciel. Mais deux scélérats envoyés par Frédégonde l'assassinèrent, tandis que les Français de Neustrie le reconnaissaient pour leur roi. Cette mort changea totalement la face des affaires. Tout rentra sous l'obéissance de Chilpéric, qui revint aussitôt à Paris, y surprit la reine Brunehaut, veuve de Sigebert, la fit arrêter et conduire à Rouen. Childebert, fils de Brunehaut, âgé seulement de cinq ans, fut porté à Metz par les bons serviteurs de son père, et reconnu roi d'Austrasie.

Saint Germain mourut l'année suivante 536, à l'âge de quatre-vingts ans. Entre les grandes vertus de ce saint évêque, celles qu'on admira davantage en lui, furent ces qualités, si différentes et si difficiles à allier, de Marthe et de Marie, l'esprit d'oraison et l'assiduité au travail. Souvent, après avoir passé la nuit entière à l'église, excepté quelques heures sur le matin où il se recouchait, pour qu'on ne s'aperçût point de ses veilles, il ne laissait pas de donner audience à une grande multitude, sur-tout de pauvres et d'affligés, qu'il allait souvent chercher lui-même dans les réduits où ils ensevelissaient leur honte et leur misère. On raconte un grand nombre de miracles opérés à son tombeau, et confirmés par la vénération des peuples, qui donnèrent son nom à l'église de Saint-Vincent, où il fut transféré. Le roi Chilpéric, qui se piquait de littérature, fit son épitaphe.

Cependant ce prince, usant de sa fortune sans nul ménagement, fit marcher vers le Poitou son fils Merouée, dont il ignorait l'inclination pour Brunehaut. Cette étrange passion avait pris naissance à Paris, où se trouvant ensemble, ils s'étaient également irrités l'un et l'autre contre Frédégonde,

---

(1) Greg. *Hist. l.* IV, *c.* 45.

qui avait fait répudier la reine Andoüere, mère de Merouée, et venait de faire assassiner l'époux de Brunehaut (1). Leurs mécontentemens et leurs malheurs communs les attendrirent souvent sur leur sort réciproque, et leur attendrissement dégénéra d'autant plus facilement en amour, que leur tendresse était mieux colorée et leur familiarité moins suspecte, Brunehaut étant veuve de l'oncle de Merouée. Mais elle était encore jeune, et n'avait rien perdu de ces attraits séduisans, si capables de surprendre une ame affaiblie par le chagrin. Merouée, sous prétexte d'aller voir sa mère confinée et comme prisonnière au Mans, passa par Rouen, se ligua avec les partisans de la reine Brunehaut, et l'épousa avec toutes les cérémonies de l'église. Le roi au désespoir marcha contre lui, parut ensuite lui rendre ses bonnes grâces; puis, sur quelques nouveaux soupçons, le fit arrêter, le contraignit à prendre la tonsure et l'habit de clerc, enfin à se laisser ordonner prêtre, et l'envoya dans le Maine, au monastère de saint Calais, pour apprendre les règles de la vie ecclésiastique. Mais par le secours d'un capitaine du feu roi Sigebert, il s'échappa, et se rendit dans l'église de Saint-Martin de Tours, asile le plus sacré du royaume.

Le roi fit ordonner au saint évêque Grégoire, de chasser le prince qu'il traitait d'apostat, avec menace, en cas de refus, de mettre tout le pays à feu et à sang. A Dieu ne plaise, répondit le saint prélat, qu'un roi catholique profane les lieux que les Goths ariens ont constamment révérés, et il laissa Mérouée dans son asile. Mais le jeune prince ne croyant aucune barrière sacrée contre la fureur de son père, et plus encore de Frédégonde, résolut d'aller joindre Brunehaut qui avait trouvé le moyen de se sauver de Rouen, et qui gouvernait l'Austrasie sous le nom de son fils, le jeune Childebert.

(1) *Ibid. l.* v, *c.* 14.

Avant de quitter le tombeau de saint Martin, il voulut lire dans l'avenir, par une pratique superstitieuse fort en usage alors, quoique déjà souvent condamnée dans les conciles, sous le nom du sort des saints. Il mit sur le tombeau le pseautier, le livre des rois et celui des évangiles. Après avoir passé trois jours de suite en jeûnes, en veilles et en prières, il ouvrit au hasard chacun de ces livres. Dans celui des rois, le premier verset de la page était celui-ci : Parce que vous avez quitté le Seigneur votre Dieu pour suivre les dieux étrangers, il vous a livré à vos ennemis. Les passages des deux autres livres ne parurent pas moins effrayans au prince qui se les appliquait : ce qui lui fit répandre beaucoup de larmes avant de partir. Il eut néanmoins le bonheur de gagner l'Austrasie ; mais il n'y fut pas reçu comme il s'y attendait. Brunehaut, plus politique que passionnée depuis le rétablissement de ses affaires, ne voulut pas déplaire aux seigneurs austrasiens, qui étaient peu disposés à ranimer le feu de la guerre, pour un malheureux trop renommé, devenu la fable de la France et le flambeau de la discorde entre les princes français. Après avoir erré quelque temps en diverses contrées, il fut enfin arrêté et massacré proche de Térouane.

Mais avant cette catastrophe, Chilpéric croyant ses principales victimes échappées, déchargea tout son ressentiment sur Prétextat, évêque de Rouen, qui avait compati à leurs malheurs, et qu'il accusa, non-seulement de leur avoir donné la bénédiction nuptiale, mais d'avoir fomenté la révolte. Il fit assembler à Paris quarante-cinq évêques, qui en formèrent le cinquième concile. Le roi vint en personne, et parla ainsi à Prétextat en leur présence (1) : A quoi avez-vous pensé, prélat téméraire, de marier avec sa tante, Merouée mon ennemi plutôt que mon fils ? Ignorez-vous les règles canoni-

(1) Greg. VII, 16 *et* 19.

ques sur cette matière ? Vous n'en êtes pas demeuré là : vous avez tenté de me débaucher mes sujets par argent, et vous avez voulu faire passer ma couronne sur la tête d'un autre. Les Francs, à ce discours sorti d'une bouche qu'ils croyaient incapable de mentir, frémissaient de colère, et voulaient lapider l'évêque. Mais le roi, qui voyait mieux qu'eux les conséquences d'un emportement pareil, voulut encore se donner un air de modération en les retenant. Prétextat s'inscrivit en faux contre ces imputations, et ses ennemis en offrirent la preuve. Mais elle ne consista qu'à montrer quelques présens que l'évêque avait faits, et dont il convenait, en niant fortement qu'il eût tenté par-là d'exciter aucune révolte. Le évêques sentirent l'iniquité de la trame ourdie contre leur collègue. Un simple archidiacre de l'église de Paris, nommé Aëtius, se leva dans l'assemblée, toutefois après que le roi en fut sorti, et dit avec force : Pensez-y bien, princes de l'église qui a les yeux fixés sur vous. De la démarche que vous allez faire, pour ou contre votre semblable, dépend votre gloire ou votre opprobre éternel. Les évêques se regardèrent sans rien objecter, mais sans oser prendre une résolution où l'on risquât de déplaire à la terrible Frédégonde, l'ame de cette persécution.

Il n'y eut que le seul archevêque de Tours, le vertueux Grégoire, qui appuya ce qu'avait dit l'archidiacre, et qui enchérit sur ce zèle, afin de relever le courage des prélats. Mais ils ne manqua point parmi eux de bas courtisans et de perfides délateurs contre le généreux archevêque. Aussitôt le roi l'envoya chercher, et lui dit avec émotion, du plus loin qu'il put se faire entendre : Evêque, votre saint caractère vous oblige à faire justice à tout le monde. Pourquoi donc me la refusez-vous ? Vous vérifiez bien le proverbe, que jamais l'oiseau carnacier n'arracha l'œil à son semblable. Prince, répondit Grégoire, si quelqu'un de nous s'écarte

des voies de la justice, vous avez le pouvoir en main pour l'y faire rentrer : mais si vous vous en écartez vous-même, qui vous ramenera? Nous n'avons que le pouvoir de la parole, que vous écoutez si vous voulez; et si vous fermez l'oreille, qui vous condamnera, sinon celui qui est la règle et l'appui de toute justice? Le roi insista, et fit quelque menace : mais l'évêque les reçut en saint, et fit à son tour des menaces si effrayantes des jugemens de Dieu, que Chilpéric, qui n'était méchant que par une impression étrangère, revint à ses propres sentimens, et cherchant à radoucir le saint, il lui fit mille caresses. Enfin Grégoire l'amena jusqu'à promettre avec serment de ne pas ôter la liberté au concile, et de n'en rien exiger contre les canons.

Mais Frédégonde n'avait pas ratifié ces engagemens. Pendant la nuit, elle envoya vers Grégoire, pour lui offrir deux cents livres d'argent, s'il laissait condamner Prétextat, et lui fit assurer qu'elle avait la parole de tous les autres évêques. Je ne suivrai le jugement des autres, répondit-il, qu'autant qu'il sera conforme aux canons. Quand vous me compteriez les pièces d'or et d'argent par milliers, je ne changerai pas de dessein.

Le roi se rendit encore à la seconde séance du concile, dans l'espérance de convaincre Prétextat, au moins sur quelques-uns des chefs de l'accusation. Mais ce prince fut lui-même convaincu, ou plutôt confondu. Il dit à quelques confidens : Je sens que l'accusé dit vrai; mais que ferai-je pour contenter la reine? Après avoir rêvé quelques momens, il ajouta : Allez, représentez à Prétextat, comme de vous-même, que je suis bon, et que je pardonne aisément; que s'il s'humilie devant moi, en faisant l'aveu de ce qu'on lui reproche, il est sûr d'obtenir son pardon. Ce propos fut aussitôt porté à Prétextat, qui craignant plus que jamais la redoutable Frédégonde, donna aveuglément dans le piége. Le lendemain, les évêques étant assemblés

et le roi présent, Prétextat se prosterna par terre, en avouant tout ce qu'on lui imputait. Le roi, par la plus basse fourberie, se jeta lui-même aux pieds des évêques, et leur demanda justice. Qu'on le dépose en lui déchirant sa tunique, dit-il, et qu'on l'anathématise en récitant sur sa tête les malédictions du pseaume cent-huitième, ou qu'au moins on rende contre lui une sentence d'excommunication perpétuelle. Grégoire, sans craindre d'attirer sur sa propre tête tout le feu de l'orage, fit de vives oppositions, et réclama éloquemment la promesse que le roi venait de lui faire de ne rien exiger contre les canons. On n'écouta rien : Prétextat fut tiré de son siége, et mis dans une prison rigoureuse.

L'archevêque de Tours avait résisté à une femme trop ennemie de la contradiction, pour qu'elle ne fît pas naître quelque occasion de le perdre lui-même. Leudaste, comte de Tours, déclaré depuis long-temps contre son évêque, se porta pour son accusateur. Mais la manœuvre était mal conçue, et l'imputation de vouloir livrer la ville au roi Childebert, destituée de preuve et de probabilité, tomba d'elle-même. Le calomniateur n'en voulant pas avoir le démenti, choisit encore plus mal son second chef d'accusation. Il avança que Grégoire diffamait la reine, en lui imputant un commerce criminel avec un évêque : procédé maladroit, qui outrageait la majesté même des personnes augustes dont on prétendait servir la vengeance. Le roi en fut si choqué, que dans le premier emportement il fit battre et emprisonner Leudaste. Peu après cependant, il convoqua un concile à Braine, à quelques lieues de Soissons, et fit comparaître Grégoire (1). Chilpéric s'y trouva lui-même, et dit aux évêques qu'il ne pouvait dissimuler ce qui touchait si vivement son honneur; qu'il ne prétendait pas néanmoins violer les égards dus à la dignité épiscopale; que,

(1) Greg. v. *Hist.* c. 50.

quoiqu'il y eût des témoins contre l'évêque de Tours, si l'on croyait plus convenable de s'en rapporter à la conscience du prélat, il y consentait. Tout le poids de ces témoignages se réduisait à celui d'un sous-diacre de Tours, à qui le comte en avait fait espérer l'évêché. Les pères du concile dirent au roi, qu'on ne devait pas croire un inférieur contre son prélat, et l'on convint que Grégoire, après avoir dit la messe sur trois autels, se purgerait par serment. On prit ce parti comme le seul propre à donner au roi quelque satisfaction. Ainsi l'évêque de Tours accomplit ce qu'on venait de proposer. Alors le comte Leudaste, qui avait trouvé moyen de s'évader, fut excommunié de toutes les églises, comme calomniateur et auteur du scandale; après quoi l'on envoya le jugement aux évêques qui n'étaient pas de l'assemblée.

Frédégonde n'était rien moins que satisfaite; mais quand l'occasion ne lui riait pas, elle savait en attendre une meilleure. Cependant elle se vit occupée de soucis beaucoup plus sérieux. Le bras du Seigneur commençait à se déployer sur elle. Dans l'espace de quelques mois, ses trois enfans moururent de contagion : elle crut ou feignit de croire que Clovis, leur frère aîné d'un premier lit, leur avait donné du poison; sous ce prétexte, il fut aussitôt assassiné. Mais elle ne trouva point de consolation, dans la multiplication de ses crimes. Alors faisant quelque retour sur elle-même : Jusqu'ici, dit-elle à son mari (1), Dieu nous avait épargnés, tout méchans que nous sommes; mais voilà qu'il nous frappe par l'endroit le plus sensible, en nous enlevant nos enfans : tâchons d'appaiser sa colère, et distribuons en aumônes les trésors accumulés par notre dureté. Chilpéric, qui aurait pu être bon avec une autre femme, diminua les impôts et fit de grandes libéralités. La reine eut la consolation de devenir encore mère,

(1) *Ibid. c.* 35.

et accoucha d'un prince qui régna dans la suite sur tous les Français, sous le nom de Clotaire II. Sa naissance, en effaçant le souvenir des fléaux précédens, ramena la joie et la perversité, qui continuèrent jusqu'à la mort de Chilpéric.

Enfin ce roi périt auprès de Chelles, en revenant de la chasse, sans qu'on pût connaître son assassin. La veuve, sans attendre d'autre accusation que celle de sa conscience, se réfugia dans l'église de Paris. La principale autorité sur les Français était passée au roi Gontran, qui se saisit d'abord de la ville de Paris, prétendant que ses frères, en y entrant plusieurs fois contre leur serment, avaient perdu pour eux et pour leurs enfans le droit qu'ils y avaient. Frédégonde se fit un mérite d'y consentir, lui marqua une confiance sans bornes, seule ressource qui lui restât, et lui présenta le jeune Clotaire, qui n'avait que quatre mois. Gontran le fit reconnaître pour roi de Soissons et de toutes les provinces que son père Chilpéric avait possédées.

Ce roi de Bourgogne, comme on le voit par ce seul trait, était bon, plein de franchise, enclin à pardonner, et sincèrement religieux. Il signala tout son règne par un grand zèle pour l'avancement de la religion, par une libéralité prodigieuse envers les églises et les pauvres ; en un mot, par tant de vertus, qu'il est compté au nombre des saints (1). On trouve néanmoins quelques taches considérables dans sa vie, comme dans celle des meilleurs princes de ces règnes barbares. On raconte qu'il fit assommer à coups de pierres un de ses chambellans, pour avoir tué un buffle dans la forêt de Vôge. La reine Austrigilde, sa femme, lui ayant dit en mourant que ses médecins l'avaient tuée, il eut la faiblesse de lui promettre leur mort, et la cruauté de tenir parole. Mais on ne peut douter qu'il n'ait expié ses fautes par un regret

(1) Greg. *Hist. l.* VI *et* VII.

sincère et par la multitude de ses bonnes œuvres. Il n'y avait pas jusqu'à ses repas qui ne se ressentissent de son respect pour la religion. Il y invitait souvent les évêques, qu'il y faisait asseoir honorablement ; et au lieu de chants de plaisir, on y chantait un répons de l'office divin, ou quelque cantique.

Les saints prélats avaient beaucoup de pouvoir sur son esprit. Cependant saint Grégoire de Tours s'étant employé pour faire rentrer en grâce le comte de Bordeaux et un autre seigneur, coupables tous deux d'un crime d'état, le roi fit semblant de ne pas entendre, et ne répondit rien. Alors le médiateur charitable tournant sa supplique en apologue : Daignez m'écouter, seigneur, dit-il au roi ; mon maître m'a député vers vous. Que lui dirai-je, puisque vous ne me répondez pas ? Et qui est votre maître, reprit le roi ? C'est saint Martin, répliqua Grégoire en souriant. Aussitôt le roi fit entrer Garacaire et Bladaste, c'étaient les noms des deux seigneurs ; et après quelques reproches, il les reçut en grâce.

Son zèle pour l'église et la discipline l'engagea à faire tenir différens conciles. On remarque le second de Mâcon, en 585, où furent présens quarante-trois évêques, et quinze députés pour les absens. On y fit vingt canons, dont le cinquième ordonne, sous peine d'excommunication, de payer les dîmes aux ministres de la religion, suivant la loi de Dieu et la coutume immémoriale des églises. Le quinzième, qui enjoint aux laïques d'honorer les clercs majeurs, c'est-à-dire ceux qui sont dans les ordres, porte en termes exprès, que quand ils se rencontreront, si l'un et l'autre est à cheval, le laïque ôtera son chapeau ; et si le clerc est à pied, le laïque descendra de cheval pour le saluer. Il est défendu aux veuves, même des moindres clercs, de se remarier, et aux clercs d'assister tant aux jugemens de mort qu'à leur exécution. Le roi confirma par un édit les canons de ce concile.

Quelque temps après, il se tint à Auxerre une autre assemblée, qui, quoique particulière à ce diocèse, mérite attention. Il y fut statué qu'on ne dirait pas deux messes par jour sur le même autel, principalement un prêtre après un évêque, et que les femmes ne recevraient pas l'eucharistie dans la main nue, mais chacune sur son linge nommé dominical : usage très-particulier, que l'église eut ses raisons de supprimer. Ce synode, dont les statuts ne semblent que l'exécution des canons de Mâcon, restreint pourtant aux veuves des clercs supérieurs la défense de se remarier, faite généralement par les pères de Mâcon à celles de tous les clercs sans nulle réserve. Chaque église avait ses coutumes propres, qu'on maintenait quand elles n'étaient pas abusives. Ce synode défend encore aux clercs de chanter et de danser dans un festin, aux moines et aux abbés d'être parrains d'aucun baptisé.

Après la mort du roi Chilpéric, la ville de Rouen rappela son évêque Prétextat. Il alla trouver le roi Gontran à Paris, et le pria de faire réviser sa cause. Frédégonde, prenant le ton ecclésiastique, soutint qu'on ne devait pas revenir sur une affaire jugée par quarante-cinq évêques. Mais les temps étaient bien changés : les prélats timides revinrent au parti de la vertu, qui devenait le plus sûr; et pour ne point paraître contraires à eux-mêmes, l'évêque de Paris dit au nom de tous les autres, que Prétextat n'avait pas été déposé, mais soumis simplement à une pénitence. Il fut rétabli, au grand contentement de son peuple ; et Mélaine qui avait occupé sa place, se voyant chassé avec opprobre, se retira auprès de Frédégonde. Elle en conçut un dépit cruel ; mais elle dissimula environ deux ans, au bout desquels se transportant à Rouen, elle fit poignarder Prétextat par un de ses esclaves, dans l'église même où il s'était rendu de fort bonne heure pour l'office. Il cria pour appeler du secours, et s'appuya sur l'autel qu'il inonda de son sang, en se

recommandant au Seigneur. On l'emporta dans sa chambre, et on le mit sur son lit. La perfide Frédégonde vint aussitôt le voir, et parut plus indignée que personne de ce meurtre impie, dont elle demandait avec imprécation qu'on lui fît connaître l'auteur. Le saint évêque ne prit pas le change : D'où partirait le coup, s'écria-t-il d'un ton qui le fit croire inspiré, sinon du bras qui a répandu tant de sang innocent, sans épargner celui de nos rois ? Frédégonde, sans se déconcerter, lui offrit ses médecins. Dieu veut me retirer de ce monde, répondit-il ; mais tremble, furie sacrilége : il n'en vengera qu'avec plus de rigueur le sang de son ministre. Les seigneurs qui se trouvaient présens, marquaient leur horreur par un sourd murmure, et l'un deux poussa le zèle jusqu'à dire à la reine, comme en menaçant, qu'on allait faire les plus rigoureuses perquisitions. Frédégonde l'écouta paisiblement, et lui dit qu'il avait raison, feignant de ne pas comprendre qu'on voulût parler d'elle. Peu après, elle trouva le moyen de faire empoisonner cet ennemi généreux de ses noirceurs (1).

Enfin l'esclave qui avait tué le saint évêque fut pris, et déclara que, pour commettre ce meurtre sacrilége, il avait reçu cent sous d'or de la reine Frédégonde, cinquante de l'évêque Mélaine, cinquante encore de l'archidiacre de Rouen, et qu'on lui avait promis de le mettre en liberté, ainsi que sa femme. Le meurtrier subit le dernier supplice; mais Frédégonde, habile sur-tout à tirer avantage du crime, fit rétablir Mélaine sur le siége de Rouen. Prétextat est honoré comme un saint martyr.

Avant qu'on eût fait justice de l'assassin, l'évêque de Bayeux, comme premier suffragant de la province, consulta les évêques de France. De leur avis, il fit fermer les églises de Rouen, jusqu'à

(1) Greg. VIII. c. 31.

ce qu'on eût découvert le meurtrier, et l'on empêcha que le peuple n'assistât au service divin (1). C'est un exemple des interdits ecclésiastiques, auquel on en pourrait joindre un grand nombre d'autres de ces temps anciens. Quelques années auparavant, l'église de Saint-Denys ayant été profanée par une grande effusion de sang, on cessa d'y faire l'office, et les coupables furent excommuniés jusqu'à ce qu'ils eussent satisfait. Léon, évêque d'Agde sous la domination des Go[illegible] pour obliger un seigneur de cette nation à re[illegible]n bien ecclésiastique qu'il avait usurpé, vi[illegible]e de Saint-André, y passa la nuit en prie[illegible] le matin cassa les lampes qui pendaient à la voûte, en disant : La lumière ne luira point ici, qu'on n'ait restitué les biens de la maison de Dieu.

Tout ceci se passait vers le commencement du pontificat de Pélage II, qui avait succédé, le 30 Novembre, au pape Benoît, mort le 30 Juillet de cette année 578. Pélage fut consacré, sans attendre le consentement de l'empereur, parce que les Lombards tenaient Rome assiégée. Toute l'Italie gémissait sous leur oppression. Ces barbares, païens en partie, poussaient la haine de la foi jusqu'à l'effusion du sang. Il y en eut qui voulurent contraindre quarante paysans qu'ils avaient mis aux fers, à manger des viandes consacrées aux idoles : mais ces chrétiens fidèles et généreux se laissèrent égorger jusqu'au dernier. Les idolâtres firent mourir d'autres prisonniers en pareil nombre, parce qu'ils refusaient d'adorer une tête de chèvre. Ce fut dans le même temps qu'ils ruinèrent le monastère du Mont-Cassin, comme saint Benoît l'avait prophétisé. Mais, selon la même prophétie, ils ne firent point de mal aux moines, qui s'échappèrent tous et se retirèrent à Rome. Pélage leur permit d'y bâtir un monastère, auprès du palais de Latran.

La vraie religion n'était pas mieux traitée par les

(1) Greg. v. c. 33.

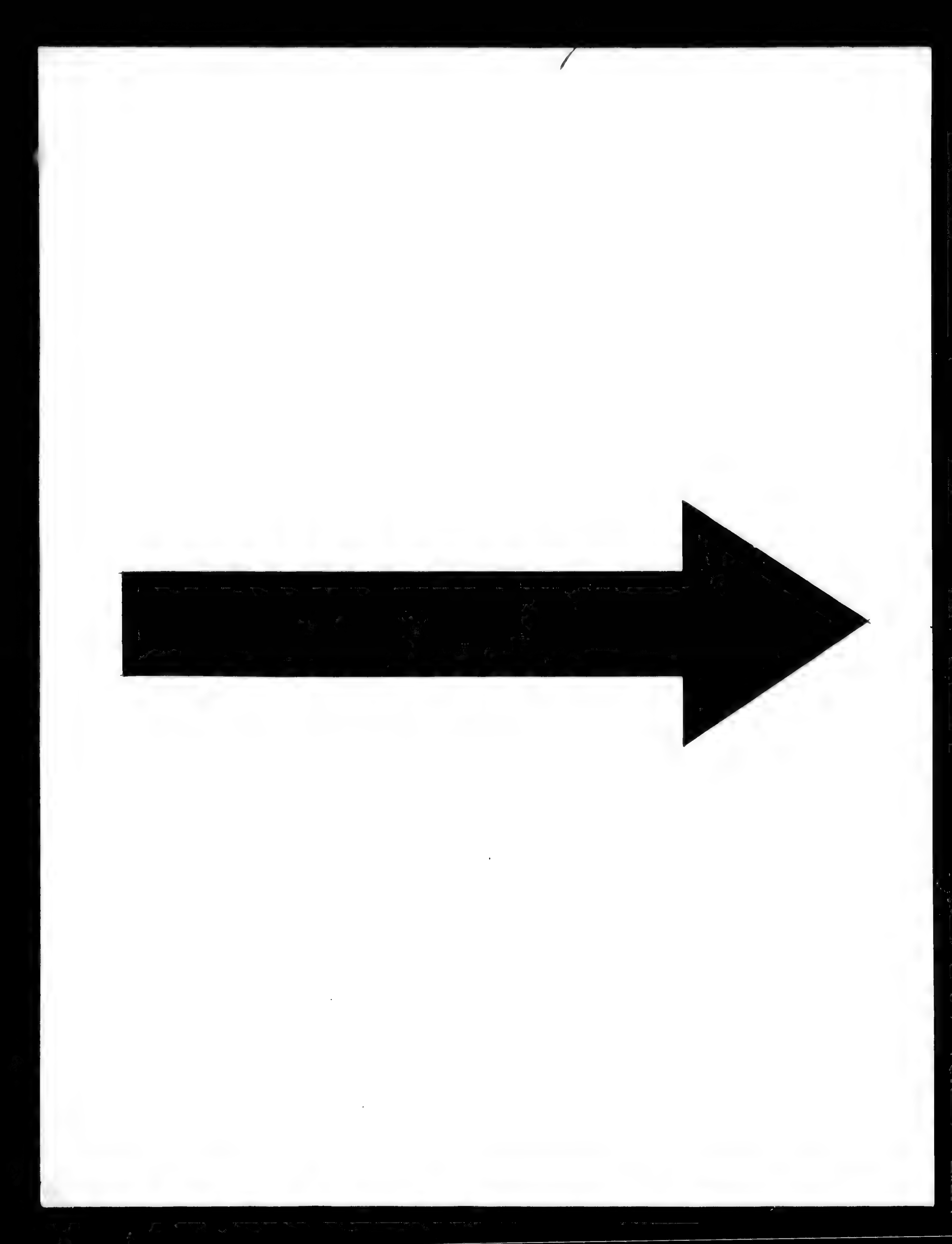
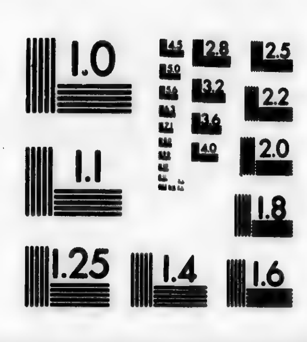
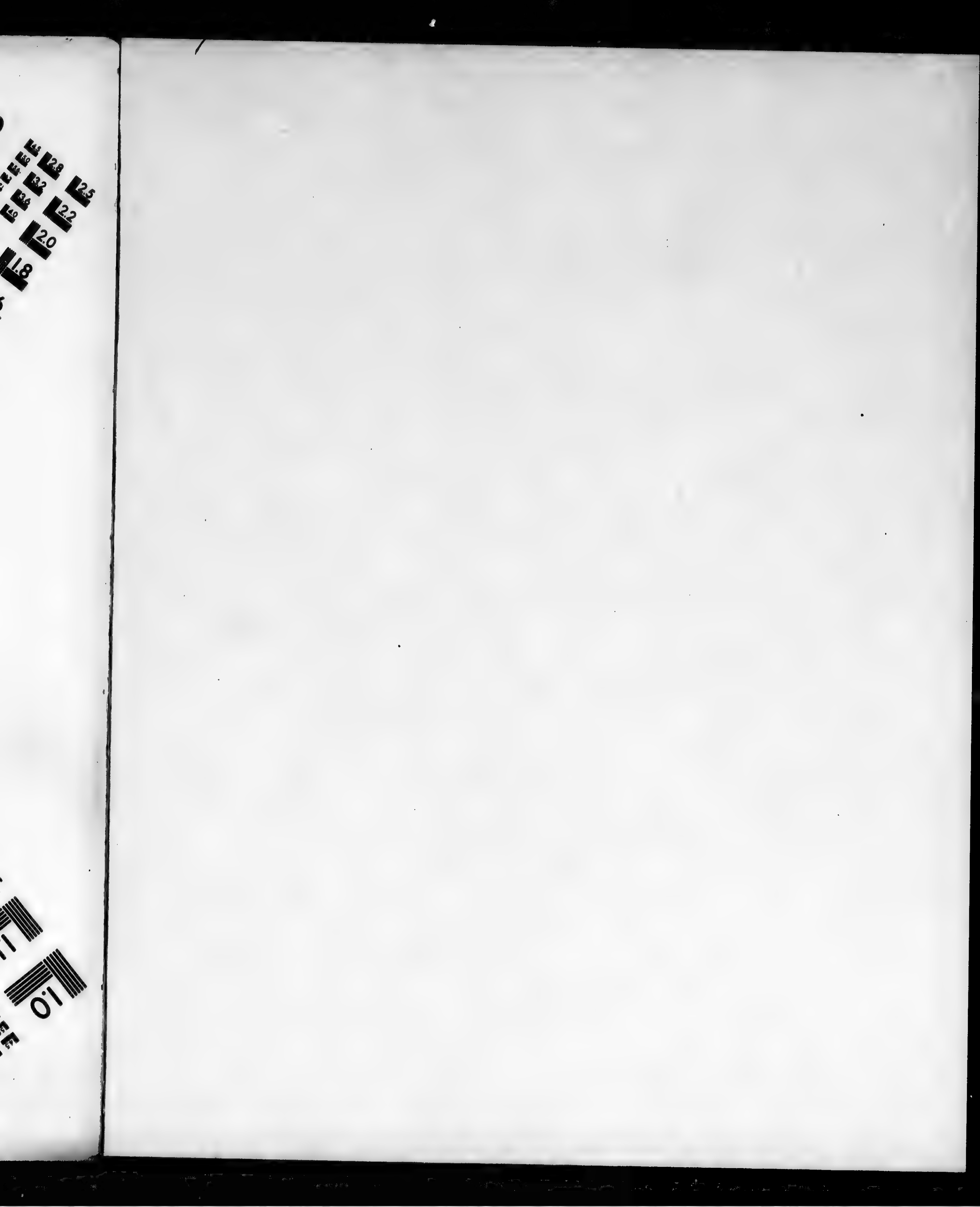


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"


2.8
2.5
3.2
2.2
2.0
1.8
1.0

rois des Visigoths en Espagne. Lévigilde, qui avait paru assez modéré au commencement de son règne, conçut après quelques années un dépit furieux de ce qui aurait dû lui servir d'un puissant moyen de salut, c'est-à-dire, de la conversion de son fils Herménigilde. Le jeune prince avait épousé la princesse Ingonde, du sang de France, fille de Sigebert et de Brunehaut, et catholique très-fervente. Sa foi avait passé par les plus rudes épreuves, de la part même de la reine Gosvinte, sa belle-mère, et en même temps son aïeule par la reine Brunehaut, qu'elle avait eue de son premier mariage avec le roi Athanagilde. Mais Gosvinte, étouffant tous les sentimens de la nature, et n'écoutant que sa passion pour l'arianisme, lui avait fait endurer de sa propre main les plus indignes traitemens. Voulant un jour à toute force la faire rebaptiser, à la façon des ariens, et la princesse résistant aux caresses et aux flatteries, l'arienne forcenée entra dans une telle fureur, qu'elle prit sa petite-fille par les cheveux, la jeta par terre, la frappa longtemps à coups de poing et à coups de pied, et, toute couverte de sang et de blessures, la fit plonger dans une pièce d'eau, comme pour la baptiser malgré elle (1).

Ingonde n'en eut que plus de ferveur ; et prenant une méthode bien différente avec Herménigilde son époux, elle fit si bien par la voie de la persuasion, par les charmes de sa douceur et de ses bons exemples, qu'elle le convertit après une longue résistance (2). Quand le roi son père eut appris cette nouvelle, il devint persécuteur des plus ardens et des plus artificieux. Voyant que la prison, les exils, les supplices, ne faisaient que des martyrs ou des confesseurs, il changea de méthode, et parut se rapprocher de la religion catholique, afin de séduire les simples. Ayant assemblé un concile de ses prélats hérétiques, il

(1) Greg. Tur. *Hist.* v, c. 35. (2) Greg. Magn. *Dial.* III, c. 35.

fit régler, non-seulement qu'on ne rebaptiserait pas ceux qui abandonneraient la religion romaine, mais qu'on chanterait dorénavant : Gloire au Père, par le Fils, dans le Saint-Esprit. Cette fausse ressemblance avec la confession des orthodoxes, en trompa et en pervertit plusieurs.

Il s'en fallut bien que le prince Herménigilde ne donnât dans ce piége : mais la chaleur d'un zèle naissant et encore peu éclairé, le précipita dans un autre excès. N'imaginant pas que la loi divine lui défendît de se soulever contre un hérétique, quoiqu'il en fût le fils et le sujet, et n'ayant encore pu l'apprendre des pasteurs orthodoxes, qui étaient bien fermes dans cette maxime, comme le déclare à ce sujet Grégoire de Tours (1); il voulut se ménager les secours de l'empereur, et prit des liaisons avec le gouverneur du peu de possessions qui restaient à l'empire dans la Grande-Hespérie. Mais le roi Lévigilde corrompit cet officier grec, moyennant une somme de trente mille sous d'or; et marchant bien vîte contre son fils, il le réduisit à se réfugier dans une église. Il y entra lui-même, releva le prince qui s'était jeté à ses pieds, et l'embrassa avec tendresse, après l'avoir assuré qu'il ne serait point maltraité. Cependant il fit signe à ses gens, qui l'emmenèrent à Valence, après lui avoir arraché ses habits ordinaires, pour le revêtir de vêtemens pauvres et humilians.

On ne put se saisir de la princesse Ingonde, son épouse, qui prit la route de Constantinople avec son fils encore enfant, et qui mourut en chemin. Herménigilde reconnaissant dans les fers, à Taragone où il avait été transporté, la vanité des grandeurs du monde, tourna ses affections vers le ciel. Il ajouta, par ses austérités volontaires, à la dureté de sa prison, couchant sur un cilice, priant sans cesse, et demandant à Dieu la force qui lui était nécessaire. La veille de Pâque, pendant la

(1) V. *Hist.* c. 39.

messe, son père lui envoya un évêque arien pour lui rendre ses bonnes grâces, s'il recevait la communion de la main de cet hérétique. Herménigilde repoussa le séducteur avec indignation, et témoigna la plus grande horreur de ses suggestions. Aussitôt l'évêque rapporta la réponse au roi, qui, ne se possédant plus de colère, envoya, dans son emportement, des officiers pour tuer son fils. Le martyr eût la tête fendue d'un coup de hache, l'an 586, le samedi saint 13 Avril, jour auquel l'église honore sa mémoire.

Les Suèves, qui occupaient la province de Gallice, et qui étaient encore dans la première ferveur de leur conversion, eurent leur part aux cruautés de ce barbare fanatisme. Lévigilde ayant subjugué ces peuples et réuni leurs terres à sa couronne, voulut de même asservir leur religion et les ramener à l'arianisme. Mais le Seigneur ne permit pas qu'il abusât long-temps de ses succès. Il tomba grièvement malade, l'année même qui suivit la mort de son fils; et en témoignant un vif regret de l'avoir fait mourir, il reconnut la vérité de la religion catholique. Des craintes humaines l'empêchèrent sans doute de la professer publiquement, puisque saint Grégoire le Grand nous donne la pénitence de ce prince pour suffisante. Toutefois il ne vit pas plutôt le danger de sa maladie, qu'il fit venir saint Léandre, évêque de Séville, qui avait eu des liaisons intimes avec Herménigilde, et avait été persécuté lui-même, jusqu'à subir la peine du bannissement. Il le pria d'accorder la même amitié à son fils Récarède qui allait lui succéder, et de lui faire embrasser la même doctrine qu'à Herménigilde. Il mourut peu après, l'an 586 de Jesus-Christ et le dix-huitième de son régne.

Récarède suivit en effet l'exemple de son saint frère. La médiation de l'auguste martyr secondant le zèle du nouveau roi, dès la première année de son règne, il sut si bien prendre les évêques ariens, que, sans coups d'autorité, il les engagea à se faire

catholiques. Toute la nation montra une docilité si prompte et si générale, que ce même roi se vit en état d'exclure tous les hérétiques, non-seulement des charges, mais du service militaire. Il ramena aussi tous les Suèves, qu'on avait pervertis en grand nombre, et ne mettant point de bornes à son zèle, il abolit l'hérésie jusques dans la partie de la Gaule Narbonnaise qui était de sa domination. Il y eut des murmures, des trames secrètes, des conjurations en forme. La reine Gosvinte, belle-mère de Récarède, conspira elle-même avec d'autant plus de danger pour le roi, qu'elle lui inspirait plus de sécurité en feignant d'être catholique. Mais tout fut découvert à propos, et Gosvinte tira le roi d'embarras, en mourant dans ces conjonctures (1).

Il ne s'agissait plus que de prendre les mesures convenables pour donner à de si heureuses entreprises toute la stabilité convenable. A ce dessein, le roi fit convoquer à Tolède un concile de tous les pays de son obéissance, même des Gaules (2). Il s'y trouva soixante-quatorze évêques, et les députés de six autres. On commença, suivant les vues du roi, par un jeûne de trois jours; après quoi, on s'assembla le sixième de Mai de l'an 589. Récarède était présent. Il fit lire une profession de foi signée de lui et de la reine Baddo, son épouse, dans laquelle il anathématisait Arius, sa doctrine et ses complices, recevait expressément les quatre grands conciles, et en général tous les conciles orthodoxes. On prononça ensuite vingt-trois anathèmes contre les principaux chefs de la doctrine arienne, et l'on réprouva ce que ses défenseurs en regardaient comme l'arc-boutant dans le concile de Rimini. On fit signer ces décisions par les nouveaux convertis, seigneurs laïques ou clercs, entre lesquels on trouve huit évêques goths de naissance, comme le marquent leurs noms barbares.

Après cela, Récarède proposa de régler la disci-

(1) Greg. Tur. *l.* IX, *c.* 15. (2) *Tom.* V, *Conc. p.* 589.

pline, pour remédier aux désordres occasionnés par l'hérésie. Les prêtres et les évêques ariens vivaient avec leurs femmes comme les gens du monde. Le concile interdit cette licence à ceux qui sont convertis; et prévenant le danger, tant du scandale que de l'incontinence, il veut qu'ils se séparent de chambre, et s'il se peut, de maison. Il défend à tous les clercs de poursuivre leurs confrères devant les juges séculiers, sous peine d'excommunication et de perte de la cause. Il est clair par le dernier article, que les deux puissances, l'ecclésiastique et la séculière, concouraient ensemble : innovation qu'il est à propos d'observer, et qui va devenir commune à tous les peuples, que le christianisme commençait à tirer de la barbarie. Il en est de même de l'ordonnance publiée par le roi Récarède pour la confirmation de ce concile, laquelle portait peine d'excommunication contre les clercs et contre les laïques, la confiscation des biens ou l'exil, suivant la qualité des personnes. On ordonna aussi en général l'observation, tant des anciens canons, que des lettres synodales des papes, et l'on proscrivit tout reste d'idolâtrie dans les différentes régions soumises aux Goths. On s'étudia particulièrement à abolir la pratique, aussi dénaturée que commune parmi les païens, de faire mourir les enfans qui étaient le fruit de la débauche.

On tint un concile, cette même année et pour les mêmes fins, dans la partie des Gaules qui obéissait aux Goths (1). Les évêques, au nombre de huit, s'assemblèrent à Narbonne, et ordonnèrent de chanter le *Gloria Patri* à la fin des pseaumes; c'était une profession de foi abrégée contre l'arianisme. On défendit à tout prêtre de sortir du sanctuaire pendant la célébration de la messe, et à tout diacre, sous-diacre ou lecteur, de quitter l'aube avant que les mystères fussent achevés; ce qui fait voir que l'usage de l'aube était commun à tous les clercs,

(1) *Ibid. p.* 1028.

et dès-lors affecté au temps seul du service. Défense de fêter le jeudi, comme consacré à Jupiter, et de travailler le dimanche, sous peine à l'homme libre de payer dix sous d'or, ce qui faisait une somme d'environ dix écus de notre monnaie, et à l'esclave, sous peine de cent coups de fouet. Ces peines temporelles prouvent de nouveau que les juges séculiers se réunissaient avec les évêques, et qu'on exécutait ponctuellement les règlemens du concile national de Tolède, qui les obligeait à venir apprendre de la bouche des pasteurs, ce sont ses termes, la manière dont il faut gouverner les peuples.

Dans toutes ces œuvres de zèle, saint Léandre guidait principalement le roi Récarède, à qui il était devenu particulièrement recommandable par la justice que lui avait rendue le roi Lévigilde, dans un moment où l'on juge si sainement des choses. Ce qui achève de prouver que l'exil, pour ce saint prélat comme pour les évêques orthodoxes les plus zélés, n'avait été qu'un effet de la persécution, et non la punition de son ambassade à Constantinople, de la part d'Herménigilde. Léandre avait trop de lumières, comme on le voit par différens ouvrages de sa composition (1), pour conniver à la révolte, sous aucun prétexte. Il sollicita simplement l'empereur, soit pour obtenir sa médiation auprès du prince hérétique, en faveur des catholiques, soit pour ménager un asile au prince converti et à sa famille, en cas d'oppression. Nous voyons qu'il fut singulièrement chéri et invariablement estimé du pape saint Grégoire, qui, au plus haut point de l'autorité et de la puissance où soit monté un ministre du ciel, sut toujours si bien rendre aux maîtres de la terre ce qui leur est dû. Ce fut même à Constantinople qu'ils contractèrent cette grande intimité qu'ils manifestèrent depuis par leurs lettres.

Grégoire, alors diacre de l'église romaine, était

(1) Isidor. *Illust.* c. 28, etc.

apocrisiaire ou légat du pape Pélage auprès de l'empereur. Ce saint illustre, le plus grand personnage de son siècle, était né à Rome, d'une maison aussi distinguée par les vertus que par la noblesse et l'opulence. Son père Gordien était un des plus puissans sénateurs, et sa mère Silvie est honorée comme sainte par l'église. Grégoire comptait entre ses ancêtres le pape Félix IV, dont les petites-filles, Emilienne et Tarsille, ont été mises au nombre des saintes. Il fut lui-même préteur de Rome, c'est-à-dire chef de la justice civile de cette capitale du monde. Dès-lors grand homme de bien, il avait résolu de servir parfaitement le Seigneur sous l'or et la soie que sa dignité l'obligeait de porter; mais il reconnut, ou crut reconnaître qu'il tenait au monde plus qu'il n'avait pensé, et il voulut rompre tous les liens qui l'y attachaient.

Ayant acquis par la mort de son père la disposition de ses grands biens, il bâtit et dota six monastères en Sicile. A Rome, dans sa propre maison, il en fonda un septième, qui subsiste encore, et qui appartient aux Camaldules. Il y prit lui-même l'habit monastique, après avoir donné aux pauvres ses meubles et ses meilleurs vêtemens, et il se soumit à l'obéissance, comme le dernier des religieux. On fit violence à son humilité quelque temps après, et les instances unanimes des frères l'obligèrent à les gouverner. Il se nourrissait de légumes crus que lui fournissait sa sainte mère, alors retirée à Celleneuve, qui devint un fameux monastère. Elle faisait tremper quelque temps ces légumes, et les lui envoyait dans une écuelle d'argent, qu'il donna enfin à un pauvre, dans l'impossibilité où l'avaient mis ses largesses précédentes de faire l'aumône autrement (1). Avec l'austérité de ce régime, il était perpétuellement occupé, soit à la prière, soit à l'étude, à écrire ou à dicter, ce qui lui affaiblit la santé, et le réduisit à des infirmités con-

(1) Joan. Diac. *Vit. S. Greg. c.* 9.

tinuelles. Le pape Benoît l'arracha de sa retraite pour l'ordonner un des sept diacres de l'église romaine, et peu de temps après Pélage l'envoya à Constantinople.

Si quelque chose put consoler le pieux Grégoire de ce commencement d'élévation, ce fut sans doute le caractère du prince auquel il était envoyé, c'est-à-dire de l'empereur Tibère, qui venait de succéder à Justin, mort en 578. Dès l'année précédente, Tibère avait été fait césar, par le conseil même de l'impératrice, qui voyant son époux sujet à des accès de frénésie, crut ne pouvoir mieux faire que de lui associer un homme si sage. Jamais choix ne plut davantage au peuple; Tibère, outre la majesté de la mine et de la taille qui frappait tous les regards, ayant pour ses sujets l'amour solide d'un père et toute la douceur d'une mère (1). On admire sur-tout son désintéressement et sa libéralité, qui lui firent remettre une année entière de tributs à tout l'empire, aussitôt qu'il s'en vit le seul maître. Le patriarche Jean le Scholastique étant mort, la ville de Constantinople témoigna la plus vive ardeur pour le rétablissement d'Eutychius, et l'obtint facilement. Ce fut moins un retour d'exil qu'une fête triomphale, et d'autant plus digne du pieux prélat, qu'elle rappelait l'entrée du divin pasteur au lieu de son sacrifice et de sa vie nouvelle, le peuple étendant ses vêtemens sur la route, brûlant des parfums et portant des rameaux autour de l'évêque monté sur un âne. Il était connu pour un saint, et le bruit d'un grand nombre de miracles faits durant douze ans de persécution, était parvenu d'Amasée à Constantinople (2).

Il tenait cependant quelques opinions qui ressentaient la doctrine d'Origène. Mais ce n'était que des conséquences éloignées, dont on ne voyait pas

---

(1) Evagr. v, 13. Theoph. passim.

(2) *Vit. S. Eutych. ap. Boll.* 6 *April.*

facilement la connexion avec les principes ; encore les laissa-t-il, quand on lui en eut fait connaître le danger. Il avait avancé de vive voix et mis par écrit, qu'après la résurrection nos corps ne seraient plus palpables. Saint Grégoire, qui ne pouvait refuser son estime à toutes les bonnes qualités d'Eutychius, souffrait d'y voir cette tache, et tenta de le faire changer d'opinion. A cet effet, ils eurent une conférence en règle. Il ne fut pas difficile au savant légat de confondre le patriarche : mais il ne le persuada pas sitôt de la vérité, ni de la manière dont la singularité de son opinion lui donnait atteinte. Eutychius prétendit qu'elle n'était pas contraire au fonds du dogme de la résurrection. Grégoire en jugea tout autrement, et crut devoir rompre tout commerce avec lui, jusqu'à ce qu'il confessât la foi dans toute son intégrité.

Ce différent fit beaucoup d'éclat, et parvint d'abord à la connaissance de l'empereur, qui fit venir les deux parties en sa présence. Soit vénération pour la doctrine de l'église romaine et les lumières de Grégoire, soit éloignement d'une singularité contraire aux idées reçues, l'empereur Tibère prit si vivement parti pour le diacre romain, qu'il fut question de brûler le livre d'Eutychius : mais, au sortir de la conférence, le légat et le patriarche tombèrent tous les deux malades, et la maladie de celui-ci devint mortelle. L'empereur alla le visiter, et le malade prédit que le prince mourrait bientôt lui-même. Dieu ne permit pas qu'un évêque, doué de tant de vertus et de dons extraordinaires d'en haut, laissât en mourant des préjugés toujours dangereux contre la vérité. Grégoire ne pouvant le visiter, lui envoya ses amis, qu'il écouta si bien, que, foulant aux pieds toute vaine gloire, il abjura hautement son étrange opinion. Ajoutant même à son désaveu les signes extérieurs et les plus expressifs de sa conviction, il prit dans ses mains la peau de son corps, et dit en présence de tout le monde :

Je crois que nous ressusciterons tous en cette même chair (1). C'est ce qui fut cause que saint Grégoire, sans donner plus de célébrité à cette erreur par des poursuites en règle, la laissa tomber d'elle-même, avec d'autant plus de raison, qu'après une rétractation si authentique, il n'y avait presque personne qui la suivît. Saint Eutychius mourut le dimanche de l'octave de Pâque, 5 Avril 582, et l'église en honore la mémoire le 6. Le 14 d'Août de la même année, l'empereur Tibère, en mourant, vérifia la prédiction du saint patriarche.

Il avait fait couronner la veille son gendre Maurice, né en Cappadoce d'une famille originaire de Rome, d'un âge mûr, ayant déjà quarante-trois ans, et d'une égale maturité d'esprit, plein de sens et de sagesse, modeste, réservé, se communiquant peu, et voulant connaître à fond les sujets avant que de leur accorder sa confiance; d'ailleurs bienfaisant, très-porté à la clémence, dont il donna de grands exemples dès le commencement de son règne. Il ne se signala pas moins par sa valeur, ni par toutes les qualités qui font les grands princes aussi-bien que les grands capitaines : mais ce qu'on admire uniquement en lui, et qui marque la trempe forte de son ame, ou plutôt de sa vertu, c'est qu'il ne se démentit jamais sur le trône, qu'il y fut aussi affable et aussi maître de ses passions, qu'étant simple particulier. Il avait pour base solide de tant de belles qualités, une religion pure et sincère, un attachement inébranlable à la doctrine de l'église et aux enseignemens des pasteurs. Il aimait cordialement saint Grégoire, et l'honora jusqu'à le faire parrain d'un de ses enfans (2).

Maurice se souvint après son couronnement, de la prédiction que lui en avait faite autrefois en Galatie saint Théodore de Sicéon (3). Ce prince n'étant encore que général de l'empereur Tibère, passa par cette province au retour d'une expédition

(1) Greg. *Mor.* xiv, *c.* 29.
(2) Evagr. vi, 2.
(3) *S. Theod. ap. Boll.* 2 *Apr.*

glorieuse contre les Perses. Sa piété propre et la haute réputation de saint Théodore l'engagèrent à l'aller voir dans la caverne qu'il habitait, afin d'y rendre ensemble hommage au Dieu des armées, et d'en obtenir de nouvelles faveurs. Le saint solitaire entretint publiquement le guerrier chrétien, des desseins que le dispensateur des sceptres et des couronnes avait sur lui; puis le prenant à part, au sortir de la prière, il lui dit clairement qu'il serait empereur.

L'origine de ce saint nous fait admirablement sentir à quel point le Seigneur est maître de ses dons, et comme il tire, quand il lui plaît, du sein même de la corruption, les plus pures vertus. La mère de Théodore avait été une prostituée d'hôtellerie, et avait eu cet enfant d'un officier de marque qui allait prendre possession d'un gouvernement de province. Soit respect pour l'origine du fruit qu'elle avait conçu d'un grand, après tant d'autres privautés avec des gens du commun, soit repentir sincère d'une longue suite de crimes, elle fit baptiser cet enfant aussitôt après sa naissance, prit grand soin de son éducation, et commença une vie réglée. Dès la plus tendre enfance, on remarqua dans Théodore une grande piété; en particulier, beaucoup de dévotion au martyr saint George, extrêmement révéré dans le canton, et toute sa vie il l'honora et le fit honorer avec un zèle remarquable. Il embrassa très-jeune la vie solitaire; et d'abord il se tint renfermé depuis Noël jusqu'au dimanche des Rameaux, ne mangeant que, le samedi et le dimanche seulement, quelques fruits ou quelques herbages. L'évêque d'Anastasiople, près de Sicéon, l'ordonna prêtre, quoiqu'il n'eût que dix-huit ans, et cette distinction fut un nouvel aiguillon pour sa pieté et son esprit d'abnégation. Il se fit faire pour cellule une cage de fer, lui-même était vêtu de fer, en avait, pour tunique, une cuirasse du poids de dix-huit livres, une rude ceinture, des souliers; et par-dessus ce

genre étrange de vêtemens, il portait continuellement une croix de même matière, longue de dix-huit palmes. Il eut un grand nombre de disciples, et acquit la plus haute considération ; ce qui le fit arracher enfin à sa solitude. L'évêque d'Anastasiople étant mort, les citoyens et le clergé allèrent trouver l'évêque d'Ancyre, métropolitain de la province, et lui demandèrent pour pasteur l'abbé Théodore. Il fallut lui faire violence pour prendre le bâton pastoral, avec lequel il conserva toutes les austérités de la solitude. Tel fut le prophète qui promit l'empire à Maurice.

Saint Grégoire s'acquitta de sa légation auprès de cet empereur, comme il l'avait remplie auprès de Tibère, en se faisant chérir et révérer, tant du peuple que des grands, et des plus illustres prélats de l'Orient. Souvent il procura des secours à l'Italie, réduite à l'état le plus déplorable sous la tyrannie des Lombards : mais tout le bien qu'il faisait dans l'élévation, ne le consolait que faiblement de se voir rejeté, comme il s'en plaignait à des amis pieux, au milieu des tempêtes du siècle. Il observait de la vie monastique tout ce qui était compatible avec sa dignité. Il avait même auprès de lui plusieurs de ses religieux qu'il quittait le moins qu'il lui était possible, afin de ne perdre jamais de vue ses premiers engagemens. Il leur faisait souvent de pieuses conférences, et c'est à cette occasion qu'il composa ses Morales, qui ont toujours été en si grande estime dans l'église. Il avait commencé par leur expliquer le livre de Job, après beaucoup d'instances de leur part pour vaincre son extrême modestie, saint Léandre de Séville, qui était encore à Constantinople, et d'autres amis de ce rang distingué, joignant leurs sollicitations à celles des moines. Il exposa le commencement de vive voix, dicta des homélies sur le reste ; et quand il en eut le loisir, il en rédigea toute la suite, et en fit un grand commentaire divisé en 35 livres. Il fut rappelé quelque temps

après en Italie, du moins avant les différens occasionnés par l'ambition du patriarche Jean, dit le Jeûneur, qui remplaca Eutychius. Mais pour bien exposer ce fait, il faut reprendre la chose à sa source, qui fut la délation calomnieuse de Grégoire d'Antioche.

Ce patriarche, accusé d'adultère avec sa propre sœur, avait appelé à l'empereur et au concile; il vint à Constantinople, où il amena, pour son conseil, Evagre le Scholastique, c'est-à-dire avocat, qui rapporte lui-même ce fait dans son Histoire ecclésiastique. Tous les patriarches furent de ce jugement, ou en personne, ou par députés : le sénat y assista aussi, et plusieurs métropolitains; en sorte que l'on eut dès-lors un exemple d'un de ces cas privilégiés, jugé par le concours des deux puissances. Le sénat y est nommé après les patriarches, mais avant les métropolitains. L'évêque d'Antioche fut trouvé innocent; l'accusateur fut condamné au fouet et au bannissement, en punition de sa calomnie. Mais l'ambitieux patriarche de Constantinople, qui venait de voir tout l'Orient soumis en quelque sorte à sa juridiction, s'arrogea le titre révoltant d'évêque universel. Sitôt que le pape Pélage en fut informé, il écrivit à Constantinople, cassant de l'autorité de saint Pierre les actes de ce concile, et défendant à Laurent, successeur de saint Grégoire dans la place de légat, d'assister aux offices avec Jean le Jeûneur (1). La chose ne fit pas alors un plus grand bruit, parce que l'attention du chef de l'église fut attirée ailleurs par une affaire plus pressante.

L'exarque de Ravenne, c'est ainsi qu'on nommait depuis quelque temps le pricipal officier de l'empereur en Italie, ayant fait la paix avec les Lombards, le pape Pélage saisit cette occasion, pour traiter avec les défenseurs schismatiques des trois chapitres; ce que l'état affreux du nord de l'Italie

(1) Greg. IV. *Epist.* 36, 38.

et les hostilités perpétuelles ne lui avaient pas encore permis. Il écrivit aux évêques d'Istrie pour les exhorter à rentrer dans le sein de l'unité : il leur remontra qu'ils n'avaient plus aucun prétexte plausible de résister ; qu'à leur petit nombre près, tous les évêques latins avaient pris le parti de la soumission ; que cet exemple devait paraître d'autant plus persuasif, qu'avant de le donner, ils avaient reconnu, avec toute la maturité possible, que le cinquième concile ne portait aucune atteinte à celui de Calcédoine ; que ce qui avait pu d'abord être légitime, au moins excusable pour le grand nombre des Occidentaux, était aujourd'hui souverainement condamnable dans un petit nombre d'indociles qui blâmaient la conduite de l'église (1). Ce fut saint Grégoire qui tint la plume du pape pour ces représentations aux évêques d'Istrie. Elles ne produisirent aucun effet, et l'obstination de ces prélats donna beaucoup d'exercice à Grégoire dans le cours même de son pontificat. Ce ne fut que long-temps après que ce schisme s'éteignit insensiblement. Ces œuvres de zèle furent les dernières du pape Pélage, qui mourut à Rome d'une maladie contagieuse, le 8 Février de l'année 590, après avoir occupé le saint siége plus de douze ans. Il était si charitable, qu'il fit de sa maison un hôpital pour de pauvres vieillards.

Cependant l'estime et l'affection des Romains pour l'archidiacre Grégoire étaient prodigieuses : ils en avaient donné des marques étonnantes dès le pontificat de Benoît. Le saint, passant un jour sur le marché de Rome, fut frappé de la blancheur extraordinaire et de la beauté de quelques esclaves anglais exposés en vente : il demanda au marchand si des infortunés si intéressans avaient au moins le bonheur d'être chrétiens ? Comme on lui eut répondu que non : Quel dommage, dit-il en soupirant, qu'un peuple si bien fait soit sous la puis-

(1) *Tom.* v, *Conc. p.* 940.

sance du démon ! Incontinent il s'en va trouver le pape Benoît, lui propose d'envoyer des ouvriers évangéliques dans la Grande-Bretagne, et le conjure avec les plus grandes instances de le mettre de leur nombre, pour leur donner courage, en disant que personne sans cela n'entreprendrait ce voyage périlleux. Le pontife n'y consentit qu'avec beaucoup de peine ; mais le peuple romain s'attroupant à cette nouvelle, et bordant le chemin par où le pape allait à Saint-Pierre, se mit à crier : Vous offensez le prince des apôtres, vous causez la ruine de Rome, en laissant aller Grégoire. Le saint n'était pas cependant encore diacre, mais seulement chargé de son monastère. Le pape envoya promptement des courriers pour le faire revenir, et ils ne le joignirent qu'à trois journées de la ville, tant il s'était pressé d'avancer, dans la crainte de ce qui arrivait (1).

L'ardeur de tous les ordres des citoyens fut égale pour l'exaltation de Grégoire, dès qu'ils virent la chaire pontificale vacante. Il fut élu, du consentement unanime du clergé, du sénat et du peuple. En vain tâcha-t-il de se faire croire indigne de cette place; en vain intéressa-t-il ses amis, en leur représentant avec larmes les périls que son ame courrait, en rentrant dans un monde qu'il n'avait quitté qu'après avoir senti, pour sa faiblesse, l'impossibilité d'y faire son salut (2). Sa dernière ressource était dans l'empereur, dont il se sentait tout particulièrement aimé. Il lui écrivit de la manière la plus propre à le gagner, et lui suggéra un expédient aussi simple que sûr; savoir, de ne point approuver l'élection. Mais Germain, préfet de Rome, en ayant eu quelque soupçon, prévint l'empereur, qui bénit mille fois le ciel d'avoir fait tomber les suffrages sur celui qu'il eût choisi lui-même. Bien vite on envoya les lettres de jussion pour procéder au sacre. Grégoire ayant appris la

(1) Joan. Diac. *c.* 21. (2) *Ibid. l.* 1, *c.* 39.

démarche

démarche du préfet, et n'attendant plus de la cour qu'une réponse contraire à ses voeux, résolut de prendre la fuite. Mais on s'était encore précautionné contre cet obstacle, en mettant des gardes aux portes de la ville. Il se déguisa cependant, s'enferma dans une manne d'osier, et se fit enlever par des marchands. Il se cacha dans les bois et dans les cavernes pendant trois jours, qui furent un temps de désolation pour le peuple romain, plus inquiet de cette évasion que de toutes les hostilités des Lombards. On ne cessa durant cet espace, de jeûner, de prier avec larmes et gémissemens, jusqu'à ce que le ciel, par des indices miraculeux, découvrît le fugitif, qui fut pris et ramené à Rome. Il craignit alors qu'une plus longue résistance ne s'opposât aux ordres de la providence; il fut consacré solennellement dans l'église de Saint-Pierre, le troisième jour de Septembre de l'année 590, et tint le siége treize ans. Il demeura néanmoins inconsolable du fardeau qu'on lui avait imposé, et s'en plaignit de toute part à ses amis, de vive voix et par des lettres touchantes. Il en écrivit, entr'autres, à la princesse Théoctiste, sœur de l'empereur, disant qu'on l'avait ramené au siècle, sous prétexte de l'épiscopat; qu'il se trouvait chargé de plus de soins temporels qu'étant laïque; qu'il n'existait plus pour lui ni joie, ni repos; qu'une élévation apparente ne servait qu'à le rendre moins vertueux, et par conséquent plus méprisable; qu'après s'être vu au comble de la félicité humaine, sans crainte comme sans désirs pour tous les objets de ce monde, il se voyait tout à coup replongé dans les frayeurs et les plus tristes alarmes, ayant tout à craindre, sinon pour lui, du moins pour ceux dont il devenait le père (1). Déjà le tumulte des vaines pensées, ajoutait-il, fait que quand je veux rentrer en moi-même, après les affaires, j'en trouve la route fermée, et que

(1) *Lib.* 1, *Epist.* 5.

mon intérieur est devenu étranger pour moi. Certes l'empereur doit avoir bien du scrupule d'avoir fait imposer un si grand ministère à un si médiocre sujet.

Jean, évêque de Ravenne, l'ayant blâmé amicalement de s'être caché pour éviter le pontificat, quoiqu'il en fût si capable, le saint crut que la meilleure façon de répondre à ce reproche, c'était d'exposer toute la sublimité et l'étendue des obligations pontificales. A cette fin, il composa son Pastoral, ouvrage encore si respecté dans toute l'église. Il le divise en quatre parties; la première, sur la vocation à l'épiscopat, ou sur les dispositions qu'il y faut apporter; telles que les vertus de tout genre, la supériorité des lumières, le courage, l'amour du travail, et sur-tout l'exemption d'une infinité de défauts, figurés par les impuretés légales, qui dans l'ancienne loi excluaient des fonctions du sacerdoce. Les deux parties suivantes traitent la manière dont le pasteur appelé légitimement doit s'acquitter de la charge qu'il n'a point recherchée; et d'abord en général, comment il doit s'abandonner au soulagement du prochain; puis dans les détails de la troisième partie, comment il doit proportionner ses instructions à la diversité des lieux, des temps, des personnes différentes, et des dispositions successives de la même personne. La dernière partie fournit au pasteur lui-même des préservatifs contre la corruption de ceux qu'il veut guérir, et contre le poison encore plus contagieux de l'orgueil. Cet ouvrage fut dès-lors si estimé, que l'empereur Maurice en voulut avoir une copie, et qu'Anastase, patriarche d'Antioche, le traduisit en grec pour l'usage des églises d'Orient.

Cinq à six mois après son exaltation, Grégoire tint dans le mois de Février un concile à Rome, d'où il envoya ses lettres synodales aux quatre patriarches. On observe que dans cette lettre, qui est circulaire, outre Grégoire, possesseur actuel du

siége d'Antioche, Anastase, que le pontife ne laissait pas de reconnaître, est aussi nommé. Il écrivit même à l'empereur, que si on ne permettait pas à cet évêque chassé de retourner à son église, on l'envoyât du moins à Rome, avec l'usage du pallium. Dans la profession de foi que contient, suivant la coutume, la lettre circulaire (1), le saint pape déclare qu'il reçoit les quatre conciles généraux, et les révère comme les quatre évangiles. Je porte le même respect, poursuit-il, au cinquième, où la prétendue lettre d'Ibas a été condamnée, Théodore convaincu de diviser la personne du Médiateur, et les écrits de Théodoret contre saint Cyrille réprouvés. Je rejette toutes les personnes que ces vénérables conciles rejettent, et reçois toutes celles qu'ils honorent; parce que leur jugement portant sur un consentement universel, celui-là se perd sans leur nuire, qui ose lier ceux qu'ils délient, ou délier ceux qu'ils lient. Il est évident que saint Grégoire parle ici de l'affaire des trois chapitres, comme on le reconnaît universellement. Ce saint et savant pontife n'en regardait donc pas la condamnation comme une affaire particulière et sans conséquence pour l'église universelle. Il s'ensuivrait de cette prétention également fausse et téméraire, que les schismatiques, si vivement pressés par saint Grégoire, ne furent pourtant pas obligés de soumettre leur jugement à l'église, quand elle condamna ces dangereux écrits: conséquence aussi visiblement schismatique, que contraire à toute la suite des procédés du même saint dans cette affaire.

Ce zélé pontife écrivit à Théodelinde, reine des Lombards, qui était catholique, et qui convertit dans la suite le roi son époux avec toute la nation des Lombards. Il fit passer la lettre par les mains de Constance de Milan, qui, en qualité d'évêque de la ville royale, était à portée de connaître les

(1) 1 *Epist.* 24, 27.

dispositions de la reine et toutes les circonstances convenables. Comme il s'agissait d'un concile vu d'un œil bien contraire par les différens évêques de la Lombardie, Constance ne jugea pas à propos de présenter la lettre du pape à Théodelinde, de peur de la jeter dans une perplexité plus dangereuse que l'ignorance où elle se trouvait. Grégoire approuva cette conduite, et renvoya une autre lettre, dans laquelle il se contenta de parler des quatre premiers conciles, et d'exiger que la reine embrassât formellement la communion de son évêque. Si le sage pontife ne voulut pas faire entrer une personne peu instruite, et qui par état ne devait pas l'être davantage, dans une discussion encore obscure pour une partie des pays catholiques, et sur laquelle on pouvait aisément prendre le change, c'est que le commun des fidèles n'est pas toujours obligé de connaître quels sont les points particuliers de doctrine décidés par l'église, ni d'abjurer toutes les erreurs d'une manière explicite. Mais s'il ajoute dans cette même lettre à Constance, qu'on n'a point traité de la foi dans le cinquième concile, il n'entend rien autre chose que ce qu'avait dit Pélage dans sa lettre au roi Childebert, savoir, que sous Vigile on n'avait point défini de nouveaux dogmes de foi, et qui n'eussent déjà été décidés dans le concile d'Ephèse ou de Calcédoine; en un mot, que tout ce que le cinquième concile avait de particulier, c'était le jugement qui intéressait la personne de tels et tels évêques morts dans le sein de l'église, mais dont on avait condamné la doctrine consignée dans des écrits qui se publiaient sous leur nom.

Grégoire se comporta même avec tant de sévérité envers les évêques qui continuaient à défendre les trois chapitres, qu'ils eurent recours à l'empereur Maurice. Ils se plaignirent, non-seulement des violences exercées par l'exarque Smaragde, mais de ce que le pape avait envoyé des ordres pour faire amener à Rome Sévère, archevêque d'Aquilée et chef des schismatiques, afin d'y être jugé canoni-

quement. Ils étaient si convaincus de la fermeté du saint pontife sur cet objet, qu'ils ajoutèrent en parlant de lui : Nous ne pouvons reconnaître pour juge celui qui est notre partie, et dont nous évitons la communion.

Mais ce que le saint pontife témoigna dans ces conjonctures avoir le plus à cœur, ce fut la conversion des Lombards. Leur roi Eutharis, qu'ils avaient élu après un interrègne de dix années, était encore mort, comme son prédécesseur, sans laisser d'enfans. Sa veuve Théodelinde, qui plaisait à la nation, avait été déclarée son héritière, quoique fille d'un prince étranger, c'est-à-dire, du roi de Bavière. On s'en rapporta uniquement à son goût pour le choix d'un roi. Elle épousa Agiluphe, duc de Turin, l'un des trente qui avait retenu l'autorité durant l'anarchie : mais elle exigea auparavant qu'il abjurât l'arianisme. La nation des Lombards, qui paraît avoir tenu faiblement à l'hérésie, comme à tout principe de religion, suivit si facilement l'exemple de ses maîtres, qu'en assez peu de temps on ne vit plus d'ariens parmi eux. Ils n'en poursuivirent pas leur conquête avec moins de chaleur. Bientôt les possessions de l'empire en Italie se réduisirent à Rome, Ravenne, Naples, et quelques places de moindre importance, qui restèrent dans un état pitoyable. Le pape était obligé, s'il ne voulait voir son peuple dans le plus funeste désastre, de prendre le soin temporel de l'état même. Ariulphe, duc lombard de Spolète, venait jusqu'à Rome piller et exercer les dernières cruautés; en sorte que le tendre pasteur tomba malade de chagrin. L'exarque de Ravenne ne pouvait soutenir la guerre, et ne voulait pas faire la paix. Le pape, après avoir présenté les dispositions de l'empereur, la fit pour les Romains. On exigea des sommes exorbitantes ; mais rien ne parut trop onéreux au charitable pasteur pour faire enfin respirer son malheureux troupeau, et il trouva moyen de tout fournir.

Le saint siége avait alors de grandes terres en Italie, en Sardaigne, en Sicile et jusqu'en Afrique. Grégoire ne jugea aucun travail indigne de lui, pour tenir ces fonds en bon état. On ne peut qu'admirer la sollicitude paternelle qui le faisait suffire à l'immensité de ces détails, nonobstant l'importance de ses autres occupations. Nous avons appris, écrivait-il au sous-diacre Pierre, administrateur des biens de Sicile avec des clercs d'un moindre rang sous lui, nous avons appris que nos paysans sont vexés dans le payement du premier terme de leurs rentes, et que, n'ayant pas encore vendu leurs fruits, ils sont obligés d'emprunter à gros intérêts. C'est pourquoi nous vous enjoignons de leur donner du fonds de l'église ce qu'ils auraient emprunté à des étrangers, et de recevoir leur payement peu à peu, à mesure qu'ils le pourront faire, de peur que les denrées qui leur suffiront pour s'acquitter de la sorte, ne suffisent plus, si, en les pressant, on les oblige de les vendre à vil prix. Nous savons encore qu'on tire des droits excessifs sur les mariages des paysans, et nous ordonnons que ce droit n'excède pas un sou d'or pour les riches, qu'il soit moindre pour les pauvres, et que toujours il tourne au profit du fermier, sans entrer dans nos comptes (1). Ce droit était purement seigneurial, et formait une espèce de tribut payé par ces paysans demi-serfs.

Un abbé s'étant plaint que les habitans d'une terre de l'église romaine, encore en Sicile, car son patrimoine était des plus considérables dans cette province, voulaient s'emparer d'une terre du monastère, le sage pontife manda au sous-diacre d'aller examiner la chose sur les lieux, et d'abandonner la prétention de l'église romaine, si le monastère se trouvait en possession depuis quarante ans (2).

Mais c'était principalement au bon emploi de

(1) 1, *Epist.* 42.

(2) 1, *Epist.* 9.

ces revenus que Grégoire s'employait avec une charité aussi généreuse qu'attentive. Comme il aimait à imiter le sage et saint pape Gélase, il suivit l'état des patrimoines de l'église, tel que l'avait dressé ce pontife. Il estima les revenus en argent, dont il faisait la distribution au clergé, aux officiers de sa maison, aux monastères, et aux différentes églises, soit patriarcales ou titulaires, soit diaconies et simples oratoires. Ces largesses ne se renfermaient pas encore dans la ville de Rome, pas même dans l'Italie, mais elles s'étendaient aux provinces les plus éloignées. On gardait au palais de Latran un gros volume, contenant le nom, l'âge et l'état de tous les pauvres immatriculés, même depuis long-temps, et que le pape Grégoire continuait d'assister (1). Le premier jour de chaque mois, il distribuait en nature, selon la saison, du blé, du vin, des légumes, de la viande, du lard, du poisson, de l'huile et du fromage. Tous les jours, dans chaque rue, il faisait distribuer les provisions convenables aux malades, par des officiers établis exprès. Avant que de manger, il envoyait une partie des mets à des pauvres honteux. Son sacellaire, par son ordre, invitait chaque jour à sa table douze étrangers, entre lesquels on dit qu'il reçut une fois Jesus-Christ, et une autre fois son ange tutélaire. Malgré tous ces soins, on trouva un jour un pauvre mort dans le coin d'une rue écartée. Le saint pape s'imputant ce malheur, s'abstint de célébrer les saints mystères pendant plusieurs jours. Il avait les inclinations si grandes et si libérales, qu'il se plaisait, en certaines cérémonies, à faire servir des rafraîchissemens accompagnés de présens aux personnes constituées en dignité, autant néanmoins que ces largesses, si propres à gagner les cœurs, ne préjudiciaient point aux nécessiteux.

Bien différent de ces grands qui font des libéra-

(1) Joan. Diac. II, 24.

lités d'une main, et de l'autre de cruelles exactions; loin d'aimer à recevoir, il se plaisait, en mille conjonctures, à remettre ce qui lui était dû, et par-tout se relâchait très-facilement sur ses droits, pour peu qu'on les trouvât onéreux. Il ne connaissait l'épargne que pour sa propre personne. Sa vie était d'une simplicité, ou pour mieux dire, d'une pauvreté presque messéante à son rang. On peut juger du reste de sa maison par son écurie. Vous nous avez envoyé, écrivait-il à celui qui la fournissait, un mauvais cheval et cinq bons ânes. Je ne saurais monter le cheval, parce qu'il est mauvais; ni les ânes, qui, quelque bons qu'ils puissent être, ne sont que des ânes. Envoyez-nous quelque chose qui soit d'usage, et de notre usage (1).

Telle est une partie des soins extérieurs que prenait ce grand pape, nonobstant les occupations incomparablement plus laborieuses que lui donnait sa manière de conduire l'église romaine, son inspection patriarcale sur toutes celles de l'Italie, ou même de l'Occident, et le maniement des affaires de l'église universelle. Il exerçait même toute la juridiction métropolitaine sur la partie méridionale de l'Italie, où il n'y avait point d'autre archevêque. Quoiqu'il y en eût en Sicile et dans les autres îles, comme les églises y dépendaient spécialement du saint siége, il entrait dans une infinité de soucis, sur-tout pour ce qui regardait le choix et la conduite des évêques. Quelques-uns des habitans de Rimini choisirent un certain Odoatin pour évêque, et le lui envoyèrent avec une relation conforme à leurs vues. Mais le sage pontife refusa de le consacrer, et leur ordonna d'en choisir un autre. Pour peu qu'il eût d'inquiétude, il commettait des personnes sûres pour présider aux élections. Il voulait que chaque évêque fût tiré de l'église vacante, autant qu'il était possible. L'élu venait à Rome se faire ordonner, avec le décret de son

(1) XII, *Epist.* 30.

élection, et les lettres du visiteur apostolique. Voilà pourquoi, dans la liste des ordinations faites par les papes, on trouve ordinairement beaucoup plus d'évêques que de prêtres ou de diacres. Ils ordonnaient des évêques pour toute l'Italie, souvent encore pour d'autres régions, et ils n'ordonnaient les autres ministres que pour l'église de Rome.

Démétrius, évêque de Naples, fut déposé pour des crimes qui méritaient la mort, suivant la rigueur des lois. Grégoire écrivit au clergé, à la noblesse, aux magistrats et au peuple, de procéder incessamment à l'élection d'un évêque. Enfin, comme il prévoyait que la chose n'irait pas aussi vite qu'il le souhaitait, vu la délicatesse des circonstances, il envoya pour visiteur, dans l'intervalle, Paul, évêque de la petite ville de Nepi. Paul, qui aimait tendrement son peuple, après avoir été quelque temps à Naples, pressa le pape de donner un titulaire à cette église, afin de s'en retourner promptement à son petit troupeau; mais saint Grégoire demanda encore du temps pour rétablir solidement l'église de Naples (1). Ce génie élevé, qui voyait en grand, ne fit pas difficulté de commettre à l'évêque d'un petit siége le gouvernement d'une église plus importante.

Le souverain pontife n'exerçait pas le même pouvoir, du moins immédiatement, sur les provinces dépendantes des métropoles de Milan et d'Aquilée, moins encore sur l'Espagne et la Gaule. Il est vrai que dans les Gaules il avait son vicaire, qui était l'évêque d'Arles, comme celui de Thessalonique l'était pour l'Illyrie occidentale. Il y avait une subordination équivalente dans les autres parties de l'Occident, et nous voyons qu'en Afrique les papes prenaient connaissance de bien des affaires, veillaient à la célébration des conciles et à la manutention des canons qu'on y dressait.

L'an 582, il se traita dans l'Illyrie une affaire

(1) 11, *Epist.* 20.

contentieuse, qui, en nous donnant une idée des embarras et des travaux de saint Grégoire, présente un détail intéressant de la procédure ecclésiastique, et un exemple notable de l'autorité du saint siége jusque dans l'empire d'Orient(1). Adrien, évêque de Thèbes, ayant été poursuivi devant l'empereur pour des causes civiles et criminelles, par deux méchans diacres qu'il avait déposés, le prince, suivant les canons, renvoya Adrien à Jean de Larisse son métropolitain, pour juger définitivement le civil, informer du criminel, et en faire son rapport à la cour. Quoique les accusations fussent dénuées de preuves, l'archevêque de Larisse ne laissa pas de condamner l'accusé, tant sur le criminel que sur le civil. Il ajouta même la violence et l'oppression à l'injustice, fit renfermer Adrien dans une étroite prison, nonobstant l'appel interjeté à l'empereur, et le contraignit d'acquiescer, par un écrit signé de sa main, au jugement de l'un et de l'autre objet. Toutefois l'évêque opprimé conserva assez de liberté d'esprit, pour ne confesser ses prétendus crimes que par des expressions ambiguës, qui laissaient une ouverture à sa justification. Sitôt qu'il fut élargi, il fit poursuivre son appel devant l'empereur, et représenta tous les actes de la procédure faite par l'archevêque. L'empereur en commit l'examen à Honorat, nonce du pape à Constantinople, et à Sébastien, secrétaire d'état. Tous deux renvoyèrent Adrien absous, après la plus exacte discussion; mais on obtint un nouvel ordre de l'empereur, pour renvoyer encore cette affaire à l'évêque de la Première-Justinienne, nommé Jean comme celui de Larisse, et vicaire du saint siége en qualité de primat d'Illyrie. L'évêque de Thèbes ne fut pas mieux convaincu au tribunal du primat qu'à celui du métropolitain, n'eut plus la même faiblesse de se confesser coupable, et néanmoins fut condamné à la déposition.

(2) 11, *Epist.* 6, 9.

Alors il appela au pape, signifia son appel à Jean de Justiniène, qui promit au nonce Honorat d'envoyer des agens à Rome pour soutenir son jugement. Adrien s'y transporta lui-même, et rendit plainte contre les injustices de son primat et de son métropolitain tout ensemble. Le pape Grégoire attendit long-temps qu'ils envoyassent quelqu'un, selon leur promesse, pour soutenir leur sentence. Mais ce grand homme n'étant pas d'humeur à céder aux tergiversations et à la manœuvre, procéda au jugement sans plus de délai, examina très-attentivement, tant les procédures de Jean de Larisse, que celles de Jean de Justiniène, et trouva leurs sentences aussi injustes dans le fond qu'irrégulières dans les formes. Aussitôt il rétablit Adrien dans son siége, après avoir cassé sans ménagement la sentence du primat, et condamna celui-ci à trente jours de pénitence, pendant lesquels il serait privé de la communion, sous peine d'un traitement plus rigoureux, s'il n'obéissait. Il se réserva même à examiner et à punir plus sévèrement les autres abus qu'il pouvait avoir faits de son pouvoir en Illyrie, et se montra d'autant plus offensé des prévarications de ce prélat, qu'il était dépositaire d'une portion plus respectable de l'autorité pontificale, en sa qualité de vicaire du saint siége.

Quant au métropolitain Jean de Larisse, Grégoire lui écrivit en ces termes (1) : Vous méritiez, avant votre dernière faute, d'être exclus de la communion du corps de Jesus-Christ, pour avoir méprisé l'admonition de mon prédécesseur, qui avait exempté de votre juridiction l'évêque Adrien et son église de Thèbes. Poussant néanmoins la douceur et la condescendance aussi loin qu'elles peuvent aller, nous nous contentons d'ordonner l'exécution de ce premier ordre; en sorte que les prétentions que vous pourrez avoir contre Adrien, soient décidées par nos nonces à Constantinople, si elles

(1) 11, *Epist.* 7.

sont médiocres, et renvoyées ici par-devant le siége de Pierre, si elles sont considérables : le tout sous peine d'excommunication, dont vous ne pourrez être absous que par ordre du pontife romain, excepté à l'article de la mort. Vous restituerez aussi sans délai tous les biens meubles ou immeubles de l'église de Thèbes, qu'on vous accuse de retenir, suivant l'état ci-joint. Sur quoi, s'il y a quelque différent, nous voulons encore que notre nonce à la cour d'Orient en prenne connaissance. C'est ainsi que le pape saint Grégoire termina cette affaire concernant les églises de la Grèce, qui forma toujours le ressort le plus immédiat du patriarcat de Constantinople.

Pour ceux d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, rien n'indique que le successeur de Pierre y entrât dans les mêmes détails. On y trouve cependant des actes de sa juridiction spéciale dans quelques cas extraordinaires. Jean, prêtre de Calcédoine, ayant été accusé de l'hérésie des marcionites, le patriarche de Constantinople lui donna des juges, qui procédèrent avec peu de maturité, et le condamnèrent malgré une profession de foi très-orthodoxe : ce qui fut reconnu, sur les actes même du procès, dans un concile tenu à Rome l'an 595. En conséquence, le pape Grégoire cassa le jugement rendu par les juges que le patriarche avait commis, et l'accusé fut renvoyé absous (1). Cet acte de juridiction du souverain pontife est d'autant plus remarquable, qu'il s'exerçait sur le patriarche Jean le Jeûneur, dans le temps même où il prenait le titre d'évêque universel ; et ce prélat se soumettait à l'évêque de Rome, puisqu'il lui avait envoyé ses agens avec ses lettres de créance et les pièces du procès.

Dans le même concile, un autre prêtre, nommé Athanase, qui était moine du monastère de Tamnat en Lycaonie, fut justifié des accusations inten-

(1) v, *Epist.* 15, 16, 17.

tées contre lui et contre les moines ses confrères. Les gens du patriarche de Constantinople prétendaient que ces solitaires avaient parlé contre le concile d'Ephèse. Mais le savant pontife reconnut qu'ils s'étaient précisément élevés contre des propositions pélagiennes insérées dans certaines copies de ce concile. Il examina l'exemplaire qu'en avait l'église romaine, et n'y trouva rien de semblable. Il fit apporter de Ravenne un autre exemplaire très-ancien, qui se trouva parfaitement conforme à celui de Rome, et il apprit aux députés de Constantinople à se tenir en garde contre les imposteurs qui attribuaient des propositions hérétiques au concile d'Ephèse (1).

Il s'en expliqua plus librement encore par lettre au patrice Narsès, ce grand homme également pieux et vaillant. J'ai soigneusement examiné le concile d'Ephèse, lui dit-il, et je pense qu'on y a fait quelque altération, dans le goût de la falsification insérée par l'église de Constantinople, dans un passage du concile de Calcédoine. Il y a toute apparence que ceci se rapporte au fameux canon qui concerne les prérogatives du siége de la nouvelle Rome. Cherchez donc, ajoute le pontife, cherchez les plus anciens exemplaires de ce saint concile, et défiez-vous des nouveaux. Les Latins sont bien plus vrais que les Grecs ; et si nos gens ne se piquent pas de tant d'esprit, ils ne sont pas non plus si féconds en impostures.

Le saint pape était indisposé depuis assez longtemps contre l'ambitieux patriarche de Constantinople, et celui-ci paraissait moins d'humeur que jamais à rien relâcher de ses prétentions. Le pape s'étant plaint à lui, de ce que le moine Athanase avait été maltraité jusqu'à recevoir des coups de bâton dans l'église de Constantinople, le patriarche répondit fort légèrement qu'il ne savait ce que cela voulait dire. Sur quoi le saint pontife reprit :

(1) V, *Epist.* 14.

J'ai été prodigieusement étonné de votre réponse. Si elle est vraie, qu'y a-t-il de pire, que de voir les serviteurs de Dieu ainsi traités, et que le pasteur ne le sache pas; et si vous le savez, que répondre à ces mots de l'écriture : *La bouche qui ment donne la mort à l'ame ?* Est-ce là où se termine votre grande abstinence ? et ne vaudrait-il pas mieux laisser entrer de la viande dans votre bouche, que d'en voir sortir un discours contraire à la vérité ? Dieu me garde néanmoins de faire tomber sur vous mon jugement ! Ces lettres portent votre nom; mais je ne crois pas qu'elles soient de vous. Le saint impute ensuite cette défaite puérile à un jeune homme qui était auprès du patriarche, et il le presse vivement d'écarter ce mauvais sujet, dont il lui détaille tous les défauts avec une justesse qui montre à quel point ce grand pape portait la vigilance pontificale.

Il écrivit en cette même occasion au patrice Narsès, et lui dit : Je vous déclare que je suis résolu à poursuivre cette affaire de tout mon pouvoir. Si je vois qu'on ne garde pas les canons du saint siége, Dieu m'inspirera ce que je dois faire contre ceux qui les méprisent, et rien ne m'empêchera d'obéir à sa voix.

Dans les actes du jugement rendu en premier ressort par le patriarche de Constantinople, puis envoyés à Rome, Jean le Jeûneur prenait presque à chaque ligne le titre de patriarche œcuménique. Saint Grégoire fut extrêmement scandalisé d'une qualification si fastueuse. Après en avoir fait parler deux fois à Jean par son nonce, il lui en écrivit lui-même en ces termes (1) : Comment êtes-vous devenu si différent de ce que je vous ai connu autrefois, quand nous avions ensemble des relations si douces et si amicales ? Quoi de plus étonnant ! Vous qui ne pensiez qu'à fuir l'épiscopat, vous usez aujourd'hui de cette dignité, comme si vous l'aviez recherchée

(1) IV, *Epist.* 38.

avec le plus d'ambition. Vous vous disiez indigne du nom d'évêque, et maintenant vous vous l'arrogez à vous seul. Pélage mon prédécesseur vous en a écrit des lettres très-fortes, en cassant les actes du concile que vous aviez tenu contre notre frère l'évêque Grégoire. Depuis que je suis appelé au gouvernement de l'église, je vous en ai fait parler par mes nonces; et parce qu'il faut préparer doucement les plaies avant que d'y porter le fer, je vous prie en ce moment, je vous conjure avec toutes les instances et tous les égards possibles, de résister à ceux qui vous flattent, en vous attribuant un titre inoui, et aussi plein de ridicule que d'orgueil. Ne savez-vous pas que le concile de Calcédoine déféra cet honneur aux évêques de Rome, en les nommant pontifes universels? Mais aucun d'eux n'a jamais voulu l'adopter, de peur qu'ils ne parussent attribuer l'épiscopat à eux seuls, et l'ôter à tous leurs frères. Ainsi ce savant pape croyait-il toute la hiérarchie renversée par cette attribution, et qu'on ne pouvait, sans blesser la foi, reconnaître un seul évêque proprement dit, dont les autres ne fussent que les vicaires. Il parut aussi prévoir dès-lors les suites funestes de l'ambition schismatique des évêques de Constantinople.

Pour les détourner par toutes les voies possibles, il écrivit à saint Euloge, patriarche d'Alexandrie, et releva en ces termes, non-seulement la dignité du siége apostolique, mais l'avantage des trois grands siéges de l'Orient sur celui de Constantinople. Quoiqu'il y ait eu plusieurs apôtres, le siége du prince des apôtres a seul prévalu, pour l'autorité, en vertu de sa primauté. Ce guide lumineux éclate en trois lieux différens: il repose à jamais sur le siége qu'il a fixé à Rome, et où il a terminé sa carrière mortelle. Celui d'Alexandrie tire son honneur de l'évangéliste son disciple qu'il y a envoyé. Il a affermi la dignité de celui d'Antioche, en l'occupant sept ans, quoique pour en sortir ensuite. Ainsi ce n'est qu'un siége du même apôtre,

dans lequel néanmoins trois évêques président aujourd'hui par l'autorité divine (1).

Il écrivit à l'empereur pour les mêmes raisons, qui lui tenaient fortement au cœur, comme on peut en juger par la vivacité des images et des expressions qu'il emploie. Toute l'Europe, lui dit-il (2), est livrée aux Barbares; les forteresses ruinées, les cités détruites, les provinces ravagées, les terres incultes, la vie des fidèles entre les mains des idolâtres. Rome, autrefois la maîtresse du monde, accablée aujourd'hui de douleurs et d'opprobres, abandonnée par ses citoyens, insultée par ses ennemis, ne peut plus s'attendre qu'à une ruine entière. Qu'est devenue la majesté de l'empire, du sénat, du peuple romain, de ces questeurs et de ces proconsuls, qui se répandaient dans les provinces pour en rapporter l'or et les lauriers, les plus précieux et les plus illustres monumens? Mais pourquoi parler des frêles humains? Les remparts et les édifices qui promettaient d'égaler la durée des siècles, ne sont plus que des amas de ruines. Cependant les évêques, au lieu de pleurer sous la cendre, cherchent de nouveaux titres à leur vanité. Puis faisant allusion à l'extérieur mortifié de Jean de Constantinople : Nous détruisons, ajoute-t-il, par nos exemples, ce que nous prêchons de vive voix. Nos os sont atténués par le jeûne, et notre esprit gonflé d'orgueil. Nous avons le cœur plein d'enflure, sous des vêtemens méprisables. Couchés sur la dure, nous cherchons à dominer, et nous cachons la rapacité du loup, sous l'extérieur débonnaire de la brebis. Revenant ensuite à l'intérêt que la foi prenait à cette contestation : Ce n'est pas ma cause, dit-il, mais la cause de l'église universelle que je soutiens. Plusieurs évêques de Constantinople ont été, non-seulement hérétiques, mais hérésiarques, comme Nestorius et Macédonius. Si donc celui qui remplit ce siége était

(1) IV, *Epist.* 36. (2) IV, *Epist.* 32.

évêque

évêque universel, la foi de tout l'épiscopat pourrait manquer dans sa personne, et toute l'église tomber avec lui. Pour moi, je me fais gloire d'être le serviteur de tous les évêques.

Ainsi s'énonçait ce grand pape, qui prit même le titre de serviteur des serviteurs de Dieu : abaissement glorieux, et jugé par ses successeurs digne d'une imitation éternelle. Il écrivit encore là-dessus à l'impératrice Constantine, aussi-bien qu'à saint Euloge d'Alexandrie et à saint Anastase d'Antioche, fort intéressés à cette affaire par leurs qualités de patriarches. Si l'on permet d'user de ce titre, leur dit-il en revenant à ce qui le frappait le plus, non-seulement on dégrade tous les patriarches; mais quand celui qu'on nomme universel tombera dans l'erreur, il ne se trouvera plus dans l'épiscopat aucun appui à la vérité.

Dans la lettre à l'impératrice, il paraît craindre qu'elle ne soit prévenue contre lui. Elle lui avait demandé des reliques; mais le saint docteur n'approuvait pas la méthode déjà commune parmi les Grecs, et encore inconnue aux Occidentaux, de toucher aux corps des saints pour les diviser, ou seulement pour en faire la translation. Toutes les reliques des saints apôtres qu'envoyait l'église romaine, consistaient en des linges exposés quelque temps sur leurs tombeaux, tout au plus en quelque limaille de leurs chaînes, quand toutefois on en pouvait avoir. Suivant la même lettre de saint Grégoire à Constantine, on venait souvent demander de cette poudre de fer, réputée plus précieuse que l'or et les pierreries. Le pontife, prenant la lime, en tirait quelquefois au premier essai, d'autres fois on faisait de longs efforts sans en rien tirer.

Si j'y puis réussir, écrivit donc le saint (1), je vous enverrai incessamment quelques particules des chaînes que saint Paul a portées au cou et aux

(1) III, *Epist.* 30.

mains, et qui font beaucoup de miracles. Quand il est ouvertement question de l'entreprise du patriarche Jean : Qu'il est triste, dit-il (1), pour nous, qui, afin de détourner de plus grandes calamités, épuisons continuellement notre église ; qu'il est dur pour moi, qui ne suis presque à Rome que le trésorier des Lombards, comme celui qu'y a l'empereur pour son armée de Ravenne ; qu'il m'est triste et accablant de porter le faix de l'affliction de toutes les églises, qui, dans la crainte et l'humiliation, gémissent continuellement de l'orgueil d'un seul évêque ! Il est vrai que les fautes de Grégoire méritent bien ce châtiment. Mais le prince des apôtres n'a point de péchés qui lui doivent attirer cette injure.

Toutes les instances du saint pontife ne produisirent aucun effet, et le patriarche de Constantinople soutint l'orgueil de son titre jusqu'à sa mort, qui à la vérité n'était pas éloignée. Outre son austérité, qui lui fit donner le nom de Jeûneur, il parut si détaché des biens et des commodités de la vie, qu'après son trépas on ne trouva chez lui qu'une couchette de bois, une méchante couverture de laine et un seul manteau : faible apologie néanmoins, s'il n'y avait d'autres motifs que ce simulacre de vertu, pour laisser à Dieu seul le jugement de ce qui se passa dans son cœur. L'église grecque l'honore comme un saint. Le titre de patriarche œcuménique ne finit point avec lui ; mais il passa à son successeur Cyriaque, homme tranquille et simple, qui vraisemblablement n'aurait pas eu la force de le prendre, et qui n'eut jamais celle de le quitter ; tant l'amour des distinctions est général, quand on se persuade que c'est l'intérêt de sa place qu'on soutient, plutôt que celui de sa personne. Saint Grégoire ne voulut pourtant pas rompre l'unité pour ce sujet. Il fit même un accueil extraordinaire aux députés de Cyriaque,

(1) IV, *Epist.* 34.

qui apportèrent à Rome ses lettres et sa profession de foi. Il avait reconnu plusieurs bonnes qualités en lui, dès le temps qu'il était légat à Constantinople, et il lui réitéra ses anciens témoignages d'amitié ; ce qui ne l'empêcha point de défendre à son nonce de célébrer la messe avec lui, dans la crainte de paraître approuver, par trop de condescendance, une prétention qu'il jugea toujours hautement condamnable.

Tandis que ce grand pape étendait ainsi sa vigilance à toutes les parties du monde chrétien, il apprit, avec autant de douleur que de surprise, qu'au centre même de la catholicité, la Sardaigne était encore idolâtre dans sa plus grande étendue, presque tous les paysans de cette île croupissant dans le paganisme. Il en écrivit à tous les nobles et à tous les propriétaires des terres, en leur représentant d'une manière touchante, que cet ordre d'hommes ne leur avait été soumis par la providence, qu'afin qu'ils lui procurassent des biens éternels, pour les services temporels qu'ils en recevaient.

Il écrivit bien plus fortement encore à Janvier, évêque de Cagliari et métropolitain de la province, sur ce que les serfs de sa propre église, comme de bien d'autres, restaient ensevelis dans les mêmes ténèbres. Que me sert, dit-il (1), de vous exhorter à sauver les étrangers, si vous négligez de convertir vos gens ? Que tous les évêques y fassent une sérieuse attention. Si j'en découvre quelqu'un qui ait un seul vassal idolâtre, j'exercerai sur lui toute la sévérité que mérite le pasteur mercenaire. Les étrangers à convertir dont le pape parle ici, étaient les peuples de l'île, nommés Barbaricins, dont le chef Hospiton avait déjà reçu le baptême. Le zélé pontife, pour travailler à leur conversion, envoya de fervens missionnaires, qu'il recommanda tant à Hospiton qu'au commandant romain. Il reprit aussi

(1) III, *Epist.* 36.

l'évêque de Cagliari, homme assez mou néanmoins, de ce qu'il avait excommunié une personne de marque pour des injures qu'il en avait reçues. A ce sujet, il nous apprend que les canons défendaient aux évêques d'employer les foudres de l'église pour leurs intérêts personnels. En pressant cet évêque de travailler au salut des serfs de l'église, il lui conseille d'imposer à ceux qui s'obstineront dans l'infidélité, des charges qui les obligent à entendre raison, mais qui ne leur fassent pas violence. Si l'on peut jusqu'à un certain point presser les conversions, ou, pour mieux dire, en écarter les obstacles, on ne doit jamais aller jusqu'à la contrainte et la tyrannie.

Rien n'était plus contraire au génie sage et modéré de ce grand pontife. Les juifs de la même ville de Cagliari s'étant venus plaindre à Rome de ce que l'un d'eux, converti nouvellement, s'était emparé de leur synagogue dès le lendemain de son baptême, le pontife blâma cette ferveur inconsidérée. Il n'hésita point à faire ôter de ce lieu la croix et l'image de la sainte Vierge, qu'on y avait déjà mises, ni à rendre l'édifice aux juifs, après l'avoir rétabli dans son premier état. Il faut user avec eux, écrivait-il alors à l'évêque Janvier, d'une modération qui les attire en les édifiant, et non d'une impétuosité qui les révolte en les contraignant ; puisqu'il est écrit : Je vous offrirai un sacrifice volontaire. C'est par les exhortations et l'édification de la charité, ajoute-t-il généralement, qu'il faut gagner les infidèles à la religion chrétienne, et non pas les en éloigner par les menaces et la terreur.

Il écrivit dans les termes suivans aux administrateurs du patrimoine de l'église romaine en Sicile, par rapport aux juifs qui étaient dans ces terres, et qui ne voulaient pas se convertir. Mon avis est que vous envoyiez des lettres de tous côtés, et que vous promettiez expressément de ma part, qu'on diminuera le cens à tous ceux qui se conver-

tiront; en sorte que celui qui paye un sou d'or, aura remise du tiers; celui qui en paye trois ou quatre, en payera un de moins. Et ne craignez pas que cette diminution de nos revenus soit à pure perte. Si les pères ne se convertissent pas parfaitement, les enfans recevront le baptême en de meilleures dispositions (1). Telle était la conséquence pratique des principes de saint Grégoire, pour attirer au christianisme, sans y contraindre. Le zèle tyrannique lui déplaisait si fort, qu'il en écrivit jusque dans les Gaules, aux évêques d'Arles et de Marseille, sur des plaintes que lui avaient faites plusieurs juifs, que dans ce pays de commerce on baptisait grand nombre des leurs, plus par force que par persuasion (2).

C'était saint Virgile, qui alors gouvernait l'église d'Arles, après avoir été abbé de Saint-Symphorien d'Autun. Il était né en Aquitaine, d'une famille considérable, et avait quitté de grands biens pour se faire moine de Lérins. Le pape lui accorda, comme à ses prédécesseurs, le vicariat des Gaules et le pallium. Ce vicariat s'étendait à tous les états de Childebert, qui, outre son apanage propre, succéda, comme on l'a vu, au roi Gontran, et régna même fort avant dans la Germanie. Au reste, ce droit devait s'exercer, suivant la lettre du saint pape, sans préjudice des métropolitains. Mais si quelque évêque, ajoute-t-elle, veut faire un grand voyage, il ne le pourra sans votre permission. S'il survient quelque question de foi, ou quelqu'autre affaire difficile, vous assemblerez douze évêques pour la juger; et si elle ne pouvait être décidée de la sorte, vous nous enverriez le jugement.

Saint Grégoire écrivit une lettre encore plus importante à saint Virgile (3), et en même temps, car elle était circulaire, à Siagrius d'Autun, à Etherius de Lyon et à Didier de Vienne, tous prélats des plus distingués entre ceux des Gaules.

(1) IV, *Epist.* 6. (2) I, *Epist.* 45. (3) IV, *Epist.* 50.

Elle tendait à réformer différens abus. L'abbé Cyriaque, qui était le porteur de la lettre, devait être aussi le promoteur de la réforme. Il s'agissait en premier lieu de la simonie dans la collation des ordres sacrés : abus d'autant plus dangereux, qu'on s'en faisait moins de scrupule, sous prétexte que l'argent acquis par cette voie s'employait en bonnes œuvres. Sur quoi le saint pontife inculque fortement, que c'est le propre d'une piété fausse et damnable, de faire d'un bien mal acquis la matière de sa charité, et qu'autre chose est de faire l'aumône pour racheter ses péchés, autre chose de commettre des péchés pour faire l'aumône.

Il s'élève ensuite contre les ordinations précipitées, et il prétend qu'en conférant l'épiscopat à des laïques qui n'ont pas exercé tous les ordres inférieurs, on viole la défense que fait saint Paul d'ordonner un néophyte : car il faut, dit-il, tenir à présent pour néophyte, celui qui est nouveau dans l'habit de religion, c'est-à-dire, dans l'habit ecclésiastique : d'où l'on infère, que, depuis l'établissement des nations barbares, les ecclésiastiques retinrent la robe romaine ou l'habit long; et que par l'habit laïque qui leur était interdit, on entendait les vêtemens courts et lestes de ces peuples tous guerriers et chasseurs. Saint Grégoire recommande encore la célébration des conciles. Vous savez, dit-il, qu'il est ordonné par les canons de les célébrer deux fois l'an : mais s'il y a quelque empêchement, nous voulons au moins, toute excuse cessante, qu'ils se tiennent une fois l'année. Commencez par en assembler un, pour la réformation de tous ces abus, à la diligence de l'évêque Siagrius et de l'abbé Cyriaque; après quoi, Siagrius nous en enverra la relation par cet abbé.

Il paraîtra singulier que l'évêque d'Autun semble ici l'emporter sur ceux d'Arles et de Lyon. Mais le pape connaissait l'utilité dont Siagrius pouvait être à l'église, par l'affection toute particulière dont les rois de France et la reine Brunehaut

l'honoraient. Il voulait d'ailleurs reconnaître les bons offices de cet évêque pour la conversion des Anglais. A ce sujet seulement, il lui accorda le pallium qu'il demandait depuis long-temps. Mais pour honorer son siége aussi-bien que sa personne, il donna le premier rang dans la province, après Lyon qui en est la métropole, à l'église d'Autun, qui jouit encore de cette prérogative.

Quelques années auparavant, l'église d'Autun avait eu l'honneur de fournir, dans la personne de son diacre Eustase, un digne successeur à saint Sulpice le Sévère, archevêque de Bourges, qu'on honore le 29 de Janvier, et qu'il ne faut pas confondre avec saint Sulpice le Pieux, qui occupa depuis le même siége. Dans le même temps florissait l'abbé saint Yrier, fameux dans cette province par la générosité du sacrifice qu'il fit à Dieu de tous les avantages d'une naissance illustre, et par l'éclat de ses miracles (1).

Dans le grand nombre de ses disciples, on remarque particulièrement le diacre saint Vulfaïc, comme le seul exemple bien sûr ou bien connu de la vie des stylites en Occident (2). Après avoir pris les bons principes de la discipline régulière sous l'abbé Yrier, il passa dans le pays de Trèves, près du château d'Ivois, et bâtit un monastère sur une montagne voisine. Il y fit dresser une colonne, où il demeura long-temps debout et nu-pieds. Mais quels que fussent le courage et la force du tempérament dans ce nouveau Siméon, Lombard de naissance, il ne put surmonter la rigueur du climat. Le froid lui fit tomber plusieurs fois les ongles des pieds. Rien ne le rebutait cependant, et il eut la consolation de faire quitter l'idolâtrie aux peuples voisins, qui accouraient en foule à un spectacle si étrange. Ils avaient une idole gigantesque de Diane, en grande vénération dans toute l'étendue

(1) Greg. Tur. *Glor. Conf.* c. 9. (2) *Id.* VIII, *Hist.* c. 15.

de ces vastes forêts, sous le nom de la Diane d'Ardenne. Vulfaïc fit tant par ses exhortations et par ses prières, qu'il les engagea d'abord à briser les petites idoles, et enfin à renverser la grande et à la réduire en poudre. Cependant les évêques dirent au stylite : Vous ne devez pas prétendre à imiter le grand Siméon d'Antioche : la différence des pays ne vous permet pas de mener une vie pareille. Descendez de votre colonne, et logez avec les frères que vous avez rassemblés. Son humilité lui persuada aussitôt que l'obéissance valait mieux que le sacrifice. Il descendit, vécut avec les autres, et convainquit ainsi tout le monde qu'il n'avait été conduit que par l'esprit du Seigneur, pour le salut d'un peuple barbare, que frappait sur-tout le spectacle de ces austérités étonnantes.

Le monastère de sainte Radégonde fournit, vers le même temps, un spectacle non moins extraordinaire, mais bien différent, dans la scandaleuse révolte de la religieuse Chrodielde, fille du roi Chérebert (1). De dépit de n'avoir pas été faite abbesse, elle sortit de son couvent avec Basine sa cousine germaine, fille du roi Chilpéric, et environ quarante autres religieuses qu'elle avait engagées dans sa rebellion. Mérouée, évêque de Poitiers, avait fait l'impossible pour les retenir; mais rompant portes et barrières, elles n'en avaient donné que plus d'éclat à leur désertion scandaleuse, qui s'exécuta au mois de Février, par un temps détestable, après des pluies affreuses qui avaient abymé les chemins. Toutefois ces filles, naturellement timides et si délicates, allaient à pied, n'ayant pas une voiture entr'elles toutes, pas une bête de somme pour porter les choses les plus nécessaires, tout le monde leur refusant le secours et les vivres, comme à des apostates. Après quelques jours d'une fatigue excessive, elles arrivèrent à Tours dans l'état le plus déplorable. Le saint

(1) Greg. *Hist. l.* 9 *et* 10.

évêque Grégoire les conjura de ne pas détruire ce qui avait coûté tant de travaux à sainte Radégonde, s'offrit à être leur médiateur, et se fit fort de tout arranger à leur contentement avec l'évêque de Poitiers. Non, dit l'altière Chrodielde, nous ne traiterons jamais avec nos tyrans; nous voulons aller trouver les rois de notre famille, leur apprendre l'injure qu'on leur fait dans nos personnes, et que des misérables, nées pour être nos esclaves, soient punies comme il convient, pour avoir traité elles-mêmes en esclaves des filles de rois. Tout ce que l'évêque put faire, ce fut de les retenir pendant le reste de la mauvaise saison. Il comptait, en gagnant du temps, réussir à les calmer; mais la fière Chrodielde partit pour la cour dès que le temps fut passable, laissant à Tours, avec Basine, le reste de ces vierges fugitives.

Elle fut bien reçue du roi, et l'on arrêta qu'il y aurait une assemblée d'évêques, pour prendre connaissance de son affaire. En attendant ce concile, Chrodielde revint à Tours joindre ses religieuses, dont plusieurs s'étaient laissé radoucir pendant son absence. Dans la crainte d'une plus grande défection, elle rassembla une troupe de vagabonds et de scélérats, retourna précipitamment à Poitiers, s'établit dans l'église de Saint-Hilaire comme dans une place d'armes, d'où elle exerça les dernières violences sur son propre monastère et même contre les évêques. Gondégisile, archevêque de Bordeaux et métropolitain de la province, vint à Poitiers avec quelques-uns de ses suffragans, pour arrêter le scandale. Ces prélats ayant été obligés d'user des foudres de l'église, comme du dernier remède à l'obstination, Chrodielde et les religieuses retombées dans l'apostasie se portèrent aux attentats les plus sacriléges. Comme les évêques étaient dans l'église, les brigands qu'elles avaient soudoyés s'y jetèrent le bâton à la main, chargèrent de coups les prélats, les renversèrent sur le pavé, mirent en sang les diacres

et les autres clercs, et en assommèrent quelques-uns. La nuit suivante, le monastère fut assiégé et forcé.

C'était principalement à l'abbesse Leuboüere qu'en voulait Chrodielde, avec toute la fureur d'une femme qui prend sur sa rivale un ascendant long-temps disputé. On enleva Leuboüere, quoique grièvement malade, et on l'emprisonna dans la maison qu'habitait Basine, en attendant le plaisir de lui faire éprouver les raffinemens d'une vengeance plus réfléchie. On pilla sur le champ le monastère, et on n'y laissa que ce qu'on ne put emporter. Cependant la cour, instruite de ces violences, donna les ordres les plus rigoureux. En conséquence, le comte de Poitiers attaqua la troupe séditieuse, tira ces bandits du monastère où ils s'étaient cantonnés, et leur fit endurer des supplices exemplaires. Les uns eurent les mains coupées; les autres, le nez et les oreilles : tous furent punis ou dissipés. La terreur et la rivalité mirent la division jusque parmi les religieuses révoltées. Chrodielde voulait dominer avec empire; Basine, fière de la même naissance, ne voulait pas se soumettre : chacune avait ses créatures et se fit un parti. Mais bientôt la plupart des religieuses se dispersèrent, quelques-unes chez leurs parens ou dans leur particulier, d'autres dans les premières communautés où elles avaient été élevées.

Quand le calme fut rétabli par l'autorité séculière, les évêques entendirent les accusations dont on avait tant fait de bruit contre l'abbesse légitime. Mais les révoltées n'avaient pas plus de droit dans le fond que dans les formes. On les pressa de demander pardon à leur supérieure, de réparer le scandale et les dommages commis : elles le refusèrent avec encore plus de scandale, menaçant hautement de tuer l'abbesse, qui cependant fut rétablie dans le gouvernement de son monastère. Enfin ce différent scandaleux fut terminé par le concile qui se tint à Metz dans la même année 590, et où

Chrodielde et Basine obtinrent leur absolution. Basine, prosternée devant les évêques, demanda pardon, en promettant de se réconcilier avec son abbesse et de rentrer dans son monastère. L'impérieuse Chrodielde protesta qu'elle n'y rentrerait pas, tandis que l'abbesse Leuboüere y resterait. On intercéda pour elle, au nom des princes de son sang; et dans l'espérance que le temps pourrait guérir cet esprit emporté, on trouva bon qu'elle demeurât dans une terre que le roi lui accorda.

On jugea dans le même concile l'affaire de Gilles, archevêque de Reims, pour qui même il avait été principalement assemblé. Après avoir nié longtemps, contre les plus fortes preuves, tout à coup ce prélat se confessa coupable d'une multitude de crimes d'état; d'avoir toujours agi contre le service du roi Childebert et de sa mère Brunehaut, jusqu'à conseiller de se défaire de la reine pour accabler plus aisément le roi son fils; d'avoir soufflé le feu des guerres horribles qui avaient causé tant de ravages dans les Gaules, et, pour se prêter aux vues désastreuses de Chilpéric et de Frédégonde, d'avoir reçu deux mille sous d'or et beaucoup d'autres présens (1). Les évêques lui obtinrent la vie qu'il méritait de perdre, le déposèrent du sacerdoce, et ordonnèrent à sa place le prêtre Romulphe, fils du duc Loup. Après quoi il fut exilé à Strasbourg, et l'on fit la recherche de ses trésors. On laissa à son église ce qui provenait des biens ecclésiastiques, et ce qui était le fruit de ses intrigues fut confisqué au profit du roi.

Cependant un illustre étranger, nommé Colomban, consolait l'église des Gaules de ces scandales domestiques. Il était natif d'Irlande, où, avec toutes les connaissances convenables à un homme bien né, il avait acquis la science infiniment plus estimable des saints. Très-bien fait de sa personne, doué d'un esprit vif et brillant, d'une ame droite

(1) Greg. x, c. 19.

et pleine d'énergie, incapable de mollir et presque de fléchir, il prévit de bonne heure tous les périls qu'il aurait à courir dans le monde, et il prit le parti d'y renoncer. Pour le faire avec plus de succès, il quitta son pays, malgré la résistance de sa mère. Après avoir parcouru différentes régions, il arriva dans les Gaules, à l'âge de trente ans, avec douze autres moines des îles Britanniques. Il s'établit au milieu des déserts de la Vôge, dans le lieu qu'il trouva le plus rude et le plus sauvage, appelé encore aujourd'hui Ansgray. Mais sa communauté devenant bientôt fort nombreuse, il chercha un endroit moins resserré, dans le même désert, et bâtit à huit milles d'Ansgray le monastère de Luxeu. Cet établissement se trouvant encore insuffisant, il fut obligé d'en faire un troisième, qu'il nomma Fontaines, à cause de l'abondance de ses eaux. Il institua des supérieurs d'une vertu éprouvée, dans chacune de ces habitations, où il résidait tour à tour (1).

Nous avons encore la règle qu'il leur donna, et qui fut long-temps la plus suivie par les cénobites des Gaules. Elle est courte et simple, comme toutes ces institutions antiques, et partage le jour entre la prière, le travail et la lecture. La nourriture ne se prenait qu'à l'heure de none, et devait être celle des pauvres, c'est-à-dire, des herbes, des légumes, de la farine détrempée dans l'eau, avec un petit pain. La psalmodie, comme dans la règle de saint Benoît, était plus ou moins longue, selon les fêtes et les saisons diverses.

A la fin de la règle se trouve le pénitentiel, ou la manière de corriger les fautes des frères. Les punitions les plus fréquentes sont les coups de fouet, qui peuvent aller jusqu'à deux cents; mais jamais plus de vingt-cinq à la fois, et six seulement pour les fautes légères. Les moines faisaient le signe de la croix sur tout ce qu'ils prenaient. En sortant, ils se

(1) *Vit. Colomb. in Act. Bened. t.* II, *p.* 7.

munissaient d'huile bénite pour oindre les malades. Il paraît qu'ils portaient aussi l'eucharistie, puisqu'il y a des pénitences pour ceux qui la laissent corrompre. Le saint distingue clairement deux sortes de péchés ; les péchés mortels, que l'on doit confesser au prêtre, et les moindres péchés, que l'on confessait souvent à l'abbé. On voit que saint Colomban avait lu Cassien, d'où sont tirés plusieurs articles de son pénitentiel. Il a un second ouvrage sous le même titre, qui marque les peines canoniques de toutes sortes de crimes et pour toutes sortes de personnes : ce qui montre, aussi-bien que l'exemple du saint instituteur, qui prêchait par-tout où il passait, que ses compagnons et ses disciples n'étaient pas tellement concentrés dans la retraite, qu'ils ne s'occupassent des fonctions de la charité apostolique.

Il avait apporté d'Irlande l'usage particulier aux habitans de cette île, de célébrer la Pâque le quatorzième jour précis de la lune, et non le dimanche suivant avec l'église romaine. Inquiété à ce sujet par les évêques de France, il en écrivit au pape saint Grégoire avec une grande liberté, et beaucoup plus d'attachement qu'il ne convenait, pour un usage rejeté depuis long-temps par l'église universelle, et tout-à-fait étranger à l'église où il vivait (1). Ces lettres ne furent pas rendues. Il en écrivit d'autres à plusieurs évêques des Gaules, leur témoigna qu'il avait pris son parti, et qu'en vain l'on tenterait de le faire changer. Voyez, disait-il, ce que vous ferez à de pauvres vieillards étrangers ; je crois qu'il serait plus expédient de les consoler que de les inquiéter. Que vous demandé-je, sinon qu'il me soit permis de vivre en repos dans ces bois, auprès des os de dix-sept de nos frères qui y sont enterrés ? Ne serons-nous venus de si loin pour l'amour de Jesus-Christ, qu'afin de nous voir chasser par les évêques du lieu où nous le servons ?

(1) *Bibl. PP. edit. Lugd. p. 31, etc.*

Il est difficile de justifier, quoique dans un saint, ce premier trait d'attachement à son propre sens; mais, comme les astres les plus lumineux, les plus brillantes vertus ont leurs taches et leurs éclipses. Saint Colomban écrivit une seconde fois à Rome, et ne témoigna d'attachement à son observance particulière, qu'autant qu'elle ne serait pas jugée contraire à la foi.

Dans le même temps et le même genre de vie, mais à l'autre extrémité du monde chrétien, florissait saint Jean, surnommé Climaque. Ainsi le nomma-t-on, du mot grec qui signifie échelle, à cause de son traité de la perfection évangélique, qu'il intitula Echelle du Ciel, et qui tient un des premiers rangs entre les écrits des anciens ascètes. Jean fut abbé du monastère du mont Sinaï, où il était entré dès l'âge de seize ans, et dont on l'avait forcé de prendre la conduite après quarante ans de solitude. Son humilité avait une grande répugnance à publier les productions de son esprit. Il ne mit au jour son excellent livre, qu'après bien des instances réitérées par l'abbé du monastère de Raïthe, qui lui fit craindre de résister à l'esprit de Dieu, et d'encourir le châtiment du serviteur inutile. Cet ouvrage est composé de trente degrés de perfection, ou, pour soutenir l'idée figurée de l'auteur, de trente échelons, qui marquent l'enchaînement progressif des vertus, et comme les diverses stations de la vie intérieure, depuis la fuite du monde et du péché, jusqu'au détachement parfait de tous les objets terrestres.

L'auteur joint aux préceptes les exemples dont il avait été témoin oculaire en visitant les célèbres monastères de l'Egypte. Rien n'y avait paru plus admirable à ses yeux, que la parfaite soumission des religieux consommés dans l'étude de la sagesse comme dans l'exercice de toutes les vertus, et qui, après quarante ou cinquante ans de profession, obéissaient avec une simplicité d'enfant à quiconque les gouvernait au nom du Seigneur. Ce qu'il raconte

des rigueurs de la pénitence que faisaient près d'Alexandrie ceux qui étaient tombés, depuis leur profession, dans quelque péché grief, nous paraîtrait absolument incroyable, si nous en jugions par la lâcheté des pénitens ordinaires de ces derniers siècles.

Il y avait pour ces premiers pénitens une habitation particulière, nommée la prison, à un mille de distance du grand monastère (1). On ne s'y renfermait que de son plein gré; mais ceux qui s'y étaient ainsi condamnés eux-mêmes, n'en sortaient plus, que Dieu n'eût fait connaître à l'abbé qu'il leur avait fait miséricorde. Il n'entrait dans ce lieu, ni vin, ni huile, ni feu même, nulle autre nourriture qu'un pain grossier et quelques herbages. Le lieu était affreux, d'une obscurité effrayante, d'une infection révoltante pour toute personne qui n'eût pas été entièrement morte à soi-même. Il inspirait, par le seul aspect, la componction et une salutaire tristesse. Mais de peur que les sombres pensées n'y dégénérassent en désespoir, le supérieur particulier de ces pénitens, homme d'une vertu et d'une expérience consommée, prenait un très-grand soin d'écarter l'ennui, en les tenant perpétuellement occupés. Dans les courts intervalles que leur laissait une oraison presque continuelle, ils mettaient en œuvre des feuilles de palmier qu'on leur apportait du monastère. Tel était leur amusement dans les heures de relâche.

Dans leurs saintes ferveurs, les uns passaient la nuit à l'air, et debout, faisant violence à la nature pour empêcher le sommeil, et se reprochant leur lâcheté quand il les accablait. D'autres avaient les mains liées derrière le dos, comme des malfaiteurs publics; et le visage abattu, les yeux tristement penchés vers la terre, ils criaient qu'ils n'étaient pas dignes de regarder le ciel, ni d'adresser la parole à leur Créateur. Plusieurs, étendus par

(1) S. Joan. Clim. *Scal. Sanct.* v *grad.*

terre, dans la cendre arrosée de leurs larmes, se tenaient le visage entre les genoux pour cacher leur confusion, et faisaient tous leurs efforts pour étouffer leurs soupirs et leurs gémissemens. Bientôt n'en étant plus les maîtres, ils éclataient tout à coup en sanglots; et regrettant leur première innocence, ils poussaient des cris pareils aux rugissemens d'une lionne à qui l'on a ravi ses petits. Quelques-uns, tout semblables à des statues immobiles, l'œil ouvert et fixe, paraissaient comme abrutis par la douleur. Mais quel est le cœur assez dur, ajoute saint Jean Climaque à ce tableau dont il portait par-tout la profonde empreinte; quel est le marbre ou l'airain qui n'eût été attendri par les accens que la plupart faisaient retentir? Considérant en eux-mêmes de quel haut point de vertu ils étaient tombés: Qu'est devenue, s'écriaient-ils, l'ancienne beauté de notre ame et l'éclat de notre première ferveur? Où sont-ils, ces heureux jours, dont nous ne nous souvenons qu'avec amertume? Qui nous remettra dans cet état d'innocence et d'intégrité, où le Tout-puissant habitait avec nous, et nous regardait avec complaisance? En proférant ces plaintes lugubres, deux torrens de larmes jaillissaient de leurs yeux, et plusieurs en étaient devenus presque aveugles. Ils demandaient à haute voix, comme de précieuses faveurs, d'horribles maladies, l'épilepsie, la paralysie, la privation de tous leurs sens et de tous leurs membres, avec les fléaux les plus épouvantables qui pussent les accabler pendant la vie, pourvu que le Juge suprême leur fît grâce à la mort. Quelquefois ils se disaient l'un à l'autre: Croyez-vous, mon frère, que nous obtenions enfin miséricorde? Croyez-vous que nous parvenions un jour à l'heureux terme où rien de souillé n'entrera? Ne comptons que sur la clémence de notre Dieu; ne cessons de mortifier, crucifions sans pitié une chair impure et meurtrière qui a donné la mort à notre ame. Leurs genoux étaient couverts de calus aussi durs que ceux des chameaux,

chameaux, leurs yeux horriblement enfoncés, leurs joues sillonnées et à demi rongées par l'ardeur brûlante de leurs larmes, enfin leur sein, tout meurtri sous le caillou dont ils se frappaient sans cesse, leur faisait quelquefois vomir le sang en abondance.

Tel était encore l'esprit de pénitence, du temps de saint Jean Climaque, c'est-à-dire, à la fin du sixième siècle; puisque le pape saint Grégoire lui écrivit (1), pour se recommander à ses prières, dont on connaissait le prix jusqu'aux extrémités de l'Occident : la lettre est au plutôt de l'année 600, durant laquelle saint Jean Climaque était encore abbé. Il quitta cette place, sur la fin de ses jours, se retira dans la solitude où il avait mené autrefois la vie d'anachorète, et y termina sa sainte carrière, en travaillant avec une nouvelle ardeur à la grande œuvre de sa propre perfection.

Parmi tous les travaux et les sollicitudes du ministère pontifical, saint Grégoire n'avait jamais perdu de vue l'objet qui le toucha si fort, avant même que d'être élevé au pontificat, je veux dire la conversion des Anglais, à laquelle on lui a vu dévouer sa propre personne. Il prit son temps et ses mesures, afin de mieux assurer l'exécution de cette grande entreprise. Il avait dans les Gaules un administrateur des biens qu'y possédait l'église romaine. En lui prescrivant, selon sa coutume, l'usage précis de ces revenus, qui s'employaient régulièrement en œuvres de charité sur les lieux, il chargea cet administrateur, qui était prêtre et se nommait Candide, d'acheter de jeunes captifs anglais, de les mettre dans des monastères, et de les faire instruire parfaitement des principes de la religion. C'était autant d'ouvriers qu'il prétendait préparer pour la mission d'Angleterre.

L'an 596, il fit partir pour cette île chérie, Augustin, prévôt de son monastère de Saint-André

(1) XII, *Epist.* 16.

de Rome, avec quelques autres religieux. Il les recommanda par ses lettres à plusieurs évêques des Gaules qu'ils devaient trouver sur leur route, entr'autres, à Pélage de Tours, successeur du saint évêque Grégoire mort depuis quelque temps, et à Pallade de Saintes. Nous remarquerons en passant, que le pape envoyait à celui-ci des reliques pour quatre autels d'une même église qu'on venait de bâtir, et qui en avait jusqu'à treize, exemple rare alors. Le pontife ne manqua point d'écrire à la reine Brunehaut et aux jeunes rois ses petits-fils, tant pour ménager leur protection auprès des rois d'Angleterre, que pour procurer à ses missionnaires des coopérateurs parmi les prêtres sujets des rois de France. Les Francs étant sortis de la Germanie aussi-bien que les Anglais, et parlant à peu près le même langage, ils étaient les plus propres à traiter avec ces voisins. Dans cette lettre, et dans quelques autres du même pape, on voit quelle idée on avait dès-lors à Rome de l'empire français. Le saint pape dit à Childebert, qui régnait à la vérité sur presque tous les peuples de la domination française, qu'il est aussi élevé par-dessus les autres rois, que ces rois le sont par-dessus les autres hommes.

Les Anglais et les Saxons, passés des bords germaniques dans la Grande-Bretagne, environ cent cinquante ans auparavant, y avaient établi plusieurs royaumes, dont celui de Cant était le plus puissant. Ethelebert, son cinquième roi, qui le gouvernait depuis trente-six ans, avait épousé une princesse française, nommée Berthe, fille du roi Chérebert. La religion des deux époux était bien différente, puisque le roi adorait encore les idoles. Mais la reine devait avoir le libre exercice du christianisme pour sa maison, à quoi elle ne se borna point. Souvent elle parlait de nos saintes vérités au roi son mari, et se servait de tout l'ascendant de sa tendresse pour l'attirer à la foi. C'était le destin des princesses de France de tirer les nouveaux conqué-

rans de l'Europe des ténèbres de l'idolâtrie et de l'hérésie : mais le moment d'Ethèlebert n'était pas encore venu. Il reçut les missionnaires avec bonté, fut même curieux de les entendre, et se rendit à ce dessein dans l'île de Taner, sur la côte de la province de Cant où ils avaient abordé. Mais il voulut tenir l'audience en pleine campagne, par un vieux préjugé qui lui faisait craindre, qu'en respirant le même air que les prédicateurs du christianisme dans un lieu fermé, ils ne vinssent à l'enchanter par des opérations magiques. Les miracles s'opéraient encore fréquemment dans ces conjonctures, où il était question d'évangéliser de jour en jour de nouveaux barbares, et ceux-ci les attribuaient, comme les premiers ennemis de l'évangile, aux opérations de la magie.

Cependant les missionnaires arrivèrent en ordre de procession, portant une croix d'argent avec l'image du Sauveur, chantant des litanies, demandant à Dieu le salut des peuples pour lesquels ils venaient de si loin (1). Le roi les fit asseoir pour les entendre à loisir. Nous vous annonçons, lui dit Augustin, la plus heureuse de toutes les nouvelles. Le Dieu tout-puissant qui nous envoie, vous offre par notre organe un règne sans fin, accompagné d'une paix et d'une joie inaltérable. Pour vous en assurer la possession, il ne s'agit que d'en faire hommage à ce maître suprême qui a fait de rien le ciel, la terre et tout ce qu'ils contiennent. Voilà de belles promesses, dit le roi ; mais comme elles me paraissent incertaines, je ne puis abandonner pour elles ce que j'ai observé si long-temps avec toute la nation des Anglais. Toutefois si d'autres les trouvent bien fondées, je ne prétends pas les priver des avantages que vous y attachez : attirez à votre religion tous ceux que vous pourrez persuader. Puisque vous venez de si loin par amour pour nous, et dans l'intention de nous faire part de ce que vous croyez

(1) Greg. Tur. *Hist. l.* 9, *c.* 26. Bed. *Hist. l.* 1.

de plus vrai et de meilleur, loin de vous maltraiter, je vais vous faire donner tout ce qui est nécessaire pour votre subsistance.

On fournit en effet aux missionnaires toutes les choses convenables, avec un logement dans la ville de Dorovern, capitale du royaume de Cant, et qui fut nommée dans la suite Cantorbéri. Ils pratiquèrent la manière de vivre des apôtres et des premiers fidèles, ne recevant que les choses indispensablement nécessaires à la vie, jeûnant et priant d'une manière si édifiante, qu'un grand nombre de ces insulaires méditatifs et judicieux, touchés sur-tout par cette prédication muette du bon exemple, demandèrent le baptême. Le roi, ravi lui-même de la pureté de la vie des missionnaires, et reconnaissant la solidité de leurs promesses aux miracles qu'ils faisaient pour les confirmer, crut enfin et fut baptisé : après quoi, les conversions s'opérèrent en foule. Ethèlebert en avait la plus grande joie; mais il ne contraignit personne, parce qu'il avait appris des Romains, que le service de Jesus-Christ doit être volontaire. Il se contentait de témoigner de la confiance et une bienveillance particulière à ceux qui professaient la même religion que leur souverain.

Augustin repassa en France, et fut ordonné évêque par saint Virgile d'Arles, vicaire du pape dans les Gaules. Il y avait à Cantorbéri une ancienne église, bâtie par les Romains : le nouvel évêque la dédia, sous le nom de Saint-Sauveur, en fit la métropole, ou plutôt la primatie d'Angleterre, et le roi la dota magnifiquement. Tous ces événemens ne pouvaient manquer de combler de consolation le saint pape Grégoire. Augustin les lui manda par le prêtre Laurent et le moine Pierre, qu'il fit partir aussitôt pour Rome; et par la même voie il consulta le saint père sur plusieurs articles relatifs au régime de la nouvelle chrétienté.

Laurent ne revint que trois ans après; mais avec un renfort d'ouvriers apostoliques, qu'on avait

préparés durant cet intervalle. Il était chargé de lettres pour le roi et la reine des Anglais, pour Brunehaut, dont le pape loue extraordinairement la foi et la religion, pour les rois ses petits-fils, et pour plusieurs évêques de France, auxquels il recommandait instamment la mission d'Angleterre. Dans la lettre à Augustin, il commence par le féliciter des succès de ses travaux; puis il ajoute (1) : Au milieu de tant de sujets de joie, ne cessez pas de trembler, mon très-cher frère. Dans les merveilles que le Seigneur daigne opérer par vos mains, souvenez-vous que quand les disciples disaient avec transport à leur divin maître que les démons leur obéissaient en son nom, il leur répondit : *Ne vous réjouissez pas de cette puissance; mais seulement de ce que vos noms sont inscrits au ciel.* Songez, ajoute le saint pape, que ces grâces d'éclat ne sont pas des grâces pour vous; et que comme tous les élus ne font pas des miracles, tous ceux qui en font ne sont pas du nombre des élus. Tandis que le Tout-puissant agit au dehors par votre ministère, jugez-vous sévèrement en votre intérieur. Rappelez-vous toutes les fautes que vous avez commises, afin de réprimer l'orgueil qui pourrait s'élever dans votre cœur. Entre les preuves sans nombre des miracles de saint Augustin en Angleterre, il n'en est point de plus convaincantes que ces avis sérieux de la part de saint Grégoire.

Il répond ensuite, sur les articles de la consultation qui lui avait été adressée, qu'on doit partager les revenus de l'église en quatre portions; la première pour l'évêque, qui est obligé à l'hospitalité; la seconde pour le clergé; la troisième pour les pauvres, et la quatrième pour les réparations. Pour vous, ajoute-t-il, qui avez contracté et qui ne devez jamais oublier les engagemens de la vie monastique, ayez soin d'établir dans la nouvelle église des Anglais, la vie commune, à l'exemple

(1) IX, *Epist.* 58.

des premiers fidèles. Voilà pourquoi, sans doute, à Cantorbéri et en bien d'autres églises de l'Angleterre, les moines tenaient la place des chanoines. Saint Grégoire ordonne aussi, et dans les termes les plus forts, que les sous-diacres, comme tous les ecclésiastiques qui sont dans les ordres sacrés, gardent religieusement la continence. Son attention singulière sur ce point provenait de l'abus contraire, qu'il venait de réformer dans l'église de Catane en Sicile. Augustin étant encore seul évêque d'Angleterre, le pape lui permet d'en ordonner d'autres, lui seul, jusqu'à ce que la discipline générale puisse être mieux observée. Alors on s'assemblera trois ou quatre, dit-il, pour l'ordination, comme dans le monde on assemble des personnes déjà mariées, pour prendre part à la joie des noces.

C'est un crime, poursuit le pape dans son instruction, d'épouser la femme, tant de son frère que de son père : cependant les deux frères peuvent épouser les deux sœurs. Mais quoique la loi romaine permette les mariages des cousins germains, l'église, qui compte ce degré pour le second, les interdit sévèrement, en accordant néanmoins la permission de se marier au troisième et au quatrième degré. Les maris doivent s'abstenir de leurs femmes, tant qu'elles allaitent leurs enfans, comme il est du devoir maternel de le faire. Il n'y a point de temps réglé où la femme, après ses couches, soit obligée strictement de s'absenter de l'église. Pour les temples des faux dieux, le pontife n'est pas d'avis qu'on les abatte, mais qu'après les avoir purifiés, on les fasse passer du culte des démons à celui du Seigneur. Et parce que les idolâtres, dans leurs sacrifices, immolaient beaucoup de victimes dont ils faisaient des festins, il consent qu'aux fêtes des martyrs et des autres saints, les Anglais convertis prennent des repas modestes sous des loges de feuillage dressées autour des églises, afin, dit-il, que par des réjouissances

usitées, mais innocentes, on leur inspire insensiblement le goût d'une joie intérieure et toute céleste. On ne doit pas ôter tout d'un coup à des esprits durs leurs anciennes coutumes, comme on ne parvient pas à un lieu fort élevé en sautant, mais en montant pas à pas.

Augustin ayant reçu ces instructions, établit des évêques à Yorck, à Londres et dans quelques autres endroits. Le roi Ethèlebert, constant dans la foi qu'il avait embrassée après de mûres réflexions, y persévéra avec édification jusqu'à la fin de son règne, qui dura encore plusieurs années, et qui fut très-heureux. Le pape saint Grégoire, de son côté, ne cessa toute sa vie de prendre le même intérêt à ces églises naissantes, que si son attention n'eût pas été partagée entre les soins de toutes les autres églises. Malgré cette application continuelle aux devoirs de la papauté, il remplissait ceux d'évêque, comme s'il n'eût été chargé que d'un seul diocèse. Pendant tout le cours de son pontificat, il ne cessa de regarder l'obligation d'instruire, comme la plus indispensable, ni d'administrer la parole par lui-même. Il avait d'abord composé une suite de quarante homélies sur les évangiles ordinaires, qu'on lisait dès-lors à la messe dans le même ordre qu'on les y lit aujourd'hui. Il entreprit ensuite d'expliquer au peuple les prophéties d'Ezéchiel, matière convenable au malheur des temps, et non moins assortie au goût de l'orateur, qui ramenait volontiers le texte sacré au sens moral. Les trois premiers chapitres fournirent d'abord douze homélies à la fécondité de sa plume. Mais comme on appréhenda qu'il ne pût expliquer de la sorte la suite de l'ouvrage, on le pria d'entreprendre la dernière partie, qui concerne le rétablissement du temple de la sainte cité, et qui devait être la plus consolante. Il fit encore dix homélies sur cette matière, quoiqu'il n'en ait expliqué qu'un chapitre. Le touchant orateur était si goûté, qu'on

copiait ses discours, tandis même qu'il les prononçait.

Ses Dialogues ne furent pas reçus avec moins d'empressement : car il ne se contentait pas d'instruire de vive voix ; mais, se croyant redevable aux fidèles de tout ordre et de tout pays, il cherchait à les instruire et à les édifier en toute manière. Il composa les Dialogues, à la prière de ses frères, c'est-à-dire, des clercs et des religieux avec lesquels il vivait familièrement. On racontait beaucoup de miracles faits en Italie depuis un certain nombre d'années, et les personnes d'une piété solide souhaitaient ardemment d'en tenir le recueil du saint pontife. Il regardait lui-même cette collection de faits merveilleux, comme beaucoup plus propre que les dissertations savantes et tous les raisonnemens, à persuader les infidèles qui restaient en Italie, presque tous serfs rustiques ou soldats barbares et ignorans. En effet, elle servit d'autant plus efficacement à la conversion des Lombards, qu'ils connaissaient par eux-mêmes la vérité de la plupart de ces prodiges, opérés depuis peu sur des gens de leur nation. Cet ouvrage fut reçu de tout le monde avec des applaudissemens extraordinaires, et il a été estimé invariablement pendant huit à neuf siècles. Pour démentir le respect de toute l'antiquité, ou du moins pour porter l'amertume de la censure jusqu'à la dérision et au mépris, il ne fallait pas une moindre impudence que celle des hérésies qui se sont élevées contre le célibat religieux et les plus pures observances de la perfection chrétienne : mais leur haine, trop visiblement intéressée, se décrie elle-même. Saint Grégoire leur serait moins odieux, s'il n'exaltait dans ses Dialogues une multitude de saints personnages qui avaient trouvé leur sainteté dans la vie monastique, et s'il n'y constatait la croyance des points capitaux de doctrine, contre lesquels nos schismatiques réformateurs ont fait leur tardive et sacrilége protestation. Les vertus et les miracles

du saint patriarche des cénobites de l'Occident, remplissent tout le second livre de ces pieux dialogues. Dans le quatrième, principalement employé à prouver l'immortalité de l'ame, le saint docteur enseigne qu'il y a un purgatoire, pour purifier par le feu les ames des défunts des moindres souillures, et pour expier ce qui ne l'a point été par la satisfaction.

Mais ce qui indispose encore davantage les protestans contre saint Grégoire, c'est l'ouvrage qu'il intitule le Sacramentaire, et qui forme le recueil des prières et des cérémonies que doit faire le prêtre dans l'administration des sacremens et la célébration du saint sacrifice. Le pape Gélase avait déjà fait la collection des messes de toute l'année; mais saint Grégoire, après plusieurs retranchemens et quelques additions, mit le tout en un volume, qui eut alors la plus grande célébrité, et qui lui a fait attribuer tout l'ouvrage. Il n'en est point qui fasse mieux sentir tout le respect qui est dû à nos saintes solennités, quelques minutieuses qu'en puissent paraître certaines observances. On les voit révérées et pratiquées religieusement dans la plus haute antiquité. L'ordre et les prières d'aujourd'hui sont presque les mêmes qu'aux temps les plus reculés. Nous chantons encore à l'introït un verset du pseaume qu'on chantait autrefois tout entier. On a fait le même changement à l'offertoire et à la communion, parce que les communions moins nombreuses, dans nos messes devenues plus fréquentes, ne demandent plus le meme espace de temps qu'autrefois; non plus que l'introït, qui se disait anciennement tandis que le peuple entrait dans le lieu saint, et qu'un nombreux clergé s'avançait majestueusement vers l'autel. Aussi le célébrant donnait-il le signal pour chanter le *Gloria Patri* du pseaume quand tout était prêt. C'étaient les fidèles qui offraient le pain et le vin pour la consécration, et qui faisaient ce pain eux-mêmes. A cette occasion, une dame

romaine recevant un jour la communion de la main de saint Grégoire, ne put s'empêcher de sourire en entendant nommer corps de Jesus-Christ, le pain qu'elle avait fait de ses mains. Mais le saint voulant affermir la foi chancelante d'une chrétienne si faible, fit garder l'hostie, se mit en prières, puis la lui montra changée en chair, à la vue de tout le monde. Pour le canon de la messe, on le lit encore dans le Sacramentaire de saint Grégoire, tel mot pour mot que nous le récitons aujourd'hui, excepté ces seules paroles, *diesque nostros in tuâ pace disponas*, qu'on croit qu'il ajouta à la seconde oraison, pour demander la paix au Seigneur, dans ces temps de trouble et de calamité. Il n'y a guère plus de différence entre notre canon et celui qui se trouve dans un traité des sacremens qu'on attribue à saint Ambroise, et qui est incontestablement très-ancien. Comme les messes, et sur-tout les messes solennelles, étaient beaucoup moins fréquentes alors qu'aujourd'hui, on avait marqué les églises où l'office se devait célébrer en ces jours, et même chaque jour du carême et des quatre-temps. Telle est l'origine des stations, réglées pour Rome dans le Sacramentaire de saint Grégoire, comme elles le sont encore dans le missel romain. Il faut observer que les fêtes des saints se célébraient toujours dans les églises où reposaient leurs reliques.

On verra sans doute avec plaisir, comment on distribua pour ces stations, tant les ecclésiastiques que les églises de la capitale du monde chrétien. Cette ville immense avait été divisée par l'empereur Auguste en quatorze régions ou quartiers; mais dans l'usage ecclésiastique on n'en comptait que sept, entre lesquelles on partagea les églises et le clergé. Ainsi tous les clercs servant tour à tour chaque jour de la semaine, ceux du troisième quartier étaient de service le dimanche, ceux du quatrième, le lundi, et ainsi de suite. Il y avait à Rome quatre sortes d'églises; les patriarcales nom-

mées particulièrement basiliques, au nombre de cinq, Saint-Jean de Latran, Saint-Pierre du Vatican, Sainte-Marie-Majeure, Saint-Laurent hors de la ville, et Sainte-Croix de Jérusalem; les titulaires, au nombre de trente dès la fin du cinquième siècle, et qui étaient proprement les paroisses, gouvernées par des prêtres dont le chef se nommait prêtre-cardinal, et à quelques égards répondait à ce que nous appelons curé; les diaconies, où il y avait des bureaux pour la distribution des aumônes, gouvernées sous l'archidiacre, par les sept diacres régionaires, un pour chaque région, et par un administrateur temporel, nommé le père de la diaconie, et qui devait rendre compte au pontife. Saint Grégoire voulait qu'ils fussent clercs et exempts de la juridiction séculière, afin que les laïques n'eussent aucune occasion d'envahir le bien des pauvres. Outre les sept diacres régionaires, il y en avait d'autres dans les églises titulaires, sous la dépendance du prêtre-cardinal. Enfin les oratoires ou chapelles, qui n'avaient régulièrement ni prêtre en titre, ni office public, se trouvaient la plupart dans les cimetières, et l'on y envoyait un prêtre quand on jugeait à propos d'y faire célébrer. Il y avait des oratoires dans quelques maisons particulières; et quelques oratoires aussi, faisant exception à la règle générale, avaient un prêtre titulaire pour y célébrer la messe quand le fondateur le souhaitait, ou à certains jours de dévotion, qui y attiraient un grand concours de fidèles. Ces oratoires étaient des espèces de titres d'un second ordre.

Outre les rits du sacrement et du sacrifice de l'eucharistie, on trouve dans le sacramentaire de saint Grégoire et dans le livre des rubriques romaines, qui est au moins de son temps, les cérémonies du baptême, de l'ordination, des processions publiques et des litanies, avec la bénédiction des cierges, des cendres, des rameaux, et plusieurs autres pratiques respectables par leur antiquité

comme par la piété qu'elles inspirent. Il y eut cependant des murmurateurs qui accusèrent le pape Grégoire de faire injure à l'église romaine, en adoptant les usages de l'église de Constantinople. Mais il fit voir que, sans imiter la nouvelle Rome dans ce qui paraissait nouveau, il n'avait rétabli que les anciennes coutumes. Sur ce qu'on parut craindre ensuite, que les Grecs ne se prévalussent de ce procédé : Qui doute, répliqua-t-il, que cette église ne soit soumise au saint siége, comme l'empereur et l'évêque de Constantinople le déclarent en toute occasion ? Si cette ville, ou toute autre moins considérable, a quelque bonne pratique qui lui soit particulière, je suis prêt à imiter jusqu'au dernier de mes inférieurs. Le dédain ou l'indifférence ne fait pas la prééminence, et le bien ne consiste pas dans le mépris de ce qu'on peut apprendre de meilleur.

Enfin ce grand pape ne crut pas se ravaler en réglant le chant de l'église, et c'est de lui que nous tenons ce qu'on appelle encore de son nom le chant grégorien (1). Pour cela, il établit à Rome une école de chantres, qui subsista plus de trois cents ans après lui. Tout accablé qu'il était d'affaires et de travaux, il employait des heures entières à faire chanter les jeunes clercs, qu'il animait, qu'il accompagnait, qu'il menaçait assez souvent, dit-on, l'instrument de la correction à la main. Il avait le goût exquis et l'oreille d'une justesse parfaite. Toutes les églises se faisaient un plaisir d'adopter son chant. Le Gaulois regardèrent comme une faveur d'être instruits par des élèves de son école, qui passèrent par les Gaules avec les missionnaires de l'Angleterre. Le diacre Jean, qui vivait dans le neuvième siècle, dit avoir vu, avec l'original de l'antiphonier du saint qu'on gardait encore, le lit de repos où il se mettait quand il faisait chanter les enfans, et l'instrument dont il les menaçait.

(1) Joan Diac. II, c. 6.

Pour suffire à tant d'occupations différentes, il devait jouir au moins d'une santé inaltérable. Mais il éprouvait tout au contraire de perpétuelles infirmités. C'était un gros et grand corps, comme il le dit dans ses lettres, qui n'avait que les apparences de la force. Sa complexion délicate avait encore été altérée par ses pénitences excessives long-temps avant son pontificat, en sorte qu'il était réduit à la nécessité, si onéreuse à son austère vertu, de prendre souvent de la nourriture, mais peu à la fois. Il était encore tourmenté habituellement par une goutte si violente, qu'on craignait souvent pour sa vie. Il y a près de deux ans, écrivait-il, l'an 600, à saint Euloge d'Alexandrie, que je suis retenu au lit avec de si grandes douleurs aux pieds, qu'à peine les jours de fête puis-je être levé pendant trois heures et célébrer l'office. Aussi-tôt après, la violence du mal m'oblige à me recoucher. Il a ses degrés, plus ou moins cruels; mais il n'est jamais assez médiocre pour me laisser goûter le plaisir de vivre, ni assez excessif pour me procurer la consolation de mourir. Il y a long-temps, écrivit-il l'année suivante, qu'il n'est plus question de me lever. Quand la goutte me quitte, un feu dévorant se répand dans tout mon corps, porte les convulsions ou la défaillance dans chacun de mes membres, et affecte jusqu'à mon courage. Je sens tant d'autres incommodités, que je ne puis les spécifier. En un mot, toute la masse de chair que j'anime à peine, est tellement imbibée de malignes humeurs, que la vie m'est un supplice. J'attends et désire la mort comme mon unique remède.

Mais le Seigneur, pour épurer encore davantage la vertu de son serviteur, lui envoya une peine d'esprit, dont la seule perspective lui fut plus sensible que toutes les souffrances du corps. Heureusement elle n'eut presque point d'autres suites que les premières alarmes. L'empereur Maurice était justement cher au saint pontife, pour les tendres liaisons qu'ils avaient depuis long-temps

ensemble, et plus encore pour le zèle de ce prince à soutenir et à procurer tout ce qui tendait au bien de l'église. Cet empereur donna cependant une déclaration, portant défense à ceux de ses sujets qui avaient exercé des charges publiques, ou qui étaient enrôlés dans la milice, d'embrasser la vie monastique. Le pape fut extraordinairement affligé d'un ordre qui lui semblait fermer la porte du salut à un grand nombre de fidèles, fit de vives remontrances (1), et néanmoins se soumit préalablement à l'autorité qui avait droit sur les choses de cet ordre. C'est ainsi qu'il s'en exprima, et il envoya lui-même le rescrit impérial dans les différentes provinces : ce qui édifia tellement l'empereur, qu'il modifia son ordonnance, et défendit seulement de recevoir dans les monastères les hommes engagés dans les affaires publiques, avant qu'ils eussent rendu leurs comptes. Quant aux gens de guerre, il ordonna de bien examiner leur vie, et de ne les admettre à la profession régulière qu'après les avoir éprouvés pendant trois ans dans leurs habits séculiers. Telle était la règle générale, autrefois établie par les novelles de Justinien. Mais saint Grégoire se contentait de deux ans de probation pour les conditions ordinaires; pour les gens de guerre, il ne diminuait rien des trois ans, et recommandait que pendant tout ce temps on éprouvât soigneusement leur vie et leurs moeurs, de peur que quelqu'un d'entr'eux ne se repentît dans la suite du parti qu'il aurait embrassé.

Maurice se rendit beaucoup plus coupable par un trait de dureté, aussi funeste dans ses suites que difficile à concilier avec le caractère tendre et bienfaisant de cet empereur. Ayant perdu une bataille contre le kan ou roi des Avares, il refusa de payer la rançon des prisonniers, quoiqu'on ne demandât par tête que la sixième partie d'un sou d'or; ce qui ne faisait que quatre oboles, et moins

(1) VII, *Ind.* 1, *Epist.* 11.

de vingt sous de notre monnaie. Ce refus sordide mit le vainqueur barbare dans une telle colère, qu'il fit massacrer sur le champ les soldats romains, au nombre de douze mille. Alors l'empereur sentit sa faute si vivement, qu'il envoya de l'argent et des cierges aux principales églises et aux principaux monastères, afin qu'on y priât le Seigneur de le punir en cette vie plutôt qu'en l'autre. Il obtint l'effet de ces prières.

L'an 602, ayant voulu obliger ses troupes à passer l'hiver au delà du Danube, elles se mutinèrent avec fureur, chassèrent leur général Pierre, frère de Maurice, et proclamèrent empereur un simple centurion, nommé Phocas. La ville impériale suivit l'exemple de l'armée. Maurice fut obligé de s'enfuir de nuit, après avoir quitté toutes les marques de sa puissance, qui ne faisaient plus que son effroi. Il n'en fut pas moins reconnu. On l'arrêta avec sa femme, cinq de ses fils et ses trois filles, c'est-à-dire tous ses enfans, excepté l'aîné de ses fils, nommé Théodose, qu'il avait déja fait couronner empereur, et qui échappa pour lors au tyran. Maurice et ses cinq fils furent impitoyablement égorgés près de Calcédoine. Le carnage commença par les jeunes princes, qu'on fit mourir sous les yeux de cet infortuné père, sans qu'il lui échappât un seul mot de plainte. Tout ce qu'on lui entendit dire durant le massacre, ce furent ces paroles du pseaume : *Vous êtes juste, Seigneur, et votre jugement est équitable.* Il arriva même que la nourrice du plus jeune de ces princes, pour lui sauver la vie, lui substitua son propre fils, qu'elle eut la force de livrer aux bourreaux. Maurice s'en aperçut et avertit Phocas, en disant qu'il n'était pas juste de faire souffrir l'innocent pour le coupable. On fit encore périr le frère de l'empereur et plusieurs personnes de la première distinction (1). Cette effroyable scène fut donnée le mardi 27.e jour de Novembre

(1) Theophyl. Simoc. VIII, 10. *Chr. Pasc. p.* 378.

de l'an 602, après que Maurice eut régné vingt ans et trois mois. Une de ses filles, nommée Sopatre, trouva sa sanctification dans les calamités de sa famille, et parvint à une si haute vertu, qu'elle est honorée comme sainte par l'église.

Phocas fut couronné par le patriarche Cyriaque, et ses images furent envoyées à Rome. Le saint pape ne pouvait les voir sans horreur; mais ils se soumit à l'ordre terrible de la providence. Il écrivit même au nouveau maître, pour procurer tout le bien, ou du moins pour empêcher tout le mal qu'il pourrait (1). Il demanda en même temps du secours contre les Lombards, dont les troubles de l'empire augmentaient l'audace. Mais Phocas, assez embarrassé par les suites ordinaires des grands attentats, n'était pas en état d'en envoyer. Le pontife fut contraint d'user de sa ressource accoutumée, c'est-à-dire de s'épuiser en libéralités, pour ménager le sang des fidèles. Enfin, consumé de travaux, de chagrins et de maladies, il mourut le treizième de Mars de l'année 604, après avoir tenu le saint siége treize ans six mois et dix jours. Il fut enterré à Saint-Pierre, près du lieu où reposaient saint Léon et quelques autres de ses plus illustres prédécesseurs.

Saint Grégoire est celui de tous les papes dont il nous reste le plus d'écrits, sans y comprendre les commentaires sur le livre des Rois et sur le Cantique, que l'on croit être de Claude, abbé de Classe, quoiqu'ils se trouvent entre les œuvres de saint Grégoire. Cet abbé écrivit de mémoire ce qu'il avait appris du saint docteur, non-seulement sur les livres des Rois, mais sur l'Heptateuque, les Prophètes et les Proverbes. Le saint trouva qu'il avait altéré son sens en beaucoup d'endroits, et il fit retirer les écrits, à la mort de Claude : ce qui n'a point empêché qu'on ne les glissât par la suite dans la collection des œuvres de ce saint pape. Ceux

(1) 11, *Epist.* 38.

que

que composa incontestablement saint Grégoire, sont les Morales sur Job, divisées en trente-cinq livres; vingt-deux homélies sur Ezéchiel, quarante sur les évangiles, quatre livres de dialogues, et douze de lettres. L'Antiphonaire et le Sacramentaire sont aussi tout entiers de lui, excepté quelques additions qu'on y a faites, comme il est ordinaire dans ces sortes d'ouvrages. Le style de ce père, et surtout sa diction, se sentent du mauvais goût de son siècle; mais ce défaut est avantageusement compensé par l'onction divine, qui fait le caractère de son éloquence.

On conserva, avec son corps, son pallium, sa ceinture, et un reliquaire qu'il portait au cou, et qu'on présume lui avoir tenu lieu de la croix pastorale que portent nos évêques (1). Ce n'est qu'une boîte d'argent extrêmement mince, et qui montre, comme tout ce qui était à l'usage du saint, la simplicité et la pauvreté évangélique d'un pontife, si grand toutefois et si magnifique dans ses libéralités. Il s'était fait peindre dans son monastère de Saint-André, pour que la vue de son portrait rappelât plus long-temps à ses moines l'esprit de ses leçons et de leur profession.

Le diacre Jean, qui avait vu ce tableau, nous a laissé, d'après ce monument, la peinture suivante de saint Grégoire. Il était d'une grande taille, avait le tour du visage mitoyen entre la longueur et la rondeur, les cheveux assez noirs et frisés, le devant de la tête chauve avec deux petits toupets, la couronne grande, la barbe médiocre, le front beau, la physionomie noble et fort douce. Son vêtement consistait en une planète ou chasuble de couleur de chataigne, une dalmatique avec le pallium entortillé autour des épaules et pendant sur le côté. Le diacre Jean ajoute qu'on avait coutume de peindre le Saint-Esprit en forme de colombe sur la tête de ce père, tant on était

(1) Joan. Diac. *Vit.* IV, 80.

convaincu de l'assistance qu'il en recevait, et dont l'onction divine se rend encore sensible dans la lecture de ses œuvres : écrits pleins de lumière et de chaleur, d'une doctrine toujours exacte, contenant presque eux seuls tout l'ensemble de la religion, les vérités de la foi et de la morale dans leur plus grande pureté.

Tel fut, dans l'ordre des temps, le dernier de ces quatre pères qu'on a cru pouvoir comparer aux quatre évangélistes; et tel, dans l'ordre du mérite, un des plus illustres docteurs extraordinairement suscités pour répandre sur tous les siècles à venir les dons lumineux du bel âge de l'église, auquel il conserva, jusqu'à la fin du sixième siècle, cette qualification honorable.

Fin du Tome troisième.

TABLE
CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE,
Depuis l'an 423, jusqu'à l'an 604.

TOME TROISIÈME.

PAPES.

XLII. SAINT Célestin, mort du 26 au 30 *Juillet* 432.
XLIII. S. Sixte III, ordonné le 31 *Juillet* 432.
mort le 18 *Août* 440.
XLIV. S. Léon le Grand, élu probablement le 29 *Septembre* 440.
mort le 3 ou le 5 *Nov.* 461.
XLV. S. Hilarus, 10 *Nov.* 461.
21 *Févr.* 468.
XLVI. S. Simplice, 25 *Février* 468.
27 *Févr.* 483.
XLVII. S. Félix II, 2 *Mars* 483.
24 ou 25 *Fév.* 492.
XLVIII. S. Gélase, 1 *Mars* 492.
16 *Nov.* 496.
XLIX. S. Anastase II, 24 *Nov.* 496.
17 *Nov.* 498.
L. Symmaque, 22 *Nov.* 498.
19 *Juil.* 514.
LI. Hormisdas, 26 *Juil.* 514.
6 *Août* 523.
LII. S. Jean I, 13 *Août* 523.
18 *Mai* 526.
LIII. Félix III, 24 *Juil.* 526.
au commencement d'*Octobre* 530.
LIV. Boniface II, 15 *Oct.* 530.
Oct. ou *Nov.* 532.
LV. Jean II, 22 *Janv.* 533.
27 *Mai* 535.
LVI. Agapit, 3 *Juin* 535.
22 *Avr.* 536.
LVII. Silvère, 8 *Juin* 536.
20 *Juin* 538.
LVIII. Vigile, 22 *Nov.* 537.
10 *Janv.* 555.
LIX. Pélage I, en *Avril* 555.
premier *Mars* 560.
LX. Jean III, 18 *Juil.* 560.
13 *Juil.* 573.
LXI. Benoît Bonose, 3 *Juin* 574.
30 *Juil.* 578.
LXII. Pélage II, 30 *Nov.* 578.
8 *Févr.* 590.
LXIII. S. Grégoire le Grand, 8 *Févr.* 590.
12 *Mars* 604.

ANTIPAPES.

Laurent, 498.
Dioscore, 530.
Vigile, regardé d'abord comme antipape.

SOUVERAINS.

Empereurs d'Orient.

Empereurs d'Occident.

Rois de France.

Rois d'Espagne.

Rois d'Angleterre.

SECTAIRES.

acéphales, 512.

Thémistius, chef des agnoïtes qui refusaient à J. C. la connaissance de nos mystères, 530.

Barsaniens ou Sémidulites, qui soutenaient que J. C. n'avait souffert qu'en apparence, 535.

Jaque-Zansale, chef de eutychiens jacobites, 535.

Jean-Philopone, chef des trithéites qui admettaient trois Dieux dans la Trinité, 537.

Origénistes, 537.

Incorruptibles, 564.

PERSÉCUTIONS.

CRUELLE persécution de Genseric, premier roi des Vandales en Afrique, depuis l'an 439, jusqu'à l'an 466.

Attila roi des Huns immole une infinité de chrétiens, l'an 431 dans les Gaules, et en Italie l'an 452.

Horrible persécution d'Hunneric, roi des Vandales, dans les dernières années de son règne, qui finit en 484.

Persécutions exercées successivement, par le tyran Basilisque et l'empereur Zénon, contre les defenseurs du concile de Calcédoine.

L'empereur Anastase persécute à plusieurs reprises les catholiques attachés au concile de Calcédoine.

Persécution des Vandales en Afrique, depuis l'an 506, jusqu'à la mort du roi Trasamond, en 523.

Horribles cruautés du juif Dunaan contre les chrétiens omérites, en 522.

Persécutions de Cosroès, roi de Perse, sur les frontières de l'empire, en 542.

Cruautés diverses des Lombards contre les fidèles.

Persécution du roi Lévigilde en Espagne, en 586 et 587.

ECRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

S. AUGUSTIN, mort en 430. C'est celui des pères qui a le plus écrit, et contre les sectes les plus opposées entr'elles. L'église a déclaré plusieurs fois par la bouche des papes et dans les conciles, qu'il est le fidèle interprète de ses sentimens sur la grâce. Avec ses ouvrages sur cette matière, son traité de la Cité de Dieu et ses Confessions lui ont acquis une célébrité éternelle. On trouve en général dans ses écrits une vaste étendue de génie, une pénétration vive et profonde, des vues heureuses et quelquefois étonnantes sur des sujets qui ne paraissaient nullement y fournir, une abondance et une finesse de pensées, une force et

une noblesse d'expressions, un feu, une énergie, une rapidité, qui excite au moins l'admiration dans les esprits les plus durs, quand elle n'y opère pas la persuasion.

S. Paulin de Nole, 431. Il a laissé un grand nombre d'épîtres et de poésies, dont S. Jérôme, S. Augustin et les autres grands hommes des beaux temps de l'antiquité faisaient une grande estime.

Philostorge de Cappadoce, engagé dans les erreurs de l'arianisme, a publié sous Théodose le Jeune une Histoire ecclésiastique qui commence en 320, et finit en 425.

Jean-Cassien, 440. Il a recueilli en 24 livres les conférences des pères du désert, composé douze livres des Institutions monastiques, et sept livres touchant l'incarnation. Tous ces ouvrages, écrits d'un style simple et facile, tout-à-fait propre à inspirer le goût de la vertu, l'ont fait passer pour un docteur profond, et pour un des plus grands maîtres de la vie régulière. Il y a néanmoins quelques-unes de ses conférences qui ressentent le pélagianisme.

S. Isidore de Péluse, 440. Il a grand nombre de lettres, contenant des explications de passages de l'écriture et de questions théologiques où l'on remarque beaucoup de pénétration et un jugement exquis.

S. Cyrille d'Alexandrie, 444. Outre ses écrits contre Nestorius, Théodore de Mopsueste, Diodore de Tharse et Julien l'Apostat, il a fait des commentaires sur l'évangile de S. Jean, et sur plusieurs autres livres de l'écriture. Son style est peu naturel, fort subtil, entortillé et diffus : mais on y trouve une dialectique très-fine, et une grande justesse dans l'énonciation des vérités de la foi.

Vincent, moine de Lérins, 445, auteur d'un traité fort estimé contre les hérésies de son temps.

S. Hilaire d'Arles, 449. On a de lui des homélies, une exposition du symbole, la vie de S. Honorat son prédécesseur, et quelques opuscules, sans compter beaucoup de lettres et d'autres ouvrages qui sont perdus, ou attribués à d'autres évêques. On avait tant d'estime pour ses sermons, qu'on ne se faisait pas une peine de les transcrire et de les prêcher dans beaucoup d'églises des Gaules.

S. Pierre-Chrysologue, 451. Son éloquence, pleine de jeux de mots et d'ornemens recherchés, est aussi éloignée de celle de S. Jean-Chrysostome, que le goût des nations qui ont donné à ces deux pères les mêmes surnoms d'honneur était différent : mais sa doctrine n'en est pas moins sûre.

Socrate le Scholastique, auteur d'une Histoire ecclésiastique depuis Constantin jusque bien avant dans le règne de Théodose le Jeune. Il faut se défier de son exac-

titude, quand on n'a point d'autre garant des faits extraordinaires qu'il rapporte, sur-tout concernant les novatiens.

Sozomène le Scholastique a fait l'histoire de ce qui intéresse l'Église, depuis l'an 324 jusqu'à l'an 439. Il faut encore se tenir en garde sur ce qu'il dit des novatiens.

Théodoret de Cyr, 457. Ses écrits en faveur de Nestorius et contre S. Cyrille, ont été condamnés par le cinquième concile. Il reste encore de lui une Histoire ecclésiastique depuis l'an 324 jusqu'en 429, une histoire des solitaires, des commentaires sur l'écriture, des traités contre les païens et contre différens hérétiques, beaucoup de lettres et quelques opuscules. Ces différens ouvrages passent justement pour l'une des productions les plus parfaites de la bonne antiquité.

S. Prosper vivait en 463. Il a écrit pour la défense de la doctrine de S. Augustin contre les pélagiens et les semi-pélagiens. On estime sur-tout son poëme contre les ingrats, c'est-à-dire contre les ennemis de la grâce

Paul Orose, 471. On a de lui une apologie du libre arbitre contre Pélage, une lettre sur les erreurs des priscillianistes et des origénistes, et une histoire, quelquefois peu exacte, mais utile à plusieurs égards, depuis le commencement du monde jusqu'à l'an 416 de Jesus-Christ.

Claudien-Mamert, 473, auteur de l'hymne *Pange lingua* sur la passion, et de trois livres excellens, et presque toujours exacts, sur la nature de l'ame.

Salvien, prêtre de Marseille, 484. Il nous a laissé un traité de la providence, un traité contre l'avarice, et quelques épîtres. Son style est très-orné, et néanmoins facile et attachant. Il est peu de pères latins qui atteignent son éloquence, poussée quelquefois peut-être jusqu'à un enthousiasme et une véhémence qui ressentent la déclamation.

Vigile de Tapse vivait en 484. On lui attribue le symbole *Quicumque*, avec beaucoup plus de raison qu'à saint Athanase. Il lui était ordinaire d'emprunter le nom des pères les plus illustres, en publiant ses ouvrages, qui sont confondus en grand nombre parmi ceux des autres docteurs.

Sidonius-Apollinaris de Clermont, 489. On a de lui neuf livres d'épîtres, et vingt-quatre pièces de poésie, qui soutiennent la réputation d'habileté qu'il s'était acquise en fait d'érudition et de littérature.

Fauste de Riez, 490. Il est fameux par un traité du libre arbitre et de la grâce, où l'on a relevé beaucoup d'erreurs.

Victor de Vite ou d'Utique nous a laissé une histoire touchante de la persécu-

des rois vandales en Afrique, aux souffrances de laquelle il avait eu part.

Ennodius, élevé sur le siége de Pavie, vers l'an 510. Il a laissé beaucoup de lettres et d'opuscules, dont quelques-uns fournissent de bons renseignemens pour l'histoire.

Boëce, l'un des meilleurs écrivains de son temps en prose et en vers, eut la tête tranchée en 524, par ordre du roi Théodoric, pour ses intelligences avec les Grecs, à ce qu'on prétend. Il nous reste de lui un traité de la Trinité, un autre des deux natures en J. C. et cinq livres éloquens, intitulés de la Consolation de la philosophie.

S. Fulgence, évêque de Ruspe, 533. Il mérite le nom qu'on lui a donné d'*Augustin de son siècle*, tant pour son éloquence, que pour avoir été celui des disciples de ce père qui en a le mieux saisi et développé la doctrine.

Denis le petit, moine scythe, vers 540. Il a fait une collection de canons, dans laquelle sont insérées les décrétales des papes, depuis Sirice jusqu'à Anastase. C'est lui qui a introduit l'usage de dater de la naissance de Jesus-Christ.

Arator, sous-diacre de l'église romaine, a publié, en 544, une version en vers des actes des apôtres.

Ferrand, diacre de Carthage et disciple de S. Fulgence, se déclara des premiers contre la condamnation des trois chapitres. On a de lui une Bibliothèque des Pères, une collection abrégée des canons, et quelques opuscules.

S. Césaire d'Arles, 542. Il nous a laissé des homélies instructives et touchantes, avec d'autres ouvrages, dont les éditions jusqu'ici ne répondent pas à leur mérite.

Cassiodore, 563, auteur d'un grand nombre d'ouvrages tant de philosophie que de théologie. Les plus estimés sont les institutions aux lettres divines, et le traité de l'ame. Il fit aussi traduire de grec en latin, sous le titre d'Histoire tripartite, les histoires ecclésiastiques de Socrate, de Sozomène et de Théodoret, en rangeant selon l'ordre chronologique les faits rapportés par ces trois historiens.

Libérat, diacre de Carthage, auteur de l'Histoire abrégée qui nous reste du nestorianisme et de l'eutychéisme.

Victor, évêque de Tunnone en Afrique, et défenseur ardent des trois chapitres, 569. Il a laissé une chronique, qui commence en 444, et finit en 565.

Jean le Scholastique, patriarche de Constantinople, 578. Il a fait une collection de canons, rangée selon l'ordre des matières.

Evagre le Scholastique a fait une Histoire ecclésiastique, qui commence où Socrate et Théodoret finissent, c'est-à-dire vers 431, et qui continue jusqu'à l'an 494.

Jean le Jeûneur, patriarche

de Constantinople, 596. On a de lui des homélies et deux pénitentiels.

S. Grégoire de Tours, 596. Il nous a laissé l'Histoire des Français en dix livres, comprenant les faits ecclésiastiques et profanes, depuis l'établissement du christianisme dans les Gaules, jusqu'à l'an 595; huit livres de la vie et des miracles de différens saints, et d'autres ouvrages. Quoique son style soit dur et peu limé, et que l'auteur soit trop crédule au regard des prodiges, il fournit cependant des connaissances utiles et sûres, au moins pour les faits qui se sont passés de son temps, et sur lesquels sa haute vertu ne permet pas de révoquer en doute la vérité de son témoignage.

PRINCIPAUX CONCILES.

Concile de Carthage, tenu vers l'an 425. Le prêtre Apiarius, qui avait appelé au pape, et avait été absous par surprise, y confessa hautement ses crimes. Les pères en écrivirent avec force au pape Célestin, et remédièrent à l'usage trop fréquent et aux autres abus des appels.

Concile de Troyes, en 429, où, de l'avis du pape Célestin, on choisit S. Germain d'Auxerre et S. Loup de Troyes, pour aller en Angleterre combattre les pélagiens.

Concile d'Alexandrie, 430, d'où saint Cyrille écrit à Nestorius une lettre fort touchante.

Autre concile d'Alexandrie, 430, d'où S. Cyrille écrivit au pape, pour démasquer Nestorius.

Concile de Rome, 430. La doctrine de Nestorius y fut condamnée, et lui déposé, si dans dix jours après avoir reçu l'avertissement pontifical, il ne se rétractait nettement. S. Cyrille est commis, en cas de refus, pour lui donner un successeur. Les pélagiens y furent aussi condamnés.

Concile d'Alexandrie, 430. S. Cyrille y dressa ses douze anathèmes, pour les envoyer à Nestorius, avec la lettre du pape.

Concile de Rome, 430, au sujet des lettres impériales, concernant la convocation d'un concile œcuménique.

Concile d'Ephèse, troisième général, composé de plus de deux cents évêques, commencé le 22 Juin et terminé le 31 Juillet de l'an 431. S. Cyrille y présida, comme tenant la place du pape. Nestorius refusant d'y assister avant l'arrivée de Jean d'Antioche, y fut anathématisé, aussi-bien que sa doctrine: ce qui fut confirmé, à l'arrivée des légats romains. Les pélagiens y furent aussi condamnés, Jean d'Antioche

Concile de Rome, 451, pour recevoir le concile de Calcédoine.

Concile de Jérusalem, 453, assemblé des trois Palestines, pour le rétablissement de l'union, après l'expulsion de l'intrus Théodose.

Concile de Vienne, 474, où saint Mamert établit le jeûne et les prières des Rogations.

Conciles d'Arles et de Lyon, vers 475, qu'on prétend avoir condamné quelques erreurs des prédestinatiens.

Conciles de Rome et de Constantinople, 478, pour la condamnation de Pierre le Foulon, de Jean d'Apamée, de Paul d'Ephèse, et de Timothée-Elure qui fut épargné à cause de sa mort prochaine.

Conciles tenus à Rome en 484 et en 485, pour la condamnation d'Acace de Constantinople.

Autre concile tenu à Rome en 485, où, par une concession spéciale, on donna voix délibérative à 58 prêtres.

Concile de Rome, 496, où l'on publia un catalogue des livres canoniques. Celui des divines écritures y est semblable au nôtre, si ce n'est dans les exemplaires qui en sont raisonnablement suspects. On y nomme ensuite les quatre conciles généraux, et les autres conciles approuvés par l'église; puis les pères qu'elle avoue, depuis S. Cyprien jusqu'à la lettre de S. Léon à Flavien. Les écrits de Fauste de Riez sont comptés parmi les apocryphes.

Concile de Rome, 499. Le pape Symmaque, avec 72 évêques, y rendit différens décrets, pour faire cesser les abus qui se commettaient à l'élection des papes, gênée par la puissance séculière.

Concile de Rome, 501, où le roi Théodoric envoya un évêque en qualité de visiteur, pour juger des prétentions de Symmaque et de Laurent à la papauté. Symmaque refusa d'y comparaître.

Concile de Palme, 502. Cent quinze évêques y déclarèrent le pape Symmaque déchargé devant les hommes des accusations intentées contre lui, laissant le tout au jugement de Dieu. Ils annullèrent aussi une ordonnance par laquelle le préfet du prétoire avait défendu d'élire ou de consacrer l'évêque de Rome sans le consentement de l'empereur.

Concile d'Agde, 506. On y fit 48 canons de discipline, et l'on y en ajouta depuis 25 autres, tirés de conciles postérieurs. On y trouve l'origine des bénéfices ecclésiastiques.

Premier concile d'Orléans, 511, pour la discipline cléricale et monastique.

Concile de Tarragone, 516. On y ordonna que l'observation du dimanche commencerait dès le samedi : ce qui a donné l'origine à l'usage où l'on est en Espagne de s'abstenir d'œu-

vres serviles le samedi sur le soir.

Concile d'Epaone, c'est-à-dire d'Albon au dioc. de Vienne, 517. Il fut composé de tous les évêques du royaume de Bourgogne, et fit 40 canons. On y abolit la consécration des diaconesses.

Concile de Constantinople. On y remit le concile de Calcédoine et S. Léon dans les dyptiques ; on rétablit les catholiques persécutés, et l'on condamna les hérétiques, sans épargner le nom d'Acace.

Concile de Brevi au pays de Galles, 519, pour éteindre en Angleterre les dernières étincelles du pélagianisme.

Concile de Sardaigne, vers 521, tenu par les évêques exilés d'Afrique, touchant la grâce et le libre arbitre.

Concile de Carthage, 525, pour rendre grâce à Dieu de la paix accordée à l'église d'Afrique. On y maintint les monastères dans leurs exemptions.

II. Concile d'Orange, 529. On y souscrivit plusieurs articles envoyés par le saint siége, touchant la nécessité de la grâce pour le commencement même du salut, et sur la gratuité du don de persévérance.

Concile de Vaison, 529, où l'on introduisit en France la coutume de chanter le *Kyrie eleison*, à la messe et aux autres offices, selon l'usage des églises d'Orient et d'Italie.

Concile de Rome, 531, dans lequel Boniface II révoqua le décret qu'il avait fait signer aux évêques, pour être autorisé à se choisir un successeur.

Concile de Constantinople, 536, où le pape Agapit fit substituer Mennas à la place d'Anthime de Constantinople, et condamna d'autres évêques hérétiques de l'Orient.

III.e Concile d'Orléans, 538. On y voit que l'année commençait alors en France avec le mois de Mars.

Concile de Constantinople, vers 543, pour approuver l'édit de Justinien, qui anathématisait l'origénisme.

Concile de Mopsueste, 550, pour s'assurer que le nom de l'évêque Théodore n'était pas dans les dyptiques, et en rendre compte au pape.

Concile de Constantinople, V.e général, depuis le 5 Mai jusqu'au 2 Juin 553. Cent soixante évêques y condamnèrent les trois chapitres, et leurs auteurs morts dans la communion de l'église, malgré l'absence du pape Vigile, qui refusa de s'y trouver. On y condamna aussi les erreurs d'Origène. Le pape se rendit ensuite à l'avis du concile, et donna une constitution pour le confirmer.

Concile de Jérusalem, 553, pour la confirmation du cinquième concile.

Premier concile de Brague, 563, où se consomma la conversion des Suèves, et se publièrent plusieurs décisions contre les ariens et les priscillianistes.

II.e Concile de Mâcon, 585. On y défendit la plaidoirie,

ainsi que les œuvres servi-les, le dimanche, et l'on y ordonna le payement de la dîme. C'est le premier concile qui fasse mention expresse de la dîme ecclésiastique, comme dette : mais il y est dit, qu'autrefois tous les fidèles étaient exacts à la payer.

Concile de Constantinople, 588, où Jean le Jeûneur se fit donner le titre de patriarche œcuménique.

Concile de Metz, 590. Gilles de Reims y fut déposé pour des crimes d'état, et l'on y termina l'affaire des religieuses de Poitiers, révoltées contre leur abbesse.

Concile de Gévaudan, 590, qui attache la note de bâtardise aux enfans que la femme du comte Eulalius d'Auvergne, depuis son mariage avec lui, avait eus du comte Didier.

Concile de Rome, 590, contre les évêques schismatiques de l'Istrie.

Concile de Rome, 591, où S. Grégoire, après avoir dit qu'il révérait les quatre premiers conciles comme les quatre évangiles, ajoute qu'il porte le même respect au cinquième.

Concile de Rome, 595. On y absout Jean, prêtre de Calcédoine, qui avait appelé au pape de la condamnation portée contre lui par le patriarche de Constantinople. Les prêtres assis comme les évêques, et les diacres debout y eurent voix délibérative.

Concile d'Huesca, 598, pour obliger au célibat les prêtres, les diacres et les sous-diacres.

Concile de Sens, 601, où l'on croit que S. Colomban refusa de se présenter, parce qu'on y devait agiter la question de la Pâque.

Concile d'Angleterre, 604. S. Augustin de Cantorbéri y ayant exhorté sans succès plusieurs évêques bretons à se conformer aux usages de l'église romaine, leur prédit les fléaux qui désolèrent le pays quelque temps après.

Fin de la Table.

